This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise

Académie de Versailles

Fr 48.9.3

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911,
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

ALPHONSE PICARD & FILS
EDITEURS
RUE BONAPARTE
82
PARIS VIe ARRND^T

LIBRAIRIE
ANCIENNE
D'OCCASION
COMMISSI
LIVRES N
FRANC
ET
ETRANG

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT

6, avenue de Sceaux, 6.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1903

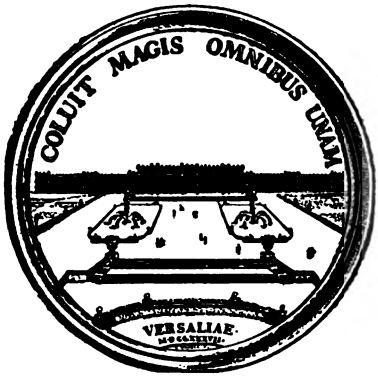

VERSAILLES
LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHE.

1903

Digitized by Google

Fr 48.9.3

HARVARD COLLEGE
MAY 13 1916
LIBRARY

F. C. LOWELL FUND

Digitized by Google

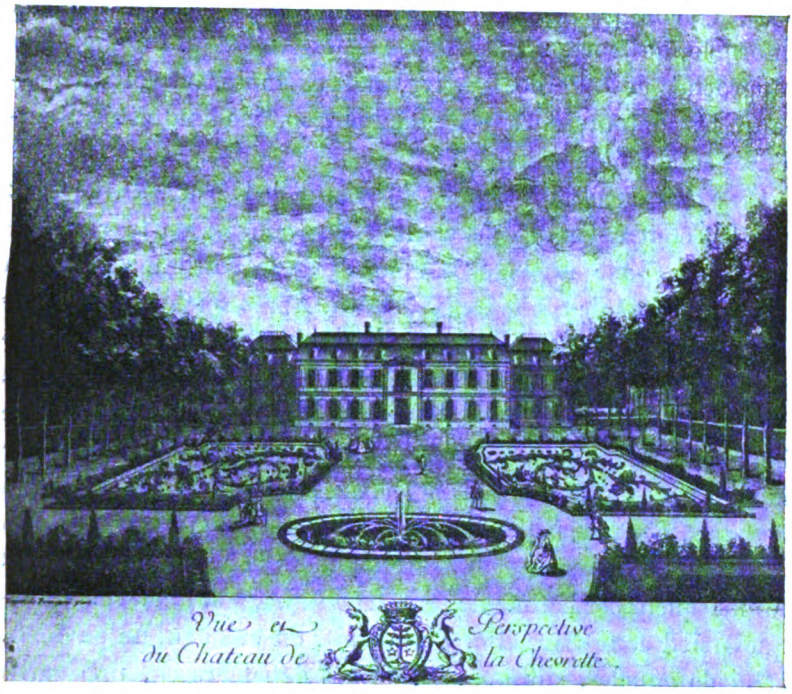

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

Si l'on consulte la carte de l'État-Major, on y trouve, au hameau de la Barre, dépendant de la commune de Deuil, cette indication : *La Chevrette, château.* — Quoi! la demeure de Mme d'Épinay? — Attendez : de loin, c'est quelque chose; de

Digitized by Google

près, à peine plus qu'un souvenir. Une carte locale est mieux informée, qui porte : *Ancien parc de la Chevrette*. En effet, à la rapprocher de celle de Lagrive, par exemple, on voit réapparaître les contours de l'ancien domaine, combien morcelé aujourd'hui, combien défiguré (1) !

On y arrive en trois minutes, de la halte de la Barre-Ormesson : le parc était à l'angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, ou, pour employer le langage de la voirie moderne, du chemin vicinal de Saint-Denis à Méru. Après quelques pas faits dans la direction du village, on aperçoit, à droite, une grande porte, fermée par une grille : c'est l'entrée, qui fut aussi bien celle du vieux temps. Elle a conservé bon air, et donne quelque illusion, avec ses piliers à consoles et ses douves desséchées. Le mur où elle s'ouvre présente, par intervalles, des pilastres engagés, dont les chapiteaux supportent des vases de pierre. Des massifs de verdure bornent promptement la vue du passant, et lui masquent des bâtiments presque entièrement modernes, auxquels sied cette modestie. Cependant, du château, un pavillon, celui de gauche, subsiste, et, de ses dépendances, une partie des communs, reconnaissables surtout à leur forme basse et à leur toit mansardé. Un jardin de 13,000 mètres règne à l'entour, à peu près la vingt-cinquième partie du parc dont les cartes évoquent ici le souvenir. Et c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Chevrette.

(1) *Carte de la forêt et de la vallée de Montmorency*, par J. Ponsin, architecte à Montmorency.

Digitized by Google

I

La Chevrette avant les Lalive (1559-1731).

Personne ne s'est occupé de son histoire, ni d'y préparer les voies à la très adulée Mme d'Épinay. C'est une lacune que mon dessein est de combler d'abord, car on m'accordera que ce paragraphe de Lebeuf ne compte pas (1) : « La Chevrette est un local peu éloigné de la Barre, et aussi sur la paroisse de Deuil. Pierre Pollalion en était seigneur en 1620, Pierre Payen en 1683. Louis de la Vrillière, secrétaire d'État, et Marie Particelli, son épouse, y demeuraient en 1667. » Ce sont trois noms où il y a lieu d'en biffer un, et d'en ajouter huit, pour conduire la filière des seigneurs du commencement du XVIIe siècle aux Lalive (2). L'historien du diocèse de Paris est, cette fois, un peu inexact et singulièrement incomplet.

Je ne sache pas de mention de la Chevrette antérieure à celle qui se trouve dans l'acte suivant du *Registre des ventes et saisines du duché de Montmorency,* 1553-1559 (3) :

1er octobre 1559. Honorable homme Jehan Reculle, marchant bourgeois de Paris, a esté saisy de l'acquisition par luy faicte de Me André Boudel et Alix Regnault sa femme, de une maison contenant plusieurs édifices, court, jardin, partie cloz de murailles, et le reste cloz de fossez et hayes vives, et lieux appartenans, assis au lieu dit la Chevrette près la Barre, paroisse de

(1) *Histoire du diocèse de Paris,* III, 360.

(2) J'ai surtout puisé, pour la recomposer, aux archives du château de Chantilly (carton B-A, 30); et, pour me renseigner sommairement sur l'identité des personnages qui y figurent, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale. J'indiquerai, lorsqu'il y aura lieu, les autres sources.

Tout travailleur aux archives de Chantilly contracte envers M. G. Macon une dette que je m'empresse de reconnaître, pour ma part, en louant sa parfaite connaissance du dépôt commis à sa garde, et son empressement à y guider mes recherches. Il exerce, dans son département, de la façon la plus aimable, l'hospitalité où se perpétuent les traditions du château.

(3) Archives de Chantilly.

Digitized by Google

Dueil, contenant deux arpens ung quartier, tenant d'une part au chemin des Maretz, d'un bout aux terres de la Bretonnière, en la censive du sr de Crissay, et chargée envers luy de IIII s. par. de cens pour arpent, la vendition faicte moyennant la somme de 630 livres tournois; lettres passées à Paris, par devant R. Thierot et P. Donzac, notaires au châtelet de Paris, le 22e jour de septembre 1559.

La Chevrette n'est qu'une petite propriété particulière, ou, sans doute, un simple « lieu-dit », dans la censive d'une seigneurie de Crissay, dépendant elle-même d'une terre de l'Anjou.

Elle est encore nommée dans un *Aveu et dénombrement rendu au Roi en 1582, par Madeleine de Savoie, veuve du connétable Anne, et le duc Henri de Montmorency* (1), et dont voici l'analyse, réduite au nécessaire (2) :

« Deuil est le quinzième village [sur vingt] dépendant dudit duché [de Montmorency], auquel lieu lesdits dame et seigneur sont hauts justiciers, comme aussi des fief et seigneurie de Crissay, assis audit lieu, acquis par Mgr le connétable, de Paul Turpin et Denise de Montmorency, sa femme... » On me pardonnera d'arrêter un instant le feudiste, pour lui reprocher une incroyable bévue : il met un Turpin de la fin du XIVe siècle à la place de l'arrière-neveu qui traita avec le connétable, et périt, à ses côtés, à la bataille de Saint-Denis, en 1567 : Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier.

Venons au fief de Crissay, dont l'importance féodale avait été

(1) Les archives de Chantilly en gardent une copie, transcrite, en 1600, par le garde d'archives P. Aberlenc.

(2) Lancelot Turpin de Crissé, seigneur angevin (je me conforme ici à l'orthographe moderne de Crissay, et rectifie la faute de Lebeuf, qui écrit « Taupin »), chambellan du roi Charles VI, épousa, en 1398, Denise de Montmorency, fille de Charles de Montmorency, maréchal de France, et de Pernelle de Villiers de l'Isle-Adam. Le cadastre moderne conserve un lieu dit « les Crissets ».

L'aveu que j'analyse mentionne : « Terrier censier du fief de Crissay assis à Deuil-sous-Montmorency, pour Mre Paul Turpin seigneur de Deuil et de Crissay, fait l'an 1556 et 1557. — 18 juillet 1548, Souffrance de faire foi et hommage, signifiée de la part d'Anne de Montmorency aux procureurs de nobles Paul et François Turpin, mineurs. — 8 août 1558, Acquisition faite, en échange, par Mre François de Marillac, et ce de la terre et seigneurie de Deuil. — 13 janvier 1559, Achat fait par Mre Anne de Montmorency de François de Marillac par retrait féodal de certain domaine, cens, rentes, justice moyenne et basse de la terre et seigneurie de Deuil, avec ses appartenances et dépendances. — 14 février 1559, Acte de prise de possession pour Mgr le connétable des fief, terre et seigneurie de Crissay, assis à Deuil, accompagné d'une petite lettre en parchemin, fait et passé sous le scel de la prévôté de Crissay, le même jour. » J'annonce que la Chevrette reverra des Turpin de Crissé, au temps de Mme d'Épinay.

Digitized by Google

supérieure, jadis, à celle de la seigneurie où on le rangea depuis, car il fut le siège d'une prévôté encore existante en 1559. Notre aveu en dénombre le domaine et les appartenances : « Une maison appelée le château de Crissay, couverte en tuiles, en forme de pavillon, grandes salles et masures, bâtie d'ancienneté en pierres de taille, contenant tout ledit lieu, en fonds de terre, 2 arpents... » Citons brièvement terres et vignes, sises sur le même terroir de Deuil, aux lieux dits : Blancport, Sous-le-Moustier, le Puits-au-Bart, et contenant, avec les fonds ci-dessus, 11 arpents 6 perches, pour arriver à ces deux derniers articles : « 5 quartiers de terre, audit terroir et lieu dit la Chevrette, tenant et aboutissant aux hoirs de la Bretonnière et aboutissant aux hoirs Jacques Lefèvre; — 3 quartiers 6 perches de terre, assis audit lieu, tenant et aboutissant à Mme de la Barre et, d'autre côté, aux marais. » L'ensemble est de 13 arpents 1/2 quartier, où la Chevrette figure pour 2 arpents 6 perches. La voilà donc encore inscrite, sans qualification féodale et comme simple « lieu-dit », parmi les dépendances du fief de Crissay (1).

Après cela, nous la retrouvons, sous forme de terre et seigneurie, aux mains du premier possesseur nommé par Lebeuf : Pierre Pollalion. Comment et à quelle époque lui était-elle advenue? Je n'ai pas de réponse précise à cette question, que je puis cependant serrer d'assez près. On sait que le connétable Anne de Montmorency, très âpre à l'épargne, ne fut point imité, en cela, par ses successeurs, par son petit-fils Henri II surtout, un franc prodigue : l'un achetait, les autres vendirent. Henri Ier, qui devint connétable comme son père, eut au moins une occasion de dépense, qui ouvrit une brèche dans le domaine immobilier des Montmorency : on le vit, au printemps de 1609, très occupé à réaliser des biens-fonds, pour former les 300,000 livres de la dot de sa fille Charlotte, promise au prince de Condé, et mariée en effet le 17 mai. Il est vraisemblable que la Chevrette fut comprise dans ces aliénations.

Quoi qu'il en soit, elle avait changé de mains le 26 février 1614, témoin le procès-verbal de la visite « de la fontaine du Gué, au

(1) Les bâtiments ne sont pas mentionnés. La contenance est ici quelque peu inférieure : il y a 19 perches en moins. Cependant l'identité de deux tenants et aboutissants ne laisse pas de doute sur celle des terres.

Digitized by Google

village de Deuil, de laquelle les sieurs de Cenamy et Pollalion désirent un conduit pour leurs maisons de la Barre et de la Chevrette (1) ». Il y a donc une maison à la Chevrette, peu importante sans doute, car nous la verrons bientôt rebâtir. La terre est échue à un « noble homme » : ainsi se qualifiait Pierre Pollalion, fils d'Alexandre, bourgeois et, sans doute, marchand de Lyon. Deux autres personnages vont se rencontrer à Deuil, environ au même temps, venant de Lyon comme lui, sans compter les Lalive, un siècle plus tard.

Celui-ci acheta une charge de secrétaire du roi, et épousa Geneviève Drouart. Son frère François, « gentilhomme du roi, envoyé à Raguse », et sa belle-sœur surtout, Marie Lumague, donnèrent un certain éclat à leur nom : Marie Lumague, l'institutrice des Filles de la Providence, prodigua au soulagement des pauvres un zèle qui a pu être comparé à celui de saint Vincent de Paul. Pierre mourut vers 1628, laissant à sa veuve la garde noble de six enfants mineurs, dont trois fils, qui se dirent écuyers. Elle était remariée, en 1636, avec le possesseur déjà nommé du fief d'en face, Vincent Cenamy, seigneur de la Barre, fils de Barthélemy, d'abord marchand lucquois établi à Lyon, puis gentilhomme lucquois demeurant à Paris, après fortune faite; frère de Paul, prieur de Deuil en 1617, en même temps conseiller et aumônier du roi, et abbé de Larrivour, au diocèse de Troyes (2). La terre de la Barre était à l'autre angle du chemin de Deuil et de la route de Paris, comprise dès lors entre trois chemins qui en limitèrent le développement à une douzaine d'hectares (35 arpents); il n'en reste plus vestige.

Montauron acheta la Chevrette des héritiers Pollalion, le 14 août 1636; la Barre, de Cenamy, le 10 juin 1639. Nulle place, en 1638, pour le Pierre Payen de Lebeuf (3). Pierre du Puget, seigneur de Montauron, des Carles et Caussidière, la Chevrette

(1) Archives de Chantilly, *Inventaire des titres du duché de Montmorency*, rédigé en 1613, 2e vol., f° 40. La mention est ajoutée à l'article DEUIL : « Un feuillet papier, signé P. Coulon, Genuyt et autres, contenant et intitulé : Procès-verbal du voyer et avis des officiers de Montmorency sur la visitation, etc... »

(2) Le *Dictionnaire topographique de l'Aube* porte : « *La Rivour*, hameau avec moulin, commune de Lusigny. » Le *Bottin* donne : « *Larivour*. » J'ai suivi l'orthographe du *Dictionnaire des Postes*.

(3) « Pierre Payen » n'est-il pas une mauvaise lecture de « Pierre Puget »? On trouve Montauron nommé aussi bien « Pierre Puget » que « Pierre du Puget ».

Digitized by Google

et la Marche, conseiller secrétaire du roi, puis premier président des finances au bureau de Montauban, fut célèbre, un instant, pour ses prodigalités et la magnificence avec laquelle il paya à Corneille la dédicace de *Cinna*. On dit alors une dédicace, un panégyrique « à la Montauron » ; puis toute chose rare, curieuse ou simplement nouvelle fut dite « à la Montauron » ; on connaît la fortune absurde de certains mots, et le plaisir que trouvent les Parisiens à leur répétition facétieuse. Scarron s'en gaussa, mais après que la déconfiture fut venue, car la fortune du financier ne résista pas à des dépenses insensées. Celles qu'il fit à la Chevrette contribuèrent sans doute à sa ruine (1).

L'état décrit dans l'acte de la vente qu'il en dut consentir, le 19 mars 1645, donne l'idée d'une belle demeure, dans un ample domaine. Je n'en puis toucher que les points saillants, me réservant de revenir au moins sur « la grande maison » qu'on dit « bâtie de neuf », quand elle sera tombée aux mains de Mme d'Épinay. Cette maison, ou, pour mieux dire, ce château, donne, d'un côté sur la cour principale, de l'autre sur un grand parterre. Il fait partie d'un ensemble de belle ordonnance. Il est précédé d'une cour et d'une avant-cour, séparées par un mur où s'ouvre une porte cochère, et flanquées chacune de deux pavillons. Ceux de la cour renferment une chapelle et une salle de bains : la chapelle ornée de tapisseries et de peintures dues au pinceau de Jacques Blanchard. L'un des pavillons de l'avant-cour sert de logis au concierge; l'autre contient une cave voûtée, des chambres au-dessus et l'horloge. L'entrée de l'avant-cour est celle du parc, à laquelle conduit une avenue plantée en trois allées d'ormes. A gauche, en entrant, est le jardin à fleurs, entouré d'espaliers et de palissades, avec, en son centre, une

(1) « Comme cet homme n'avait nul ordre, ni en sa dépense, ni en ses affaires, et que feu M. le Prince, qui l'aimait, ne lui put jamais faire tenir un registre, tout alla enfin cul par sus tête; il fut contraint de vendre la Chevrette à M. d'Hémery, et sa maison du Marais à M. le duc de Retz. A cette Chevrette, il avait établi une chose fort raisonnable, c'est que, si un de ses gens eût pris un sol de qui que ce soit qui y couchait, il aurait été chassé. » (*Les Historiettes de Tallemant des Réaux*, Paris, Techener, 9 vol. in-8°, VI, 230.)

On trouve, cité dans le même ouvrage, ce passage d'une lettre de Jacques du Puy à de Gremouville, du 17 février 1645 : « Le célèbre M. de Montauron vend tout ce qu'il a pour avoir paix à ses créanciers, même sa belle maison de la Chevrette, que M. d'Esmery achète 70,000 écus... J'aurais quelque satisfaction de voir aller cet homme à l'hôpital, après tant de luxe et de superfluités. » (*Ibid.*, p. 237.)

Digitized by Google

fontaine jaillissante, et, au fond, la fameuse orangerie qui sera transformée, un jour, en salle de théâtre. A cette orangerie s'adosse la ferme (qui fut autrefois celle de la Barre), comprenant : basse-cour, colombier à pied et divers bâtiments agricoles. Le parc est clos de murailles; le parterre offre, en son centre, un jet d'eau retombant dans un bassin revêtu de pierre. Les alentours se distribuent en bois, pré, potager, jardin fruitier et pépinière.

Un grand canal se développe au travers, et aboutit à des grottes ornées de statues en plomb. Statues en pierre et en marbre complètent la décoration de ses bords. Trois autres bassins comportent des fontaines jaillissantes. Sans s'arrêter à toute la machinerie nécessaire au jeu des eaux, il faut noter qu'elles prennent leur source, d'une part à la grande fontaine de Deuil, d'autre part à la Mare-Chevalier, d'où elles sont amenées à destination par des conduites de 530 et 314 toises. Le tableau s'achève par un mail, établi dans une allée au fond du parc, et par un jeu de paume, installé le long d'un autre mur, en dehors, au milieu d'allées d'ormes qui formaient anciennement l'avenue du château de la Barre.

Cinq petites maisons, destinées à être louées, et situées au bord de la route de Paris, touchent presque à ces allées, et c'est ici que commence le domaine extérieur de la Chevrette. La partie principale en est : 128 arpents de terres labourables et 9 1/2 de prés, sis aux terroirs de Deuil, Épinay et Montmagny. Le fief du Pin, à Deuil, comportant bâtiments d'exploitation et une vigne de 8 arpents 1/2, est situé entre les chemins de Deuil à Montmorency et de Deuil à Groslay. Tous biens acquis des héritiers Pollalion et de Cenamy, et où il est à remarquer toutefois que Montauron se réserva provisoirement le fief de la Barre, distrait de la vente.

Mais d'autres encore sont à mentionner, qui lui étaient venus de sources différentes, et forment des dépendances plus lointaines. Montauron a acheté : à Piscop, en 1639, de Diane de la Rue, veuve de François de Braque, sur saisie, le fief et la terre de Châteauvert; à Eaubonne, en 1637, de Lefebvre de Lezeau, conseiller d'État, deux fermes, l'une appelée le fief de la Coudraye, dit anciennement de Bussy; au même village, en 1639, de Claude Berthe, écuyer, sieur d'Olive, et de Madeleine

Digitized by Google

Guymier, sa femme, plusieurs héritages; et, de divers particuliers, 510 livres de rentes.

Ajoutons enfin les cens et rentes et des droits féodaux très variés, à Deuil et en diverses paroisses d'alentour : Saint-Brice, Sarcelles, Moisselles, Chauvry, Groslay, Domont, Eaubonne, Saint-Gratien, Sannois, Franconville-la-Garenne. A Deuil, est nommé spécialement le fief de Crissay. Ces fleurons féodaux proviennent à Montauron d'une déclaration faite en sa faveur, dans une vente consentie, le 26 mars 1641, par Henri II de Condé à Louis de Machault, président au Grand Conseil; vente où l'acquéreur nommé se réservait la terre de Soisy et le fief Nicolas-de-Soisy, qui y étaient compris. Ces biens, comme on doit le penser, avaient appartenu à Henri II de Montmorency, beau-frère du prince; le patrimoine confisqué sur le supplicié de Toulouse, en octobre 1632, avait été rendu à sa famille, pour la plus grande partie, six mois après (1).

Tels furent, en somme, les possessions et droits que Montauron céda, le 19 mars 1645, contre 18,666 livres de rente, représentant en capital, au denier vingt, comme on calculait alors, le beau prix de 373,000 livres.

L'acquéreur fut un autre financier, plus notoire, une figure historique : Michel Particelli, auquel Lebeuf donne, avec simplicité, les titres de seigneur d'Hémery, Courcerain et de la moitié de Malnoue. D'autres titres, plus brillants, ne lui manquèrent pas; il est connu sous le nom de d'Hémery. Peu de mots suffiront pour remettre en mémoire ce personnage, qui fut contrôleur général, puis, à deux reprises, surintendant des finances (2). Il remplaça, la première fois, « le président Bailleul, homme de bien et juge fort intègre, mais trop familiarisé et trop doux pour cette charge, où la justice n'est pas la principale qualité. Le cardinal Mazarin voulut le changer pour un moins régulier et plus dur... et dont il pourrait disposer absolument (3) ».

(1) Les lettres patentes du roi, « contenant le don fait par S. M. à Mgr le prince de Condé et à Mme la princesse son épouse, aux deux duchesses d'Angoulême et de Ventadour, et au Sgr comte d'Alais, des biens meubles et immeubles de feu Mre Henri, duc de Montmorency », sont datées de mars 1633.

(2) Le 16 juillet 1647, et, avec Claude de Mesmes d'Avaux pour collègue, le 9 novembre 1649. (A. de Boislisle, *Semblançay et la surintendance des finances*, Paris, 1882, in-8°. — Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France.*)

(3) *Mémoires de Mme de Motteville*, I, 169.

Digitized by Google

D'Hémery fut son homme; on dit de lui ailleurs, d'une façon concordante (1) : « Il était très pauvre, inventeur d'impôts, insensible aux larmes; il se fit riche à voler; prodigue à dépenser en sales débauches. Après la mort de M. de Cinq-Mars, il entretient publiquement la belle Marie Delorme, concubine de ce favori; elle l'avait été aussi de Richelieu; elle était de Châlons. » D'Hémery (2) était fils d'un Siennois, pauvre paysan qui vint commercer à Lyon, disent les uns, noble homme, disent les autres. Le point fut débattu; les commissaires chargés de le trancher, à propos de la réception de son petit-fils dans l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, achevèrent de se convaincre en un sens favorable, par une visite qu'ils firent à l'église des Pères Minimes de la place Royale et à celle de Saint-Eustache. On leur y montra les armes de Particelli, peintes aux vitres de deux chapelles, et, à Saint-Eustache, où il était inhumé, une épitaphe constatant qu'une messe quotidienne avait été fondée « pour le repos de l'âme de feu Michel Particelli, seigneur d'Hémery, Châteauneuf, la Chevrette et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, surintendant des finances en France, et marguillier en charge de cette église (3) ».

Hémery fut, comme tous les créateurs de maisons de campagne à cette époque, très ambitieux de belles eaux. On a vu que la Chevrette en possédait de quoi alimenter plusieurs bassins, avec fontaines jaillissantes, et un grand canal. Il joignit à celles qu'on a indiquées une source nouvelle, prise en un lieu qui deviendra célèbre, l'Ermitage de Montmorency; la concession lui en fut accordée, en 1648, par Charlotte de Montmorency, alors veuve du prince de Condé.

Il mourut en 1650, au milieu de la Fronde, avant, toutefois, qu'elle n'exerçât ses ravages dans la vallée de Montmorency :

(1) Bibl. nat., Mss., cabinet des titres, Dossiers bleus, vol. 511, PARTICELLI.

(2) Il me paraît intéressant de citer ce passage d'une lettre du duc de Rohan à M. le Duc, datée du 27 juin 1646 : « Mme la vidame [Françoise de Neufville, fille du duc de Villeroy, mariée en secondes noces à Henri-Louis d'Albert d'Ailly, vidame d'Amiens] fait beaucoup de bruit, ayant été un peu rebutée de n'avoir pas été appelée aux soupers et aux divertissements de Mme votre sœur; M. de Boisdaufin la galope, et le bonhomme M. d'Émery lui donne maintes collations à la Chevrette; on dit qu'il en est fort amoureux. » (Duc d'Aumale, *Histoire des princes de Condé*, V, 389.) — Voyez les *Historiettes de Tallemant des Réaux*.

(3) Bibl. nat., Mss. Carrés d'Hozier, vol. 481, PARTICELLI.

Digitized by Google

il ne vit pas les troupes royales, sous les ordres de Turenne, camper, le 2 juillet 1652, le soir du combat de la porte Saint-Antoine, sous les murs de la Chevrette, et fouler alors si durement les campagnes où oscillait la cour désemparée (1). On peut croire que le souvenir de ce temps est demeuré dans le nom d'Émery, que portent plusieurs familles de Deuil, et dans celui du lieu dit « le Camp », voisin de l'ancien parc. Le financier laissa un fils et une fille; celle-ci, prénommée Marie, avait épousé, en 1635, Louis Phélypeaux, seigneur de la Vrillière, secrétaire d'État après la mort de son père, et commandeur des ordres du roi. Elle fut l'héritière de la Chevrette, et aussi bien du fief de la Barre, que son père avait acheté dans l'intervalle, et qu'elle céda, le 21 mai 1658, au duc de Bournonville.

Sa mort arriva en 1670, onze ans avant celle de son mari. Nous n'avons à nommer, de ses nombreux enfants, que Louis et Balthasar. A ce dernier, qui obtint les mêmes charges que son père, et fut connu surtout sous le nom de marquis de Châteauneuf, advint la propriété de la Chevrette, partie par héritage de sa mère, partie par donation de son frère aîné Louis; donation inscrite dans le contrat de mariage qu'il signa, le 21 décembre 1670, avec Marie-Marguerite de Fourcy, fille d'un conseiller au Grand Conseil. Il eut, à son tour, deux fils du nom de Louis et de Balthasar, qui, après sa mort, survenue le 27 avril 1700, tandis qu'il se rendait aux eaux de Bourbon, se résolurent à vendre la Chevrette et à interrompre, de la sorte, une possession qui, depuis Particelli, était demeurée cinquante-cinq ans aux mains de leur famille. Notons que la Barre avait, dans le même intervalle, changé quatre fois de maître, passé du duc de Bournonville à Claude Robert et à son fils, l'un avocat au Parlement, l'autre procureur du roi au Châtelet, en 1663; puis à François Le Maire, écuyer, seigneur de Villeromard, en 1678; puis à René Pallu, conseiller au Parlement en 1696. La vente de la Chevrette et de la seigneurie de Deuil, qui resteront unies jusqu'à la fin, eut lieu le 31 août 1700, quatre mois après la mort du marquis de Châteauneuf; consentie par le troisième Louis Phélypeaux, que le contrat qualifie « chevalier, marquis de la Vrillière et de Châteauneuf, conseiller du roi en tous ses conseils, commandeur

(1) *Mémoires du duc d'York*, p. 545. (Collection Michaud et Poujoulat.)

Digitized by Google

et secrétaire de ses ordres, secrétaire d'État et des commandements de S. M. », et par son frère mineur, pour lequel il se porte fort, « Balthasar, seigneur de la Vrillière, chevalier non profès de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem ».

L'importance territoriale et féodale de leur terre avait beaucoup décru. La superficie des fonds vendus en 1700 n'est plus que de 175 arpents environ, et semble avoir fort peu varié jusqu'à la Révolution. La Chevrette et son parc demeurent le centre du domaine, dont les dépendances sont restreintes à Deuil et aux paroisses contiguës, Épinay, Soisy, Montmorency et Montmagny, y compris les cinq petites maisons de la route de Paris. Il n'a plus de prolongements à Piscop, ni à Eaubonne. Disparue la kyrielle des droits féodaux que céda jadis le prince de Condé à Montauron, et qui furent presque tous revendus, en 1665, à Machault par la Vrillière. Cette catégorie ne comprend plus, avec la seigneurie censitaire de Deuil, que quelques fiefs du plus proche voisinage. Aussi le prix de la terre s'abaisse-t-il à 100,000 livres; on est loin des 373,000 qu'a payées d'Hémery. L'importance des nouveaux acquéreurs en sera diminuée de même; il n'y aura plus de noms de surintendants des finances ni de secrétaires d'État parmi ceux qu'il nous reste à énumérer : les Boissier, les Mongelas, les Le Cousturier, les Dupré de Saint-Maur, les Lalive.

Guillaume Boissier, qui prit possession de la Chevrette en 1700, était d'une « très honnête famille d'Auvergne », anoblie, au mois d'avril 1670, en la personne de son père, secrétaire, puis maître d'hôtel du roi, conseiller d'État, premier commis du marquis de Châteauneuf. Lui-même a été maître des comptes; il a épousé la fille d'Étienne Landais, trésorier général de l'artillerie, et son fils unique, qui a pour prénom Balthasar, est peut-être le filleul d'un Phélypeaux.

Il céda la place, le 11 janvier 1707, à Romain Dru de Mongelas, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, « d'une bonne famille de Trévoux », fils de Barthélemy Dru, conseiller au parlement des Dombes. Le prix de la vente fut le même qu'avait payé Boissier, — 100,000 livres, — augmenté de 600 livres, que le contrat dit être la valeur d'un certain fief de Jully, des environs de la Chevrette. Celui-ci provenait au vendeur de l'acquisition qu'il en avait faite, le 31 juillet 1702, des Pères de l'Oratoire de Paris, et dépendait, avant, « de l'abbaye et seigneurie

Digitized by Google

de Jully, près de Dammartin, unie à leur maison ». Boissier se réserve expressément le droit d'en faire porter le nom à son fils Balthasar, grand maître des eaux et forêts de France au département de l'Ile-de-France. Ainsi en est expliquée l'origine, et l'on ne s'étonnera plus de voir, un jour, ce nom accolé à celui du second fils de Lalive de Bellegarde. Mongelas garda sa terre pendant vingt ans. Il y amena des eaux encore, celles de « la source du Haras, proche Montmorency, qui a son réservoir sur la montagne », et il profita de cette surabondance pour doter le village, au lieu dit le Gué, d'une fontaine, dont les habitants reconnurent, le 3 novembre 1716, qu'ils devaient l'usage à une grâce, et non à une servitude. La Chevrette fut de nouveau vendue au prix de 100,000 livres, augmenté de 600 livres pour le fief de Jully.

Mongelas y eut pour successeur, le 17 juin 1727, Eustache-François Le Cousturier, conseiller au Grand Conseil, époux de Marie-Marguerite Bosc. Né en 1679, fils d'Eustache Le Cousturier, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville de Paris, il était seigneur de Mauregard et du Mesnil-Madame-Rance (1); il deviendra président au Grand Conseil en 1732, trésorier général des troupes de la maison du roi, président de la cinquième chambre des enquêtes. Il mourut subitement, au moment où il entrait dans la Sainte-Chapelle, en janvier 1744. Mais trois années seulement de cette carrière appartiennent à l'histoire de la Chevrette; il fit, en la revendant, le 17 octobre 1730, un bénéfice sensible.

Nicolas-François Dupré de Saint-Maur la paya, bien que le domaine fût diminué de quelques arpents et d'une des maisons de la route de Paris, — l'hôtel de la Croix-Blanche, — 120,000 livres, auxquelles s'en ajoutèrent 1,000, pour le fief de Jully; tout était majoré. L'acquéreur, fils d'un correcteur à la chambre des Comptes, fut lui-même trésorier de France en la généralité de Paris, à dix-neuf ans, en 1713, maître des comptes en 1732, élu à l'Académie en 1733, pour la première traduction donnée du *Paradis perdu*, et de bons ouvrages sur l'économie politique. Il avait épousé, six mois avant l'achat de la Chevrette (le 24 avril 1730), Marie-Marthe Alléon, fille de Noël Alléon, un banquier devenu gentilhomme servant du roi, et il versa, pour

(1) Mauregard et Mesnil-Amelot (en quoi s'est changé Mesnil-Madame-Rance) sont aujourd'hui deux petites communes de Seine-et-Marne (canton de Dammartin-en-Goëlle).

Digitized by Google

se libérer, une partie de sa dot. « C'était un brave homme, plein de savoir et de douceur », dit Grimm (1), fort peu d'accord avec Collé, qui raille crûment « la bêtise et l'ineptie de cet homme d'esprit-là (2) ». Tous deux conviennent de la supériorité de sa femme, qui travaillait à ses discours, et noua commerce avec les beaux esprits auxquels, plus qu'à ses mérites littéraires, il dut sa place parmi les Quarante (3). Elle avait des prétentions à la science, et de beaux yeux, qu'il coûta cher à Diderot d'avoir appelés « deux beaux yeux sans conséquence ». Pour ce mot, et sa *Lettre sur les aveugles*, il connut le donjon de Vincennes (4). On a, de Carmontelle, à Chantilly, le profil de Mme Dupré de Saint-Maur, et quelques traits de sa biographie, par Richard de Ledans, leur ami commun. Mais elle ne fit que passer à la Chevrette, et Diderot y pourra fréquenter sans être gêné par son souvenir. Elle et son mari y cédèrent la place — s'y installèrent-ils jamais ? — le 24 novembre 1731, après une possession de treize mois, au fermier général Lalive de Bellegarde.

J'anticiperai en disant qu'il y joignit, le 4 avril 1742, la terre d'Épinay et, au même lieu, le fief de Piscop. Épinay, pour me borner aux temps modernes, avait appartenu aux Choart (1463-1558), aux Montmorency (1558-1638), aux Girard (1638-1742). Sous le nom des Girard, dont le premier qui nous intéresse fut procureur général en la chambre des Comptes, je comprends la très noble descendance que son fils se donna, en mariant une fille, Marie-Madeleine, avec un Brancas. Épinay, par un nouveau mariage, alla aux Beauvau, et enfin au marquis Agésilan-Gaston de Flamarens, époux d'Anne-Agnès de Beauvau. C'est de ces derniers que Lalive de Bellegarde acheta, avec Épinay, le fief de Piscop, d'où il y a lieu de dégager le nom de la Briche. Je le ferai au moyen de la très courte analyse de l'acte de foi et hommage rendu par l'acquéreur, le 1er mai 1742, à Antoine de Tilly, seigneur en partie de Piscop, du chef de Marie-Julie Duvivier de la Grange, son épouse. Il s'y agit « du fief de Piscop, sis à

(1) *Correspondance littéraire*, édit. Tourneux, X, 518.

(2) *Journal historique*, édit. Honoré Bonhomme, II, 169.

(3) « Sa femme passait pour une femme d'esprit, car elle eut le bon esprit de s'attacher à M. Trudaine le père, homme très important. » (L'abbé F. Galiani, *Correspondance...*, édit. Perey et Maugras, Paris, 1881, 2 vol. in-8°, II, 283.)

(4) *Œuvres complètes de Diderot*, édit. Assézat et Tourneux, I, XL, III, 277.

Digitized by Google

Épinay, faisant partie de la maison de l'Écu-de-France, et auquel fief de Piscop celui de la Briche est réuni, le tout compris en l'adjudication faite audit sieur de Bellegarde de la seigneurie d'Épinay, par sentence rendue à la barre des requêtes du Palais, le 4 avril 1742; ledit fief de Piscop et celui de la Briche réunis, mouvant de ladite seigneurie d'Épinay (1) ».

A Deuil, celui-ci se perdit dans ses fiefs : nul embarras égal au sien, pour donner un aveu à son suzerain, et, à la suite, un dénombrement des terres et des droits qu'il tenait de lui. Pareil devoir n'avait pas été rendu depuis Montauron, bien qu'il fût exigible dans les quarante jours de l'hommage, dont notre nouveau seigneur s'était acquitté, pour son compte, le 16 décembre 1631. Il présente, en juillet 1642, au conseil du prince de Condé, un placet où « il supplie S. A. S. de vouloir bien unir à la seigneurie de Deuil les fiefs de la Chevrette, de Crissay, de la Noue-Héron, de la Mare-Chevallier, situés en la paroisse et le terrain de Deuil, le fief des Eaux, appelé la Source du Haras, près Anguien, et la seigneurie censière en partie d'Épinay-sur-Seine, tous lesquels fiefs sont mouvants de S. A. S. Mgr le prince de Condé à cause du duché d'Anguien (2) ». L'intérêt de l'union résidait en la faculté de faire un seul aveu, car, de rendre des aveux séparés pour chaque fief, ce lui était chose impossible, n'ayant, pour distinguer leurs domaines et leurs droits, ni titres, ni souvenirs, ni modèles d'anciens dénombrements, sauf en ce qui concerne le petit fief de la Noue-Héron, et encore toute difficulté ne disparaissait-elle pas à son sujet, la totalité n'en appartenant pas au requérant (3). Il était incertain particulièrement de la consistance du fief des Eaux, « appelé la Source du Haras » ; tout à fait ignorant de la Mare-Chevalier, qui ne lui représentait qu'un nom (4), et aussi bien de la seigneurie censière en partie d'Épinay, qu'il n'imaginait pas pouvoir exister en dehors de sa terre d'Épinay. A la suite de l'échange fait entre la Vrillière et

(1) Archives de Chantilly, *Titres et affaires de Piscop* (XVIIIe siècle).

(2) Archives de Chantilly, *Maison de Condé, Conseil*, 1742, p. 226, vo et suiv.

(3) Ce total était : 11 arpents de terre et 3 arpents de pré.

(4) Il est dit textuellement à ce sujet : « Mais on ne connaît pas le fief de la Mare-Chevalier. » Cependant, l'acte de la vente de Montauron à Particelli (1645) montre qu'au moins « la source appelée la Mare-Chevalier, distante du pavillon de 314 toises », n'était point ignorée.

Digitized by Google

Machault, en 1665, ne devait-il pas transporter au prince l'hommage du fief de Becquet, relevant autrefois du seigneur de Cernay, et de Machault comme tel? Enfin, avait-il ou n'avait-il pas les cens et droits seigneuriaux de Groslay? Il les avait omis dans son hommage; il les voit inscrits, cependant, par Boissier dans le sien, en 1703; lui-même ne les retrouve plus. Est-ce tout? Non, car je n'aperçois aucune mention du fief du Pin; mais le lecteur bénéficiera de l'oubli, et je me garderai d'ajouter, de mon chef, un sujet de controverse à ceux qui précèdent. Quel fourré! C'est là qu'on voit, dans toute sa beauté, le *complexum feudale*, qu'il ne fallut rien moins que l'effort de la Révolution pour achever de rompre. La première réponse du conseil du prince fut d'une circonspection qui prête à sourire; par peur de s'engager, il répliqua aux questions par des questions. J'ignore comment finit ce colloque impossible.

On a généralement passé sous silence la généalogie de Lalive de Bellegarde, et lui, sans doute, ne s'en vantait pas. Il sera suffisant ici de faire connaître son père : Christophe Lalive, un Lyonnais, commis du droit de marque, puis chargé, en 1677, par la faveur de Colbert, ou plutôt de son neveu Desmaretz, de la régie générale des Monnaies, enfin nommé, en 1681, greffier de la chambre des Assurances. Il eut à continuer la fabrication des pièces de quatre sols, opération de faux monnayage légal commencée sous le régime de la ferme, et destinée à procurer au roi un bénéfice d'un million. Elle fut, à tous les degrés de l'échelle administrative, une occasion d'abus et de malversations, dont l'opinion publique, à la fin saisie, obligea le pouvoir à faire un commencement de justice. Taxations et condamnations sévirent. Mais ce ne fut qu'une bourrasque, comme les financiers en affrontaient par intervalles. Lalive, taxé et emprisonné avec quelques autres, se tira assez habilement d'affaire, et revint sur l'eau (1). Il mourut, le 6 mars 1705, en possession d'une charge de secrétaire du roi et des seigneuries de Bellegarde et de Champ-Renaud; marié à Anne Léonart (de Lunonain?), il laissait deux fils et deux filles. Les trois enfants dont il ne sera pas autrement question ici furent : François-Chris-

(1) Dans le tome VII des *Œuvres de Saint-Simon*, édit. de Boislisle, voyez l'appendice n° XI, p. 521 : « Desmaretz et l'affaire des pièces de quatre sols. »

Digitized by Google

tophe, receveur des finances de la généralité de Poitiers, conseiller au parlement de Metz, seigneur de Vienne, Prunoy, Pailly, la Cour de Prunoy, Sucy-en-Brie et autres lieux; — Antoinette-Françoise, mariée, en 1698, à Joseph Terrisse, receveur général des fermes; — Suzanne-Marie-Thérèse, fille majeure à la mort de son père, et dont je ne sais rien de plus.

Du quatrième enfant, Louis-Denis Lalive de Bellegarde, Mouffle d'Angerville a résumé, en ces termes, la carrière administrative : « Il a pour ainsi dire été élevé et nourri dans les emplois des fermes générales. Il a travaillé fort jeune, et s'y est tellement distingué par son intelligence, qu'il devint directeur général et fut nommé fermier général en 1721, et continué dans les baux suivants. Il est secrétaire du roi du grand collège. Il est d'une grande dévotion, fort charitable et très honnête homme; il est extrêmement versé dans les ouvrages des cinq grosses fermes. » Il épousa Marie-Josèphe Prouveur (née en 1697), et il en eut quatre fils et deux filles; six enfants, dont Mme d'Épinay n'a nommé que trois dans ses *Mémoires :* Denis-Joseph, son mari, le second fils; Ange-Laurent, qui fut Lalive de Jully, le troisième fils; Sophie-Élisabeth-Françoise, mariée au comte d'Houdetot, la seconde fille. Elle a passé sous silence : l'aîné de la famille, Louis-François, un faible d'esprit, enseveli dans un couvent, où sa trace n'a été que récemment retrouvée; l'aînée des filles, Marie-Françoise-Charlotte, Mme de Lucé; enfin le plus jeune de tous, Alexis-Janvier, qui, après l'entrée en religion de Louis-François, fut appelé de la Briche (1).

J'ai conduit, en termes sommaires, l'histoire du fief de la Barre parallèlement à celle de la Chevrette. Quelques lignes deviennent nécessaires pour les raccorder, avant de passer outre.

(1) M. de Bellegarde, dans son testament (Arch. nat., Y 56, f° 275 v°), pourvoit au sort de son aîné avec une sollicitude minutieuse et des précautions qui ne peuvent s'appliquer qu'à un être dépourvu de raison. Il veut qu'on attache à sa personne, dans le couvent d'Abbécourt, où il était alors, ou dans tout autre couvent, un préposé, soit laïque, soit ecclésiastique, mais non pas un religieux, « qui ait continuellement soin de sa conduite et de tout ce qui pourra regarder sa conservation et sa santé »; qu'un domestique soit uniquement affecté à son service et à celui du préposé; que le préposé reçoive annuellement une certaine somme, qu'il emploiera pour « les usages particuliers de ce fils et les petites douceurs qu'il voudra se procurer ». M. de Bellegarde l'appelle toujours « mon fils le religieux », bien qu'une profession religieuse soit incompatible avec un pareil état; sans doute, pour ne pas avoir à écrire « mon fils le fou ou l'idiot ». Quand le père mourut, celui-ci était dans le couvent de Saint-Just, probablement à Lyon.

Digitized by Google

Nicolas Baille, conseiller du roi honoraire au Grand Conseil, avait vendu la terre de Saint-Leu, en 1739, à Pierre Dufort, maître des comptes, le père de l'introducteur des ambassadeurs que nous connaîtrons plus loin; il acheta la Barre, — je ne sais la raison du changement, — le 21 février 1742. Ce n'était qu'une ruine; la maison avait été aux deux tiers démolie, et le reste n'avait plus, pour ainsi dire, ni portes, ni fenêtres, ni couverture. Le vendeur céda en même temps un plan de restauration, le tout moyennant 22,000 livres : c'était Bertrand-René Pallu, intendant de Lyon. Il avait hérité ce pitoyable domaine, en 1740, de son père René Pallu, le conseiller au Parlement déjà nommé, après renonciation de sa sœur Catherine, épouse d'Antoine-Louis Rouillé, un intendant du commerce.

Voilà ce que j'avais à faire connaître, pour préparer à Mme d'Épinay son cadre. Si la Chevrette lui doit sa principale renommée, il est bon de savoir que le lieu fut historique avant elle.

Auguste Rey.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LES VISITES DU PRÉVOT DES MARCHANDS

ET

DES ÉCHEVINS DE PARIS A VERSAILLES SOUS LOUIS XV [1]

Si la ville de Paris restait, dans les derniers temps de la monarchie, la capitale de la France, elle était, au point de vue poétique, le satellite de Versailles où rayonnait le pouvoir royal. Les magistrats municipaux de Paris se rendaient à Versailles pour présenter leurs hommages ou faire leur cour au Roi, dans des circonstances déterminées ou éventuelles. C'est ainsi qu'ils se transportaient au palais de cette ville le jour de l'an et au mois d'août, à la suite des élections des nouveaux prévôts des marchands et des échevins, et qu'ils étaient admis à faire leurs compliments au Roi et à la Reine, lors des événements heureux ou tristes qui se produisaient, tels que les naissances, les mariages, les maladies ou les deuils.

Le 17 août, le lendemain du jour des élections municipales, se réunissaient à l'Hôtel de Ville, avant 8 heures du matin, le prévôt des marchands élu ou réélu, les quatre échevins, les deux échevins élus, ceux que l'on appelait les « deux montants », candidats pour la prochaine élection des échevins, les quatre scrutateurs, le doyen de la compagnie des conseillers et celui des quarteniers, le procureur, le receveur et le greffier de la Ville, avec le colonel et le premier commis au greffe. Le cortège se formait sur la place de l'Hôtel de Ville; il se composait de six carrosses à six chevaux, et d'un carrosse à quatre chevaux destiné aux huissiers. L'escorte était composée d'un détachement de douze gardes de la Ville, revêtus de surtouts de bouracan bleu doublé de serge écarlate et garni de boutons de cuivre doré,

(1) Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, le 14 juin 1902.

Digitized by Google

et montés sur des chevaux, fournis avec leurs équipages, de même que les carrosses, par des loueurs de chevaux et de voitures. Ils étaient commandés par deux officiers.

En 1732, la Cour était à Marly. Parti de Paris à 8 heures du matin, le cortège municipal arrivait au Château à 10 heures. Les magistrats municipaux et leur suite furent introduits en présence du Roi, le premier scrutateur lui adressa un discours, où les flatteries banales étaient de style, mais où il sut glisser un éloge du prévôt des marchands, Michel-Etienne Turgot, réélu pour la seconde fois, en rappelant que « sa vigilance avait su, pendant le cours de trois années, maintenir l'abondance dans les temps les moins favorables ». Puis le greffier ayant posé un crucifix sur les genoux du Roi, le prévôt des marchands et les nouveaux échevins prêtèrent serment entre les mains du Roi. Comme on estimait que toute autorité venait de Dieu, l'investiture d'un haut dignitaire était entourée de formes religieuses qui consacraient le droit qu'il avait d'exercer ses fonctions.

Après avoir fait une profonde révérence au Roi, qui leur répondit en soulevant un instant son chapeau, les officiers municipaux allèrent présenter leurs hommages à la Reine. Pour ces audiences, ils portaient leur robe de cérémonie, qui consistait, pour le prévôt des marchands, en une simarre de satin rouge, avec boutons, ceinture et cordons d'or, sur laquelle se drapait un grand manteau mi-partie de velours rouge et tanné; mais, de même que les prélats changeaient d'ornements lorsque la partie la plus solennelle des offices était terminée, les magistrats de la ville de Paris, après avoir été reçus par le Roi et la Reine, quittaient leur costume de grand apparat et revêtaient des robes noires pour aller visiter les princes et les ministres d'Etat. C'était une occasion pour ces derniers de témoigner leur satisfaction aux magistrats qu'ils avaient désignés aux suffrages municipaux. Le ministre de Paris, Maurepas, manifesta à Turgot sa joie « de la manière la plus tendre » sur la continuation de ses fonctions, et le garde des Sceaux, au pavillon duquel on se rendit ensuite, lui donna « les justes louanges dues à son mérite ».

Le cortège se reforma ensuite et les sept carrosses, escortés des gardes, prirent la route de Versailles, où les officiers municipaux furent admis aux audiences du Dauphin, du duc d'Anjou et de Mesdames de France, les six Enfants de France dont le plus âgé

Digitized by Google

n'avait pas six ans. Ces visites furent suivies d'un dîner que le maître d'hôtel de la Ville avait fait préparer, moyennant une dépense de 563 livres, à l'hôtel que le gouverneur de Paris possédait à Versailles (1). Les anciens usages du moyen âge, où la plupart des réunions communales étaient accompagnées de festins et de collations, persistaient encore à cette époque. On distribuait même aux membres du Bureau, à l'occasion des élections, ce que l'on appelait le « sucre royal », dont le prix, toujours acquitté aux frais de la Ville, monte à 637 livres 10 sols.

Au jour de l'an, le cortège était moins nombreux. Il ne se composait que de quatre carrosses, dont deux à quatre chevaux et deux à six. Les membres du Bureau de la Ville, c'est-à-dire le prévôt des marchands, les quatre échevins, le procureur, le greffier et le receveur, étaient seuls du voyage, avec le colonel des gardes et quatre huissiers. Après avoir entendu la messe et déjeuné, les magistrats municipaux partaient de l'Hôtel de Ville à 6 heures, escortés par douze gardes et deux officiers. Arrivés à Versailles, les gardes s'arrêtaient en dehors de la grille, tandis que les carrosses pénétraient dans la cour des Princes. Les magistrats sont introduits dans la salle du Conseil, où le grand maître des cérémonies vient les prendre pour les conduire dans la chambre du Roi, à qui ils sont présentés par le gouverneur de Paris. Le prévôt des marchands adresse à Louis XV une harangue, et à partir de 1766, par suite du rétablissement d'un ancien usage, lui offre une bourse de cent jetons d'or. Après la messe du Roi, où ils assistent, Messieurs de la Ville, conduits par le maître des cérémonies, vont saluer la Reine, les princes et les princesses, et visiter les autorités, telles que le gouverneur de Paris, les ministres et secrétaires d'Etat, le garde des Sceaux et les autres membres du conseil. Puis ils reviennent à Paris, où un dîner leur est préparé à l'Hôtel de Ville.

Si la Ville offrait des étrennes au Roi, elle n'oubliait pas les gardes, les musiciens et les laquais du Château. Chaque année, elle faisait distribuer des gratifications variant de 6 à 12 louis aux fourriers du Roi, aux gardes de la porte, aux suisses, aux trompettes, aux tambours, aux musettes de la chambre, ainsi qu'aux cromornes du Roi. Les suisses, pages, laquais, valets

(1) Archives nationales, K., 990.

Digitized by Google

de chambre et cocher du gouverneur de Paris étaient compris dans la répartition, ainsi que les laquais du grand maître et du maître des cérémonies.

En dehors des visites du 1er janvier et du 17 août, le Corps de Ville se rendait à Versailles dans des circonstances exceptionnelles, qui sont encore assez nombreuses. En 1734, au cinquième anniversaire de la naissance du Dauphin, il vient offrir à ce jeune prince un fusil et des pistolets garnis d'acier ciselé, enrichi d'or, ainsi qu'une épée d'or ciselée par l'orfèvre Germain, qui devait plus tard devenir échevin. Le duc de Gesvres, gouverneur de Paris, attacha l'épée au côté du Dauphin, qui s'écria : « Ah! que je suis content de la ville de Paris ; je l'aime de tout mon cœur! » Messieurs de la Ville ne manquèrent pas, trois ans plus tard, d'assister au baptême de ce même Dauphin et de Mesdames de France, qui fut célébré solennellement à Versailles, le 27 avril 1737.

Lors de chaque accouchement de la Reine, le Corps de Ville pouvait être admis à lui présenter ses hommages. En juillet 1734, lors de la naissance de la sixième princesse, le duc de Gesvres écrivait au prévôt des marchands : « Vous ferez bien de venir ici un jour, je vous ferai voir la Reine. » Le 15 juillet 1737, les officiers municipaux se rendaient de nouveau à Versailles à l'occasion de la naissance de la huitième princesse. Parmi les visites qu'occasionna le mariage des princes, citons celle qu'ils firent le 18 mai 1770, lors de l'union du Dauphin, petit-fils de Louis XV, avec l'archiduchesse Marie-Antoinette.

Ils se rendaient aussi à Versailles dans des circonstances moins heureuses, telles que les deuils que prenait la famille royale ou les accidents qui l'atteignaient. En novembre 1732, lors de la mort du roi de Sardaigne, bisaïeul du Roi, ils furent reçus par Louis XV, habillé de violet, dans son appartement tendu de violet, et par la Reine en noir, dans sa chambre tendue de noir. Le Roi était-il incommodé, comme en avril 1737, où il se blessa en tombant de son lit, à tel point qu'on dût le saigner, le prévôt des marchands allait demander de ses nouvelles et se retirait satisfait, ayant eu « l'honneur de lui parler », dit la relation officielle (1).

(1) Archives nationales, H., 1853 à 1873.

Digitized by Google

Nous avons cru que ces détails, extraits des registres encore inédits du Bureau de la Ville, et bien que plusieurs d'entre eux aient été rapportés par Leroux de Lincy (1), étaient de nature à intéresser le Congrès, en ce qu'ils nous montrent quelques-unes des relations qui existaient entre les magistrats municipaux de Paris et la Cour résidant à Versailles, et fournissent plusieurs traits nouveaux au tableau des mœurs et des institutions de l'époque.

Albert Babeau.

(1) Cérémonial de 1748, *Histoire de l'Hôtel de Ville de Paris*, 1re partie, p. 163-164.

Digitized by Google

UN MOT CÉLÈBRE

QUI N'A JAMAIS ÉTÉ PRONONCÉ [1]

De toutes les formes par lesquelles l'histoire sollicite notre attention ou pique notre curiosité, l'anecdote est celle qui exige de notre cerveau l'effort le plus léger et qui s'y fixe le plus aisément. On confond une date avec une autre, on brouille par inadvertance une généalogie ou une chronologie ; on n'oublie pas le mot typique qui vous a frappé pour l'avoir lu ou entendu, ne fût-ce qu'une seule fois. Le malheur, c'est que, le plus souvent, ce mot n'a jamais été dit, et que si l'on remonte aux sources qui lui ont donné quelque créance, on n'y trouve rien qui justifie la fortune qu'il a réussi à faire dans la mémoire des hommes. Le XIXe siècle s'est montré impitoyable pour ces brillants parasites, et beaucoup d'entre eux ont été ignominieusement chassés des livres où jadis ils se prélassaient, en véritables parvenus qu'ils étaient. Il en est un, cependant, dont le succès n'a pas été moindre que celui de ses congénères, et dont l'authenticité n'a été révoquée qu'il y a quelques années seulement.

Or, ce mot aurait été dit au palais de Versailles, sur un balcon qui y existe encore (2).

Quelle meilleure occasion pourrais-je trouver pour m'inscrire une fois de plus en faux contre cette légende et pour vous faire connaître un second témoignage contemporain, et non moins probant que le premier?

Il n'est pas un seul d'entre vous qui n'ait lu qu'en voyant passer, sous la pluie, le convoi de Mme de Pompadour, Louis XV aurait dit : « La marquise aura mauvais temps. »

Ce mot, que Sainte-Beuve, en le citant d'ailleurs avec une

(1) Lecture faite au Congrès des Sociétés savantes de Seine-et-Oise, le 14 juin 1902.

(2) Voyez P. de Nolhac, *Le Château de Versailles sous Louis XV* (Paris, Champion, 1898, in-8°, p. 6).

Digitized by Google

variante (1), et en le rapprochant de celui de Louis XIII à l'heure de l'exécution de Cinq-Mars, trouve, par comparaison, « presque touchant de sensibilité », ce mot « sans cœur », disent au contraire les Goncourt à qui il n'a point inspiré la moindre méfiance, ce mot inscrit depuis tantôt cent cinquante ans dans tous les livres plus ou moins sérieux dont le Roi, la favorite et le palais de Versailles ont été l'objet, je n'ose espérer qu'il soit désormais banni de ceux qu'on écrira encore sur cette époque et sur ce monument. Qui l'a le premier lancé, ce mot? C'est ce que de nombreuses recherches ne m'ont point appris encore; mais, au lieu de vous fatiguer par une énumération bibliographique dont ce n'est point la place, permettez-moi d'arriver au but même de ma communication et de vous faire connaître, sans plus tarder, le dire d'un témoin dont l'autorité aura, je l'espère, quelque poids dans la balance.

C'est à un érudit, mort avant l'heure, c'est à Armand Baschet que l'on doit la première révélation des circonstances où ce mot n'aurait — et n'a jamais — été dit. En feuilletant, à la bibliothèque de Blois, sa ville natale, les *Mémoires*, alors inédits, de Dufort de Cheverny, introducteur des ambassadeurs à la Cour de Louis XV, Armand Baschet fut vivement frappé par un passage dont il prit copie et qu'il publia en 1880, dans le *Cabinet historique*, en y ajoutant divers extraits de la correspondance privée de Louis XV avec son gendre, l'Infant de Parme, qui corroboraient de la façon la plus décisive le fragment emprunté à Dufort de Cheverny. Voici tout d'abord ce fragment :

« Enfin, le jour de l'enterrement de la marquise arriva; le Roy, par les ordres de quy tout se faisoit, savoit l'heure. Il étoit six heures du soir, en hiver, et par un temps d'ouragan épouvantable. La marquise avoit, par son testament, demandé à estre enterrée aux Capucins, place Vendôme, où elle avoit arrangé un superbe appartement. Le Roy prend Champlost par le bras. Arrivé à la porte de glace du cabinet intime donnant sur le balcon qui fait face à l'avenue de la cour, il lui fait fermer la

(1) « La marquise n'aura pas beau temps pour son voyage. » *Causeries du lundi*, tome II, p. 502. Article sur Mme de Pompadour, à propos des *Mémoires* de Mme du Hausset (1850). Une femme de lettres, Mlle Pellaprat, a signé du pseudonyme de marquise de Noisiel un roman historique qui a précisément pour titre : *La Marquise aura mauvais temps.* (Paris, Chappe, 1856, 3 vol. in-8°; cf. Quérard, *Supercheries littéraires*, v° *Noisiel.*)

Digitized by Google

porte d'entrée et se met avec lui en dehors sur le balcon; il garde un silence religieux, voit le convoi enfiler l'avenue et, malgré le mauvais temps et l'injure de l'air auxquels il paraissoit insensible, il le suit des yeux jusqu'à ce qu'il perde de vue tout l'enterrement. Il rentre dans l'appartement, deux grosses larmes couloient encore le long de ses joues; il ne dit à Champlost que ce peu de paroles : « Voilà les seuls devoirs que j'aye « pu lui rendre », paroles les plus éloquentes qu'il put prononcer dans cet instant. »

Or, quelques jours auparavant, Louis XV, écrivant à son gendre, lui faisait part en termes discrets de ses inquiétudes sur l'état de santé de la marquise qu'il désignait par ces mots, caractéristiques sous sa plume : « une connaissance de près de vingt ans et une amitié sûre ». Le récit de Dufort de Cheverny et la lettre de Louis XV furent tout naturellement ignorés de leurs contemporains, et la légende dont je n'ai pu arriver à déterminer le premier auteur fit tranquillement son chemin. Elle le faisait encore au moment de la Révolution, puisqu'on en retrouve le sens, sinon le texte, sous la plume d'un académicien fameux par ses revirements de conscience et le bruyant et malveillant repentir auquel ses protecteurs de jadis et ses amis de la veille durent de se voir cyniquement travestis, trahis et calomniés.

En 1791 et 1792, Jean-François de La Harpe était rédacteur de la partie littéraire du *Mercure de France*, devenu *Mercure Français*, et il y rendait compte des ouvrages nouveaux de quelque importance. Mettant à profit une liberté jusqu'alors inconnue, les éditeurs de Mémoires historiques se hâtaient de déballer leurs marchandises et fouillaient à l'envi dans des portefeuilles dont on n'avait point jusqu'alors soupçonné l'existence ou l'importance. Le plus infatigable de ces producteurs, sinon le plus digne de foi, fut assurément Jean-Louis Soulavie. Je n'ai point à examiner ici quel crédit il faut accorder ou refuser à ses nombreuses compilations, et leur authenticité plus ou moins établie n'est point en cause. Toutefois, ce fut à propos de l'une d'elles, les *Mémoires du ministère du duc d'Aiguillon, pour servir à l'histoire du règne de Louis XV et à celle du commencement du règne de Louis XVI*, que La Harpe traça de Louis XV un virulent portrait qui se terminait ainsi : « Il suffit de rappeler avec quelle honteuse dissimulation il accabla M. le duc de Choiseul à l'instant même

Digitized by Google

où il venait de signer l'ordre de son exil et l'indifférence insultante qu'il fit voir en regardant par la fenêtre le convoi d'une femme aimée avec laquelle il avait passé vingt ans de sa vie. »

L'article parut, anonyme, dans le *Mercure* d'avril 1792 (p. 88-107). Il y est même demeuré jusqu'à ce jour, en compagnie de bien d'autres, car ni La Harpe ni les éditeurs de ses œuvres posthumes ne se sont souciés de remettre en lumière les preuves des palinodies dont il devait donner tant d'exemples, et j'ai eu, je l'avoue, quelque peine à déterrer cet article lorsque je voulus le confronter avec la réfutation à laquelle il donna naissance.

Il se trouva, en effet, à ce moment où la vieille monarchie s'effondrait de toutes parts, un homme assez courageux pour relever le gant et pour prendre la défense du Roi, enseveli naguère à Saint-Denis sous les huées de la populace. Cet homme, c'était Jean-Benjamin de La Borde, tour à tour fermier général, receveur général des Finances, premier valet de chambre de Louis XV, le dilettante, le versificateur, l'éditeur de ce *Choix de chansons mises en musique*, auquel les estampes de Moreau le jeune ont donné un si haut prix, et de cette *Description générale et particulière de la France* qui, toute inachevée qu'elle soit demeurée, est, elle aussi, l'un des plus beaux livres illustrés du XVIIIe siècle. Benjamin de La Borde ne put contenir son indignation en lisant l'article du *Mercure* et il y répondit, sous forme de Lettre à *M. de La Harpe*, en une brochure de huit pages dont le seul exemplaire qui soit passé sous mes yeux est relié dans un recueil factice du *British Museum* (1).

Après avoir annoncé, à la première page, qu'il espérait publier bientôt des Mémoires sur la fin du règne d'un Roi « aimé de tous ceux qui avaient le bonheur de le connaître et de l'approcher », il ajoutait, à propos du mot auquel La Harpe avait fait allusion, ces particularités vraiment curieuses et que l'on peut considérer comme quasiment inédites :

« Sachant que le convoi devait partir à 6 heures (le 17 avril), et voulant éviter au Roi ce triste spectacle, je recommandai à un garçon du château de fermer les volets et d'allumer dans le cabi-

(1) *A Monsieur de la Harpe*. Impr. J.-J. Rainville, s. d., in-8°, 8 p. (*British Museum*. Méth. VIII, 34).

Digitized by Google

net du Roi plus tôt qu'à l'ordinaire, et avant l'heure indiquée pour le départ. Lorsque l'on vint m'avertir que le cortège était dans l'avenue et, par conséquent, en face de la fenêtre du Roi, je demandai si on avait fermé et j'appris avec chagrin que ma prévoyance avait été inutile. Aussitôt j'entrai dans le cabinet pour fermer et allumer moi-même, et je trouvai le Roi regardant, avec une douleur *prouvée par ses larmes*, le triste spectacle qui s'offrait à ses yeux, en disant le dernier adieu à celle qu'il ne devait jamais revoir. Si vous appelez cela une *indifférence insultante*, je serai tenté de croire, Monsieur, que vous avez été injustement nommé l'un des souverains de la langue française. »

Tel est, Messieurs, le document — le tout petit document — que je voulais vous soumettre et qui corrobore, ce me semble, de la façon la plus heureuse le témoignage de Dufort de Cheverny, car l'un et l'autre émanent de deux personnages que leur service auprès du Roi mettait à même d'être mieux informés que personne et qui ne se sont certainement pas concertés pour attester la vérité.

Grâce aux soins, trop empressés peut-être, de feu M. Robert de Crèvecœur, les *Mémoires* de Dufort de Cheverny sont, depuis 1886, à la disposition de quiconque veut les consulter. Ceux de Benjamin de La Borde existent-ils encore? Il est malheureusement permis d'en douter, mais il est certain aussi que, de son vivant, La Borde n'en faisait pas mystère et que Soulavie, notamment, dans un de ces livres singuliers dont on ne saurait dire qu'ils sont authentiques ou apocryphes, les a mentionnés comme s'il les avait lus (1).

Confondu sur les bancs mêmes du tribunal révolutionnaire avec son homonyme Joseph de Laborde, dont la descendance directe existe encore, Benjamin de La Borde a été de plus l'une des victimes des répertoires qui se sont succédé depuis la *Biographie* Michaud et qui, pour la plupart, ont omis son nom.

(1) *Mémoires historiques et anecdotes sur la Cour de France pendant la faveur de Mme de Pompadour; ouvrage conservé dans le portefeuille de Mme la maréchale de X.....* (Paris, Arthus Bertrand, an X (1802), in-8°). Soulavie dit, en note (p. 224), à propos de Mme de Marchais (plus tard Mme d'Angiviller), qu'elle eut un frère « célèbre par des Mémoires piquants sur le règne de Louis XV et une défense de la mémoire du Roi contre les notices de M. de la Harpe dans le *Mercure* ». Soulavie, plusieurs fois pris à partie par La Harpe dans le *Mercure*, avait eu, comme on voit, connaissance de la réplique de La Borde.

Digitized by Google

La seule notice séparée dont il ait été l'objet a été publiée à Nantes, en 1839, par l'imprimeur Camille Mellinet, et elle est muette sur le compte de ses *Mémoires*. Ce silence est d'autant plus significatif qu'à cette date vivait encore à Nantes un fils de Benjamin de La Borde, retraité comme inspecteur des douanes. Il semble que si les *Mémoires* de son père eussent été entre ses mains, le rédacteur de la notice n'eût point manqué d'en faire mention.

Faut-il croire, au contraire, que le manuscrit disparut le 10 août 1792, dans le pillage et l'incendie de l'appartement de l'ancien gouverneur du Louvre? En ce cas, le fragment que j'ai rapporté plus haut serait tout ce qui resterait de ces souvenirs, et je ne crois pas être démenti par aucun de vous si j'assure que la perte du surplus est, selon toute apparence, infiniment regrettable. Tout ceci, vous le voyez, n'est que conjectures, et je vous demande, Messieurs, de n'y voir que les prémisses d'une enquête à laquelle je serais heureux que vous veuillez bien prendre part. Nous n'aurons point perdu le temps que vous avez bien voulu me sacrifier si cette communication provoquait, d'une part, la révélation du livre ou du journal où le mot « sans cœur » — et sans vraisemblance — aurait pris naissance, et si, d'autre part, Benjamin de La Borde venait enfin nous apporter sur son époque et sur ses goûts de curieux et de lettré un témoignage dont chacun de nous aurait à tirer plaisir et profit.

Maurice Tourneux.

Digitized by Google

LES

DEUX PREMIERS CONSERVATEURS

DU MUSÉE DE SÈVRES

RIOCREUX ET CHAMPFLEURY

(1823-1889).

La Manufacture de Sèvres fut, comme on sait, établie en 1759 à Sèvres, au bas du coteau de Bellevue, non loin de la Seine, et à proximité du ru de Marivel, dont les eaux bourbeuses faisaient tourner le moulin. Et, pendant longtemps, on n'éprouva pas le besoin d'y réunir et d'y conserver méthodiquement les produits si variés de l'art de terre, qui ont été fabriqués dans tous les pays et à toutes les époques.

RIOCREUX en 1859.
(D'après le médaillon d'Adolphe DAMMOUSE, gravé par FOCILLON.)

Ce n'est pas que les directeurs qui se sont succédé depuis 1759 jusqu'en 1800, date à laquelle Alexandre Brongniart prit

Digitized by Google

la direction de Sèvres pour la conserver jusqu'en 1847, n'aient eu entre les mains des vases ou des plats de tout genre et de toute espèce, destinés à servir de modèles et d'exemples aux artistes et aux savants qui travaillaient à Sèvres. Pour ne citer que quelques exemples, le célèbre baron Vivant Denon, qui avait été ambassadeur de France auprès du roi des Deux-Siciles à Naples, pendant sept ans, et qui avait assisté aux fouilles de Pompéi, avait cédé à la Manufacture de Sèvres, en 1785, sur la demande du marquis d'Angiviller, une collection de vases étrusques provenant des ruines de cette ville disparue, et qui n'ont pas été sans exercer une influence marquée sur les formes des vases de porcelaine à la fin du XVIIIe siècle; d'autre part, Napoléon avait chargé Brongniart, en 1812, de visiter la Manufacture royale de porcelaines de Saxe, à Meissen, et l'intendant général de la maison de l'Empereur, Daru, avait obtenu du roi de Saxe qu'il déliât Steinauer, alors directeur, de son serment, et qu'il livrât à Brongniart les secrets de fabrication de ce célèbre établissement. Le directeur de Sèvres avait profité de cette mission en Allemagne pour étudier les diverses fabrications allemandes et avait rapporté un grand nombre de porcelaines, d'échantillons de terres et quelques livres.

Il y avait alors à la Manufacture de porcelaine de Sèvres, outre ces objets de céramique, des modèles en terre, plâtre ou cire, ayant servi au XVIIIe siècle à la fabrication, des moules de ces objets, des livres, des dessins, des camées, des médailles qui servaient aux artistes pour créer leurs formes ou leurs décors, des pièces même de Sèvres que l'on considérait comme des types de bonne exécution ou de venue parfaite.

Ces objets étaient disséminés dans l'ancienne Manufacture, et, lorsqu'il était nécessaire d'avoir recours à un de ces documents, il était souvent difficile ou impossible de le trouver.

Le directeur Brongniart, géologue et minéralogiste émérite, dont l'esprit de méthode et d'expérience devait aboutir à la création de ce magnifique *Traité des Arts céramiques* qui est le monument le plus considérable qui ait été élevé dans une branche d'art industriel, et qui a été la cause du développement prodigieux de l'industrie céramique, songeait depuis longtemps à réunir et à grouper tous les échantillons de l'art de terre.

Un jeune peintre de Sèvres, Denis-Désiré Riocreux, qu'il

Digitized by Google

avait employé en 1817 pour classer une collection de géologie, et dont l'esprit d'ordre et de méthode, l'intelligence et la faculté d'assimilation l'avaient frappé, devint le collaborateur de Brongniart dans la réalisation de cette idée.

Nous emprunterons, pour la biographie de Riocreux, bien des détails à la notice que son élève et ami, Ambroise Milet, ancien chef de fabrication à Sèvres, lui a consacrée.

Riocreux naquit à Sèvres en 1791; son père, tailleur d'habits, mourut en 1799, et sa mère se remaria avec un aubergiste de cette ville. Livré à lui-même, dans ce milieu plus que modeste, il fut blessé à l'œil vers 1798, par une pierre lancée par un de ses camarades, et perdit cet œil. Sa mère ne lui ménagea pas les soins, et il put fréquenter une école jusqu'en 1804, moment auquel il entra à Sèvres comme élève peintre de fleurs, dans l'atelier de Pithou, puis de Bouillat; il fut appointé en 1811, comme peintre de fleurs, au chiffre modeste de 600 francs par an.

Il tira au sort à ce moment, fut déclaré impropre au service militaire, et continua à développer à Sèvres un talent déjà mûr de peintre de fleurs. Sa facture est large, ses fleurs richement coloriées et d'un dessin très pur ont été de tout temps appréciées. Il venait de se marier en 1814, lorsque, sans raison apparente, la blessure de son œil perdu se mit à affecter l'œil sain, si bien qu'il se trouvait subitement dans l'impossibilité de subvenir aux besoins de la famille qu'il venait de créer.

L'administrateur Brongniart lui confia alors l'échantillonnage des couleurs, travail délicat et méticuleux qui exigeait des connaissances d'homme de métier; il lui donna aussi à classer une collection de géologie, et ce travail lui servit à apprendre ce qu'est la méthode de classification d'une suite d'objets à première vue disparates.

Et comme Brongniart avait décidé de réunir tous les objets d'art céramique ou vitrique épars à Sèvres, il confia à Riocreux le soin de les numéroter, de les classer, de les cataloguer.

D'abord, on retira les vases grecs ou tasses de porcelaine allemandes des ateliers de peinture ou de sculpture où ils se trouvaient disséminés, et on les disposa dans de grandes armoires vitrées, à l'entrée du magasin de vente des produits de Sèvres. Ce fut une période de travail assidu pour Riocreux; il

Digitized by Google

fallut tout créer, le matériel et les dispositions intérieures des vitrines ; il fallut chercher une classification rationnelle et méthodique d'un nombre déjà considérable d'objets ; il fallut imaginer des notations et un numérotage, pour pouvoir s'y reconnaître facilement.

Aussi fut-il, le 3 mai 1823, attaché officiellement à la Manufacture de Sèvres, aux appointements de 100 francs par mois, plus un supplément pour les essais de couleurs dont il est chargé. Voici en quels termes Brongniart lui écrivait :

« J'ai reconnu, Monsieur, avec plaisir, le zèle, le soin, l'intelligence que vous avez mis dans les différents travaux que l'état de votre vue vous a permis de faire pour la Manufacture. L'ordre que vous avez établi et maintenu dans ce qui compose le mobilier d'objets d'art de la Manufacture, celui que vous avez également suivi et même amélioré dans les essais de couleurs ont apporté dans cette partie de l'établissement qui m'est confié le genre d'amélioration que je désirais depuis longtemps y introduire. Je désire, à présent, qu'il soit maintenu et encore perfectionné, persuadé qu'il résultera de cette marche une augmentation considérable dans nos collections d'objets d'art, dans l'utilité dont elles sont à nos artistes, de l'économie dans les dépenses à faire, et de nombreux avantages pour ce qui concerne les couleurs.

« C'est sur ces considérations que je me suis décidé à accueillir la demande que vous m'avez adressée, relative à l'augmentation de votre salaire, à la fixation définitive de vos travaux et de votre position dans la Manufacture. Il a fallu, Monsieur, ces considérations, et surtout celle qui résulte de vos qualités et de votre situation physique, pour me décider à introduire dans la Manufacture, *contre mes principes d'administration*, un emploi dont les travaux ne concourent pas directement à la fabrication de la porcelaine. »

Une telle lettre honore autant l'homme qui l'écrit que celui qui la reçoit, et, appréciant mieux aujourd'hui, grâce au recul du temps, toute l'œuvre que Brongniart et Riocreux ont accomplie, nous ne sommes pas surpris que de tels hommes aient pu si bien s'entendre et se compléter.

Les fonctions de Riocreux consistaient à ce moment, comme conservateur des objets d'art, à garder, ranger, soigner, enre-

Digitized by Google

gistrer, tenir les catalogues de comptabilité et le répertoire de tout le mobilier de Sèvres, en objets d'art; les modèles antiques et modernes, en plâtre; les médailles, soufres et camées; les livres, dessins, estampes, tableaux; en objets d'instruction, les modèles de toutes les pièces que la Manufacture a exécutées; la collection des objets relatifs à l'art céramique, tant ancien que moderne, tant matières premières que matières ouvrées et ustensiles.

De cette rédaction, il résulte que l'on ne prévoyait pas encore toute l'importance du Musée céramique; mais le futur *conservateur et garde des collections*, qui ne fut nommé officiellement qu'en 1829 à ces fonctions, aux appointements de 1,800 francs par an, s'identifia à l'œuvre qu'il était chargé de poursuivre; il se mit à étudier l'histoire, les mœurs, la géographie; puis, comme l'histoire céramique n'existait pas, il entreprit de créer dans ses vitrines un enseignement vivant de cette histoire, en présentant au visiteur les produits de toute origine et, autant que possible, les matériaux servant à leur fabrication.

Il chercha longtemps la meilleure méthode, le meilleur plan de classification. Fallait-il classer en suivant l'ordre géographique, l'ordre chronologique? Considérer au contraire le rapport technique, ou tenir compte des qualités artistiques des objets? Avec une grande sûreté de vue, Riocreux adopta la classification par espèces techniques. Les porcelaines tendres, les porcelaines dures, les grès, les faïences fines, les faïences, les terres vernissées, les terres lustrées, les poteries mates, formèrent ainsi de grandes familles, qui se décomposaient suivant l'ordre géographique, puis dans l'ordre chronologique. Méthode précieuse, que la plupart des musées céramiques du monde entier ont adoptée aujourd'hui.

Une fois que ce plan fut adopté, il s'agissait de déterminer chaque objet, de savoir où et à quelle époque il avait été fabriqué, et ce n'était guère commode à une époque où, à part les porcelaines de Sèvres et de Saxe, presque tous les produits avaient une origine obscure, souvent même une technologie inconnue. C'est en se servant des caractères des pâtes et des émaux, de la forme, du décor, des marques, des signatures, que Riocreux commença patiemment une œuvre qui devait se prolonger cinquante ans durant, et qui consistait à inscrire sur

Digitized by Google

le registre d'entrée ou sur le registre d'inventaire, à côté des certitudes, toutes les hypothèses sur l'état civil de l'objet à cataloguer.

Et le numéro de cet inventaire fut reporté sur la pièce même au moyen d'un numérotage peint à l'huile; puis, de son écriture belle et lisible, Riocreux écrivait deux fiches, l'une collée sur la pièce, l'autre, libre, placée à côté, destinée à faire connaître au visiteur la matière, le décor, l'origine, la date, la marque et souvent le nom du donateur.

Il avait ainsi, par cette méthode ingénieuse, trouvé le moyen de renseigner les visiteurs ; et pour les pièces dont l'attribution était délicate ou douteuse, l'origine suivie d'un point d'interrogation appelait, de la part des amateurs, des observations, des renseignements dont Riocreux tenait toujours compte.

Cette méthode, suivie jusqu'en 1890 et perfectionnée par Champfleury, le successeur de Riocreux, qui remplaça la fiche écrite par des fiches imprimées sur lesquelles les marques et les signatures étaient reproduites à la main, a été féconde en résultats. Elle a provoqué entre les conservateurs de ce beau Musée et le public une sorte d'émulation, qui s'est traduite par des dons nombreux et, surtout, par une recherche en commun de tous les problèmes de l'histoire de l'art céramique.

Malheureusement, les musées ont parfois à redouter bien plus des ennemis du dedans que des ennemis du dehors. Depuis 1890, l'étiquetage a été méthodiquement supprimé, les pièces ne portent plus à côté d'elles leur état civil, les noms des donateurs ne figurent plus à côté des produits qu'ils ont donnés ou légués au Musée. A peine si, de-ci de-là, une étiquette de maroquin indique une attribution. L'œuvre patiente de deux tiers de siècle a été supprimée froidement, sans raisons, nous ignorons pour quels motifs. Toujours est-il que le Musée actuel de Sèvres n'est plus le livre ouvert où chacun pouvait lire du temps de Riocreux et de Champfleury; ce n'est plus qu'une agrégation de pièces céramiques, au milieu desquelles les plus érudits se perdent, depuis que la méthode scientifique du début a disparu.

Il s'agissait également de réunir des séries aussi complètes que possible, et Riocreux a eu la bonne fortune de collectionner pour le compte de l'Etat, à une époque où il était à peu près le seul amateur éclairé. Aussi allait-il chaque semaine à Paris, battant

Digitized by Google

les bric-à-brac, fouillant les antiquaires, suivant les ventes de l'hôtel Drouot; pour payer, il disposait d'un faible crédit annuel de 1,000 francs, mais il avait une précieuse monnaie d'échange, la porcelaine de Sèvres, qui, bien souvent, a servi et sert encore à enrichir les collections céramiques; il demandait aussi aux fabricants de lui réserver des types de leur fabrication.

On lui accorda un cabinet situé au deuxième étage et huit grandes salles bien éclairées par quatorze fenêtres, pour placer les 4,000 objets réunis en 1829; en 1840, il y en avait 8,000! qu'il trouva moyen de grouper dans ce local.

Ce ne fut qu'en 1840 que Riocreux fut nommé conservateur et chef du service des collections; il avait, à cette époque, établi le *Tableau des signatures céramiques*, comprenant les marques apposées sur les poteries antiques, chinoises, modernes, et collaboré avec Brongniart au *Catalogue raisonné ou Description méthodique du Musée céramique et vitrique de Sèvres* (1). Cet ouvrage, dont la magistrale préface, écrite par Brongniart, indique le rôle d'un musée, la manière de classer, d'étiqueter, de différencier les poteries, a contribué, comme le *Traité des Arts céramiques*, à la prodigieuse renaissance qui a marqué notre céramique nationale depuis ce moment.

Voici la description du Musée de l'ancienne Manufacture telle que nous l'a laissée M. A. Milet, qui a été l'élève et l'ami de Riocreux :

« Si, du cabinet de travail, nous traversons la bibliothèque, un bout de couloir à gauche conduit à la salle du pavillon d'angle qui contient les verreries du moyen âge ainsi que les vitrifications; et, devant nous, se trouve l'enfilade des salles, dont le plus grand nombre est à fenêtre simple et quelques-unes à fenêtre double.

« Un chemin en toile cirée, cachant la crudité du carrelage encaustiqué, les relie entre elles par des baies restées libres; des armoires vitrées, élevées, d'époques diverses, forcément disparates, garnissent les murs, à la fois du fond longeant le couloir, et ceux de refend séparant les salles; enfin, d'autres plus basses occupent le milieu des salles à double fenêtre. Puis, des tablettes et des socles, servant de supports pour de gros

(1) Paris, 1 vol. in-4° et 1 atlas de planches coloriées, 1845.

Digitized by Google

morceaux, garnissent çà et là les vides. L'éclairage du nord, unique, mitigé par quelque petit vitrail, se répand discrètement sur les produits variés de l'art de terre qui, sous toute forme, depuis la plus minuscule jusqu'à la plus gigantesque, depuis les glus grossiers jusqu'aux plus somptueux, garnissent tablettes, vitrines, socles et murs. L'art céramique ancien et contemporain, celui-ci superposant celui-là, semblable à un tableau de la marche des civilisations et des fluctuations du goût, se déroule de salle en salle, montrant à la fois ses vulgarités et ses magnificences; vous partez du noir des vases funéraires, en passant par les poteries vernissées, les faïences et les grès multicolores, pour arriver au blanc éclatant des porcelaines revêtues de livrées bien diverses. Souvent, à côté de ces produits, l'œil peut considérer curieusement les matériaux dont ils sont constitués.

« A la suite, se trouvent les modèles, réunion laborieuse constituant l'histoire de la Manufacture de Sèvres par les formes. Enfin, le couloir transformé en galerie, éclairé au midi, contient toute la plastique, les briques, y compris quelques-unes de Babylone, les carreaux, les tuiles et autres matériaux de construction, ainsi que le trop-plein des sections trop chargées.

« Dans cette pérégrination, si vous levez les yeux, chaque armoire vous indique en tête la *technologie,* la *géographie* et la *chronologie* de son contenu. Et chaque objet est escorté de son fameux étiquetage, si bien que le conservateur qui vous accompagne peut n'avoir rien à vous dire pour l'enseignement général; mais, si vous êtes artiste, il vous montre avec orgueil ses conquêtes ; si vous êtes savant, il vous consulte sur les nombreuses pièces dont l'attribution est douteuse ou controversée. Enfin, aux fabricants, il ouvre des tiroirs remplis, en bon ordre, des matériaux en nature se rapportant à chaque espèce de poterie et à une infinité de fabriques de toutes contrées. L'archéologue étudie la céramique des tombeaux; l'amateur reste émerveillé devant quelques vitrines déjà riches en faïences italiennes et françaises; il s'oublie dans la salle où resplendissent les joyaux de la Chine et du Japon. »

Cette description si exacte et si précise montre l'admiration que les visiteurs du début éprouvaient à voir la beauté des pièces si harmonieusement et si logiquement présentées.

Riocreux connaissait mieux que tout autre les supercheries,

Digitized by Google

les truquages et les contrefaçons. Il a formé nombre d'élèves qui ont été les grands collectionneurs et les experts de la fin du XIXe siècle.

Il était tenace, et depuis 1852, moment où se place le récit de M. Milet, jusqu'en 1870, il ne cessa de développer les collections du Musée. Il avait entrepris des voyages vers tous les centres céramiques, Rouen, Nevers ou Beauvais, et rapportait chaque fois une ample moisson de pièces marquées ou datées, armoriées ou signées, susceptibles de conduire à la solution d'un problème de technologie ou d'histoire céramique. C'est que, suivant la pensée de Brongniart, Riocreux ne voulait pas faire du Musée de Sèvres un musée de *curieux*, où s'accumulent les pièces les plus rares, les plus artistiquement décorées, où la mode du jour indique celles qu'il faut recevoir; il voulait créer une encyclopédie complète de l'art céramique et vitrique, où le fabricant, l'artiste et l'historien puissent trouver les éléments de leurs travaux.

Et ce savant, cet érudit, se multiplie pendant des années, et a la bonne fortune d'acheter pour quelques francs des porcelaines tendres, des Médicis, des Palissy, des porcelaines et des faïences persanes, d'admirables séries de faïences hispano-mauresques sans rivales (1), des Rouen comme on n'en voit nulle part, des Chine de toute ancienneté. Il découvre, avec des collaborateurs qui s'appellent Darcel, Gouellain, Pottier et bien d'autres, l'origine véritable des faïences bleues de Nevers (que l'on croyait être de Perse), de celles de Clermont-Ferrand, de Limoges et de bien d'autres localités. Il élucide maints problèmes d'archéologie et de céramique avec une sûreté qui dérivait de la méthode scientifique dont la collaboration de Brongniart l'avait imprégné. Il acquiert dans le conseil des chefs de service de Sèvres une influence que sa pratique de la technologie céramique avait rendue féconde.

Ce n'est qu'en 1853, à l'âge de 62 ans, que la décoration de la Légion d'honneur récompensa Riocreux de ses travaux excellents. On sait que le gouvernement impérial, trouvant les services de la Manufacture de Sèvres trop à l'étroit dans le bâtiment du coteau de Bellevue, avait fait construire une nouvelle

(1) Depuis, ces séries ont été accrues par le legs du baron Daviller.

Digitized by Google

Manufacture près du pont de Sèvres, dans le parc de Saint-Cloud, et, au moment de la guerre de 1870, les travaux du Musée étaient suffisamment avancés pour que l'on ait pu y installer les collections des modèles et des moules. Le déménagement du Musée proprement dit allait commencer lorsque éclata la guerre de 1870-71. A ce moment, Riocreux était menacé de la privation totale de la vue par un mal implacable, qui attaquait son seul œil valide. Il refusa énergiquement de cacher les trésors de son Musée dans des carrières souterraines qui débouchent dans le parc de l'ancienne Manufacture, et réussit à obtenir que les collections fussent transportées à Paris.

Avec une ardeur que son grand âge et son état de santé ne permettaient pas de prévoir, aidé seulement d'un de ses collègues et de deux employés (1), il emballa tout ce que le Musée contenait de précieux.

Chose incroyable, il suffit de huit jours pour tout emballer et porter dans les caves du ministère du Commerce, et le 18 septembre au soir, la dernière caisse partait; ce soir même, le pont de Sèvres sautait, et Sèvres était aux mains de l'ennemi.

Riocreux ne quitta point la Manufacture durant l'invasion. Rien de ce qui était resté à l'ancienne Manufacture ne fut détruit par les Prussiens. Mais le Musée des modèles, comprenant une collection de statuettes en terre du XVIIIe siècle, fut brisé ou emporté par les envahisseurs.

Vers la fin de 1871, chaque objet avait repris sa place au Musée.

Riocreux mourut le 28 février 1872, à l'âge de 81 ans. Il n'avait préparé aucun de ses collaborateurs à recueillir sa lourde succession; il aurait désiré que M. Milet, alors chef de fabrication à Sèvres, prît sa succession, à laquelle semblait le désigner un long contact avec lui; mais M. Milet avait refusé, préférant conserver le poste de bataille qu'il ne devait abandonner qu'en 1884, pour devenir conservateur du Musée de Dieppe.

Au moment de la mort de Riocreux, le Musée comprenait 20,000 pièces, qu'il s'agissait de classer dans le Musée de la nouvelle Manufacture.

(1) MM. A. Milet, Léon Leroy et Pierre Tenchein, qui m'ont souvent raconté les souvenirs qu'ils avaient conservés de l'année terrible.

Digitized by Google

Le choix du ministre de l'Instruction publique d'alors, Jules Simon, se porta sur un homme de lettres bien connu, remarqué par ses travaux sur l'érudition et l'archéologie céramique. Né à Laon en 1821, Jules Husson-Fleury, dit Champfleury, avait été successivement secrétaire de mairie, commissionnaire en librairie; il vint jeune à Paris, où il connut Henri Murger, Chintreuil, Bonvin, Nadar, Arsène Houssaye. Ses débuts dans les lettres datent de 1847, époque à laquelle il fit paraître une nouvelle, *Chien Caillou*, qui, du jour au lendemain, rendit son nom célèbre. Je n'entreprendrai ni d'énumérer les nombreuses œuvres littéraires de Champfleury, ni ses polémiques à propos du réalisme; je n'essaierai pas davantage de décrire le caractère de l'homme privé; je me contenterai, pour ne pas sortir du sujet de cette note, de raconter ce que m'a appris un contact de près de dix ans avec le successeur de Riocreux.

CHAMPFLEURY.
(D'après une lithographie de A. LEGROS, 1875.)

Champfleury était un artiste qui cherchait à dépeindre toutes les sensations d'art qu'il éprouvait, mais son goût très particulier et très caractéristique le portait très instinctivement vers l'art populaire, qu'il jugeait plus vrai, plus sincère que l'art conventionnel. Aussi n'est-on pas étonné de le voir écrire des pantomimes, qu'il préférait aux grands opéras et aux productions littéraires de son temps; il était naturel de le voir célébrer les

Digitized by Google

frères Lenain, peintres du temps de Louis XIII, qui, avec un sentiment intense de la vie, dépeignaient les joies et les labeurs des pauvres gens. Il était désigné pour écrire les *Recherches sur les origines et les variations de la légende du Bonhomme Misère*, l'*Histoire de la Caricature* et l'*Histoire de l'Imagerie populaire*, *Les Chats*, *Les Enfants*, et, enfin, l'*Histoire des Faïences patriotiques sous la Révolution.*

Cet ouvrage, des plus curieux et des plus intéressants, n'était que la description d'une collection d'assiettes, de brocs et de pots de faïences populaires, que Champfleury avait réunie pendant vingt ans, après de patientes recherches en Normandie, dans le Nivernais, et surtout à l'hôtel des commissaires-priseurs. Ces pièces ont décoré les murs et les plafonds de son appartement de Paris, puis des logements que Champfleury a occupés à la Manufacture de Sèvres.

En visitant ce petit musée que la ville de Paris ne put se décider à acquérir en 1868 (1), et que le marteau du commissaire-priseur a dispersé, on évoquait toute l'histoire de la Révolution. Les céramiques relatives à l'invention des aérostats, les céramiques franc-maçonniques, celles à emblèmes royalistes, les assiettes de la Révolution avec leurs inscriptions si naïves, qui nous renseignent mieux sur l'état d'âme des populations rurales que les livres ou les journaux du temps, formaient une importante série, un journal de faïence.

Cette *Histoire des Faïences patriotiques* fut suivie, à quelque temps de là, par la publication du *Violon de faïence*, le chef-d'œuvre de cet auteur, où il décrivit, avec un très grand souci de la réalité, ses propres émotions de collectionneur de céramique.

Ce furent là les titres de Champfleury à la nomination de conservateur du Musée de Sèvres, et l'on peut dire que, durant la première période de sa direction, il fut surtout occupé à se familiariser avec les matières céramiques, porcelaines, grès, terres vernissées, terres cuites, qu'il ne connaissait que par ouï-dire, ayant été toujours un amateur passionné des faïences, qu'il trouvait plus éclatantes et plus sincères. Et lorsqu'il eut un peu pris contact avec les objets de son musée, il se vit obligé, en 1876, de procéder à leur déménagement dans le Musée de la

(1) Voir, à ce sujet, Paul Eudel. Vente Champfleury, Paris, 1890.

Digitized by Google

nouvelle Manufacture. Ce travail fut rendu très difficile et très compliqué par la faute de l'architecte qui avait été chargé de concevoir et d'exécuter les plans du Musée. Les galeries étaient absolument insuffisantes pour loger les objets de l'ancien Musée; les objets, atrocement éclairés, par le fait de l'exposition des galeries orientées est-ouest, rendaient la classification difficile et pénible.

Si Champfleury conserva la division en familles céramiques, porcelaines, faïences, grès, terres, etc., que son prédécesseur avait adoptée, il eut le tort de négliger toute la partie technologique qui ne l'intéressait en aucune façon ; aussi, tous les échantillons de terres, de couleurs, de vernis, de même que tout ce qui a trait à la fabrication des pièces céramiques, fût-il abandonné, à de rares exceptions près (1), et servit à remblayer les fossés ou jardins de l'ancienne Manufacture ! Il eut également le tort de mettre les objets postérieurs à 1815 (sauf en ce qui concerne Sèvres) en dehors des vitrines qui contenaient les objets antérieurs de même origine. Tout ce qui était moderne était mis à part et mélangé, sans souci de la nature de la matière, du lieu de production. Cette manière de faire s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui, et rend les recherches fort difficiles ; ainsi, les porcelaines de Limoges, jusqu'en 1789, sont dans une vitrine. Chercher celles qui sont postérieures à cette époque, et qui sont disséminées dans plusieurs vitrines perdues au fond du Musée, est un travail presque impossible. Nous avons déjà dit que Champfleury avait eu l'idée d'imprimer les fiches des céramiques, rendant ainsi plus durable et plus stable l'état civil de chaque pièce. Il donna aussi une impulsion nouvelle à tout ce qui a trait à la faïence, augmenta les collections de carreaux de pavage en céramique, de faïences intéressantes de Rouen, de Nevers, de Moustiers.

En 1878, le rangement du nouveau Musée et de la bibliothèque de ce musée étant terminé, Champfleury écrivit la *Bibliographie céramique* (1882); puis il se consacra surtout à un rangement plus méthodique des milliers et des milliers d'objets qu'il était chargé de conserver, et s'efforça, par des dispositions ingénieuses

(1) Quelques terres et couleurs de Chine, rapportées par des missionnaires, ont été sauvées.

Digitized by Google

Champfleury dans son cabinet de travail.
(D'après une aquarelle de Paillet, 1886.)

Digitized by Google

à l'intérieur des vitrines et le long des parois, de faire valoir les collections de Sèvres.

En 1889, le Musée était disposé dans le bâtiment monumental qui se développe au bord de la Seine; le rez-de-chaussée était occupé par les bureaux de l'administration, le magasin de vente des produits de Sèvres, et par la bibliothèque du Musée céramique. On accédait au premier étage par un escalier en rotonde à double révolution, créé après coup, car l'architecte de ce bâtiment avait oublié l'escalier du public, construisant seulement, aux deux extrémités, deux escaliers étroits d'une ascension fort pénible. On pénétrait d'abord dans un salon d'honneur décoré de tapisseries des Gobelins. Au milieu de ce salon se trouvait un grand vase blanc en porcelaine dure de Sèvres, de 3^{m},15 de haut (vase Nicole). Il était entouré de vases remarquables en porcelaine de Sèvres, parmi lesquels un vase Béranger dont la peinture représentait *Le transport des dépouilles opimes artistiques de l'armée d'Italie au Musée Napoléon.* A droite et à gauche de ce salon d'honneur, deux longues galeries qui contenaient les 24,000 pièces réunies à ce moment.

En commençant la visite de ces galeries par la droite, on trouvait les collections de vases de terres égyptiens, grecs, étrusques, phéniciens, gallo-romains, gaulois; puis celles de terres vernissées. Une vitrine entière était consacrée aux poteries françaises du XIe au XVIIe siècle, recueillies par Forgeais dans les dragages de la Seine et dans les fouilles faites dans le sol du vieux Paris; d'autres, aux produits de grès du Beauvaisis, de Savigny, de Manerbe, du Pré-d'Auge; enfin, une vitrine était remplie de poteries de Bernard Palissy et de ses élèves. Une collection de terres vernissées d'origine étrangère était suivie de la collection des grès de Bottger, inventeur de la porcelaine de Saxe. Venaient ensuite les faïences dont l'éclat et la richesse incomparables réjouissaient les yeux des profanes et excitaient l'envie des collectionneurs. D'abord, les faïences de Perse, d'Asie Mineure, de Lindos, de Rhodes, aux couleurs gaies et franches. On visitait ensuite les faïences hispano-mauresques, aux reflets rouges, jaunes, bleutés; les majoliques italiennes d'Urbino, de Venise, de Faenza, de Gubbio et de vingt autres fabriques célèbres par leurs décors, par leurs coloris, par leurs reflets.

Ces vitrines contenaient la fameuse coupe basse de Gubbio,

Digitized by Google

« cupa amatoria », signée : Maestro Giorgio, 1527, que Riocreux avait payée 50 francs en 1830, et qui vaut actuellement de 15,000 à 20,000 francs; non loin de cette coupe, une grande vasque décorée du Jugement de Pâris, payée 300 francs, et dont la valeur dépasse 30,000 francs.

Dans des vitrines latérales, et sur des panneaux, une importante collection de carreaux de pavement de Rouen, de Lisieux; puis, après avoir traversé à nouveau le salon d'honneur, se déroulaient les faïences de Rouen, celles de Sinceny, de Nevers, de Marseille, de Delft, de Moustiers, séries fort complètes de pièces signées et datées, à l'éclat brillant, aux riches couleurs. Ensuite, on admirait une coupe avec couvercle d'Oiron, que Riocreux a payée avec 350 francs de porcelaines de Sèvres et qui vaudrait aujourd'hui 50,000 francs en vente publique.

La série des porcelaines comprenait trois vitrines de vieux Chine, une vitrine de porcelaine tendre des Médicis, puis deux vitrines de porcelaines tendres françaises du XVIIe et du XVIIIe siècle : Rouen, Saint-Cloud, Orléans, Chantilly, Mennecy-Villeroy, Sceaux; une vitrine voisine contenait des pâtes tendres anglaises de Worcester et de Chelsea.

Venait ensuite la série des porcelaines dures d'Allemagne (Saxe, Berlin, Vienne, Nymphenbourg, etc.), puis enfin, les porcelaines dures des fabriques de Paris, de Limoges, de Niederuiller, de Strasbourg.

Avant de revenir au salon d'honneur, après avoir fait le tour complet, on rencontrait une dizaine de vitrines comprenant des modèles de Sèvres du XVIIIe siècle, en terres cuites, signées Pajou, Leriche, etc.; des plaques de porcelaines peintes, des biscuits, des essais et de beaux produits contemporains de Sèvres. Dans de petites salles à l'extrémité, du côté nord, une collection de porcelaines et faïences modernes, des échantillons de l'industrie vitrique et de l'émaillerie sur métaux. Je signalerai aussi une vitrine de faïences exécutées à Sèvres vers 1860 et des émaux sur cuivre signés Gobert et exécutés à la Manufacture par ce grand maître.

Vers 1888, Champfleury fut nommé administrateur adjoint de la Manufacture pour aider le faïencier Théodore Deck à diriger cette importante usine; il fut enlevé en 1889 par une attaque d'influenza. M. Edouard Garnier, qui avait été avant 1879

Digitized by Google

attaché au Musée de Sèvres, et depuis au Musée des Arts décoratifs, fut chargé de sa succession.

Le Musée de Sèvres a été le premier Musée céramique créé, il est certes le plus complet et le plus beau, quoique d'autres musées comprennent ou des pièces plus marquantes ou des séries locales plus importantes. Il a, depuis son origine, rendu les plus grands services aux artistes qui y ont trouvé des modèles de formes et de décors, aux fabricants qui y ont puisé jusqu'en 1878 des indications techniques, aux collectionneurs et aux curieux. Exprimons le vœu de voir rétablir bientôt à côté de chaque pièce la fiche imprimée qui faisait de ce musée un véritable livre, un véritable Traité des arts céramiques.

E.-S. Auscher.

Digitized by Google

LE TESTAMENT

DE

MADAME DE MAINTENON

On sait que Mme de Maintenon s'éteignit doucement le 15 avril 1719, à cinq heures du soir, dans le petit appartement qu'elle occupait en la Royale Maison de Saint-Louis à Saint-Cyr, où elle s'était retirée depuis la mort du roi Louis XIV.

Dès la fin de l'année précédente, elle avait pris soin de consigner, d'une manière définitive, ses dernières volontés dans un testament, dont le texte complet et rigoureusement exact n'a pas été, croyons-nous, publié jusqu'à ce jour (1). Cet acte est conservé en l'étude de Me Menguy, notaire à Chevreuse, qui l'a mis à notre disposition avec la plus obligeante bonne grâce, après avoir été autorisé par la famille de Noailles à nous laisser prendre copie de cette pièce ainsi que de tout le dossier dont elle fait partie. Qu'il nous soit permis, avant tout, d'offrir aux auteurs de cette libérale et gracieuse communication la sincère expression de notre reconnaissance (2).

A ce testament, qui porte la date du 11 décembre 1718, étaient jointes cinq autres pièces, qui font corps avec lui. Le tout était contenu dans une enveloppe que fermait un cachet de cire rouge aux armes de Mme de Maintenon (3). L'enveloppe se trouvait elle-même dans un

(1) Voir, cependant : SOUVENIRS SUR MADAME DE MAINTENON, publiés par le comte d'Haussonville et G. Hanotaux, de l'Académie française. MÉMOIRE ET LETTRES INÉDITES DE MADEMOISELLE D'AUMALE [Paris, Calmann-Lévy], p. 236-237, 240-242.

(2) Nous remercions également M. le comte d'Haussonville, qui a bien voulu se faire auprès de M. le duc de Noailles l'interprète de notre désir.

(3) De gueules au lion d'hermines, armé, lampassé et couronné d'or.

Digitized by Google

portefeuille de maroquin rouge, placé sur le bureau de la chambre où reposait le corps de la défunte, chambre dont on trouvera plus loin la description. Le portefeuille n'existe plus, sans doute, mais il n'en est pas de même des six pièces et de l'enveloppe, avec son cachet presque intact, qui figurent au dossier. Quelques-unes d'entre elles ont, malheureusement, souffert jadis des atteintes de l'humidité; mais elles ont été, il y a six ans (1), restaurées et consolidées autant que faire se peut; leur conservation, à laquelle Me Menguy veille avec sollicitude, est maintenant assurée.

Il nous a paru intéressant de publier *in extenso* dans notre *Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise* ce dossier, doublement précieux pour nous, qui comprend deux parties : 1° le testament et ses annexes, 2° les papiers relatifs à l'apposition des scellés, à l'inventaire et à l'exécution des dernières volontés de la testatrice.

Quelques lignes empruntées aux *Mémoire et lettres de Mlle d'Aumale* (2) serviront d'introduction naturelle à la publication du testament : « Le jeudi 13 avril, elle me dit : « Venez dans quelque moment où je serai « seule pour cacheter enfin mon testament. » Elle le lut ce jour-là tout entier, me le fit cacheter et écrivit de sa main : *Testament*, puis elle me dit en riant : « Cela est encore écrit assez ferme. » Il y avoit longtemps qu'elle avoit fait son testament; mais elle voulut le revoir; elle dit encore : « Il vaudroit mieux n'avoir point fait de testament que d'en « avoir fait un comme le mien, et il vaut mieux ne pas donner que de « donner si peu; 2 000 livres à l'un, 3 000 livres à l'autre, 1 000 livres « à un autre; on s'en moquera; mon testament n'a pas l'air d'un tes- « tament. » Aussi, elle mit au commencement le mot de *Disposition de ce qu'elle avoit*, au lieu de mettre : *Testament* (3). »

(1) Au cours d'une inspection d'archives communales que nous faisions dans le canton de Chevreuse, en 1897.

(2) Marie-Jeanne d'Aumale, née au mois de juillet 1683, à Vergies, en Picardie, reçue à Saint-Cyr en novembre 1690, morte à Soissons au mois de décembre 1756. Elle fut la dernière secrétaire de Mme de Maintenon. Voir la notice biographique que lui a consacrée M. le comte d'Haussonville dans les SOUVENIRS DE MADAME DE MAINTENON, p. I-XCIV.

(3) SOUVENIRS SUR MADAME DE MAINTENON, p. 233.

Digitized by Google

I. — LE TESTAMENT ET SES ANNEXES

ENVELOPPE

[Sur l'enveloppe en papier blanc (1), Mme de Maintenon a tracé, presque au centre, d'une écriture ascendante, à lettres ou syllabes juxtaposées, légèrement tremblée, le mot]

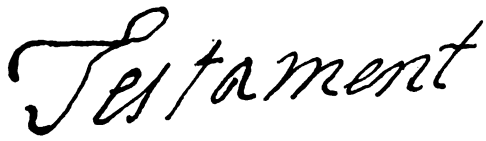

[au-dessous duquel se lit la mention] :

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

Ce mot est l'un des derniers, le dernier peut-être, qui aient été écrits par Mme de Maintenon.

TESTAMENT (2)

A St-Cir, ce 11 décembre 1718.

Disposition de ce qui se trouvera icy à moy le iour de ma mort tant en argent, entre les mains de la dépositaire ou dans mon bureau, qu'en meubles.

Je désire destre enterrée avec les dames de St-Louis. Je leur donne pour faire dire des messes pour moy la somme de mil livres . . . . . 1 000 liv.

[Au]x (3) pauvres de mes terres. 2 000

A Launay (4), mon valet de chambre. 3 000

A Mlle de Saignimonté (5), si elle ne fait pas profession dans cette maison 3 000

(1) Dimensions de l'enveloppe : Largeur, 175mm. Hauteur, 122mm.

(2) 2 feuillets, papier. Dimensions : Largeur, 170mm. Hauteur, 220mm.

(3) Nous rétablissons, en les imprimant entre crochets, les mots qui n'existent plus dans le testament, par suite des atteintes de l'humidité.

(4) Etienne de Launay, valet de chambre de Mme de Maintenon.

(5) On lit dans le MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [Cte D'HAUSSONVILLE], p. 241 : « A Madame de Saignemontes, sœur de la petite de la Tour, 3 000 livres

Digitized by Google

Et si elle y est receüe religieuse, ces trois mil livre seront mises dans le cofre des demoiselles.

Je donne à Mlle de Clavière (1) la mesme somme avec les mesmes conditions.

[Je don]ne aux bénédictines de Moret (2) 2 000 liv.

[Ces sommes], qui se montent ce me semble à [quatorze] mil livres estant prises, je désire que, s'il y a quelque chose de reste, qu'il soit entre Mmes de Mailly (3) et de Cailus (4).

Je donne à M^e^ la Comtesse de Cailus un service de vermeil doré, six estuis de mesme et un d'or dont ie me servois tousiours.

Je donne à Me de Cailus tout ce que i'ay de vaiselle d'argent, excepté seize articles escrits de ma main que ie donne à Mlle d'Aumale.

Je donne à Me de Cailus mon lit de campagne de damas cramoisy, avec le dais et le pavillon, le tout détaillé de la main de Mlle d'Aumale ou [de] la mienne.

Je donne à Mlle d'Aumale mon meuble bleu dont elle a fait le mémoire.

si elle ne fait pas profession à Saint-Cyr..... » Le 5 décembre 1717, « sœur Marie-Marguerite de la Tour de Saignemontet, âgée de vingt et un an et demy, fille de Messire Christofle de Laborie de la Tour et de dame Marguerite Daniollie, née à la Vaissière, paroisse de Trisac, diocèse de Clermont », reçoit de l'évêque de Chartres, en la Maison de Saint-Louis, l'habit de novice, en présence de « Gabriel de Coningham d'Arcenay et de Jacques de Bosredon ». [Archives dép^les^ de Seine-et-Oise. Actes de prises d'habits et de professions. D. 174, folio 105, verso.] Mlle de Saignemontet dut sortir de la Maison de Saint-Louis peu de temps après, car elle n'y fit pas profession. L'expression « Madame de Saignemontes » dont se sert Mlle d'Aumale se justifie donc.

(1) On lit, dans le même MÉMOIRE, p. 241 : « A Madame de Clavières, sœur aussi de Mademoiselle de la Tour, la même somme de 2 000 livres, avec les mêmes conditions. » Théophile LAVALLÉE donne, au sujet de cette demoiselle, le renseignement suivant : « Mlle de Fayet-Latour de Clavières, mariée. » *Madame de Maintenon et la Maison Royale de Saint-Cyr*, 2e édition, Paris, 1862, p. 437 : Demoiselles nées en 1704.

(2) Les Bénédictines de Moret (Seine-et-Marne). Couvent auquel s'intéressait tout particulièrement Mme de Maintenon. « Elle a soutenu pendant trente-huit ans les Bénédictines de Moret. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [Cte D'HAUSSONVILLE], p. 165.

(3) Marie-Anne-Françoise de Sainte-Hermine, fille du marquis de Sainte-Hermine et d'Anne-Madeleine le Valois de Villette, avait épousé Louis, comte de Mailly, qui mourut en 1699. Elle était petite-cousine de Mme de Maintenon, sa tante à la mode de Bretagne.

(4) Marthe-Marguerite-Hipolite le Valois de Villette, « Mlle de Mursay », avait épousé, en 1686, Jean-Aimé de Thubières, comte de Caylus, qui mourut en 1704 ou en 1709. Même parenté : nièce à la mode de Bretagne.

Digitized by Google

Je donne à Mlle d'Aumale les seize articles de ma vaisselle d'argent escris de ma main.

Je donne à M. la D. de Noailles (1) le diamant [que je] portois tousjours.

Je donne à M^r^ l'Evesque de Chartres (2) le [crucifix] en tableau sur fond or et noir.

Je donne à M^r^ l'Archevesque de Rouen (3) un crucifix sur du velours noir qui est au chevet de mon lit et le petit portrait du Roy qui est au dessous, désirant qu'il soit gardé à iamais par ceux de mon nom qui le regarderont avec la vénération et la recognoissance qu'ils doivent.

Mes habits, mon linge et tout ce qui servoit à ma personne sera partagé par M^e^ la Supérieure entre Magdelaine et Fanchon (4), selon mon proiet.

Je donne à Mlle de Plantadis (5) une pension viagère de cent cinquante livres, dont elle est payée iusques à la fin de cette présente année 1718.

Je donne à Mlle du Breuillac (6) une pension viagère de trois cent livres, dont elle est payée pour toute [la présen]te année.

[Je don]ne sur l'argent qui se trouvera icy cinq cent [livres] à ma Sr de Beauregard (7).

[Ce 11] Décembre 1718. FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

(1) Mlle d'Aubigné, fille de Charles d'Aubigné, nièce de Mme de Maintenon, avait épousé, en 1698, le comte d'Ayen, qui devint duc de Noailles en 1704.

(2) Charles-François des Monstiers-Mérinville, qui avait succédé, en 1709, à Paul Godet des Marais.

(3) Claude-Maur d'Aubigné, cousin de Mme de Maintenon, passé, en 1707, du siège épiscopal de Noyon [Oise] au siège archiépiscopal de Rouen, dont il prit possession en 1708. Il mourut à Rouen, le 22 avril 1719.

(4) Mme de Maintenon désigne ainsi Madeleine Poulain et Françoise Léger, ses femmes de chambre. Après la mort du Roi, elle s'était défaite de tous ses domestiques. « Elle ne garda avec elle que deux femmes de chambre dans le dedans de la maison, et un valet de chambre en dehors. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON [Cte D'HAUSSONVILLE], p. 211.

(5) Nous ne pouvons pas actuellement fournir de renseignements précis sur Mlle de Plantadis.

(6) Mlle du Breuillac ou de Breuillac était un peu la parente de Mme de Maintenon [Cte D'HAUSSONVILLE, SOUVENIRS..., p. 202]. Voir *ibidem*, page 260, la note relative à cette demoiselle qui, après avoir été autrefois fort riche et en belle passe dans le monde, se trouvait réduite à servir chez Mme d'Heudicourt.

(7) Marie-Anne Lefaucheux de Beauregard, fille majeure, demeurant en la Maison de Saint-Louis. [Voir ci-après, page 78, le procès-verbal de levée des scellés.]

Digitized by Google

Je recommande la petite de la Tour (1) à Me la Supérieure et à toute la communauté.

Ce 11 février 1719. FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

Controllé à Versailles le 17 avril 1719. Receu soixante livres y compris quatre sols pour livre.

[*Signature illisible.*]

PREMIÈRE ANNEXE AU TESTAMENT (2)

Ce 14 décembre 1709.

Je désire que tous mes petits livres secrets soient mis entre les mains de ma Sr du Pérou (3) et ie prie M. l'Evesque de Chartres de luy permettre de les garder toute sa vie. Il y verra les instructions de son predesseceur (4).

MAINTENON.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

DEUXIÈME ANNEXE (5)

Ce 20 Septembre 1715.

2 plats de 11 poulces pour potage et entrée.
4 plats d'ordinaire de 10 poulces.

(1) Marie-Marguerite-Françoise Fayette de la Tour prit le voile en la Maison de Saint-Louis le 9 mars 1730, à l'âge de vingt ans. Elle était fille de Christophe du Fayette, écuyer, seigneur de Clavière, et de Marguerite d'Anjolie. Elle prononça ses vœux solennels le 9 mars 1732. [Archives déples de Seine-et-Oise. D. 174, folio 130.] Elle mourut en 1760. Entrée toute jeune en la Maison de Saint-Louis, elle avait tellement gagné l'amitié de Mme de Maintenon, que celle-ci ne voulut plus qu'elle sortît d'auprès d'elle et la traitait comme elle aurait pu faire envers sa fille, si elle en avait eu une; elle lui permettait de l'appeler sa maman. [Cte D'HAUSSONVILLE, MÉMOIRE....., p. 109, 220 et 270.]

(2) Dimensions : Largeur, 110mm. Hauteur, 165mm.

(3) Catherine Travers du Pérou, qui fut huit fois supérieure de la Maison de Saint-Louis. Née en 1766 à Souancé [Eure-et-Loir, arrt et con de Nogent-le-Rotrou]. Morte en 1748.

(4) Paul Godet des Marais, directeur de Mme de Maintenon, nommé évêque de Chartres en 1690, sacré en 1692 en la chapelle de la Maison de Saint-Louis, mort en 1709.

(5) Dimensions : Largeur, 170mm. Hauteur, 220mm.

Digitized by Google

Une douzaine d'assiettes de table.
Une escuelle couverte.
Une soucoupe à pied.
Une salière ordinaire.
Une saucière.
Une cuillère à ragoust.
Six cuillères, six fourchettes et six couteaux.
Un petit bassin ovale.
Une petite aiguière.
Un petit cogmar.
Une paire de mouchette.
Quatre flambeaux d'argent carrés.
Un bougeoir.
Une sonnette. FRANÇOISE D'AUBIGNÉ.

16 articles escrits de ma main *pour Mlle d'Aumale* (1).

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

TROISIÈME ANNEXE (2)

Meuble bleu (3).

Un lit de damas bleu garny de trois matelats.
Un lit de plume.
Un traversin.
Une couverture de ratine blanche bordée de bleu.
Une couverture de Marseille.
Une couverture de satin blanc doublée de rouge.
Une couverture de taffetas bleu piquée.
Un couvre pied de taffetas bleu piqué.
Un couvre pied de toille indienne.
Un lit de repos de damas bleu garni de 2 matelats.
2 traversins.

(1) Le testament porte : *Je donne à Mlle d'Aumale les seize articles de ma vaisselle d'argent escris de ma main.*

(2) Dimensions : Largeur, 170^mm^. Hauteur, 220^mm^.

(3) Le testament porte : *Je donne à Mlle d'Aumale mon meuble bleu dont elle a fait le mémoire.*

Digitized by Google

16 fauteüils de damas bleu (1).
3 fauteüils de commodité.
28 tabouretz de damas bleu (2).
12 sièges pliants de damas bleu.
6 petits tabouretz de damas bleu.
7 carreaux de damas bleu avec le porte carreaux.
31 rideaux de bazin dinde (3).
4 portières de damas bleu.
4 portières de serge bleu.
Un canapé de damas bleu garni de 2 matelats.
Un traversin.
2 rideaux de damas bleu.
Une chaise percée de damas bleu.
Une table de sapin garni de velours noir et de damas bleu.
Un grand tapis de damas bleu fendu par les quatre coins.
Un autre sur la fenestre du cabinet.
14 guéridons (4).
5 grands miroirs.

Ce 21 septembre 1715.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jourd'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

QUATRIÈME ANNEXE (5)

Meuble cramoisy (6).

Un lit de damas cramoisy avec 4 matelats.
Un lit de plume.

(1) En face de cet article et du suivant, est écrit : 6 *aux dames de St-Louis.*

(2) 16 *aux dames de St-Louis.*

(3) 19 *aux dames de St-Louis, les autres à Mlle d'Aumale.*

(4) *Aux dames de St-Louis.*

(5) Dimensions : Largeur, 170mm. Hauteur, 220mm.

(6) Le testament porte : *Je donne à Me de Cailus mon lit de campagne de damas cramoisy avec le dais et le pavillon, le tout détaillé de la main de Mlle d'Aumale ou de la mienne.* Au sujet de la vaisselle d'argent, du meuble bleu et du meuble cramoisi, Mlle d'Aumale s'exprime ainsi dans son MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON : « Elle avoit de la vaisselle d'argent environ pour quinze mille francs ; vous connoissez le meuble de damas bleu qu'elle avoit à Saint-Cyr, et qui lui servoit depuis le commencement de la maison, et un autre petit meuble de damas cramoisi qu'elle portoit avec elle, dans le temps qu'elle étoit obligée de suivre le Roi en Flandres. Je ne lui ai jamais connu autre chose. » P. 184.

Digitized by Google

Une couverture de Marseille.
Une couverture de ratine.
Une couverture de taffetas piquée.
Une courte pointe de damas cramoisy.
Un traversin.
Une housse de serge cramoisy (1).
Deux fauteüils.
Deux pliants.
Deux carreaux.
Une chaise percée de velours.
2 tables brisées avec leur dessus de damas cramoisy.
Un grand dais de toille peinte doublé de taffetas cramoisy.
Ce 21 Septembre 1715.

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

CINQUIÈME ANNEXE (2)

PENSIONS VIAGÈRES.

Sr de Fremicour, Moret (3).	300 liv.
Sr de Marmoret, Moret.	150
Sr de Genaix (4), à Bizi (5).	150
Mlle de Plantadis	150
Sr Cromo, à Variville (6).	50
Mlle du Breuillac	300

Paraphé suivant notre procez-verbal de ce jour d'huy quinze avril 1719.
AUVERY. — GRENET.

(1) Au-dessous de cet article et en face des deux suivants est écrit : *Plus un pavillon cramoisy dont ie me sers actuellement dans mon lit bleu.*

(2) Dimensions : Largeur, 110mm. Hauteur, 080mm.

(3) Bénédictines de Moret.

(4) Les noms Genaix, ou Genoix, et Cromo sont d'une lecture douteuse.

(5) Bizy [Eure, arrt, con et cne de Vernon]. Le prieuré de religieuses fut supprimé en 1773. Il avait eu pour supérieure Mme Durand de la Mairie, élevée en la Maison de Saint-Louis. « Bizy, où il y avoit une supérieure qui avoit été élevée à Saint-Cyr, a été conservé par [les] soins et [les] charités [de Madame de Maintenon]. [MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON, p. 165.]

(6) Variville ou Wariville [Oise, arrt et con de Clermont, cne de Litz]. Prieuré de religieuses de Fontevrault.

Digitized by Google

II. — OUVERTURE ET EXÉCUTION DU TESTAMENT

APPOSITION DES SCELLÉS

(15 avril 1719.)

L'an mil sept cent dix neuf, le quinzième jour d'avril, sept heures de relevée, requis qu'avons esté nous Louis Auvery, prévost, juge ordinaire, civil et criminel du bailliage, terre et seigneurie de Saint-Cyr, sommes transportez dans le monastère royal de Saint-Louis audit Saint-Cyr, assisté du procureur fiscal et de nostre greffier, où estant est comparu Me Jacques-Louis de Rangueille, advocat au Parlement, intendant de très-haut et très-puissant seigneur Messire Adrien Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre la Toison d'or, premier capitaine des gardes du corps du Roy, lequel, audit nom, comme ayant charge et pouvoir tant dudit seigneur duc de Noailles que de très-haute et très-puissante dame Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, ladite dame seulle habille à se dire et porter héritière de deffunte haute et puissante dame Madame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, lequel nous a dit que ladite dame de Maintenon est décédée ce jourd'hui, en ladite Maison de Saint-Louis, sur les cinq heures de relevée, pourquoy il nous requiert d'entrer en ladite Maison de Saint-Louis pour apposer le scellé sur les effets, titres et papiers dellaisées par madite dame en l'apartement qu'elle occupoit en ladite Maison, le tout à la conservation des droits tant de mesdits seigneur et dame duc et duchesse de Noailles que de qu'il appartiendra, et a signé : Rangueil (1).

Et à l'instant, accompagnez comme dessus, sommes présentez à la porte dudit monastère, où sont comparus dames Marie-Magdeleine de Glapion, supérieure, Anne-Françoise Gautier de Fontaine, assistante, Caterine du Pérou, maîtresse des novices, Marie-Joseph de Vandam, maîtresse généralle des classes, et Caterine de Berval, dépositaire, toutes religieuses proffesses de ladite Maison de

(1) « Monsieur le duc de Noailles avoit fait mettre le scellé pour la sûreté de la maison de Saint-Louis et pour autres raisons de politique. » Mémoire sur Madame de Maintenon, p. 237.

Digitized by Google

Saint-Louis, faisant et composant le Conseil intérieur de ladite Maison, et encore dames Suzanne de Roquemont, Anne de Blosset et Suzanne de Radoüay, aussy religieuses proffesses de ladite Maison dudit Saint-Louis et les trois plus anciennes de la communauté, lesquelles nous avons prié et requis nous permettre d'entrer dans ledit monastère, à l'effet d'apposer le scellé requis, ce qui nous ayant été octroyé par Madame la supérieure, et la porte nous ayant été ouverte, avons esté conduit en l'apartement qu'occupoit madite dame au fond du colidor bas près le chœur de l'église ayant vüe sur la petite court de ladite Maison du côté du nord, où estant, après avoir vu le corps de madite dame de Maintenon estant sur un lit, près duquel avons fait notre prière, ledit sieur Rangueil nous a requis de demander, comme il a fait, auxdites dames de vouloir nous dire si elles n'ont pas connoissance que madite dame deffunte a fait un testament et de l'endroit où on pouroit le trouver. A quoy a été répondu par lesdites dames qu'elles ont plusieurs fois oüy dire à madite dame qu'elle avoit fait un testament et qu'elles croyent qu'il est dans une espèce de portefeuille couvert de maroquin rouge qui est sur le bureau de ladite chambre, dont la clef ayant esté représentée par demoiselle Jeanne d'Aumale fille majeure, demeurant près madite dame de Maintenon (1), et, ouverture ayant esté faite dudit portefeuille, s'est trouvé dedans un paquet cachetté en un seul endroit aux armes de madite dame, en cire rouge, et sur le dos duquel est escrit ce mot *Testament*. Duquel paquet ayant fait ouverture, s'est trouvé dedans six morceaux de papier escrits, le premier datté au hault du 14 décembre 1709 commençant par ces mots : *Je désire*, et finissant par ces mots : *son prédécesseur*, signé : *Maintenon*; le deuxième datté au hault : *A Saint-Cyr, ce 11e décembre 1718*, commençant par ces mots : *Disposition de ce qui se trouvera icy*, et finissant par ces mots : *et à toute la communauté. Ce 11e février 1719*, signé : *Françoise d'Aubigné;* le troisième commençant par ces mots : *Meuble cramoisy*, et finissant par ces mots : *Ce 21 septembre 1715;* le quatrième commençant par ces mots : *Meuble bleu*, et finissant par ceux-cy : *Ce 21 septembre 1715;* le cinquième commençant par ces mots : *Ce 20 septembre 1715*, et finissant par ceux-cy : *pour Mlle d'Aumale;* le sixième et dernier commençant par ces mots : *Pensions viagères*, et

(1) « J'y étois aussi; ce fut moi qui remis son testament entre les mains de la Justice pour en faire la lecture. » *Ibid.*, p. 237.

Digitized by Google

finissant par ceux-cy : *Mademoiselle du Breuilhac 300 livres;* desquels papiers ayant esté fait lecture en présence des Dames de Saint-Louis, de Messire Jean Bonnet, prestre, supérieur général de la Congrégation de la Mission et supérieur de ladite Maison de Saint-Louis, estant ce jour en ladite Maison, et de Me Jacques Briderey, supérieur de la maison de la Congrégation de la Mission audit Saint-Cyr, aussy entré en ladite Maison de Saint-Louis, tous lesdits papiers sont demeurez joints à notre présent procès-verbal, ce requérant ledit Sieur Rangueil, audit nom, ensemble l'envelope dans laquelle ils estoient enfermez, après avoir le tout esté de nous et de notre greffier paraffé *ne varietur* en chacun feuillet escrit et lesdits feuillets cottez et paraffez aussy de nous et de notre greffier.

Ce fait, avons, accompagné et en présence que dessus, procédé à l'apposition desdits scellés ainsy qu'il ensuit.

[Dans la chambre à coucher] :

Premièrement, dans la chambre où madite dame de Maintenon est déceddée, avons apposé nos scellez et cachetz sur une bande de papier passant sur l'ouverture et entrée de la serrure du portefeuille dans lequel ont esté trouvez les papiers ci-dessus énoncez, après avoir esté fermé à clef;

Plus, sur quatre bandes de papier passant sur l'ouverture et serrure de quatre petits tiroirs tenant ensemble estant sur une table à côté du lit de madite dame;

Item, sur les bouts d'une bande de papier passant sur l'ouverture et serrure d'une cassette de bois de viollette ferrée sur les coins d'acier poly;

Item, sur les deux bouts d'une bande de papier passant sur l'entrée de la serrure d'une armoire construite dans l'embrasure d'une des croisées de ladite chambre;

Qui sont tous les lieux et endroits ferment à clef qui se sont trouvez en ladite chambre, en laquelle nous avons laissé en évidence les meubles et autres choses qui ensuivent:

Une garniture de cheminée; le lit où couchoit ladite deffunte dame, composé de lit de plume, deux matelats et un sommier, couverture et courte-pointe, les rideaux de damas bleu et la housse de serge bleue doublée de taffetas bleu; deux pendulles de moyenne grandeur; un miroir à bordure de bois verny; une tenture de tapisserie de Flandre haute lisse, faisant le tour de ladite chambre, de différens desseins;

Digitized by Google

six fauteuils et sept tabourets plians couverts de damas bleu et housses de serge bleu; un pavillon de serge rouge doublé de taffetas cramoisy; une niche de damas bleu; une autre niche de damas rouge; une table de bois couverte de velours noir et crédence de damas bleu; deux petites tables de bois et deux guéridons aussy de bois de noyer; un portrait de Louis XIIIIe; un autre de Louis quinzième; un Christ d'yvoire sur velours noir à bordure dorée; un portrait de Louis XIIIIe en émail à bordure de bois doré; un bénitier d'agathe à philigramme d'or; un vieil écran de damas bleu; un petit miroir de toilette; huit flambeaux carrez d'argent armoriez aux armes de madite dame de Maintenon; une petite table couverte de damas bleu; un tableau représentant Notre-Seigneur Jésus-Christ en croix.

Dans l'antichambre:

Un lit en forme de niche, composé de deux matelas, un traversin, deux carreaux et la garniture de damas bleu; deux morceaux de tapisserie haute lisse et deux portières de damas et une de serge bleue; six tabourets ou sièges plians de damas bleu couverts de housses de serge bleüe; deux tables de bois, dont les tiroirs ayant esté ouverts ne s'y est trouvé aucune chose; un petit miroir de toilette.

[Dans la première antichambre] :

Dans la première antichambre un bas d'armoire à deux battans, lesquels ayant esté ouverts, ne s'y est trouvé aucune chose; une tapisserie verdure faisant le tour de ladite antichambre; un fauteuil et trois sièges plians semblables à ceux cy-devant énoncez.

Item, avons apposé nos cachets sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'un passant sur l'ouverture de la serrure d'une armoire à deux battans construite dans l'embrasure de la croisée, et l'autre passant sur les deux battans et chassis de ladite armoire.

Un miroir à bordure de bois verny et une thèze à bordure de bois doré.

[Dans le colidor] :

Dans le colidor, une chaise à porteurs couverte de drap noir; une petite table de bois de chesne; un grand coffre de bahut couvert de toille cirée, dont la clef n'a pu se trouver, et avons aposé nos cachets sur les deux bouts d'une bande de papier passant sur l'ouverture de la serrure dudit coffre.

Digitized by Google

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier passant sur l'entrée de la serrure d'un autre coffre bahu, couvert de cuir, de moyenne grandeur, cachets.

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier passant l'un sur l'entrée de la serrure et l'autre sur le chassis et le battant d'une armoire de bois de poirier.

[Dans la garde robbe] :

Dans la garde robbe, une garniture de feu; deux petits liz de serge bleüe garnie de matelas et litz de plume; une tenture de tapisserie à point de Hongrie; une portière de serge bleue; un fauteuil et un carreau de damas rouge; trois tables de bois; une autre table de bois et un jeu de tric-trac (1); un miroir de toilette; un autre miroir, à bordure de bois verny.

Item, avons apposé nos cachets et scellez sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'une passant sur le hault et sur la face de devant et l'autre sur le hault et sur une des faces de côté d'une armoire sans serrure, dans laquelle sont les habits, hardes et autres ustensiles à l'usage de madite deffunte dame.

Item, sur les deux bouts de deux bandes de papier, l'une passant sur l'entrée de la serrure et l'autre sur le hault et le côté de devant d'un bas d'armoire de bois de chesne à deux battans.

Item, sur une bande de papier sur la porte d'une petite garde-robbe ayant son entrée dans la grande garde-robbe.

Ce fait, tous les scellés, meubles et effets cy-dessus délaissés en évidence sont demeurez en la possession et garde de mesdites Dames de Saint-Louis, et les clefs des endroits scellez mis ès-mains de notre greffier, qui s'en sont chargés, pour les représenter en temps et lieu, après que mesdites Dames, ladite demoiselle d'Aumale, Magdelaine Poulain et Françoise Léger, filles servans près madite deffunte dame, ont déclaré et affirmé n'avoir connoissance que madite deffunte dame ayt laissé aucuns autres effets que ceux cy-dessus énoncés, excepté ladite dame de Berval, qui a dit avoir des deniers entre les mains, dont elle a donné un billet à madite dame, sur quoy elle luy en a remis une partie, dont elle n'a pas de décharge, mais qu'elle se raporte à ce que madite dame en avoit escrit.

(1) « Quand elle fut en état de s'amuser un peu, elle jouoit une heure l'après-dîner au tric-trac ou au piquet avec moi. » MÉMOIRE SUR MADAME DE MAINTENON, p. 222.

Digitized by Google

Et après avoir vaqué à ce que dessus, sommes entrez dans la chambre où mesdites Dames de Saint-Louis s'assemblent ordinairement pour délibérer de leurs affaires, où estant lesdites Dames assemblées capitulairement au son de la cloche, en la manière accoutumée, avons de rechef et en présence dudit sieur Rangueil, du procureur fiscal et greffier, desdits sieurs Bonnet et Briderey, de ladite demoiselle d'Aumale et desdites Poullain et Léger, fait lecture de notre présent procès-verbal de mot à autre et de la description des effets laissez en évidence, dont et de quoy nous avons dressé le présent acte pour servir et valoir ce que de raison en ladite Maison de Saint-Louis, après avoir vaqué à ce que dessus depuis ladite heure de sept heures jusques à celle de onze heures sonnées.

Et ont ledit sieur Rangueil et autres susnommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier.

RANGUEIL. — BONNET. — BRIDEREY. — Jeanne D'AUMALE. — Madelaine POULAIN. — Françoise LÉGER. — Sœur Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Francoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — Sœur Anne DE BLOSSET. — Sœur Susanne DE RADOUAY. — Sœur Susanne DE ROCQUEMON. — BERGERAND. — AUVERY. — GRENET.

PROCURATION DONNÉE A J.-L. RANGUEIL

PAR LE DUC ET LA DUCHESSE DE NOAILLES.

(16 avril 1719.)

Par-devant Gabriel de Lange, notaire garde-notte du Roy de Saint-Germain-en-Laye, soussigné, furent présens haut et puissant seigneur Monseigneur Adrien-Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevalier de l'ordre de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du Roy, lieutenant général de ses armées, cy-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine général des comtés et vigueries de Roussillon, Conflent et Cerdaigne, gouverneur des villes et citadelle de Perpignan, conseiller au Conseil de régence et gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et haute et puissante dame Madame Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, qu'il autorise à l'effet des présentes, demeurant ordinairement à Paris, en leur hôtel, rue

Digitized by Google

Saint-Honoré, de présent en la Surintendance du château dudit Saint-Germain, madite dame duchesse de Noailles habile à se dire et porter seule héritière de deffunte haute et puissante dame Madame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, décédée dans le monastère royal de Saint-Louis à Saint-Cyr, lesquels ont fait et constitué leur procureur général et spécial Me Jacques-Louis Rangueil, avocat au Parlement de Paris, y demeurant, auquel ils donnent pouvoir de pour eux, en leurs noms et qualités susdittes, se transporter audit Saint-Cyr, à l'effet de requérir la levée du scellé apposé par les officiers de la justice dudit Saint-Cyr sur les meubles et effets délaisées par madite deffunte dame marquise de Maintenon, et que l'inventaire et description desdits meubles et effets soit fait par lesdits officiers à mesure que les scellés seront levés, y faire pour lesdits seigneur et dame constituans en leurs noms touttes réquisitions que ledit sieur procureur jugera à propos, prester tous consentemens, mesme faire et consentir la délivrance des legs faits par madite deffunte dame marquise de Maintenon, si aucuns des légataires se trouvoient présents et en faisoient la réquisition, élire domicile et généralement..... Promettant..... Obligeant.

Fait et passé audit Saint-Germain-en-Laye, audit hostel de la Surintendance, ès-présence de Me Nicolas-Denis Pays, greffier en chef dudit Saint-Germain, et sieur Laurent Ozon, secrétaire de mondit seigneur le duc de Noailles, estant audit Saint-Germain, témoins, l'an mil sept cent dix-neuf, le seizième jour d'avril. Et ont signé :

Le duc DE NOAILLES. — La duchesse DE NOAILLES. — PAYS. — OZON. — DE LANGE.

Controllé à Saint-Germain-en-Laye, le seize avril 1719. Reg. 18, fol. 134 ro, no 3. Receu treize sols trois deniers.

PAYS.

Certiffié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jourd'huy dix-sept avril dix sept cent dix-neuf.

AUVERY. — GRENET. — BERGERAND. — RANGUEIL.

PROCURATION DONNÉE A P. LESACHÉ

PAR LA COMTESSE DE CAYLUS.

(16 avril 1719.)

Par-devant les conseillers du Roy notaires à Paris, soussignés, fut présente haute et puissante dame Dame Marthe-Margueritte de Vallois, veuve de hault et puissant seigneur Messire Jean-Anne de Thubierre,

Digitized by Google

de Pestel et de Lévy, comte de Cailus et autres lieux, demeurant à Paris, au palais du Luxembourg, paroisse Saint-Sulpice, laquelle a fait et constitué son procureur général et spécial sieur Pierre Le Sacher, premier commis de Monseigneur le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'Etat, auquel elle donne pouvoir de, pour elle et en son nom, accepter le legs fait à ladite dame par deffunte dame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, recevoir la somme à laquelle pourra monter ledit legs ou autres effets suivant et en conformité dudit testament, en donner quittance et descharge vallable, demander à qui il apartiendra la dellivrance dudit legs, faire et passer tous actes à ce sujet, mesme assister à la levée et reconnoissance desdits scellez aposés sur les biens et effets demeurez après le déceds de laditte dame marquise de Maintenon, faire par l'inventaire qui en sera fait tous dires, réquisitions et protestations qu'il conviendra et générallement. Promettant..... Obligeant..... Fait et passé audit palais du Luxembourg l'an mil sept cent dix-neuf, le seize avril. Et a signé :

Marthe-Margueritte DE VALOIS DE CAYLUS. — LAUVERJON. — LE MOINE.

Certiffié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jour d'huy dix sept avril dix sept cent dix-neuf.

BERGERAND. — AUVERY. — LESACHÉ. — GRENET.

PROCURATION DONNÉE A P. LESACHÉ

PAR LA COMTESSE DE MAILLY.

(16 avril 1719.)

Par-devant les conseillers du Roy notaires à Paris, soussignés, fut présente haute et puissante dame Dame Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, veuve de haut et puissant seigneur Messire Louis comte de Mailly, maréchal de camp des armées du Roy, demeurant à Paris, rue Cassette, paroisse Saint-Sulpice, laquelle a fait et constitué son procureur général et spécial sieur Pierre Le Sacher. . . . . .

. . . . . .

. . . . . .

Fait et passé à Paris, en l'hôtel de ladite dame, l'an mil sept cent dix neuf, le seize avril. Et a signé :

St-HERMINE comtesse DE MAILLY. — LAUVERJON. — LE MOINE.

Certiffié véritable et paraffé suivant notre procès-verbal de ce jourd'huy dix-sept avril dix sept cent dix neuf.

AUVERY. — BERGERAND. — LESACHÉ. — GRENET.

Digitized by Google

LEVÉE DES SCELLÉS

INVENTAIRE DES MEUBLES ET EFFETS.

(17 et 18 avril 1719.)

L'an mil sept cens dix neuf, le lundy dix-septième jour du mois d'avril, sept heures du mattin, par-devant nous Louis Auvery, prévost, juge ordinaire civil, criminel et de police du bailliage, prévosté, terre et seigneurie de Saint-Cir près Versailles, en nostre auditoire audit Saint-Cir, est comparu Me Jaques-Louis Rangueil, avocat au Parlement, intendant des affaires et procureur de très-haut et très-puissant seigneur Monseigneur Adrien-Maurice duc de Noailles, pair de France, grand d'Espagne, chevallier de l'ordre de la Toison d'or, capitaine de la première compagnie des gardes du corps du Roy, lieutenant général des armées du Roy, cy-devant commandant en chef celle de Catalogne, gouverneur et capitaine général des comtez et vigueries de Roussillon, Conflent et Cerdaigne, gouverneur des ville et citadelle de Perpignan, conseiller au Conseil de régence et gouverneur et capitaine des chasses de Saint-Germain-en-Laye, et de très-haute et très-puissante dame Madame Françoise-Charlotte-Amable d'Aubigné, son épouse, fondé de la procuration de mesdits seigneur et dame passée devant Lange, notaire royal à Saint-Germain-en-Laye, présens témoins, le seize du présent mois, l'original duquel, controllé à Saint-Germain-en-Laye ledit jour, est demeuré cy-joint après avoir esté dudit Rangueil certiffié véritable et de luy paraffé et, à sa réquisition, de nous et de notre greffier, madite dame duchesse de Noailles habile à se dire et porter seulle héritière de deffunte très-haute et très-puissante dame Madame Françoise d'Aubigné marquise de Maintenon, sa tante, décedée dans le Royal monastère de Saint-Louis audit Saint-Cir, lequel sieur Rangueil, audit nom, nous a requis vouloir nous transporter avec le procureur fiscal et notre greffier dans ledit monastère de Saint-Louis à Saint-Cir, en l'apartement que madite dame de Maintenon occupoit, à l'effet de procéder à la levée et reconnoissance des scellés que nous y avons apposez le quinzième du présent mois et faire inventaire des meubles, papiers et effets dellaissés par madite dame de Maintenon pour la conservation des droits de mesdits seigneur duc et duchesse de Noailles, et a signé : RANGUEIL.

Digitized by Google

Est aussy comparu le procureur fiscal, qui a dit qu'il n'empêche la levée et reconnoissance des scellés et l'inventaire estre fait des effets de madite dame de Maintenon à la conservation des droits de qu'il apartiendera, et a signé : BERGERAND.

Est pareillement comparu sieur Pierre Le Saché, premier commis de M. le marquis de la Vrillière, ministre et secrétaire d'Etat, fondé de la procuration de haute et puissante dame Dame Anne-Marie-Françoise de Sainte-Hermine, veuve de hault et puissant seigneur Messire Louis comte de Mailly, maréchal de camp des armées du Roy, et de la procuration de haute et puissante dame Dame Marthe-Marguerite de Vallois, veuve de hault et puissant seigneur Messire Jean-Anne de Thubières de Pestel et de Léwy, comte de Cailus et autres lieux, lesdites deux procurations passez l'une comme l'autre devant Lauverjon et Lemoine, notaires à Paris, le seize du présent mois, les originaux desquels, certiffiés véritables par ledit sieur Lesaché et de luy et de notre greffier paraffées *ne varientur* sont aussy demeurez cy joints, lesdites dames comtesses de Mailly et de Cailus légataires particulières de feu madite dame de Maintenon, lequel sieur Lesaché audit nom a dit qu'il n'empêche la levée et reconnoissance desdits scellez et inventaire estre fait et a signé : LESACHÉ.

Et à l'instant, et suivant lesdits réquisitoires (*sic*) et consentement, nous prévost et juge susdit, après avoir vu l'original du testament de madite dame, controllé à Versailles ce jourd'huy par le scelleur, nous sommes transportez, accompagnez du procureur fiscal, de notre greffier et desdits sieur Rangueil et Lesaché, en ladite Maison de Saint-Louis, dont la porte nous ayant esté ouverte par la permission de Madame la Supérieure, sommes entrez en l'apartement où madite deffunte dame de Maintenon est déceddée, où estant, en présence et assisté comme dessus, avons, à la conservation des droits de mesdits seigneur duc et duchesse de Noailles et de qu'il appartiendra, proceddé à la reconnoissance et levée de nosdits scellez, inventaire et description des effets de madite dame, exibez et représentez par dame Marie-Magdelaine de Glapion, supérieure, Anne-Françoise Gautier de Fontaine, assistante, Caterine du Pérou, maîtresse des novices, Marie-Joseph de Vandam, maîtresse générale des classes, et Caterine de Berval, dépositaire, conseillères, toutes religieuses professes de ladite Maison de Saint-Louis, faisant et composant le conseil intérieur de ladite Maison de Saint-Louis, après s'estre assemblées capitulairement, ainsy qu'elles ont dit, au son de la cloche, à l'ordinaire, et après que les meubles

Digitized by Google

meublant et autres ont esté prisés et estimés par Jacques Rousseau, huissier ordinaire de cette prévosté, cy-présent, ainsy qu'il suit :

Premièrement : Dans la chambre où madite dame est déceddée, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur un portefeuille couvert de maroquin rouge, dont ouverture ayant esté faitte avec la clef représentée par notre greffier, s'est trouvé les papiers qui ensuivent :

Premièrement : Un billet signé de Madame de Berval, dépositaire de cette Maison de Saint-Louis, par lequel elle reconnoit que madite deffunte dame luy a fait remettre la somme de trente deux mil cinq cent vingt huit livres, de laquelle elle promet luy rendre compte suivant les ordres qu'il luy plaira donner, datté du 1er mars XVIIc dix neuf, auquel est attaché un mémoire escrit de la main de madite deffunte dame des sommes qu'elle avoit mandé à ladite dame de Berval de fournir sur la somme principalle cy-dessus, lesdites deux pièces, paraffées de nous par première et dernière, inventoriez sous la cotte Première.

Item, s'est trouvé différens mémoires de pensions que madite dame faisoit payer et quelques missives dont, du consentement des parties, n'a esté fait aucune description.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur une cassette de bois de violette, ferrée d'acier poly, et, ouverture en ayant esté faite comme dessus, s'est trouvé dans ladite cassette deux mémoires escrits de la main de madite dame intitulez le premier :

Mémoire de ce [*que*] *je donne à Françoise Léger, ma femme de chambre*, etc. ; le second : *Mémoire des hardes que je donne à Magdeleine Poullain, ma femme de chambre*, etc., signé en fin de madite dame, cottez et paraffez par première et dernière sous la cotte Deuxième.

Item, dans ladite cassette se sont trouvées différentes lettres missives et mémoires de pensions et aumosnes dont les parties n'ont désiré qu'il fust fait aucune description.

Et procédant est comparu damoiselle Jeanne d'Aumale, fille majeure, légataire particulière de feue madite dame, laquelle a dit qu'elle n'empesche la levée et reconnoissance de nos scellez et l'inventaire estre fait et a signé : Jeanne D'AUMALE.

Item, nous avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur quatre petits tiroirs tenans ensemble estans sur une table

Digitized by Google

à côté du lit de madite dame, desquels tiroirs ouverture ayant esté faitte comme dessus, ne s'est trouvé dans le premier d'iceux que quelques fioles de liqueurs [et] autres choses de nulle valeur; dans le second s'est trouvé une bource, dans laquelle il y a en or et argent monnoyé la somme de deux cent soixante quatre livres.

Item, dans ledit second tiroir se sont trouvez deux mémoires escrits de la main desdites dame de Berval et demoiselle d'Aumale au sujet des payemens faits par ladite dame de Berval sur l'argent qu'elle avoit entre les mains, paraffez par premier et dernier, cotte Troisième.

Dans le troisième tiroir s'est trouvé plusieurs bouteilles d'eaux de senteur et liqueurs appellez cune (?), qui ont, du consentement des parties, esté portez à l'apoticairerie de ladite Maison, sans en avoir esté faite aucune prisé.

Et dans le quatrième ne s'est trouvé que quelques confitures, conserves et autres choses de nulle valeur, sinon un petit tableau de la Vierge peint en mignature, couvert d'un verre de christal, enchassé de vermeil doré, de longueur de deux pouces et demy et de largeur de deux pouces, prisé et estimé la somme de vingt livres, cy. . XX liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos cachets et scellez apposez sur une armoire à deux battans estant dans la première antichambre dudit apartement, de laquelle ouverture ayant esté faite comme dessus, s'y est trouvé ce qui suit :

Item, deux plats de onze pouces chacun pour potage et entrée, quatre plats de hors-d'œuvre de dix pouces chacun, une douzaine d'assiettes de table, une écuelle couverte, une soucoupe à pied, une sallière ordinaire, une saucière, une cuillère à ragout, six cuillères, six fourchettes et six couteaux, un petit bassin ovalle, une petite aiguière, un petit coquenare, une paire de mouchettes, quatre flambeaux quarrés, un bougeoir, une sonnette, le tout d'argent, poinçon de Paris; toutes lesquelles pièces de vaisselle cy-dessus, composant seize articles, ont été remis et dellivrez à ladite demoiselle d'Aumale, ce requérant, et du consentement desdits sieurs Rangueille et Lesaché èsdits noms, comme le tout ayant esté légué à ladite demoiselle d'Aumale, qui a signé en cet endroit avec lesdits sieurs Rangueille et Lesaché : Jeanne D'AUMALE. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Item, un service de vermeil doré complet estant dans une cassette couverte de velours vert et doublé aussy de velours vert.

Item, en vaisselle d'argent tant montée que platte, poinçon de Paris,

Digitized by Google

deux cent dix huit mars quatre onces, y compris les lames et manches de neuf couteaux.

Item, six étuys de vermeil doré et un étuy d'or, dont madite dame se servoit ordinairement, pezant, sçavoir : l'étuy d'or y compris la lame et manche du couteau un mar quatre gros, et les six étuys de vermeil quatre mars trois onces cinq gros.

Toutte laquelle vaisselle et ustensiles d'or et d'argent ont esté, ce requérant ledit sieur Lesaché, audit nom, et du consentement dudit sieur Rangueil, aussy audit nom, baillés et dellivrés audit sieur Lesaché, audit nom, comme procureur de ladite dame comtesse de Cailus, comme à elle léguées par madite deffunte dame de Maintenon, au moyen de quoy ledit sieur Lesaché, audit nom, en quitte et décharge la succession de madite dame, et ont signé : RANGUEIL. — LESACHÉ.

En cet endroit, ladite dame de Berval a déclaré que, peu de temps avant le déceds de madite dame, il a esté envoyé à Versailles, pour le service de ladite dame de Cailus, deux petits plats, douze assiettes, une sallière, quatre flambeaux et une paire de mouchettes, le tout d'argent, au nom de madite dame, et qu'elle croy que le tout est ès-mains du sieur Le Bègue, des mains duquel ledit sieur Rangueil, audit nom, consent que ladite dame de Cailus les retire comme compris en son legs, comme aussy ladite dame de Berval a déclaré qu'il y a quatre flambeaux carrez qui servoient auprès du corps de madite dame, pesant ensemble avec une caffetière d'argent quatorze marcs, lesquels ont esté remis, comme dessus, audit sieur Lesaché, audit nom de procureur de ladite dame de Cailus, au moyen de quoy ladite succession en demeure déchargée, ensemble de ce qui est ès-mains dudit sieur Le Bègue, et ont signé : SŒUR DE BERVAL, dépositaire. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Item, dans ladite armoire s'est trouvé deux grands plats de fayance, dix-huit assiettes de porcelaine, neuf petits plats et autres ustensiles de fayance, prisé et estimé le tout ensemble cent livres, cy. . C liv.

Item, dans ladite antichambre une partie de tenture de verdure, dont n'a esté fait description ny prisée, attendu qu'elle apartient au roy et doit être remise au garde-meuble de Sa Majesté.

Dans la chambre où couchoit madite dame :

Item, un pavillon de serge, doublé de taffetas, le tout cramoisy, un fauteuil et un carreau, le tout de damas cramoisy, faisant partie du meuble cramoisy légué à madite dame de Cailus ; et à l'égard

Digitized by Google

du surplus dudit meuble énoncé au mémoire annexé au testament, il a été porté, ainsi que ladite dame de Berval le déclare, à Versailles, pour l'usage de ladite dame de Cailus, et est présentement dans un apartement de Madame de Mailly à Versailles, d'où ladite dame de Cailus pourra le retirer comme à elle appartenant, au moyen de quoy n'a pu estre fait de prisée desdits pavillon, fauteuil et carreau, lesquels ont été présentement dellivrez audit sieur Lesaché, audit nom, qui en décharge la succession de madite dame, ensemble du surplus estant à Versailles, et ont signé : Sœur DE BERVAL. — RANGUEIL. — LESACHÉ.

Et après avoir vaqué à ce que dessus jusques à midy sonné, nous nous sommes retirez et [avons] remis la continuation, du consentement des parties, à aujourd'huy deux heures de rellevée, et ont toutes les parties signé avec nous et notre greffier : Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — BERGERAND. — ROUSSEAU. — AUVERY. — GRENET.

Et ledit jour dix sept avril mil sept cent dix neuf, deux heures de rellevée, a esté par nous juge prévost susdit et en présence des susnommez proceddé à la continuation de l'inventaire, reconnoissance et levée de nos scellez ainsy que ensuit :

Dans ladite chambre où couchoit madite dame de Maintenon :

Item, une garniture de feu, laquelle ayant esté réclamée par mesdites Dames de Saint-Louis comme à elle appartenant, il n'en a esté fait aucune description ny prisée, et a esté laissée à mesdites Dames.

Item, le lit sur lequel couchoit madite dame, composé de lit de plume et autres choses contenues dans l'estat joint au testament de madite dame de Maintenon, et a esté laissé et dellivré à laditte demoiselle d'Aumale, comme à elle légués, dont elle décharge la succession et a signé : Jeanne D'AUMALE.

Et à l'égard des six fauteuils et seize tabourets, dix neuf rideaux de basin d'Inde, et quatorze guéridons qu'il est dit par ledit état qu'ils doivent demeurer auxdites Dames de Saint-Louis, ils leur ont pareillement [esté] laissez et dellivrez, comme à elles appartenant, et ont signé : Sœur Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur

Digitized by Google

Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL.

Item, deux pendules, de moyenne grandeur, sans pieds, allant vingt quatre heures, prisées et estimez ensemble cent vingt livres, cy . . . . . CXX liv.

Le miroir à bordure de bois verny estant dans ladite chambre a esté dellivré à ladite demoiselle d'Aumale, comme compris en son legs, et a signé : Jeanne D'AUMALE.

Comme aussy à l'égard de la tenture de tapisserie de Flandres faisant le tour de ladite chambre et d'une niche de damas cramoisy, il n'en a esté fait aucune description ny prisée, nous ayant esté dit qu'elles apartiennent au Roy et qu'elles avoient esté tirées du garde meuble de Sa Majesté.

Item, un portrait de Louis XIIIIe, prisé et estimé avec sa bordure six livres, cy . . . . . VI liv.

Item, un portrait de Louis quinz^e^ laissé à Françoise Léger suivant les intentions de madite dame marquéez par un mémoire escrit de sa main cy-dessus inventorié sous la cotte deux du présent inventaire, et a ladite Léger signé : F. LÉGER.

Item, un portrait de Louis XIIIIe en émail à bordure de bois doré, et un Christ d'ivoire sur velours noir à bordure de bois doré, lesquels n'ont esté prisés attendu que par le testament de madite dame elle les a léguez à Monseigneur l'archevesque de Roüen, à qui il seront remis et dellivrez, et ce du consentement dudit sieur Rangueil, audit nom.

Item, un bénitier d'agathe et féligramme d'or, lequel n'a pareillement point esté prisé comme ayant esté légué à Magdeleine Poullain, à laquelle il a esté dellivré, dont elle décharge la succession, et a signé : Madelaine POULAIN.

Item, un petit miroir de toillette prisé et estimé trois livres, cy. III liv.

A l'égard du tableau représentant Jésus-Christ en croix sur un fond or et noir, il n'en n'a pareillement esté fait aucune prisée, attendu qu'il a esté légué à Mgr l'évesque de Chartres, auquel, cy-présent, il a esté présentement remis et dellivré, dont il décharge la succession, et a signé : † CH. FR. ÉV. DE CHARTRES.

Item, deux tables de bois prisez et estimez ensemble trois livres, cy. . . . . III liv.

Item, une (*sic*) autre petit miroir de toillette, prisé et estimé trois livres, cy. . . . . III liv.

Digitized by Google

Dans l'antichambre :

A l'égard des deux morceaux de tapisserie estant en ladite antichambre, il n'en a esté fait aucune prisée, attendu qu'ils appartiennent au Roy, et ont été laissez pour estre reportées au garde-meuble de Sa Majesté ainsy que les deux portières estant dans ladite antichambre.

Item, deux tables de bois à tiroirs, prisez et estimez ensemble six livres, cy. . . . . VI liv.

Item, un petit miroir de toillette, prisé trois livres, cy . . III liv.

Dans le colidor :

Item, une chaise à porteurs couverte de drap noir, prisée et estimée avec les glaces cinquante livres, cy. . . . . L liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur un grand coffre de bahu, couvert de toille cirée, dont la clef a esté représentée par Magd^ne^ Poullain, et sur un autre coffre de bahu, de moyenne grandeur, dont la clef a esté représentée par notre greffier, dans lesquels s'est trouvé le linge à l'usage de madite deffunte dame, consistant ès-choses qui suivent, sçavoir : trente deux draps de toille d'Holande, en partie usez, prisez et estimez ensemble quatre cent quatre-vingt livres; six douzaines de serviettes damassées neuves et six nappes de mesme toille et ouvrage, prisé ensemble deux cent quarente livres; deux douzaines de serviettes et deux nappes de toille damassées presqu'usées, estimées dix-huit livres, deux tayes de lit de toille demy blanc, estimez seulement, quarente chemises de toille à l'usage de madite dame, estimez cent vingt livres, trois douzaines et sept mouchoirs, estimez vingt cinq livres; dix coiffures et garniture partie unie et partye dentelle, et effetz, estimés trente livres, deux toillettes à dentelle, deux couverture de lit de futaine à grain d'orge, sept jupes de basin, et autres paquets de menu linge, le tout presque usé, prisé et estimé ensemble cinquante livres.

Tous lesquels linges ont esté, ce requérant ladite Poullain, à elle baillez et dellivrez, du consentement dudit sieur Rangueille, audit nom, comme estant léguez à laditte Poullain, qui en décharge la succession de madite dame, et a signé avec ledit sieur Rangueille : RANGUEIL. — Madelaine POULAIN.

Item, un couvre pied de toille de cotton brodée de soye de différentes couleurs, prisée et estimée vingt livres, cy . . . . . XX liv.

Item, avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez sur une

Digitized by Google

armoire de bois de poirier estant dans ledit colidor, dont ouverture ayant esté faite avec la clef représentée par notre greffier, a esté trouvé ce qui suit :

Item, une petite soucoupe de vermeil doré, pezant six onces et demie demy gros;

Item, une petite tasse couverte et une petite cuiller d'or, pezant ensemble six onces un gros et demy;

Item, une bource de jettons d'argent pezant deux mars sept onces cinq gros;

Item, quatre cachets d'argent, aux armes de madite dame, pezant ensemble une once six gros;

Item, deux cachets et six éguilles ou curedents d'or, pezant ensemble deux onces demy gros;

Item, une jatte et un pot à l'eau, de porcelaine blanche, garnie d'argent, et une petite tasse couverte, doublée et garnie de vermeil d'or, le tout prisé et estimé quarante-cinq livres, cy. . . . . XLV liv.

Item, un plateau et une jatte de bois de la Chine, prisez et estimez ensemble dix livres, cy. . . . . X liv.

Une boite de chagrin à fermeture petits clous et charnière d'or, estimé dix livres, cy. . . . . X liv.

Dans la garde-robbe :

Avons reconnu seins et entiers, levé et ostez nos scellez apposez sur une armoire sans serrure, sur un bas d'armoire de bois de chesne et sur la porte d'une petite garde-robbe, après quoy a esté proceddé à l'inventaire des meubles et effets trouvez dans laditte garde-robbe et autres endroits cy-dessus nommez, tant laissés en évidence que sous nosdits scellez, ainsy qu'il ensuit :

Habits à l'usage de madite dame :

Item, vingt une robes de chambre de différentes couleurs d'étoffes de soye, neuf jupes, aussy de soye de différentes couleurs, sept manteaux de lit, quatre écharpes, trois coiffes, aussy de soye, le tout prisé et estimé ensemble trois cent livres, cy . . . . . IIIc liv.

La garniture de feu n'a point esté estimée, attendu qu'elle appartient à mesdites Dames de Saint-Louis.

Item, deux petits litz de serge garnis, prisés et estimés ensemble deux cens livres, cy . . . . . IIc liv.

Item, la tenture de tapisserie à point de Hongrie faisant le tour de ladite chambre bleu et blanc, prisée et estimée cent livres, cy. C liv.

Digitized by Google

Item, une portière de serge bleüe, prisée et estimée avec les petits rideaux estant attachez aux planches estant dans ladite chambre quinze livres, cy. . . . . XV liv.

Item, trois couvre-pieds piquez de différentes étoffes, prisés ensemble, compris une couverture de Marseille, trente deux livres, cy. XXXII liv.

Item, un jeu de trictrac garni de ses dez, dames et cornets et d'un petit bougeoir d'argent servant audit trictrac, prisé ensemble trente cinq livres, cy. . . . . XXXV liv.

Item, un grand coffre de bois de noyer, deux tables de bois peint, une table de bois de sapin, et deux petites tables de la (?) (1), le tout prisé ensemble trente livres, cy . . . . . XXX liv.

Item, une tenture de tapisserie faisant le tour de ladite petite garderobbe et de petits rideaux de serge verte estant attachez aux planches scellées autour de ladite antichambre, un tapis de serge bleue bordé de franges de soye bleue et blanc, un dessus de toilette de taffetas doublé de serge blanc, bordée comme dessus, avec un petit rideau de toille bleue et blanc, prisé et estimé le tout ensemble vingt cinq livres, cy . . . . . XXV liv.

Item, une cassette de bois de violette et une autre de bois de noyer, fermant à clef garnie de leurs agraffes de fer, prisés ensemble neuf livres, cy . . . . . IX liv.

Dans la chambre où madite deffunte dame est déceddée avons reconnu seins et entiers, levé et osté nos scellez apposez sur une armoire construite dans l'embrasure d'une des croisées de ladite chambre, dont ouverture ayant été faite avec la clef representée par notre greffier s'est trouvé :

Item, une petite cassette, dans laquelle il s'est trouvé deux chappelets d'agathe garnis d'or en philagramme, prisez et estimez ensemble à la somme de douze livres, cy . . . . . XII liv.

Item, quarante trois volumes inventoriez de la main de madite deffunte dame, prisés ensemble huit livres, légués à ladite dame du Pérou, à laquelle en conséquense, et du consentement dudit sieur Rangueille, audit nom, il a esté dellivrez, au moyen de quoy la succession de madite dame en demeurera deschargée, et a ladite dame du Pérou signé en cet endroit avec ledit sieur Rangueil : Sœur Catherine du Pérou. — Rangueil.

Item, vingt-quatre volumes de livres de diférentes grandeurs, y com-

(1) Peut-être le greffier a-t-il voulu écrire *laque?*

Digitized by Google

pris deux petits in-16 en papier blanc, prisés et estimez ensemble douze livres, cy . . . . . XII liv.

Et après avoir vaqué jusques à sept heures sonnées, nous nous sommes retirez et avons remis la continuation du présent inventaire à demain, sept heures du matin, et ont tous les susnommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier : Sœur Marie-Magdelaine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — Madelaine POULAIN. — Françoise LÉGER. — RANGUEIL. — LESACHÉ. — Jeanne D'AUMALE. — BERGERAND. — AUVERY. — GRENET. — ROUSSEAU.

Et le lendemain, dix huit dudit mois d'avril, sept heures du matin, par-devant [nous] juge et prévost susdit, suivant la remise du jour d'hier, estant entrez en ladite Maison Royalle de Saint-Louis avec le procureur fiscal et notre greffier, où sont comparus lesdits sieurs Rangueil et Lesaché, èsdits noms, lesdites Dames de Saint-Louis, ladite demoiselle d'Aumale, lesdites Magdelaine Poulain et Françoise Léger, filles, et Estienne de Launay, valet de chambre de maditte deffunte dame, en présence de tous lesquels a esté, ce requérant ledit sieur Rangueil, audit nom, procédé à la continuation de l'inventaire des effets qui apartenoient à maditte deffunte dame de Maintenon, prisez par ledit Rousseau, huissier, ainsy qu'il ensuit :

Et y procédant avons esté conduit, en présence et avec tous les susnommez, dans un garde meuble estant au-dessus du chœur de l'église bâti en galletas, où estant lesdites Dames nous ont fait représenter les meubles cy-après nommez, qu'elles ont déclaré apartenir à la succession de madite dame, lesdits meubles consistant ainsy qu'il ensuit :

Item, quinze petits rideaux et trois feuilles de paravent de damas vert appelez l'ornement de la chappelle de la Croix, le tout prisé ensemble comme tel quel à la somme de quarante livres, cy. XL liv.

Item, un couvre-pied de toille peinte, cinq dos de chaise et quatre carreaux remplis de plume aussy couverts de toille peinte, le tout prisé et estimé ensemble à la somme de douze livres, cy. . XII liv.

Item, deux carreaux remplis de plume, couverts de damas rouge, prisés trois livres [*sic*], cy. . . . . III liv. XV s.

Item, une tenture de garde-robbe de tripe de velours rayé bleu et blanc, prisé et estimé vingt livres, cy. . . . . XX liv.

Item, un écran peint sur moire à personnage, prisé trois livres, cy . . . . . III liv.

Digitized by Google

Item, un lit de veille, composé de deux matelas rempli de laine et crin, un traversin de plume, une couverture de laine, un pavillon de serge bleüe en forme de tombeau, prisé et estimé le tout ensemble quarante livres, cy. . . . . XL liv.

Item, six fauteuils de bois et batons tournez, un fauteuil aussy de bois, deux chaises appelez bidets, le tout foncé de paille, deux tables de bois, un petit métier à tapisserie, aussy de bois, deux petites tables (façon) de bois façon de la Chine, prisé et estimé le tout ensemble cent solz, cy . . . . . V liv.

Item, une chaise percée, en forme de coffre, de bois de noyer, avec le siège garny de velour, prisé et estimé vingt livres (*sic*), cy . . . . . XXV liv.

Item, trois couvertures de mules (1) de drap rouge, doublé de toille, brodez aux armes de madite dame, le tout presque usé, prisé et estimé ensemble la somme de trente livres, cy . . . . XXX liv.

Item, cinq petits tabourets plians, de damas vert, avec leurs housses, faisant partie de l'ornement de la chappelle de la Croix, prisés et estimés six livres, cy. . . . . VI liv.

Dans un autre garde-meuble au-dessous de celuy cy-dessus :

Item, plusieurs ustensiles et garnitures de porcelaine et de fayance, avec un fusil à allumer du feu en forme de petit coffre, de bois de violette, avec une batterie de fusil, prisé et estimé le tout ensemble avec les deux males (?) (2) d'osier servant à les porter à la somme de trois cent livres, cy . . . . . IIIc liv.

Item, plusieurs petites estampes à bordures de bois à la capucine, avec un petit cabinet de bois couvert d'écaille de tortue à trois tiroirs, et une bordure de bois doré dans une cassette, prisé et estimé le tout ensemble dix livres, cy. . . . . X liv.

Dans le jardin :

Item, une petite chaise montée sur quatre roues non ferrées servant à ladite dame lorsqu'elle sortoit, doublé de damas rouge, couverte de drap rouge à petit gallons d'or, avec trois glans, prisée et estimée cent livres, cy . . . . . C liv.

(1) Mot d'une lecture très douteuse, *mules*, *mulets* ou *males*. Il se répète quelques lignes plus bas.

(2) Voir la note précédente.

Digitized by Google

Ce fait, ladite demoiselle d'Aumale a déclaré que madite dame deffunte luy avoit mis ès-mains diférens tableaux et autres choses qui sont dans une chambre de ladite Maison, en laquelle ayant esté conduits, en présence et assisté comme dessus, ladite damoiselle d'Aumale a représenté lesdits tableaux et autres choses, à l'inventaire desquelles a esté proceddé ainsy qu'il ensuit :

Item, un portrait du feu Roy, brodé de soye et or, un tableau de saint François, sur toille, un autre du mesme, sur marbre, un portrait de feu Madame la Dauphine, un de la Reine d'Angleterre, du Roy de Sarde, de sainte Thérèze, du roy Louis XIIIIe estant enfant, le tout peint sur toille, l'Histoire du Roy en abrégé escrite à la main, un tableau couvert de verre blanc, un Christ en estampe, un tableau de saint Augustin en broderie, les estampes des sept sacremens par Le Poussin, en papier, tout ce que dessus à bordure de bois doré, quarante deux petites estampes d'histoires de l'Ancien Testament en bordures à la capucine, deux petits tableaux des dix commandemens enchâssés en bois de Sainte-Lucie, couverts et bordez de glace, et un Christ de bois de Sainte-Lucie sur velour noir à bordure de bois, le tout prisé et estimé ensemble la somme de quarante livres, cy. . . . . XL liv.

Item, une petite table sur laquelle est une petite armoire, le tout de bois de noyer, avec une écritoire d'argent, une autre table de bois de noyer, aussy avec une écritoire d'argent, un rouët à filler, une quenouille et un dévidoire de bois, le tout prisé et estimé ensemble la somme de cinquante livres, cy . . . . . L liv.

De là, sommes descendus en l'apartement de madite deffunte dame, où estant ladite dame de Fontaine nous a représenté le diamant que madite dame portoit au doigt et qui fut retiré lors de son déceds, ledit diamant brillant, enchassé en or, prisé et estimé à la somme de mille livres, cy. . . . . M liv.

Comme aussy ladite dame du Pérou nous a représenté seize volumes de livres qu'elle a dit apartenir à madite dame, qui les luy avoit mis ès-mains, lesdits livres à usage de dévotion prisez et estimez seize livres, cy. . . . . XVI liv.

Plus, ladite demoiselle d'Aumale nous a représenté les papiers cy-après énoncez, dont elle a dit que madite dame l'avoit chargée et desquelles inventaire a esté fait ainsy qu'il ensuit :

Item, une liasse de quatre quittances de pension que payoit madite

Digitized by Google

dame, cottez et paraffez de nous par première et dernière sous la cotte Quatre;

Qui sont tous les papiers, meubles et effets qui se sont trouvez en ladite Maison de Saint-Louis et qui apartenoient à madite dame de Maintenon, après que mesdites Dames de Saint-Louis, ladite demoiselle d'Aumale, ladite Magdelaine Poullain et Françoise Léger ont affirmé, ainsy que ledit Etienne de Launay, après serment pris et reçu de chacun d'eux en la manière accoutumée, n'avoir et ne connoître aucuns autres effets et n'avoir connoissance qu'il en ayt été détourné ny latité aucuns.

Ce fait, lesdites demoiselle d'Aumale, Magdeleine Poullain et Françoise Léger nous ont requis vouloir faire procéder à la prisée et estimation des choses à elles léguées, comme aussy le procureur fiscal a requis qu'il soit proceddé à l'estimation des choses léguées par Madame à Messeigneurs l'archevesque de Roüen et évesque de Chartres et autres.

Sur quoy nous, juge prévost susdit, avons fait représenter tous les effets et autres choses cy-dessus énoncées, desquelles prisée et estimation a été faite par ledit Rousseau, huissier, ainsy qu'il ensuit :

Sçavoir les choses léguées à ladite demoiselle d'Aumale estimées, y compris la vaisselle d'argent prisée au prix et au taux porté par les édits et déclarations du Roy, la somme de cinq mil sept cens quatre-vingt quatre livres, cy. . . . . Vm VIIc IIIIxx IIII liv.

Les hardes et autres choses léguées à ladite Léger la somme de trois cens livres, cy . . . . . IIIc liv.

Le portrait et Christ légués à Mgr l'archevesque de Roüen, quatre-vingt livres, cy . . . . . IIIIxx liv.

Le Christ légué à Mgr l'évesque de Chartres trente livres, cy . . . . . XXX liv.

Après laquelle estimation ainsy faitte pour satisfaire aux édits et déclarations du Roy, les meubles et autres choses cy-dessus spécifiés ont esté remis et rendus à ceux à qui ils appartenoient, et ayant ledit Lesaché, audit nom, requis ledit sieur Rangueil, aussi audit nom, de luy faire dellivrance des deniers comptans qui se trouveroient entre les mains de ladite dame de Berval après la déduction des legs qui doivent estre pris sur iceux, compte a esté fait en notre présence entre ladite dame de Berval et ledit sieur Rangueil, audit nom, de la somme de trente deux mil cinq cent vingt huit livres contenu au billet de ladite dame, sur laquelle somme il s'est trouvé que madite dame de

Digitized by Google

Maintenon avoit retiré des mains de ladite dame de Berval celle de deux mil cent cinquante livres, au moyen de quoy il ne reste plus en ses mains que celle de trente mil trois cent soixante dix-huit livres, laquelle jointe à celle de deux cent soixante quatre livres, qui s'est trouvée sous nos scellez, lesdites deux sommes font ensemble celle de trente mil six cent quarante deux livres. Et d'autant que sur ladite somme il convient diminuer celle de quatorze mil cinq cent livres, à quoy montent les legs faits par madite dame de Maintenon, reste celle de seize mil cent quarante deux livres, laquelle somme ladite dame de Berval a présentement payée et fournie audit sieur Rangueil, audit nom, qui de luy reconnoist l'avoir receue et l'en quitte et décharge; et à l'instant ledit sieur Rangueil a remis et délaissé ladite somme de seize mil cent quarante deux livres audit sieur Lesaché, audit nom de procureur desdites dames de Mailly et de Cailus, comme à elles apartenant au moyen du legs qui leur en a esté fait par madite dame, la succession de laquelle en demeure bien et vallablement déchargée, comme par ces présentes ledit sieur Lesaché, audit nom, l'en quitte et décharge.

Et à l'égard des quatorze mil cinq cens livres restant, ledit sieur Rangueil, audit nom, en a laissé ès-mains de mesdites Dames de Saint-Louis, qui de luy reconnoissent l'avoir receue, celle de six mille livres pour les legs faits aux demoiselles de Saignimontet et de Clavière, l'une novice et l'autre élevée en leur Maison, pour estre par mesdites Dames employées conformément audit testament.

Plus, a esté laissé comme dessus à mesdites Dames la somme de mil livres pour estre employée à faire dire des messes, aussy conformément audit testament, dont elles quittent ladite succession.

Et, sur les sept mil cinq cens livres restant, ladite sœur de Berval a fourny audit sieur de Rangueil, audit nom, qui d'elle reconnoit l'avoir receue, celle de trois mil livres, qui a esté présentement par luy payée et dellivrée audit Etienne de Launay, qui de luy reconnoit l'avoir receue pour le legs de pareille somme à luy fait par madite dame; comme pareillement a dellivré et payé audit sieur Rangueil, audit nom, la somme de cinq cens livres, qu'il a présentement dellivrée à Marie-Anne Lefaucheux de Beauregard, fille majeure, demeurant en ladite Maison de Saint-Louis, à ce comparante, pour pareille somme à elle léguée, dont elle décharge la succession; au moyen de quoy reste ès-mains de ladite dame de Berval celle de trois mil sept cent trente six livres, laquelle a esté présentement payée et dellivrée audit sieur Rangueil, audit nom, au moyen de quoy ladite dame de Berval de-

Digitized by Google

meure quitte et déchargée du contenu en sondit billet, lequel lui a esté présentement rendu comme nul et aquitté.

Et à l'égard des meubles et autres choses cy-dessus inventoriez, outre et pardessus ce qui a esté dellivré aux légataires, ils ont été remis audit sieur Rangueil, audit nom; et ceux qui apartiennent au Roy seront remis au garde-meuble; les deux pièces léguées à Mgr l'archevesque de Roüen lui seront remis par lesdittes Dames, reconnoissant lesdites Poullain et Léger que les deux litz inventoriés le jour d'hier estimez deux cens livres les deux leur ont esté dellivré comme compris en leur legs; comme aussy reconnoissant ladite demoiselle d'Aumale et lesdites Poulain et Léger que tous les meubles, hardes, linges qui leur ont esté légués leur ont été dellivrez, dont elles déchargent la succession de madite dame, au moyen de quoy demeurent lesdites Dames de Saint-Louis quittes et déchargées tant des scellez qui avoient esté laissez en leur garde que des meubles et autres choses qui avoient apartenu à madite dame estans en leur Maison, et notre greffier déchargé des clefs qui luy avoient esté mis entre les mains.

Fait et arresté en ladite Maison Royalle de Saint Louis à Saint-Cyr, après avoir vaqué à ce que dessus jusques à quatre heures sonnées. Et ont lesdites Dames de Saint-Louis et autres cy-dessus nommez signé avec nous, le procureur fiscal et notre greffier : Sœur Marie-Madeleine DE GLAPION, supérieure. — Sœur Anne-Françoise GAULTIER DE FONTAINES, assistante. — Sœur Catherine DU PÉROU. — Sœur Marie-Joseph VAN DAM. — Sœur Catherine DE BERVAL. — RANGUEIL. — LESACHÉ. — Jeane D'AUMALE. — M. POULAIN. — Fe LÉGER. — DE LAUNAY. — BEAUREGARD. — AUVERY. — BERGERAND. — GRENET. — ROUSSEAU.

Controllé à Versailles le 19 avril 1719. R. soixante livres.

[*Signature illisible.*]

Moins d'un mois après, le 12 mai 1719, la duchesse du Lude, écrivant à Mme des Ursins, sa cousine, une lettre qui a été publiée pour la première fois par M. A. Geffroy (1), à qui M. Arthur de Boislisle l'avait signalée, s'exprimait en ces termes au sujet du décès et de la succession de Mme de Maintenon : « Dans le moment que l'on la croyoit hors

(1) A. GEFFROY, *Madame de Maintenon d'après sa correspondance authentique*, t. II, p. 394-395.

Digitized by Google

d'affaire, il survint un tonnerre qui, en deux heures, la tourna à la mort. Vous l'allez bien reconnoître, et le désintéressement avec lequel elle a toujours vécu. L'on lui a trouvé pour tout argent seize mille francs, qu'elle a partagés entre Mme de Caylus et Mme de Mailly. Elle avoit environ pour douze mille francs de vaiselle d'argent et de vermeil doré : elle a donné le vermeil doré à Mme de Caylus, quelque chose à Mme de Mailly, et le reste à Mlle d'Aumale, avec un lit de damas rouge; car pour ses deux terres, elle les avoit données à M. de Noailles par son contrat de mariage. Pour pierreries, elle avoit une bague de dix à douze mille livres (1) que lui avoit donnée le feu Roi, dont elle a fait présent à Mme la duchesse de Noailles. Il y a environ deux ou trois mois qu'elle pria M. le Régent, elle venant à mourir, que l'on donnât une pension de dix mille francs à Mme de Caylus sur celle qu'elle avoit. »

Les documents qui viennent d'être mis au jour ne peuvent, à notre avis, que confirmer l'appréciation de la duchesse du Lude, qui avait été dame d'honneur de la duchesse de Bourgogne, et témoigner en faveur du désintéressement incontestable de l'institutrice de la Royale Maison de Saint-Louis.

E. Coüard.

(1) Ce chiffre diffère sensiblement de celui qui est donné ci-dessus, page 76, où le diamant légué à Mme la duchesse de Noailles n'est estimé que 1 000 livres.

Digitized by Google

LA CÉRAMIQUE AU CHATEAU DE VERSAILLES

PENDANT

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

I

État de l'industrie céramique au moment de la création de Versailles.

Au moment où Louis XIII songea à donner quelque développement au rendez-vous de chasse de la forêt de Versailles, au moment des premiers agrandissements du Château, l'industrie céramique, en France, se développait à peine.

Il n'en était certes pas de même à l'étranger, où l'on produisait couramment des faïences d'une grande valeur artistique et d'une très perfectionnée fabrication. Les faïences hispano-moresques, les splendides majoliques de Deruto, d'Urbino, les terres émaillées des Della-Robbia, les produits de Delft, les porcelaines de Chine et du Japon, arrivaient presque sans concurrence en France. L'absence de production céramique dans notre pays tient, sans doute, à l'énorme importance qu'avait prise la fabrication des émaux sur cuivre à Limoges. Les produits des ateliers des Pénicaud, des Pierre Raymond, et de bien d'autres, d'un goût toujours sûr, d'une richesse incomparable, d'un décor précieux et fin, remplaçaient, dans maintes circonstances, les produits céramiques. Ils suffisaient, en tous cas, aux usages religieux. Aussi, les encouragements des souverains et de leur Cour allaient, de préférence, à cette production nationale.

La fabrication de faïence d'Oiron, les produits de Palissy sont des phénomènes isolés, le résultat de recherches personnelles, qui ne donnèrent malheureusement pas lieu à la formation d'écoles.

Digitized by Google

Aussi, au commencement du règne de Louis XIII, la fabrication française consistait-elle surtout en carreaux de pavement émaillés, produits à Rouen, à Lyon, à Beauvais, à Lisieux, à la Chapelle-aux-Pots, etc. Et comme céramique de plein air, destinée à décorer les murs ou les jardins, il n'existait que les grottes de jardin de Palissy, à Ecouen, à Reux, à Chaulnes, à Nesles, et enfin au jardin des Tuileries, à Paris.

La faïence apparut, en France, sous forme de fabrication régulière, à Nevers, vers 1608; à Rouen, vers 1644. Des Italiens, transfuges des manufactures de Savone, s'établissent à Nevers et y produisent des faïences d'un art relativement inférieur, si on les compare aux majoliques italiennes, mais d'une exécution toujours soignée, irréprochable.

Pendant sa minorité, Louis XIV accorda à Antoine Conrade, faïencier de Nevers, le brevet de *faïencier de la maison du Roy* (1). Les potiers de Nevers empruntaient, au XVIIe siècle, leurs décors un peu partout, copiant les faïences italiennes, persanes, les porcelaines chinoises; leurs décors sont libres, sans goût souvent, mais d'une exécution franche et gaie, et l'intensité des couleurs, le glacé de l'émail est leur qualité essentielle ; il a été produit, à cette époque, peu de pièces de service, mais surtout des vases, des buires, des bassins, des aiguières.

Le premier rang dans l'art de terre français appartient aux faïenciers de Rouen; chez eux, la beauté de la matière et la richesse des colorations ne laissent rien à désirer ; mais, avant de remarquer le côté technique, on se sent empoigné par le grand sentiment décoratif. Les décors font toujours, avec une parfaite harmonie, valoir la forme jusque dans ses plus petits détails. Les pièces ornées de lambrequins, de broderies, sont, certes, les plus belles que l'on puisse imaginer. Le style rayonnant, qui caractérise ces céramiques de la fin du XVIIe siècle, peut être considéré comme la plus pure manifestation du goût français.

Pendant que ces faïences voyaient le jour dans notre pays, les marchands de Bruges, d'Amsterdam, de Delft importaient en

(1) Les marchands privilégiés étaient tenus de décorer leurs boutiques et établis de tapis fleurdelisés, et chargés de la devise ordinaire de la prévôté de l'Hôtel pour être reconnus, afin que d'autres n'usurpassent point leur qualité.

Digitized by Google

France les faïences de Delft, alors que les armateurs de Gênes et de Venise fournissaient nos marchés de majoliques italiennes.

Le développement prodigieux du commerce hollandais a été cause de la prospérité de la petite ville de Delft; les vaisseaux de Hollande apportaient partout les faïences des Provinces-Unies; aussi rencontre-t-on, de nos jours encore, dans notre pays, des quantités énormes de produits de Delft du XVIIe et du XVIIIe siècle, et ce qui frappe, c'est le souci que ces potiers avaient d'imiter l'Extrême-Orient.

C'est qu'en effet, la Compagnie des Indes, au milieu du XVIIe siècle, avait développé, vers les ports de Saint-Malo et de Marseille, l'importation des porcelaines de la Chine et du Japon. Ces productions étaient considérées comme miraculeuses, exceptionnelles; le glacé, le décor, la transparence d'une matière dont l'Europe ignorait la technique, émerveillaient les nobles comme les bourgeois, et chacun cherchait à posséder des objets d'une nature si délicate et si précieuse.

Ces porcelaines arrivaient aussi en Hollande, et en particulier à Delft, siège d'un comptoir de la Compagnie des Indes; il est bien naturel que les faïenciers de Delft aient cherché à imiter, à copier des modèles dont la vogue était si grande et le prix si élevé.

Et c'est ce qui explique comment tant de productions de Delft sont des copies de porcelaines orientales. Les formes, comme les décors, se sont inspirés de l'art oriental, et le style qui en est dérivé tient à la fois de la lourdeur hollandaise et de la subtilité orientale. Bien entendu, en certaines périodes, sous d'autres influences, les potiers de Delft ont eu leur originalité propre, ils ont créé des faïences personnelles de beaucoup supérieures à celles d'imitation ou d'interprétation chinoise ou japonaise.

Le stathouder Guillaume le Taciturne avait établi sa Cour à Delft, et le monde riche des fonctionnaires, des ambassadeurs, des magistrats y menait un train considérable; aussi, tous les arts industriels propres à la décoration de l'habitation s'y créèrent et s'y développèrent-ils; les tapis tissés, les tapisseries, les vitraux, les boiseries, les grands meubles, les poteries de Delft sont, à juste titre, restés réputés. Ces industries n'ont vu se produire leur décadence qu'à la fin du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

C'est dans cette ville de Delft, aux petites maisons proprettes, conservant encore aujourd'hui un caractère ancien, malgré des restaurations successives, que se sont créées jadis tant de faïenceries qui ont eu une prospérité biséculaire. Les grands maîtres de la curiosité en France, Du Sommerard comme Sauvageot, qui ont réuni les splendides collections d'objets anciens des Musées du Louvre et de Cluny, n'ont pas accepté ces faïences de Delft comme des objets propres à figurer dans les vitrines d'un collectionneur digne de ce nom; c'étaient, pour eux, des imitations grossières des fines porcelaines d'Orient, et lorsque les vases ou les plats étaient décorés dans le goût hollandais, ils considéraient cet art comme inférieur. Il est heureux que les conservateurs du Musée de Sèvres, Riocreux et Champfleury, que les fondateurs du Musée des Arts décoratifs aient su se dégager de l'influence de Sauvageot et de Du Sommerard, et aient réuni, pour le régal de nos yeux, quelques Delft superbes, d'un émail toujours parfait, de décors gais et vifs, de couleurs franches et éclatantes.

Donc, à l'époque où le château de Versailles s'est créé, l'industrie céramique avait d'autant moins d'importance en France que les usages de la céramique étaient moins développés.

Au point de vue des applications à l'architecture, les créateurs du palais de Louis XIII employaient, pour leurs constructions, des briques provenant des environs immédiats de Versailles, de Louveciennes, de Feucherolles probablement; ils auraient pu songer à utiliser les carrelages du Beauvaisis ou de la Normandie; il ne semble pas qu'ils aient fait usage de ces carrelages historiés pour le pavement des salles du rez-de-chaussée.

Quant aux céramiques d'usage quotidien, elles avaient peu d'emploi; les rois et les nobles se servaient pour leur table, au XVIIe siècle, de vaisselle d'or ou d'argent; on présentait les fruits sur de grands plats en cuivre repoussé, ainsi que nous le montrent les tableaux de l'époque. Et lorsque l'on songea à établir aux Gobelins la manufacture des objets d'art nécessaires à augmenter l'éclat de la Couronne royale, on y produisit de tout : des vases en argent, des tapisseries, des meubles, mais aucune matière céramique. Ce n'étaient pas les ouvriers qui manquaient en France ou à l'étranger pour établir une manufacture royale, mais il est très certain que l'on considérait la céramique comme un

Digitized by Google

art décoratif inférieur. Et alors que Louis XIV ornait les parterres et les pièces d'eau de vases et de statues en bronze, en marbre ou en plomb doré, que les boiseries étaient d'une richesse inouïe, que les peintures et les tapisseries les plus belles recouvraient les murs des salles, il ne resta longtemps aucune place, si petite fût-elle, pour l'art de terre.

II

Le Trianon de porcelaine et les Cascades du Trianon.

Et pourtant, il devait venir un moment où l'attention de la Cour de Louis XIV allait se trouver appelée sur une application de la poterie à l'architecture. Les missionnaires venus de Chine avaient fait connaître les monuments céramiques de ce pays, les pagodes et la célèbre tour de Nankin; cela fut le point de départ du Trianon de porcelaine.

Si l'on feuillette les *Comptes des dépenses des Bâtiments du Roy*, qui ont été publiés par Guiffrey, on ne remarque, aux débuts de Versailles, que des fournitures de briques et de carreaux de terre, destinés au carrelage des salles du rez-de-chaussée (Comptes de 1664 à 1715); il existait, du reste, une tuilerie à Saint-Nom, une autre près de Clagny. En 1679, sans doute à l'instigation de Vauban, qui avait pu étudier, pendant les guerres des Flandres, l'art de la fabrication des briques, le Roi fit venir d'Amiens un briquetier nommé Deschamps et deux aides; une fabrique fut installée près de Louveciennes. Elle produisit des briques soignées dont on se servit pour les travaux de Trianon et de Marly; les briques ordinaires étaient fournies par Gabin, briquetier, et venaient, en grande partie, des environs directs de Versailles.

On tirait des mêmes usines, en 1682, des tuiles et des pots à fleurs. Quant aux carrelages en terre cuite, formés de briquettes plates et de carreaux rectangulaires ou hexagones, ils étaient peu employés, car on se servait surtout de dallages en liais ou en marbre.

Du Buisson et Provost, carreleurs, fournissaient ces carrelages et les réparaient quand besoin était (Comptes de 1683);

Digitized by Google

en 1690, après la mort de Du Buisson, ce fut Duhamel, carreleur, qui continua l'entretien des carrelages du Château, du Grand-Commun et des Trianons. En fait de céramique émaillée, nous savons seulement qu'en 1664, un sieur Estienne livra, au Château, des pots en faïence pour le service du Roi, mais nous en ignorons la nature et l'usage.

Nous savons, par la si complète description du Trianon de porcelaine que nous devons à l'érudition de M. de Nolhac (1), que le Roi décida, en 1669, d'établir un pavillon à Trianon; ce pavillon d'un étage, entouré de quatre pavillons moindres et de beaux jardins, était le *Trianon de porcelaine*. Ce pavillon fut construit comme par enchantement, pendant l'hiver 1670-71 (2).

Le système décoratif consistait en plaques, vases et ornements de faïence, qui justifiaient le nom de Trianon de porcelaine; d'après les descriptions et les gravures de l'époque, les revêtements étaient en céramique; une balustrade courait le long de l'entablement, les grands vases à anses qui la couronnaient, certains motifs de la façade, les combles au dessin hardi, tout était d'une faïence bleue et blanche qui étincelait au soleil (3).

La façade du pavillon principal comprenait sept fenêtres; les trois du milieu étaient encadrées de colonnes surmontées d'un fronton orné d'un écu de France et de six drapeaux bleus en faïence (4); chaque dessus de fenêtre était décoré d'entrelacs bleus, également en faïence; les murs intérieurs étaient revêtus d'un stuc très blanc et poli avec ornements d'azur, le tout travaillé à la façon de la Chine; le mur de la cour d'entrée était décoré, et chaque mur de clôture portait sept vases de faïence, et chaque porte latérale deux; les petites loges des gardes étaient ornées de trois rangs de vases; les deux petits pavillons également. Quant au pavillon principal, il était surmonté au niveau de sa toiture de trois rangs : le premier rang comprenait quarante vases de chaque côté; le deuxième et le troisième rang, vingt seulement; sur les marches et dans les jardins, des caisses à fleurs (5).

(1) *Revue de l'Histoire de Versailles*, Février 1901.
(2) Félibien. Paris, 1696, p. 329.
(3) *Revue de l'Histoire de Versailles*, Février 1901.
(4) Dussieux, *Le Château de Versailles*.
(5) D'après l'estampe de Van Svidde.

Digitized by Google

La *Description du Château de Versailles*, éditée par Vilette, en 1694, nous apprend, de plus, que « la couverture forme une espèce d'amortissement, dont le bas est orné de jeunes amours armés de dards et de flèches, qui chassent après des animaux; au-dessus, il y a plusieurs vases de porcelaine, disposés de degré en degré jusques au faîte du bâtiment, avec différents oiseaux représentés au naturel ».

Pour l'intérieur, voici comment il se présente : « Lorsque l'on a monté sept marches pour entrer dans le vestibule, on trouve un sallon dont toutes les murailles sont revêtues d'un stuc très blanc et très poly avec des ornements d'azur. La corniche qui règne au tour et les plafonds sont aussi ornés de diverses figures d'azur sur un fond blanc, le tout travaillé à la manière des ouvrages qui viennent de la Chine, à quoi les pavés et les lambris se rapportent, étant faits de carreaux de porcelaine (1). »

L'examen des *Comptes des Bâtiments* permet de supposer quelle était la nature des céramiques employées pour le Trianon de porcelaine.

Tout d'abord, il est indiscutable qu'à cette époque, aucune fabrication industrielle de porcelaine n'existait en Europe; on ne savait, du reste, pas différencier la porcelaine de la faïence, et même, à l'heure actuelle où toutes les matières céramiques sont si répandues, nombre de personnes confondent la porcelaine et la faïence.

Le Trianon de porcelaine n'était décoré que de faïences; en 1664, Claude Reverend, importateur de carreaux de faïence « façon de Hollande », c'est-à-dire de Delft, obtenait des lettres patentes pour l'établissement, à Paris, d'une manufacture de faïence et de porcelaine imitant celle des Indes. C'est vers la même époque que s'établissait la faïencerie de Saint-Cloud.

Reverend faisait croire, alors qu'il n'était qu'un vulgaire importateur, qu'il avait trouvé « un secret admirable et curieux qui est de faire la faïence et contrefaire la porcelaine aussi belle et plus que celle qui vient des Indes orientales, lequel secret il a mis dans sa perfection en Hollande, où il en a fait quantité dont la plupart existent encore (2) »; en réalité, il ne

(1) *Description du Château de Versailles*, éditée par Vilette.

(2) Lettres patentes accordées à Cl. Reverend (1664).

Digitized by Google

fabriquait que des faïences extrêmement communes à Paris; mais, grâce à ces assertions erronées, Reverend arriva à être le principal fournisseur de la Cour.

Toujours est-il qu'en 1670, il fournit des carreaux pour 2,816 livres. Ces carreaux étaient des produits de Delft ou de Nevers. A la même époque, Joachim Vattier, faïencier de Lisieux, fournit « 2,600 carreaux émaillés et les fait transporter jusques au port de Rouen pour être amenés au magasin du Roy ».

Les fournitures faites pour le Trianon de porcelaine de 1670 à 1671, par Joachim, s'élèvent à la somme de 1,719 livres environ. Ces carreaux de Lisieux ou du Pré-d'Auge, dont la description et les dessins ont été récemment donnés dans la *Revue de l'Histoire de Versailles* (1), sont caractérisés par ce fait que le contour du décor est tracé en creux, gravé sur la terre molle avec une pointe d'acier, et que la surface de chaque couleur d'émail est limitée par ce trait; les émaux, ainsi juxtaposés, forment une sorte de mosaïque. La naïveté du procédé, l'irrégularité de la fabrication, la coloration rouge brique de la terre sont très caractéristiques; l'aspect décoratif, dû uniquement à la vivacité des couleurs, nous fait considérer ces carreaux comme d'un ordre secondaire au point de vue céramique.

En 1673, Le Maire, marchand faïencier, fournit pour 200 livres 400 carreaux violets, qui ont sans doute été utilisés pour les toits. Tous ces carreaux de Lisieux, ou de Delft, ont servi comme revêtement, mais aussi comme pavage, ainsi que le prouve le Compte de 1680:

« A Pasquier, 58 livres pour réparer le pavé de fayence du sallon de Trianon. »

D'autres fournitures de carreaux furent faites plus tard, mais pour la *Cascade du Trianon*, vers 1682, ainsi que nous le verrons plus loin.

La décoration des façades du Trianon de porcelaine se complétait de vases; en suivant les *Comptes*, nous trouvons qu'en 1670, le sieur Reverend, faïencier, touchait 3,319 livres pour plusieurs « vases de fayence à mettre des orangers et des fleurs, les dits vases de la manufacture de Saint-Cloud qu'il a fournis à

(1) A. Montier, « La Poterie normande au Trianon de porcelaine », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 4e année, III, 1902.

Digitized by Google

Versailles ». En 1672, 2,394 livres pour « plusieurs vases », sans autre désignation.

M. Hue, jadis inspecteur du palais de Versailles, a fait quelques fouilles à l'endroit où les restes du Trianon de porcelaine ont servi de remblais; il possède, dans sa collection, un

Fig. I.
Fragment de vase de Nevers,
provenant de la façade du Trianon de porcelaine.
(*Collection Hue.*)

fragment d'un de ces vases comprenant une anse torse encore adhérente au vase et dont la forme se rapporte aux dessins de l'estampe de Van Svidde. L'émail des anses est d'un gros bleu recouvert de mouchetures blanches.

Nous avons également eu la bonne fortune de trouver un fragment de même genre, lors du nettoyage du Grand Canal, en 1892; les deux fragments proviennent de pièces de la fabrique

Digitized by Google

de Nevers. On désigne aujourd'hui les pièces de cette belle fabrication caractéristique du XVIIe siècle sous le nom de Nevers à fond bleu de Perse; ces vases, dont la couleur et le décor sentent l'influence orientale, ont des formes françaises.

La faïencerie de Saint-Cloud, fondée vers 1670 par Morin, auquel succédaient peu après Chicanneau et ses fils, produisit longtemps des vases, des plats, des assiettes à décors bleus, à lambrequins cernés de noir, ou à rinceaux de fleurs largement dessinées.

Les vases de pharmacie donnés par Louis XIV à l'apothicairerie de l'Infirmerie royale, qui sont maintenant à la pharmacie de l'Hôpital de Versailles, et que nous aurons l'occasion d'étudier au cours de ce travail, sont certainement les types les plus remarquables et les plus caractéristiques de cette belle production.

C'est à Saint-Cloud que se sont fabriquées les faïences des résidences royales, mais ce n'est qu'à partir de 1683 que les commandes se font directement à Saint-Cloud, car nous ne trouvons auparavant, dans les *Comptes*, aucune trace de paiement fait à Chicanneau ou à Trou, son successeur.

Dès 1683, les faïences de Saint-Cloud, et plus tard les porcelaines tendres de cette localité, portaient souvent, comme marque caractéristique, le Soleil, qui était l'emblème du Roi; les vases et les plats, les figures et les ornements qu'on y voyait avaient souvent rapport au soleil (1).

La difficulté des transports a donné à ce moment une grande importance aux intermédiaires; aussi le principal des fournisseurs a été Pierre Le Maire, qui est qualifié de marchand (Comptes de 1664), de marchand-verrier (Comptes de 1665), de faïencier (Comptes de 1671 à 1689).

Le Maire a fourni des vases et pots de faïence, des pots de faïence à orangers, des petits vases, des vases de faïence pour le Petit Parc; d'autres pour le Parterre de fleurs, qui alors (2), comme aujourd'hui encore le Parterre du Midi, enserrait de ses dessins de buis et de sable de petites plates-bandes multicolores;

(1) *Description du Château de Versailles*, par Vilette.

(2) *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1899. M. Pératé, « Le Parterre d'eau sous Louis XIV ».

Digitized by Google

il se terminait d'un côté par une allée de sapins, de l'autre par une rangée de vases de faïence posés sur un mur bas. Ce sont ces mêmes vases de faïence qui faisaient bordure avec quelques ifs aux deux plates-bandes du Grand Parterre.

Mlle de Scudéry, en 1668, promène une visiteuse, « qui loua mesme fort tous les vases de fleurs, dont les balustrades des fossés et des terrasses sont bordées et qui sont un objet si galant et si agréable; elle prit garde qu'une grande partie de ces vases sont de porcelaine et les autres de bronze..... ».

On se rendra compte de l'importance de ces fournitures en constatant qu'il a touché 21,785 livres, rien que pour les années 1670 à 1675. Les vases pouvaient, à cette époque, provenir de Delft, de Rouen, de Nevers, de Saint-Cloud ou de Paris; l'aspect de ces vases de faïence établissait la confusion avec les produits de la Chine.

A l'appui de cette opinion, je citerai Haudicquer de Blancourt (1), qui écrivait, en 1687, que « la porcelaine *ou* faïence est une terre préparée qui s'émaille avec le même émail blanc que nous avons enseigné; ces ouvrages sont tellement à l'usage du monde qu'il n'y a pas de lieu où il ne s'en trouve tant pour l'ornementation des cheminées, cabinets, tables et autres endroits, que pour les commodités ordinaires que nous en recevons. Les plus belles viennent de Chine, celles qui les imitent le mieux sont celles qui se font à présent à Saint-Cloud et à Rouen, et ensuite celles qui viennent de la Hollande. Il s'en fait encore à Savone, en Italie, qui est très belle, et en plusieurs lieux en France qui est assez commune ».

Les fouilles faites au Trianon, dans les endroits où l'on a remblayé avec les matériaux de démolition du Trianon de porcelaine, n'ont, jusqu'à présent, fait trouver que des débris de vases de Nevers et de Saint-Cloud, des carreaux de Lisieux, de Nevers et de Delft.

Les Comptes de 1671 portent que Le Maire a fourni plusieurs vases à « fason de pourcelaine », livrés à Versailles, et 1,058 pièces de porcelaine pour le service du Roi; ceux de 1677 signalent 66 vases façon de porcelaine. On remarquera la différence de désignation; pour nous, les mots « façon de porcelaine »

(1) Haudicquer de Blancourt, *Art de la Verrerie*, 1687.

Digitized by Google

veulent dire « faïence » ; les 1,058 pièces de porcelaine devaient être des porcelaines de la Chine ou de la Compagnie des Indes (1).

En dehors des fournitures faites par Le Maire, nous voyons que F. Chenu livra, en 1664, 14 pots de faïence pour 140 livres; Commandeur, faïencier, fournit, en 1682, 96 petits vases pour 590 livres; nous n'avons pas pu savoir si Chenu et Commandeur étaient marchands ou fabricants.

Il est certain que, vers 1682, le Roi, voyant tout le parti décoratif que l'on pouvait tirer de l'emploi de céramiques, songea à développer ce genre de fabrication en France. Les *Comptes* nous donnent, à ce sujet, les curieuses mentions suivantes :

« 1682 : Au sieur Le Danois, pour voiturer du Hâvre de Grâce à Rouen des caisses de marbre *et terre de porcelaine* chargées à Civita-Vecchia . . . . . 1,282 liv.

« 1682 : A Fromont, pour son remboursement de l'achat, frêt et voiture de 50 barriques *de terre de Holande*, qu'il a livré. . . . . 1,057 liv.

« 1682 : A Gabriel Morin, pour avoir voituré par eau, de Rouen à Paris, 173 caisses venues de Rome, et 130 tonneaux *de terre de porcelaine* pour le service de Sa Majesté. . . . . 3,300 liv. »

La *terre de porcelaine* venue de Civita-Vecchia était peut-être une pâte à faïence italienne; en tout cas, nous ignorons ce que le surintendant des bâtiments, arts et manufactures fit de cette terre de porcelaine et de la terre de Hollande, quoi qu'il soit possible que ces matériaux aient servi à Morin, à la faïencerie de Saint-Cloud. Furent-elles seulement envoyées à la manufacture de Saint-Cloud ou bien à celles de Rouen ou de Paris, qui commençaient à se developper à ce moment? Des essais furent-ils tentés aux Gobelins où se centralisait la fabrication des objets d'art sous la haute direction de Le Brun? Nous n'avons trouvé aucun renseignement à ce sujet.

Comme nous l'avons dit, les jardins du Trianon comprenaient des bassins recouverts de plaques de faïence. Ces bassins paraissaient être de porcelaine; des jets d'eau jaillissaient des

(1) A cette époque, la Chine produisait des porcelaines que la Compagnie des Indes faisait décorer dans le goût européen. Le musée céramique de Limoges possède une statuette de cette fabrication représentant Louis XIV. Cette importation a commencé dès 1667. Voir, à ce sujet, le chapitre suivant.

Digitized by Google

urnes; toutes les caisses à fleurs, tous les pots à plantes étaient en faïence.

C'est vers 1682 que les *Comptes* mentionnent des livraisons pour les *cascades du Trianon*. A partir de ce moment, un sieur Branlard, verrier, fournit des carreaux de « fayance d'Holande » pour la cascade du Trianon, pour un total de 1,066 livres. En 1683, Henry Trou, faïencier, le successeur de Chicanneau à la tête de la faïencerie de Saint-Cloud, touche 224 livres pour carreaux qu'il a fournis à Trianon, pour les cascades; un sieur Causette touche 214 livres pour 800 carreaux de « fayence d'Holande », pour les cascades du Trianon.

Le Compte de 1697 nous apprend que Le Maire encaissa 220 livres pour 880 carreaux de Hollande *gris de lin et à paysage* qu'il a fournis pour les cascades de Trianon, à 25 livres le cent. Ces carreaux étaient destinés à l'entretien des cascades, et la désignation nous indique bien qu'il s'agit là de produits de Delft.

A partir de 1685, Pierre Branlard fournit, presque tous les ans, des carreaux d'Holande (*sic*) pour remplacer ceux qui sont cassés (Comptes de 1685, 1687, 1688); il semble qu'en 1689, pour une raison que j'ignore, de graves détériorations se soient produites à ces cascades, car, en cette année, Le Maire, faïencier, Drouart, rocailleur, et Branlard fournissent une grande quantité de carreaux de Hollande et de Lisieux pour le rétablissement des cascades du Trianon.

En 1692, une nouvelle réfection est devenue nécessaire. Branlard fournit au magasin de Versailles 400 « carraux de Lisieux », et, en 1693, Remy Denis, fontainier du Trianon, touche une importante gratification « en considération du rétablissement du carreau d'Holande, qu'il a fait aux cascades du Trianon ».

Un certain nombre de vases étaient cassés, en 1692, dans le jardin, et Mathieu Lambert, faïencier, livre « 42 grands pots de fayence à mettre des fleurs » pour remplacer ceux qui étaient détruits.

A l'intérieur des pavillons du Trianon de porcelaine, les boiseries, les croisées, les grilles de fer étaient couvertes de peinture en faïence (Compte de 1671); les bancs du jardin étaient peints en façon de porcelaine (Compte de 1684).

Quant aux cheminées, elles étaient décorées de carreaux de faïence (1691), probablement de Lisieux, et, pendant la saison

Digitized by Google

d'été, des cuvettes façon de porcelaine, remplies de fleurs, étaient disposées à l'intérieur des cheminées; c'est le sieur Mathieu Lambert, faïencier, qui fournissait ces cuvettes pour le prix de 2 livres 10 sols chaque.

Le Trianon de porcelaine fut entièrement rasé en 1687. Ses débris ont servi à remblayer quelques parties du Parc. A la même époque commencèrent les travaux de construction du palais du Grand Trianon, tel que nous le voyons aujourd'hui; et, s'il ne fut point employé de céramiques à sa décoration, il n'y a rien d'étonnant à cela; c'est que, en effet, les procédés primi-

Fig. 11.

Carreaux en faïence de Nevers, provenant du Trianon de porcelaine. (*Collection Auscher.*)

tifs de fabrication des carreaux céramiques et leur emploi avaient occasionné au Trianon de porcelaine de constants déboires; les terres, souvent mal préparées, étaient gélives et, lorsque la pâte n'était pas défectueuse, le vernis avait parfois une dilatation différente, et se soulevait en écailles, après s'être gercé; de sorte qu'au milieu d'un panneau ou d'une bordure, des manques venaient à se produire, donnant un aspect lamentable. Souvent, il était impossible de réassortir; et comme on ne savait, à cette époque, fixer les carreaux céramiques qu'au moyen du plâtre, il en résultait qu'à la suite de pluies ou de gelées, les carreaux tombaient et se cassaient.

Les *Comptes* nous montrent le souci que l'on a eu de mieux fixer les carreaux; en 1695, Nicolas Drouard songe à poser et

Digitized by Google

attacher les carreaux de Hollande « avec des clouds » (jardins du Trianon).

Le procédé ne réussit guère, vu que, chaque année, Le Maire, Branlard et Remy Denis fournissent pour les cascades des car-

Fig. III
Carreaux en faïence de Delft, provenant du Trianon de porcelaine.
(*Musée municipal de Versailles.*)

reaux de Hollande ou de Lisieux, et ces fournitures se continuent jusqu'à la fin du règne de Louis XIV.

Lorsqu'il fut question d'orner les bassins d'Hippomène, de la Nymphe et d'Aréthuse au jardin de Marly (1), de carreaux fabri-

(1) Piganiol de la Force (édition de 1713) donne, de ces bassins, la description suivante : « Dans la première salle qu'on trouve à main droite en descendant, on trouve un bassin revêtu de carreaux de porcelaine, autour duquel règne une balustrade de fer doré. On l'appelle le Bassin des Carpes. Au milieu de ce bassin, on voit, sur un piédestal fort orné, une statue d'Hypomènes, de Coustoux le jeune... Dans la salle verte qui suit, il y a un bassin semblable... avec la statue d'Atalante, sculptée, en 1704, par Le Pautre. »

Digitized by Google

qués par Chicanneau, le célèbre faïencier de Saint-Cloud, ces carreaux de faïence furent posés au « mastique » à chaud (Comptes de 1712, 1713, 1714), ce qui coûta plus de 13,000 livres. Ce moyen n'a pas dû donner complète satisfaction aux architectes, car, en 1714, le serrurier Gaston Martin se voit payer

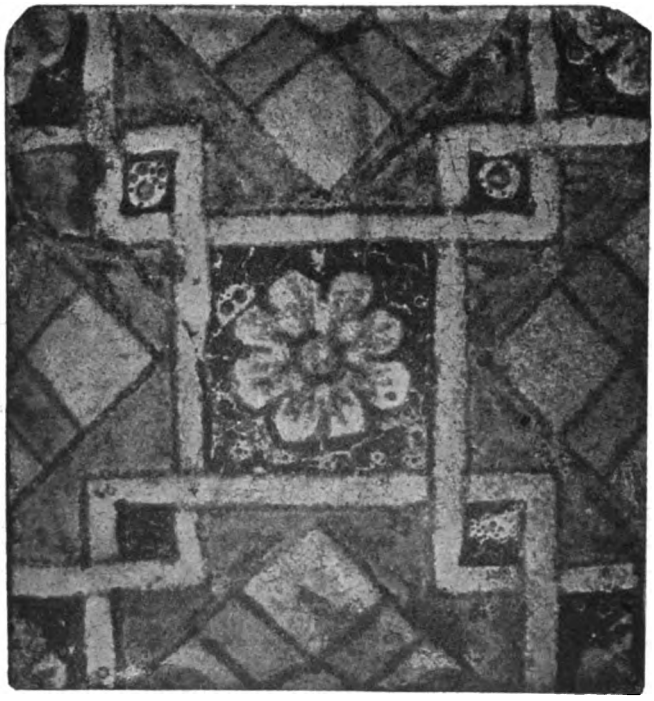

Fig. IV.

Carreaux en faïence de Lisieux, provenant du Trianon de porcelaine.
(*Musée municipal de Versailles.*)

803 livres pour les « visses à écroux qu'il a fourni pour attacher les panneaux de carreaux de fayence des bassins du jardin de Marly, ainsi que pour divers menus ouvrages qu'il a fait ».

En ce qui concerne les grands vases à fleurs et les caisses à oranges, leur existence ne fut pas de grande durée ; en 1713, un sieur Spazement, peintre, fut payé 1,123 livres « pour les caisses qu'il a peintes façon de fayance et celles qu'il a restaurées pour le jardin du palais du Trianon ».

Digitized by Google

La céramique d'alors n'était pas d'une technique capable de résister aux intempéries de l'air; aussi, lors du développement des jardins de Versailles et de la construction du Grand Trianon, on ne songea plus à se servir de céramiques pour l'extérieur, et les vases de faïence furent remplacés par des vases de marbre, de métal ou de pierre, semblables à ceux que nous voyons aujourd'hui dans les jardins. Quand le Trianon de porcelaine fut démoli pour céder la place au palais du Grand Trianon, un sieur Misson acheta, en 1695, pour 244 livres, 6,100 petits carreaux *biset* provenant de la démolition de l'ancien bâtiment du Trianon.

Et, à l'heure actuelle, à part quelques carreaux trouvés dans les fouilles du Trianon et conservés à la Bibliothèque de la ville de Versailles, au Musée céramique de Sèvres, ou en quelques collections particulières, il ne reste plus trace de cette curieuse tentative de décoration céramique.

Les carreaux dont nous donnons ici la reproduction sont ceux dont l'origine nous semble indiscutable. Nous avons pu savoir, par quelques anciens fonctionnaires du château de Versailles, en quel emplacement les matériaux provenant de la démolition du Trianon de porcelaine avaient été enfouis; il y a lieu d'espérer que des fouilles méthodiques permettront une complète reconstitution de la décoration céramique du Trianon de porcelaine.

III

Introduction de la faïence et de la porcelaine à la Cour du Roi pour les usages de la table.

A l'époque où l'architecte Dorbay édifiait ce Trianon de porcelaine qui, d'après les estampes, était d'un aspect si gracieux et si riant, mais aussi d'une si grande fragilité, la céramique n'avait que peu d'emplois dans les palais royaux.

C'est qu'en effet, pour la plupart des usages de la table, on se servait à la Cour, pendant la première partie du règne du grand Roi, de pièces d'orfèvrerie et d'argenterie provenant des richesses du trésor royal; puis d'autres pièces furent fabriquées et ciselées, de 1664 jusqu'en 1680, dans les ateliers établis par Colbert aux Gobelins.

Digitized by Google

Les plats, de même que les assiettes, que l'on appelait aussi écuelles (assiettes plates) ou bélutes (assiettes creuses), étaient en or ou en cuivre, en argent ou en étain; leur introduction en France date de Mazarin, qui avait adopté la forme creuse usitée en Italie; dans l'Inventaire après la mort de Mazarin, en 1653, nous trouvons quinze assiettes creuses « à l'italienne »; ces mêmes assiettes, en 1680, s'appellent « assiettes à la mazarine »; on trouva ensuite, en 1687, la dénomination d' « assiettes potagères »; on disait aussi « assiettes à mouchettes ».

Pour les tables, elles étaient couvertes de lampadaires, de caisses à fleurs en métaux précieux, quelquefois émaillés; souvent même, des pierres fines y étaient enchâssées. C'était un luxe incroyable que celui d'une table à la Cour, et, jusqu'en 1661, moment de son arrestation, le surintendant Nicolas Fouquet, en possession des collections artistiques du cardinal Mazarin, amateur de tableaux, de tapisseries, de livres, d'antiques, était l'initiateur de tous les luxes et l'arbitre de toutes les élégances.

De même que, dans son château de Vaux, il avait su, par ses créations, être le précurseur des splendeurs de Versailles, de même qu'il avait distingué et employé Le Nôtre, le Poussin, Puget, Le Brun et La Quintinie, de même il avait été l'organisateur et le metteur en scène des tables somptueuses.

Chez Fouquet, comme à la Cour du grand Roi, l'assiette jouait un rôle dans la cérémonie pompeuse qu'on appelait *le grand et le petit couvert*. Quand Louis XIV mangeait en public, les assiettes d'or nécessaires pour changer étaient placées devant lui sur la table, en une ou plusieurs piles, suivant leur nombre, et, lorsque, avant de se mettre à table, le Roi recevait la serviette mouillée avec laquelle il se rafraîchissait les doigts, elle lui était apportée entre deux assiettes.

La misère générale, et aussi la mode, plus puissante que les édits, allaient faire disparaître l'argenterie des tables et obliger les grands à renoncer, pour la vaisselle, aux métaux précieux.

Après la guerre de 1691, le Roi avait envoyé à la Monnaie tous les meubles d'argent massif qui faisaient l'ornement de la galerie et des grands et petits appartements de Versailles, et l'étonnement des étrangers. Il fit fondre même le trône d'argent. Monsieur le Dauphin et Monsieur, Mme de Lude et bien d'autres envoyèrent fondre des meubles et des objets de métal précieux.

Digitized by Google

Mme de Sévigné nous a raconté que les objets qui avaient appartenu au Roi et dont le prix d'acquisition avait dépassé six millions, avaient rendu à peine deux millions et demi en numéraire.

Félibien signale, parmi les objets qui furent ainsi fondus, deux cabinets : le Temple de la Gloire et le Temple de la Vertu, chefs-d'œuvre de sculpture et de ciselure exécutés aux Gobelins. Ces productions merveilleuses se trouvent, heureusement pour nous, figurées en grande partie sur les toiles qui décorent le palais de Versailles; le plafond du salon de l'Abondance, entre autres, laisse voir les cassolettes, les brûle-parfums, les vases de pierres précieuses montés en bronze ou en or, et les gemmes de la couronne.

Les Inventaires de la Couronne, publiés par Guiffrey, ont permis de dresser le bilan de ce qui a disparu sous l'action du feu et de conserver une description suffisamment précise du reste.

En 1709, la misère, plus grande encore, engagea le Roi à recevoir la bonne volonté de ceux qui présenteraient leur vaisselle. Nous empruntons à Saint-Simon le récit de cette opération (1) :

« On indiqua deux voies à faire le bon citoyen : Launay, orfèvre du Roi, et la Monnaie. Ceux qui donnèrent leur vaisselle à pur et à plein l'envoyèrent à Launay, qui tenait un registre des noms et du nombre de marcs qu'il recevait. Le Roi voyait exactement cette liste, au moins les premiers jours, et promettait à ceux-là verbalement et en général de leur rendre le poids qu'il recevait d'eux, quand les affaires le lui permettraient, ce que pas un d'eux ne crut ni n'espéra, et de les affranchir du contrôle, monopole assez nouveau, pour la vaisselle qu'ils feraient refaire. Ceux qui voulurent le prix de la valeur l'envoyèrent à la Monnaie. On l'y pesait en arrivant; on écrivait les noms, les marcs et la date, suivant laquelle on payait chacun à mesure qu'il y avait de l'argent. Plusieurs ne furent point fâchés de vendre leur vaisselle sans honte et s'en aider dans l'extrême rareté de l'argent. Mais la perte et le dommage furent inestimables de toutes ces admirables moulures, gravures, ciselures, de ces reliefs et de tant de divers ornements achevés dont le luxe avait chargé la vaisselle de tous les gens riches et de tous ceux du bel air..... Tout ce qu'il y eut de grand ou de considérable se mit en huit jours en

(1) Saint-Simon, *Mémoires*, t. V, p. 395.

Digitized by Google

faïence, en épuisèrent les boutiques et mirent le feu à cette marchandise, tandis que tout le médiocre continua à se servir de son argenterie.

« Le Roi agita de se mettre à la faïence, il envoya sa vaisselle d'or à la Monnaie, et M. le duc d'Orléans le peu qu'il avait.

« Le Roi et la famille royale se servirent de vaisselle de vermeil et d'argent ; les princes et les princesses du sang, de faïence. Pour d'Antin, qui en avait (de la vaisselle d'or) en grande quantité et de la plus achevée, il courut à Paris choisir force porcelaine admirable, qu'il eut à grand'marché, et enlever deux boutiques de faïence qu'il fit porter pompeusement à Versailles. »

On voit par ces lignes que jusqu'à ce moment la Cour et les courtisans faisaient, pour les usages de la table, faible consommation de vaisselle de terre (c'est ainsi que l'on désignait la faïence), parce qu'elle passait pour être sale et était d'un aspect peu engageant.

Pourtant, la porcelaine de Chine et du Japon était adoptée depuis l'introduction des boissons nouvelles en France. En 1651, le chocolat avait été importé, mais ne se répandit définitivement que sous Louis XV; en 1652, le thé faisait son apparition à la suite des importations de la Compagnie des Indes hollandaises; enfin le café de Moka, connu en 1670, fut de suite l'objet d'une grande vogue.

Il fallut nécessairement des tasses, sans parler des cafetières et des théières. Si ces dernières furent généralement en argent, ou tout au moins en métal, des tasses à café furent importées d'Orient; quelques-unes fabriquées à Delft, à Rouen, à Saint-Cloud.

Nous savons, malgré la sommaire description des *Comptes des Bâtiments du Roi*, que les pièces de porcelaine étaient surtout des porcelaines importées d'Orient, dont il se faisait un grand commerce à Paris, car la porcelaine tendre ne fut fabriquée industriellement à Saint-Cloud que vers 1695.

Le commerce des produits de l'Extrême-Orient et de Delft était considérable, d'après les tarifs généraux des droits des sorties et entrées du royaume; des marchands tenaient boutique non seulement de ces objets d'origine étrangère, mais aussi des faïences de Nevers, de Rouen, de Saint-Cloud, et à la fin du XVIIe siècle, des porcelaines tendres de Saint-Cloud.

Digitized by Google

Il nous est resté bien peu des plats et des assiettes qui furent fournis à la Cour après les guerres de 1688 et de 1709. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la prospérité de l'industrie rouennaise est due à la nécessité où chacun s'est trouvé de remplacer son argenterie par de la vaisselle de terre. Et, du coup, la faïence de Rouen atteignit la perfection dans la fabrication comme dans le décor.

La faïence normande, comme l'a dit si bien Champfleury dans

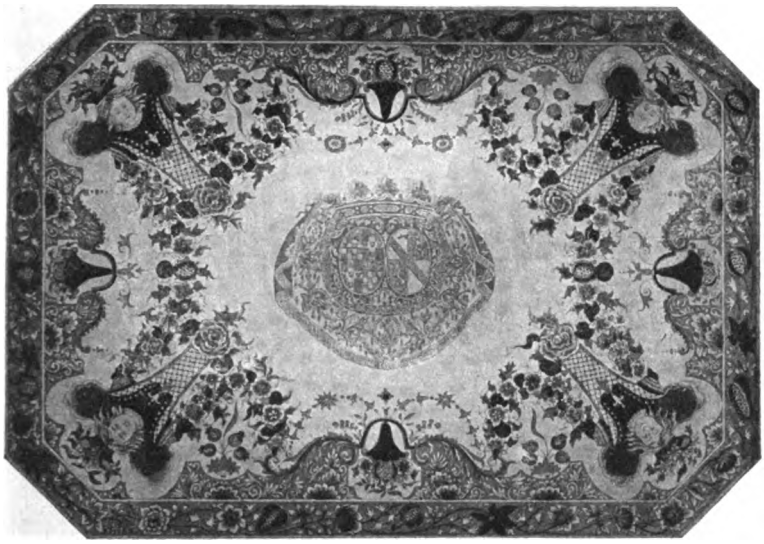

Fig. V.

Plat de faïence de Rouen, aux armes du duc de Saint-Simon.

Le Violon de faïence, a le privilège d'éveiller le sentiment du solennel et du robuste à la fois.

« C'est quelque chose de grand, d'éloquent, de radieux, de calme, de majestueux. Art peu varié qu'on ne se lasse pas d'admirer, pas plus qu'on ne se lasse de certaines formules musicales qui reviennent sans cesse dans l'orchestration d'un Haydn.

« Nulle part en France la couleur n'a été employée avec tant de maîtrise. La première manière, d'un bleu monochrome presque sévère, s'imprime dans de grands plats que l'austère Port-Royal n'eût pas repoussés.

Digitized by Google

« La seconde période est moins sévère, mais c'est toujours d'un grand art. Le jaune, le bleu, le rouge y jouent des trios de coloration pleins d'allégresse et de sérénité. »

Bien exacte est cette peinture de ces faïences dont trop peu de spécimens sont venus jusqu'à nous. Si le roi Louis XIV avait accordé à Saint-Cloud, son fournisseur habituel, le privilège de

Fig. VI.

Plat de faïence de Delft, aux armes de France et de Navarre.

marquer ses pièces d'un soleil, il avait autorisé en 1713 la fabrique de Rouen à marquer d'une fleur de lys; et des plats à cette marque se trouvent conservés au Musée céramique de Sèvres.

On évoque tout le règne du grand Roi en contemplant des plats comme celui de Rouen aux armes du duc de Saint-Simon, ou celui de Delft aux armes de France et de Navarre (voir fig. 5 et 6) ou à celles de Colbert; en admirant les salières trilobées,

Digitized by Google

les sucrières ou poudrières aux décors gais et éclatants, comme le sont les pièces conservées aux Musées de Sèvres ou de Rouen.

Nous ne savons ce qui existait de vaisselle de faïence à la Cour que par les Inventaires généraux du mobilier de la Couronne. Ces inventaires généraux du mobilier de la Couronne, qui comprennent l'énoncé sommaire des *porcelines* fines et celui des *pots façon de porceline*, c'est-à-dire des porcelaines et des faïences, en 1673, en 1681 et en 1718, comportent comme pièces de table des aiguières, des assiettes, des jattes, des salières, des saucières, des tasses, des marmites, etc.

Nous y relevons 28 pièces de boucaros de différentes grandeurs (ce sont des théières en grès de Chine ou du Japon non vernissé qui portent ce nom), et « 9 pourcelaines à fruits rondes d'un pouce sur 5, et 7 pourcelaines à fruits carrées de 4 pouces ».

Il s'agit sans doute des porcelaines décrites par Besongne (1) en 1694, au sujet du grand couvert : « Le fruit est composé, dit-il, de 2 grands bassins de fruits crud dans des porcelaines, et 2 autres plats de toutes sortes de confitures sèches faites au goblet, aussi en porcelaine.

« Au petit couvert, 2 petits plats de fruits crud, de confitures sèches dressées dans des porcelaines, et de 4 compotes ou confitures liquides en porcelaine. »

Ces porcelaines de service, que l'Inventaire de 1673 comprend nombreuses et qu'il désigne : « buères, chandeliers, sallières, esguières, burettes, tasses, marmittes, cruches à anses, biberons, assiettes, saussières, cadenats, gobelets », n'étaient autres que des porcelaines de Chine décorées sur commande en Chine, d'après des modèles européens.

Le P. d'Entrecolles nous relate, dans ses récits de voyage, que les manufacturiers de King-te-tchin et de Canton fabriquaient des pièces à décor étranger. « La porcelaine, dit-il, qui est importée en Europe se fait d'après des modèles nouveaux, souvent de formes étranges, fort difficiles à fabriquer; pour le moindre défaut, les marchands européens refusent de la recevoir en livraison, si bien qu'elle reste sur les bras du fabricant qui ne peut la vendre aux Chinois parce que le genre n'est pas du tout de leur goût. »

(1) Besongne, *Etat de la France pour* 1694, t. Ier, p. 143.

Digitized by Google

Il dit aussi, dans ce même récit, que les modèles sont venus d'Europe, que les marchands sont obligés à une surveillance grande dans les fabriques pour que les dessins et armoiries soient fidèlement reproduits.

Ces pièces, appelées couramment *porcelaines des Indes*,

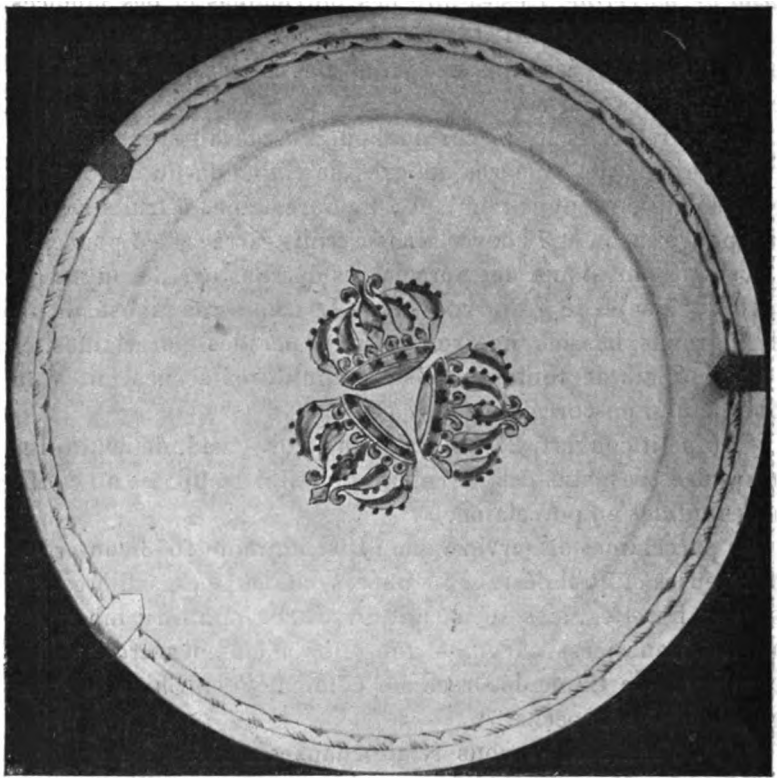

FIG. VII.

Assiette de faïence, provenant du château de Versailles.
(*Musée municipal de Versailles.*)

abondent dans les collections d'aujourd'hui. Nombreuses sont celles aux armoiries de France, des principaux seigneurs de la Cour de Grande-Bretagne ou des Pays-Bas, des grands marchands de Londres, de Brest, d'Amsterdam.

Les formes sont souvent purement européennes, comme les tasses à anses, les soupières, les chandeliers; d'autres fois,

Digitized by Google

comme pour des tasses ou des assiettes, les formes chinoises se rencontrent recouvertes d'un décor européen. Le duc d'Orléans avait fait ainsi faire d'énormes cornets de plus d'un mètre de haut pour le château de Saint-Cloud. Ces cornets, aux armes de sa maison, font actuellement l'ornement du Musée du Louvre et sont, par la beauté du décor et la grandeur des pièces, un objet d'étonnement pour nous. Dans ce même ordre d'idée, signalons une statuette de porcelaine de Chine du Musée de Limoges, qui représente le roi Louis XIV à cheval.

Les Inventaires de 1673 et 1681 ne comprennent comme pièces de service aucune faïence; non seulement les faïences de Rouen ou de Nevers n'y figurent pas, mais il n'y est pas fait état des assiettes, bouteilles, pichets, plats et saucières de qualité ordinaire qui servaient pour les offices et les tables des seigneurs de moindre importance, qui n'étaient point admis à la table du Roi ou à celle des princes du sang.

Le musée de la Bibliothèque de Versailles a conservé deux assiettes de cette provenance et qui sont décorées de trois couronnes royales.

Ces assiettes, ainsi que l'indique la nature de leur pâte, de leur émail et de leurs couleurs, ont été fabriquées à Saint-Cloud.

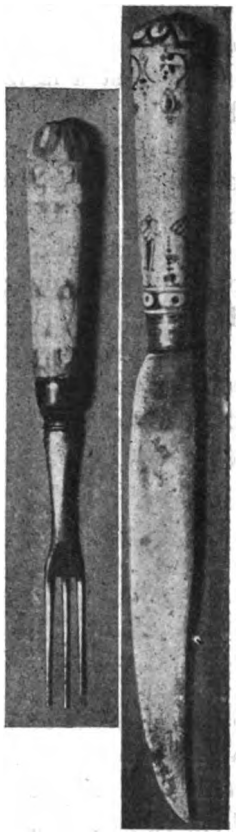

Fig. VIII.

Manches de couteau et fourchette en porcelaine tendre de Saint-Cloud, XVIIe siècle. (*Collection Auscher.*)

La découverte de la porcelaine à Saint-Cloud, l'appui que le duc d'Orléans apportait à toute mode nouvelle, donnèrent, vers la fin du XVIIe siècle, naissance à un nouvel emploi de la porcelaine que l'on commençait à savoir bien fabriquer.

On se mit à exécuter nombre de manches de couteaux et de fourchettes en porcelaine tendre; les uns tout blancs, les autres, qui, à notre avis, sont les plus curieux et les plus intéressants, sont ornés des rinceaux et des lambrequins qui caractérisent si

Digitized by Google

bien cette époque ; l'usage des couteaux et des fourchettes ne s'est entièrement généralisé qu'à la fin du XVIIe siècle ; bien des nobles, des princes de ce temps se sont longtemps servi de leurs doigts pour manger, sans vouloir adopter cette innovation.

Les fourchettes ont d'abord été en argent, les manches des couteaux étaient en or, en argent, en corne, en ivoire, en pierres dures. C'est à la fin du XVIIe siècle que l'on fabriqua les fourchettes en fer.

C'est de ce temps que datent les premiers pommeaux de cannes en porcelaine, dont la mode se continua jusqu'au moment de la Révolution.

Pour être complet, je citerai aussi l'apparition des pipes en terre au temps du grand Roi. Les premières furent en terre de Hollande ; on en fabriqua ensuite dans les Flandres et à Paris.

Les pipes du XVIIe siècle conservées au Musée de Sèvres sont de deux sortes, les unes ont un petit fourneau et un tuyau uni, les autres ont le tuyau orné, et le fourneau est décoré d'un soleil rayonnant.

IV

La Collection de porcelaines du roi Louis XIV.

Comme on sait, Mazarin et Fouquet ont été deux amateurs éclairés de belles choses, et suivant leur exemple et celui des papes et des princes de la famille de Médicis, Louis XIV avait réuni à Versailles une collection de vases de jaspe, de prime d'émeraude, d'améthyste, de cristal de roche, de porphyre, d'agate, montés pour la plupart en bronze ou même en or. Les Inventaires de ces objets, publiés par Guiffrey, nous font connaître toute l'étendue de ces précieuses séries, dont nous retrouvons maintenant les plus intéressants chefs-d'œuvre à la galerie d'Apollon, au Musée du Louvre.

Dès 1660, il y avait à Paris nombre de marchands (1) de porcelaines fines, de même que de collectionneurs et d'amateurs de ces précieux objets ; l'on disait couramment, à cette époque, que

(1) 1678. Le *Mercure de France*.

Digitized by Google

les porcelaines devaient rester tout un siècle en terre pour acquérir leur bel éclat (1).

En 1661, les *prétieuses* se rendaient en foule aux foires de Saint-Germain et Saint-Laurent, pour y acquérir quelques menus objets (2). Les seigneurs de la Cour et le Roi ne dédaignaient pas de les conserver.

Les Inventaires du mobilier de la Couronne montrent l'importance des collections royales. Les porcelaines étaient disposées, paraît-il, dans une salle, dite de la Chine (3), où se trouvaient aussi des cabinets, des meubles, des broderies d'Extrême-Orient; c'est dans cette salle que Louis XIV, le visage baigné de larmes, fit ses adieux au petit duc d'Anjou, devenu roi d'Espagne.

Dussieux parle également d'une salle ou Cabinet de la porcelaine, voisine des appartements du roi Louis XV. Nous supposons que ce nom a été donné à cette salle à cause des pièces de porcelaine qui ont dû s'y trouver réunies, mais nous ignorons si cette dénomination existait du temps du grand Roi, ou si elle a pris naissance à l'époque du Régent, qui, lui également, était amateur passionné de ces charmants bibelots. On a donné aussi, à la fin du XVIIIe siècle, le nom de Salon des porcelaines à une pièce du premier étage où, sous l'ancienne monarchie, on exposait, au mois de janvier, les plus beaux produits de la manufacture de Sèvres.

L'Inventaire du mobilier de 1673, dressé par Du Metz, comprend 65 numéros, totalisant 695 pièces de porcelaine; on y trouve, pour désigner la porcelaine, les mots *porceline fine* et *pourcelaine*. Nulle désignation de décor ou d'origine, mais les dimensions sont mesurées avec soin. Nous y relevons « 2 cadenats (qui ont servi sans doute pour la serviette du Roi), 2 ferrières (bouteilles qui contenaient le vin, lors du voyage du Roi), un

(1) *Grand Dictionnaire des prétieuses*, publié en 1661.

(2) Nous avons relevé les noms des principaux marchands dans les annuaires de l'époque; c'étaient : Ducaurroy, rue Briboucher (Aubry-le-Boucher), à Paris, qui importait les pagodes ou statuettes grotesques de porcelaine de Chine et du Japon, dont la vogue fut si grande vers 1692; d'Hôtel, quai Mégisserie; Fanagny, à la descente de la Samaritaine; Quenel, rue des Bourdonnais; Mallaffèvre et Varenne, quai de l'Horloge; La Franaye et Laigre, rue Saint-Honoré.

(3) *Mémoires* du baron de Breteuil.

Digitized by Google

grand nombre de calbasses, d'urnes, de vases, de gobelets, flacons, buires, esguières ».

L'Inventaire de 1681, signé par le même Du Metz, comprend 409 autres pièces en 123 numéros; les dimensions des objets, leur hauteur et leur largeur préoccupent bien plus le conservateur des collections du Roi, que leur origine ou que leur décor; pourtant, nous relevons quelques désignations intéressantes. Il y a « des bouteilles, des rouleaux, des calbasses, des urnes du Japon et 2 calbasses de Perse ».

Nous savons, au point de vue des colorations, qu'il y avait « 1 petit rouleau bleuf de 4 pouces de hault (n° 121), 1 grande figure blanche de 12 pouces de hault, 2 de 13 pouces, 2 figures blanches et jaunes de 13 pouces de hault (n°s 123-125), 6 boestes bleuf, couvertes, d'un pouce (n° 148), 3 petites boestes terre verte, d'un pouce de hault (n° 150) »; du reste, la majorité de ces pièces, indiscutablement de Chine ou d'Orient, devaient être blanches, à décor bleu sous couverte, qui étaient alors les plus recherchées et les plus appréciées à cause de la finesse de la pâte et de la beauté de l'émail.

Au point de vue des formes, nous trouvons : « des calbasses, des urnes, des bouteilles avec dragons, des pots sur lesquels est une ance façon de fouine (n° 169), des cornets, des urnes à pams, des jattes, une buire à ance, quelques tasses, unies, godronnées ou à pams ».

Ce second inventaire (1681) comprend fort peu de pièces de service, seulement quelques porcelaines à fruits, que nous appellerions aujourd'hui compotiers ou jattes à fruits, et 4 vinaigriers.

Nous savons qu'un service très complet de porcelaines de Chine décorées dans le goût européen aux armes de France, dites porcelaines des Indes, avait été fait pour le Roi; l'Examen des Comptes des Bâtiments du Roi de 1671 parle d'un achat de 1,058 pièces de porcelaine. Cela coïncide avec la mention qui accompagne les annotations faites en 1718 aux Inventaires de 1673 et 1681; l'excédent de 1,569 pièces doit comprendre le service en porcelaine des Indes et les présents siamois. Voici le texte de cette note : « Par la vérification que nous avons faite des porcelaines existantes, nous avons reconnu qu'au lieu de 1,145 pièces faisant la totalité de ce qui en reste des 118 numéros du prézant chapitre, il s'en est trouvé 2,714 pièces, qui est une augmentation

Digitized by Google

de 1,569, laquelle procède de plusieurs choses non invantoriées depuis le 30 janvier 1681. Nous avons reconnu aussi que presque toutes les porcelaines de ce chapitre n'i sont pas désignées d'une façon convenable à les faire reconnoistre, et que la pluspart ont esté détruites ou changées sans que les décharges ou les observations en ayent esté faites par nos prédécesseurs. Nous avons rectifié le tout par description et mesures et composé un nouveau chapitre de 736 numéros, au moyen duquel le présent chapitre ancien est déchargé en entier. Fait à Paris, le 24 novembre 1718. — FONTANIEU. »

Fontanieu, excellent comptable, fort méticuleux et soucieux du bien de la Couronne, était un ignorant en matière d'art céramique; il semble n'avoir pas connu les événements historiques les plus importants de son temps, car, lorsqu'il ajouta cette mention au second inventaire, il avait oublié que, le 18 juin 1686, les ambassadeurs du roi de Siam avaient remis en grande et solennelle pompe au roi Louis XIV des présents que le roi, la reine de Siam, de même que Constance Phaulkon, premier ministre du roi de Siam, avaient envoyés au Roi, à Monseigneur, à Madame la Dauphine, à Monseigneur le duc de Bourgogne, à Monseigneur le duc d'Anjou et à M. le marquis de Seignelay. Ce n'étaient pas les premiers présents que la Cour de Siam avait destinés à la France, mais une précédente mission avait péri, sur la côte de Madagascar, avec le vaisseau qui la portait.

Nous avons eu la curiosité de rechercher dans les récits du P. Tachard (1) et de La Loubère (2) ce qui a trait à ces présents, et nous avons pu voir que des objets du Japon et de la Chine, anciens pour la plupart, en or, en argent, en bronze, en laque, en bois travaillé, en porcelaine; que des tissus brochés et brodés, que des écrans de ces deux pays de l'Extrême-Orient, en constituaient la majeure partie. On sait que les arts industriels sont fort peu développés au Siam, qui est encore tributaire de la Chine et du Japon.

Les porcelaines dites siamoises que nous connaissons ont été fabriquées en Chine, sur commande siamoise, à toute époque et

(1) Tachard, *Voyage de Siam des Pères jésuites*. Paris, 1686; deuxième voyage, 1689.

(2) La Loubère, *Description du Siam*, 1691.

Digitized by Google

sans doute dès le xve siècle de notre ère, ainsi qu'en témoignent des spécimens recueillis dans les collections européennes.

Les décors et les colorations sont d'un art essentiellement siamois, alors que la pâte de porcelaine, l'émail et les couleurs sortent des fabriques de King-te-tchin. A cette époque éloignée, le Siam, de même que tous les pays qui avaient créé des compagnies pour faire le commerce avec les Indes, était tributaire de la Chine et du Japon; aussi n'avons-nous pas été surpris de constater combien il y a de produits de Chine et du Japon dans le *Mémoire des présens*, dont le rédacteur (le P. Tachard) décrit à nos yeux les céramiques de tout genre et de toute espèce, assiettes ou pièces sculptées, théières en grès, ou fourneaux à faire bouillir l'eau, dont la technique s'est continuée jusque maintenant.

Nous avons cru lire un catalogue d'une vente actuelle d'objets de la Chine et du Japon, en feuilletant ce *Mémoire*, dont nous ne transcrivons que la partie qui a trait au sujet qui nous occupe, en la faisant précéder de quelques fragments du *Journal de voyage* du P. Tachard; ce père jésuite accompagnait, en effet, l'ambassadeur de France, M. de Vaudricourt, jusqu'au Siam; cette ambassade revint en France avec des ambassadeurs siamois, qui eurent à la Cour du grand Roi un accueil fort empressé.

Extraits du Journal de Voyage du P. Tachard.

6 novembre 1685. — La liste des présens ne finit pas, on en apporte de nouveaux... M. Constance a dit à M. l'ambassadeur que le Roi lui donnait toutes les porcelaines qui sont dans son divan; elles sont toutes chinoises, il y en a pour 2,000 écus.

9 novembre. — Nous avons commencé ce matin le mémoire des présens du Roi. Ce sera un livre; car, un homme qui a eu l'honneur de présider dans votre école ne fait pas un mémoire comme un marchand de la rue Saint-Denis; il faut qu'il y ait partout un peu d'esprit et j'espère que vous serez content de l'histoire des porcelaines. Je vous dirai : Ce vase est de l'empereur Ca-Chien, qui le fit faire il y a 380 ans; cet autre, est du Conquérant de la Chine, cet autre est de Cam-hi. Et si vous voulez

Digitized by Google

entrer dans un plus grand détail, je vous dirai : Ce rouleau est fait de la matière de porcelaine, proposée par l'empereur Sontee, mais la façon est à la persienne et les fleurs à la siamoise; je vous apprendrai que, sur la plupart des anciennes porcelaines, le nom de l'Empereur régnant est écrit, hormis sur celles qui ont été faites à la fantaisie des étrangers, car les Chinois ne mettent jamais la date, si tout n'est à la chinoise. Et par là, si vous voulez, vous pouvez dresser sur les porcelaines des tables chronologiques de l'histoire de la Chine.

Toutes les pièces d'or ou d'argent ou de porcelaine sont dans de grandes bourses de brocard de Perse; celles-là sont dans d'autres de toile de Hollande; le tout dans des cofres de Japon, qui sont des cofres de bois commun, couverts d'une toile cirée, reliée de petits rotes de bambou, et par dessus le balot, d'une peau de vache couverte de chaux, afin d'empêcher les vers et les fourmis du vaisseau.

10 novembre. — Je vous écrivis l'autre jour que le roi de Siam avait donné à M. l'ambassadeur toutes les porcelaines qui sont dans son divan. Nous n'en avions pas fait grand cas, mais il est arrivé un incident qui les a bien embellies; M. Constance avait chez lui des montres (1) de porcelaines, avec un écrit à chacune, qui marquait le nombre qu'il y en avait dans les magasins. Nous en avons choisi les plus belles pour les présens : on va les chercher et on ne les trouve point, et l'on dit qu'ils sont dans le divan de M. l'ambassadeur.

11 novembre. — Le mémoire des présens du Roi est achevé.

13 novembre. — On les embale (les présens), il y en a déjà 150 balots. Les ambassadeurs siamois portent en France des paravens, des porcelaines, des ouvrages du Japon, du thé.

Vous pouvez avertir les Dames que toutes ces jolies choses seront pour les plus modestes. Les Siamois aiment la modestie. Qu'elles ne manquent pas, en les venant voir, de porter des éventails, de grandes coiffes, de se bien cacher et ne se montrer qu'après s'en être fait bien prier : celles qui en useront ainsi remporteront quelque chose.

14 novembre. — M. Constance m'a fait un fort beau présent

(1) Ce mot signifiait alors échantillon.

Digitized by Google

de la part du Roi : quantité de belles porcelaines, pour Gournai, et de fort beaux cabinets du Japon.

28 novembre. — M. Constance m'a fait voir quelques présens que le Roi me destine, dont plus de 500 porcelaines admirables.

29 novembre. — Il y a déjà trois cents balots et ce n'est pas encore fini.

14 décembre. — Le Roi donne encore de belles porcelaines à l'ambassadeur (M. de Vaudricourt). J'ai acheté aujourd'hui du bon thé, on m'en a aussi donné, dont se sert l'empereur de Chine; on n'en vend jamais. J'ai aussi fait provision de porcelaines communes. On ne trouve rien chez les marchands, et le peu qu'il a, les Anglais, les Hollandais, les Français se l'arrachent des mains et les bons Siamois le savent bien.

MÉMOIRE

des présens du roy de Siam au roy de France (1686).

Un service de table de l'empereur du Japon, ouvrage très curieux et difficile à travailler.

Un service de campagne pour un grand seigneur du Japon et du plus beau vernis.

26 sortes de *bandéges* (1) du plus beau vernis du Japon.

Il y a quinze cents ou quinze cents cinquante pièces de pourcelaine des plus belles et des plus curieuses de toutes les Indes. Il y en a, qu'il y a plus de 250 ans qui sont faites, toutes très fines et toutes des tasses et assiettes, petits plats et grands vases de toutes sortes de façons de grandeurs.

Présens de Monsieur Constance au Roy :

Porcelaines :

Douze assiettes fines et antiques, pointées de bleu.

Douze autres très anciennes, rouges et bleues.

Douze autres assiettes du Japon de diverses couleurs.

(1) *Bandége.* Mot qui, au XVIIe siècle, indiquait un cabaret, plateau ou espèce de table à petits rebords, sans pieds, sur laquelle on met des tasses à café, des soucoupes, un sucrier et des cuillers, lorsqu'on sert du thé, du café et du chocolat. (*Dictionnaire* de Trévoux.)

Digitized by Google

6 assiettes à huit côtés, du Japon.
1 plat ouvragé à jour, du Japon.
6 petites tasses avec leurs bassins, très anciennes, de Chine.
2 plus grandes tasses avec leurs bassins, fines et antiques.
Six petites tasses avec leurs bassins, d'une façon ancienne.
2 assiettes très fines et anciennes, de la Chine.
6 assiettes de bois vernis avec du cuivre émaillé.
3 petits pots de terre extraordinaire pour le thé, de la Chine.
1 oiseau de proye et 2 canards du Japon.
2 chiens blancs bien faits, du Japon.
1 petit fourneau de terre, de la Chine, pour faire bouillir l'eau pour le thé et pour cuire le Jancam suivant l'instruction.
6 pièces de différentes sortes de terre de Patane (au-dessus de Mingal), pour cuire l'eau.
6 grands vases de pourcelaine de différentes façons, trois de la Chine et quatre du Japon.
Deux oiseaux de proye de pourcelaine.

Présens du roy de Siam à Monseigneur :

84 pièces de porcelaine, tant grandes que petites, toutes très belles.

Présens que la princesse reine de Siam envoye à Madame la Dauphine :

640 pièces de porcelaine, toutes très belles.

Présens de la princesse reine de Siam à Mgr le duc de Bourgogne :

Un chien de porcelaine.
32 petites pièces de porcelaine.

Présens pareils pour Mgr le duc d'Anjou.

Présens de M. Constance à M. le marquis de Seignelay :

190 porcelaines tant grandes que petites, toutes belles et quelques-unes fort anciennes.

N'est-il pas curieux de constater avec quel soin les pièces du

Digitized by Google

Japon, considérées alors à juste titre comme les plus fines et les plus précieuses, sont différenciées de celles de la Chine, à coup sûr plus abondantes par suite de la prospérité de King-te-tchin, au temps de la dynastie des Ming.

Les descriptions servent à caractériser un certain nombre de ces pièces, chiens blancs, oiseaux de proie, qui sont peut-être ceux que l'on voit actuellement au Musée du Louvre. En tout cas, nous pensons que les deux grandes potiches polychromes (1) japonaises à six pans, et deux autres rectangulaires, qui décorent une des nouvelles salles du Louvre destinées à l'art du mobilier, et dont les montures sont du temps de Louis XIV, peuvent provenir de ce *présent*.

Louis XIV semble avoir conservé pour sa collection une part importante de ces objets; mais il fit don à Mme de Maintenon de 182 pièces de ces porcelaines dont elle décora les deux antichambres, sa chambre et son cabinet de Saint-Cyr. Ces porcelaines furent, d'après Manseau, disposées sur les cheminées de ces quatre chambres. Ces chinoiseries devaient être de petites dimensions, car les plans de Saint-Cyr nous font voir que les tablettes de ces cheminées n'étaient pas de grandeur anormale. Quant aux objets qui n'ont pas fait partie des collections du Roi ou de l'ameublement des palais royaux, nous n'avons aucun renseignement sur l'utilisation qui a pu en être faite. Nous avons toutefois lieu de supposer qu'une partie des *présens* offerts à Monseigneur le duc d'Anjou est allée enrichir les trésors de la Cour de Madrid.

Les objets apportés par les ambassadeurs siamois ont compris, d'après le *Journal* du P. Tachard, des porcelaines spécialement fabriquées pour le Siam, dont on a, dans les dernières années, retrouvé en France un certain nombre d'exemplaires provenant du château de Versailles, dispersés au moment de la Révolution. Ils sont fort recherchés des amateurs.

C'est ainsi qu'en 1887, une mission siamoise fut fort étonnée de trouver au Musée de Sèvres une de ces porcelaines, qui était considérée comme sacrée, et qui avait été acquise à Paris vers le milieu du XIXe siècle, par un conservateur de ce musée. Les vases de ce genre se fabriquent encore en Chine pour les besoins

(1) Catal. Louvre, n° 5490.

Digitized by Google

du Siam, mais ni les colorations, ni la qualité de la matière ne ressemblent à celles des produits anciens.

Fontanieu, le rédacteur de l'Inventaire de 1718, avait aussi oublié que Le Nôtre avait légué, en 1693, sa collection de porcelaines au Roi; l'accroissement du nombre de pièces, de ce chef, a pu être important.

Dans l'inventaire des vases et pots « façon de porceline » (c'est de faïence qu'il s'agit) de 1673, De Metz semble montrer tout son mépris pour cette matière peu noble; il divise les objets en « calbasses, urnes, pots, bouteilles, gobelets, boestes, rouleaux, cornets, burettes et globes », et chaque sorte d'objets est subdivisée en deux classes, suivant qu'elle a plus d'un pied de haut ou non. Il ne donne aucune indication utile pour notre édification, et écrit en marge : « Deschargé tout ce chapitre depuis le récépissé qui en a été donné, attendu que ces vases ont été cassez ou dispersez indifférement dans tous les appartements de Versailles. » Il est bien certain que l'homme qui avait dressé l'inventaire si détaillé de l'argenterie, des gemmes et joyaux, des meubles et tapisseries de la Couronne, devait prêter une faible attention à tout ce qui touchait l'art de terre.

Et pourtant son indifférence a lieu d'étonner, car non seulement le Roi, numismate distingué et collectionneur intelligent, avait acquis des objets de la Chine en grand nombre, en avait reçu d'autres, mais le duc d'Orléans était un grand amateur; le Dauphin recherchait particulièrement les pièces à décor bleu sous couverte; il en avait amassé une importante collection à Versailles, dans de magnifiques vitrines, construites tout exprès par le fameux ébéniste Boule. Malheureusement, ces beaux meubles, avec une partie de ce qu'ils contenaient, furent détruits lors de l'incendie de la galerie, dont ils constituaient la précieuse ornementation (1).

Le prince de Conti, Mme de Verrue, le prince de Condé, M. du Vivier ont été des collectionneurs passionnés, qui se sont disputé les objets que le duc d'Orléans, puis le Dauphin mirent en vente publique. Ce sont ces royales épaves qui ont enrichi, de 1680 à 1710, la célèbre collection Du Vivier, qui passa à son neveu Augran, vicomte de Fonspertuis. Le catalogue de cette col-

(1) Du Sartel, *La Porcelaine de Chine.*

Digitized by Google

lection, dressé par Gersaint à la mort d'Augran, nous permet souvent d'identifier des pièces de Chine provenant des collections princières.

La fragilité très grande de la porcelaine a été cause de la disparition du plus grand nombre de ces produits de l'Extrême-Orient; on cherchait bien à les sauvegarder en les disposant dans des armoires ou des vitrines; quelquefois, ces objets étaient si bien cachés que le hasard les faisait retrouver; ainsi, le duc de Luynes nous raconte que, vers 1749, en faisant des réparations à Trianon pour recevoir le roi de Pologne, on trouva une espèce de petit trésor de porcelaines de choix religieusement et secrètement conservées. Ce trésor était enfermé dans une armoire qui n'avait pas été ouverte depuis Louis XIV, armoire remplie de pièces de toutes formes et de tous décors.

C'est à la fin du règne de Louis XIV que l'on commença à monter des porcelaines avec du bronze ou de l'argent; les inventaires du XVIIe siècle comprennent « des vases d'agate et jaspes avec une tasse de porcelaine, sur un pied à cercle de vermeil à jour et deux anses en consolles eslevées, aussy de vermeil, haulte de 3 1/2 pouces et 6 de diamètre; une tasse pareille, à la réserve que les anses sont plus basses et le pied aussy; une coupe de porcelaine avec son couvercle, sur lequel est un anneau tortillé de vermeil, le pied rond et plat, avec un bord de feuillages de vermeil, haulte de 7 pouces et 4 1/2 de diamètre; une tasse de pourcelaine garnie de son pied en vermeil. »

La collection du Musée du Louvre comprend quelques vases de Chine et du Japon à montures Louis XIV; on en rencontre également dans les galeries du Grand Trianon.

Si ces montures n'ont pas été faites pour le Roi, elles ont été exécutées pour les riches collectionneurs de l'époque, puis acquises au XVIIIe siècle pour le mobilier d'un des châteaux royaux.

V

Les Sculptures en terre cuite au château de Versailles.

La sculpture, du temps du grand Roi, devait évidemment adopter les matières les plus résistantes et les plus précieuses, lorsqu'il s'agissait de reproduire la pensée des maîtres.

Digitized by Google

Aussi voyons-nous, en examinant les tableaux qui représentent les salles ou les parcs du château de Versailles au XVIIe siècle, que le marbre, le porphyre, le bronze, l'argent étaient surtout employés. Les marbres venaient de loin, de Carrare, en Italie, pour la plupart, et leur transport était difficile et onéreux, à une époque où les routes étaient rudimentaires.

Quant aux bronzes, ce sont les Keller, les fondeurs habituels du Roi, qui les fabriquaient, et les superbes groupes qui encadrent avec tant de goût les bassins du Parterre d'eau montrent toute l'habileté professionnelle de ces artisans de génie.

Les seuls ouvrages en terre cuite antérieurs au XVIIIe siècle que nous ayons rencontrés à Versailles consistent en treize petits bustes en terre cuite du XVIIe siècle, qui ornent le haut d'une sorte de buffet de la sacristie du château de Versailles, et que nous ne connaissons que grâce à l'obligeance extrême de MM. de Nolhac et Materre, qui nous ont fait visiter des recoins du Château bien ignorés du public.

Ces petits bustes en terre représentent Jésus-Christ et les douze Apôtres, et sont d'une composition et d'une exécution merveilleuses; la terre est brunâtre, fine ; elle a conservé les traces de pouce et les coups d'ébauchoirs, montrant ainsi qu'il s'agit non de moulages, mais de terres originales.

Ces bustes ont été exécutés pour le compte de la maison royale, du temps de Louis XIII, par Jacques Sarrazin, le plus grand maître sculpteur de ce temps.

Jacques Sarrazin naquit à Noyon, vers 1588, vint jeune à Paris, où il apprit le dessin et le modelage; à vingt ans, il part pour Rome, où il travaille pendant dix-huit ans aux travaux de la villa Frascati, qu'édifiait alors le cardinal Aldobrandini. Il revint à Paris vers 1628; en pleine possession de son talent, il arriva rapidement à la notoriété.

Ses œuvres sont : le *Saint Jean* et le *Saint Bruno* de la Chartreuse, les quatre anges de stuc de Saint-Nicolas-des-Champs, le *Christ* du Noviciat des Jésuites, au faubourg Saint-Germain.

Le marquis d'Effiat, surintendant des bâtiments du Roi, se l'attacha vers 1640 ; c'est alors qu'il exécuta les huit cariatides groupées qui soutiennent le pavillon de l'Horloge, au Louvre. Louis XIII lui accorda une pension et un logement au Louvre, et Anne d'Autriche le chargea d'exécuter le vœu qu'elle avait

Digitized by Google

formé étant grosse de Louis XIV; c'était une figure d'ange en argent, présentant à la Vierge un enfant d'or du poids du jeune Dauphin à sa naissance. En 1643, la Reine lui fit modeler deux figures d'ange (argent et bronze doré) qui portaient le cœur de Louis XIII et qui ornaient l'église Saint-Louis (rue Saint-Antoine, à Paris); elles ont disparu en 1793.

Sarrazin exécuta le mausolée du cardinal de Burelle, fut en 1647 l'un des promoteurs de l'Académie de peinture, après avoir, en 1644, produit le mausolée de Henri de Bourbon, prince de Condé, dont les figures grandeur nature : la Religion, la Justice, la Piété et la Force, sont des chefs-d'œuvre.

Les élèves de Sarrazin ont été Lerambert, Le Gros et Jacques Buirette. Il reste de lui, au Louvre, un *Saint Pierre*, une *Sainte Madeleine*, une figure allégorique : *La Douleur;* le chœur de l'église de l'Ecole militaire de Saint-Cyr est décoré d'un *Christ* grandeur nature, en terre cuite, qui, de même que les bustes de la chapelle du château de Versailles, est d'une facture magistrale ; quoique la terre présente des gerçures et des crevasses dues à la difficulté de cuire une pièce de pareille importance, on se sent en présence d'une œuvre de maître, qui, malheureusement, a été badigeonnée avec une couche de peinture blanche ou avec un lait de chaux.

Pour le Christ et les douze Apôtres de la sacristie de la chapelle de Versailles, ils ont dû orner une des anciennes chapelles du Château, car la construction de la chapelle de Mansart (1698-1710) est postérieure de cinquante ans à l'exécution de ces bustes.

Ces terres cuites ont été inventoriées par Alexandre Lenoir, dans le Catalogue des objets appartenant à la Nation existant dans la galerie des dessins du Louvre, le 24 septembre 1792, l'an Ier de la Révolution; le registre porte la mention : « 4e armoire basse — terres cuites — *Jésus-Christ et les douze Apôtres*, ayant chacun leur numéro, à commencer par un, par Sarrazin (1). »

Ces bustes se ressentent d'une influence michelangesque et ont, à nos yeux, le mérite incontestable de l'originalité. On sent que c'est une œuvre de jeunesse de Sarrazin, qui s'est inspiré de

(1) Le Musée de Versailles possède le buste de Sarrazin, exécuté par François Lemaire, lors de son admission à l'Académie, en 1657.

Digitized by Google

la grâce, de la sévérité des formes, de la noblesse d'allures des grands maîtres italiens.

Les draperies sont légères, nobles, correctes, peut-être un peu frustes dans certains bustes; quant aux masques, ils caractérisent à la perfection chacun des douze Apôtres, et il n'est point nécessaire de rechercher leurs attributs habituels pour les reconnaître.

La figure du Christ, qui règne au milieu d'eux, est de toute splendeur et de toute beauté. Peu d'œuvres de cette époque ont atteint pareille perfection dans la composition et l'exécution.

Nous voyons ainsi que les artistes du temps de Louis XIII ne dédaignaient pas de se servir de la terre cuite pour réaliser leur pensée. Cette mode, qui s'est perdue sous le grand Roi, nous redonnera de charmants objets au cours du XVIIIe siècle.

(A suivre.) E.-S. AUSCHER.

Digitized by Google

LA
SOCIÉTÉ VERSAILLAISE SOUS LE PREMIER EMPIRE

FRAGMENT DE MÉMOIRES INÉDITS

Ni les Archives nationales, ni les Archives de Seine-et-Oise ne contiennent — autant que j'aie pu m'en assurer — de documents sur la société versaillaise à l'époque du premier Empire. Aussi le texte narratif que l'on va lire m'a-t-il paru digne d'être publié. C'est un passage des Mémoires inédits de Mme de Ménerville, née de Montpreuil, mariée en 1786 à un président à la Cour des Aides, émigrée en 1791, rentrée en France en 1797, et qui habita Versailles de 1805 à 1811. Ecrits entre 1815 et 1820, ces Mémoires forment six cahiers manuscrits, comptant environ deux cents pages, et sont entre les mains des descendants de leur auteur. J'exprime ici ma reconnaissance à M. le colonel de Maussion et à M. Jean Héron de Villefosse, qui ont bien voulu me les communiquer et m'autoriser à en reproduire le fragment qui suit.

P. Caron.

Versailles, en 1805, étoit parfaitement bien habité. Beaucoup d'émigrés rentrés en France, ou par l'amnistie ou par l'élimination, s'y étoient retirés, n'ayant plus assez de fortune pour habiter Paris, [et] désirant ne pas s'en éloigner pour solliciter plus facilement leur radiation ou leur rentrée dans quelques portions de leur fortune, ou même des places pour leurs enfants. L'ancienne société de la ville, qui se composoit des membres du tribunal, des avocats, des fonctionnaires publics, de quelques négocians, demeuroit dans le quartier Notre-Dame; ils vivoient entre eux; beaucoup s'étoient très mal montrés en 1789 au départ du Roy; d'autres étoient dévoués à Bonaparte. Ils avoient très peu de rapports avec les réfugiés, qui s'étoient absolument emparés du quartier Saint-Louis. Le préfet, M. de Montalivet, avoit essayé de rapprocher les esprits. Il avoit réuni les deux sociétés dans des bals à la préfecture; on s'y étoit vu, mais chacun avoit conservé ses préventions. M. de Caumont, qui fut nommé préfet après M. de Montalivet, fit les mêmes efforts avec

Digitized by Google

aussi peu de succès. Il y avoit deux salons à la préfecture, et, malgré l'extrême politesse de Mme de Caumont, les soins qu'elle prenoit pour tout réunir, chacun cherchant tout naturellement à s'approcher des personnes qu'il connoissoit, tout le quartier Saint-Louis se trouva placé dans le petit salon, abandonnant le premier au quartier Notre-Dame. Pendant cinq ans, j'ai vu cet usage s'observer, sans qu'il soit venu à ma connoissance qu'il ait eu aucune suite fâcheuse.

Avec les costumes, les manières de la société de Versailles étoient de bon goût, mais d'une extrême simplicité. C'étoit une suite de l'émigration. On ne donnoit jamais à manger; on alloit à pied. Des robes de toile ou de mousseline étoient toute la parure. Quelques personnes étoient un peu plus recherchées, mais le marquis de Noailles étoit le seul qui eût véritablement une bonne maison. Les bals de M. de Montalivet firent un peu reparaître le luxe; il s'étendit ensuite. On fit danser dans plusieurs maisons, d'abord sans apprêt, presque entre demoiselles, sans souper, avec quelques pâtisseries pour tout rafraîchissemens. Peu à peu, on prolongea les bals, on donna à souper, on mit plus de soins à sa toilette. Il fallut des voitures pour s'y rendre, et, dans les dernières années que j'ai habité Versailles, les bals ressembloient beaucoup à ceux de Paris. Ils me paroissoient plus agréables parce qu'ils étoient moins nombreux, que le hasard avoit rassemblé à cette époque à Versailles de très jolies personnes, qu'elles étoient toutes de la première jeunesse, et que, tout le monde ou à peu près se connoissant, il y avoit, dans ces réunions de la meilleure compagnie, une gaîté, une grâce naïve que je n'ai point retrouvées dans les bals de Paris, qui ne sont plus que des cohues, où l'on ne marche qu'en fendant la foule, et où la contredanse n'a pas la place de se former... (1).

La réunion de Versailles étoit en général très religieuse, très monarchique. Les pratiques de la religion étoient suivies avec zèle; un clergé édifiant en donnoit l'exemple. Le spectacle, fréquenté par la garnison et la société de Notre-Dame, n'étoit point connu dans le quartier Saint-Louis; il auroit été de fort mauvais ton de s'y trouver. Les mœurs étoient sévères, ce qui étoit d'au-

(1) Les points de suspension indiquent la suppression de passages qui n'ont d'intérêt que pour la famille.

Digitized by Google

tant plus facile qu'il n'y avoit que très peu d'hommes dans la société. On n'y admettoit point les militaires, et, quoique la garnison fût fort nombreuse, on ne voyoit les officiers qu'aux bals de la préfecture. Dans les dernières années, où plusieurs jeunes gens bien nés étoient entrés au service, leurs parens, qui se trouvoient à Versailles, en présentèrent quelques-uns qui furent reçus sur leur recommandation, et qui se conduisirent toujours très bien; leur nombre étoit très limité. En général, la société étoit composée de pères et mères de famille réfugiés et de leurs enfans; très peu de jeunes femmes; à cette époque, quelques jeunes gens sans état, d'autres encore trop jeunes pour en prendre, et des amis venus de Paris les jours de bal, composoient tous les danseurs. On parloit toute l'année de ces petites réunions si souhaitées; elles avoient lieu une ou deux fois la semaine, entre les Roys et le mercredy des Cendres. A cette époque, tout rentroit dans l'ordre accoutumé; on ne dansoit jamais le Carême, et le reste de l'année se passoit à peu près dans l'intérieur. Quelques promenades étoient les plus grands plaisirs de mes enfans... On parcouroit les bois du Butard, de Satory...

Mes filles... avoient d'ailleurs sous les yeux les meilleurs modèles de bon ton, de manières élégantes et agréables que la France pût encore offrir. Beaucoup de personnes de la Cour s'étoient retirées à Versailles. Elles en avoient conservé l'extrême politesse... Parmi les vieux militaires qui venoient, suivant l'ancienne expression, « faire leur cour » à ma mère, il y en avoit de fort aimables, d'autres très ennuyeux, il faut l'avouer. Pour les femmes, elles étoient plus particulièrement distinguées. La duchesse de Villeroy avoit prodigieusement d'esprit, de gaîté, de trait dans la conversation. Mais elle étoit bien vieille, asservie à une femme de chambre qui la dominoit, et souvent très ridicule dans son admiration pour Bonaparte. Elle en avoit peur. Il lui avoit rendu 10,000 livres de rentes; elle vouloit qu'il crût qu'elle lui en étoit reconnoissante; elle écrivit à Joséphine que si elle étoit plus jeune, elle iroit lui présenter ses hommages. Ma mère ne pouvoit pas supporter ce langage dans une femme de l'âge et du rang de Mme de Villeroy, et elle n'osoit plus le tenir devant elle. Tous les jours, à six heures, on l'apportoit chez ma mère; elle y restoit jusqu'à dix, à moins qu'il n'y eût un bal ou un couvert de société, car elle étoit l'âme de tous les divertissemens.

Digitized by Google

Mme d'Angivilliers, du même âge que Mme de Villeroy, lui étoit tout opposée de caractère, et jouoit mieux qu'elle le rôle de duchesse, quoiqu'elle n'eût peut-être pas autant d'esprit naturel. Elle en avoit aussi beaucoup, auquel elle joignoit un jugement très fin, et une affectation extrême. Je ne crois pas que la franchise ait jamais été dans son caractère. La Révolution l'avoit obligée de dissimuler tous ses sentimens. Elle avoit imaginé de feindre des maladies incurables pour n'être pas mise en prison; une paralysie, disait-elle alors, l'empêchoit de marcher. Elle s'étoit mise au lit au mois d'octobre 1789 et n'en est jamais sortie. Pour éviter de rien signer et d'écrire à son mari ou à ses parens émigrés, elle avoit supposé une impossibilité de remuer les doigts, aussi elle dictoit sans cesse et n'a jamais rien signé depuis la même époque. J'allai la voir comme un vieux monument de la Cour de Louis XV. Elle étoit assise dans son lit, soutenue par des coussins, coiffée d'un petit chapeau avec une grande dentelle noire qui cachoit ses yeux et presque entièrement son nez; une grosse cravatte garnie de dentelle cachoit son menton et jusqu'à sa lèvre inférieure; une camisole très blanche couvroit sa taille, les manches finissoient au coude. Elle avoit des manchettes, et des mitons de dentelle fixés aux poignets par des bracelets de quatre rangs de perles fermés par un portrait, l'un, je crois, de Louis XV, l'autre, peut-être de son mari. Elle agitoit un grand éventail entre ses mains. Le lit étoit paré et l'alcôve remplie de portraits, la chambre tapissée de mousse toute couverte de fleurs, et derrière quelques vases, on avoit caché des bougies qui ne laissoient passer qu'un jour très faible. Chaque jour, après dîner, la même décoration étoit établie et elle recevoit. De cette petite figure à peine visible, et cependant couverte de rouge, s'échappoient les paroles les plus douces, les plus aimables, et surtout les plus flatteuses pour tout ce qui venoit la visiter. Elle connoissoit vos parens, les estimoit, savoit ce qu'ils avoient été, ce qu'ils avoient fait, étoit au fait de vos pertes, de vos intérêts, de vos justes réclamations, vous encourageoit à les poursuivre, vous répondoit du succès (mais malheureusement ne pouvoit se mêler de rien au monde). Vos enfans étoient charmans; jamais elle n'avoit vu de plus beaux yeux, une meilleure éducation, etc. Si l'on parloit d'un livre nouveau, elle vous offroit de vous le prêter; elle avoit pour cela

Digitized by Google

toujours trois ou quatre exemplaires de chaque ouvrage. S'il étoit question d'ancienne littérature, elle en parloit avec un esprit, un goût parfait. Elle jugeoit en général avec indulgence, mais avec un tact étonnant tout ce qui étoit nouveau. Elle est morte à quatre-vingt-quatre ans, pendant que j'étois à Versailles, n'ayant pas, depuis la Révolution, compté avec un seul fournisseur. Elle devoit beaucoup. La vente de son mobilier, qui étoit immense, a payé à peine ses dettes et ses gens. Ses armoires étoient encombrées de porcelaines qui n'avoient jamais été déballées, d'étoffes des Indes, de pièces de satin, de taffetas, qui offroient le goût de toutes les années depuis son arrivée à la Cour de Mme de Pompadour, de modes des mêmes dates; cent ou cent cinquante douzaines de paires de gants et peut-être trois cents paires de souliers à talons. Tout cela paroissoit bien plaisant aux jeunes personnes de Versailles; cette vente, qui dura huit ou dix jours, fut un vrai spectacle...

... Cependant tout se consolidoit... La France regorgeoit de richesse, et l'Empire sembloit établi sur des bases inébranlables. Les personnes les plus attachées au principe de la légitimité avoient perdu l'espérance. On trouvoit qu'il falloit tâcher de rattacher ses enfans au nouvel ordre de choses. On n'avoit plus à craindre les principes et les horreurs de la République. Ce n'étoient plus nos princes, mais c'étoit la monarchie. La religion étoit rétablie; le Pape avoit tout sanctionné, et l'Empereur étoit reconnu d'un bout de l'univers à l'autre. Quelques émissaires des princes faisoient dire de tems à autre aux *Vrais Fidèles* que, loin de leur en vouloir d'occuper des places dans l'Etat, ils ne vouloient pas prolonger leurs sacrifices et les verroient avec plaisir chercher à réparer leurs pertes...

... C'étoit [en 1810] à l'époque de la toute-puissance de Bonaparte, de son alliance avec l'Autriche. Il se croyoit presque un Dieu, et, tout en le détestant, il nous sembloit plus qu'un homme. On vouloit espérer que, rassasié de gloire, il donneroit la paix au monde, et on lui croyoit assez de véritable grandeur pour penser qu'il établiroit enfin sa puissance sur des bases plus solides que la victoire, en faisant régner la justice...

Digitized by Google

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

II

La Chevrette au temps de la fortune des Lalive. De Bellegarde (1731-1751). — D'Épinay (1751-1761).

La Chevrette! Combien ce nom voltigea-t-il alors sur les lèvres des hommes de plaisir! Après un siècle et demi, nul n'ignore que Mme d'Épinay y tint sa cour, y fut en butte à combien de déclarations, de tentatives de conquête, d'entreprises passionnées ou galantes! Les déclarations même n'ont pas cessé. Un philosophe de notre temps, le moins disposé qui fût au sourire, s'est plu à cajoler la charmante incrédule, à parer de phrases inaccoutumées sous sa plume « une des plus aimables figures de femme du XVIIIe siècle ». Il s'est même échauffé au point de répondre de son honnêteté, presque de sa vertu ; à tout le moins, il garantit sa candeur, sur la parole de Mlle d'Eth. Le fait est qu'elle eut soif de fidélité, et qu'elle la poursuivit jusque dans les bras d'un second amant, où fut le repos de son imagination, de son cœur, et même de sa conscience.

« Aimable figure », assurément sans beauté. « Elle n'avait jamais dû être jolie », dit Mme de Genlis. Le pastel de Liotard, conservé à Genève, le témoignage de George Sand, qui avait vu deux autres portraits, l'un en naïade, « avec aussi peu de costume que possible », tendraient à faire croire qu'elle fut « posi-

Digitized by Google

tivement laide (1) ». Je ne sache pas que le portrait fait par Pougin de Saint-Aubin soit parvenu jusqu'à nous (2). Jean-Jacques Rousseau avait un grief particulier contre la beauté de son amie d'un jour : « Elle était fort maigre, fort blanche, de la gorge comme sur ma main. Ce défaut suffit pour me glacer. » Mme d'Épinay n'y contredit pas, et même semble tirer avantage de sa taille telle quelle. Dans ses *Conversations d'Émilie*, sa petite-fille, fort complimenteuse à l'ordinaire, lui dit, un jour qu'elle avait été en butte à quelques railleries (3) : « Maman, je ne tire aujourd'hui de vous que des traits piquants. Je dirai que vous êtes plus satirique que vous n'êtes mince. » Et, dans son portrait par elle-même, on lit : « Je ne suis point jolie ; je ne suis cependant pas laide. Je suis petite, maigre, très bien faite. J'ai l'air jeune sans fraîcheur, noble, vif et intéressant (4). » Carmontelle n'en dit pas tant dans le profil qui est conservé à Chantilly : la figure est fine surtout et n'accuse aucune disgrâce ; la personne, mince ou maigre, s'enveloppe d'un vêtement aux larges plis. Cependant, le chevalier dont nous parlions tout à l'heure, pressé de clore le débat, ne souffre pas qu'on s'attarde aux documents et, prétendant l'emporter de haute lutte, il

(1) George Sand, *Histoire de ma vie*, édit. in-8°, XIV, 105.

Diderot parle d'un portrait où « elle est représentée la poitrine à demi nue ; quelques boucles éparses sur la gorge et sur les épaules ; les autres sont retenues avec un cordon bleu qui serre son front ; la bouche entr'ouverte, elle respire, et ses yeux sont chargés de langueur. C'est l'image de la tendresse et de la volupté ». Ces lignes, assurément, peignent Diderot mieux que Mme d'Épinay.

(2) J'ai vu, dans une collection d'autographes, signé de Pougin de Saint-Aubin, membre de l'Académie de Saint-Luc (portraitiste qu'il ne faut pas confondre avec Gabriel), un billet où il déclare avoir reçu, le 17 janvier 1757, la somme de 120 livres, pour un portrait qu'il a fait de Mme d'Épinay.

(3) Tome II, p. 216, édit. de 1788. Paris, Belin, 2 vol. in-12.

(4) Elle se fait décerner des épithètes tout à fait semblables, par son tuteur M. d'Affry, dans un portrait dont voici quelques lignes (*La Jeunesse de Mme d'Épinay*, p. 34). Sa personne était « intéressante ; sa figure s'était développée, et, sans être belle, elle était noble, spirituelle et touchante. Elle avait un jeu prodigieux dans la physionomie ; son âme se peignait dans ses yeux sans qu'elle s'en doutât, et elle annonçait autant de candeur que de douceur et d'esprit ». Mme de Genlis efface précisément les traits auxquels le modèle semblait le plus tenir : « Ses manières manquaient absolument de noblesse ; il y avait du commérage dans son ton ; mais elle était naturelle, obligeante, elle n'avait nulle pédanterie ; son esprit me parut commun, et son instruction fort bornée. »

Je viens de citer *La Jeunesse de Mme d'Épinay*, de MM. Lucien Pérey et Gaston Maugras ; j'y aurai recours maintes fois, aussi bien qu'aux *Dernières années de Mme d'Épinay*, des mêmes auteurs. Leurs livres sont de la plus grande utilité à tous ceux qui s'occupent du même sujet.

Digitized by Google

s'écrie : « Mettons qu'elle fut charmante, et n'en parlons plus. » Sur ce point, en effet, il est difficile de ne pas rendre les armes : pour avoir à ce point subjugué ses entours, et pour captiver encore nombre de modernes, il fallait bien qu'elle eût, avec de l'esprit, « un je ne sais quel charme ».

Le charme et l'esprit, je proteste que c'était là toute cette femme, et que les limites étaient proches où s'évanouissait sa grâce dans la sécheresse, le bel esprit et la fausseté.

Sécheresse : nous la verrons, un jour, aller au-devant de ce reproche, dans sa correspondance avec son fils, qu'elle envoyait toujours très loin, à Bordeaux, à Pau, à Nancy, tandis que sa fille avait suivi M. de Belsunce en Navarre. Elle rejetait sur les tristesses de sa vie certaines apparences qui pouvaient faire mal juger de sa sensibilité, comme si le malheur n'était pas ce qu'il y a de plus propre à attendrir le cœur humain. Non, elle était avant tout férue de littérature et d'amour, adonnée aux joies égoïstes, aux délices de la solitude intellectuelle, toujours fuyant vers la tour d'ivoire ou le septième ciel. « Les *Mémoires* de Mme d'Épinay, a-t-on dit, sont aussi aimables qu'elle-même. C'est l'expression exacte de son heureux naturel. » Galiani, cependant, écrivait à l'auteur (1) : « Savez-vous qui est le précepteur qui nous élève? — Le siècle et la nation au milieu de laquelle on vient au monde. Ainsi, un homme qui viendra au monde à Constantinople, aujourd'hui, s'élèvera Turc; à Rome, chrétien-apostolique-romain; à Paris, bel esprit, économisto-anglomano-rural; à Londres, goddem-coloniste, etc. » Détachons ces quatre mots, où Galiani ne peut que s'inspirer du commerce de sa meilleure amie et plus fidèle correspondante : « A Paris, bel esprit. » Mme d'Épinay fut essentiellement de ce temps et de ce milieu, elle en est le type le plus frappant, peut-être. L'abbé lui écrivait, une autre fois : « Vous ne m'avez pas électrisé! » Oh! combien ce reproche lui fut sensible! Elle était souvent en verve; mais, alors, elle voulut l'être toujours, avoir plus d'esprit que pas un de ses correspondants, et elle se mit à secouer ses idées, à frotter ses mots, pour qu'il en jaillît des étincelles, ainsi qu'on a vu faire de nos jours à ceux qu'on appelait des chroniqueurs

(1) *Correspondance*, II, 388, et, pour la citation suivante, I, 279 et 283.

Digitized by Google

parisiens. A qui parle de son heureux naturel, on peut répondre, comme l'autre : « Pas si naturel. »

Elle s'est beaucoup occupée des philosophes ; les philosophes le lui ont rendu, et de nos jours encore : les uns aimables, comme Scherer ; les autres un peu cruels, comme Challemel-Lacour (1). Celui-ci n'a pas craint de dire qu'il fallait faire, en elle, la part de l'auteur, c'est-à-dire du comédien ; on peut ajouter qu'il ne faut pas moins distinguer celle de l'amoureuse, c'est-à-dire du comédien encore. Ses souvenirs arrangés sont une première preuve de cette fausseté, à laquelle nous reviendrons ; sa conduite avec ses enfants nous fournit la seconde. Elle enseignait impudemment à Émilie ce principe : « Il ne faut pas que les discours de la mère disent blanc, et que sa conduite dise noir, sans quoi la pauvre fille ne saura plus où elle en est. » A cette phrase, qu'elle met dans la bouche de sa fille, la mère ajoute : « Et sa mère l'aura exposée à suivre un mauvais exemple plutôt qu'un bon principe. » Mme d'Épinay est, on ne peut le nier, une femme à principes, mais qui transige avec la vie de son temps, et sait allier le désordre élégant des mœurs avec l'admiration pédante de la morale stoïcienne. Elle se fait écrire par Grimm : « Une des choses, ma tendre amie, qui vous rend le plus chère à mes yeux est la sévérité et la circonspection sur vous-même que vous avez, surtout en présence de vos enfants. Il faut bien se résoudre à blâmer devant eux ce qui fait le bonheur de la vie ; mais c'est que la société et ses sottes institutions ont tout corrompu. [Oh ! George Sand, petite-fille de Francueil !] On ne saurait réformer, il faut donc se soumettre. Les enfants sont bien pénétrants ! Ils ont l'air de jouer ; ils ont entendu, ils ont vu. Oh ! combien de fois cette crainte a corrompu la douceur des moments passés près de vous ! » Notez que la mère d'Émilie fut élevée entre Francueil et Grimm. La situation de Mme d'Épinay la condamnait finalement à éloigner ses enfants ; ce ne fut pas une mère. Elle devint une grand'mère, quand, grâce aux longues absences de Grimm, à l'âge, à la maladie, son foyer offrit de moindres périls à l'innocence. Des phrases bien venues lui étaient un commencement de

(1) Voyez son introduction aux *Œuvres de Mme d'Épinay*, tome Ier, *Lettres à mon fils*. Paris, A. Sauton, 1869, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

consolation. Le fond de tout était la fiction et le mensonge. « Vraie, sans être franche » : tel était son jugement sur elle-

Mme Lalive d'Épinay
Née Louise-Florence-Pétronille
Tardieu d'Esclavelles.

même; elle ne fut, cependant, ni franche en masquant sa vie, ni vraie en la racontant.

J'ai essayé de réagir, en passant, contre la faveur excessive qui, après le premier moment de scandale passé, a exalté Mme d'Épinay, son talent et même son caractère. Mon sujet n'est pas là. Je ne voudrais, en vérité, que contribuer à mettre de

Digitized by Google

l'ordre dans le récit de sa vie, y introduire quelques dates, quelques faits nouveaux, puisés souvent aux archives voisines de la Chevrette, sans oublier un peu de philosophie, qu'elle aimait; en somme, glaner, comme on dit à la campagne, que nous ne quitterons guère.

On sait que Mme d'Épinay, née d'Esclavelles (1726), fut une fille pauvre, qui, après la mort de son père, gouverneur de Valenciennes, se fixa à Paris, avec sa mère, pour y vivre dans le voisinage et avec l'aide de son oncle, le riche fermier général Lalive de Bellegarde. Elle n'avait guère alors qu'une dizaine d'années; on la mit au couvent, d'où elle sortit quatre ans après, en 1740. Elle ne tarda pas à entrer en coquetterie avec l'aîné de ses cousins, Lalive d'Épinay, ce qui la fit rabrouer par une tante qu'elle dit acariâtre, et qui n'était sans doute qu'avisée. Jamais elle n'eût épousé le personnage, si la gênante Mme de Bellegarde, la sœur de sa mère cependant, ne fût venue à mourir de la façon la plus inattendue, à quarante-six ans. L'événement fut donc capital dans la vie de sa nièce; on l'a daté, très inexactement, de juin 1740. Les registres paroissiaux de Deuil et d'Épinay montrent qu'elle mourut sur le territoire du premier village, c'est-à-dire à la Chevrette, le 18 septembre 1743, et qu'elle fut inhumée dans l'église du second, le lendemain, en présence de ses deux fils aînés et de son frère André Prouveur, prévôt de la collégiale de Condé (1). Les amoureux, ayant le champ libre, en vinrent à leurs fins. M. de Bellegarde se laissa gagner au désespoir de son fils, aux conseils de son médecin et de son curé. Il était bon homme; il avait le ton du *Philosophe sans le savoir :* « Il faudra bien les contenter, dit-il un jour à sa belle-sœur. Allons, je donne mon consentement. Madame, parlez : nous donnez-vous le vôtre?... — Mon cher frère, s'écria Mme d'Esclavelles, que va-t-on dire? On sera fondé à croire que je ne suis venue chez vous que pour établir ma fille. — On sera fondé à croire, ma sœur, que j'ai rendu justice à son mérite. N'avez-

(1) En parlant des fils aînés, je fais abstraction de l'aîné véritable, qui ne parut jamais, en aucune circonstance. Le nom de cette famille a été écrit de toutes les façons possibles, et quelquefois de façons différentes dans le même acte : Lalive, La Live, de Lalive, de la Live, Delalive. Toutes les signatures que j'ai vues, particulièrement celles des trois fils, au bas de l'acte de décès de leur père, sont données sous la forme « Lalive ». C'est celle que j'ai adoptée, et à laquelle il faut se tenir. L'aîné signe l'acte de décès de sa mère : « Lalive de Preux ».

Digitized by Google

vous point d'autre objection? » Pendant ce temps, Mlle d'Esclavelles se trouvait mal, et son cousin parlait de finir ses jours à la Trappe. On les maria, à Saint-Roch, le 23 décembre 1745. Elle avait près de vingt ans, lui un peu plus de vingt et un; il signa pour la première fois, que je sache, Lalive d'Épinay; il prenait jusqu'alors le nom de Lalive de Preux, sa mère étant, comme sa tante, une Prouveur de Preux.

Je ne recommencerai pas l'histoire si connue du triste ménage, la première querelle, les assiduités du chevalier de Canaples, quasi autorisées par le mari, auprès de la jeune femme, déjà grosse, car elle mit au monde son premier enfant, Louis-Joseph, presque exactement au bout de ses neuf premiers mois de mariage (28 septembre 1746).

M. d'Épinay faisait une tournée alors; mais, que ce fût en septembre, en août, en décembre, il n'assista jamais aux couches de sa femme; l'acte de baptême de ses trois enfants porte invariablement la mention du « père absent ». Quand il revint, il pensa récréer sa femme en lui contant ses bonnes fortunes d'auberge, et, comme elle s'indignait, elle entendit, pour ses relevailles, cette déclaration de principes : « Non, en vérité, ma chère amie, vous n'avez nulle idée de ce monde, ni de ses usages. Eh! qu'a de commun une créature qu'on peut avoir pour de l'argent, et qu'on laisse là quand on n'en veut plus, avec une femme qu'on estime et qu'on a choisie! »

Onze mois après (24 août 1747), il avait une fille; il l'apprend par une lettre de son père : « Mon frère [François-Christophe Lalive, nommé et qualifié plus haut] en est le parrain. Nous venons du baptême; il n'a pu la tenir lui-même, s'étant trouvé trop incommodé pour sortir, votre frère l'a tenue en son nom; Mme de Roncherolles est la marraine. L'enfant a été nommée Françoise-Thérèse... » Mme d'Épinay eut pour compagne assidue de sa convalescence une nouvelle amie, Mlle d'Eth (1); on peut mesurer quelle pente elle a descendue, en un an, par les confidences échangées dans cette intimité. Elle n'est plus indignée

(1) Elle est présentée dans les *Mémoires* sous le nom de Mlle d'Ette. Elle s'appelait en réalité Marie-Louise-Philippine Le Ducq d'Eth, et demeurait rue Plâtrière, paroisse Saint-Eustache. Elle a signé « d'Eth » l'acte de baptême de Mme de Belsunce, pour Mme de Lucé, marraine.

Voici, d'autre part, la note que j'ai trouvée à son sujet : « Marie-Louise-Philippine Le Ducq Deth, damoiselle, arrière-petite-fille de Jean-Charles Le Ducq de

Digitized by Google

des infidélités de son mari : elle pleure sur sa solitude, d'autant que Francueil est à l'horizon. Elle redoute maintenant le retour de M. d'Épinay plus que ses absences : « Oui, interrompt Mlle d'Eth, votre cœur est isolé... ; vous n'aimez plus votre mari, vous ne guérirez qu'en aimant quelque autre objet, plus digne de vous. » Protestations de Mme d'Épinay; mais l'amie : « C'est un homme de trente ans [l'âge de Francueil], raisonnable, que je voudrais; un homme en état de vous conseiller, de vous conduire... — Mais où trouver un homme d'esprit, aimable, qui se contente d'être votre ami, sans pousser ses prétentions jusqu'à vouloir être votre amant? — Je ne dis pas cela non plus, reprit Mlle d'Eth : je prétends bien pour lui qu'il sera votre amant. » Et elle lui avoue qu'elle a été séduite, après la mort de sa mère, par le chevalier de Valori, dont elle est la maîtresse depuis dix ans, ce qui ne l'empêche pas d'avoir toute l'estime du monde abusé. « Avant peu, vous trouverez ma morale toute simple : vous êtes faite pour la goûter. » Puis, les deux interlocutrices sortent ensemble, et rencontrent M. de Francueil, ce qui inspire à Mme d'Épinay le regret d'avoir plusieurs fois manqué sa visite : « Je veux, un de ces jours que je ne sortirai pas, le lui faire dire. Il a des talents, il sait la musique; sa société m'a plu beaucoup pendant mes couches. » Et pourtant sa candeur est avertie.

On a ignoré longtemps ce qu'était devenue Françoise-Thérèse d'Épinay, faute d'interroger les archives paroissiales de la vallée de Montmorency. Il était facile d'apprendre, soit à Deuil, soit à Épinay encore, que cette enfant, morte le 2 (ou le 3) juin 1748, à la Chevrette, avait été inhumée dans l'église de ce dernier village, le 4 du même mois. Elle est dénommée Suzanne-Thérèse dans son acte de décès — les prénoms de Mme de Roncherolles; — mais l'âge de neuf mois indiqué est une preuve certaine de son identité avec Françoise-Thérèse.

Les historiens se sont fort embrouillés ici, à cause de l'ignorance de cet acte, et aussi bien des artifices de Mme d'Épinay, car

Calomez, bailly d'Emblize, auquel S. M. le roi Philippe, roi de Castille, de Léon et d'Aragon, etc., a accordé le titre et degré de noblesse, tant pour lui que pour ses enfants et postérité, mâles et femelles, par ses lettres données en la ville de Madrid, le dernier avril 1663. » (Bibl. nat., Mss., cabinet des titres. Nouveau d'Hozier, vol. 121, DUCQ, f° 2.) On doit supposer qu'ayant ajouté à son nom un nom qui n'est pas celui de son aïeul, elle devait lui donner la forme nobiliaire, et écrire « d'Eth », ainsi qu'elle a signé, et non pas « Deth », comme ci-dessus.

Digitized by Google

elle s'est efforcée, dans ses *Mémoires*, de confondre sa première fille avec la seconde : Angélique-Louise-Charlotte, la future Mme de Belsunce, née le 1er août 1749 (1). Elle n'a soufflé mot ni de la naissance de la cadette, ni de la mort de l'aînée, et elle a tâché de mettre, pour ainsi dire, l'une à la place de l'autre (2).

Pourquoi cette substitution de part d'un genre nouveau? C'est que, dans l'intervalle, « la morale » de Mlle d'Eth ayant porté ses fruits, les relations avec Francueil avaient commencé, et la seconde naissance pourrait éveiller des doutes sur son auteur, comme elle fit, d'ailleurs, dans l'esprit de M. d'Épinay. Quand il revint de son habituelle tournée, il trouva Francueil au chevet de sa femme, et lui prodiguant des soins dont l'assiduité ne gardait aucune prudence; il en témoigna un vif mécontentement et des soupçons, repoussés, à la vérité, avec hauteur, mais que la suite, au moins, a singulièrement justifiés. Mme d'Épinay semble s'être accusée par ses précautions mêmes, car celle que nous avons vue n'est pas la seule : après avoir cherché à dérouter les gens par le vague et les réticences de ses prétendues confessions, elle les stupéfie par la précision d'une date, celle de son premier abandon à Francueil. En proie aux remords de sa faute, elle s'écrie : « J'ai eu vingt-quatre ans, il y a un mois; j'ai vécu cinq semaines de trop! » Pour qui sait qu'elle est née le 11 mars 1726, le calcul est simple : cette effusion documentaire fixerait l'incident au 7 mars 1750. Exactitude singulière et suspecte, et qui incite le lecteur à creuser ses souvenirs, à rapprocher toutes les circonstances. N'a-t-elle pas écrit, sous la date d'avril 1749 : « Oh! quel triomphe! Quelle satisfaction!... Je puis m'avouer que j'aime Francueil, que j'en suis aimée, que notre union est pure. » Une pareille situation dure-t-elle un an, quand on en accepte la pensée, le charme, et que tout scrupule intérieur est tombé? On ne dira pas, ici, que deux

(1) On n'a pas connu, jusqu'à ces derniers temps, la date exacte de cette naissance. Voyez les *Mémoires*, I, 428; II, 474, et *La Jeunesse de Mme d'Épinay*, p. 241. M. Bégis a publié, pour la première fois, l'acte où j'ai relevé la date ci-dessus, dans l'*Intermédiaire*, année 1894, XXX, 300. Il a donné, du mariage à la mort de M. d'Épinay, sept actes d'état civil concernant lui-même et ses enfants.

(2) Elle écrivait, le 8 septembre 1748 : « Voilà trois mois que mon journal est interrompu, plutôt par l'apathie et l'indifférence que j'ai pour moi-même que par la disette des faits. » (*Mémoires*, I, 111.) *Voilà trois mois* qu'elle avait perdu sa première fille; c'était simple à dire, si elle avait voulu le dire, et c'en valait la peine.

Digitized by Google

précautions valent mieux qu'une. C'est plutôt deux raisons de douter de la légitimité d'Angélique-Louise-Charlotte.

Un mois avant la naissance de cette enfant, le 30 juin 1749, Lalive de Jully s'était marié avec Louise-Élisabeth Chambon, dans la chapelle domestique du château de la Chevrette. L'union fut célébrée par le curé de Saint-Roch, M. Marduel, en présence de M. Lejolivet, curé de Deuil, toutes réserves faites en faveur des droits du pasteur rural. L'époux eut pour témoins son frère cadet de la Briche, âgé de quatorze ans, pensionnaire du collège du Plessis, et son oncle André Prouveur, prévôt de la collégiale de Condé. On sait que Mlle Chambon, « fille mineure de défunt Honoré Chambon », un ancien fermier général de très basse extraction, avait féru le naïf Jully de telle façon, qu'il passa outre à toutes les objections et à tous les pressentiments, et qu'il arracha à son père un consentement accompagné de cette parole mélancolique et prophétique : « J'aime mieux qu'il choisisse son malheur que de le faire moi-même. » Et Mme d'Épinay, qui avait été la négociatrice, de renchérir : « J'ai grand'peur que le pauvre Jully ne fasse une sotte affaire. » Elle n'assista pas au mariage, trop fière de sa taille, à l'ordinaire, pour la montrer si déformée. Inutile de dire que M. d'Épinay était en voyage.

Dès le 14 mai de la même année 1749, à la suite d'une équipée de son mari, qui s'était fait arrêter par la police, en compagnie d'une des demoiselles Verrière déguisée en homme, son beau-père l'avait fait séparer de biens. Puis, le 22 juin, il lui fit une donation de 13,000 livres de rente viagère, qui courrait après sa mort, afin, dit-il, de donner à sa bru « des marques de la tendre affection qu'il a toujours eue pour elle, et de la mettre en état d'avoir, à tous événements, les moyens de subsister et de s'entretenir honnêtement ». Mais celle-ci, séparée de biens, ne le fut pas de corps, et mal lui en prit, et aussi bien à Francueil. La scandaleuse confidence en est faite au public, moitié par une lettre de Francueil : « Votre mari est un monstre, et vous une adorable créature; mais la sécurité où vous êtes sur votre santé m'effraye pour vous »; moitié par une lettre de Mlle d'Eth au chevalier de Valori : « Elle [Mme d'Épinay] me regarda fixement; puis, baissant la voix : « Il est malade! » me dit-elle. « Comment? », lui dis-je. Elle se taisait; sa respiration était précipitée ; elle se tordait les mains : « Vous ne pouvez

Digitized by Google

« deviner, continua-t-elle d'un ton sinistre, l'horreur de ma « situation. » Et me secouant le bras fortement : « Oui, il est « malade! » Alors seulement je compris quel devait être son désespoir. »

On nous apprend que ce désespoir se changea en mélancolie profonde. La pauvre âme fut assaillie de remords : « Ah! je crois bien qu'il n'y a pas de bonheur parfait avec une conscience troublée. Que je suis en peine! » C'est le gémissement d'une vierge, tombée dans un abîme plus caché à ses yeux et plus profond. Francueil, auteur et victime de la crise, s'ingénia pour en conjurer les suites. Rempli de grâce et d'attentions, il avait séduit tout le monde, à la Chevrette, même Mme d'Esclavelles et M. de Bellegarde; il persuada facilement à ce dernier que, pour guérir sa belle-fille, il fallait chercher les moyens de lui donner quelque dissipation, l'entourer de plus de monde, et, par exemple, jouer la comédie. Et l'on construisit un théâtre. Francueil composa la première troupe et le premier spectacle, *L'Engagement téméraire*, pièce inédite de son secrétaire, un inconnu : Jean-Jacques Rousseau. La troupe s'augmenta bientôt de quelques voisins, parmi lesquels un jeune seigneur de Saint-Leu, que nous avons eu déjà l'occasion de nommer : Jean-Nicolas Dufort. Il avait hérité cette terre de son père, en 1746 ; il acheta, en 1752, une charge d'introducteur des ambassadeurs. Il est plus connu, de nos jours, sous le nom de « Dufort comte de Cheverny », ainsi que sont signés les *Mémoires* où je vais emprunter quelques lignes :

Mme d'Épinay jouait un rôle dans la république des lettres. Je l'avais beaucoup connue, dès mes premiers pas dans le monde... Sa maison était le rendez-vous de tous les savants, et il s'y tenait une espèce d'académie de gens d'esprit.... M. Barrassy (1), mon voisin à la ville et à la campagne, allait beaucoup dans cette société... De Lalive, fermier général, avait acheté à la Barre, près Deuil-sous-Montmorency, une maison et une terre; il y avait joint la seigneurie et des biens à Épinay. Il s'était servi de sa fortune pour bâtir [non : restaurer), à la Chevrette, un château superbe, au milieu duquel était un salon fait de telle manière que, avec des ressorts, on bais-

(1) Les registres de Deuil nomment, à la date du 15 juin 1750, comme témoins d'un mariage : « Claude-Antoine de Barrassy, conseiller secrétaire du roi en sa grande chancellerie, [mort en 1753, et son fils] Charles-Gérard de Barrassy de l'Estang, conseiller du roi en son Grand Conseil et grand rapporteur [au Sceau] de France. » Celui-ci fut ami intime de Dufort, bien que plus jeune de cinq ans. Dans tous les documents conservés au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, son nom est écrit sans particule.

Digitized by Google

sait quatre tableaux, et qu'à l'instant on jouissait de deux salons... Il mourut, et laissa trois fils [non : quatre; on voit combien le religieux était inconnu]... On jouait la comédie, à la Chevrette, du vivant du père; on continua après sa mort; Lalive y excellait; Mme d'Épinay, M. Dupin de Francueil, receveur général des finances (1), et M. Dupleix de Bacquencourt, maître des requêtes (2), y passaient leur vie. Un théâtre superbe, établi dans une orangerie, attirait la meilleure compagnie des environs. Après avoir été spectateur, on me proposa d'être acteur; j'acceptai, et je me trouvai introduit dans une société charmante, remplie de talents. Aux représentations succédaient la musique et les intrigues; nous y vîmes les scènes les plus plaisantes possibles... M. Caze, le fermier général, que l'on surnommait « le beau danseur », voulut y paraître. On arrangea *L'Oracle*; il dansa une entrée dans le genre de Dupré. Le ballet fut redemandé; les cadres étaient superbes, et, comme j'avais appris la haute danse, j'y fus admis. Vêtu des habits de l'Opéra, un masque sur le visage, comme en portaient alors les danseurs, je secondai Caze, après une entrée seul, et ensuite dans un pas de deux (3).

J'ai contredit Dufort sur ce point que M. de Bellegarde aurait fait rebâtir son château. J'en ai deux raisons : d'abord la nécessité où d'Épinay fut de le réparer à plusieurs reprises, et sa sœur, Mme de Belsunce, de le mettre par terre, avant la Révolution; d'autre part, le style, et la ressemblance très grande qu'il y a entre le château de Montauron, tel que le décrit l'acte de 1645, et celui que nous montre la vue qu'on en doit à Francueil. Car ce Francueil avait tous les talents : il a fait un dessin de la Chevrette, et un autre de la Briche, tous deux gravés par Jully, et devenus très rares aujourd'hui. C'est bien la façade de la grande maison, dite « bâtie de neuf » par Montauron, que ces amateurs ont reproduite : elle développe, sur un front de cinquante mètres, un corps de logis principal, flanqué de deux ailes saillantes. Quinze fenêtres s'ouvrent dans cette façade, qui ne comporte qu'un étage, surmonté d'un toit à la Mansart. Natoire a peint, dans le salon, l'histoire de *Psyché;* Le Nostre a dessiné le parc.

Quoi qu'il en soit, le plaisir a été ramené par Francueil, dans

(1) Il était receveur général pour Metz et l'Alsace depuis 1738.

(2) Guillaume-Joseph était le neveu du fameux Dupleix. Né en 1727, maître des requêtes en 1756, conseiller d'État en 1780, il fut guillotiné en 1794.

(3) Je renvoie aux *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution*, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny (Paris, 1886, 2 vol. in-8°), et aussi bien aux fragments que j'avais donnés antérieurement de son manuscrit, dans *Le Château de Leumont* (*Notes sur mon village*, Paris, 1884, in-8°), pour le récit des scènes auxquelles notre auteur fait allusion. Voyez, dans les *Mémoires*, p. 86 et 420.

Digitized by Google

cette demeure d'où il avait banni la paix; plaisir un instant troublé, au cœur de l'été de 1751, par la mort de M. de Bellegarde. Un bon homme, nous le savons déjà; un bon seigneur aussi: il en donna une preuve, que je vais citer, dans ses derniers jours. Il était question de reconstruire l'église de Deuil, qui tombait en ruines. Pareille dépense est toujours écrasante pour un village. Ce qui compliquait la question ici, c'est qu'à l'église de la paroisse était jointe — communiquant par les bas côtés — celle du prieuré, dont l'état ne menaçait pas moins. Le prieuré lui-même était en pleine décadence; le titulaire, M. d'Agoult, négociait pour sa réunion, réalisée peu après, avec le séminaire de Saint-François-de-Sales (1). Dès lors, nul besoin de restaurer son église; le prieur offrait de la démolir, et d'en donner la place et les matériaux, avec une somme d'argent, aux habitants, pour aider à la réfection de la leur.

Sur toutes ces questions, une enquête eut lieu le 26 août 1750, où furent entendus : « M. de Bellegarde, seigneur censier de Deuil; M. Baille, seigneur du fief de la Barre; M. de Barrassy, secrétaire du roi, propriétaire du fief de Becquet, en la même paroisse »; et d'autres notables. M. de Bellegarde fit, au sujet de la reconstruction de l'église, la proposition suivante : il donnerait 2,000 livres, et il en avancerait 8,000 remboursables à raison de 1,000 livres par an, sans intérêts. Je ne sais quelle suite y fut donnée.

Il fut très malade, et on le crut perdu, à l'automne de 1750 : son testament, reçu, à la Chevrette, par son notaire parisien, porte la date du 21 septembre, et note qu'il était couché « dans une chambre, au rez-de-chaussée d'un pavillon, à droite en entrant dans la cour, et ayant vue sur le parterre ». La crise fut conjurée; le train, à l'entour, reprit de plus belle. « Ils sont là une troupe d'amoureux », écrit Mlle d'Eth. Une apostrophe de Mme d'Arty à Mme d'Épinay nous apprend que celle-ci y avait la plus large part : « On vous donne une botte d'amoureux, ma chère; d'abord Francueil et puis Duclos, le baron de Lucé, Gauffecourt, et je ne fais que d'arriver! » Il n'y a pas un nom de trop. « C'est une séduisante créature », qui ne sait auquel

(1) Le 19 novembre 1750. Lebeuf avait négligé de se tenir au courant, quand il imprimait, en 1754 : « J'ai appris qu'on travaille à réunir ce prieuré à la communauté des prêtres de Saint-François-de-Sales, établie pour la retraite des ecclésiastiques âgés. » (Tome III, p. 155.)

Digitized by Google

entendre; mais elle aime encore Francueil, qui commence à trop boire et à la négliger, et elle se défend des autres. Oh! sans brusquerie, ni rancune contre personne. Nulle parole ne l'effarouche, nul geste ne l'indigne; elle oppose au cynisme une souriante inconscience, que Mlle d'Eth appelle sa candeur.

Au printemps suivant, M. de Bellegarde eut une rechute dont il ne devait pas guérir. On recommence à s'inquiéter de lui et de ses dernières dispositions : Mme d'Épinay accepte, pour veiller aux intérêts de sa mère et de ses enfants auprès du mourant, les offices de M. de Lucé. Duclos lui avait recommandé crûment de céder aux poursuites de son beau-frère, pour se le rendre favorable en la circonstance, car il avait grande influence sur l'esprit de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire. Elle n'en fit rien, et M. de Lucé ne s'irrita pas de la voir mêler ses affaires de cœur aux soucis de l'heure présente : « Toujours de même, écrit-elle, point de pouls et presque sans connaissance. » C'est un bulletin qu'elle écrit, et dont voici la suite : « Francueil est venu me voir deux fois aujourd'hui; il m'a apporté une fort jolie bague, pour symbole de notre tendresse, dit-il; ce sont deux cœurs couronnés. » Le père de famille mourut le 3 juillet 1751, ayant grevé de substitution l'héritage de M. d'Épinay et celui de Mme d'Houdetot, ayant fait une donation à Mme d'Esclavelles, et augmenté ses libéralités envers sa belle-fille. Son testament débute ainsi : « Dieu m'ayant donné une fortune plus abondante que je n'aurais espéré, même désiré, il est juste que mes enfants en jouissent. Qu'ils en usent suivant la décence de leur état, modestement, et avec le détachement convenable à des chrétiens. Qu'ils évitent deux extrémités vicieuses : l'une est la détestable avarice [à vous, M. d'Houdetot!]; l'autre est la dissipation ruineuse, fruit ordinaire du luxe, du jeu ou du libertinage [à vous, M. d'Épinay!]. Mais qu'ils n'oublient pas que le bien des riches est le patrimoine des pauvres... » Un peu plus loin : « Je recommande à mes enfants d'avoir toujours dans le cœur l'amour et la crainte de Dieu, de vivre en chrétiens, et de ne pas rougir de le paraître, malgré les exemples contraires qu'ils ne trouveront que trop dans un siècle corrompu, d'éviter les mauvaises compagnies, l'écueil de la jeunesse [à vous, Mme d'Épinay!]. » Autant de leçons données avec douceur et clairvoyance.

Ayant demandé à être inhumé dans l'église d'Épinay, près

Digitized by Google

de sa femme, on l'y transporta de Paris : son acte de sépulture est conservé, avec la signature de ses trois fils. Mme d'Épinay aimait sincèrement son beau-père, « le meilleur des hommes » ; notons ce dernier cri et cet uniforme témoignage : « Hélas! Monsieur, écrivait-elle à son tuteur, quel spectacle! quelle douleur! J'ai tout perdu, j'en suis sûre... » Nous pourrions ajouter : quelle fragilité de la douleur humaine ! Une phrase de Dufort est, en effet, à rappeler ici : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant du père; on continua après sa mort. » Le récit d'un épisode dont j'emprunte la matière aux registres de Deuil donnera à cette observation une précision inattendue et un commentaire assez piquant.

A peine trois mois passés, un beau prétexte se trouve pour rompre une mortelle accalmie, et rappeler la compagnie dispersée : le Dauphin eut, le 13 septembre, un fils, le duc de Bourgogne, frère aîné de Louis XVI. Sujet d'allégresse pour le royaume; comment ne pas s'y associer? Sans se targuer d'une vertu antique, on n'hésite point à donner le pas à la joie publique sur le deuil privé. Une fête à la mode du temps est préparée, assez semblable à un couronnement de rosières, bien que Mme d'Épinay goutât peu ce genre de berquinade, s'il en faut croire une page des *Conversations d'Émilie;* mais, comme on sait, elle distingua plus d'une fois entre la morale et la vie pratique. Elle fait dire au curé d'un village imaginaire, pour se défendre de l'institution de pareille cérémonie (1) : « Vraiment, les filles de Champorcé vous auront bien de l'obligation de croire qu'il leur faille des couronnes de fleurs pour être sages et vertueuses. Elles le sont, Dieu merci! et il n'y a en cela ni première, ni dernière. Mais aussi elles n'ont pas besoin de ces simagrées, ni de la charité qu'on ajoute pour trouver des maris, et je défie tout village à rosière de me prouver, en compulsant les registres de sa paroisse, autant de mariages et de bons mariages que j'en fais, moi, bon an, mal an, dans la mienne. »

Les Conversations d'Émilie ne publièrent cette déclaration de principes qu'en 1775. Cependant, le 20 octobre 1751, les seigneurs de Deuil faisaient marier, sous leurs yeux, dans l'église du village, deux filles vertueuses qu'ils avaient dotées. La fleur

(1) Tome Ier, p. 483.

Digitized by Google

d'oranger récompensa aussi bien la rosière en la fiancée, sans couronnement spécial. Ainsi, deux vignerons, Mathieu Sevestre et Nicolas Levin, épousèrent-ils Marie-Jeanne Giles et Pierre-Barbe Lefébure : deux filles un peu mûres, l'une âgée de vingt-quatre ans, l'autre de trente-sept.

Le célébrant fut ce curé Martin que Mme d'Épinay, fort dépourvue de sentiments religieux, fit appeler, un jour, par coup de tête, dans une crise morale : Francueil était inconstant. Le prêtre, qui jugea la situation, en parla très posément ; il n'essaya pas de retenir l'oiseau, effrayé par la tourmente, qui se jetait dans l'église, et qui repartit, en effet, le cœur à peine reposé, l'aile à peine séchée : Francueil avait reparu, la pénitente ne demandait que cela au Ciel. Diderot a loué, en plusieurs circonstances, le tact de ce prêtre, « un des meilleurs esprits qu'il y ait bien loin » ; ce qui ne l'empêcha, dans un de ces accès soudains de gaminerie auxquels il était sujet, de lui trouver un nez expressif, et de prétendre que « qui entendait ce nez, avait lu un grand traité de morale ». L'abbé Martin — une figure de la collection des Carmontelle, à Chantilly — comptait parmi les familiers de la Chevrette. Il résuma le récit de la fête dont nous parlons dans les lignes suivantes, empruntées aux registres de sa paroisse :

Je crois que la reconnaissance que tout homme doit à un acte de générosité m'oblige à apprendre à la postérité que, l'an 1751, et le 20 octobre, M. et Mme d'Épinay ont doté les deux filles dont les mariages ci-dessus, en réjouissance de la naissance de Mgr le duc de Bourgogne; qu'ensuite desdits mariages, on a exécuté un motet de la composition de M. Jéliot [*sic*], chanté par l'auteur; qu'après le *Te Deum*, mondit seigneur et Mme d'Épinay ont fait servir une table de cent couverts, sous une tente dressée à cet effet dans la cour de leur château, où les mariés et toute leur compagnie ont eu en abondance tout ce qui est nécessaire pour un très beau festin. En foi de quoi, j'ai signé : MARTIN, curé (1).

Jélyotte était là pour chanter à l'église, mais aussi bien, sans doute, pour répondre à un appel de Mme de Jully. On peut être assuré que Mme d'Épinay, qui couvrait les faiblesses de sa belle-sœur, n'avait pas été moins complaisante aux siennes, et que Francueil était parmi les invités. Le curé arrête sa description de la fête au seuil du château ; il ne parle pas de la réunion

(1) Il alla finir sa carrière à Avignon. (L'abbé F. Galiani, *Correspondance*, II, 462, 466.)

Digitized by Google

intime; mais qui croirait qu'elle se sépara, qu'elle congédia Jélyotte et Francueil, ses deux coryphées, sans s'offrir le divertissement de quelque représentation, son passe-temps favori, et d'un ton fort discret, en vérité, comparativement aux éclats des noces du dehors? Tel est le commentaire que j'avais à donner à la phrase de Dufort; il aboutit à y ajouter deux mots, qui ont bien leur prix : « On jouait la comédie à la Chevrette du vivant de M. de Bellegarde; on continua [trois mois] après sa mort. »

Rarement plaisirs furent plus vides de véritable joie. On menait grand bruit, pour détourner les orages, comme font les gens de la campagne, en sonnant les cloches. Mais la peine augmente à vouloir se donner l'illusion de la vie heureuse; puis, la mort ne se laisse jamais oublier longtemps. Mme d'Épinay perd, en 1752, ses deux meilleures amies, de valeur morale très inégale : au printemps, sa tout aimable cousine, Mme de Maupeou; en décembre, la dissimulée Mme de Jully. Le mariage de celle-ci avait duré trois années; elle donna la première à l'époux, la seconde à Jélyotte, la troisième au chevalier de Vergennes. Elle finit alors, dans une philosophique impénitence, n'ayant d'autre souci que de faire détruire par Mme d'Épinay une correspondance compromettante, n'accordant de regrets qu'à son dernier amant. Elle eut tous ceux de son mari. Les paroissiens de Saint-Roch sont exposés à prier devant le médaillon qu'il fit sculpter et placer dans une chapelle de l'église, en mémoire de la plus avérée des infidèles. Mme d'Épinay, ayant brûlé les papiers de sa belle-sœur, fut accusée d'avoir détruit un titre de créance de son beau-frère contre son mari. Grimm prit sa défense, et se battit pour elle, et Francueil, pendant ce temps-là, voltigeait : « Il semble, disait-elle naïvement, partager son temps entre M. d'Épinay et moi. » Quelle satisfaction, au surplus, et quelle sécurité peut-elle trouver dans sa présence? Il s'enivre, et risque, à chaque instant, de faire un éclat. En réalité, il est plus fidèle, et le sera plus longtemps, à M. d'Épinay qu'à elle-même; il accompagne le mari chez sa femme et chez sa maîtresse. Ils se partagent les faveurs des demoiselles Verrière (1). Mme d'Épinay, un jour, dit à Francueil ses vérités, et ne le laissa plus lui reparler d'amour; oh! sans

(1) Filles de plaisir, dont le nom — de guerre — fut, un instant, très célèbre. D'Épinay les fréquenta jusqu'à la fin de sa vie. L'une fut la bisaïeule de George Sand. Leur nom véritable était Rainteau.

Digitized by Google

se fâcher avec lui, car il viendra, pendant un temps, presque aussi souvent que Grimm. « Ils se partagent, de fort bon accord, les soins à donner à l'instruction des enfants. »

Elle versa de plus en plus dans la philosophie ; elle eut l'art, qu'il faut reconnaître, de grouper à la Chevrette une société éminemment variée et vive, intéressante et amusante : quelques représentants de la vieille noblesse y coudoyaient des financiers, décrassés de la veille, et des savants à peine au courant de la civilité, des « ours ». Dans ce centre de propagande encyclopédique, rival des réunions de Mme Geoffrin, de Mlle Lespinasse et du baron d'Holbach, la philosophie la plus sérieuse suivait, par instants, le branle du plaisir le plus fou.

Francueil avait présenté Rousseau à Mme d'Épinay ; Rousseau lui présenta Grimm, qui se fit son chevalier, comme on vient de voir, et fut l'oracle de la Chevrette vers 1754, le maître, si l'on peut dire, en 1756 (1). La châtelaine avait, dans une troisième expérience, hélas ! rencontré un cœur fidèle, l'abri souhaité du port. Elle songea alors à composer pour ses enfants un plan d'éducation de sa main; c'était le sujet à la mode, où chacun avait la prétention de se connaître et de consacrer des pensées ou des phrases, et que Rousseau, la tête pleine de l'*Émile*, devait ramener souvent dans son entretien. Mme d'Épinay écrira bientôt les *Lettres à mon fils*, et elle affrontera plus tard le souvenir du philosophe en publiant *Les Conversations d'Émilie*. Elle s'accroche aux grands hommes qui l'entourent, particulièrement à celui-là. Ses enfants paraissent avoir été médiocrement doués. Louis taille des thèmes « à coups de serpe », sous la direction de Linant. Un beau soir, on assemble, pour lui faire passer un examen, le comte et la comtesse d'Houdetot, Saint-Lambert, Mme d'Esclavelles, Grimm, Duclos, Gauffecourt, Rousseau; Francueil, convoqué, s'est excusé. « Duclos a bavardé; M. Grimm a presque toujours gardé le silence, et ce sont Gauffecourt, Rousseau et la comtesse d'Houdetot qui ont fait tous les frais de cette journée. » La scène est caractéristique, et présente, dans un amalgame bizarre, les goûts dominants de

(1) C'est, aussi bien, la date concordant avec le passage suivant d'une lettre de Diderot à Mlle Volland, du 15 septembre 1760 : « C'était, lui disais-je [à Mme d'Épinay], une de ces minuties auxquelles vous êtes trop heureux, tous les deux, d'être sensibles *au bout de quatre ans...* »

Digitized by Google

l'époque : l'éducation mariée à la comédie de salon. Pauline serait alors une petite pécore très vaine, s'il en fallaitcroire les *Mémoires;* mais ils sont extrêmement attentifs à la vieillir. Quoi qu'ils disent, Mlle Drinville n'a pas encore paru; il n'y a lieu de commencer l'instruction de cette enfant que six ans plus tard.

On vient de voir Mme d'Houdetot entre ses deux amoureux : Rousseau, qui s'enivra quelques semaines de son voisinage, et n'alla pas plus loin que des soupirs au clair de lune; Saint-Lambert, qui lui donna sérieusement sa vie, dans la déclaration du premier jour, et lui montra une constance que M. d'Houdetot finit lui-même par apprécier, et regarder d'un œil envieux et attendri. « Que c'est une jolie âme! dit Mme d'Épinay de sa belle-sœur, naïve, sensible et honnête ! Elle est ivre de joie du départ de son mari, et vraiment elle est si intéressante, que tout le monde en est heureux pour elle : elle était folle, hier, comme un jeune chien. Le marquis de Saint-Lambert était avec elle... » Mme d'Épinay parle d'honnêteté, comme Mlle d'Eth de morale, d'une façon qui donne à rêver sur le sens des mots. A cette époque, M. d'Houdetot avait loué pour sa femme une petite maison à Eaubonne, « vilaine », suivant Mme d'Épinay, qui trouvait à redire à tout ce que faisait son beau-frère; « assez jolie », au gré de Rousseau, qui se la représentait par une belle nuit, et, auprès, « un acacia tout chargé de fleurs ».

Mme d'Épinay avait deux belles-sœurs; sans doute, elle aurait voulu supprimer Mme de Lucé de sa vie, comme elle a fait de ses *Mémoires*. Elle n'en eut jamais que méchancetés ou tracas; c'était une bizarre au moins, qui frisait la folie, quand elle n'y versait pas. Peu de temps avant les circonstances que nous venons de retracer, un conseil de famille avait été réuni, pour juger de son état et des mesures qu'il exigeait. Jully proposa le couvent ; M. de Lucé se fit fort d'obtenir une lettre de cachet. Violence d'autant plus cruelle, que sa liaison avec une dame de Mystral avait été la cause de l'exacerbation des nerfs de sa femme. Cependant le ménage s'établit au château d'Épinay, et la paix et l'isolement y ramenèrent l'harmonie, au point que Mme de Lucé devint grosse. Mme de Mystral rompit, furieuse, avec M. de Lucé, lui écrivant qu'elle n'aimait pas les infidélités.

Mme d'Épinay s'accommodait d'un autre fou dans son voisinage, mais celui-là avec des intervalles de génie : ici se place

Digitized by Google

l'époque de Rousseau. Il avait plu d'abord à tout le monde, en composant de la musique pour les fêtes de la Chevrette. Puis vient le temps de la grande amitié que lui voue Mme d'Épinay, du vif amour qu'il ressent pour Mme d'Houdetot, de l'ombrage qu'il donne à Grimm et à Saint-Lambert, de ces mesquines intrigues où s'engagent de grands noms, de ces misérables querelles où retentissent de grands mots. Je n'ai point à me lancer dans l'imbroglio des *Confessions* et des *Mémoires;* c'est assez de deux dates ici pour rappeler la durée de l'idylle de l'Ermitage : installé au printemps de 1756, Rousseau en fut renvoyé au mois de décembre 1757. Mme d'Épinay, malade, s'était décidée à partir pour Genève, à l'automne de la dernière année, afin de se mettre entre les mains du célèbre docteur Tronchin. Sa société s'était beaucoup éclaircie à la suite de brouilles, de morts, et surtout d'exclusions prononcées par Grimm. Son absence dura deux ans ; véritable coupure dans sa vie. On a dit qu'elle en avait passé la seconde partie à faire oublier la première. Antithèse superficielle, jugement trop favorable, car quelle autre marque d'assagissement donna-t-elle que de conformer son train à sa fortune, avec des gémissements disproportionnés, et de garder un second amant, moins compromettant que le premier?

Quand elle revint de Genève, aux premiers jours d'octobre 1759, elle se réinstalla à la Chevrette, quittée par M. d'Holbach, qui l'avait eue en location. Avant d'y reprendre la vie commune avec son mari, elle le força de faire un plan de dépense, plus ou moins exact, plus ou moins sincère, dont elle se contenta, car c'était aussi bien une pauvre calculatrice elle-même. M. d'Épinay n'avait pas laissé de donner une grande fête, à Deuil, au printemps précédent; sa dignité seigneuriale, à la vérité, lui imposait le parrainage de la grosse cloche de la paroisse, honneur auquel il associa Mme d'Houdetot (1). Sans autant de bruit, on s'amusera encore au château. On entendra dire que, à certains retours du maître, comme à celui de l'Enfant prodigue, on y dîne encore « splendidement, gaîment et longtemps ». La châtelaine elle-même, après certaines précautions une fois prises, a l'enviable faculté de se rassurer extrêmement, de s'oublier à écrire, de s'adonner tout entière aux pures

(1) Registres paroissiaux de Deuil (1759).

Digitized by Google

délices des amitiés philosophiques. Voltaire lui demandera bientôt : « Que faites-vous, Madame? Où êtes-vous? Que dites-vous? Comment vous réjouissez-vous? » Le correspondant de Mme d'Épinay connaît bien ce monde et le côté où il penche. La joie, cependant, y a pris les nuances qui conviennent au caractère de Grimm. Moins de bruit, surtout point de folies : Francueil ne reviendra plus.

Le personnage le plus goûté, après Grimm, est son ami Diderot, qui longtemps a fui la Chevrette, et qu'il a fallu qu'on prît la peine de conquérir. Quel peintre on a gagné, pour rendre les scènes d'intérieur! « Ainsi, écrivait-il à Mlle Volland, finira une journée innocente et douce, où l'on se sera amusé et occupé, où l'on aura pensé, où l'on se sera instruit, estimé et aimé, et où l'on se le sera dit... » Vient la fête de la mi-septembre, au hameau de la Barre. Diderot en retrace le tableau, charmant en lui-même, et curieux aussi à rapprocher de celui que Rousseau a donné des réjouissances d'autrefois. Laissons ces habiles plumes marquer le contraste des époques. D'abord, la boutade du « promeneur solitaire (1) » :

C'était, dit-il, dans le malheureux temps où, faufilé parmi les gens riches et les gens de lettres, j'étais quelquefois réduit à partager leurs tristes plaisirs. J'étais à la Chevrette au temps de la fête du maître de la maison [à la même date que l'autre]; toute sa famille s'était réunie pour la célébrer, et tout l'éclat des plaisirs bruyants fut mis en œuvre pour cet effet : spectacles, festins, feux d'artifice, rien ne fut épargné. L'on n'avait pas le temps de prendre haleine, et l'on s'étourdissait au lieu de s'amuser. Après le dîner, on alla prendre l'air dans l'avenue, où se tenait une espèce de foire. On dansait : les messieurs daignèrent danser avec les paysannes; mais les dames gardèrent leur dignité. On vendait là du pain d'épice. Un jeune homme de la compagnie s'avisa d'en acheter, pour les lancer, l'un après l'autre, au milieu de la foule, et l'on prit tant de plaisir à voir ces manants se précipiter, se battre, se renverser pour en avoir, que tout le monde voulut se donner le même plaisir; et pain d'épice de voler à droite et à gauche, et filles et garçons de courir et s'entasser, de s'estropier. Cela paraissait charmant à tout le monde.

Je passe à Diderot et à sa relation du 15 septembre 1760 (2) :

Dès le samedi au soir, les marchands forains s'étaient établis dans

(1) Voir, dans les *Rêveries*, la Neuvième promenade.
(2) Lettre à Mlle Volland, *Œuvres de Diderot*, XVIII, 448.

Digitized by Google

l'avenue, sous de grandes toiles, tendues d'arbre en arbre. Le matin, les habitants des environs s'y étaient rassemblés; on entendait des violons; l'après-midi, on jouait, on buvait, on dansait; c'était une foule mêlée de jeunes paysannes proprement accoutrées et de grandes dames de la ville, avec du rouge et des mouches, la canne de roseau à la main, le chapeau de paille sur la tête et l'écuyer sous le bras. Sur les dix heures, les hommes du château étaient montés en calèche, et s'en étaient allés dans la plaine...

Les deux sociétés, cette fois, ne se mélangent pas, la paysannerie reste à la cantonade, la jolie scène se joue au salon :

Nous étions alors dans ce triste et magnifique salon [de la Chevrette], et nous y formions, diversement occupés, un tableau très agréable. Vers la fenêtre qui donne sur les jardins, M. Grimm se faisait peindre, et Mme d'Épinay était appuyée sur le dos de la chaise de la personne qui le peignait. Un dessinateur, assis plus bas sur un placet, faisait son profil au crayon. Il est charmant ce profil; il n'y a point de femme qui ne fût tentée de voir s'il ressemble. M. de Saint-Lambert lisait dans un coin la dernière brochure que je vous ai envoyée. Je jouais aux échecs avec Mme d'Houdetot. La vieille et bonne Mme d'Esclavelles, mère de Mme d'Épinay, avait autour d'elle tous ses enfants, et causait avec leur gouverneur. Deux sœurs de la personne qui peignait mon ami brodaient, l'une à la main, l'autre au tambour. Et une troisième essayait au clavecin une pièce de Scarlatti. L'heure du dîner vint...

Nos chasseurs revinrent sur les six heures. On fit entrer les violons et l'on dansa jusqu'à dix : on sortit de table à minuit; à deux heures, au plus tard, nous étions tous retirés.

J'ai rapproché deux écrivains; je vais leur adjoindre un dessinateur, qui nous donnera, sinon un tableau d'ensemble, comme eux, du moins une scène épisodique charmante, et la figure de quelques personnages. Que de raisons n'y avait-il pas pour que la Chevrette vécût dans la mémoire des hommes! Ce dessinateur est celui que nous venons de voir, assis sur un placet, et faisant le profil de Grimm. On ne l'a pas reconnu. C'est le même, à mon avis, qui a fait alors tant de profils, « hommes et femmes de tout état, de tout âge, depuis M. le Dauphin jusqu'au frotteur de Saint-Cloud » : je veux dire Carmontelle. Grimm le connaissait, l'appréciait, l'avait dû présenter à son amie. Le musée Condé a de lui ce groupe : « Mme d'Esclavelles, mère de Mme d'Épinay, et M. de Linant jouant une partie d'échecs; la mie Michel en contemplation. » Le dessin, l'un des plus agréables de la collection, est daté de 1760 (par M. de Ledans, ami et acheteur de la collection

Digitized by Google

de Carmontelle), l'année et peut-être le jour où nous sommes. La table est celle dont viennent de se servir Diderot et Mme d'Houdetot. On a, de Carmontelle aussi, un portrait de Mme d'Épinay, celui qui est joint à ces pages, et un portrait de Grimm, dont la gravure est très répandue; l'un, il est vrai, daté de 1759, et l'autre de 1758; mais les incertitudes de mémoire de M. de Ledans permettent de préférer l'indication plus vraisemblable de 1760.

Mme d'Esclavelles, mère de Mme d'Épinay, et M. de Linant jouant une partie d'échecs.

Un autre portrait, daté comme le groupe d'Esclavelles-Linant, en toute certitude, de 1760, est celui de l'abbé Martin, auquel une lettre de Diderot, postérieure de quinze jours à la fête contée plus haut (30 septembre), fait évidemment allusion. Après avoir cité avec éloge un trait du curé de Deuil, il ajoute : « Grimm l'a fait peindre, il prétend en faire, quelque jour, un personnage de roman (1). »

Diderot passa presque tout le mois de septembre à la Chevrette, moitié de gré, moitié de force : il s'était blessé au pied, en luttant de vitesse avec les cygnes. Il est, c'est entendu, le familier des temps nouveaux, les délices de l'automne; mais le directeur spirituel, le conseiller tendre et tyrannique de la châ-

(1) F.-A. Gruyer, *Chantilly, les Portraits de Carmontelle*. Paris, Plon-Nourrit, 1902, in-4°, p. 185, 182, 288, 258.

Œuvres de Diderot, XVIII, 478. Cette petite collection de quatre dessins s'encadre finalement dans les deux dates certaines fournies par la correspondance de Diderot : 15 et 30 septembre 1760.

Digitized by Google

telaine n'a pas réduit à lui seul sa société littéraire. Il l'a laissée reformer un cercle où paraissent Galiani, Saurin, Suard, Damilaville, Raynal. Enfin, qui croirait que Diderot y eût pris le pied qu'on a vu, sans qu'un jour il ne se fît escorter de celui que, dans l'armée philosophique, on nommait déjà son aide de camp : Sedaine? Très justement on a réuni leurs statues, de nos jours, sous les ombrages de la place d'Anvers. Sedaine s'était fait connaître avec *Le Diable à quatre* et *Blaise le Savetier*, et rendu célèbre avec *Le Jardinier et son Seigneur* et *On ne s'avise jamais de tout*, que Beaumarchais daigna imiter. Il fait alors son entrée dans la vallée de Montmorency; il y franchira bientôt une seconde étape. Une invitation de Dufort va l'entraîner dans son château de Saint-Leu, assis en partie au terroir de Saint-Prix, où s'abriteront les loisirs du poète vieillissant.

L'automne de 1761 fut moins gai. Diderot est très occupé : « Je m'étais presque engagé, écrit-il le 17 septembre, d'aller retrouver à la Chevrette mes pigeons, mes oies, mes poulets, mes canetons et le cher cénobite (1). C'est partie remise. » Puis, le 28 : « Mme d'Épinay me souhaite plus à la Chevrette qu'elle ne m'y attend. Elle a raison. Grimm me paraît en user bien avec elle; leur vie de campagne est tout à fait douce; ils ont peu de monde, et ils font de longues promenades. » Une fois rentrés : « Que font-ils? Il est seul chez lui [chez lui!], où il travaille. Elle est seule chez elle, où elle pense à lui. » Le couple devait aller au Grandval avec Diderot, et était revenu pour cela à Paris, le 6 octobre; une maladie de Mme d'Esclavelles rappelle Mme d'Épinay à la Chevrette (2).

Cette saison fut la dernière où les Lalive tinrent le rang de seigneurs. Ils justifièrent cette parole de Dufort : « Voyez les possesseurs de terres dans la vallée de Montmorency; c'est un vrai tableau mouvant. »

Auguste Rey.

(*A suivre.*)

(1) Entendez le cochon de la basse-cour.

(2) *Œuvres de Diderot*, XVIII, 449; XIX, 17, 54, 60.

Digitized by Google

LA CHAPELLE DE NOTRE-DAME-DES-ANGES

A CLICHY-SOUS-BOIS

D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENTS

A 15 kilomètres de Paris, à Clichy-en-l'Aunoy, près Livry, dans la forêt de Bondy, existe une modeste chapelle sous le vocable de Notre-Dame-des-Anges, qui, depuis le XIIIe siècle, est un lieu de pèlerinage très fréquenté pendant la première quinzaine de septembre (1). Cet édifice religieux, qui dépendait autrefois des chanoines réguliers de l'abbaye de Livry, qui en avaient acquis la possession au XVIIe siècle du prieur curé de Clichy, fut l'objet, à différentes époques, de revendications des chevaliers de l'ordre de Malte, successeurs des Templiers dans la propriété des biens que ceux-ci possédaient à Clichy, où ils avaient une commanderie.

On attribue la fondation de cette chapelle à un miracle qui aurait eu lieu sous le règne de Philippe Auguste, selon quelques chroniqueurs, en 1212, et, selon d'autres, en 1235. Voici ce que rapporte la légende :

« Au temps où nul n'osait traverser la forêt de Bondy, trois riches marchands angevins, qui se rendaient à Paris pour leur commerce, sont arrêtés non loin de là par des voleurs qui, après les avoir entraînés au plus épais du bois, les dévalisent, les garrottent chacun contre un arbre et les abandonnent ensuite.

« Et cet abandon était, de la part de ces bandits, un raffinement de cruauté. C'était condamner leurs victimes à mourir de besoin, car personne ne s'avisait de pénétrer dans ces lieux

(1) Cette chapelle a d'abord porté le nom de Notre-Dame-des-Angevins, et ce n'est que plus tard, par abréviation, qu'on lui a donné celui de Notre-Dame-des-Anges.

Digitized by Google

redoutés, il était certain qu'on ne viendrait pas les délivrer; et ce qui devait encore ajouter aux horreurs de ces malheureux, c'est qu'on les avait attachés au bord d'un limpide ruisseau dont la vue devait aiguillonner leur soif.

« En pareille situation, deux des pauvres captifs se mirent à se désespérer et à gémir; mais le troisième, se souvenant que c'était, ce jour-là, anniversaire de la nativité de la Vierge (8 septembre), se mit à implorer son assistance et à prier avec ferveur. Aussitôt, le ciel s'entr'ouvre; un céleste messager, visible seulement pour le pieux voyageur, descend, brise ses liens, puis remonte au séjour des heureux.

« La surprise des deux autres fut grande, quand, au milieu de leurs lamentations, ils virent tout à coup leur compagnon d'infortune qui, débarrassé de ses entraves, vint les délivrer à leur tour; et leur étonnement se changea en religieuse gratitude quand ils apprirent à quelle intercession ils étaient redevables de leur liberté; aussi firent-ils vœu de construire près du ruisseau une chapelle dédiée à la Reine des Anges, et ce vœu fut fidèlement accompli. L'eau de ce ruisseau possédant de très grandes vertus curatives, les malades accoururent de toutes parts, et le pèlerinage acquit une immense célébrité. »

Le savant abbé Lebeuf, dans l'*Histoire du diocèse de Paris*, et tout récemment, M. l'abbé Genty, curé de Livry et actuellement grand vicaire au diocèse de Versailles, dans *Livry et son abbaye*, ont consacré quelques pages à l'histoire de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges; mais ils ne font aucune mention des revendications, qu'ils n'ont sans doute pas connues, faites à différentes époques par les grands prieurs de France, au sujet de la propriété de cette chapelle, qui a été édifiée par les Templiers et sur le terrain leur appartenant.

Quelques années plus tard, la petite chapelle, en raison du grand nombre de pèlerins qui la visitaient, étant devenue trop petite, fit place, en 1260, sous le règne de saint Louis, à un édifice plus spacieux, pouvant contenir cinq à six cents personnes. L'exécution, paraît-il, en fut confiée à des artistes renommés, comme le prouve le maître-autel, qui passait pour un chef-d'œuvre. Il y avait deux chapelles à droite et à gauche de ce maître-autel, et deux autres ornées de balustrades dans la nef. La chaire et les deux confessionnaux étaient en bois sculpté.

Digitized by Google

Deux sacristies, voisines du portail, servaient, l'une à couper le pain bénit, l'autre à inscrire les messes, en nombre quelquefois prodigieux; car il s'en disait au moins cinq par jour pendant la neuvaine, et jusqu'à douze à la fête du 2 août et aux principales fêtes de la Sainte Vierge. Au pied d'une de ces sacristies, un escalier conduisant à une chambre à feu, ouvrant sur une grande tribune au-dessus du portail, où l'on chantait l'office, et où pouvaient se loger au moins cinquante personnes; de l'autre côté de la tribune, une seconde petite chambre servait de passage pour monter à l'escalier du clocher.

Un rang de lustres accrochés à la voûte se prolongeait dans la nef, et l'on avait soin de suspendre, perpendiculairement au-dessus du puits, le petit vaisseau en bois qui se voit encore de nos jours, *ex-voto* de plusieurs marins qui, sous l'invocation de Marie, échappèrent, il y a trois cents ans, au danger du naufrage. Les murailles étaient tapissées d'une foule de tableaux, d'offrandes, de joyaux et d'objets différents, parmi lesquels on voyait le panache d'un guerrier et les béquilles de plusieurs infirmes ayant recouvré miraculeusement l'usage de leurs membres. Mais la relique la plus précieuse, que l'on conserve encore, c'est la statue en bois de la Sainte Vierge, dont la surface vermoulue et la mutilation portent l'empreinte des siècles.

Les grands prieurs de l'ordre de Malte, successeurs du premier fondateur, n'avaient cessé d'entretenir cette chapelle, tant pour le fait des réparations nécessaires audit entretien, que d'ornements pour y célébrer la messe, et de nommer les ecclésiastiques sans y avoir jamais été troublés par l'ordinaire diocésain, ni même par les prieurs curés de Clichy, état de choses qui a été reconnu le 12 avril 1650 par les chanoines de Livry, dans une transaction proposée au grand prieur, mais qui n'eut aucune suite, ainsi qu'on le verra plus loin.

Jusqu'en 1638, alors que Christophe de Coulanges, abbé de Livry, établit la réforme et réunit l'abbaye à la congrégation de Sainte-Geneviève, la chapelle de Notre-Dame-des-Anges avait été desservie par des ecclésiastiques nommés par le grand prieur, qui n'y résidaient pas, et dont la garde était confiée à un hermite établi dans un petit logement y attenant. Mais le grand prieur, en raison du concours considérable des pèlerins et de leurs nombreuses offrandes, prit le parti de nommer à la cha-

Digitized by Google

pelle un desservant fixe, qui fut un religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem du nom de Piesson. En présence de cette nomination, qui était irrégulière et pouvait être contestée par le prieur curé de Clichy, les nouveaux religieux de l'abbaye de Livry, envisageant le pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges comme un objet de revenu considérable et comptant sur l'activité et le crédit de leur abbé, s'opposèrent à la prise de possession du frère Piesson. Or, comme ils n'avaient aucun titre par eux-mêmes à faire valoir, ils engagèrent le frère Pierre Doulcet, ancien religieux de l'abbaye et prieur curé de Clichy, à intervenir pour contrecarrer le grand prieur dans ses prérogatives.

Un des privilèges de l'ordre de Malte, accordé par les papes et confirmé par les rois, était de pourvoir à toutes les églises et chapelles situées dans les lieux où les chevaliers dudit ordre sont seigneurs spirituels et temporels, et ce, sans aucune dépendance de l'ordinaire, même pour l'administration des sacrements. La cure de Clichy se trouvant être au patronage de l'abbé de Livry et possédée par un religieux de l'abbaye, il ne restait au grand prieur que la seigneurie temporelle et les droits de fondateur du fonds, ce qui était suffisant pour pourvoir à ladite chapelle, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs, sans interruption et sans trouble. Toutefois, ils n'avaient droit d'y nommer que des ecclésiastiques ordinaires et non des religieux de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, à cause des privilèges dont jouissaient ces derniers, et qu'ils ne pouvaient exercer que dans les lieux où leur ordre réunissait la seigneurie spirituelle et temporelle, ce qui n'était pas le cas à Clichy.

Après de longues procédures, les choses restèrent dans le même état. Mais le frère Piesson ayant été remplacé par le frère Hucques du même ordre, celui-ci ne prit possession de la chapelle que sous les auspices du grand prieur de Bussy-Rabutin. Alors les religieux de Livry, convaincus qu'ils n'avaient aucun droit par eux-mêmes et bien qu'ils fussent les auteurs du procès engagé, sans qu'il soit fait mention de leur administration et des droits du curé de Clichy, eurent recours à l'intervention de celui-ci, qui fit opposition à la prise de possession du frère Hucques, sous prétexte qu'il était en possession d'administrer seul les sacrements dans l'étendue de sa paroisse et notamment aux pèlerins; que l'admission d'un religieux de l'ordre de Saint-

Digitized by Google

Jean, en le privant de ses droits par les privilèges de l'ordre, deviendrait une usurpation.

De leur côté, les religieux de Livry intervinrent comme curés primitifs et obtinrent, le 15 avril 1650, un arrêt qui défend au frère Hucques et à l'ordre de Malte de troubler le curé de Clichy dans l'administration des sacrements, dans toute l'étendue de sa paroisse et conséquemment dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Mais cet arrêt n'enleva pas au grand prieur son droit de propriété, ni celui de fondateur, ni la possession dont ses prédécesseurs avaient joui sans trouble, de pourvoir tant à l'entretien du bâtiment et des ornements, qu'à la desserte ; il y pouvait nommer un ecclésiastique ne faisant pas partie de l'ordre de Malte.

Les religieux de Livry, excités par l'accroissement des offrandes des pèlerins et pouvant compter sur le dévouement du curé de Clichy et surtout sur la protection de M. de Nesmond, président à mortier au Parlement de Paris, seigneur de Clichy et de Coubron, et encouragés par l'arrêt du 12 avril, proposèrent une transaction au grand prieur ; mais, faisant preuve de la plus grande duplicité, obtenaient à son insu un arrêt sur requête pour agrandir à ses dépens l'étendue de la chapelle, devenue insuffisante à l'affluence des pèlerins.

Ils représentèrent le terrain demandé comme vague et en friche, alors qu'il était couvert des plus beaux arbres et des plus fertiles de la forêt pour le pâturage, en ce qu'il était arrosé par un ruisseau le traversant. Mais, malgré l'importance de la terre, ils firent consigner dans le procès-verbal de visite, pour ne pas être obligés de payer une indemnité, que le terrain n'était d'aucun rapport.

Par arrêt du 23 juillet 1655, la Cour de Parlement permit au curé de Clichy d'agrandir la chapelle de Notre-Dame-des-Anges et lui adjugea 45 perches de terrain, à la charge toutefois de fournir en échange à l'ordre de Malte le double de terrain de pareil prix pour être mis au domaine du grand prieuré. Ainsi cet arrêt, dont le président de Nesmond avait été sinon le juge, mais tout au moins l'instigateur, dépouillait malgré lui un propriétaire membre d'un ordre tel que celui de Malte, sans que ce dernier eût été assigné ni entendu, et cela en faveur des religieux de Livry, sous le nom du curé de Clichy, car la transaction de la desserte avec cet ecclésiastique eut lieu le 7 sep-

Digitized by Google

tembre 1654, mais ne fut homologuée, ainsi qu'on le verra plus loin, que le 31 décembre 1660, c'est-à-dire six ans après l'arrêt de la Cour de Parlement.

Dans cet acte, le curé de Clichy cède tous ses prétendus droits et les offrandes, qui ont été jusqu'à la somme de 2,000 livres par an, pour la modique somme de 300 livres annuelle et à perpétuité, ce qui prouve la connivence et le peu de fond que faisait le curé sur ses prétendus droits. A partir de cette époque, le service divin fut célébré à Notre-Dame-des-Anges par les religieux de l'abbaye, mais chaque année ils furent obligés, pour ce fait, de verser une certaine somme au prieur.

Ce contrat, contraire aux intérêts de la cure de Clichy, fut présenté à l'homologation pendant qu'on travaillait à la construction de la chapelle aux frais et par la libéralité du grand prieur, qui donnait le bois nécessaire, du duc de Mazarin, qui s'était engagé en 1656, par-devant notaire, de fournir la somme de 4,000 livres, et de beaucoup d'autres seigneurs et particuliers.

Le 14 septembre 1655, M. de Nesmond posa la première pierre de la nouvelle chapelle. L'édifice fut achevé en 1663, et consacré solennellement le 8 septembre de la même année, ainsi que le constate ce procès-verbal (1) :

« L'an 1663, le 8 septembre, fête de la nativité de la sainte Vierge, entre neuf heures et dix heures du matin, nous, frère Nicolas Riotte, prieur et grand-vicaire de l'abbaye de Livry-en-l'Aunoy, accompagné des frères Claude de Paris, sous-prieur, Jean Boyer, prieur, curé de Clichy, Antoine Lefèvre, Christophe Brethes de Clermont, sacristain de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, Julien Haste, Vincent de Lucvrolan, prêtres, Nicolas de Saint-Sauveur, diacre, Jean-Baptiste Chaloppin, élève, tous chanoines réguliers de Saint-Augustin, congrégation de France, résidant en ladite abbaye de Livry, et frère Nicolas Bellavoine, novice, sommes transportés de notre dite abbaye en la chapelle de Notre-Dame-des-Anges pour procéder à la bénédiction de ladite chapelle dépendante de nous (2) et desservie par les

(1) *Archives de Seine-et-Oise*, section H. Fonds de l'abbaye de Livry.

(2) Le frère Riotte, rédacteur de ce procès-verbal, commet une inexactitude volontaire, car il paraît parfaitement que la chapelle de Notre-Dame-des-Anges dépendait du prieuré de Clichy et non de l'abbaye de Livry, ainsi que nous l'avons démontré plus haut.

Digitized by Google

religieux de ladite abbaye, laquelle bénédiction avons faite suivant le pouvoir à nous donné par messieurs les grands vicaires de l'archevêque de Paris, le siège vacant, et observé en icelle toutes les cérémonies prescrites par le rituel romain tant au dehors qu'au dedans de ladite chapelle, avec les prières ordonnées à ce sujet dans tout le respect et la dévotion à nous possibles, frère Jean Paulmier, ermite du Val-Adam, membre dépendant de notre dite abbaye, portant la croix, les religieux marchant en grand ordre, les uns après les autres, deux à deux, frère Nicolas de Saint-Sauveur de sous-diacre et Nicolas de Bellavoine d'acolyte. Ensuite de quoi nous avons dit et célébré la Sainte Messe, qui a été chantée solennellement par les autres religieux et le peuple, qui était arrivé tant de Paris que des environs en grande affluence pour voir et assister à ladite cérémonie, ce qui nous a obligé, après l'offrande faite, de donner un mot d'exhortation au peuple, qui a été fort bien reçu, tant sur le sujet de la fête que sur le fait de l'action présente : pour exciter les fidèles à fréquenter ladite chapelle et y entretenir la dévotion envers la sainte Vierge, qui *a commencé d'y être servie et honorée dès l'an 1212, à l'occasion du miracle rapporté dans le titre de la fondation d'icelle*, laquelle dévotion s'est augmentée à vue d'œil depuis l'établissement de notre réforme en ladite abbaye de Livry, en l'an 1638, le 10 novembre; ce qui aurait donné sujet de démolir *la petite et ancienne chapelle* pour en édifier une autre capable de contenir les pèlerins qui viennent de toutes parts, dont nous avons fait présentement la bénédiction et y avons célébré la Sainte Messe à laquelle plusieurs personnes de l'un et l'autre sexe ont communié de notre main; dont et de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir à la postérité ce que de raison, en présence de haut et puissant seigneur Me François-Théodore de Nesmond, conseiller du Roi en tous ses conseils et grand président en la Cour de Paris, seigneur de Coubron et de Clichy, qui avait mis la première pierre à ladite chapelle, l'an 1655, lorsqu'elle fut commencée de bâtir, de Me Nesmond-Saint-Dizant, conseiller du Roi en sa Cour du Parlement de Paris, fils dudit sieur Président, de Me Villedo, général des bâtiments du Roi, qui a pris soin dudit bâtiment et donné le corps du grand autel et tableau d'icelui, de Me Noblet de Rostran,

Digitized by Google

conseiller du Roi, gendre dudit sieur Villedo, et de plusieurs autres personnes de qualité et d'un grand nombre de peuple, partie desquels ont signé le présent procès-verbal fait et dressé les jour et an que dessus. »

Quelque temps après cette consécration, sur la demande du curé de Clichy, des chanoines de Livry et de plusieurs habitants, une confrérie, sous le nom de *Portinucule*, fut instituée dans la chapelle, mais elle ne fut autorisée que le 14 octobre 1671. Cette institution a donné lieu à la publication de deux petits livres fort rares, l'un intitulé : *Etablissement de la Confrérie de Notre-Dame-des-Anges dans la forêt de Livry* (Paris, 1698, in-12); l'autre : *Fondation de la Confrérie de Notre-Dame-des-Anges dans la forêt de Livry* (Paris, 1721, in-16).

Les religieux de Livry se voyant désormais sûrs de leur usurpation et comptant sur l'appui de M. de Nesmond, ne remplirent aucune des clauses des arrêts de la Cour, notamment celle de donner en échange le double du terrain du même fonds pour être uni au domaine du grand prieuré, qui ne reçut ni fonds ni rentes, ni indemnités, et ne cessa de réclamer la propriété pleine et entière de la chapelle.

Pendant un siècle, les chanoines de Livry jouirent en paix de la possession de la chapelle de Notre-Dame-des-Anges. Mais, en 1754, le prince de Conti, grand prieur, moins négligent que ses prédécesseurs, s'étant fait représenter l'état de sa commanderie de Clichy, résolut de réclamer ses droits de propriété et honorifiques. Les religieux de Livry, prévenus de ses intentions, lui adressèrent d'humbles remontrances, dans lesquelles ils s'efforcent de donner la chapelle comme un objet peu digne de son attention, et étant sans fonds, dissimulant courageusement une fondation de 500 livres de rente au principal de 8,000 livres, faite par M. de la Porte, grand maître de l'artillerie, et son épouse, duc et duchesse de Mazarin, par contrat passé devant Chalon, notaire, en 1665 et 1666, pour laquelle rente les religieux avaient hypothéqué leur terre et seigneurie de la *Mainferme* (1), « voulant, lesdits fondateurs, qu'en cas possible, la

(1) Le château et les dépendances de la Mainferme étaient, au sortir de Bondy, à un kilomètre de l'abbaye de Livry.

Digitized by Google

desserte étant enlevée aux religieux de Livry, les revenus de ladite fondation seraient remis à ceux qui la desserviront dans la chapelle de Notre-Dame-des-Anges et non ailleurs, pour y célébrer tous les jours de l'année à perpétuité aux messes des morts, pour le repos de l'âme desdits fondateurs et de leur sœur abbesse de Chelles (1) ». A cette fondation s'en joint une autre pour une lampe perpétuelle, qui, dans le cas d'inexécution, doit être transférée en l'église de Lagny.

Le terrain mouvant sur lequel était bâtie la chapelle ayant occasionné une lézarde du haut en bas de l'édifice, qui en menaçait la ruine, les chanoines de Livry, après une visite faite par Nicolas Giroux, maître maçon à Paris, abandonnèrent la chapelle et son culte, et en demandèrent l'interdiction à l'archevêque de Paris, en même temps qu'ils sollicitaient l'autorisation de transporter dans leur abbaye la statue de la Sainte Vierge qui était l'objet de la vénération des pèlerins.

En 1755, les chanoines poussèrent l'audace jusqu'à forcer le prince de Conti de rebâtir la chapelle à ses frais, et cela après en avoir dépossédé l'ordre de Malte, et dans la persuasion qu'on ignorait les fondations dont ils jouissaient et les riches offrandes qu'ils recueillaient dont nous avons parlé plus haut.

Le prince de Conti n'ayant pas répondu aux désirs des religieux de Livry, dont il connaissait l'usurpation aussi bien que le véritable état du temporel, alors ils firent faire à la chapelle quelques réparations insuffisantes, car quelques années après l'édifice menaçait ruine comme par le passé.

Plus tard, c'est-à-dire vers l'année 1777, le commandeur de Crussol, chargé de l'administration du grand prieuré pendant la minorité du duc d'Angoulême, résolut de requérir et sommer les religieux de l'abbaye de Livry de reconnaître les droits tant de propriété qu'honorifiques du grand prieur de France sur la chapelle de Notre-Dame-des-Anges, d'avoir à lui communiquer les actes ou copies des actes de fondation, de justifier, ainsi qu'ils l'avaient fait par le passé, de l'emploi des deniers et de l'acquittement des charges et clauses portées dans les arrêts de la Cour du Parlement pour l'indemnité des biens du grand prieuré, et prendre

(1) Madeleine de la Porte de la Meilleraye, morte le 9 septembre 1671, à l'âge de soixante-douze ans, après avoir occupé pendant quarante-deux ans le siège abbatial de Chelles.

Digitized by Google

avec le commandeur, tant pour le redressement des griefs, que pour la restauration et l'entretien de la chapelle et le culte à y observer, les mesures convenables à la piété du grand prieur, la qualité de seigneur et de fondateur, et auquel ses prédécesseurs avaient témoigné en tout temps, par leur générosité, la dévotion dont ils étaient pénétrés.

Nous ignorons si les prétentions du commandeur de Crussol furent acceptées par les religieux de Livry, et en cas de refus ce qu'il en advint. Quoi qu'il en soit, la chapelle fut restaurée de manière à éviter des accidents qui ne pouvaient manquer de se produire, si les choses étaient restées en l'état.

A la Révolution, la chapelle fut démolie et l'emplacement vendu comme bien national. Un habitant de Livry sauva la statue de la Vierge ainsi que le petit vaisseau, aujourd'hui suspendu aux voûtes de la chapelle, lesquels furent portés dans l'église de cette paroisse. Mais, lorsque la tourmente révolutionnaire fut passée et le culte rétabli, une nouvelle chapelle fut édifiée sur l'emplacement de l'ancienne et inaugurée le 8 septembre 1808. Il fallut l'intervention de l'évêque de Versailles pour obliger les habitants de Livry à restituer, lors de l'inauguration, la statue de la Vierge, qui fait l'objet de la vénération des fidèles.

Bien que, de nos jours, la foi soit moins vive qu'autrefois, le pèlerinage de Notre-Dame-des-Anges attire chaque année un grand nombre de pèlerins, non seulement des environs de Paris, mais encore de paroisses très éloignées. Cette affluence de fidèles prouve que les croyances religieuses, quoi qu'on fasse, ne sont pas près de s'éteindre dans le cœur des catholiques.

Paul Pinson.

Digitized by Google

LA FAMILLE ROYALE AU TEMPLE

M. de La Morinerie a raconté, il y a une vingtaine d'années, dans la *Nouvelle Revue*, comment il était devenu, en 1848, l'heureux acquéreur d'un important dossier d'archives de la prison du Temple, de 1792 à 1794, donnant les plus curieux détails sur la vie intime, durant cette triste période, de Louis XVI, de Marie-Antoinette, de Madame Elisabeth et du jeune Dauphin. Il en a publié en même temps le catalogue et une analyse sommaire.

Possesseur après lui d'une partie de ces précieux documents, je pense qu'il sera intéressant de les faire connaître intégralement. En voici deux se rapportant aux mois d'octobre et novembre 1792. Le premier est écrit en entier de la main de Cléry, le fidèle valet de chambre du Roi, et paraphé seulement par les commissaires de service au Temple. J'en respecte la forme et l'orthographe :

Dépense faite par Louis seize et sa famille pendant le mois d'octobre 1792, l'an 1er de la République française, par Cléry, valet de chambre de service à la Tour du Temple.

		liv.	sols
Octobre, le 1er.	Payé à Madᵉ David blanchisseuse.	19	11
	Voiture et commission pour porter le linge et rapporter.	3	»
le 3.	Payé pour une livre de tabac et commission. .	3	1
le 6.	Une cuillière d'ivoir.	4	»
	Deux begnoirs pour les yeux en porcelaine . . .	6	»
	Quatre fleurs en deux fois.	»	12
le 7.	Payé pour 14 volumes reliés contenant le missel de Paris et breviere.	86	6
	Deux petits registres pour la blanchisseuse. . .	1	10
	Un sizain de cartes à jouer.	2	8
le 10.	Un jeu de Siam.	3	16
	Un sabot et fouet.	»	15
	Deux paires de raquettes.	12	»
	Six voland.	2	8
	Deux paires de mouchettes en acier avec plateau.	14	»
	Voiture pour porter le linge sale et rapporter le blanc.	3	»
le 11.	Payé pour Madᵉ Elisabeth 14 volumes contenant l'office de la nuit, manuel et livre d'église. . .	84	»
le 12.	Payé pour une bouëte à quadrille avec fiches et jetons.	42	»
	Payé deux bouteille d'essence de savon pour la barbe.	8	»
le 15.	Un jeu de dames.	10	»
	Deux jeux de dominos.	7	10

Digitized by Google

le 20.	Deux bouteilles d'eau rose pour les yeux. . . .	6	»
	Deux vessies de ballon.	3	»
le 22.	Payé pour trois blanchissage à la dame Despagnac (1).	39	10
	Un Dictionnaire de la fable relié	3	»
le 25.	Six petits voland.	2	8
	Quatre champignons pour les bonnets. . . .	2	8
le 27.	Deux pots de pâte d'amande.	12	»
	Payé de la soie à tapisserie bleue.	10	»
	Payé pour commission au perruquier.	3	6
le 28.	Pour de la bougie de St-Côme double.	1	4
	Cordages pour les mâles.	4	10
	Coton pour marqué.	2	14
	Payé un mémoire de raccommodage de linge et marquage et manchettes de mousseline. . . .	84	»
le 30.	Payé pour trois termomètres et baromètres. . .	22	»
	Un sizain de carte à jouer.	2	8
	Cloud à crochet.	»	12
le 31.	Payé au porteur d'eau pour le mois d'octobre tant pour l'appartement de Louis seize et celui de ses dames.	30	»
	total. . . .	546	10

Le deuxième document du même genre, daté de novembre, paraphé aussi par les commissaires de service, est signé par Mathey, concierge de la Tour du Temple, et grossièrement écrit par lui. L'orthographe en est beaucoup plus fantaisiste que celle de Cléry, ainsi qu'on va en juger :

Mémoire des depanse faitte par Mois Mathey pours Luis Capet et sa famille, dapres sa demande acordé par le Conseil du temple.

	liv.	sols
Du 2 9bre trois livre de savon.	3	0
Du même quatre he et demy de voiture pour aler chez les fournissant foureur et emplette.	6	0
Du même les ouvrage de l'abbé de lille.	12	0
Du 3 une demie blle de fleur dorange.	3	12
Du 8 9bre deux exemplaire de la Constitution sur vélin. . . .	6	8
Du même, trantequatre volume des voyage de Laporte.	123	
Du même, les pièces de Concerto et Sancto de Playelle et d'hadne et landante dhadne en 16 party.	183	
Lhimne des Marseillait.	1	10
Quatre heure de fiacre.	5	
Du 9 donné au facteur de clavecin.	25	
totalle. . .	370	2

Recu le montant cidessu des main du cytoyen Cléry de service à la tour.

(signé) MATHEY.

De nombreux détails intéressants seraient à relever dans ces deux mémoires de dépenses. Que penser notamment de la pauvre Reine jouant sur son clavecin, avec les sonates d'Haydn, l'Hymne des Marseillais!

P. FROMAGEOT.

(1) C'était *Mme Despagne*, grand'mère du docteur Despagne, qui a donné à la Bibliothèque de Versailles le coffre même servant à l'enlèvement du linge à blanchir.

Digitized by Google

LA CÉRAMIQUE AU CHATEAU DE VERSAILLES

PENDANT

LE RÈGNE DE LOUIS XIV

(Suite.)

VI

L'Hygiène à la Cour du Grand Roi.

Le règne de Louis XIV a vu, en France, les premières applications de l'art de terre à l'hygiène, et nous nous sommes plu à faire revivre les mœurs de cette époque, déjà lointaine, à montrer quels étaient alors les emplois intimes des faïences et des porcelaines.

Il faut avouer qu'en nous servant du mot hygiène, faute d'autre, nous commettons un véritable anachronisme, car, non seulement l'hygiène n'existait pas à la Cour, mais même la propreté était une chose absolument inconnue.

Tous ces princes, monarques, grands seigneurs, de même que leurs femmes, dont les galeries de Versailles nous montrent les portraits superbes, étaient d'une saleté repoussante; ils ignoraient les soins de propreté auxquels nous sommes habitués, et avaient coutume de respirer dans des atmosphères absolument empestées.

Le roi Louis XIV, lui, éprouvait le besoin de vivre au grand air; en toute saison, les fenêtres des salles où il se trouvait étaient ouvertes, même par les plus grands froids; le seul moyen de se

Digitized by Google

réchauffer consistait, pour les courtisans, à s'approcher des grandes cheminées monumentales comme celles qui existent encore dans les salons du Château que Louis-Philippe a respectés, où les valets bleus entretenaient de grands feux de bois.

Nous comprenons que Louis XIV ait eu le désir de vivre les fenêtres ouvertes dans un château où, pendant longtemps, il n'a pas existé de cabinets d'aisances ou privés, et où les besoins se faisaient dans des chaises percées, que l'on appelait aussi « chaises d'affaires », « chaises nécessaires » ou « chaises de retrait ».

Il en résultait qu'il y avait à l'intérieur des salons une odeur caractéristique, fade et écœurante, et cette odeur avait si bien imprégné les murs et les parquets du Château, qu'en 1816, vingt-sept ans après son abandon, au moment de la Révolution, les courtisans étaient enchantés de la retrouver, de respirer à nouveau l'odeur de la garde-robe.

Primitivement, la garde-robe était un cabinet où se trouvaient accrochés les vêtements, et où l'on avait pris l'habitude d'aller satisfaire certains besoins, en même temps que l'on s'y livrait à des soins de propreté.

C'était donc, à proprement parler, l'équivalent de nos cabinets de toilette, de nos lingeries actuelles et de nos cabinets d'aisances; l'on venait s'y réfugier lorsque l'on avait à s'isoler, car, à cette époque, les autres parties du Château étaient de véritables passages, des lieux publics pour les courtisans, où chacun allait et venait. C'est dans les salles même que l'on disposait les chaises ou sièges percés (commencement du XVIIe siècle), dont l'odeur semble n'avoir excité aucune répulsion chez nos ancêtres, mais qui ont été, du temps du grand Roi, l'objet d'une vénération incompréhensible aujourd'hui.

Les auteurs font intervenir la garde-robe dans les circonstances les plus sérieuses et les plus graves.

Saint-Simon nous raconte une foule d'anecdotes qui prouvent que la chaise percée avait ses grandes et ses petites entrées à la Cour du grand Roi et dans les salons de ses courtisans.

De son côté, la duchesse d'Orléans, dans sa *Correspondance*, relate l'affreux calembour que fit Louis XIV au sujet du duc de La Rochefoucauld, grand veneur et grand maître de la garde-robe, qui avait une maison de campagne à la Celle; le Roi lui dit, apprenant qu'il devait chasser dans le bassin de Fausses-

Digitized by Google

Reposes : « Il n'y a que vous, ajouta-t-il, qui alliez de la garde-robe à la Celle et de la Celle au bassin. »

En réalité, dès le règne de Louis XIII, la chaise percée était pour le Roi une sorte de trône, et c'était une faveur insigne de le contempler lorsqu'il était assis sur cet odorant support.

On se rappelle, à ce sujet, la boutade de Marais à Louis XIII, disant : « Il y a deux choses dont je ne pourrais m'accommoder si j'étais roi. — Hé quoi? — De manger seul et de ..... en compagnie. »

Au temps du grand Roi, Vendôme se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres et y donnait ses ordres du matin; pour qui avait affaire à lui..... c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. — Là, il déjeunait à fond et souvent avec deux ou trois familiers (1).

Le duc de Parme ayant eu à négocier avec Vendôme, il lui envoya l'évêque de Parme, qui se trouva bien surpris d'être reçu par M. de Vendôme sur sa chaise percée [et, qui plus est, de le voir se lever au milieu de la conférence et de *se torcher* devant lui].

Louis XIV ne procédait pas autrement. Dangeau nous raconte que « le Roi redescend de chez lui, prend ses habits, puis passe à sa chaise percée, où les grandes entrées l'ont toujours vu jusqu'à sa grande opération, et qui était un temps de privance fort commode ».

La chaise royale voyageait avec le monarque et lui était présentée par des officiers spéciaux (2), appelés en 1694 porte-chaises d'affaires.

Versailles, au temps de Louis XIV était meublé de 274 chaises d'affaires; 208 étaient simples et 66 à layette ou tiroir; elles étaient couvertes de damas, de maroquin, de velours ou de moquette; il y en avait en forme de tabourets et en forme de livres. C'est au moment de la guerre avec la Hollande et de la conquête des Pays-Bas que prit naissance cette facétie bien connue de la pile de volumes ayant pour titre : *Voyage aux Pays-Bas* (3).

(1) Saint-Simon, tome V, p. 39.
(2) Havard, *Dictionnaire de l'Ameublement.*
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

Tout un cérémonial existait pour ces chaises. Celle du Roi était de velours rouge et recouverte de trois housses, et, suivant le rang que l'on occupait, on avait droit à une chaise mieux décorée, plus confortable.

Les vases qui garnissaient les chaises percées étaient de métal, généralement en étain ou en cuivre, mais à la fin du règne de Louis XIV, la faïence commune de Paris, celle plus soignée de Rouen ou de Saint-Cloud ont été d'un usage général; bien peu d'objets de ce genre sont parvenus jusqu'à nous.

Si le Roi et les grands seigneurs se servaient de chaises percées, les gens du commun et les gens de service se rendaient aux *chausses des lieux*, ou *lieux communs*, que l'on retrouve sur les plans de l'époque. Le Musée de Sèvres a conservé deux tuyaux de faïence de Rouen, dont l'extérieur est mat et l'intérieur somptueusement décoré au grand feu d'ornements rayonnants du temps du grand Roi; ces tuyaux n'étaient autres que ce que nous appelons aujourd'hui des tuyaux de descente; ils étaient maçonnés et débouchaient directement dans les fosses d'aisances.

Les *Comptes* nous apprennent que la dépense nécessitée pour la vidange des fosses du Château était devenue fort importante à la fin du règne du grand Roi.

Pour contre-balancer l'odeur, souvent fort nauséabonde, que les chaises percées et les lieux communs dégageaient dans les appartements, on avait imaginé de se servir de sortes de vases dont le couvercle était ajouré et qui s'appelèrent cassolettes ou brûle-parfums. On y disposait de l'eau de rose, d'orange, ou d'autres plantes, pour parfumer et désinfecter les chambres. Quelquefois, on plaçait à l'intérieur une sorte de réchaud qui distillait l'eau parfumée ou l'essence.

Si le plus grand nombre des cassolettes qui décoraient le Château ont été en argent (il en a été fondu plusieurs en 1688), en cuivre ou en porphyre, il en a été exécuté quelques-unes en faïence de Delft.

Des vases de Chine et du Japon, de formes appropriées, ont été recouverts de couvercles ajourés, en bronze ciselé, pour servir de brûle-parfums; on se servait aussi, pour atténuer les mauvaises odeurs, de seringues. L'Inventaire royal de 1681 signale, entre autres, une « seringue, avec son manche d'ébenne, garny d'argent, pour jetter des eaues de senteurs ».

Digitized by Google

Les vases que l'on logeait dans les chaises percées étaient de forme ronde; ceux que l'on disposait près des lits étaient ronds également; on en rencontre pourtant quelquefois de forme ovale (en faïences de Rouen, puis, au XVIIIe siècle, en faïences et porcelaines d'un grand nombre de fabriques). Ce sont les bourdaloues, que l'on a vu apparaître vers la fin du XVIIe siècle, à l'époque où le célèbre prédicateur de ce nom attirait dans les églises un public si nombreux, que les dames attendaient, plusieurs heures durant, le commencement du sermon. De crainte de perdre leur place, elles se munissaient de ce petit vase qu'elles dissimulaient tant bien que mal dans leurs manchons.

Du reste, la forme ronde des vases de nuit a valu aux voitures rondes qui faisaient la route de Versailles à Paris le nom de *pots de chambre*, qu'elles ont gardé longtemps.

Si nos ancêtres se souciaient peu de débarrasser leurs appartements des matières usées, ils n'avaient guère de goût pour la propreté du corps.

Les aiguières et leurs bassins en étain, en argent, en cuivre, qui sont figurés dans les tableaux de l'époque, celles en faïence de Rouen ou en porcelaine des Indes que l'on vit apparaître au commencement du XVIIIe siècle, étaient des pièces ornementales, décoratives, qui servaient bien accidentellement aux soins de la toilette.

Il y avait, à la Cour de Versailles, bien peu de personnes ayant l'habitude de se débarbouiller; les cuvettes et les pots à l'eau, qui étaient d'argent, d'étain ou de cuivre rouge, servaient surtout de vases à fleurs.

Nous n'avons pas connaissance, ni d'après les Mémoires, ni d'après les pièces qui sont venues jusqu'à nous, que la porcelaine ou la faïence aient, au château du grand Roi, servi aux usages de toilette; il n'en est pas de même pour la Maison de Saint-Cyr, dont nous signalerons les habitudes de propreté méticuleuse.

Quant aux bidets, ils semblent avoir été connus seulement au début du XVIIe siècle. D'Argenson (1) raconte que Mme de Prie lui donna audience sur ce meuble utile, et qu'il en profita modestement!

On connaît des bidets en faïence de Rouen, à décors rayon-

(1) *Mémoires d'Argenson*, tome Ier, p. 205.

Digitized by Google

nants, d'une facture extrêmement soignée et qui appartiennent à la fin du règne du grand Roi. Nous en possédons un, d'un décor tout à fait riche, dont la partie antérieure est percée d'un orifice permettant de le vider plus facilement; il date, d'après son décor, de 1685 ou 1690; c'est à ce moment seulement qu'un besoin de propreté plus raffinée a commencé à se manifester à la Cour comme à la ville.

Voilà donc les seuls objets qui garnissaient les garde-robes au XVIIe siècle; encore ne les trouvait-on que chez des gens de condition, et il s'est passé un demi-siècle avant qu'ils se soient vulgarisés, avant que l'on ait commencé à avoir quelques notions de propreté.

Quant au chauffage des salles du Château, il n'était assuré que par les cheminées monumentales des salons et des cabinets. La grandeur des pièces, la hauteur des plafonds rendaient le chauffage bien difficile, d'autant que le monarque exigeait que les fenêtres fussent ouvertes partout où il se trouvait. Aussi, la mode des grands poêles de faïence que Mazarin avait introduits au Palais-Royal ne s'étendit-elle pas à Versailles.

Les *Comptes des Bâtiments* nous apprennent seulement que deux poêles de faïence furent installés par Philippe Tessier dans l'Orangerie de Saint-Germain (1665).

En 1672, le faïencier Reverend, de Paris, fournit un « poesle de fayence » pour le Cabinet des parfums de Trianon; il s'agit là de la serre vitrée que l'on démontait chaque année (1).

Mais, à part ces deux citations, rien ne prouve que ces appareils aient été employés durant le règne de Louis XIV; ce n'est qu'au commencement du règne suivant que le besoin de réchauffer plus confortablement les habitations développa l'usage des poêles de faïence à la Cour de Versailles.

Le château de Versailles a possédé, du temps de Louis XIV, plusieurs salles de bains; mais nous ne pensons pas que l'on ait utilisé des carreaux céramiques pour le revêtement de ces salles; en effet, les *Comptes des Bâtiments* n'en font pas mention. Nous savons que les murs étaient tendus de basin blanc. En effet, les Inventaires signalent : « Six tours de baignoires de bazin blanc

(1) De Nolhac, « Le Trianon de porcelaine », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 3e année, I.

Digitized by Google

Fig. IX. — Vue d'ensemble de la Pharmacie de l'Hôpital de Versailles (rayons F, près de la porte à gauche, et A et B, à droite).

Digitized by Google

Digitized by Google

rayé, garnis sur les coutures de petites dentelles, et deux pavillons pour les baignoires, composez chacun de 18 lez de bazin blanc rayé, garnis de grande dentelle d'Angleterre toute plissée par le hault, de moyenne par le bas et de petite par les costez, avec une pomme au hault, garnie de moyenne et petite dentelle. »

Quant aux baignoires royales, elles étaient rondes, de marbre, garnies de bronzes; l'aspect en était imposant et majestueux. On disposait à l'intérieur un banc sur lequel on restait assis pendant la durée du bain; une sorte d'escabeau permettait d'en sortir. Les Mémoires du temps, et en particulier ceux des médecins du Roi, nous apprennent que ces baignoires servaient fort rarement.

VII

Les Apothicaireries royales.

L'APOTHICAIRERIE DE VERSAILLES.

Il ne faut pas croire que le roi Louis XIV, les grands seigneurs de la Cour, si habitués à la guerre et à ses horreurs, aient été insensibles à la misère et à la douleur.

Les *Comptes* nous montrent, à chaque instant, que quelque somme a été accordée pour secourir un ouvrier victime d'un accident du travail, et ces accidents semblent avoir été fort nombreux, étant donnée l'importance des constructions exécutées à Versailles, à Clagny, à Trianon et à Marly.

Le défaut de solidarité sociale du siècle du grand Roi est dû surtout à ce que les nobles ne se rendaient pas compte par eux-mêmes des besoins et des souffrances du peuple; et au moment où la misère due aux guerres et aux exactions du fisc a été générale, des milliers et des milliers d'êtres ont péri sans secours.

Toujours est-il qu'à côté de l'apothicairerie du Roi, qui avait surtout pour objet de fournir les médicaments nécessaires au service des médecins, apothicaires et chirurgiens du Roi, et dont l'inventaire si curieux nous montre le matériel d'argenterie composé d' « alambic, bassins à ptisane, pots à clistaires, coque-

Digitized by Google

mards, bœstes au bolus, etc. », il y avait une infirmerie royale destinée à soulager les misères du peuple.

Déjà, sous Louis XIII, Versailles semble avoir été le bourg le plus important de la région, puisqu'il y existait une maladrerie ou léproserie, qui fut remplacée sous son règne par une infirmerie. Ce furent les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui eurent à s'occuper de cette maison de charité, sise à Clagny; par suite des constructions qui furent faites sous son règne, Louis XIV la fit transporter entre l'étang de Clagny et la rue de Bourbon, dans une maison qui appartenait à François l'Epée, expert des bâtiments du Roi et père de l'abbé de l'Epée, et qui ne fut acquise qu'en 1707. C'est de cette demeure que les services ont été transférés dans le bâtiment actuel.

Grâce aux recherches de M. Coüard, nous savons qu'en 1715, après la mort du grand Roi, on avait décidé de vendre le matériel de l'Infirmerie royale les 15 et 16 novembre 1715, par ordre du duc d'Orléans, régent du royaume.

Les vases de pharmacie, composés de cruches et canons pour sirops et onguents, les gobelets, les urnes et les flacons de faïence, 25 grandes bouteilles et cruches de grès et 2 coquemars de cuivre rouge furent confiés à J.-B. Beranger, apothicaire des domestiques, suisses et gardes-chasse du château du Roi; ces objets ainsi conservés ont été transportés en 1722, par ordre de Louis XV, à la Charité, rétablie alors sous le nom d'Hôpital royal de Versailles, avec un subside annuel de 8,000 livres.

Il est fort heureux pour nous que les vases de pharmacie de faïence qui composaient l'apothicairerie de l'Infirmerie royale nous aient été conservés.

Ils ornent aujourd'hui des rayons disposés dans les murs de la pharmacie de l'Hôpital civil de Versailles, et j'adresse tous mes remerciements à M. le Maire de Versailles, à MM. les Membres de la Commission administrative des Hôpitaux et à M. Burgard, l'aimable et distingué directeur de cet établissement, qui ont facilité, par tous les moyens en leur pouvoir, mes recherches relatives à ces faïences.

Lorsque, après avoir parcouru les longs corridors que l'architecte d'Arnaudin a tracés en 1779, selon la mode de l'époque, on pénètre dans la salle de la pharmacie, aux parois élevées, dont les murs sont émaillés de ces vénérables poteries, l'on se sent

Digitized by Google

reporté à une lointaine époque. A voir les sœurs de Saint-Vincent-de-Paul aller et venir, affairées et silencieuses, préparant les drogues et composant les potions dans ce cadre unique, on évoque une période disparue dont nous nous efforçons aujourd'hui de retracer les moindres détails. Les sœurs de la pharmacie de l'Hôpital sont très fières du beau dépôt céramique dont elles ont la charge; elles époussètent régulièrement ces précieux et rares restes d'un temps lointain et ont été désolées lorsque, récemment, quelques spécimens, quelques doubles ont été cédés au Musée céramique de Sèvres, en échange de vases bleu de Sèvres, d'un goût fort douteux, qui ornent aujourd'hui la salle des séances de la Commission administrative de l'Hôpital.

Les vases de faïence de la pharmacie, aux décors étincelants, aux couleurs franches, couvrent quatre panneaux. Près de la porte d'entrée, du côté du nord, tout un panneau est garni de 93 pièces de faïence; deux autres panneaux, l'un à l'est, l'autre à l'ouest, comprennent, l'un 13, et l'autre 10 céramiques (voir fig. 9).

Pour éviter d'inutiles redites, nous donnons ici le catalogue complet de cette collection unique d'objets du XVIIe siècle; les faïences de Nevers alternent avec celles de Saint-Cloud; certes, l'on rencontre en bien des musées des collections de Nevers de qualité égale ou supérieure, mais nul fonds n'est plus riche en faïences de Saint-Cloud que celui de l'Hôpital civil de Versailles, et l'on y trouve trois familles de ces produits, que nous décrivons par ordre d'ancienneté.

La première époque (antérieure au développement des fabriques de Rouen), semblant commencer, d'après la nature sévère du décor, vers 1685, est caractérisée par un émail stannifère blanc grisâtre, souvent craquelé et insuffisamment cuit, décoré de fleurs ou rosaces entourées d'ornements semblables à des ornements de ferronnerie qui couvrent presque tout le vase : les fleurs et ornements sont cernés d'un trait noir et sont de bleu plus ou moins noir, suivant le degré du feu. La forme des vases est celle des potiches japonaises que l'on importait à ce moment en France.

La deuxième époque, vers 1690, est caractérisée par le même décor, formant seulement une bande qui entoure le milieu du vase; le col et le pied sont décorés de pendentifs dans le genre de ceux des faïences de Rouen; pour les vases de cette période,

Digitized by Google

l'émail est mieux glacé, les couleurs bleues, plus vives, sont toujours bordées d'un cerné noir.

Quant à la troisième période, elle ne comprend plus la fleur entourée de ferronneries. Les vases sont décorés de pendentifs et d'ornements dans le genre de Rouen, mais avec un style et un goût que font comprendre le voisinage de Paris et de la Cour; et, raffinement exquis, l'émail est parfois légèrement céladonné afin de mieux faire ressortir les bleus du décor.

Pour les Nevers, ils sont tous d'un émail très doux et sont fort décoratifs; les décors de chinois et de fleurs en bleu et manganèse, largement traités, sont rendus harmonieux par des émaux légèrement teintés en bleuté ou en verdâtre.

Nous avons trouvé, parmi toutes ces faïences, deux vases de vieux Chine à décors de fleurs et d'oiseaux bleus sur fond blanc; ces pièces, d'un âge fort respectable (elles sont du XVIe siècle), éclatent comme des brillants au milieu des autres perles de cette collection. Hélas! quelques pièces sont cassées et mal restaurées; d'aucunes sont recouvertes de couvercles de vases depuis longtemps brisés; ces couvercles de Nevers, de Delft nous font regretter de ne plus pouvoir admirer les vases qu'ils ont couverts.

La collection comprend des vases proprement dits, des pots à onguents, des chevrettes, des canons.

Les chevrettes sont des pots en faïence à anse d'un côté, avec goulot de l'autre, servant pour les sirops.

Quant aux canons, ce sont de grandes cruches qui recevaient les eaux et les sirops.

En général, les pièces à inscriptions ont un décor naïf de couronnes ou de guirlandes bleues formées de soleils reliés par des feuillages; les inscriptions noires font quelquefois défaut pour des pièces de réassortiment.

Quoique nous estimions, d'après leurs caractères et leur aspect, que ces pièces communes aient été fabriquées à Saint-Cloud, il est possible que des pièces de réassortiment aient été faites à Rouen ou à Paris.

Nous avons appelé les deux rayons de gauche du panneau nord A et B; ceux de droite, C et D; le panneau de l'est, E; le panneau de l'ouest, F.

Le croquis ci-contre permettra de suivre, avec les photographies, le catalogue complet de cette collection.

Digitized by Google

Fig. X. — Vases de la Pharmacie de l'Hôpital de Versailles (1er panneau du côté du nord, rayons A et B).

Digitized by Google

Digitized by Google

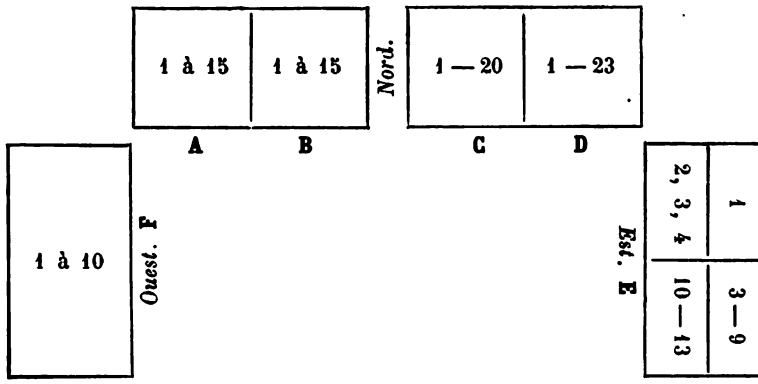

Rayon A.

1. — Vase de Nevers, 17e siècle, fond bleuté, décor de chinois en bleu et manganèse.

3. — Bouteille de Nevers, même époque, fond blanc très légèrement bleuté, décor de chinois et fleurs en bleu et manganèse.

2, 4. — Vases à onguents, fabrication de Paris ou de Saint-Cloud au 17e siècle, couronnes bleues, inscriptions noires :

C. ALKERM. — ORVIÉTAN.

7, 9. — Bouteilles, fabrication de Paris, 17e siècle, couronnes bleues, inscriptions noires :

A. BORRAGINI. — A. CALENDUL.

5. — Vase de Nevers, même époque, fond blanc bleuté, décor de chinois au parasol.

6, 10. — Gros vases pansus, dits vases de pharmacie (Saint-Cloud ou Paris), décor bleu et noir, armes de France.

8, 13. — Vases de Saint-Cloud, 17e siècle (3e époque), décor d'un bleu presque totalement noir.

11. — Vase de Nevers, 17e siècle, fond verdâtre, décor de chinois.

12, 14. — Vases de Saint-Cloud, 17e siècle (2e époque), décor bleu noirâtre.

15. — Vase de Nevers, fond blanc, décor chinois en bleu et manganèse.

Ce rayon, disposé avec goût et art, est d'un effet saisissant.

Rayon B.

1, 5. — Vases de pharmacie (Saint-Cloud ou Paris), aux armes de France.

2, 4, 7, 9. — Vases à onguents ou bouteilles (même fabrication), couronnes bleues, inscriptions noires :

U. POPULEUM. — THERI ANDRON ;

A. AGRIMONI. — A. RUTHŒ.

3, 8. — Bouteilles de Nevers, 17e siècle, fond blanc légèrement teinté, décor de chinois et de fleurs.

Digitized by Google

6, 10, 13. — Très beaux vases de Saint-Cloud, 17e siècle (1re époque); pièces de toute splendeur; le décor bleu-noir est cerné d'un fin trait noir.

11, 12, 14, 15. — Vases de Saint-Cloud, 17e siècle (2e époque).

Rayon C.

1, 3, 5. — Chevrettes, ornements de rosaces bleues, avec inscriptions noires (Saint-Cloud ou Paris) :

S. DE DIACODE. — S. DE LIMONS. — S. DE F. DE PÊCHER.

2, 4, 12, 14. — Vases à onguents, même genre, inscriptions :

THAMARINS. — DIAPR. COMPO. — E. DIASCORD. F. — E. LENITIN. C.

6, 10. — Vases en porcelaine ancienne de Chine (16e siècle), fond légèrement teinté de céladon, décor de fleurs et d'oiseaux en bleu sous couverte au grand feu.

7, 9. — Vases à onguents du 18e siècle (fabriques de Rouen ou Paris).

8. — Vase en faïence de Saint-Cloud, 17e siècle (2e époque).

13, 18. — Vases en faïence de Saint-Cloud, 17e siècle (1re époque); pièces très bien venues, d'un émail et d'un décor superbes.

11, 15. — Vases en faïence de Nevers, fond bleu, décor d'ornements et de chinois (fin du 17e siècle).

16, 20. — Vases de Paris avec inscriptions :

MANNE GROSSE. — AGARIC.

17, 19. — Vases de même genre sans inscriptions.

Rayon D.

2, 4. — Chevrettes (Saint-Cloud ou Paris), ornements de rosaces bleues, avec inscriptions noires :

S. DE NERPRUN. — S. DE ROSES.

1, 3, 11, 13. — Vases à onguents, même genre, inscriptions :

PHIL. ROMAN. — THERIAQUE. — DIAPRUNS. — E. DIAPHŒN.

6, 8. — Vases à onguents du 18e siècle (fabriques de Rouen ou Paris).

15, 16, 18, 19. — Vases avec inscriptions :

FLEUR DE SOUFRE. — RHUBARBE FINE.

RHUBARBE COM. — ANIS VERT.

20, 21, 22, 23. — Canons, ornements de rosaces bleues; deux portent en noir les inscriptions :

M. ROSATUM. — S. HYSOPI.

5, 7, 9. — Canons, même genre, inscriptions en noir et ornements de rosaces bleues cernées de noir (fabrication de Saint-Cloud), fleurs de lys :

S. DE BOMMECORD. — S. DE CHICORÉE COMP. — S. DE MÛR.

10, 12, 14. — Canons identiques aux précédents, sauf les fleurs de lys, inscriptions :

SIROP DE POMME. — S. DE FLEUR DE PÊCHER. — MIEL ROSAR.

17. — Vase en faïence de Saint-Cloud, 17e siècle (1re époque), pièce exceptionnelle, d'un décor sévère, d'une grande pureté de style.

Digitized by Google

Fig. XI. — Vases de la Pharmacie de l'Hôpital de Versailles (2e panneau du côté du nord, rayons C et D).

Digitized by Google

Digitized by Google

Rayon E.

1. — Vase avec inscription :

SENÉ DU LEVANT.

2, 4. — Vases à onguents, rosaces bleues formant guirlandes et inscriptions noires :

C. SALUIX. — FL. CHICOR.

3. — Vase de Saint-Cloud 17e siècle (2e époque).

5, 9. — Canons, sans fleurs de lys, inscriptions :

EAUX CORDIALLES. — EAU DE CHICORÉE.

6, 8. — Vases à onguents, inscriptions :

U. DESSICATERU. — PHILON. RO.

7. — Gros vase pansu, décor de fleurs de lys surmontées de la couronne royale (Saint-Cloud, 17e siècle).

10, 11, 12, 13. — Canons en faïence de Saint-Cloud, fleurs de lys sur la panse.

Rayon F.

1, 2, 3, 4, 5. — Canons analogues aux précédents, fleurs de lys surmontées de la couronne royale.

6, 10. — Gros vases pansus, décor de fleurs de lys surmontées de la couronne royale.

7, 9. — Vases ovoïdes de forme très gracieuse, émail légèrement verdâtre, décor bleu, Saint-Cloud, 17e siècle (3e époque); pièces uniques.

8. — Vase de Saint-Cloud, fond blanc, 17e siècle (1re époque).

L'APOTHICAIRERIE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE.

Si nous avons rencontré à l'Hôpital civil de Versailles des faïences d'une grande rareté en même temps que d'une grande richesse de forme et de décor, il nous semble nécessaire de décrire ici, quoique l'histoire de Saint-Germain-en-Laye ne se rattache pas directement à celle du Château de Versailles, les collections de l'Hôpital civil de Saint-Germain-en-Laye, contemporaines de celles de Versailles, et qui se sont conservées à peu près intactes à travers les révolutions et les changements incessants qui se sont produits depuis sa création.

C'est dans des boiseries datant du temps de Louis XVI, disposées avec grand goût, que les vases de pharmacie en faïence, les fioles à médicaments en verre de Venise ou de Sèvres sont conservés.

Digitized by Google

Toute une salle de la pharmacie est ainsi couverte de rayons, de petites niches formant comme des chapelles, de supports et de consoles de bois sculpté, qui font valoir la céramique aux gaies couleurs, les fioles de verres aux tons atténués par les ans et dont quelques-unes, sans doute les plus anciennes ou les moins bien fabriquées, ont une patine, une légère irisation qui les fait chatoyer sous l'action du soleil.

Et, sur les rayons du haut (voir fig. 12), de vieilles boîtes en bois décorées naïvement de fleurs et d'ornements encadrant des inscriptions latines. Ce sont les « boîtes à ptisane » du temps jadis. Elles alternent avec des tambours en bois, peints dans le même style, qui servaient aux poudres et aux fleurs sèches.

Grâce à l'amabilité de M. Désoyer, maire de Saint-Germain, et à la complaisance de M. Temper, l'économe de l'Hôpital, nous avons pu étudier à loisir et photographier les vases de faïence les plus intéressants de cette belle collection.

Tout comme à Versailles, nous trouvons des canons aux armes de France, des chevrettes, des pots à onguents dont la plupart, au dire des habitants de Saint-Germain-en-Laye, seraient de fabrication rouennaise. Tel n'est point notre avis, car la composition des décors, la nature de la pâte et des ornements, et tout particulièrement le cerné noir qui entoure le bleu des décors, nous font attribuer un certain nombre de ces vases à la fabrique de Saint-Cloud, et notre impression est confirmée par l'étude détaillée que nous avons faite de la plupart de ces pièces.

Les archives de l'Hôpital de Saint-Germain, compulsées avec attention par M. Temper, n'ont fourni aucune indication relative à l'origine de ces vases; on pourrait ignorer leur époque, car ils ne portent aucune marque caractéristique, aucun signe de fabrique, si la nature de leurs formes et de leurs décors n'indiquait que la plupart sont de la fin du XVIIe siècle; quelques-uns sont des réassortiments faits au cours du XVIIIe siècle par des fabriques rouennaises ou parisiennes.

Une des particularités les plus singulières de ces pots à onguents fabriqués à Saint-Cloud et qui se rapportent à la troisième période de cette usine, ainsi que nous l'avons expliqué à propos de la pharmacie de Versailles, consiste dans le fait que les lambrequins si bien ornemanisés des pots à onguents ne sont pas seuls à les décorer; d'un côté des vases, nous trouvons l'ins-

Digitized by Google

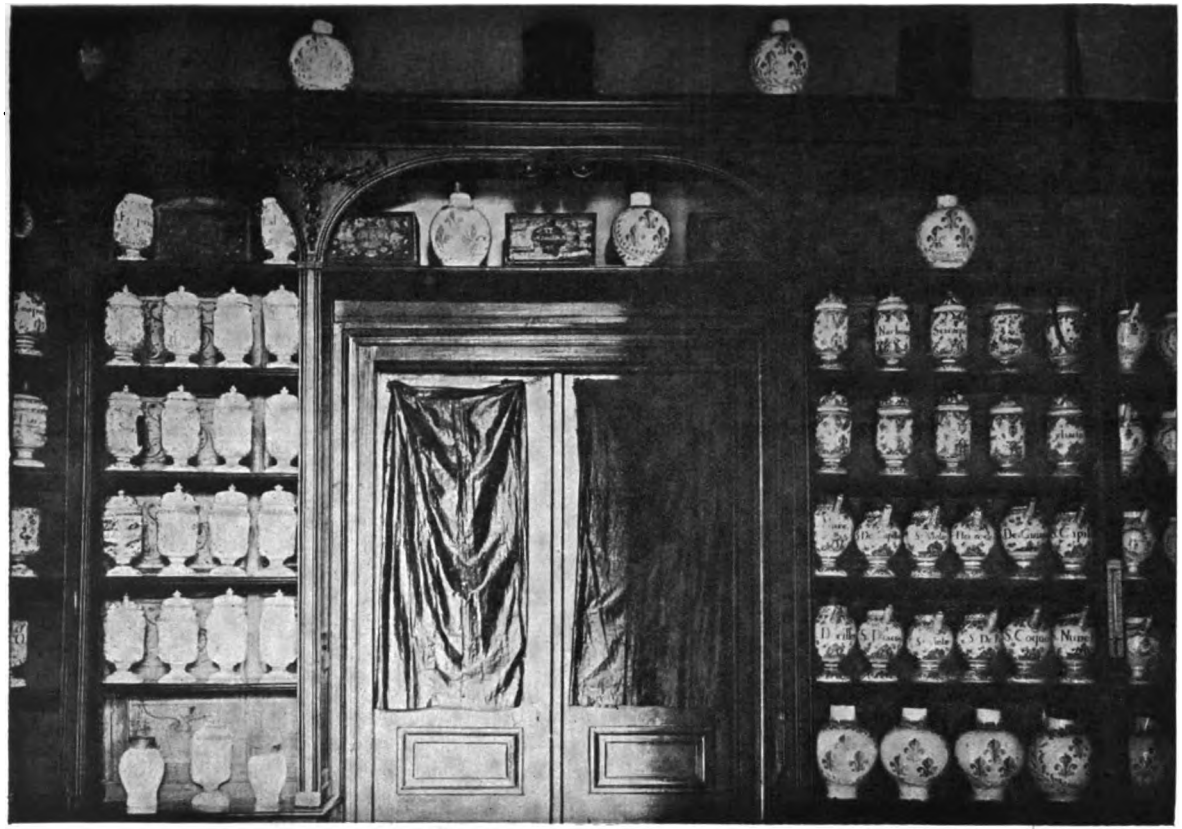

Fig. XII. — Vue d'un des panneaux de la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

Digitized by Google

Digitized by Google

cription en caractères noirs, disposée ou non dans un cartouche (voir fig. 15); mais, de l'autre côté, la plupart des vases sont ornés soit d'un paon à la démarche altière, soit d'un coq; un seul pot présente à la fois un paon à l'allure fière et hautaine, devant lequel un coq a pris l'attitude habituelle de ces gallinacés lorsqu'ils veulent indiquer à leurs poules qu'il y a quelque grain ou quelque vermisseau à dévorer (voir fig. 13).

Or, c'est en 1670 que l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye a subi une transformation très sérieuse et a pris une importance qu'il

Fig. XIII.
Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

n'avait pas antérieurement. On sait aussi que Mme de Montespan, la célèbre maîtresse de Louis XIV, affectionnait tout spécialement Saint-Germain; on se souvient de l'entretien qu'en juillet 1676, à son retour de l'armée, le Roi eut devant toute la Cour, dans une embrasure de fenêtre du Château de Saint-Germain, avec Mme de Montespan. A cette époque, la favorite toute-puissante s'intéressait fort à Saint-Germain qu'elle habitait, et ses générosités sont allées surtout à l'Hôpital de cette ville, ainsi que les archives de cet établissement nous le racontent. N'est-il pas possible que les faïenciers de Saint-Cloud, précurseurs des ouvriers du Nivernais, qui ont écrit, plus tard, l'histoire de la chute de la Royauté et celle de la Révolution sur les plats et les pichets de faïence, aient voulu indiquer, par des sortes d'armes parlantes, les

Digitized by Google

amours du roi Louis XIV, symbolisé par le coq, et de la Montespan, dessinée sous la forme de l'oiseau le plus beau, le plus hautain? Autrement, comment expliquer, au milieu des sévères ornements du style rayonnant dont le bleu cerné de noir éclate sur l'émail brillant, ce décor libre, d'une facture légère, irrévérencieuse et peut-être frondeuse, sur des vases de pharmacie.

Du reste, à une époque où la liberté du langage n'existait guère, de telles manifestations, chez des ouvriers d'art, ne sont point rares, et Champfleury, dans sa série de volumes sur la Caricature, nous a donné bien des explications qui, certes,

Fig. XIV.
Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye

n'ont pas une base plus historique ou plus scientifique que l'opinion que nous venons d'émettre.

Mme de Montespan n'était pas indifférente à ce qui concerne les beaux-arts; la protection dont elle a entouré les littérateurs et les musiciens de son temps nous la montre très capable de s'intéresser à l'ornement d'une pharmacie. Elle n'était pas étrangère aux choses de la céramique, dont elle avait pu apprécier tout l'effet ornemental en son château d'Oiron, à cette époque orné des magnifiques faïences qu'Hélène d'Hangest avait fabriquées au XVIe siècle et dont les salles étaient décorées de véritables tapis de faïence.

De même que Mme de Montespan connaissait l'art de parer sa rayonnante beauté, de même elle savait, comme cela est si fréquent chez les personnes gracieuses et belles, organiser un

Digitized by Google

intérieur, le remplir d'objets bien propres et conformes à leur destination, et surtout à le faire valoir.

Aussi est-on tout étonné, après avoir vu les formes et les décors sévères des vases de la pharmacie de Versailles, de trouver à Saint-Germain de délicieux vases à deux anses, à lambrequins bleus et noirs (voir fig. 14), un grand nombre de vases à onguents, aux décors d'une grâce féminine en même temps que d'une grande beauté de lignes; quelques-uns ont l'émail absolument blanc, d'autres sont légèrement céladonnés. Nul doute

Fig. XV.
Vases de pharmacie conservés à la Pharmacie de l'Hôpital de Saint-Germain-en-Laye.

qu'une femme, et une femme de goût, n'ait présidé à leur choix. Quant aux chevrettes, la plupart sont de même fabrication que les pots à onguents; quelques-unes sont en faïence de Nevers, à décor au chinois (voir fig. 14). Pour les canons, ils sont au nombre de dix-sept, et ornés chacun de trois fleurs de lys entourées d'une couronne (voir fig. 12). Quelques-uns sont contemporains de ceux de Versailles; d'autres sont plus récents, ainsi que le montrent la couleur, l'émail et surtout la manière de dessiner les fleurs de lys. Les uns portent des inscriptions, d'autres sont ornés de fleurs de lys; le plus petit nombre, provenant de réassortiments, est sans inscriptions; je les crois fabriqués à Paris, au cours du XVIIIe siècle.

Quant aux vases de pharmacie ou pots à onguents, ils sont

Digitized by Google

également fort nombreux, en général bien conservés; les plus imprévus sont à longs cols, destinés à recevoir des eaux, et que l'on prendrait pour des vases à fleurs, sans les inscriptions qui les caractérisent.

Au premier plan de la pharmacie, sur des socles, deux grands vases de faïence de Nevers, aux anses tordues, sont de splendides spécimens de cette fabrication au XVIIe siècle; ils sont décorés de magots chinois en bleu et manganèse. Ils étaient sans doute destinés à recevoir les poudres ou les sels.

Les verreries sont godronnées ou filigranées dans la masse. Il est bien curieux, aujourd'hui, d'observer les transformations qu'ont subies, depuis deux siècles, les formes des objets usuels, comme une bouteille, un verre à boire, une fiole à médicaments. Les objets les plus curieux conservés à Saint-Germain sont un vase à regarder l'urine, quelques bouteilles en verre légèrement bleuté et des fioles en verre jaspé dans la pâte.

La Céramique chez les Dames de Saint-Cyr.

Tout ce qui a touché à l'histoire du Château de Versailles ne s'est pas forcément déroulé au Château même, et de même que nous nous sommes occupé du Trianon, de Marly et de Saint-Germain, nous sommes conduit à dépeindre les installations céramiques de Saint-Cyr, surtout d'après les descriptions que nous a laissées Manseau et que la *Revue de l'Histoire de Versailles* a publiées.

Lorsque Mme de Maintenon détermina le Roi à choisir des armes pour sa maison de Saint-Cyr, il décida qu'elles seraient formées d' « *une croix abbaissée surmontée d'une couronne royalle et les trois extrémités fleurdelisées* ». Ce sont ces armes qui ont servi à décorer les faïences fabriquées à Saint-Cloud, dont les Mémoires du temps nous ont révélé l'existence.

On sait que les demoiselles de Saint-Cyr, suivant leur âge et leur degré d'instruction, appartenaient à des divisions qui se reconnaissaient par la couleur bleue, jaune, verte ou rouge d'un ruban qui « garnissait une coëffure formée d'un bonnet blanc piqué, avec plusieurs rangs de réseau qui gaudronnent par le

Digitized by Google

devant, renoués de plusieurs nœuds de ruban de la couleur de la classe où elles sont »; de plus, « le roulement des manches de dessous, la ceinture et les cordons et ajustements de tabliers d'étamine, qu'elles mettent les jours de travail, de même ruban que la garniture de tête, ce qui leur fait un ajustement fort propre. Les unes ne diffèrent des autres que par la couleur des rubans; les meubles de leurs classes et des dortoirs sont de même livrée; on a poussé l'exactitude là-dessus jusqu'à l'avoir étendue aux couvertures des livres, et avoir fait écrire sur les fayences dont elles se servent, avant leur cuisson, les mots de : bleu, jaune, vert et rouge, afin que rien ne fût confondu (1) ».

Et ce ne sont pas seulement les assiettes ou les plats qui servaient à leurs tables qui étaient ainsi uniformisés; le même soin, le même esprit de réglementation, d'étiquette, de méthode étroite qui caractérisent Mme de Maintenon, se retrouvent dans le matériel de l'infirmerie.

On acheta en 1686, ou l'on commanda à ce moment, « huit douzaines et demie de chevrettes de fayence, pour garnir la boutique de l'apothicairerie; douze pots à onguents et autres pièces, toutes ornées de fleurs de lys et de cartouches remplis de la croix de Saint-Cyr.

« On fournit à la même apothicairerie quatre-vingts bassins de chambre où estait écrit : Dames, Demoiselles et Converses, afin que ceux qui seraient destinés pour une infirmerie ne se confondissent pas avec ceux d'une autre. Cette exactitude s'observa de même à l'égard des pots de chambre, où l'on fit escrire sur l'émail, avant de les mettre à la cuisson, les mots : Dames, Demoiselles, Converses, bleu, jaune, vert et rouge.

« Il fut fourni un nombre infini d'autres fayences, comme pots à bouquets, tasses pour toute la communauté, où les couleurs étaient escrites, jattes pour toutes les personnes, dans quoy on leur donnait, l'été, du lait, et, l'hiver ou en d'autres tems, des salades; le tout fleurdelysé et numéroté avec la croix de Saint-Cyr (2) ».

Manseau ne donne aucune indication sur l'origine de ces faïences, mais, à en juger par analogie avec ce qui a été con-

(1) « Mémoires de Manseau », *Revue de l'Histoire de Versailles*, 1899, page 185.
(2) *Ibid.*, page 191.

Digitized by Google

servé à l'Hôpital de Versailles et à celui de Saint-Germain, les pièces de service et de pharmacie devaient être fabriquées à Saint-Cloud ou à Paris; tous les décors étaient faits « avant la cuisson », c'est-à-dire au grand feu.

Comme les cuisines étaient fort éloignées des réfectoires, Mme de Maintenon fit porter les potages au réfectoire sur de larges civières, en forme de tables, sur lesquelles on mit des nappes exprès.

La description si intéressante que Manseau donne de cette manière de servir mérite d'être intégralement citée ici : « Cette espèce de civière, qui a quatre pieds et qui est faite en bois fort léger, s'appelle *barquette* dans cette maison. Elles sont portées par deux converses au réfectoire, où un nombre de demoiselles qui y servent par semaine prennent les potages dont elles sont chargées, et les servent à leurs compagnes. Celles qui sont à table ont, outre leur couvert, un plat ou deux vuides, quand elles ont plusieurs portions, pour recevoir la viande qui leur est apportée par les mêmes filles qui ont apporté les barquettes, lesquelles ont, comme les demoiselles qui servent, de larges tabliers blancs et des serviettes. La viande est coupée par portions dans des bassins d'étain très propres, que l'on tient chaudement couverts sur des fourneaux. Ces bassins sont ronds, avec des anneaux aux côtés, et la partie qui s'appuie contre les personnes qui les portent est coupée comme la loge du col que l'on fait à un bassin à barbe. Chaque bassin est suivi d'une fille très propre en linge, qui tient une cuillère et une fourchette d'argent aussi longues que le sont celles des marmites, avec lesquelles on tire les portions des bassins pour les mettre dans les plats qui sont devant les demoiselles, ainsi que le fruit et les salades, qui se servent toujours d'avance, comme toute autre chose qui se doit manger froid. Il y a deux de ces bassins à chaque classe; par ce moyen, le service de ce réfectoire, où il y a toujours plus de deux cent cinquante personnes, se fait en un moment, avec un silence qui ne permet pas qu'on perde un mot de ce que la lectrice lit. »

Lorsque Mme de Maintenon ou quelque princesse, comme la duchesse de Bourgogne, venait à Saint-Cyr, elle mangeait au réfectoire des rouges; à la vaisselle habituelle, on joignait un pot de faïence plein d'eau et assez petit pour qu'une personne

Digitized by Google

seule puisse s'en servir sans effort, et une porcelaine pour boire (1).

Chaque classe de vingt-cinq élèves était présidée par une dame. Voici la description, d'après Manseau, de la cellule d'une de ces dames :

« La cellule était garnie d'un lit violet et d'un prie-Dieu, un bureau en armoire, un crucifix, une écritoire garnie de tout, des vergettes, des brosses à frotter, une cuvette de faïence avec un pot et un gobelet, un chandelier, le tout fleurdelysé ainsi que le bénitier. Sur le pot de chambre est écrit : *Dame* n° tel, en chiffre, et un chandelier de cuivre. »

Et en décrivant chaque partie de cette vaste maison, Manseau indique une salle où l'on resserre les choses nécessaires au réfectoire. Il y a, dit-il, « des tasses pour toutes les filles, en faïence fleurdelisée et ornée comme toutes les faïences ».

Quant au logement de Mme de Maintenon, voisin de la chapelle, son cabinet contenait un lit de repos, six fauteuils, une pile de six carreaux, six tabourets de différentes hauteurs, deux tables et deux miroirs. Les cheminées de cette pièce, de sa chambre et de ses deux antichambres étaient garnies de 182 pièces de porcelaine, de celles que les Siamois apportèrent en France.

Au moment de la mort de Mme de Maintenon, la plupart de ces pièces ne figuraient plus dans son appartement. Le testament de la fondatrice de Saint-Cyr, retrouvé et publié par M. Coüard, est, en effet, suivi des inventaires qui décrivent seulement : « Dans l'antichambre, une armoire où s'est trouvé deux grands plats de fayance, dix-huit assiettes de porcelaine, neuf petits plats et autres ustensiles de fayance, prisé le tout et estimé ensemble 100 livres; dans le colidor, une jatte et un pot à l'eau de porcelaine blanche garni d'argent, et une petite tasse couverte, doublée et garnie de vermeil d'or, estimé le tout 45 livres; un plateau et une jatte de bois de la Chine, 10 livres ; dans un garde-meuble, plusieurs ustensiles et garnitures de porcelaine et de faïence et divers autres objets, 300 livres. »

Nous lisons, dans ces inventaires, que les tentures en tapisseries représentant divers sujets ont fait retour au garde-meuble

(1) D'Haussonville, *La Duchesse de Bourgogne*, Paris, 1899.

Digitized by Google

de Sa Majesté; il est probable qu'à la mort du Roi, en 1715, le garde-meuble fit rentrer à Versailles les pièces de porcelaine de Chine que les Siamois avaient données au Roi.

Toutes les recherches que nous avons faites dans les collections publiques ou privées pour retrouver quelques-unes des faïences spécialement fabriquées pour la Maison de Saint-Cyr, faïences toutes décorées par les inscriptions dont Manseau nous a conservé le texte, ou par des armoiries caractéristiques, n'ont abouti à aucun résultat. Il est à souhaiter que cette publication tombe sous les yeux d'un collectionneur privilégié qui possède quelque assiette ou quelque bol avec l'inscription : Bleu, Rouge, ou Dame n° 4, et qui se demande depuis longtemps la signification de ces inscriptions.

De même que pour le Château de Versailles, les ornements qui garnissaient l'église de Saint-Cyr comprenaient surtout des objets en métaux précieux; nous n'avons aucune indication sur la décoration céramique autre que la mention suivante, dans l'Inventaire de 1790 (1) :

« 28 pots à bouquets pour l'église, de différentes figures, qui ont, entre autres ornements, deux cartouches dans lesquels est la croix dont le haut est couvert d'une couronne royale et les trois autres extrémités fleurdelysées, qui est la croix de Saint-Cir. Chaque pot coûte 30 sols, c'est pour les 28 la somme de 42 livres. »

Pendant de longues années, rien ne fut changé à Saint-Cyr, et en 1788, les inventaires de cette maison royale, que nous avons pu compulser aux Archives départementales de Seine-et-Oise, guidé dans nos recherches par l'obligeance éclairée de M. Coüard, nous ont fait connaître que les traditions s'étaient conservées. Le réfectoire (2) comprenait toujours des assiettes, des terrines, des pots, des jattes, des cruches; les grandes barquettes, les longues cuillères décrites par Manseau s'y retrouvent. Quant à l'apothicairerie (3), l'inventaire des faïences, des plus intéressants, comprend « des grands pots ou urnes pour mettre les onguents, des chevrettes pour les sirops, des pots

(1) Archives départementales de Seine-et-Oise, D. III.
(2) *Ibid.*, D. 139.
(3) *Ibid.*, D. 145.

Digitized by Google

pour les électuaires, d'autres pots sans pieds pour pareil usage, des pots à boire, des bassins, des porcelaines, des petites tasses à anses, d'autres *blanches* à une oreille, des gobelets, des plats longs et plats pour les pastes, des saladiers qui vont au feu, des chaperons pour couler le lait, des petits pots à pommade et des cruches ou canons ». On remarque que quelques tasses sont indiquées comme étant blanches ; toutes les autres pièces devaient être certainement à décor bleu et ressembler à celles décrites à propos des infirmeries royales.

Les objets de terre inventoriés à part comprennent « des fourneaux, des creusets, des camions, des cornues, des bouteilles de grès pour les juleps, des terrines de grès, des coquemarts (ou pots de terre vernie), des huguenottes (1) de terre vernie pour les onguents, des caffetières, des écuelles à manches, des gobelets à anse, des godets de grez, des petits plats de terre vernie pour passer des poudres à l'eau-de-vie ».

Que sont devenus tous ces objets dont nous n'avons pu trouver trace en visitant dernièrement l'Ecole militaire de Saint-Cyr?

Aux journées d'octobre 1789, au moment où les Parisiens violaient le Château de Versailles, les paysans des campagnes voisines de Saint-Cyr se montrèrent animés de sentiments hostiles, surtout contre les missionnaires de Saint-Lazare, chargés de la direction spirituelle de cet établissement.

L'abolition des droits féodaux, le décret qui mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation, la suppression des ordres religieux et des vœux monastiques, sonnèrent le glas de Saint-Cyr.

Le décret du 20 mars 1790 ordonnait aux municipalités de faire l'inventaire des biens mobiliers et immobiliers des couvents. Et, le 26 mars 1790, Louis XVI révoquait et abolissait les règlements exigeant des preuves de noblesse pour entrer à Saint-Cyr. Il y eut alors uniquement des dames et des demoiselles, des institutrices et des élèves.

Le 1er juillet 1790, le Directoire rend un arrêt déléguant trois de ses membres pour procéder avec la municipalité à l'inventaire. Ces trois membres avertirent les dames, et les prièrent de

(1) C'est le nom de fourneaux de terre ou de fer, avec marmite de terre, sans pieds dessous, ainsi nommés parce que les huguenots cuisaient leurs viandes dessus les jours défendus sans faire du scandale.

Digitized by Google

rendre leur mission plus facile en préparant elles-mêmes l'inventaire, qui fut dressé et remis aux délégués et aux officiers municipaux le 20 juillet ; il dura huit jours et fut fait avec tous les ménagements possibles.

Ces inventaires sont identiques à ceux de 1788 que nous avons signalés ci-dessus (voir page 182).

Le jour de la Fête-Dieu de 1792, le curé de Saint-Cyr ayant voulu conduire la procession à la Maison de Saint-Louis, on lui en refusa l'entrée avec des paroles injurieuses. Un soulèvement éclata. La maison fut envahie par des paysans armés de faux, de fusils et de bâtons. Les missionnaires se sauvèrent, et leurs logements furent dévastés. Quant aux dames et demoiselles, fort effrayées, on les pria de consentir à n'avoir plus d'autre chapelain que le curé lui-même et à prêter serment. Les dames refusèrent d'abord, puis se virent obligées de recevoir, à la place des missionnaires, trois prêtres assermentés ; le 18 août 1792, au moment de la chute de la royauté, l'Assemblée législative rendit un décret annulant presque totalement l'existence de cette maison, qui ne fut dispersée complètement qu'en avril 1793.

Le citoyen Boylleau, membre du directoire du district, fut chargé de s'occuper du matériel comme dépositaire.

Les dames, en se retirant, emportèrent leur mobilier et celui de la chambre de Mme de Maintenon (1). Le mobilier de la maison fut vendu en août 1793 à Saint-Cyr; la vente dura vingt-cinq jours et attira la foule de toutes les campagnes voisines.

En général, les prix atteints furent peu élevés ; on vendit « des poteries, des grès, des assiettes, des pots à eau, des cuvettes, des pots de chambre de fayance, des tasses à caffé, des soucoupes, en un mot, les pièces de service et de toilette en cinquante-un lots, pour 244 livres 8 sols (2) ». On vendit ainsi 244 livres toutes les faïences de Saint-Cyr, « alors que cette maison était redevable, soit à titre d'appointements ou pour fournitures faites (3), au citoyen Ducis, fayancier à Versailles, de la somme de 562 livres 3 sols, due uniquement pour les réassortiments pendant l'année 1792, comprenant entre autres des pots bleu et blanc à ence, des

(1) Ce mobilier n'était pas celui de Mme de Maintenon, qui a été légué à l'une de ses nièces; c'était celui qui avait garni son appartement après sa mort.

(2) Archives départementales de Seine-et-Oise.

(3) Etat du 12 avril 1793.

Digitized by Google

bouteilles et des bocaux de Sève (1), des pots à confitures, etc., que le citoyen Boutard fit payer à la demande de la citoyenne Catherine Ligondès, dépensière de la maison de Saint-Cyr ».

Les principaux acquéreurs se nommaient : Papion, Thomas, Mure, Gervais, Grisepoire. C'étaient sans doute les brocanteurs de Versailles et des paysans des environs qui venaient profiter d'une bonne aubaine.

En relisant, au cours de nos recherches, les volumineux procès-verbaux de cette vente, nous avons vu, non sans émotion, défiler sous nos yeux tout le passé de cette maison royale.

Les bois qui composaient le théâtre et les toiles qui en dépendent sont adjugés 1,604 livres au citoyen Dauzon ; les bois composant les gradins, étant dans la salle dite de comédie, sont vendus 218 livres au même ; puis, ce sont les décors du théâtre en cinq morceaux, et un lot de gravats, adjugés 6 livres et 4 sols au citoyen Massé ; un petit tronc et un siège de théâtre, recouverts de velours cramoisi, sont dispersés pour 14 livres, et le reste des décors s'adjuge 20 livres ! Et ainsi disparut le cadre dans lequel les immortels chefs-d'œuvre de Racine avaient été représentés par des acteurs presque improvisés, que tant de princes et de courtisans avaient applaudis à l'envi.

Puis, c'est dans cette maison si pieuse que l'on vit vendre à l'encan les boiseries sculptées du chœur et des confessionnaux de bois de chêne pour 5 livres 1 sol ; la trousse du tabernacle du maître-autel, la nappe de crédence de communion, les purificatoires, et enfin toutes les tapisseries et broderies célèbres que des doigts de fées avaient produites pendant un siècle, pour rendre plus somptueuses et plus magnifiques les cérémonies du culte. Une tapisserie de la Savonnerie à fleurs de lys s'adjuge 30 livres, une autre 56 livres ; les emblèmes de la royauté contribuaient à déprécier ces objets, car les couvre-lits, les couvertures, et en général les objets tissés, sans caractère spécial, capables de servir à l'ameublement des habitations, se sont vendus à prix élevés, se disputaient aux enchères.

Même les jouets qui étaient prêtés aux demoiselles pendant leurs récréations, « jeux de donchait, de loteau, d'échaix, de dames, de

(1) Il s'agit, d'après les prix, de verreries et non de porcelaines ; il y avait à cette époque une verrerie à Sèvres.

Digitized by Google

raquettes», sont dispersés; puis, c'est le tour des jeux de quilles en os et des billards; puis, ce sont quatre tamis à tabac, vendus 5 livres et 2 sols, ce qui nous montre qu'il y avait à Saint-Cyr des dames habituées à priser.

Mais, s'il nous a été donné de trouver ainsi tous ces renseigne-

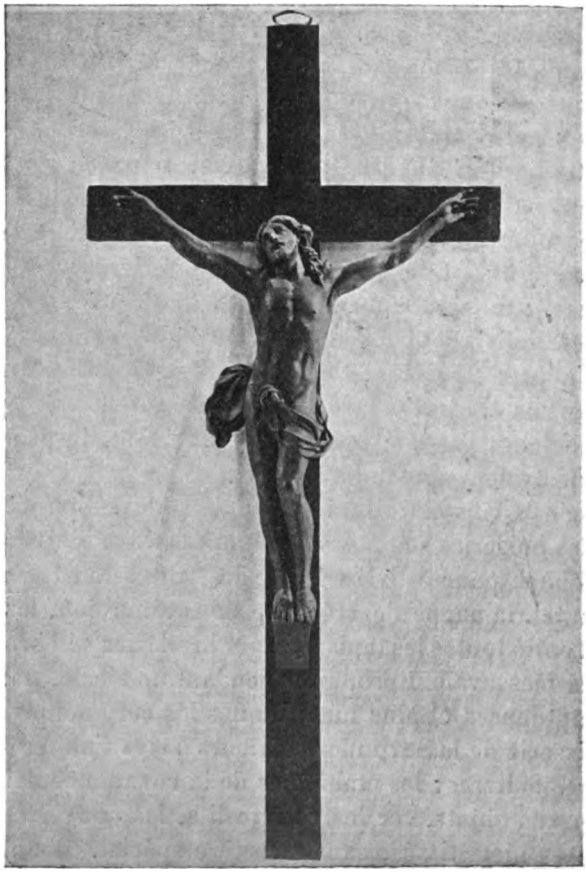

ments, notons que rien de ce qui touchait la pharmacie n'a été vendu. Les vases à mettre les onguents, les chevrettes, les chaperons pour couler le lait, les coquemars et les huguenotes n'ont pas passé sous le marteau du commissaire-priseur; sans doute, on réservait ces objets pour l'hôpital militaire que l'on devait créer à Saint-Cyr, en novembre 1793.

Digitized by Google

Mais ils ne se sont pas non plus conservés jusqu'à nous, car la visite très minutieuse que nous avons pu faire de la pharmacie et de l'infirmerie de l'Ecole spéciale militaire a été sans résultats.

De tous les objets anciens de nature céramique, il ne reste à Saint-Cyr qu'un magnifique Christ en terre cuite, de grandeur naturelle, dû à l'ébauchoir de Sarrazin, et qui provient de l'ancien Musée des Monuments français. Il orne le fond de la chapelle de l'Ecole, où dorment, après tant de vicissitudes, les restes de la créatrice de Saint-Cyr.

E.-S. Auscher.

Digitized by Google

VOLTAIRE CHEZ MADAME DE PRIE

LES FÊTES DE BELLÉBAT

C'est dans une lettre datée de Forges, en juillet 1724, que Voltaire parlait, pour la première fois, de la marquise de Prie.

Forges était déjà, à cette date, une station thermale située en Normandie, à petite distance de Neufchâtel, et fort à la mode au XVIIIe siècle.

Arouet y venait chercher une santé qu'il ne trouva pas plus là qu'ailleurs. A ce moment même, soit à vingt-cinq ans, il se déclarait journellement à deux doigts de la mort, ainsi qu'il devait le faire jusqu'à la fin de ses jours.

Quant aux eaux de Forges, non seulement elles ne lui auraient fait aucun bien, à son dire, mais elles l'auraient empoisonné. « Il y a plus de vitriol, écrivait-il à Thiériot, dans une bouteille de ce liquide que dans une bouteille d'encre. » Et encore : « Les eaux de Forges m'ont tué. »

Quoi qu'il en soit, lors du séjour qu'il y fit, on y attendait Mme de Prie avec Mme de Guise. « On n'est pas sûr, observait-il, qu'elles viennent. » Mais elles vinrent cependant.

Mme de Prie souffrait, à cette époque, d'un mal qui devait, trois ans plus tard, la conduire au tombeau. Elle avait, à la différence de l'écrivain, grande confiance en l'efficacité de cette cure. Elle y fut cet été-là, comme elle y fut plus longuement en 1726, après sa disgrâce imméritée.

Est-ce à Forges qu'elle entra en relation avec Voltaire ? Ou le connaissait-elle d'auparavant ?

Digitized by Google

Il y a là un point qu'il serait difficile de préciser par le fait du manque de textes.

L'âge de la marquise concordait avec celui d'Arouet. Il était né en 1694, elle en 1698. Ils avaient été également précoces. Tandis qu'elle se mariait à quinze ans et qu'elle était ambassadrice à seize, lui, de son côté, avait goûté de la Bastille à vingt ans, pour quelques pièces trop satiriques, et donné son *Œdipe* à vingt-quatre. La marquise avait infiniment d'esprit. Nous ne parlerons pas de celui du plus malin des auteurs. Elle était enfin fort instruite. Elle avait beaucoup lu. Elle aimait les gens de lettres, parmi lesquels Voltaire commençait à briller. Il n'est donc pas douteux qu'une foule de raisons les eussent attirés l'un vers l'autre, si l'occasion s'en fût présentée.

Mais, encore une fois, l'occasion s'en était-elle présentée ?

On n'ignore pas quels avaient été les débuts d'Arouet et quelle société il fréquentait chez le duc de Sully, le prince de Conti, les Caumartin, à leur terre de Saint-Ange, mais surtout et précédemment à cela, chez les Châteauneuf, l'abbé, son parrain, et le marquis, auprès duquel il avait servi à La Haye en qualité de page, du temps où le vieil Arouet exilait son fils de Paris pour certaines misérables fredaines. En chacun de ces salons, il avait frayé avec un monde étranger, sinon hostile à celui du financier Pléneuf, père de la marquise de Prie.

M. de Châteauneuf venait encore, en 1724, de se prononcer résolument pour le ministre de la Guerre, Le Blanc, dans la lutte qu'il soutenait vis-à-vis d'elle. Il était antérieurement fort animé contre tout ce qui l'entourait. Il n'avait pu, conséquemment, inspirer à Voltaire que de l'éloignement pour la jeune femme.

De même du duc de Sully, qui devait être rangé parmi les adversaires de M. le duc de Bourbon et de sa maîtresse, parce qu'il appartenait au parti de l'ancienne Cour.

De même du prince de Conti, antagoniste déclaré dudit duc, son beau-frère.

Les autres amis du poète, durant ces premières années de sa carrière littéraire, n'avaient pas été plus faits pour le mettre sur le chemin de la marquise de Prie, ni elle sur le sien. L'abbé Courtin, La Fare, qui lui avaient manifesté beaucoup de bienveillance, tenaient étroitement à la maison d'Orléans. Or, chacun sait combien tout ce qui dépendait du Palais-Royal, sous la

Digitized by Google

Régence et la minorité de Louis XV, professait d'aversion pour les Condé, dont M. le Duc était le chef. De là à englober Mme de Prie dans la même défiance, il n'y avait qu'un pas. Et La Fare, notamment, capitaine des gardes du duc d'Orléans, régent, n'avait pas discontinué, depuis que ce prince occupait le pouvoir et que la jeune ambassadrice était revenue d'Italie, de la poursuivre de son antipathie. Ce n'est donc pas lui qui l'aurait louée auprès de Voltaire, en lui recommandant de rechercher son amitié.

Il pouvait, par contre, ne pas en avoir été de même du grand prieur Philippe de Vendôme.

Vous connaissez cet étrange personnage, prodige d'assurance et de lâcheté, de finesse et de brutalité, qui comblait d'admiration les plus débauchés des roués parce que, chaque soir de sa longue vie, on l'avait étendu ivre sur son lit, et assez malpropre pour que le comte de Toulouse ait exigé de lui de ne jamais lui serrer la main si le hasard les plaçait à table l'un à côté de l'autre.

Vous connaissez sa demeure du Temple, dans laquelle, vers la fin du grand règne, il réunissait, pour des orgies fameuses, de joyeux compagnons, tels que Chaulieu, La Fare, père de celui dont nous venons de parler, Palaprat, Brueys et Campistron, trois versificateurs intimes des Vendôme.

Le Temple se les partageait avec Anet. Les habitués de l'un étaient les habitués de l'autre. Il fallut la mort du duc de Vendôme à Vinaroz, en 1712, après sa campagne d'Espagne, pour que cette aimable coterie se dispersât. Voltaire en avait fréquenté seulement les dernières assemblées, puisqu'à l'époque où elles battaient leur plein, il était encore trop jeune pour y paraître. Néanmoins, le grand prieur, en s'intéressant à lui quelques années plus tard, l'avait fort probablement mis en relation avec les survivants de cette société.

Or, si Mme de Prie n'avait jamais rien eu à faire avec elle, son père, Berthelot de Pléneuf, et son oncle, Berthelot de Duchy, avaient été, tout au contraire, de fervents visiteurs des deux demeures d'Anet et du Temple, bien des années durant.

Le Temple jouissait, en effet, d'une immunité fort précieuse aux yeux des financiers. Son enceinte représentait le lieu d'asile, et le seul vraiment praticable, du Paris d'alors. Les manieurs

Digitized by Google

d'argent, convaincus d'avoir mis la main dans la poche du voisin ou, comme on disait à l'époque, d'avoir trop plumé la poule, y trouvaient un abri contre les exempts et les recors. Le grand prieur, joueur endurci, par suite toujours à court de numéraire, n'avait eu garde de laisser une pareille source de revenus improductive. Le Temple était organisé, de son temps, de façon à recevoir le plus de *traitants* possible. Chaque corps de métier y était établi de manière à former une petite ville au sein de la capitale. Les honnêtes Crésus, en démêlé avec la justice, y venaient vivre le plus sagement et le plus confortablement du monde.

Berthelot de Pléneuf et Duchy n'avaient pas usé personnellement de ce refuge. Malgré qu'ils eussent bien pillé leur prochain, on ne les inquiéta que sensiblement plus tard, en 1716, lors de la Chambre de Justice. Mais ils y avaient eu des amis.

En outre de cela, MM. de Vendôme ayant répété les appels à la bourse du père et de l'oncle, et ne pouvant s'acquitter en bonne monnaie courante, les payaient en condescendances de princes à bourgeois.

Pléneuf comme Duchy, l'un directeur général de l'artillerie de France, puis trésorier de l'Extraordinaire des guerres, l'autre munitionnaire aux armées, comptaient parmi leurs fidèles. Ils étaient de toutes leurs fêtes.

De leur côté, ils les traitaient de leur mieux, à l'occasion. Pléneuf possédait un fort bel hôtel rue de Cléry, des terres un peu partout, à Ville-Evrard, spécialement sur les bords de la Marne, près de Nogent. Duchy, pour sa part, avait acquis la magnifique terre de Bellébat, entre Fontainebleau et Etampes. MM. de Vendôme y stationnaient de temps en temps, de la même manière dont ils allaient festoyer chez le Plutus Crozat, l'aîné, à sa maison de Clichy. Ils y emmenaient leur petite Cour.

Mme de Prie, ou plutôt Mlle Berthelot de Pléneuf, y réussissait à miracle. Elle était, en effet, étonnamment douée, infiniment jolie et attrayante, bref, une délicieuse créature.

Elle avait conquis le cœur de Palaprat, puis celui de Lainez, puis celui de Vergier, les anciens de Voltaire au Parnasse.

Palaprat lui dédiait ces vers dont *Le Mercure de France* nous a transmis des échantillons. Ils sont franchement médiocres. Ils respirent toutefois l'attachement le plus tendre. Lainez avait

Digitized by Google

également chanté la jeune beauté. Vergier, en dernier lieu, avait composé en son honneur plusieurs pièces importantes.

Et Mme de Prie s'était fort lamentée sur sa perte le jour où, en 1720, on découvrait le poète Vergier assassiné en pleine rue, et, suivant toute vraisemblance, par la bande de Cartouche.

Que ces rivaux d'Arouet, quoique bien vieillis et démodés, lui aient prôné la petite marquise, la chose est très admissible. On peut supposer semblablement chez Voltaire le désir de se concilier les bonnes grâces de gens de l'importance des Pléneuf, très bien apparentés aux Novion, aux Matignon, aux d'Argenson, très mêlés à toutes sortes de grosses intrigues, dépensant prodigieusement, s'entendant mieux que personne à recevoir leurs amis. Voltaire n'eut-il pas, pendant toute sa vie, un faible pour la richesse et les gens riches?

Cependant, ce n'est pas de là, à tout prendre, que procédèrent les rapports de la marquise avec l'auteur d'*Œdipe*.

Au temps où les sympathies du grand prieur et des Caumartin pour sa personne tendaient plutôt à se refroidir, Arouet avait fondé de nouvelles amitiés : l'une d'elles avec le duc de la Feuillade, l'autre avec le maréchal et la maréchale de Villars, une dernière enfin avec le trop séduisant Richelieu.

Le premier de ces seigneurs, admirateur fort convaincu de la marquise de Prie, professait pour elle une sorte de culte. Il avait pu apprécier ses qualités d'intelligence, quand, se rendant de Paris à Rome pour y remplir les délicates fonctions d'ambassadeur, vers 1717, il s'arrêtait chez le marquis de Prie, à Turin. Il s'agissait en effet, pour lui, d'apporter un peu de lumière dans cette question de la bulle *Unigenitus*, si singulièrement obscurcie à plaisir par la curie romaine. Il fallut, après l'avoir à peu près éclaircie, y faire triompher les intérêts français. La Feuillade s'y perdait. Mme de Prie, aidée de Pléneuf, son père, parfaitement au courant des intrigues italiennes, l'avait conseillé et tiré d'embarras. Il lui en avait gardé une telle reconnaissance qu'il avait fait naître dès lors toutes les occasions de lui être agréable. Il l'escortait lorsque, dépêchée par son mari au commencement de l'hiver de 1719, elle entreprenait de franchir les Alpes. A Versailles, cette bonne entente ne s'était que confirmée et fortifiée. Elle en était arrivée à une conclusion même bien imprévue.

Le duc de la Feuillade n'avait pas d'héritier direct. Ses biens

Digitized by Google

comme ses titres devaient passer, d'après sa volonté, à un parent assez éloigné. Ce parent était âgé, en 1723, d'une douzaine d'années. La fille que la marquise avait mise au monde à Turin n'en comptait que trois. La Feuillade n'hésita point pourtant à proposer un mariage entre ces deux enfants.

Il avait été agréé et conclu. A partir de cette date, le duc de Roannez s'était considéré comme fiancé à Louise-Victoire de Prie, à peine sortie des langes.

Les Villars s'étaient montrés de même très attachés à la jeune femme, un peu plus tard, à la vérité, que le duc de la Feuillade, mais avec autant de sincérité apparente. Longtemps le glorieux maréchal avait paru pencher du côté des d'Orléans. Mais il s'en était détaché un jour, aux derniers temps de la Régence, pour se rallier aux Condé.

Ce changement de front était pour durer jusqu'à la disgrâce de M. le Duc. Or, suivre la fortune de ce prince, n'était-ce pas suivre la fortune de son amie. Et celle-ci n'avait-elle pas le droit, dès lors, de ranger les Villars parmi les gens de son camp.

Mais, en même temps qu'il se déclarait ainsi pour le futur premier ministre, Villars adoptait Voltaire. Vous vous rappelez peut-être par quelle véritable espièglerie le poète avait attiré sur lui l'attention de Mme de Villars.

C'était à une représentation de l'*Œdipe* à laquelle la maréchale assistait de sa loge. Voltaire y était monté sur la scène. Car, à cette époque, les spectateurs restaient presque mêlés aux acteurs.

Dans une scène d'un effet très tragique, lorsque le grand prêtre reparaît pour annoncer au peuple les volontés des dieux, il se glissa derrière ce personnage et souleva le pan de sa robe.

La maréchale ayant fait demander quel était ce jeune étourdi, on lui nomma l'auteur lui-même. Elle avait trouvé le trait si plaisant qu'elle voulut le voir sur-le-champ. Voltaire, on le comprendra facilement, l'avait fort divertie.

En fin de compte, leurs entrevues ne se bornaient pas à celle-ci. Elles se multipliaient. « Je suis à Villars », écrivait souvent le jeune Arouet à cette époque. Ce qu'il n'écrivait, pas c'est qu'on le prétendait amoureux de Mme de Villars. Mais ceci n'est rien moins que certain, et s'il y eut passion de son côté, elle s'éteignit aussi promptement qu'elle s'était allumée.

Digitized by Google

Son intimité avec Richelieu avait mieux résisté au temps. Il est vrai que si l'adolescence de Voltaire avait été passablement mouvementée, celle du duc ne l'avait pas été moins. L'un et l'autre auraient pu se rencontrer à la Bastille, où ils avaient été enfermés plus souvent qu'aucune autre personne en France. Il existait entre eux concordance de goûts et similitude de vie. Néanmoins, le duc avait conservé vis-à-vis d'Arouet les avantages que lui prêtait sa naissance. Il joua avec lui plutôt le rôle du protecteur que celui de l'intime. Mais aussi le protégea-t-il efficacement. Il lui tendit la main de l'Académie, dont il faisait partie. Il le poussa auprès de la marquise de Prie dont il était l'ami. L'ami, non point l'heureux adorateur, ainsi qu'Alexandre Dumas le fait entendre dans la comédie de *Mademoiselle de Belle-Isle.* Elle lui fut en réalité très favorable, et voilà tout. Mais encore, de cette façon, Richelieu lui dût-il l'ambassade de Vienne, où il rendit d'indiscutables services, après avoir tant étonné les Impériaux par les splendeurs de son entrée officielle.

Un peu de ses intentions bienveillantes n'avaient-elles point rejailli de suite sur Voltaire? On est autorisé à le croire. On peut surtout admettre que le poète rencontra la maîtresse du duc de Bourbon chez Richelieu, et qu'ainsi la connaissance fut faite.

Est-ce tout? Et pourquoi ne pas accepter que l'illustre écrivain alla directement à la marquise, le jour où il eut bien constaté qu'elle commandait aussi bien à la France entière qu'à M. le Duc. Et qui donc pourrait en vouloir à l'auteur si, rencontrant mille obstacles sur sa route, il regarda autour de lui pour se découvrir des appuis, puis, les ayant trouvés, les employa à son plus grand bien.

Aucune dette de reconnaissance ne l'attachait aux d'Orléans. Il avait quelque droit, au coutraire, d'en vouloir au Régent, sur l'ordre duquel il avait été assez rudement emprisonné. Les faibles rétributions avec lesquelles on avait pensé aussi bien l'indemniser que récompenser l'auteur d'*Œdipe* valaient à peine un grand merci. Personne ne songea, en conséquence, à l'accuser de désertion lorsqu'il se consacra au service de M. le Duc et de sa maîtresse.

Il avait nettement épousé leurs intérêts à l'heure où ils furent définitivement en place. Il partagea leur bonne fortune pendant leur passage si bref au pouvoir, mais il partagea également

Digitized by Google

leurs infortunes, que les siennes propres devancèrent de quelques mois.

Telle fut, on pourrait dire, sa vie politique de 1724 à 1726. Nous en étudierons certains détails, toujours relativement à ses rapports avec Mme de Prie.

M. le duc de Bourbon avait obtenu du petit Roi le titre de premier ministre, le lendemain même de la mort du duc d'Orléans, régent. Toutefois, son autorité, sans avoir été à vrai dire franchement contestée, ne fut absolument reconnue et assise qu'au début de 1724.

Le duc de Chartres, fils du défunt, avait autant de droits, si ce n'est plus de vrais droits, à succéder aux charges de son père que le chef de la maison de Condé. Son parti était fort puissant. Ses conseillers les plus écoutés très irrités contre ce qu'ils considéraient comme une usurpation.

Avant donc qu'ils ne se fussent rendus les uns les autres à l'évidence du fait acquis, il s'était écoulé près de trois ou quatre mois.

Voltaire semble avoir attendu ce moment, comme nous le disions plus haut, pour s'orienter lui-même. Sa lettre de Forges était de juillet 1724.

Après cela, il demeura silencieux sur le compte de la marquise jusqu'au même mois de l'année suivante.

Encore, s'il parle de la favorite à Mme la présidente de Bernières, est-ce seulement comme d'une femme dont les actions sont dès à présent de nature à intéresser tout le public.

« J'apprends également à Paris, dit-il, que d'Entragues vient de s'enfuir en Hollande. C'est une affaire bien singulière et qui fait bien du bruit. On parle de Mme de Prie, de traités, de 140,000 fr. de signatures, mais on prétend qu'on va le faire revenir pour tenir le biribi. Les nouvelles particulières sont que Mme d'Egmont partage avec la marquise de Prie les faveurs du premier ministre sans partager le ministère. »

Cent auteurs du temps se sont plus ou moins étendus sur cette affaire d'Entragues, par laquelle Arouet dit que Mme de Prie avait été compromise. Entre eux tous, Villars est celui, à notre avis, qui l'a le plus brièvement et le plus impartialement présentée au public.

« Dans ce temps, raconte-t-il, un incident où Mme de Prie était

Digitized by Google

mêlée fit beaucoup de peine à M. le Duc. On publia qu'il y avait une obligation signée par elle et par M. d'Entragues, de faire réussir une affaire moyennant 140,000 francs qui lui reviendraient. De pareils gains, dans un temps où le public était opprimé, aigrissaient les esprits, déjà prévenus contre le duc. C'était, en effet, au milieu d'une des disettes les plus cruelles que l'on eût jamais ressenties en France. La marquise dit que d'Entragues était un imposteur, qui avait supposé son nom pour donner plus de relief à son engagement et en tirer davantage. On a fait semblant de le poursuivre et il s'est sauvé à Bruxelles. Sa réputation, à la vérité, était fort mauvaise, et on pouvait jeter la faute sur lui, mais le public n'a pas voulu justifier Mme de Prie. »

Le témoignage de l'honnête maréchal était parfaitement conforme à la vérité. En fait, ce d'Entragues était un aventurier sans foi ni loi, qui avait essayé d'une vaste escroquerie. Elle avait échoué, et ce chevalier d'industrie n'avait rien inventé de mieux, pour se couvrir, que de mettre en avant le nom de Mme de Prie, augurant bien que le populaire prendrait aussitôt le change. Ce qui est plus décidément à l'honneur de la marquise, c'est que, tenant le sort de d'Entragues entre ses mains, elle ne fit rien pour le perdre. Elle pria la police, à la tête de laquelle était son parent d'Ombreval, de laisser à d'Entragues, que l'on venait d'arrêter, les moyens de s'enfuir en Hollande. Quant à la rivalité de la comtesse d'Egmont, à laquelle Voltaire faisait allusion, elle existait en principe, mais, ainsi que le disait l'écrivain, la marquise ne s'en préoccupait pas outre mesure. Elle n'était pas jalouse. Avec le libéralisme que l'on professait sous la Régence pour de pareilles questions, elle fermait les yeux sur l'admiration peu platonique de M. le Duc pour la belle comtesse. Pourvu qu'elle gardât le gouvernement, car son malheur consista surtout à être ambitieuse, elle se moquait du reste.

(A suivre.) H. Thirion.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

III

La Chevrette en location.
Mme d'Épinay, dame de la Briche (1762-1770).

Au mois de janvier 1762, l'orage amassé depuis longtemps sur la tête de M. d'Épinay creva. Son collègue La Popelinière et lui furent destitués; Bachaumont dit : « rayés de la liste des Plutus de France (1) ». On a fait un volume des *Prodigalités d'un fermier général :* c'est son histoire (2). Il avait alors 700,000 livres de dettes, il côtoyait la faillite; le contrôleur général, pour éviter un plus grand scandale, trancha dans le vif. Grimm, revenant plus tard sur cette mesure, paraît disposé à la taxer d'arbitraire; mais c'était afin d'apitoyer davantage sur le sort de sa famille, et il semble, au contraire, que la suite de la vie de M. d'Épinay, en parfaite harmonie avec ses commencements, n'a fait que justifier les rigueurs dont il avait été l'objet. Il était le frère de trois fous, et mal équilibré lui-même, voué à l'interdiction.

Mme d'Épinay a peint, avec son art accoutumé, le tableau de

(1) *Mémoires secrets*, 17 janvier 1762.
(2) Campardon. Paris, 1882, in-12.

Digitized by Google

son intérieur au reçu de la fatale nouvelle; il est très connu, et je n'en veux retenir que ce morceau (1) : « Nous allons, ma mère et moi, vivre dans un faubourg éloigné, sans équipage, avec mes enfants, Mlle Drinville et quatre domestiques. M. d'Épinay va se loger chez le baigneur (2), ayant refusé de vivre avec nous. On remercie Linant, et l'on rachète, d'une somme honnête une fois payée, la rente qu'on lui avait faite. Voilà donc ce qu'est devenue cette grande fortune! Me voilà, mes enfants, ma mère et moi, réduits à 8,000 livres de rente. » Fâcheuse épreuve pour la véracité de l'auteur et pour son sang-froid : il n'y a pour ainsi dire pas une ligne, dans ce paragraphe, qui ne soit une exagération ou une fausseté. Mme d'Épinay joue la comédie de la ruine; on va le voir clairement. Personne n'y a pris garde.

Son mari conserve, à titre de part d'intérêt, presque la moitié de la charge, ou, comme on disait, de la place de son successeur Tronchin. Cette moitié est de 600,000 livres, sur lesquelles on en attribue 510,000 à d'Épinay, et 90,000 à Mme d'Esclavelles; et, comme le placement est à 15 p. 100, année moyenne, c'est un revenu de 76,500 livres pour l'un, et de 13,500 livres pour l'autre. Le gendre prodigue sera réduit, nous dit-on, à une pension de 10,000 livres; mesure très efficace, car, au bout de cinq ans, lorsque Jully, chargé jusqu'alors des intérêts de son frère, devra renoncer à cette gestion, il l'aura presque libéré, tout en ayant avancé une dot de 150,000 livres à sa nièce. Pour Mme d'Épinay, qu'on ajoute au produit de la part de 90,000 livres appartenant à sa mère, mais mise à son nom dans le traité du 3 décembre 1762, et alimentant leur ménage commun (3) : la rente viagère de 13,000 livres qu'elle tenait de son beau-père, les intérêts de sa dot sauvegardée par la séparation de biens, enfin une pension dont Mme d'Esclavelles lui laissait la jouissance; on

(1) *Dernières Années*, p. 233.

(2) On nommait ainsi, jadis, celui qui tenait, pour les hommes, maison de bains, maison de plaisir, chambres meublées, etc.

(3) L'acte, passé devant Dutartre, notaire à Paris, est cité dans la donation à Mlle Drinville que nous verrons plus loin. Le bilan de Mme d'Esclavelles est assez facile à faire. A la mort de son mari, elle avait, d'après une lettre que lui écrivait Mme de Roncherolles (*La Jeunesse*, p. 21), 4,000 livres de rente, ou 80,000 en capital, que la dot constituée à sa fille diminua de 20,000, et que la donation de M. de Bellegarde augmenta de 30,000. On retombe sur les 90,000 livres énoncées plus haut.

Digitized by Google

devra estimer son revenu, au bas mot, à une trentaine de mille livres, ce qui équivaudrait à plus de soixante mille de nos jours. Ce n'est plus la femme d'un Plutus; mais elle est encore riche. Et, pendant vingt ans, cette situation ne sera presque pas changée; nous opposerons toujours des chiffres à ses lamentations (1).

Elle quitte la rue Saint-Honoré pour aller vivre hors Paris, sans équipage, dit-elle, avec sa mère, ses enfants, Mlle Drinville et quatre domestiques. Rayez de cette liste son fils, confié provisoirement à son beau-frère La Briche, et Mlle Drinville, qu'elle a donnée pour institutrice à sa fille, avec beaucoup de suite dans le mensonge, cinq ou six ans avant l'événement. Ne croyez point, d'autre part, qu'elle se prive de son équipage; dans deux ans, vous la verrez disputer aigrement, avec son mari, pour la conservation de ce luxe, auquel elle n'avait donc pas renoncé. Une vérité, en tout cela, est qu'elle alla habiter un faubourg éloigné, la plaine Monceaux. Sait-on ce qu'était ce faubourg? Un quartier de petites maisons, rendez-vous suburbain de la galanterie parisienne. Sa présence y gêne tel libertin honteux, comme son cousin le président Maupeou, y choque ses meilleurs amis, non pas Grimm ni Diderot, mais Jully, les d'Houdetot, les d'Holbach, et Francueil, qui était revenu à la nouvelle du désastre.

Les familiers étaient à même d'apercevoir les exagérations, les contradictions, et j'oserai dire les simagrées. Mme d'Épinay pouvait se garder d'un quartier mal famé, tandis qu'elle conservait quatre domestiques, et sortait, sinon aussi souvent en voiture, du moins « avec son laquais sous le bras », allant déposer une aumône de grande dame au chevet d'une pauvre accouchée inconnue; tandis qu'elle avait « une table frugale, mais proprement servie, et assez bonne pour recevoir encore deux amis tous les jours ». On devine le plus assidu : « Grimm vient régulièrement passer toutes ses soirées avec nous. » Qui croira que M. d'Épinay fut invité à partager cet intérieur? Il n'y avait pas de place, d'aucune façon; furieux, d'ailleurs, contre sa

(1) Elle perdra à la mort de sa mère, assez prochaine à la vérité, 2,500 livres de rente au maximum. La pension à laquelle il est fait allusion dans les *Dernières Années* (p. 283) paraît être de chiffre égal à celle offerte par M. de Preux (*La Jeunesse*, p. 28).

Digitized by Google

femme et sa belle-mère : « Que diable! s'écrie-t-il, elles veulent donc faire dire que je les ai réduites à l'aumône? C'est le moyen de perdre tout crédit et de se faire tourner le dos. J'en suis outré... » Il avait raison, pour cette fois, et plus même qu'il ne pensait, car — péripétie incroyable ! — Mme d'Épinay, à ce moment même, la résolution ayant été prise de louer la Chevrette, réparait la Briche, dont on lui laissait la jouissance, et y faisait des dépenses désordonnées.

Le printemps venu, pressée de jouir de la campagne, elle alla demander à l'ancien château un asile de quelques semaines. En juillet seulement, la dame de la Chevrette fut transformée en dame de la Briche. Son attitude change alors : les plaisirs sont rappelés dans un cadre plus étroit; plaisirs à peine plus discrets, car toute société est bruyante où sonne le verbe de Diderot. La tristesse de l'épreuve, la préoccupation de l'avenir, le souci de l'exemple n'inspirèrent à Mme d'Épinay ni le goût de la solitude, ni le désir de prendre une part personnelle plus grande à l'éducation de ses enfants. Ses heures libres seront données désormais à sa collaboration à la *Correspondance littéraire* de Grimm. Son fils, sa fille passeront en d'autres mains. Diderot écrit, le 25 juillet 1762, tout de suite après la nouvelle installation : « M. Suard [encore un amoureux de Mme d'Épinay] part demain pour la Briche. Il revient après-demain... » Puis, à quelque intervalle de là : « J'étais invité à la Briche, pour dimanche et lundi... » Donc on y dîne, et même on y couche.

Les communications avec Paris sont faciles; le château est à un kilomètre au delà de Saint-Denis et à trois kilomètres en deçà de la Chevrette, à l'extrémité du coude que forme la Seine entre Asnières et Argenteuil. Le pied du glacis du fort de la Briche actuel, au point où il est coupé par le chemin de Saint-Ouen à Enghien, affleure son emplacement (1). Son parc, de 30 arpents, — environ le tiers de la Chevrette, — était assis au bord du fleuve : il renfermait une pièce d'eau, et confinait, au nord-ouest, à des prés humides, mal assainis par l'étang Coquenart, qui y joignait une vaste nappe de 35 arpents et un moulin sur sa rive. Eaux

(1) Voyez Fernand Bournon, *État des communes de la Seine à la fin du XIXe siècle*, ÉPINAY. Montevrain, 1896, in-8°.

Digitized by Google

et terres formaient un total superficiel d'environ 85 arpents (1). Mais quel marécage et quelle insalubrité! Ce n'est, dans les états de lieux, que joncs et roseaux. Mme d'Épinay disait que, tous les trois ans, il fallait pêcher ses meubles dans le canal. La maison est modeste : c'est, d'après Lebeuf, « un reste de ces anciens hôtels de campagne qu'on a, depuis, qualifiés de châteaux ». L'entrée du côté de la Seine a gardé, pourtant, un aspect féodal, que lui donnent « un petit bâtiment ancien, accompagné de deux tourelles et d'un pont-levis..., et une chapelle domestique, toute bâtie de belle pierre », à côté de ce portail (2).

Une lettre de Diderot peint ce séjour avec de vives couleurs, empruntées au temps et aux circonstances (3) :

Paris, 5 septembre 1762.

J'en étais resté, je crois, à notre voyage de la Briche. Je ne connaissais point cette maison; elle est petite; mais tout ce qui l'environne, les eaux, le jardin, le parc, a l'air sauvage; c'est là qu'il faut habiter, et non dans ce triste et magnifique château de la Chevrette. Les pièces d'eau immenses, escarpées par les bords couverts de joncs, d'herbes marécageuses, un vieux pont ruiné et couvert de mousse qui les traverse, des bosquets où la serpe du jardinier n'a rien coupé, des arbres qui poussent comme il plaît à la nature, des arbres plantés sans symétrie, des fontaines qui sortent par les ouvertures qu'elles se sont pratiquées elles-mêmes, un espace qui n'est pas grand, mais où on ne se reconnaît point, voilà ce qui me plaît. J'ai vu le petit appartement que Grimm s'est choisi; la vue rase les basses-cours, passe sur le potager, et va s'arrêter au loin sur un magnifique édifice.

Nous arrivâmes là, Damilaville et moi, à l'heure où l'on se met à table. Nous dînâmes gaiement et délicatement. Après dîner, nous nous promenâmes. Damilaville, Grimm et l'abbé Raynal nous précédaient, faisant de la politique. La révolution de Russie surtout embarrassait l'abbé.

Le soir, le docteur Gatti, que l'indisposition de Saint-Lambert avait appelé à Sannois, petit village situé à une demi-lieue de la Briche, vint souper avec nous, et prendre la quatrième place dans notre voiture. En attendant le souper, on lut, on joua, on fit de la musique, on causa...

Comptons, au départ, les convives de la Briche : Diderot, Damilaville, Raynal et Gatti. Quant à Grimm, il reste, c'est clair. N'a-t-il pas, tout à l'heure, fait les honneurs du « petit appartement qu'il s'est choisi »?

(1) Archives de Chantilly, carton BA, 33.
(2) *Histoire du diocèse de Paris*, III, 344.
(3) *Œuvres de Diderot*, XIX, 137.

Digitized by Google

Ce ne furent pas les seuls plaisirs de l'été. Le 1er août, Jully avait épousé Marie-Louise-Josèphe de Nettine, une fille du banquier de la cour de Vienne à Bruxelles, avec laquelle Mme d'Épinay, dès lors, entra en grande confiance et en grande amitié. Le 18 du même mois, Grimm et son amie allèrent au château du Bourgneuf, à Étampes, pour passer dix jours chez Mlle de Valori (1). « Ils seront sûrement heureux autant qu'il est possible », observait Diderot, qui savait bien que ce n'était déjà plus le bonheur des premiers jours. Le même écrit à la date du 26 septembre : « Nous allons tous dîner chez Montamy (2), mercredi prochain : et le baron [d'Holbach], qui reviendra de Voré, et la baronne, qui reviendra du Grandval, et Grimm, qui reviendra de Saint-Cloud, et Mme d'Épinay, qui reviendra de la Briche, et les autres, comme Suard, d'Alainville et moi, qui ne sommes pas sortis depuis, et qui nous retrouverons là. » Le 3 octobre, autre note : « Je suis seul à Paris : M. d'Holbach lit à Voré ; la baronne s'ennuie au Grandval ; Mme d'Épinay, seule, n'est pas, je crois, très contente à la Briche. Grimm s'avance à toutes jambes vers la Westphalie [allant voir M. de Castries, grièvement blessé]... Nous avons ce matin une conférence avec Damilaville et Mme d'Épinay, pour que la *Correspondance* de Grimm ne souffre pas de son absence. »

Comment, dans de telles conditions, celle-ci pouvait-elle offrir à ses enfants et à sa mère un foyer décent? Le conseil de Grimm et le Ciel y pourvurent. Grimm se fit mettre en rapport avec un négociant bordelais, d'origine francfortoise, M. Bethmann ; puis il persuada à Mme d'Épinay de lui envoyer son fils, pour apprendre le commerce. Malgré le sentiment de sa famille et de son père, étonnés d'une telle orientation d'avenir, Louis partit, quelques jours après l'agréable soirée contée à Mlle Volland ; il allait avoir seize ans. Pauline — que j'appellerai désormais Angélique — en avait treize. On la relégua, sans doute, dans

(1) *Œuvres de Diderot*, XVIII, 107 ; XIX, 139, 145.

(2) Didier-François d'Arclais de Montamy, premier maître d'hôtel du duc d'Orléans, cultiva les sciences avec distinction. Voyez la *Correspondance littéraire*, février 1765. Carmontelle a fait son portrait, en un groupe avec d'Alainville, qui est nommé plus bas : le dessin appartient au musée Condé. Galiani écrivait le 11 février 1770 : « Je voudrais savoir les avis des personnes suivantes : Marmontel, le comte de Creutz, Thomas, le chevalier de Chastellux, le comte d'Albaret, Bernard, M. Turgot, et surtout d'Alainville, que j'estime le plus... »

Digitized by Google

quelque chambre lointaine, sous la garde de Mlle Drinville, qu'il faut introduire enfin à la bonne date, en octobre 1762. Elle ne venait point, comme on a dit, de chez la duchesse de Mazarin; elle achevait l'éducation de Mlle de la Noue, fille du lieutenant général de Meaux, fiancée à M. d'Armenonville, quand elle s'engagea à faire celle de Mlle d'Épinay. Elle y devait consacrer six années, moyennant 500 livres par année, soit au total 3,000 livres, qui lui seraient acquises en tout cas, même si ses soins, interrompus sans sa faute, n'avaient pas la durée prévue. Le mariage prématuré d'Angélique rendit le traité assez lourd; on l'aggrava, nous le verrons, d'une autre manière.

Le témoin le plus gênant des amours illicites de Mme d'Épinay, c'était Mme d'Esclavelles; d'autant plus qu'elle en était avertie, et que rien ne palliait l'offense pour la mère, ni le scandale pour la chrétienne. La Providence se chargea d'enlever la pauvre femme de ce milieu et de ce monde : elle mourut le 2 novembre. On l'inhuma dans l'église d'Épinay, en présence de son gendre, de son neveu La Briche et de deux amis, d'Holbach et Alixand de Maux, qualifiés secrétaires du roi (1). Mme d'Épinay aimait sa mère, mais non pas sans une nuance de dédain pour sa dévotion. M. de Bellegarde avait bien loué sa belle-sœur, dans son testament, en recommandant à ses enfants d'avoir pour elle « toute la reconnaissance qu'ils lui devaient, en raison des soins qu'elle avait pris d'eux, de respecter sa personne et ses avis, et de la regarder comme une seconde mère ». L'éloge est dans ce titre que nous avons refusé à Mme d'Épinay : c'était une mère. Elle avait soixante-dix ans quand elle mourut; elle s'appelait Florence comme sa fille, Angélique comme sa petite-fille.

Mme d'Épinay écrivit à Louis pour l'informer de la mort de sa grand'mère. Après un premier paragraphe d'attendrissement, on regrette de lire : « Ma fortune se trouve encore diminuée par la perte que je viens de faire. Je perds le secours de la pension qu'elle me laissait, et je me trouve chargée de 500 livres de rente de plus à payer tous les ans, par les legs qu'elle a faits par son testament. » Comptez qu'elle perdait 2,500 livres; il lui en restait 27,500, qu'elle conservera jusqu'en 1780. Sa lettre finissait par ces mots : « Votre deuil est de six mois. »

(1) Archives de ce village, registres paroissiaux, 3 novembre 1762.

Digitized by Google

Il semble que M. d'Épinay adopta ce délai pour lui-même. Bachaumont nous apprend qu'il célébra joyeusement la fin du semestre, le 6 mai 1763, en jouant la comédie chez les demoiselles Verrière. On donna *La Surprise de l'Amour*, de Marivaux, et *La Courtisane amoureuse*, de Colardeau. Dans la première pièce, M. d'Épinay représentait Hortensius; le valet était le président Salaberry. Francueil avait fait la musique de la seconde pièce; Linant soufflait. A la date du 7 mai, on trouve ce rapport dans le *Journal des Inspecteurs de police de M. de Sartine* (1): « M. d'Épinay, ci-devant fermier général, le président Salaberry et M. de Francueil, demeurant à la Chaussée-d'Antin, ont soupé à la petite maison de Brissault, avec les demoiselles Dubuisson, Maisonville et Duplessis. » Ce sont les artistes de la veille, qui faussent compagnie aux demoiselles Verrière; il n'y a pas de plaisir sans variété, ni de bonne fête sans lendemain.

Cependant Louis ne pouvait se consoler des bas offices où l'on ravalait le fils d'un ancien fermier général. Mme d'Épinay perdait son temps à lui faire des discours dans le genre que Sedaine allait mettre à la mode, et dont voici l'échantillon : « Il n'y a qu'un sot préjugé qui puisse attacher à cela [à ce service de commis] de l'humiliation, et, ne vous y trompez pas, s'il y a une distance réelle entre la profession de négociant et la place de fermier général, elle est toute à l'avantage du négociant. » Et plus tard, quand on est sur le point de rappeler Louis de Bordeaux, pour le préparer à la robe : « D'ailleurs, vous n'êtes pas destiné à être commis d'un négociant; mon projet n'est même pas de vous laisser dans le commerce, non que je dédaigne cet état pour vous, mais, au contraire, parce que vous n'avez pas assez de talent pour vous y distinguer. » C'est à croire que Mme d'Épinay a eu quelque confidence des discours de M. Vanderk. Cependant, espérait-elle convaincre de son bonheur le pauvre garçon qui fut interrogé, sur l'histoire romaine et la syntaxe latine, par quelques-uns des plus beaux esprits du siècle, qui devait être magistrat, puis officier, et, entre temps, balayait le comptoir de M. Bethmann, à Bordeaux? On dut le faire revenir à la fin de janvier 1764, après dix-sept mois d'épreuve.

Mme d'Épinay lui avait écrit en lui apprenant la mort de sa

(1) Bibl. nat., Mss. F. Fr. 11359.

Digitized by Google

grand'mère : « J'ai perdu toute ma consolation et toute la douceur de ma vie. Je n'ai plus que vous pour me tenir lieu de tout. » Nouvelle occasion de juger combien il y a loin, chez elle, de la phrase au sentiment. Elle se livre à cette effusion envers le fils qu'elle a relégué à cent cinquante lieues de Paris, et qu'elle voudrait, quand il y reviendra, faire repartir immédiatement pour Francfort; mais elle fut obligée, cette fois, de céder à l'opposition de son mari, soutenu par ses parents. Elle prépare donc la rentrée de l'enfant qu'elle n'a pas embrassé depuis si longtemps, et elle lui donne, entre autres instructions, celle-ci : « Vous descendrez chez moi, où vous resterez vingt-quatre heures. » Voilà le temps qu'elle laisse aux douceurs du revoir! Louis étudiera le droit je ne sais où, et il n'en sera plus question avant son établissement dans la province reculée où un mariage va fixer sa sœur.

Cette jeune fille, alors âgée de quatorze ans et demi, épousa, le 10 mars 1764, le vicomte Dominique de Belsunce, seigneur de Méharin en Navarre (1). Il était riche, mais non plus très jeune; né le 4 juin 1727, il avait environ trente-sept ans. Aide-major au régiment de Flandre-infanterie, chevalier de Saint-Louis, une pension de 3,000 livres lui fut accordée, le 12 novembre 1763, sur les appointements du gouvernement de Belle-Isle, et, en même temps, une commission de colonel. Son frère aîné, le vicomte de Belsunce, lieutenant général, gouverneur de Belle-Isle, venait de mourir, le 4 août, au retour de Saint-Domingue. Il lui succéda comme grand bailli du pays de Mixe, et quitta le service actif en se mariant, laissant la réputation d'un « bon soldat, officier fort ordinaire (2) ». A la suite d'une blessure, il avait subi l'opération du trépan, et il en avait

(1) Il y avait en Navarre, il y a encore dans les Basses-Pyrénées deux châteaux de Belsunce (« nid de noirs », en langue basque) : l'un, situé à Ayherre, dans le canton de la Bastide-Clairence, l'autre à Méharin, dans le canton d'Hasparren. La maison de Belsunce, fort ancienne, avait l'office héréditaire, sinon de droit, du moins de fait, de bailli royal de Mixe, et possédait le droit d'entrée aux états de Navarre. La branche aînée a habité d'abord le château d'Ayherre, puis celui de Méharin, au commencement du XVIIe siècle, après le mariage d'Armand de Belsunce avec Marie, fille et unique héritière de Bertrand, vicomte de Méharin. Des branches cadettes s'établirent en divers lieux d'alentour. (L'abbé P. Haristoy, *Recherches historiques sur le pays basque*. Bayonne et Paris, 1883, in-8°, p. 324 et suivantes. — A. de Dufau de Maluquer, *Armorial de Béarn*. Paris, 1889, 2 vol. in-8°.)

(2) Archives du ministère de la Guerre.

Digitized by Google

conservé, avec de violentes douleurs de tête, sans doute quelque faiblesse cérébrale (1). Angélique alla s'enfouir, avec lui, dans un pays sauvage, où Grimm, vingt ans plus tard, ne voulut pas admettre qu'elle emmenât sa propre fille. Il était difficile de trouver un épouseur plus lointain que ce gentilhomme, au moins très dépourvu de lettres (2). On lui compta une dot de 180,000 livres, fournie par Mme d'Épinay jusqu'à concurrence de 30,000 livres : soit 10,000 en argent, et 20,000 représentées par deux maisons de Valenciennes qui lui avaient été données en dot à elle-même. L'oncle de Preux, au temps du mariage de Mme de Lucé, avait eu cette boutade : « Autre sottise que j'oubliais : marier une fille de quinze ans à un homme de quarante! » Mme d'Épinay a cité le trait complaisamment; qu'elle le souffre à son tour!

Le mariage d'Angélique lui fut une occasion de règlement de comptes avec son mari, qui n'alla pas sans explications vives et nombreuses écritures. Voyez le *Mémoire donné à ma famille en juin 1764*, et qui ne fut pas le seul (3). La querelle eut pour origine la prétention de M. d'Épinay de faire supporter à sa femme la moitié de la dépense de leur fils. Elle offre une contribution de 1,200 livres, avec arguments à l'appui, qui font voir son administration sous un triste jour. Elle allègue sans vergogne le dérangement récent de sa fortune, auquel elle oppose le meilleur état où « les soins et les bontés de M. de Jully » ont mis celle de son mari. « Les dépenses forcées, dit-elle, d'un premier établissement à la Briche, celles de mes enfants, celles que m'a coûtées le mariage de ma fille ont diminué mon revenu, et porté mes dettes à une somme effrayante pour ma situation... M. d'Épinay me laissait, à la vérité, l'habitation de la Briche sans loyer, mais aussi sans meubles, sans valeur, et c'est là la source du dérangement de mes affaires; les dépenses indispensables qu'il a fallu faire, et dont je n'ai retiré aucun profit, y ont porté le désordre dès le commencement. » Le lecteur a été prévenu de l'excès des dépenses faites à la cam-

(1) *Erinnerungen einer Urgrossmutter, Katharina Freifrau von Bechtolsheim, geb. Græfin Bueil (1787-1825).* Berlin, F. Fontane et Co, 1902, in-8o, p. 66.

(2) Ne fut-il pas présenté aux d'Épinay par le président Salaberry, dont la famille eut pour berceau une terre très voisine de Méharin?

(3) Bibl. nat., Mss. Nouv. acq. F. Fr. 4071.

Digitized by Google

pagne, tandis qu'on affichait la ruine dans la plaine Monceaux; c'était le commencement des désordres personnels de Mme d'Épinay. Elle en fait l'aveu réitéré : « On verra [dans son mémoire] que la Briche a été une des principales causes de mon dérangement; que j'y ai mis beaucoup d'argent relativement à mes forces, que je n'en ai rien retiré, pas même le peu de légumes qu'il me faut pour ma table, et, ce qu'on n'y verra pas, c'est que l'inondation de cet hiver m'a enlevé en grande partie la jouissance du potager cette année. »

Voici le chapitre des enfants, dont elle avait assumé entièrement les frais : « J'ai été ainsi chargée, dit-elle, de mes enfants vingt-deux mois, pendant lesquels je puis prouver avoir dépensé, pour leur entretien, éducation, instruction, etc., 11,800 livres, dont il me reste 8,000 à payer. M. d'Épinay, pendant ces vingt-deux mois, n'a contribué à cet objet que pour 1,800 livres. » Finalement, pour ces causes et d'autres, elle lui réclame 20,000 livres. Il y a là un retournement de situation qui donne à M. d'Épinay l'avantage : il exigera donc à l'avenir un loyer pour la Briche, et, avec une merveilleuse autorité dans un pareil rôle, il conseille à sa femme des économies! Elle, humiliée et irritée, aime mieux renoncer à la campagne, quoique ce soit le plus grand sacrifice qu'elle puisse faire des intérêts de sa santé et des agréments de sa vie. Mais quoi! mettre bas son équipage! — J'avais annoncé qu'elle ne s'en déferait pas, malgré la lettre au tuteur. — Donner congé de son appartement à Paris! « On voit bien, s'écrie-t-elle, que M. d'Épinay n'a pas senti les fluxions que j'ai gagnées à la Briche, tous les ans, à l'arrière-saison, et qui m'ont fait souffrir le martyre, tout l'hiver dernier. Un moment de réflexion suffirait pour le faire rougir de sa dureté. » Bref, elle ne renonça ni à l'équipage, ni à l'appartement, ni même à la Briche, où elle n'eut d'autres charges que les gages du jardinier, — 600 livres, — ce qu'elle trouvait déjà fort lourd. Et croirait-on que, à peine la querelle apaisée, comme si l'argent n'avait pas été suffisamment gaspillé pour l'éducation des enfants, Mme d'Épinay fit donation d'une rente viagère de 300 livres à Mlle Drinville, « par une reconnaissance particulière des obligations » qu'elle lui avait « de la sagesse des conseils donnés à sa fille »? Voilà recommencée, dans des conditions où elle était moins excusable, la faute commise jadis à l'égard du

Digitized by Google

précepteur (1). Une conclusion s'impose déjà, qu'on verra, par la suite, abondamment confirmée : le mari et la femme étaient du même sang, l'un fou, l'autre désordonnée ; au premier, un tuteur s'imposait, la seconde méritait un conseil.

Leurs rapports restèrent ce qu'ils étaient avant les débats pénibles que nous venons de voir agiter. Ils vivaient séparés, bien entendu, et chacun à sa guise, mais consentant à se rejoindre quand un devoir mondain exigeait qu'ils fissent encore figure d'époux. C'est ainsi que le couple se reforma pour répondre à une invitation collective à la Chevrette, pendant l'été de 1764.

Un premier locataire n'avait fait qu'y passer : Boullongne de Préninville, fermier général, parent du contrôleur général, un ami de Dufort, qui l'attira dans le voisinage de Saint-Leu (2). « Notre société, dit celui-ci, s'établit à la Chevrette. Nos comédies se transportèrent sur un plus grand théâtre : celui de M. d'Épinay... Bacquencourt et presque tous, nous y fûmes jouer... Nous y passâmes des jours délicieux. » Puis cette petite phrase termine la campagne (3) : « Mais M. de Préninville, voyant où les dépenses l'entraînaient, força sa femme d'enrayer. » Dufort aussi connaîtra cette résipiscence opportune. Après les étés de 1762 et de 1763, il fallut céder « la superbe orangerie » de M. d'Épinay et le reste à une famille, — je dirais presque une troupe, — capable de mettre un plus haut prix à ses succès, aux Savalette de Magnanville (4).

Charles-Pierre Savalette de Magnanville fut, après une carrière administrative sur laquelle je glisse, garde du Trésor royal; fonction où il succéda à son père en 1756, et qu'il délaissa, trente ans après, à son fils et survivancier, Savalette de Langes. La malignité du temps ne se faisait pas faute de

(1) Nous aurons lieu de revenir sur cette donation, qui fut l'occasion d'un intéressant procès. En attendant, la rente de Mlle Drinville lui est régulièrement assignée sur la part de 90,000 livres qui continue d'appartenir à Mme d'Épinay, dans la place du fermier général Tronchin. (Acte du 5 octobre 1764.)

(2) *Mémoires*, I, 237.

(3) *Le Château de Leumont*, p. 80. Je ne sais pourquoi cette phrase a été omise par l'éditeur des *Mémoires;* elle est pourtant très intéressante, au point de vue de Dufort même, victime, lui aussi plus tard, de la crise où aboutissait le train de ces forcenés amateurs de plaisir.

(4) J'emprunterai les renseignements qui vont suivre aux séries généalogiques du cabinet des titres de la Bibliothèque nationale et aux archives de Deuil.

Digitized by Google

remonter, dans sa généalogie, jusqu'à un grand-père, notaire au Châtelet, ancien échevin de la ville de Paris, capitoul de celle de Toulouse, et à un arrière-grand-père, moutardier rue de la Truanderie. Ni les seigneuries, ni les nobles alliances ne manquèrent, toutefois, à la génération à laquelle appartint notre Magnanville. Il eut deux frères : Marie-Joseph de Buchelay, fermier général, grand collectionneur (1), et Guillaume Savalette, « bourgeois noble et receveur général des fermes de Perpignan » ; et trois sœurs : Mmes de Courteilles, Grimod du Fort et la comtesse de Revel, demeurée veuve fort jeune de François de Broglie, qui périt à Rosbach. Lui-même, pourvu de belles terres aux environs de Mantes, — parmi lesquelles Magnanville, — épousa, en 1744, la fille du comte de Choin, grand bailli de la noblesse en Bresse, et gouverneur pour le roi de la ville de Bourg. Il en eut trois enfants : un fils, déjà nommé, et deux filles, mariées, l'une en 1766 à Dupleix de Pernan, frère de Bacquencourt, l'autre en 1767 à Thiroux de Gervillier. Son cercle de famille s'ouvrit à deux nièces, les filles, demeurées orphelines, de son frère Guillaume : Geneviève, la future marquise de Gléon (2), et Marie-Rose, qu'on verra marier, à la Chevrette, quelque dix ans plus tard. Les soirées dont nous parlerons donnèrent à cette famille une véritable célébrité; les gazettes s'en occupèrent, pour distribuer, à ce propos, des prix de beauté, de grâce ou d'esprit. Les favorites furent la marquise de Gléon, la comtesse de Revel, Mme de Pernan et Mlle Savalette ; le succès des deux sœurs du Roussillon fut hors de pair dans la comédie.

Mais nous n'en sommes pas encore là. M. de Magnanville vient de louer la Chevrette et s'installe ; il prend à sa charge des réparations, très nécessaires semble-t-il, et des embellissements même. Suivant la mode du jour, il fait transformer le parc en jardin anglais. M. et Mme d'Épinay furent invités à dîner, pour juger de la beauté des changements, et ne se refusèrent pas — c'est la circonstance annoncée — à y paraître ensemble. Au cours de la visite, on leur demanda la réparation

(1) Son portrait est dans les Carmontelle de Chantilly. Voyez *Les Portraits*, p. 330.

(2) *Ibid.*, p. 192. Elle épousa, en 1748, Jean de Gléon, qui ne fut marquis qu'en 1757.

Digitized by Google

ou l'enlèvement de statues qui avaient été détériorées, et n'étaient plus en harmonie avec le style de leur nouveau cadre. M. d'Épinay voulut prendre le temps de réfléchir, et, le lendemain, il envoyait, en une pièce de vers spirituellement troussée, un ordre d'exil à l'Ermitage, qui frappa, sans doute, la Galatée même.

Je n'ai vu raconter nulle part la suite de l'histoire de Mme de Lucé : on l'abandonne vers 1753, après ce séjour au château d'Épinay où elle retrouva la raison et son mari, où l'isolement et une grossesse la guérirent. Mme d'Épinay, plus tard, la vit peu, en raison de son éloignement; elle se plaint de ne pas en avoir reçu de visites à l'époque de ses malheurs. M. de Lucé continuait une brillante carrière administrative : de l'intendance du Hainaut, il était passé à celle d'Alsace, une des plus recherchées, et qui mettait un homme en vue. D'Argenson (1) dit qu'il fut question de lui, en 1756, pour la place de contrôleur général. Il avait la confiance de M. de Bellegarde, qui le nomma son exécuteur testamentaire, et celle de son frère Lalive de Sucy, qui le recommanda à ses propres fils comme un homme de bon conseil et d'amitié sûre. Mme d'Épinay n'a jamais rien dit des mérites de ses beaux-frères, qui étaient réels. Celui-ci vit sa carrière prématurément interrompue : conseiller d'État depuis 1761, il mourut, le 24 septembre 1764, dans sa terre du Maine, laissant un fils et trois filles mineurs, et ses propres affaires moins ordonnées que celles de sa province. « C'est ici où commencent les malheurs de Mme de Lucé », lit-on dans un mémoire que j'analyserai brièvement (2).

Son mari, sans doute, avait cru au parfait rétablissement de son état mental, car, dans son testament, où il mit la main deux fois, la seconde à peu d'intervalle de sa mort, il exprimait le désir qu'elle fût tutrice de leurs enfants, l'engageant à prendre l'avis d'un avocat et d'un notaire qu'il désignait, s'en rapportant, au surplus, « à sa prudence ». Mais ses frères, dont elle

(1) *Mémoires*, II, 288; VII, 103, 160, 220. Il le préférait à ses concurrents, MM. de Saint-Priest, Berryer, Silhouette, comme un homme de bon esprit, sage, humain, un peu intrigant sans doute, mais ayant étudié la finance en bon lieu.

(2) *Plaidoyer pour M. le vicomte et Mme la vicomtesse de la Chastre...* Paris, chez P.-G. Simon, 1770, in-4°, 79 pages. Ce plaidoyer est signé par Darigrand, avocat, et Hennequin, procureur. — Nous n'avons pas le dire des adversaires.

Digitized by Google

accuse « la haine inconcevable », ne l'entendirent pas ainsi ; ils la menacèrent d'une interdiction totale, si elle ne souscrivait une requête au lieutenant civil, où, exposant qu'elle était incapable de gérer ses biens, elle demanderait qu'il lui fût nommé un conseil. Intimidée, à bout de résistance, elle signa, et partit pour Lucé, « à dessein d'y ensevelir sa honte, ses regrets et sa douleur ». Mais elle ignorait que la retraite la plus profonde ne la mettrait pas à l'abri de la calomnie, ni des espions domestiques qui l'entouraient; on l'accusa de vouloir contracter un mariage inégal, et les propos les plus affreux circulèrent à Paris sur ses mœurs et sur l'état de son esprit. Elle y accourut pour se faire voir et juger. Le lendemain de son arrivée, le 1er juin 1765, à minuit, un officier de police l'enleva, pour la conduire chez les Bénédictines de Conflans, un couvent où l'on enfermait les folles. A trois mois de là, le 29 août, à minuit encore, on lui fit signer la procuration nécessaire pour consentir l'abandon de tous ses biens à ses enfants; le 30, leur tuteur fut autorisé à l'accepter; le 31, l'acte fut passé; et, dans la nuit du 1er au 2 septembre (que d'heures sombres!), la prisonnière se vit ouvrir les portes du couvent. Nouvelle retraite dans la terre de Lucé. On continue à l'y traiter d'une façon outrageante. Elle prend alors la résolution de se remarier. Après une fuite éperdue, à laquelle l'oblige la crainte de nouvelles violences, elle parvient à réaliser son union avec le vicomte de la Chastre, le 20 août 1767. Claude, dit le vicomte de la Chastre, cadet des seigneurs de Brouillebaut et de Paray, était d'une maison illustre. Le mariage n'était point inégal au sens où on le craignait; mais le mari avait six ans de moins que sa femme. Mme de la Chastre eut un fils en 1769. Forte du soutien de son mari, elle entreprit de faire annuler, comme vicié par la violence, l'acte du 31 août 1765, où on lui avait arraché l'abandon de ses biens. Je ne pousse pas plus avant; il me suffit d'avoir répondu à l'étonnement que quelques historiens ont manifesté, rencontrant le vicomte de la Chastre qualifié beau-frère de M. d'Épinay (1).

(1) Mme de la Chastre a présenté son mari en ces termes : « Il est homme de condition; la nature l'a doué des qualités du cœur et d'une figure assez agréable; il était plus jeune que moi. »

Il ne faut pas le confondre avec Claude-Louis de la Chastre, dit le comte de

Digitized by Google

Revenons à sa belle-sœur. Le 4 janvier 1765, il lui naît un premier petit-fils, en Navarre, Denis-Joseph-Henri de Belsunce; un second, Jean-Antoine, le 23 février 1766. En 1765, installation du fameux médecin genevois Tronchin à Paris, et succès retentissant du *Philosophe sans le savoir* : deux sujets de joie pour Mme d'Épinay, qui aima toujours orner son intimité de figures célèbres. L'année 1767 vit, avec le mariage de Mme de Lucé, celui de Sedaine.

L'auteur avait multiplié ses relations dans la vallée de Montmorency. Il fut associé aux représentations de la Chevrette, pendant le séjour des Préninville; les Magnanville ne furent pas moins heureux de l'y retenir. La vente de Saint-Leu, le départ de Dufort pour Cheverny, en 1765, ne changèrent rien à son goût pour ces campagnes. La gloire du *Déserteur* — la chose est connue — commença à la Briche. Là, comme ailleurs, les grands intérêts du moment étaient l'opéra-comique et les proverbes. Mme d'Épinay s'essayait à composer pour le théâtre relevé chez elle; mais il lui fallait un collaborateur, et l'abbé Galiani, sur lequel elle avait jeté son dévolu pour ce rôle, s'y dérobait autant qu'il le pouvait. Le bruit de ces plaisirs alla jusqu'à Ferney, et fit écrire à Voltaire, le 20 novembre 1767 : « Ma belle philosophe a donc aussi chez elle un petit théâtre... C'est assurément le plaisir le plus noble, le plus utile, le plus digne de la bonne compagnie qu'on puisse se donner à la campagne. » Sedaine n'y allait point seul depuis le commencement de l'été; il venait de se marier, avons-nous dit. Il le fit dans des circonstances fort délicates, où les mauvaises langues, après Bachaumont, trouvèrent trop facilement à gloser. Dufort, qui lui est une utile caution devant la postérité, termine le récit de l'affaire par ces mots (1) : « Sedaine se consolait avec une femme excellente; elle vivait dans la meilleure compagnie, y était aimée, estimée et considérée... » Auprès de Mme d'Épinay aussi, elle gagna son procès, et elle lui fut attachée par des liens que la mort seule rompit.

Nançay, marquis, puis duc de la Chastre, maréchal de camp en 1788, attaché à Louis XVIII pendant toute l'émigration. Le second mari de Mme de Lucé, capitaine au régiment de Cambrésis en 1768, quitta le service en 1770, avec l'assurance de la croix de Saint-Louis pour retraite, et ayant peu marqué dans la carrière. (Archives du ministère de la Guerre.)

(1) *Mémoires*, I, 362.

Digitized by Google

Pendant ce temps-là, Mme d'Épinay, qui n'avait pas besoin d'être encouragée au désir de briller et de plaire, reléguait sa famille à un plan très lointain. Louis achevait, je ne sais où, ses études de droit. Une idée admirable fut de l'envoyer rejoindre sa sœur à la frontière d'Espagne; on lui achèterait une charge de conseiller à Pau, qui n'est pas distant de plus d'une quinzaine de lieues de Méharin. Et ainsi fut fait : il y va recommencer à se charger de dettes, et se rendre impossible avant deux ans. Quel magistrat que « ce fils de M. d'Épinay »! ainsi que l'appelle Galiani. Ce sera, toute sa vie, à tout âge, en toute condition, en tout lieu, un dissipateur comme son père; avec cette nuance qu'il a plus de goût pour le jeu, et M. d'Épinay pour les femmes. Par malheur, un bon conseil vint, alors, à manquer à cette famille de si peu de sens; Jully achevait presque de rétablir la fortune de son frère, quand il sentit les premières atteintes d'un trouble mental qui le força de renoncer à tout souci d'affaires. Le meilleur des Lalive était sur le chemin de la folie.

J'imagine que la pauvre Mme d'Épinay éprouva elle-même les effets d'un manque de direction plus absolu. La gêne est désormais chez elle, la tourmente et l'humilie, et lui fait perdre, à l'occasion, une certaine fleur de probité. Elle paye mal ses domestiques; elle va relancer, au bout de quatre ans, l'ancienne institutrice de sa fille, pour lui emprunter jusqu'à de petites sommes. En 1769, comme un orage dans un ciel serein, une crise éclate, dont on s'est demandé avec étonnement la cause; et pourtant la réponse est claire, dans ces quatre lignes d'une lettre du 4 octobre à Galiani : « J'ai des enfants, des dettes, d'anciens domestiques, qu'il faut pouvoir récompenser. » Les enfants et les domestiques étaient les charges prévues d'un budget très suffisant. Pourquoi des dettes? — La fin de l'aveu renferme le mot essentiel : « L'équité veut que je me réduise au strict nécessaire; mais je ne vous cache pas que cette réforme me coûte infiniment. » Elle ne sait donc pas encore se réduire au nécessaire, malgré les inspirations de « l'équité »? On sent, d'ailleurs, ce que le mot a d'impropre; elle faisait grief à l'honnêteté même. Elle ne prend jamais que des demi-partis : elle louera la Briche, à cette heure; mais elle gardera son équipage, et les réceptions ne chômeront pas.

Digitized by Google

C'est un désastre. Bah! divertissons-nous, ou, tout au moins, divertissons, un instant, l'abbé par quelques folies :

Comment, je n'aurai pas un instant à moi! Toujours des inquiétudes, des affaires, des... etc. Oh! la sotte vie que la mienne! Mon gendre est là qui a mal aux dents. Oh! comme il souffre! Il fait une grimace de possédé. Sa femme a la colique, Ragot a des convulsions, Rosette aboye à me fendre la tête. Je veux écrire; point! c'est une visite : une femme que je n'ai jamais vue; elle vient voir la maison. Elle est à louer, ma maison : il faut bien qu'on la vienne voir. Cette femme est une tatillonne, une bavarde. [Suit le bavardage finissant par ce trait] : « Et les meubles? Reste-t-elle meublée? — Madame, il faut acheter le canal, et l'on pêche les meubles tous les trois ans. » En vérité, j'ai dit comme cela, tant j'étais ahurie de ses questions et de ses étourderies.

Enfin vient un mot de crève-cœur, qui repose de ce rire forcé. La chercheuse d'esprit se tient, dit-elle, « à quatre pour ne pas pleurer ». Oh! le peu de larmes répandu parmi tant de pages!

Les sujets en abondent dans sa vie, comme dans toute autre. Ce gendre, dont elle raille la grimace, est venu l'entretenir, sans doute, des mesures à prendre contre son fils, car il a fait cent sottises. On l'oblige à signer sa démission, et une lettre de cachet va permettre d'enfermer M. le conseiller aux bastilles de Bordeaux, où il demeurera près de deux ans. Mme d'Épinay passe sous silence l'amertume des délibérations où ce coup de rigueur fut résolu. A peine a-t-elle laissé entrevoir ses peines, qu'elle y cherche des dédommagements. L'amitié des philosophes est le premier; puis, voici le second : « Il m'est arrivé, du fond des Pyrénées, une mienne petite-fille de deux ans, qui est une originale petite créature. » C'est Marie-Renée-Thérèse-Émilie de Belsunce, à qui l'amitié de sa grand'mère et celle de Grimm donneront, un jour, quelque renommée; elle est la dernière enfant de la vicomtesse, née à Méharin le 20 février 1768. « Elle est noire comme une taupe, elle est d'une gravité espagnole, d'une sauvagerie vraiment huronne; avec cela, les plus beaux yeux du monde, et de certaines grâces naturelles, un mélange de bonté, de sérénité, dans toute sa personne, très marquée et bien singulière pour son âge. Je parie qu'elle aura du caractère. » Cela est, en effet, singulier à dix-neuf mois et demi; mais, où la lanterne n'est pas allumée, les uns ne voient rien, les autres tout ce qu'ils veulent : « Allons! voilà qui est dit; demain, je l'enlève à

Digitized by Google

sa mère..., et nous verrons, une fois, un enfant qui n'est ni contraint, ni gêné; ce sera le premier exemple dans Paris. » Ainsi, ce qui paraissait un élan du cœur de l'aïeule dégénère en vanité. Tout Paris sera convié à suivre son éducation d'Émilie; elle pense balancer le succès d'*Émile*. Rousseau a beau être devenu un ennemi; elle a chassé l'homme, mais conservé l'idole.

Cependant la Briche ne fut pas louée en 1769, et nous assistons, un an plus tard, aux véritables adieux, toujours dans la même note de gaieté pitoyable : « 20 octobre 1770. — Il n'est rien de pareil à mon aventure de la semaine dernière; elle est si désastreuse, qu'il en faut mourir de rire. Je reçois, le matin, un avis que, par la faute de mon notaire, par sa négligence enfin, je me trouve forcée à faire un remboursement de 10,000 livres, sur lequel je ne comptais pas, et dont je n'ai pas le premier sol; et cela sous huit jours. Je fais mettre mes chevaux, et je pars pour Paris, pour trouver la chose impossible. » Puis vient l'histoire qui veut être à mourir de rire, et dont je craindrais d'ennuyer le lecteur. Ces seuls mots sont dits avec quelque sérieux : « Je retourne demain à Paris; mes réparations sont finies, et je dis adieu à la Briche sans miséricorde et sans retour. Elle est louée pour neuf ans, sans clauses, et, dans neuf ans, qui sait si je serai au monde? » Faux départ; elle est chassée de sa nouvelle demeure — rue Sainte-Anne — par l'odeur de la peinture. Elle date sa lettre suivante au même correspondant : « A la Briche, à Paris, sur le chemin, partout où je trouve une plume et de l'encre, depuis le 3 novembre 1770 jusqu'au 10, que la lettre partira. » Elle l'écrit, un instant, sur un damier où, la veille, le marquis de Croismare a perdu une partie d'échecs. Parmi le branle-bas du départ, on jouait, dans son salon, sans tables, presque sans sièges. Il souffle par là un vent de Bohême. Si enclin que Galiani soit à la gaieté, il trouve, en pareilles circonstances, celle de son amie un peu forte : « Vous voudriez me faire rire sur vos infortunes : cela est impossible aux absents. Les éloignés ne voient que les choses, et jamais la couleur des choses. » Elle allait tenir un bureau d'esprit, dans le proche voisinage de celui que la mort ferma, l'année suivante, aux Filles-Saint-Thomas (1).

(1) Galiani lui adressait une lettre, le 17 juillet 1769 : « Rue Sainte-Anne, passé

Digitized by Google

Mme d'Épinay a laissé, dans la vallée de Montmorency, des amis auxquels elle n'a pas fait l'honneur de les nommer, sans doute parce que leur rôle, dans son cercle, fut sans gloire. Carmontelle va nous faire connaître quelques-unes de ces figures de second plan, sa galerie étant, comme on sait, assez facilement ouverte. Nous l'avons vu, à la Chevrette, le crayon à la main, par un beau soir de l'automne de 1760. Nul doute qu'il n'ait pris quelque habitude avec le monde de la vallée, et que la Briche, après la Chevrette, n'ait été un de ses centres préférés (1). Déjà, le lecteur a entendu parler des portraits de Mme d'Épinay, de Grimm, de Mme d'Esclavelles, de Linant et du curé de Deuil. Joignons-y d'autres figures de la famille : M. d'Épinay, Angélique, deux fois dessinée, — fillette d'abord, en petite bergère, puis vicomtesse de Belsunce, — les d'Houdetot, Jully, la marquise de Roncherolles et ses enfants, la comtesse Tardieu de Maleissye, — dame de Maugarny à Margency, une cousine moins connue ; — puis l'intimité fameuse : les Diderot, les d'Holbach, les Croismare, les Valori, les Saurin, les Gatti. Je viens à des noms plus obscurs, et que le crayon de Carmontelle signale le premier dans l'entourage de Mme d'Épinay : les Pallu, les de Maux, les de Prunevaux, les d'Alençon, les Petit des Landes, la nombreuse famille de Mme Herbert, à laquelle on peut joindre les Cassini.

Mme Pallu devait être la femme de l'ancien seigneur de la Barre, Bertrand-René, l'intendant de Lyon nommé plus haut.

Jacques Alixand de Maux — dont le nom est faussement

la rue Neuve-des-Petits-Champs, la seconde porte cochère à droite, au premier. » C'est aujourd'hui le numéro 71. (*Lettres*, I, 15.) Elle se domiciliait rue Neuve-des-Petits-Champs dans l'acte de donation à Mlle Drinville, le 5 octobre 1764.

(1) Voyez, pour les noms qui vont suivre, l'ouvrage de M. Gruyer, déjà cité (*Chantilly, les Portraits de Carmontelle*), qui a une bonne table alphabétique, et, aux Archives de Chantilly : de Ledans, *Appel nominal des portraits composant le recueil de feu M. de Carmontel* [*sic*]. La collection de M. de Ledans comprenait des portraits qu'on ne retrouve pas à Chantilly, notamment et selon l'ordre de mes citations, ceux de M. d'Épinay (no 566), M. et Mme d'Houdetot (nos 553, 554), Mme de Roncherolles et ses enfants (nos 212-215), Saurin (no 170), Mme de Bréget (nos 125, 478, 570, 633), Mme de Marcenay (no 571), Mme de Lacombe (no 572), Mme de Cassini (no 479), Mme de Montullé (no 634), Turpin de Crissé (nos 597-601).

Je ferai remarquer que Mme de Lacombe, sous le no 572, est faussement nommée, par Ledans, « Mme de Lorme ». Celle-ci figure, exactement désignée, sous le no 105 de la collection de Ledans, et sous le no 291 du catalogue de M. Gruyer.

Digitized by Google

écrit partout de Meaux — était un secrétaire du roi, reçu dans ces fonctions, en 1757, après avoir tenu un emploi dans les fermes générales. Sa signature se trouve deux fois dans les registres d'Épinay : en 1762, comme témoin de l'inhumation de Mme d'Esclavelles; en 1767, comme parrain, avec la dame du lieu pour marraine, de l'enfant d'un jardinier. Sa femme était très connue dans le monde des artistes : « Cette dame de Maux, dit Collé, est la fille du comédien Dufresne et de Mlle Seine, célèbres acteurs dont on se souviendra longtemps (1). Cette femme, avec la figure la plus aimable, aurait eu du talent pour le théâtre, si on l'eût destinée à cette profession; mais elle a été mariée par le duc de Nevers à un sous-fermier, qui, je pense, est à son aise; cela vaut mieux pour elle que d'être comédienne. » Collé la qualifie habituellement de « divine »; quelque comédienne, à toutes les époques, s'est vue flatter de la même hyperbole. Carmontelle a représenté Mme de Maux répétant un rôle d'opéra-comique, sous la direction de l'artiste Saint-Quentin. Sa fille y figure avec elle : celle-ci s'appellera Mme de Prunevaux; elle échauffera fort le cœur et la bile de Diderot, à propos des préférences qu'elle accordait au chevalier de Foissy (2). Mme de Maux paraît avoir été extrêmement liée avec Mme d'Épinay. Un autre dessin la représente — de dos — s'approchant de son amie pour lui parler à l'oreille. M. de Ledans a écrit au bas les premiers mots de la confidence supposée, et qui étaient peut-être la raillerie d'une phrase trop souvent répétée : « Écoutez donc que je vous dise... »

Du même monde, sans doute, était Mme d'Alençon, dessinée par Carmontelle, seule, et avec Mme de Bréget. L'intimité établie par ce rapprochement nous détournera de l'identifier, comme on a fait, avec une comtesse de Lorraine. Il y a la plus grande analogie entre la carrière de son mari, Charles Loyson, qui se donna

(1) Abraham-Alexis Quinault, dit Dufresne, épousa, vers 1726, Catherine-Jeanne Dupré de Seine. L'un avait débuté à la Comédie-Française en 1712, l'autre en 1725.

(2) Fut-elle mariée à un Foullé de Prunevaux? Cette famille était originaire du Nivernais, ainsi que les Alixand de Maux; mais La Chenaye la présente comme éteinte, en la personne de Charles-Nicolas, conseiller au Grand Conseil, qui mourut en 1703, ne laissant que des filles.

Voyez les *Œuvres de Diderot*, V, 263; IX, 50; XVII, 330, 333; XX, 16, 17, 19, 25. — *Correspondance littéraire*, V, 348, 392. — Sedaine a adressé à Mme de Prunevaux une charade rimée : *ibid.*, IX, 46.

Digitized by Google

du d'Alençon, et celle de M. de Maux. Loyson, intéressé dans les affaires du roi, receveur du grenier à sel de Meaux, acheta une charge de secrétaire du roi, en 1760. Il avait épousé, en 1751, Mlle Gonnet, fille d'un intéressé dans les affaires du roi, celle qui, selon toutes probabilités, servit de modèle à Carmontelle.

Mme D'ÉPINAY et Mme DE MAUX.

Les Petit des Landes sont d'une dynastie de correcteurs à la Chambre des comptes, des voisins, possesseurs du château de la Terrasse à Saint-Prix. Il y a là, à la fin de l'ancien régime : un oncle Antoine-César, son neveu Charles-Jean, et ses deux nièces, l'une mariée au président à la Cour des monnaies Chantier de Brainville, l'autre à Henri-Melchior, baron de Vaux, un maître des Comptes. C'est cette dernière qui représente sa famille dans la collection de l'artiste (1).

Carmontelle a pu, à la vérité, la dessiner à Saint-Prix, où il est certain qu'il est venu au temps de Mme Herbert. Celle-ci, Marie Moutade de son nom de famille, avait épousé Claude-Jacques Herbert, fermier des carrosses de Bordeaux, économiste distingué, qui se suicida, dans des circonstances rapportées par la *Correspondance littéraire*, sous la date du 1er mars 1758. Malgré les embarras d'argent qui le poussèrent à ce désespoir, il n'en laissa pas moins sa veuve en état d'acquérir une maison de campagne à Soisy et, sous le nom d'un de ses gendres, M. de Bréget, la seigneurie de Saint-Prix, qu'elle garda de 1766

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : le Château de la Terrasse et le Fief de Maubuisson, à Saint-Prix*. Paris, 1888, in-8°, p. 58.

Digitized by Google

à 1772 (1). Elle eut, outre Mme de Bréget, deux filles, Mmes de Marcenay et de Lacombe. Carmontelle en a composé un groupe qu'on appelait, au dire de Ledans, « les Grâces du tiers état », par opposition aux « Grâces de la noblesse », figurées par Mmes de Blot, de Brionne et d'Egmont (2). Joseph-Philippe de Bréget, baron du Saint-Empire, et, vers la fin de sa carrière, mestre de camp de dragons, lieutenant des gardes du corps de Monsieur, vendit Saint-Prix, en 1772, à la comtesse de Montboissier-Beaufort-Canillac, — encore un personnage de la galerie que nous parcourons, — et acheta, à Épinay, une autre terre, érigée en fief en 1779 (3). Carmontelle a reproduit avec complaisance les traits de Mme de Bréget, dans cinq groupes, où elle est associée, entre autres, à Mmes de Cassini et de Montullé, dont nous allons parler (4). A propos des « Grâces du tiers état », M. de Ledans a ce mot indiscret : « Carmontelle aimait la maman. » Impossible de juger des charmes de Mme Herbert, fort douteux dans la personne mûre qui a place au musée Condé. Les Cassini habitaient alors, à Franconville, la propriété qui deviendra magnifique et célèbre entre les mains du comte d'Albon. Le portrait de Dominique-Joseph a été conservé ; il était le petit-fils du fameux astronome. Officier, quant à lui, dans les gardes du corps du roi, il passait pour un mari complaisant au comte de Maillebois. La mère de M. de Bréget était une Cassini.

Un mot rapide sur les Montullé, après cette énumération, et dans un dessein qu'on va voir. Ils ne devinrent possesseurs qu'en 1773 du fief d'Arras et du château dit l'hôtel seigneurial d'Épinay; ils y succédèrent à Louis-Hercule-Timoléon, duc de Cossé-Brissac, que je n'ose attirer, sans autre raison que la proximité

(1) Auguste Rey, *Notes sur mon village : la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix*. Paris, 1881, in-8°, p. 18.

(2) M. de Marcenay, officier d'artillerie, a son portrait à Chantilly; Ledans a possédé celui de M. de Lacombe. « Les Grâces du tiers état » sont restées dans la famille de Marcenay, que je remercie de m'en avoir laissé prendre une photographie, et offrir une reproduction dans ces pages.

(3) Archives de Chantilly, *Répertoire des titres du duché d'Anguien* (XVIIIe *siècle*).

(4) Le musée Condé ne possède qu'un de ces groupes, où elle est représentée avec son mari et Mme de Montullé. Les autres sont indiqués par Ledans comme faisant partie de sa collection.

Digitized by Google

de résidence, dans le cercle de Mme d'Épinay. Jean-Baptiste-François de Montullé, époux d'Élisabeth Oudry, eut un petit-fils à la campagne. L'acte de baptême dénomme, à ce propos, ses deux filles (1) : l'une, la mère, Jeanne-Élisabeth-Floride, épouse

Mmes de Bréget, de Marcenay et de Lacombe.

de Marie-Charles, marquis du Chilleau, colonel du régiment de Guyenne; l'autre, la marraine, Émilie-Sophie, épouse de Henri-Rolland-Lancelot, marquis Turpin de Crissé, capitaine de hussards dans le régiment de Chamborant (2). C'était à ce dernier

(1) Registres d'Épinay, 14 août 1776.

(2) Voyez, dans *Les Portraits de Carmontelle* (p. 214), les marquises du Chilleau et de Crissé.

Digitized by Google

nom que je voulais aboutir : il remet en présence de l'ancien fief de Deuil un descendant de ce Paul Turpin, guidon de la compagnie de M. de Montpensier, qui vendit la Chevrette au connétable de Montmorency deux siècles auparavant.

Mme d'Épinay, en quittant la Briche, le 6 novembre 1770, manqua de peu une représentation curieuse à la Chevrette, une soirée qui a mérité de demeurer célèbre. La société de céans avait la préoccupation dominante des choses du théâtre; elle tirait d'elle-même auteurs et acteurs, qui lui acquirent une réputation exceptionnelle. Bachaumont en loue « le génie », ce qui est sans doute un peu fort, et, plus justement, « le bon goût ». Elle n'avait rien de commun avec les troupes d'histrions bourgeois qu'a fustigées *La Métromanie*. Sans parler de M. de Magnanville, le chevalier de Chastellux et la marquise de Gléon composaient et jouaient souvent, ce qui n'empêchait pas qu'on ne se donnât, à l'occasion, le régal de quelque nouveauté de la scène parisienne. Ainsi, Diderot conte à Mlle Volland, le 10 août 1769 : « J'étais allé dîner à la Chevrette; je comptais reprendre mon bâton à la chute du jour et regagner mon logis; point du tout; j'y soupai. Sedaine vint. J'entendis la lecture d'un ouvrage de sa façon, *Le Faucon*, opéra-comique, et, à deux heures du matin, je n'étais pas encore à ma porte. »

Sur la saison de 1770, on est abondamment renseigné par la *Correspondance littéraire*, où j'emprunte ce qui suit (1) :

Le chevalier de Chastellux a fait jouer successivement, sur ce théâtre de la Chevrette, trois pièces de sa composition : une comédie en un acte, intitulée *Les Amants portugais;* une comédie en trois actes, intitulée *Les Prétentions*, et enfin une imitation libre de *Roméo et Juliette*, tragédie de Shakespeare. Ces représentations ne soutiendraient peut-être pas le grand jour du théâtre public; mais elles ont attiré, à chaque fois, beaucoup de monde, et l'on a applaudi à plusieurs détails qui ont paru heureux et charmants.

La Veuve [comédie de Collé] réussit beaucoup, l'été dernier, sur le théâtre du château de la Chevrette.

Il y a de très grands talents, surtout en femmes, dans cette troupe de société. Mme de Pernon [lire « Pernan »], fille de M. de Magnanville, a, sans être belle, une figure intéressante et la voix du monde la plus touchante; elle est à merveille dans les rôles de sentiment. Mme la marquise de Gléon,

(1) 15 janvier 1771.

Digitized by Google

sa cousine, grande et belle femme, a joué le rôle de la veuve avec un ton, une grâce, un agrément que les actrices de profession n'auront jamais... La sœur de Mme de Gléon, Mlle de Savalette, joue les rôles de soubrette d'une manière si spirituelle, son petit accent gascon [de Perpignan, comme on sait] lui donne tant de piquant, qu'on ne se souvient pas d'avoir vu jouer la comédie avec cette supériorité depuis la retraite de Mlle Dangeville.

Même suffrage de la part de Bachaumont, et même comparaison de la soubrette avec cette actrice, jadis renommée.

La représentation de *Roméo et Juliette* est l'événement auquel j'ai fait allusion, et qui, après avoir été l'objet en son temps d'une vive curiosité mondaine, ne laisse pas de demeurer intéressant pour les modernes. Chastellux a dit, à propos de la pièce qu'il imita de l'auteur anglais : « J'ai osé arranger *Roméo* pour un théâtre français; il me paraît avoir fait la plus grande impression. J'ai changé une grande partie de l'intrigue, et j'en ai retranché tout le comique. » Il en avait aussi bien retranché le tragique, car la pièce finit par un mariage où s'apaise l'émoi des âmes qui veulent être consolées.

Et Mlle de Lespinasse de n'en pas décolérer (1) :

Ce *Roméo*..., le connaissez-vous? Cela n'est pas mauvais, cela n'est pas médiocre, cela n'est pas même ennuyeux; mais cela est monstrueux, cela est à faire fuir. J'ai entendu dire à la comtesse de B[oufflers] que cela était beau comme Corneille, et meilleur que la pièce anglaise. J'étais, avec elle, à la première représentation; et moi, j'étais animée si différemment, que je désirais de m'évanouir, pour être emportée hors de cette salle. C'était moi, sans doute, qui avais tort : mais il m'est impossible d'être à froid, et de me composer un avis contre mon sentiment.

Une série d'*Othello*, de *Roméo*, d'*Hamlet* commençait à voir le jour chez nous; l'essai de Chastellux fut le plus intéressant, et reste une date dans l'histoire de Shakespeare en France (2). L'empressement des Parisiens à cette soirée fut énorme; deux cents carrosses se portèrent à la Chevrette. Bachaumont écrit, à la date du 17 novembre, que la représentation eut lieu « ces jours derniers ». J'en ai induit que Mme d'Épinay, réinstallée à

(1) *Lettres*, édit. Asse, p. 252.

(2) Voyez Jusserand, *Shakespeare en France sous l'ancien régime*. Paris, 1898, in-12. — Lettre de Mme Riccoboni à Garrick, du 27 novembre 1770.

Digitized by Google

Paris dès le 6, n'y assista pas. Peut-être fixa-t-elle son départ de façon à décliner l'invitation. Sa situation ne laissait pas d'être embarrassante dans le salon des Magnanville, sans compter qu'elle n'était pas femme à se plaire dans une société où elle n'avait pas la primauté des hommages, et, ici, le brillant officier et futur académicien Chastellux conduisait le chœur des amoureux de la marquise de Gléon.

Auguste Rey.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE CHATEAU DE VERSAILLES

en 1795

D'APRÈS LE JOURNAL DE HUGUES LAGARDE

BIBLIOTHÉCAIRE ET CONSERVATEUR DU MUSÉE

On sait que le château de Versailles courut de grands dangers sous la Révolution. En 1792, certains patriotes réclamèrent la vente publique et la destruction de ce *monument propre à rappeler les souvenirs du despotisme*. Une loi du 16 septembre 1792 ordonna d'urgence de procéder au triage des statues ou autres objets méritant d'être conservés, après quoi l'on ferait enlever *les plombs, cuivres et bronzes jugés inutiles* pour les livrer aux ateliers nationaux. Une autre loi, du 19 septembre, décréta, encore d'urgence, le transport à Paris, au *Muséum français*, de tous les tableaux et œuvres d'art, en laissant seulement en place, à titre provisoire, les statues des jardins, « *jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné* ». Mais les Versaillais, justement émus, ne restèrent pas inactifs; ils s'empressèrent de rédiger une pétition qui fut, dès le 21 septembre, portée à la Convention par les administrateurs du département de Seine-et-Oise et les officiers municipaux, accompagnés de plusieurs citoyens notables. Fort habilement, les pétitionnaires commencèrent par annoncer qu'ils avaient « armé et équipé neuf bataillons pour la frontière », qu'ils s'occupaient « de former de nouveaux bataillons », et « d'élever la jeunesse qui ne peut-être encore armée dans l'austérité des mœurs et des vertus républicaines ».

Digitized by Google

Sur ce début, l'Assemblée les invita aux honneurs de la séance, et décréta qu'il serait fait « *mention honorable dans son procès-verbal du patriotisme des citoyens du département de Seine-et-Oise* ». Les pétitionnaires exposèrent alors combien il serait regrettable et dommageable pour la ville de Versailles d'enlever les tableaux, statues, œuvres d'art, qui en étaient la gloire et faisaient l'admiration du monde entier, et ils demandèrent *la suspension* des lois des 16 et 19 septembre. Immédiatement, d'enthousiasme, la pétition fut *convertie en motion et décrétée*. C'était le salut du Château.

Cependant, quelques mois plus tard, en 1793, on raconte que le conventionnel Charles Delacroix, dont la modération et l'esprit éclairé ont été vantés, se trouvant en mission à Versailles, et se promenant sur la terrasse du Château, s'écria : « *Il faut que la charrue passe ici* (1). » Heureusement, un groupe de bons citoyens, en tête desquels il faut citer De Laval, Charbonnier, Paul Panckoucke et Duval, membres d'une des sections de la ville, osèrent protester énergiquement contre le vœu de Charles Delacroix et contre la proposition qui s'en était suivie. Ils publièrent un mémoire en réponse, et réussirent à faire écarter ce nouveau péril. Bien mieux, le 5 mai 1794, la Convention décréta que le Château et les jardins de Versailles, ainsi que la plupart des anciens châteaux royaux des environs, « ne seraient pas vendus, mais consacrés et entretenus aux frais de la République, pour servir aux jouissances du peuple, et former des établissements utiles à l'agriculture et aux arts ».

Grâce aux habitants de Versailles, le Château ne fut donc ni démoli, ni vendu. En outre, non seulement il ne fut pas dépouillé d'une grande partie des œuvres d'art qui le garnissaient encore, mais il servit d'immense magasin pour les innombrables objets saisis par l'Etat soit dans les maisons princières, soit dans les églises et couvents, soit enfin dans les habitations des condamnés et émigrés. De tous les points du département on vit arriver des chariots remplis de tableaux, de statues, de livres, de meubles, qui s'accumulèrent dans les vastes salles du Château.

(1) *Histoire des rues de Versailles*, par Le Roi (1re édit., p. 156). — Lettre autographe de De Laval fils, 1849 (coll. pers.).

Digitized by Google

Les *commissaires artistes* de Versailles se transportaient à Saint-Germain, à Marly, à Ecouen, examinaient les objets confisqués, en faisaient un triage sommaire, puis les expédiaient (1).

A Versailles, on fit des ventes publiques qui durèrent plusieurs mois, en réservant autant que possible ce que les commissaires jugeaient le plus utile. On paya aussi de gros créanciers de l'Etat, banquiers et fournisseurs, en leur abandonnant des tapisseries, des meubles précieux, des porcelaines, des tableaux. Malgré tout, il restait un amoncellement de choses de toute nature qui risquaient d'être perdues ou détériorées, et qu'il importait d'inventorier, de cataloguer, de classer.

Dans cet étonnant dépôt se trouvait une importante collection de curiosités naturelles (minéraux, végétaux, etc...), rapportée d'Amérique par un sieur Fayolle, vendue par lui, moyennant 15,000 livres, au comte d'Artois, puis confisquée sur ce dernier par l'Etat. Fayolle habitant Versailles, nommé membre de la Commission des Arts, et toujours passionné naturaliste, se préoccupa naturellement de la conservation de

(1) A titre de spécimen, voici une note d'expédition d'Ecouen à Versailles, à la date du 3 brumaire an II (24 octobre 1793) :

« Nous, Jacques Lenglier, membre de la Commission des Arts du département de Seine-et-Oise, soussigné, prions tous ceux qui sont à prier de laisser passer librement le citoyen Antheaume, charretier du citoyen Gilbert Peigneux, maître de poste et cultivateur en la commune d'Ecouen, conducteur d'une charrette attelée de quatre chevaux allant à Versailles, chargée des divers objets dont la désignation suit; savoir :

« 1° Une statue en marbre représentant sainte Anne faisant l'éducation de la Vierge, groupe de deux figures de grandeur naturelle, en marbre;

« 2° La Vierge tenant l'Enfant Jésus, figures en marbre de grandeur naturelle;

« 3° Le buste d'Alexandre de grandeur naturelle, en marbre;

« 4° Le buste d'Annibal, aussi en marbre et de grandeur naturelle;

« 5° Deux bas-reliefs en marbre, l'un représentant la chute de Phaëton, et l'autre une femme vue par le dos, aussi en marbre blanc;

« 6° Deux têtes d'hommes, et une de faune coiffée d'un béguin;

« 7° Une tête d'homme et une de femme, bas-relief rond-de-bosse.

« Tous lesquels objets susdésignés proviennent du ci-devant château d'Ecouen ayant appartenu à l'émigré Louis-Joseph Capet.

« Auquel citoyen conducteur ci-devant dénommé, le citoyen Bocquet, secrétaire général du département, payera le prix du transport à raison de 40 livres par jour ou 10 livres par cheval, prix convenu.

« Fait à Ecouen le troisième jour du second mois de l'an 2e de la République française une et indivisible. »

(Suivent les signatures et visas officiels.)

Coll. pers.

Digitized by Google

cette collection qu'il avait créée. Il en obtint la garde, puis, en juin 1794, fit adopter par la Commission l'institution d'un *Muséum*, et prit le titre de *directeur du Conservatoire du Muséum national de Versailles*. Mais, comme il y avait à placer dans ce muséum beaucoup d'objets étrangers à l'histoire naturelle, la Commission adjoignit à Fayolle plusieurs autres de ses membres, qui furent chargés de s'occuper, l'un des peintures, un autre des sculptures, un troisième des livres, un quatrième de la musique, et ainsi de suite.

Une intéressante notice, publiée en 1887 (1) par M. Dutilleux, le savant secrétaire de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, a fait connaître l'histoire complète et accidentée de ce *Muséum national*, remplacé en 1797 par un *Musée spécial de l'Ecole française*, fermé, puis réouvert à diverses reprises, enfin désorganisé et supprimé sous l'Empire. L'activité courageuse, les efforts persistants de Fayolle pour l'organisation et la conservation de ce premier Musée de Versailles ont été mis en relief dans cette excellente étude très documentée. Il n'y a pas à y revenir, mais il nous a semblé qu'il ne serait pas sans intérêt de pénétrer un peu dans le détail des complications que rencontrait l'administration générale du Château en 1795. L'occasion nous en est offerte par le curieux manuscrit du Journal du premier conservateur en chef, placé pendant quelques mois au-dessus de Fayolle.

En juin 1795, le représentant du peuple André Dumont avait été chargé de l'administration du département de Seine-et-Oise. Après avoir été un farouche terroriste, il était devenu, comme tant d'autres, un conservateur énergique et un habile administrateur. Il fut frappé du désordre de ce grand château de Versailles, devenu une sorte de capharnaüm où chacun commandait de son côté, et classait à sa guise, suivant ses préférences, les curiosités naturelles, les statues, les gravures ou les instruments de musique. Il voulut coordonner ces efforts individuels en leur donnant une direction, en les centralisant, et il s'adressa pour cela à un ancien président de la Chambre des

(1) *Notice sur le Muséum national et le Musée spécial de l'Ecole française à Versailles*, par A. Dutilleux (Versailles, 1887).

Digitized by Google

comptes de Grenoble, retiré à Versailles. Ce personnage s'appelait, avant la Révolution, le président Hugues de La Garde, et depuis, plus démocratiquement, le citoyen Hugues Lagarde. C'était le fils d'un riche négociant de Marseille nommé simplement Joseph Hugues, propriétaire de plusieurs savonneries qui lui rapportaient de gros bénéfices. Doté par son père de plus de 300,000 livres, marié richement à Marseille en 1770, il avait ajouté à son nom celui du domaine de la Garde acheté par lui, puis avait obtenu la charge de président de la Chambre des comptes de Grenoble. En 1789, il avait marié brillamment sa fille à M. de Caraman en lui constituant une dot de 400,000 livres, à laquelle le grand-père, le fabricant de savons, avait ajouté de son côté 600,000 livres. Puis les mauvais jours étaient venus, la charge de président supprimée, la famille Hugues dénoncée comme suspecte, le père Joseph Hugues emprisonné, guillotiné, ses biens confisqués, le fils réduit à se cacher, la terre de la Garde saisie et vendue, M. de Caraman émigré (1). L'ex-président, porté à tort sur la liste des émigrés, avait eu l'idée de se réfugier à Versailles où il eut l'heureuse chance d'être oublié. C'était un amateur de livres et d'objets d'art. Mais comment, venant de Marseille et de Grenoble, avait-il fait la connaissance et gagné la confiance d'André Dumont venant de Picardie, député du département de la Somme? — Nous ne savons. Toujours est-il qu'à la date du 10 messidor an III (28 juin 1795), André Dumont prit et signa l'arrêté suivant (2) :

André Dumont, représentant du peuple dans les départements de l'Oise, de Seine-et-Oise et de Paris *extra muros*, voulant utiliser, autant qu'il est en son pouvoir, les travaux des personnes employées tant à la Bibliothèque qu'au Muséum placés au Palais national de Versailles, *voulant établir de l'ordre, et assurer la conservation, l'entretien et le classement de ces dépôts*, arrête que le citoyen Hugues Lagarde, qu'il nomme bibliothécaire et qu'il charge des travaux relatifs à cet objet, *surveillera toutes les parties du Muséum, se concertera avec les administrations de Département et de District auxquelles il proposera les changements qu'il croira convenable de faire*, et rendra compte, chaque décade, de l'état des lieux et l'avancement de ses travaux.

(1) Ces détails biographiques et ceux qui suivront sont tirés d'un *Mémoire à consulter* publié en 1807, pour Mme veuve Hugues de La Garde et Mme de Caraman, sa fille.

(2) Coll. pers.

Digitized by Google

L'Administration du département de Seine-et-Oise, et celle du district de Versailles, chacune en ce qui la concerne, examineront s'il ne doit pas être fait de changements, soit dans les dispositions existantes, soit parmi les employés.

La nomination des citoyens Lozan pour le dessin et les gravures, celles du citoyen Pilon pour la sculpture, et Bêche pour la musique, sont confirmées. Il n'est rien changé à l'égard des autres artistes, qui conservent leurs places et qui se trouvent rangés dans la classe de ceux dont l'utilité devra être examinée par les Administrations.

Le Représentant du peuple,
(*Signé*) A. DUMONT.

Hugues Lagarde, favorisé de la confiance particulière, et sans doute justifiée, d'André Dumont, devait donc avoir la haute main sur tout le Château, et tenir sous ses ordres les conservateurs spéciaux de chacune des sections du Muséum et tous les employés. C'était à lui que devait incomber le soin de diriger le classement des objets de toute nature exposés ou à exposer, de proposer aux administrateurs du département et du district les dispositions à prendre, et d'en rendre compte sous sa responsabilité. On va voir que c'était une mission difficile.

L'ex-président de la Chambre des comptes ayant gardé les traditions de la régularité administrative, fit immédiatement ouvrir, par son secrétaire, le citoyen Le Bel (était-ce un descendant du fameux valet de chambre ?), un livre-journal où il fit relater, jour par jour, tous ses actes d'administration et sa correspondance (1). C'est ce document que nous allons parcourir.

Tout d'abord, Hugues Lagarde cherche à s'entourer des meilleurs collaborateurs, et il faut lui rendre cette justice qu'il s'applique à conserver les hommes qui connaissent déjà en partie les richesses du Château et en ont commencé certains classements. Il obtient ainsi le maintien ou la nomination de : Fayolle pour l'histoire naturelle, Pilon pour la sculpture, Damarin et Gazard pour la peinture, Lauzan pour le dessin et la gravure, Mayeur pour la bibliographie, Péradon pour la botanique, Bêche pour la musique, Huvé, ancien inspecteur du Palais, pour l'architecture. Il désire, en outre, s'assurer le concours d'un vieux peintre qui connaît mieux que personne les tableaux

(1) Bibliothèque de la ville de Paris.

Digitized by Google

du Château; c'est Durameau, ancien peintre ordinaire du Roi, auteur du grand plafond de la belle salle de l'Opéra de Versailles, nommé par Louis XVI gardien de ses tableaux, et qui a fait, en 1784, un inventaire complet et détaillé de toutes les peintures appartenant au Roi à Versailles. Hugues Lagarde demande courageusement la réintégration de ce serviteur du Roi dans ses anciennes fonctions, et il l'obtient par un premier arrêté d'André Dumont du 22 messidor, et un deuxième arrêté du Directoire du département du 28 messidor, dont il transcrit la teneur sur son Journal, avec cette considération : *Les talents connus du citoyen Durameau, son âge et son ancienne qualité lui donnaient des droits à une juste préférence.*

Le surlendemain, 30 messidor, Hugues Lagarde adresse un premier rapport à l'administration du département; il y rend compte des premiers classements commencés, de l'organisation de son personnel, mais ajoute qu'il attend l'arrivée de Durameau pour décider avec lui du placement des tableaux. Il ne perd pas de temps d'ailleurs, car, le 5 thermidor, recevant de l'administration du district l'avis officiel de la nomination de Durameau, il convoque immédiatement celui-ci pour le lendemain, afin de procéder à son installation, en lui disant : « *Cette séance extraordinaire sera précieuse pour les arts et pour mon cœur.* » Enfin, il complimente et remercie, au nom de la Commission des Arts, André Dumont qui lui répond quelques jours après, le 14 thermidor :

Je suis enchanté, citoyen, que la rentrée du citoyen Durameau ait satisfait les membres de la Commission et les bons citoyens de Versailles. Mon but est, et a toujours été, de rendre aux arts les hommes qui les honorent, et à la société ceux qui peuvent en faire le bonheur; et, en dépit de tous les malveillans qui clabaudent, je crois avoir fait à Versailles tout le bien qu'il m'était possible d'y faire.

Tout va donc au mieux, et Hugues Lagarde s'installe au Château, dans les anciens appartements du maréchal de Duras. Damarin, secrétaire de la Commission, et les employés subalternes s'y logent également.

On se met à la besogne, et chacun des commissaires s'applique à mettre à part ce qui le concerne, Durameau prenant les tableaux, Fayolle les curiosités naturelles, et les autres de

Digitized by Google

même. Mais chaque jour on fait des découvertes nouvelles pour lesquelles des connaissances spéciales sont utiles. Ainsi l'on trouve une série d'objets venant de *l'amiral Penthièvre*, qui sont fragiles et encombrants : ce sont, entre autres, deux grands modèles de vaisseaux, une gondole vénitienne, trois pirogues canadiennes (en réduction, sans doute). Hugues Lagarde charge le citoyen Hervet, *artiste pour la géographie et la topographie*, d'examiner ces objets et d'apprécier s'ils sont dignes de figurer au Musée.

Le 2 thermidor, les administrateurs du district, sur la demande à eux adressée par les administrateurs du culte catholique de l'église Notre-Dame, invitent Lagarde à rechercher *un Christ en marbre blanc, de hauteur humaine*, venant du prieuré de Saint-Eloi de Longjumeau. M. Coüard, dans une très curieuse *Notice* publiée en 1890, a raconté les étranges péripéties subies par cette importante œuvre d'art religieux, d'un réel mérite. Placé dans le prieuré de Saint-Eloi vers 1690, ce *Christ* en fut enlevé en 1791 et transporté dans l'église Notre-Dame de Versailles, puis, en 1793, après la suppression du culte catholique, enlevé de nouveau et envoyé au Château. Là, qu'était-il devenu ? — Hugues Lagarde le trouve couché à terre, couvert de poussière, dans un recoin obscur. Il commence par répondre, le 4 thermidor, aux administrateurs du district qu'il lui est nécessaire, pour donner son avis sur le sort *de ce bel ouvrage, d'en prendre une connaissance plus particulière*. Puis, le lendemain 5 thermidor, il leur adresse un rapport détaillé, signé avec lui par Pilon, Durameau et Gazard, concluant que : « ce morceau de sculpture, précieux sans doute, par la beauté du bloc dont il a été extrait et par le travail de l'artiste, est trop volumineux pour pouvoir être placé convenablement dans les salles du Muséum national » ; que, d'autre part, « il est trop conséquent pour être donné et trop cher pour être vendu » ; qu'en conséquence, « *on pourrait le prêter en dépôt*, sous la responsabilité des administrateurs du culte, sous la surveillance du conservateur du Muséum et des citoyens artistes de la Commission des Arts ». Cette solution ne fut pas admise, on ne sait par qui, ni pourquoi. M. Coüard donne seulement la preuve que cette statue du Christ resta dans les magasins du Château jusqu'en décembre 1800, époque à laquelle elle fut enfin replacée à Notre-

Digitized by Google

Dame, non à titre de prêt, mais à titre de restitution, et installée dans la grande chapelle à droite du transept (1).

Le 9 thermidor, autre requête présentée à Lagarde. La Manufacture d'armes de Versailles demande, pour orner sa grande salle, un buste d'Alexandre en plâtre, plusieurs armures en carton, des têtes de guerriers en plâtre. Le conservateur recherche, examine les objets demandés, et, vu leur peu de valeur sans doute, prend sur lui de les accorder à la Manufacture qui en accuse réception.

D'autre part, avec le concours de Buffy et aussi de Paillet qui lui a été adjoint, on fait le catalogue des livres déposés au Château. C'est un travail considérable, car il y a au total 104 bibliothèques contenant 136,000 volumes, qui forment 60,000 articles.

Malgré tous ces soins divers et l'encombrement du Château, le Directoire du district, par arrêté du 17 thermidor, ordonne qu'à l'occasion de la cérémonie du 23 pour l'anniversaire du 10 août, le Muséum devra être ouvert au public, et que les eaux du Parc joueront. Il faut donc se hâter de faire un rangement provisoire, accrocher les tableaux, placer des vitrines.

En même temps, le citoyen Girault, substitut du procureur-syndic du district, informe que l'Administration a autorisé la remise du grand orgue de Saint-Louis au citoyen Mathieu, organiste de l'église, mais sous la surveillance de la Commission des Arts, et il invite Lagarde à prendre les mesures nécessaires. L'orgue a besoin de réparations qui devront être faites par Cliquot, facteur de cet instrument. Les clés sont remises néanmoins à Mathieu par Bêche, commissaire pour la musique, sur récépissé, et sous réserve de la surveillance prescrite.

En fructidor, Lagarde reçoit du district l'ordre d'aller examiner au *ci-devant hôtel de Condé* un *forté-piano provenant de Louise de Bourbon-Condé*, et *de le faire enlever dans le plus bref délai, s'il est susceptible d'être conservé,* puis de faire un rapport du tout à l'Administration. Bêche va voir l'instrument, le trouve fort ordinaire, mais néanmoins le fait apporter au Château, *vu l'utilité dont il pourrait être à l'avenir*. Provi-

(1) Voir *Notice sur le Christ en croix décorant le maître-autel de l'une des chapelles de l'église Notre-Dame à Versailles*, par E. Coûard-Luys (Versailles, 1890).

Digitized by Google

soirement, ce malheureux *forté-piano* vient augmenter un peu l'encombrement.

Quelques jours après, c'est un rapport à faire sur un tout autre sujet. Il s'agit *d'un modèle en cuivre du mètre,* envoyé au Muséum de Versailles par le Comité de l'Instruction publique pour *servir d'étalon aux mesures de longueur décrétées par la Convention.* Cet envoi a été accompagné de la série des rapports, calculs, décrets et instructions y relatifs. Hugues Lagarde étudie tout cela, en informe les citoyens maire et officiers municipaux de Versailles, et les prévient que tous ces documents, déposés au secrétariat du Muséum, seront communiqués aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

On se préoccupe aussi de l'état des grandes et belles pendules du Château. Un horloger spécial de Paris, le citoyen Besnard, a été convoqué à une expertise; il déclare que *la pièce à sphère qui est dans le cabinet dit de la pendule* ne peut pas marcher et a besoin d'une réparation urgente. Mêmes observations pour *la pendule mécanique et organique* dont la principale figure a été démontée. Le lendemain, Lagarde adresse un rapport détaillé à Ginguené, commissaire de la Commission exécutive. Il propose de remplacer, dans la pendule mécanique, la figure du Roi par celle de la Liberté. Il fait en outre remarquer que c'est le citoyen Robin, horloger à Versailles, qui est ordinairement chargé des réparations et de l'entretien de ces grandes pendules.

Vers la même époque, la Commission exécutive met à la disposition du Muséum de Versailles un certain nombre de tableaux de l'école flamande déposés au Conservatoire de Paris, et d'autres tableaux et objets d'art laissés à Saint-Germain; elle demande d'urgence l'installation du Muséum dans les grands appartements. Hugues Lagarde multiplie ses démarches, et écrit à Durameau d'en faire autant de son côté, à Paris et à Saint-Germain, pour connaître l'état et les dimensions des tableaux promis, et leur livraison prochaine.

Ce sont alors chaque jour des réclamations, des difficultés, des rapports, des rangements nouveaux à faire.

Au milieu de ces occupations si multipliées, le bibliothécaire-conservateur a un grave souci : il manque d'argent pour payer ses employés. Ceux-ci, surmenés, accablés de travail, se découragent, menacent de l'abandonner. En outre, son protecteur,

Digitized by Google

André Dumont, a quitté Versailles, remplacé par Charles Delacroix, qui s'étonne et s'irrite que le Muséum ne soit pas encore bien organisé. Une missive sévère de Ginguené aux administrateurs du département reproche qu'il y ait trop de salariés, et pas assez d'activité. Il réclame des économies et la répression des abus, tout en recommandant de faire transporter dans l'intérieur du Château les plus belles statues du Parc, menacées de dégradations par l'humidité.

Hugues Lagarde, sur lequel retombent ces plaintes et ces exigences, s'efforce avec ses collaborateurs de donner satisfaction au ministre. Le 6 vendémiaire an IV, il rend compte aux administrateurs du district de la conférence tenue à ce sujet, et ordonne le transport au Château des statues le *Milon*, *Le Gladiateur mourant*, le *Jupiter olympien*, la *Vénus à la coquille*, et autres. Mais c'est une entreprise délicate, et il rencontre du mauvais vouloir, il constate les désertions de plusieurs employés.

Le 10 vendémiaire an IV, il adresse aux administrateurs du département et du district son huitième rapport général sur l'état du Muséum et l'avancement des travaux. Il est lamentable et empreint d'un découragement profond :

Les travaux généraux de la Bibliothèque et du Muséum sont toujours totalement suspendus. Les craintes que j'avais conçues et dont je vous ai fait part sur la retraite d'employés plus intéressants encore que les hommes de peine n'étaient que trop fondées, puisque les deux employés au bureau bibliographique du citoyen Mayeur l'ont en effet abandonné, ainsi que vous le verrez par la notice de ce commissaire au compte ci-joint... Les sieurs V. Duchesne,... se sont également retirés... ils cherchent du pain et un salaire moins disproportionné avec le renchérissement des subsistances...

Le découragement universel est à son comble, toutes les ressources sont épuisées...

Cependant Hugues Lagarde proteste encore de son dévoûment et des efforts qu'il fera pour mener à bien la tâche qui lui a été confiée.

Le 12 vendémiaire, les administrateurs du district lui transmettent l'avis de la levée du sequestre mis sur les biens de feu d'Arlincourt, ex-fermier général, et lui donnent l'ordre de remettre à Mme veuve d'Arlincourt, comme tutrice de ses enfants, les effets de différents genres provenant de cette succession. Encore un

Digitized by Google

travail de recherche et de triage qui ne va pas sans quelques difficultés!

Le 18 vendémiaire, le district s'empresse encore de transmettre à Lagarde un arrêté daté de la veille, du terrible Charles Delacroix, qui paraît moins conciliant qu'André Dumont. Il *requiert* l'Administration de rendre compte de ce qui a été fait : 1° de son arrêté de ventôse créant une bibliothèque publique au Château; 2° de son autre arrêté ordonnant que les restes du médaillon de Louis XIV seraient convertis en un faisceau représentant les quatre-vingt-six départements avec lettres initiales R. F.

Hugues Lagarde, à cette réclamation impérative, est fort perplexe sur le second point, car il ignore ce dernier arrêté relatif au médaillon de Louis XIV et ne comprend pas ce que Delacroix veut dire. Il écrit bien vite à Leroy, inspecteur des Bâtiments, de lui expliquer cette énigme.

Le lendemain, 19 vendémiaire, Leroy répond :

J'ai une parfaite connaissance de l'arrêté du représentant du peuple Delacroix. Il requiert le citoyen Dejoux, sculpteur ayant l'entretien des statues de Versailles, de faire disparaître la masse restante sur le médaillon du buste de Louis Capet dit Le Quatorzième, du groupe de l'Histoire placé au milieu du promenoir au pourtour du bassin de Neptune, et me charge d'en suivre l'exécution, en y substituant des emblèmes républicains ainsi qu'il y est dit, aussi que l'administration du district pourvoira aux frais que cette besogne nécessitera.

Si jusqu'à présent l'artiste ne s'en est pas encore occupé, quoique je lui en aie écrit, même parlé avec instances, ce retard ne peut être attribué qu'à l'achèvement d'un monument conséquent dont il est chargé pour le Panthéon à Paris, ce qui exigeait sa présence; voilà le vrai motif (1).

J'affirme de plus que j'ai fait faire une copie du dessin représentant le faisceau de la Liberté qui doit suppléer au buste, et qui n'attend pour son exécution que le citoyen Dejoux.

Tous les Versaillais connaissent bien ce beau groupe placé en face du bassin de Neptune, et ont vu le portrait de Louis XIV sculpté en bas-relief sur le médaillon que tient d'une main la

(1) Claude Dejoux, né en 1732, mort en 1816, exécuta en 1795 une statue colossale de la Renommée destinée à être fondue en bronze et placée au-dessus de la coupole du Panthéon. Il fut, dans la même année, nommé membre de l'Institut.

Digitized by Google

grande statue de l'Histoire. M. Coüard, à qui rien n'échappe, a déjà signalé, en 1895, que ce portrait avait été gratté en 1792, et rétabli seulement sous la Restauration. Le Journal de Lagarde complète ces premières informations en montrant comment le buste de Louis XIV devait être remplacé, et pourquoi il ne le fut pas. Il est heureux que le sculpteur Dejoux ait négligé l'exécution de la commande qui lui avait été faite, car la statue de l'Histoire, rappelant par diverses allégories les victoires de Louis XIV, aurait présenté un bizarre anachronisme en montrant le faisceau républicain des quatre-vingt-six départements, comme l'avait ordonné Charles Delacroix. Malgré le ton comminatoire de la lettre de ce dernier, l'affaire traîna en longueur, et le médaillon royal ne fut pas transformé en allégorie républicaine.

Hugues Lagarde multipliait ses efforts, malgré son découragement. Mais il avait des ennemis ou des envieux. On le dénonça comme beau-père d'un émigré. Il répondit, par lettre officielle du 19 vendémiaire an IV, que s'il était vrai que son gendre eût émigré, le divorce avait été prononcé au profit de sa fille depuis longtemps. Il ajoutait qu'il avait déjà demandé quelle conduite cette situation lui imposait, que si les parents d'émigrés étaient tenus de renoncer à toutes fonctions publiques, il était prêt à résigner les siennes.

Le 20 vendémiaire, il adresse aux administrateurs du département et du district le neuvième compte rendu de sa direction, et proteste encore de son dévoûment. L'Administration le rend responsable des dégradations causées aux livres par l'humidité, des retards de l'organisation, — il s'en excuse.

Enfin, le 3 brumaire an IV, Charles Delacroix décide, par un nouvel arrêté, que désormais il y aura quatorze conservateurs qui auront tous les mêmes droits et les mêmes traitements, et nommeront eux-mêmes, par voie d'élection, un directeur dont les fonctions ne dureront que trois mois. Hugues Lagarde se trouvait, par cet arrêté égalitaire, classé dans la section de bibliographie, au même rang que Buffy, Paillet et Mayeur, ses subordonnés jusqu'alors. Cette organisation démocratique, assez critiquable d'ailleurs pour la bonne direction des travaux à faire, ne pouvait convenir à l'ancien président de la Chambre des comptes. Le jour même de la signature de l'arrêté, le 3 brumaire

Digitized by Google

an IV, il adresse sa démission en quadruple exemplaire aux administrateurs du district, aux administrateurs du département, à la Commission des Arts et à la Commission exécutive. Au district, il déclare donner, *pour le présent et l'avenir*, sa démission de bibliotécaire-conservateur *ainsi que de toute autre pour laquelle il pourrait être désigné dans le même établissement.*

Aux administrateurs du département, il ajoute :

..... Je remets au Secrétaire du Muséum (le citoyen Damarin) tous les papiers relatifs à ma courte, *pénible* et *orageuse* administration, étant prêt à en rendre compte dans toute la latitude de la plus indéfinie responsabilité.

Puissé-je laisser dans votre souvenir l'estime et la bienveillance dont je ne me crois pas indigne par mon zèle et ma bonne volonté, dont je serai toujours empressé de manifester le sentiment invariable en franc et loyal républicain.

Les administrateurs de Seine-et-Oise répondent, le 12 brumaire, par une attestation collective, signée par Garnier, Langoiseur, Carqueville, Hennin, Chandellier et Peyronnet, secrétaire général, affirmant que le citoyen Hugues Lagarde a rempli ses fonctions *avec l'intelligence, le zèle et l'activité qui n'appartiennent qu'aux vrais talents, et un dévoûment sincère aux progrès des arts et aux intérêts de la République*, s'empressant *de rendre ces témoignages de sa conduite constamment digne de leurs éloges.*

De leur côté, les membres de la Commission exécutive de l'Instruction publique lui adressent les mêmes compliments, *regrettant qu'il ne continue pas ses fonctions, les arts ne pouvant être bien servis que par ceux qui les aiment et qui s'y dévouent par sentiment, comme lui.*

Enfin, le Directoire du district lui envoie aussi une attestation élogieuse.

Hugues Lagarde était donc accompagné dans sa retraite volontaire par les regrets et les témoignages les plus flatteurs. Néanmoins, sa carrière de bibliothécaire-conservateur du Muséum de Versailles avait été de courte durée, et était définitivement terminée. Son Journal s'arrête là. En moins de quatre mois, du 10 messidor an III, jour de la nomination d'Hugues Lagarde, au 3 brumaire an IV, jour de sa démission, ce Journal comprend près de six cents articles, représentant autant de

Digitized by Google

lettres officielles reçues ou envoyées, soit, en moyenne, cinq par jour, dont beaucoup sont de véritables rapports, longs et détaillés. Cela seul suffirait à justifier l'épithète de *pénible* dont Lagarde qualifie son administration dans sa lettre de démission. Il ajoute qu'elle fut *orageuse*. On le devine, à travers les réticences d'une correspondance officielle.

Mais ce qui se dégage surtout, d'une façon saisissante, des multiples incidents relatés dans le Journal d'Hugues Lagarde, c'est l'encombrement, le désordre, le désarroi du château de Versailles en 1795. A côté de pièces démeublées, de grands murs nus, privés des tableaux qui les garnissaient jadis, on rencontrait une réunion hétérogène des objets les plus dissemblables : des piles énormes de livres superbement reliés, venant des bibiothèques royales ou princières, exposés aux dangereuses atteintes de l'humidité; des collections minéralogiques, des objets du culte enlevés non seulement des églises de Versailles, mais de toutes les maisons religieuses du département; des statues, des bustes et bas-reliefs de tout genre, gisant sur le sol, dans la poussière; des armes, des modèles de bateaux, des instruments de musique rapportés d'un peu partout, comme le piano de la princesse Louise de Bourbon-Condé; des tableaux grands et petits, bons et mauvais, envoyés de tous les châteaux voisins; enfin, les innombrables objets mobiliers de toute nature séquestrés pour cause d'émigration, et déposés provisoirement dans les salles du Palais. Et, pour garder, entretenir, classer tout cela, quelques hommes dévoués, éclairés, désireux de bien faire, mais débordés par les réclamations journalières, les injonctions des administrations du district et du département, et mal secondés par des employés subalternes qui, se plaignant de n'être pas payés, ne se gênaient pas pour abandonner les travaux commencés, ou désertaient définitivement. Si l'on se rappelle en outre qu'un grand nombre d'hommes de peine, prétendus gardiens, et autres, étaient logés au Château, on imagine combien de choses précieuses ont dû être détruites ou disparaître.

Que devint l'ex-président Hugues Lagarde? — Il resta fixé à Versailles et, possesseur d'une belle fortune, au moins apparente, il s'y livra à des occupations diverses qui n'eurent pas toutes d'heureux résultats. D'une part, il paraît avoir continué de cultiver pour son compte la littérature, les sciences et les

Digitized by Google

arts. On le voit, en effet, peu de temps après sa démission de brumaire an IV, solliciter et obtenir une carte spéciale d'entrée à la Bibliothèque et faire hommage d'un numéro du *Journal des Arts et Manufactures* où il collaborait sans doute. En même temps, il se fait bâtir, rue Caton, n° 33 (actuellement rue Saint-Louis), une belle habitation qu'il orne et décore si artistement que la dépense totale s'élève à plus de 400,000 francs. C'était imprudent, parce que, ne pouvant disposer à ce moment d'une pareille somme, il est forcé de souscrire des billets. En 1798, il marie son fils et lui constitue en dot 25,000 francs de rente à prendre sur deux fabriques de savon affermées moyennant 21,000 francs, et le revenu d'une autre maison de Marseille louée 4,400 francs. En 1800, il est nommé régent de la Banque de France. Enfin, il achète plusieurs terrains à Versailles, et entreprend d'y élever des constructions. Jusqu'alors, tout allait bien.

Mais, à partir de 1801, Hugues Lagarde est aux prises avec de graves difficultés. Ses locataires et débiteurs de Marseille ne le payant pas, il ne peut faire face à ses propres échéances. De nombreux créanciers, prêteurs, entrepreneurs et fournisseurs, exercent des poursuites, prennent des jugements de condamnation contre lui. Ses meubles sont saisis, sa maison de Versailles est saisie aussi et vendue au prix de 62,000 francs. Ce qui restait du domaine de Lagarde est vendu 90,000 francs, mais ce prix est revendiqué par Mme Hugues Lagarde, en payement de ses reprises, et elle gagne son procès. Les savonneries de Marseille sont abandonnées à Mme de Caraman pour 400,000 francs, en payement de sa dot, mais à la charge de vingt-cinq inscriptions hypothécaires. C'est alors la ruine, la déconfiture irrémédiable. En l'an X, le malheureux Lagarde est poursuivi, traqué par deux meutes de créanciers, vingt-neuf Versaillais et quarante-cinq Parisiens, qui se partagent ses dépouilles. Il est réduit à s'enfuir pour échapper aux recors. On veut le faire déclarer en faillite, parce qu'il s'est occupé de la vente des produits de ses savonneries. Un long procès s'engage à ce sujet, le Tribunal civil de Versailles le déclarant non commerçant et par suite non susceptible d'être mis en faillite, et le Tribunal de commerce persistant à prononcer la faillite. Avant que ce débat ne fût tranché, le pauvre ancien président-bibliothé-

Digitized by Google

caire-conservateur était mort le 17 vendémiaire an XIII. Après lui, le procès continua entre les créanciers, d'une part, et, d'autre part, Mme veuve Hugues Lagarde et Mme de Caraman, sa fille. Ce ne fut que le 21 mars 1810 qu'un arrêt de la Cour d'appel jugea définitivement que Hugues Lagarde avait été à tort mis en faillite, et sauva sa mémoire de cette fâcheuse déclaration.

Ainsi finit, fort tristement, ce personnage de l'ancien régime, devenu Versaillais par accident, et appelé le premier, par la confiance du conventionnel André Dumont, à remplir les fonctions de conservateur en chef du château de Versailles en 1795, *afin d'y établir de l'ordre et d'en assurer la conservation et l'entretien.*

P. Fromageot.

Digitized by Google

ITINÉRAIRE

DES

PROMENADES DE LA FAMILLE ROYALE

DANS LES PARCS DE VERSAILLES

(1778-1789)

Au cours des années 1774 et 1775, les charrois nécessités par l'abatage des arbres, par la replantation qui suivit de près, avaient laissé les routes et les allées des parcs dans le plus défectueux état (1). En outre, quelques-unes d'entre elles étaient sans cesse fréquentées par les chevaux, par les voitures des particuliers et les chevaux de poste. Aussi a-t-on pu écrire qu'à cette époque « tout y passait ». Il avait fallu, à maintes reprises, réglementer cette circulation et sévir contre les délinquants.

Il n'y avait pour le Roi et sa famille ni agrément, ni sécurité à parcourir les parcs, que ce fût en voiture ou à cheval; et la nuit, au retour des chasses, non loin du Château, les conducteurs faillirent plus d'une fois s'égarer ou rester dans les ornières profondes. Il était donc urgent d'arrêter un itinéraire de promenades et de le rendre praticable. Il en existe un plan détaillé au Cabinet des Estampes, où le tracé est marqué en rouge, avec cette mention: « Plan routier des allées qui sont fréquentées par Madame Elisabeth, sœur du Roi, et par la famille royale, lors de leurs promenades dans les grands et petits parcs, lesquelles ont été rétablies dans le mois de juin 1781 et entretenues en état,

(1) Voir : *La Replantation des parcs et jardins de Versailles* (*Revue de l'Histoire de Versailles*, Août 1900).

Digitized by Google

à commencer du 1er juillet suivant, sous les ordres de M. le comte d'Angivillier, directeur général des bâtiments du Roi... et sous la conduite de M. Tarlé, inspecteur des dits bâtiments du Roi, par Lepelletier, entrepreneur des travaux et terrasses (1). » Les Archives nationales possèdent également deux plans, analogues au précédent, de la même époque, mais plus intéressants par l'addition d'un exposé explicatif des travaux à faire (2).

Toutefois, bien avant la date qu'indiquent ces plans, et cela se conçoit, puisqu'il s'agissait surtout de promenades à cheval, l'itinéraire avait été en partie fixé pour qu'on pût procéder de temps à autre aux réfections indispensables, comme le prouvent les soumissions, correspondances et rapports conservés aux Archives nationales.

C'est là ce que nous avons l'intention d'exposer. Nous insisterons particulièrement sur Madame Elisabeth, sœur du Roi, parce qu'elle a été l'âme de cette Cour brillante de jeunesse et de grâce, qu'elle a été l'une des plus assidues à chevaucher par les allées du parc.

Cette princesse entrait dans sa quatorzième année lorsque, pour la première fois, fut agitée la question des travaux destinés à faciliter les sorties de la famille royale. C'était en 1778. Bien avant le terme que prescrivait l'usage, le Roi, ayant égard à la raison, à la sagesse de la princesse, venait de composer sa maison sous la haute surveillance de Mme de Causans. Madame Elisabeth n'était plus alors « la petite sauvage » qu'elle avait paru dans son bas âge. Il ne lui restait qu'une grande indépendance de caractère. Elle s'était transformée au contact de sa sœur aînée, Madame Clotilde, qui avait tenu près d'elle la place d'un père et d'une mère trop tôt enlevés à leur affection; elle était devenue une personne accomplie sous la direction éclairée de sa seconde gouvernante, Mme de Mackau.

Libre désormais d'organiser ses journées, elle les régla selon l'habitude qu'on lui avait fait contracter, les partagea entre les obligations de la Cour et le travail qu'elle continuait à s'imposer. Aussi, rien dans sa vie ne fut changé. Des passe-temps inno-

(1) Est. Topogr. de Seine-et-Oise, Va 365.

(2) O1 1805 1. Sur l'un d'eux se lit cet intitulé : « Plan des routes, dans le parc de Versailles, servant à la promenade à cheval des princesses de la famille royale. » C'est celui que nous reproduisons à l'appui de cette étude.

Digitized by Google

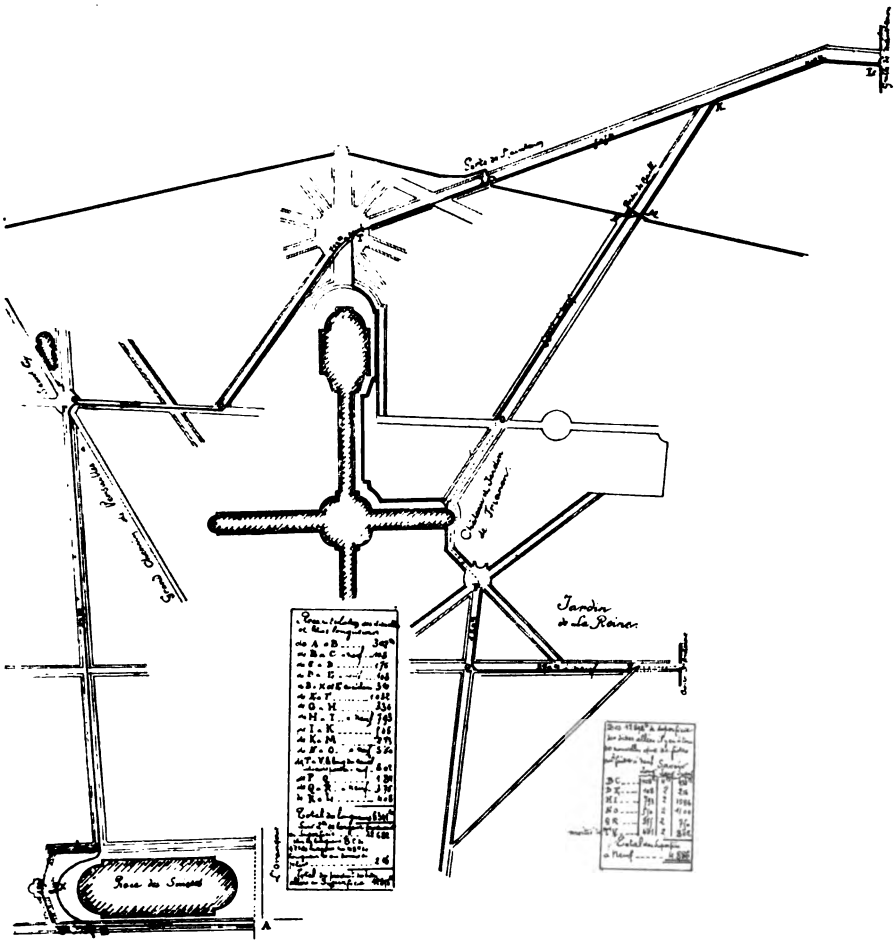

Plan des Allées *pour la promenade de Madame Elisabeth, sœur du Roy, et que Le Peltier, Entrepreneur de Terrasse, s'oblige de rétablir Et Entretenir par la soumission qu'il a eu l'honneur d'en faire à Monsieur le Comte d'Angivilier.*

Digitized by Google

Digitized by Google

cents occupaient ses loisirs, l'équitation surtout, où elle excellait. Aux réunions oiseuses, aux coteries, elle préférait la vie en plein air, à travers les parcs; elle allait souvent à pied ou montait l'un des chevaux que lui avait dressés le comte de Vernon, chargé de diriger ses écuries. Sa pensée alors se portait vers sa sœur Clotilde, que son union avec le prince du Piémont avait éloignée de la France; vers Mme de Marsan, sa première éducatrice, qui, à la même époque, avait résigné ses fonctions; vers ses amies, auxquelles elle gardait une inaltérable fidélité. Souvent elle poussait jusqu'à Saint-Cyr, heureuse d'y vivre quelques heures de la vie des jeunes pensionnaires, ou encore elle se rendait à Montreuil, retraite à laquelle elle attachait un double souvenir : c'était un don du Roi, et ce don avait sauvé de l'infortune une famille amie. Sans aller loin, la princesse trouvait à secourir de pauvres gens : à défaut d'un autre but de promenade, celui-là lui eût suffi.

La Reine aimait aussi à monter à cheval. Elle n'apportait même pas toujours à cet exercice la modération qu'on eût désirée, car, au moment où son état de santé intéressait la Cour, elle reçut ce mot de sa prévoyante mère, l'impératrice d'Autriche : « Ce que vous me mandez de votre chère fille me fait grand plaisir, et surtout de la tendresse du Roi. Mais, j'avoue, je suis insatiable; il lui faut un compagnon; et il ne doit pas tarder trop longtemps. Ma chère fille, ne négligez rien de ce qui dépend de vous, et surtout, à cette heure, à la belle saison, ne courez pas trop à cheval, ce qui est absolument contraire à nos souhaits (1). »

Elle allait à Trianon presque chaque jour, tantôt le matin, tantôt l'après-midi, suivie de deux ou trois personnes, souvent de Madame Elisabeth. Ou elle se dirigeait vers Bagatelle et prenait part aux chasses du comte d'Artois, au bois de Boulogne. Dans ces occasions, le carrosse faisait place à la calèche. On vit paraître de nouvelles voitures, le cabriolet, que Marie-Antoinette, encore Dauphine, aimait à conduire, et le *diable*, que le comte d'Artois préférait. Un jour, il avait ramené la Reine dans ce dernier équipage, mais ce mode de transport fut trouvé « trop leste », au dire de Mercy.

(1) 1er avril 1779. — Voir *Lettres inédites de Marie-Antoinette*, par le comte de Reiset, page 63.

Digitized by Google

L'itinéraire complet des promenades, tel qu'il est marqué sur les plans de 1781, part de la grille de l'Orangerie, contourne l'un des côtés de la pièce d'eau des Suisses, puis remonte perpendiculairement à celle-ci jusqu'au rond-point que coupait le chemin de Saint-Cyr; de là il tourne brusquement à droite par l'avenue de Choisy, traverse le rond-point de Villepreux et longe l'avenue de Maintenon jusqu'à la grille de ce nom, à la limite du grand parc et de la forêt de Marly (1). Pour le retour, on pouvait, ou, avant de franchir la porte de Maintenon, prendre l'avenue de Bailly jusqu'au bras du Canal, en face du Grand Trianon, ou gagner de nouveau le rond-point de Villepreux; de là, redescendre par l'avenue de ce nom vers cette pièce d'eau et la suivre jusqu'au Grand Trianon. Enfin, à partir de cet endroit, la ligne du tracé passe au rond-point qui est au-dessous du Grand Trianon, puis, en continuant tout droit ou en obliquant par l'avenue de Trianon, elle rejoint l'avenue des Matelots et aboutit à la porte Saint-Antoine. C'était en tout un parcours de 6,431 toises (2).

Les premiers travaux s'exécutèrent dès que M. Tarlé, inspecteur des Bâtiments, en eut démontré la nécessité à ses chefs par le danger que courait le Roi dans ses déplacements habituels, aux environs de Versailles. « Lors du dernier voyage de la Cour à Marly, dit-il en substance, les chemins se sont trouvés rompus et abîmés par les voitures publiques, depuis la grille de Maintenon touchant le grand parc jusqu'à la porte dite aussi de Maintenon qui rentre dans le petit parc, à tel point que les cochers du Roi assurent ne pouvoir les parcourir sans risquer de verser leurs voitures. Le Roi ira sans doute ce printemps à Marly. Sa Majesté a suivi souvent cette avenue pour aller de Marly à Saint-Hubert, et la Reine, pour aller de Marly à Trianon. Pour éviter de pareilles plaintes, veuillez donner des ordres à ce sujet, faire combler les ornières, régaler les buttes et contre-buttes. Il faut que les voitures publiques, surtout celles des fermiers des parcs, ne puissent point passer dans la principale avenue destinée aux voitures du Roi. Le but serait atteint si l'on

(1) La porte dite de Maintenon ou de Gally a disparu, et ce qu'on appelait alors la grille de Maintenon est aujourd'hui la porte de ce nom.

(2) D'après l'exposé explicatif attenant aux plans de 1781 que possèdent les Archives.

Digitized by Google

faisait creuser des fossés d'un arbre à l'autre et placer des barrières aux différents débouchés (1). »

Déjà le sieur Crosnier avait soumissionné pour « dresser et bomber une route à faire dans la contre-allée à gauche de l'avenue, à prendre de la grille de Maintenon dans le grand parc, pour aller de Marly à Saint-Hubert (2) ». La dépense était portée à 1,120 livres. Mais ce n'étaient que des réparations partielles.

A l'inconvénient des routes défoncées se joignait, pour les conducteurs, celui non moins grave de ne pouvoir, dans une demi-obscurité, diriger avec sûreté leur attelage. Il ne leur suffisait point d'être précédés de gens portant des flambeaux, comme c'était l'usage; ceux-ci, éblouis par la lumière, ne distinguaient souvent point la voie à suivre. C'est de la sorte qu'un soir le Roi fut égaré, au retour de Saint-Hubert. Et cependant l'incident s'était passé dans cette contre-allée qui venait d'être rétablie, où les barrières demandées avaient été placées, ce qui fit dire à quelqu'un de la suite du Roi « qu'il fallait poser des *terrines* ou lampions sur les poteaux de ces barrières et en d'autres endroits nécessaires ». M. Tarlé, reconnaissant la justesse de cette réflexion, commanda 36 de ces terrines, nombre qu'il jugeait suffisant pour trois voyages (3).

Peu après, d'autres travaux étaient projetés, et cette fois dans l'enceinte du petit parc. En informant le comte d'Angiviller de ce dont il s'est acquitté, M. Tarlé fait ressortir l'opportunité d'un itinéraire, la nécessité de choisir les avenues qu'abritent les quelques vieux arbres encore debout. « En conséquence de vos ordres et de la demande de M. de Vernon pour le rétablissement et la dureté des promenades à cheval de Madame Elisabeth, j'ai chargé les sieurs Crosnier et Berthe, terrassiers, d'aller trouver le sieur Gaillard pour qu'il leur montrât les différentes sortes de réparations à faire dans les avenues, contre-allées et routes du petit parc de Versailles, depuis celle qui prend derrière le cavalier Bernin jusqu'à la grille Royale, au

(1) Rapport à M. le comte d'Angiviller. Arch. nat., O¹ 1804. 27 avril 1778.

(2) Arch. nat., O¹ 1804. — Devis et marché des ouvrages de terrassement qu'il convient de faire. 24 avril 1778.

(3) Arch. nat., O¹ 1804. 23 mai 1778.

Digitized by Google

bout du Canal, et aussi jusqu'à l'escalier en fer à cheval de Trianon. Ces travaux se trouvent monter à 567 livres, suivant l'estimation de ces entrepreneurs. Mais comme cette somme me paraît excéder de beaucoup les légères réparations demandées par M. de Vernon, je crois, Monsieur, qu'il convient que je reçoive vos ordres avant de ne rien entreprendre sur ce sujet, quoique j'en connaisse très parfaitement la nécessité absolue pour éviter tous dangers à la princesse et que l'on ne puisse pas m'imputer le moindre accident.

« Bien d'autres raisons, Monsieur, se joignent à celles-ci. La Reine, Madame, Madame la comtesse d'Artois et les Enfants de France n'ont d'autres ressources aujourd'hui pour promenades aux environs de Versailles, un peu à l'abri du soleil, que ces parties-là du petit parc, et ensuite l'avenue de Villepreux, d'une lieue de longueur. Il y a longtemps que j'ai fait la demande de cette réparation. M. de Vernon la renouvelle et la désire beaucoup. La circonstance des enfants nés et à naître paraît l'exiger, c'est une dépense d'environ 1,800 livres.

« Par conséquent, Monsieur, la totalité de ces deux objets de réparations n'excédera pas la somme de 2,300 à 2,400 livres, et j'ai l'honneur de vous observer, Monsieur, que cette dépense une fois faite, moyennant les fossés et barrières mis à propos dans les endroits nécessaires, sans interrompre la voie publique pour les voitures des fermiers et autres, l'entretien de ces routes n'excédera pas la somme de 200 livres par année. J'attendrai vos ordres (1)... »

Mais si fortes étaient les habitudes prises de ne point respecter les règlements, qu'on dut renouveler une ordonnance rendue le 24 juin 1772, par crainte de voir les ouvrages détruits avant même leur achèvement (2).

Quant au mode d'éclairage adopté pour le retour tardif des chasses et qui avait été établi dans les contre-allées des grandes avenues, entre la grille et la porte de Maintenon, puis entre cette même grille et la porte de Bailly, il n'avait point donné ce qu'on en attendait. Le vent, la pluie éteignaient les lampions. Une fois

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 16 juin 1778. *Cit. text.*

(2) Arch. nat., O¹ 1804. Note adressée à MM. Froment et Gréban, lieutenants généraux de la prévôté.

Digitized by Google

encore les cochers avaient été dans le plus grand embarras. M. Tarlé eut la pensée de recourir aux « lanternes à réverbères » dont la Ville était déjà pourvue, à la charge du sieur Bonnet (1). Et le même fut soumissionnaire, à raison de 300 livres, pour l'éclairage à entretenir, chaque soir de chasse, sur le chemin compris entre la grille royale de Villepreux et celle de Maintenon. La dépense revenait à 7 livres par nuit (2).

Ce côté des parcs était le plus fréquenté, et, à cause de cela, les réparations faites sans cesse aux routes facilitaient les simples promenades à cheval; mais, faute d'entretien régulier, l'agrément qu'on y cherchait n'avait qu'un temps. Les contre-allées elles-mêmes réservées à cet exercice, mal protégées contre l'usage que s'en permettaient les allants et venants, ne pouvaient se maintenir longtemps en bon état. Jusque-là, M. Tarlé n'avait pas vu la nécessité d'une surveillance et de travaux continuels; il avait cru à une fantaisie momentanée et, par suite, jugé inutile d'imposer à la Direction des Bâtiments une forte dépense. Il fallait y arriver cependant ou priver les princesses d'un passe-temps qui devenait une habitude. C'est ce que comprit l'inspecteur, et c'est dans ce sens qu'il écrivit : « Malgré les dépenses ordonnées et faites, il y a deux ans et demi, pour rétablir les avenues et contre-allées que parcourent la Reine et très fréquemment Madame Elisabeth et les princesses, ou en carrosse ou à cheval, il y a encore nombre de barrières ouvertes, beaucoup d'ornières capables de faire broncher et culbuter des chevaux, entre la grille et la porte de Maintenon, la même grille et l'avenue de Bailly. C'est dans cette partie des parcs que, l'autre jour, Madame Elisabeth se promenait à cheval. M. de Vernon, qui l'accompagnait, m'a prévenu en me demandant de procéder à une prompte réparation. Ces routes ont coûté cher à dresser : beaucoup de fossés ont été faits pour empêcher les voitures de passer.

« Comme il paraît que le goût de monter à cheval se fortifie

(1) « Ces lanternes seront composées d'une cage de fer brasé, garnie de charnières... elles seront recouvertes d'un chapiteau horizontal, lequel sera argenté de six feuilles d'argent mat pour dissiper les ombres, et dessus le dit chapiteau sera posé un couvercle de cuivre rouge formant dôme; chacune sera garnie d'une lampe à double réservoir en fer-blanc. »

(2) Arch. nat., O¹1804. Rapport de M. Tarlé, 22 avril 1779. — Devis pour l'éclairage par réverbères, 1er mai 1779. — Soumission du sieur Bonnet, 2 mai 1779.

Digitized by Google

de plus en plus, je propose de mettre ces routes à l'entretien pour que la princesse n'ait pas de reproches à m'adresser (1). »

Des soumissionnaires se présentèrent. Crosnier et Berthe furent seuls agréés, aux conditions de 3,813 livres. Il y a bien quelques différences entre leur tracé d'itinéraire et celui de Lepelletier, dont nous nous sommes inspiré, mais elles sont peu importantes, et l'itinéraire adopté en fait depuis 1778 n'a pas été sensiblement modifié (2).

Quelque énergique réclamation qu'ait adressée Crosnier pour qu'on lui laissât au moins le soin des routes plus spécialement suivies par Madame Elisabeth, il fallut, moins d'un an après sa soumission, la lui retirer, et c'est Lepelletier qui lui succéda.

Celui-ci, au printemps de 1781, « s'engagea à rétablir dans la largeur de 12 pieds toutes les allées qui servaient aux promenades à cheval de Madame Elisabeth, à élargir et à rehausser les fossés faits le long de quelques-unes des dites allées, à rendre le tout en très bon état, telles qu'elles avaient été lors des dernières réparations. Il s'obligea encore à l'entretien des dites allées et fossés après le dit rétablissement fait, à fournir journellement telle quantité d'ouvriers nécessaires afin qu'elles fussent toujours en bon état, à partir du 1er juillet de la présente année. Pour ce qui précède, il convint du prix de 1,400 livres. L'article des réparations comprenait deux nouvelles allées à faire à la tête du Grand Canal. Mais si, par la suite, il y en avait d'autres à créer, elles devaient être payées séparément (3) ».

Le 3 juillet 1781, le sieur Lepelletier annonça l'envoi du plan des routes en question et, sur la fin de cette même année, il signa une soumission, aux termes de laquelle, moyennant la somme de 650 livres, il s'engageait à entretenir les routes constamment en bon état. Les blocages, aqueducs, ponceaux, barrières, qui devaient être en bois de chêne ferré et peintes en vert,

(1) Arch. nat., O1 1804. 13 juin 1780. *Non text.*

(2) Arch. nat., O1 1804. 13 août 1780. L'état de dépenses est signé par les sieurs Mique et Hazon. Cette soumission mentionne l'avenue des aqueducs se raccordant à celle de Choisy; par contre, elle omet le trajet du rond-point de Villepreux au bras du Canal, vis-à-vis de Trianon.

(3) Arch. nat., O1 1804. 28 mai 1781. D'après la soumission faite au comte d'Angiviller par Lepelletier, entrepreneur des travaux de terrassement des bâtiments du Roi et du domaine.

Digitized by Google

tout est mentionné avec l'indication des endroits où ces travaux étaient nécessaires (1).

Aux routes que suivait habituellement Madame Elisabeth vint s'en ajouter une autre (2). Le Roi venait d'acquérir Montreuil, à l'entrée de Versailles, et lui en avait fait don. Cette propriété devint un but où l'attira le plaisir qu'elle éprouvait à multiplier discrètement ses œuvres charitables (3).

Il nous semble naturel que le Roi n'ait jamais négligé l'occasion d'être agréable à cette princesse. Pour son frère, pour ses enfants, ne s'était-elle point sacrifiée en renonçant à la vie religieuse, à des partis dignes de la tenter (4)? M. Tarlé ne fit aucune objection au nouveau désir qu'elle exprima : « J'ai l'honneur, écrit-il au comte d'Angiviller, de vous informer que M. de Vernon demande à former un manège circulaire dans la partie des avenues la plus convenable pour cet établissement, qu'il m'a désigné être derrière la faisanderie de la Ménagerie, ne pouvant plus exercer ni dresser les chevaux destinés pour Madame Elisabeth et les princesses, comme il le faisait précédemment, vers la montagne de Picardie où tous les arbres ont été abattus.

« Cette dépense pour l'établissement de ce manège découvert ne sera pas considérable. En effet, il ne s'agit, Monsieur, que de dresser, d'aplanir et couvrir de sable un cercle de 63 toises de

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 15 novembre 1781. Extrait de l'exposé explicatif attenant aux plans des Archives et intitulé : Marché suivant la soumission au pied.

(2) Pour se rendre à Montreuil, la princesse, il est vrai, n'avait pas un long trajet à faire dans l'enceinte des parcs, car elle sortait apparemment par la grille du Dragon. Ce détail se rattache néanmoins à notre sujet.

(3) Un marchand vint un jour lui offrir un ornement de cheminée d'un goût nouveau, et qui coûtait 400 francs; il ne demandait point d'argent comptant. Madame Elisabeth le refusa et lui dit : « *Avec 400 francs, je puis monter deux petits ménages* » (*Eloge de Madame Elisabeth de France*, par Ant. Ferrand, page 147. Paris, Le Clère, 1861.)

(4) Il fut question de la marier à l'infant de Portugal, prince du Brésil, au duc d'Aoste, prince de Sardaigne, puis à l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette. Au sujet de la résistance de Madame Elisabeth, la baronne d'Oberkirch rapporte d'elle cette sublime réponse : « Je ne puis épouser que le fils d'un roi, et le fils d'un roi doit régner sur les Etats de son père. *Je ne serais plus Française, je ne veux pas cesser de l'être.* Mieux vaut rester au pied du trône de mon frère que de régner sur un autre. » (*Mémoires*, tome Ier, 27 mai 1782.)

Madame Elisabeth avait songé à entrer au Carmel de Saint-Denis où Madame Louise, la plus jeune des filles de Louis XV, avait pris le voile en 1770. Plus tard, vers 1782, elle eut encore l'idée de se retirer à Saint-Cyr, mais sans prononcer de vœux.

Digitized by Google

circonférence sur 2 toises de largeur, et, par le petit détail que j'en ai fait, le tout ne reviendra, au plus, qu'à 100 livres (1) ... »

Parfois Madame Elisabeth prenait part aux promenades à pied que la Reine dirigeait vers la pièce des Suisses, pour y pêcher à la ligne, vers l'Orangerie ou l'un des bosquets. Une habituée de la Cour a retracé en quelques traits la vision gracieuse qu'elle avait eue dans l'une de ces circonstances, en 1782. « C'était une chose touchante, dit-elle, en parlant du Roi et de la Reine, de ses frères et de ses belles-sœurs, que de voir ces trois jeunes couples se promener ensemble dans le parc de Versailles ou à Trianon. Là est l'espoir de la France et son avenir! » La Reine, elle la trouva « embellie »; Madame Elisabeth lui parut « dans tout l'éclat de la jeunesse et de la beauté ». Quant à Madame Royale, « elle grandissait prodigieusement (2) ». La princesse Louise de Bourbon-Condé, leur cousine, encore qu'elle fréquentât moins la Cour à cette époque (3), ajoutait aux charmes de cette réunion gracieuse par tous les agréments d'une séduisante beauté. Mesdames, filles de Louis XV, restaient plutôt à l'écart et ne quittaient guère la terrasse du Château.

Le mouvement dans les parcs allait croissant. On vit se succéder des hôtes de marque, les princesses de Hesse-Darmstadt, le comte et la comtesse du Nord, l'empereur Joseph II, Marie-Christine, sœur de la Reine, la future gouvernante des Pays-Bas... Cependant, en certains endroits de l'itinéraire, les travaux n'avaient pas été exécutés à la lettre. M. Devienne, inspecteur des parcs, présenta à ce sujet une requête nouvelle, en faveur de Madame Elisabeth. « M. de Vernon, écrit-il, m'a demandé un prolongement de route pour sa promenade dans la contre-allée de l'avenue de Bailly, ainsi qu'il est tracé en rouge sur le plan ci-joint. Ce travail est la suite nécessaire ou plutôt le perfectionnement de l'opération faite en 1781 pour la promenade des princesses. Il a été retardé seulement à cause d'une nouvelle plantation faite dans cette partie de l'avenue. Il est possible de finir le régalement de la contre-allée et d'éviter à Madame Elisa-

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 21 juillet 1781.

(2) Baronne d'Oberkirch, *Mémoires*, tomes Ier, II, *passim*.

(3) Depuis la rupture du projet de son mariage avec le comte d'Artois.

Digitized by Google

beth de reprendre le pavé qui, outre le désagrément des cahots, l'expose à la rencontre des voitures du public (1)... »

Quant aux Enfants de France, âgés en 1784, l'un de trois ans, l'autre de six ans, ils eurent aussi, mais hors des parcs, un espace spécialement réservé où, librement, sans danger, ils pouvaient se livrer à leurs ébats (2). La Reine, par l'entremise de Mme de Polignac, demanda que ce fût le jardin du Grand-Maître, à peu de distance du Château, mais à la condition d'en exclure le public. Des lettres s'échangèrent à ce sujet entre le comte d'Angiviller et le prince Louis-Joseph de Bourbon. Dans l'une d'elles, celui-ci est entré dans quelques détails qui ne sont pas sans intérêt : « J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous m'informez que la Reine vient de vous envoyer l'ordre d'interdire à l'instant même au public la promenade du jardin du Grand-Maître et de la réserver uniquement pour les enfants de Sa Majesté et d'assurer cet arrangement en mettant de nouvelles serrures aux portes dont les clefs peu nombreuses ne seront données qu'à des personnes indiquées.

« J'ai le plus grand empressement de me conformer aux volontés de la Reine. Aussi vous pouvez, Monsieur, faire placarder sur les entrées du jardin cette prohibition pour avertir le public qui se rend du dehors à cette promenade. J'ai fait de mon côté prévenir de cette défense les personnes qui ont des logements dans cette maison. Je vous prie de faire donner une de ces clefs à mon concierge, auquel je viens de donner des ordres très positifs de n'en faire usage que pour mon service.

« Je n'ai jamais voulu priver les personnes honnêtes de cette promenade, mais l'abus des clefs trop multipliées, pour l'entrée de ce jardin, l'avait rendu trop public; aussi, j'avais dessein de vous demander d'en faire changer toutes les serrures et de me marquer les moyens que vous croiriez les plus convenables pour prévenir tout abus et, dans le cas où la Reine jugerait que cette promenade ne peut convenir à ses enfants, je vous serais obligé de m'en faire part afin que je me concerte avec vous sur ce que

(1) Arch. nat., O1 1804. 27 septembre 1783. *Non text.* Mention est faite des dimensions. La dépense était peu élevée.

(2) Louis-Joseph-Xavier-François de France (1781-1789). Madame Royale (1778-1851).

Digitized by Google

je viens de vous marquer. Je profite de cette occasion (1)... » Selon toute vraisemblance, les choses s'arrangèrent au gré de la Reine, et les Enfants de France durent venir souvent dans ce jardin, en compagnie de leur tante, qui leur portait une très vive affection.

A partir de 1784, l'entretien des routes réservées aux promenades de la Cour figura sur le devis annuel des ouvrages à faire dans les parcs pour une somme de 3,000 livres environ. Il y avait aussi à rétribuer la surveillance des deux parcs, confiée à un inspecteur. Cette fonction n'était pas une sinécure. Jusque-là, celui qui s'en était acquitté avait loué un cheval; il le payait cher, et, de plus, il était souvent victime d'un accident fâcheux avec « la rosse ou la bête ombrageuse » qui lui était fournie. Ainsi en fut-il pour M. Devienne. On jugea nécessaire de faire droit à sa demande en lui donnant un cheval et en augmentant de 400 livres le traitement de son piqueur; ce qui porta cette double dépense à 1,400 livres (2).

L'inspecteur était aux prises continuelles avec les ouvriers, avec le public; il avait à lutter contre la négligence des uns et la mauvaise volonté des autres. Il en résultait toujours un surcroît de dépenses. C'est ainsi qu'en 1785, tout l'espace de terrain qui servait au Roi de rendez-vous de chasse, entre les avenues des Matelots et de Saint-Antoine, se trouva défoncé, encombré des pièces de bois que les entrepreneurs du jardin de la Reine y avaient déposées. Le passage devenait impraticable, et cependant cette partie de l'avenue des Matelots était comprise dans l'itinéraire. Il fallut, à grands frais, procéder au déblaiement, au régalement, et entourer cet emplacement d'une ceinture de palissades (3).

Des incidents de ce genre, des actes d'insubordination assez fréquents, les difficultés auxquelles se heurtait le pouvoir royal, l'état des esprits, rien n'échappait à l'observation de Madame Elisabeth. Et, avec la logique qui lui était particulière, dans le recueillement où elle se retranchait, elle déduisait les conséquences, elle en mesurait la portée. Alors que son entourage

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 25 mai 1784. *Text.*

(2-3) Arch. nat., O¹ 1804. D'après des rapports de M. Heurtier. 24 juillet 1784 et 5 mars 1785.

Digitized by Google

s'aveuglait, elle ne se méprit pas sur ce qui se préparait. Plus elle redoutait l'avenir, plus elle parut redoubler d'attentions affectueuses pour son frère. Si, alors, elle ne changea point ses habitudes, cependant, à voir sa tristesse, on eût pu comprendre de quels pressentiments elle était obsédée. Moins que jamais, elle ne songea à se retirer, et en continuant son exercice favori, elle y trouva, à défaut d'agrément, un dérivatif nécessaire.

Une remarque, que nous trouvons dans un rapport, nous autorise à affirmer que les réparations ou travaux faits, à partir de 1786, à quelques portes de l'enceinte des parcs, eurent pour but d'assurer une clôture plus résistante. Celle de Saint-Cyr fut la première dont on s'occupa. La circulation fut interrompue pendant trois jours pour mettre là une grille nouvelle. Une affiche apposée à temps prévint le public de prendre par le Petit-Montreuil, la porte et les arcades de Buc, la Minière, Guyancourt et Trou, jusqu'à la porte de Trappes (1). Le soir du dernier jour, M. Devienne écrivait à ses chefs : « J'ai l'honneur de vous rendre compte que la pose de la grille de Saint-Cyr s'est exécutée avec tout le succès et la célérité que vous aviez exigés, puisqu'actuellement, huit heures du soir du troisième jour que vous m'avez donné, Madame Elisabeth passe et se trouve être seule qui étrenne le passage. Le public a été si bien prévenu et vos ordres si ponctuellement exécutés, qu'il ne s'est pas même présenté une seule voiture pendant les trois jours d'interruption (2)... »

Dès les premiers jours de 1787, il fut également question d'apporter une modification à la porte de Trappes, qui débouchait du grand parc sur la route de Bretagne et de Normandie. On ne s'était point encore occupé de ce passage, et cependant il était reconnu incommode. Le projet présenté par M. Devienne comportait aussi la construction d'un pavillon où le Roi pût dîner dans la saison du printemps, un logement pour le suisse et une grille. On estimait à une année la durée des travaux et à 32,000 livres la dépense totale (3).

Peu après, sur la demande de Madame Elisabeth, l'itinéraire des promenades à cheval dépassa les limites fixées six ans aupa-

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 21, 22, 23 février 1786. D'après le texte même de l'affiche.

(2) Arch. nat., O¹ 1804. 23 février 1786. *Text.*

(3) Arch. nat., O¹ 1804. 27 janvier 1787. D'après un rapport.

Digitized by Google

ravant, et fut prolongé dans une direction tout opposée. M. Devienne en donna le détail au directeur des Bâtiments, dans les termes suivants : « J'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus un croquis du plan de route dont Madame Elisabeth désire l'exécution et sur laquelle M. de Vernon m'a dit vous avoir parlé ainsi qu'à M. Heurtier. Cette route prendrait à la porte du Cerf-Volant et passerait près du Désert, et de la porte de la Minière pour aller à celle du Bois-Robert, et reviendrait rejoindre le chemin du Roi, près la ferme de Satory, ce qui ferait un pourtour de 4,300 toises de longueur, ou environ, sur 9 pieds de largeur.

« Il est difficile de fixer un prix à ce genre d'ouvrage, qui occasionne journellement des difficultés, soit pour les attachements, soit pour l'appréciation. Le seul moyen d'établir une base d'après laquelle on pourrait former un prix serait d'exiger de l'entrepreneur une soumission d'avance, mais pour tirer tout le parti possible de ce moyen, il faudrait établir la concurrence entre plusieurs terrassiers (1)... »

Madame Elisabeth ne devait plus demander pour elle-même des travaux aussi importants : le moment arriva où les économies s'imposèrent. La vertueuse princesse fut des premières à se restreindre, mais sans que cela parût, car ses vieux serviteurs recevaient d'elle les mêmes pensions, et les pauvres de Versailles et de Montreuil, les mêmes secours. Elle ne se priva que des choses auxquelles elle attachait le moins de prix, de ses bijoux et de ses parures. Renoncer à ses chevaux, à ses équipages lui était le plus pénible. Elle n'hésita pas cependant à se soumettre à cette extrémité, ainsi que le témoigne la lettre suivante, citée par M. de Beauchesne, et qu'elle adressait au premier écuyer du Roi : « Le Roi veut avant tout donner l'exemple dans sa maison ; je vous demande que les premiers chevaux supprimés dans son écurie soient les miens. Mais j'ai encore un autre service à attendre de vous : le Roi est si bon, qu'il pourrait croire que la privation de mon exercice favori pût être nuisible à ma santé. Promettez-moi que vous me garderez le secret de cette affaire. »

Mais son offre généreuse et spontanée ne fut pas encore agréée (2). La joie qu'elle éprouva de ce sursis, elle la commu-

(1) Arch. nat., O¹ 1804. 8 avril 1787.

(2) Cette générosité lui était naturelle. On rapporte que, « pour doter une jeune

Digitized by Google

niqua à une amie intime. « On n'a pas accepté, lui écrit-elle, le sacrifice que j'avais proposé de faire de mes chevaux, et je ne puis dissimuler que cela m'a fait un vrai plaisir. J'en jouis d'autant plus que je vais demain à la chasse à Rambouillet, avec la duchesse de Duras (1). »

Voilà à quel point la princesse aimait l'équitation, mais le rapport suivant de M. Devienne montrera de plus l'opinion que l'on avait de sa dextérité à se tenir en selle dans les routes mauvaises, où ne manquaient pas les obstacles : « MM. les écuyers commandant les écuries du Roi et celles des princesses de la Cour ne cessent de se plaindre de ce que les marchands de bois, qui ont exploité les arbres dans les avenues des parcs, ont laissé les trous de ces arbres sur les rives des routes pratiquées par la Cour, qui effarouchent les chevaux au point de causer les accidents les plus funestes, et notamment dans l'avenue de Bailly, où une dame de la Cour, dont on ignore le nom, a été culbutée sans toutefois, heureusement, avoir été blessée. *Si Madame Elisabeth n'était pas aussi bonne cavalière qu'elle l'est, elle aurait succombé aux pointes que ses chevaux ont fait sous elle à l'aspect de ces bois.*

« Ces écuyers m'ont chargé de vous représenter le danger que courent les princesses et eux-mêmes, et ils vous prient de vouloir bien donner vos ordres précis pour faire déranger ces arbres et les emporter. Il ne s'agit en effet que d'exiger des marchands de bois qu'ils remplissent les conditions auxquelles ils sont assujettis eux-mêmes, qui font partie de leur marché et que vous avez vous-même prévues en leur infligeant une peine en cas de non exécution (2)..... »

Moins d'un an auparavant, le marquis de Tourzel était mort d'une chute de cheval. C'était au cours d'une chasse, il est vrai ; mais cet accident avait trop impressionné pour qu'il fût sitôt oublié, et quelque bien dressées que fussent les montures des princesses, il était prudent d'éviter ce qui pouvait être une cause de semblable malheur.

fille qui l'intéressait, elle se priva plusieurs années des diamants que le Roi son frère lui donnait en étrennes, et ne souffrit pas qu'ils fussent remplacés ». (*Correspondance de Madame Elisabeth de France, sœur de Louis XVI*, par Feuillet de Conches. Plon, 1868. Préface, p. IX, par Mgr Darboy.)

(1) Lettre à la marquise de Bombelles, 25 juin 1787.

(2) Arch. nat., O¹ 1804. 9 juillet 1787. *Text.*

Digitized by Google

Le rendez-vous des chasses, ainsi que nous l'avons dit, était contigu à la porte Saint-Antoine; c'était par là qu'avait lieu le départ. Cette porte se trouvant en un complet état de délabrement, on décida de la remplacer par une autre de plus grandes dimensions. En réalité, on cédait moins à des raisons de convenances qu'à certaines préoccupations, car, aux termes du projet, cette sortie n'offrait plus de ce côté des parcs « une fermeture assez solide (1) ». Ce travail fut le dernier de ce genre qui ait été entrepris avant la Révolution.

A l'intérieur des parcs, la surveillance s'était peu à peu relâchée, ce dont l'état des routes eut à souffrir. En appelant l'attention sur ce point, Madame Elisabeth ne demandait rien de plus que l'exécution des engagements pris par le soumissionnaire.

M. Devienne expose ainsi la nécessité où il s'est trouvé de faire faire sans tarder les travaux utiles : « Les mauvais temps cessant, Madame Elisabeth a demandé la réparation ordinaire des routes qu'elle a coutume de parcourir dans les parcs. On a, en conséquence, commencé ces travaux, que l'on poursuit au fur et à mesure que les terres se sèchent.

« Ces routes sont dans un état affreux depuis plus d'un an qu'elles ont cessé d'être gardées. Toutes les dépenses qui s'y sont faites ont été en pure perte..... Les barrières elles-mêmes sont cassées..... Les avenues de Villepreux, de Maintenon, de Bailly....., sont fréquentées actuellement par les plus grosses voitures; des rouliers même y passent; elles sont absolument impraticables (2)..... »

D'un autre côté, la Reine demanda qu'on lui fît, à travers la prairie, entre la grande avenue de Trianon et les jardins du Petit Trianon, une allée plantée qui lui permît, en se promenant, de se rendre à ses jardins. On convint que ce chemin aurait 210 toises de long et 8 pieds de large. L'abbé Nolin et le sieur Richard s'entendirent sur le genre de plantation qu'il y avait lieu de choisir. L'ouvrage fut mené avec diligence (3). Quelques

(1) Le devis avait été arrêté en 1786. L'ancienne porte avait 9 pieds d'ouverture. La nouvelle, d'ordre dorique, eut deux fois sa hauteur, c'est-à-dire 22 pieds sous clef, et fut terminée en juillet 1787. C'est celle qui existe encore aujourd'hui.

(2-3) Arch. nat., O¹ 1804. D'après les rapports de M. Devienne, 12, 20 et 27 avril 1788.

Digitized by Google

mois plus tard, sur la proposition de Madame Elisabeth, les serrures des barrières des parcs fermèrent avec la même clef, sur le modèle de celle qui venait d'être faite pour les routes de chasse (1). Mesure de sûreté que la malignité des temps devait bientôt rendre inutile!

Il n'y avait plus de joie dans les cœurs et les parcs cessèrent d'être animés (2). L'hiver de 1789, long et rigoureux, ajoutait trop à la détresse publique pour que la Cour n'en fût pas émue. Mais, malgré les secours charitables que le Roi, la Reine et Madame Elisabeth prodiguèrent en se privant, les dispositions de la population avaient changé. Sur le passage des princes et des princesses, « les villageois, rapporte Mme Lebrun, n'ôtaient plus leurs chapeaux; ils regardaient avec insolence; quelques-uns même menaçaient avec leurs bâtons (3) ». A la porte de Saint-Cyr, un prêtre avait été berné par les ouvriers.

Madame Elisabeth voyait se confirmer ses prévisions. Elle avait compté les jours qui la séparaient de ses vingt-cinq ans, terme auquel, par la volonté du Roi, elle conquerrait la liberté de coucher à Montreuil et de s'y fixer. « Je suis tout étonnée, avait-elle écrit en 1788 à une amie, de penser que, l'année prochaine, je serai au moment de coucher ici. Je sens que cela me paraîtra tout drôle (4). » Ce ne devait être qu'un rêve. La date fixée tombait le 6 octobre 1789!

Juste FENNEBRESQUE.

(1) Arch. nat., O¹1804. 12 mai 1788. D'après un rapport de M. Devienne.

(2) Deux deuils avaient attristé coup sur coup la famille royale : Sophie-Hélène-Béatrix, morte en 1787, et le premier Dauphin, en 1788.

(3) Cité par Mme la comtesse d'Armaillé (*Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI*, page 62. Perrin).

(4) 6 mai 1788. Cité par Mme la comtesse d'Armaillé.

Digitized by Google

VOLTAIRE CHEZ MADAME DE PRIE

LES FÊTES DE BELLÉBAT

(*Suite et fin.*)

La lettre qui suivait à trois semaines exactement d'intervalle celle dont il vient d'être parlé différait complètement de la précédente, en ce qui touchait les impressions de Voltaire sur le compte de la marquise. Elle ne la représentait plus comme une étrangère à ses yeux, mais comme une amie sur qui l'on pourrait faire fonds.

C'est qu'aussi un grand événement s'était produit entre temps. Le mariage du Roi, décidé en conseil au mois de février 1725, allait s'accomplir en août et septembre. La maison de la future Reine venait d'être constituée. Mme de Prie avait été choisie au nombre des douze dames du Palais de Marie Leczinska. Elle voisinait sur la liste avec Mme de Rupelmonde notamment, près de qui Voltaire s'était rencontré en Hollande. Il avait dédié à cette dame son *Epître à Uranie*. Il aurait pu recourir à elle pour se mettre bien en Cour. Car, tout en feignant de mépriser les grandeurs, ce philosophe qu'était Arouet ne négligeait aucune occasion de s'avancer auprès des grands. Il avait pressenti dans cette nouvelle et douce Reine une alliée. Il en avait besoin pour lancer sa *Henriade* qu'on allait imprimer, sa tragédie de *Marianne* qu'il devait présenter de nouveau au public, pour le protéger contre les malveillants envieux de ses succès.

Il aurait pu, nous le répétons, user de Mme de Rupelmonde. Il se décida pour Mme de Prie. Le crédit de la marquise auprès

Digitized by Google

de la princesse de Pologne était bien autrement considérable. N'était-ce pas elle, en effet, qui avait projeté, conduit et mené à bien cette intrigue singulière par laquelle la fille d'un roi fugitif, sans biens et sans amis, épousait, suivant la formule d'alors, le plus grand roi du monde?

Mme de Prie devait être aussi influente auprès d'elle qu'auprès de M. le Duc. Elle le fut en effet, et Voltaire ne s'était pas trompé en tablant sur son aide.

Comment l'avait-il gagnée à ses intérêts? Comment s'était-il assuré ses bonnes grâces ? Chercher à le pénétrer serait revenir à l'examen de tout à l'heure. Nous passerons, par suite, en remarquant uniquement qu'à la fin de juillet 1725, Voltaire se trouvait en situation d'écrire de la sorte à Mme de Bernières :

« Les dames du Palais partent demain, à l'exception de la maréchale de Villars qui est retenue à Paris. Mme de Prie a pris les devants avec Mme de Tallard, et, avant de partir, m'a donné un ordre pour le concierge de sa maison de Fontainebleau où j'ai un appartement en automne... Je verrai le mariage de la Reine. Je ferai des vers pour elle si elle en vaut la peine. »

De ce passage, on peut retenir que l'écrivain avait fait d'assez sérieux progrès dans l'estime de Mme de Prie pour devenir du jour au lendemain son hôte et son commensal. Car cette maison de Fontainebleau qu'il citait était simplement celle de Berthelot de Duchy, le frère de Pléneuf, à Bellébat, aux portes mêmes de la résidence royale, c'est-à-dire à quelques lieues de la Cour. Le Roi devait venir jusque-là, au-devant de la Reine. Les fêtes du mariage y étaient ordonnées et Voltaire n'auraient pu rêver un meilleur poste d'où observer les mouvements de ce beau monde et s'offrir au moment opportun. Le second point vraiment plaisant, que nous ne ferons qu'effleurer, c'est le détachement avec lequel il parle de la Reine, alors que son plus extrême désir était qu'on voulût bien l'honorer de la moindre distinction. Ce jeu se reproduisait quelques semaines plus tard, quand il écrivait de nouveau à la présidente de Bernières : « Je me suis trouvé presque toujours en l'air, maudissant la vie de courtisan, courant inutilement après une petite fortune, qui s'est présentée à moi et qui s'est enfuie bien vite dès que j'ai cru la tenir, regrettant à mon ordinaire vous et vos amis et votre compagnie, ayant bien de l'humeur et n'osant en montrer, voyant bien des ridicules et

Digitized by Google

n'osant les dire, n'étant pas mal auprès de la Reine, très bien avec Mme de Prie, et tout cela ne servant à rien qu'à me faire perdre mon temps et à m'éloigner de vous, etc. »

Bon Voltaire ! Combien il est aisé de discerner entre les lignes le contentement d'étonner une provinciale de présidente avec ces mots magiques de Cour, de Reine, de Favorite, d'y être en outre déjà si habitué, si comblé, si gâté, qu'il en est las !

Au fond, Voltaire aurait été très désolé qu'on le prît au mot et que, sous prétexte de fatigue, on l'arrachât à cette vie qui flattait tant ses goûts. Il lui échappe, au reste, par instants, des cris du cœur qui, ceux-là, sont sentis et réels : « La Reine, faisait-il savoir plus tard à sa correspondante, la Reine vient de me donner sur sa cassette une pension de 1,500 livres que je ne demandais pas. C'est un acheminement pour en obtenir les choses que je demande. Je suis très bien avec le second premier ministre M. du Vernay. Je compte sur l'amitié de Mme de Prie. Je ne me plains plus de la vie de Cour. Je commence à avoir des espérances raisonnables d'y pouvoir être quelquefois utile à mes amis. »

Puis aussi : « J'ai été très bien reçu de la Reine. Elle a pleuré à *Marianne*. Elle a ri à *L'Indiscret*. Elle me parle souvent. Elle m'appelle son pauvre Voltaire. » N'est-ce pas excellent comme contre-partie aux dédains de tout à l'heure, et n'y a-t-il pas, dans cette explosion de satisfaction de soi, quelque chose de si naïf qu'après s'en être amusé on se sent désarmé ?

Oui ! La fortune avait souri à Voltaire. La Reine, inspirée par Mme de Prie, avait témoigné un véritable empressement à entretenir un écrivain déjà réputé, à le questionner, à entendre ses œuvres.

La tragédie de *Marianne*, jouée en 1724 au milieu de la froideur générale, reprise avec un peu d'éclat en mai 1725, avait été redonnée en sa présence. Et elle y avait pleuré ! Du moins, est-ce Voltaire qui l'assure...

Il avait un peu d'argent. Il se sentait solidement étayé. Il était autorisé à le croire d'après les assurances qu'on lui en donnait. Il goûtait là un instant d'heureux repos auquel son existence antérieure ne l'avait pas habitué.

A qui devait-il en marquer de la reconnaissance ? A la marquise de Prie avant tous autres. Voltaire le comprit. Il fut recon-

Digitized by Google

naissant. Il paya cette dette de gratitude à sa façon d'écrivain, en dédiant : premièrement, à la jeune femme la comédie de *L'Indiscret;* secondement, en imaginant pour elle seule un joyeux intermède dans le genre de ceux de Molière ou de Regnard, qui a pris place dans son théâtre sous la rubrique de : *La Fête de Bellébat.*

La dédicace de la comédie de *L'Indiscret* ne vaut guère mieux, à première vue, que la pièce elle-même. Elle a le seul intérêt, à nos yeux, de peindre plus heureusement que n'importe quel autre portrait la séduisante individualité de la maîtresse du duc.

Il s'écriait :

Vous qui possédez la beauté
Sans être vaine ni coquette,
Et l'extrême vivacité
Sans être jamais indiscrète,
Vous à qui donnèrent les Dieux
Tant de lumières naturelles,
Un esprit juste et gracieux,
Solide dans le sérieux
Et charmant dans la bagatelle.

N'est-ce pas la définition des qualités physiques et intellectuelles de la marquise, telles qu'on les retrouve avec des variantes, il est vrai, mais des variantes sans importance, chez les nombreux écrivains qui l'ont mise en scène? N'est-il pas regrettable, à un autre point de vue, de penser qu'une production, ainsi placée sous les auspices de la plus aimable femme du royaume, ne pût qu'échouer misérablement, qu'on en fit une représentation, et qu'elle suffit à désabuser ceux qui auraient voulu y sentir un chef-d'œuvre.

La Fête de Bellébat n'en eut qu'une, elle aussi, mais elle avait été composée pour cela. Elle n'avait pas eu d'autre ambition que de distraire des gens fort heureux de rencontrer, chez le plus accueillant des hôtes, une gaie et spirituelle compagnie. Elle ne prétendait pas à un lendemain. Et, à la différence de *L'Indiscret*, elle réussit pleinement. Du moins le semble-t-il, d'après la joyeuse relation qui nous en a été transmise.

Nous avons dit où était situé Bellébat, près de Fontainebleau, au delà de sa forêt. Nous avons également observé que Voltaire s'y était installé avec l'agrément de Mme de Prie.

Digitized by Google

Il y fit deux séjours, le premier en août. Il y retourna en octobre.

« Je pars dans deux jours avec M. d'Antin, explique-t-il en un autre passage de ses lettres, pour aller à Bellegarde voir le roi Stanislas, car il n'y a sottise dont je ne m'avise..... De là, je retourne à Bellébat avec Mme de Prie. Ce sera dans ce temps-là à peu près que mes affaires seront terminées, etc. »

Quant à la fête, elle eut lieu lors de la première de ses visites.

En réalité, si elle se donnait pour Mme de Prie, ce n'était point, encore une fois, elle-même qui hébergeait le poète, mais son oncle Berthelot de Duchy, dont nous dirons quelques mots dans un instant.

L'assemblée y représentait une réunion de famille, puisqu'elle comprenait deux des frères de la favorite, son futur gendre, un sien cousin, ses amis les plus intimes, les Livry, le président Hénault, plus le comte de Clermont, frère cadet du duc de Bourbon. Voltaire faisait donc pour cette fois, à son insu ou en connaissance de cause, une sorte de profession de foi publique de servage au premier ministre. Ses ennemis s'en souvinrent au demeurant six mois plus tard. De toute façon, les réjouissances avaient été combinées par Voltaire, et elles se ressentaient bien de son esprit. On en avait fabriqué sur l'heure une relation qu'on voulait envoyer à Mlle de Clermont, sœur de M. le Duc et surintendante de la maison de la Reine, demeurée à Fontainebleau, pour les besoins de sa charge. La voici, telle qu'elle est imprimée dans l'édition vulgaire des *Œuvres* de Voltaire :

« Altesse Sérénissime,

« Les citoyens de Bellébat ne peuvent vous rendre compte que de leurs divertissements et de leurs fêtes. Ils n'ont, ici, d'affaires que celles de leurs plaisirs. Bien différents en cela de votre frère aîné, qui ne travaille tous les jours que pour le bonheur des autres. Nous sommes tous devenus ici poètes et musiciens, sans pourtant être devenus bizarres. Nous avons, de fondation, un grand homme qui excelle en ces deux genres. C'est le curé de Courdimanche. Ce bon homme a la tête tournée de vers et de musique. Nous le couronnâmes poète, hier, en grande cérémonie, dans le château de Bellébat.

« On y avait illuminé la grande salle, au haut de laquelle on

Digitized by Google

avait dressé un trône sur la table de lansquenet. Au-dessus, pendait à une ficelle imperceptible une grande couronne de laurier où était enfermée une petite lanterne allumée, qui donnait à la couronne un éclat singulier. Mgr le comte de Clermont et tous les citoyens de Bellébat étaient rangés sur des tabourets. Ils avaient tous des branches de laurier à la main, de belles moustaches faites avec du charbon, un bonnet de papier sur la tête, en forme de pain de sucre, et sur chaque bonnet on lisait, en grosses lettres, le nom des plus célèbres poètes de l'antiquité. Ceux qui faisaient les fonctions de grands maîtres des cérémonies avaient une couronne de laurier sur la tête, un bâton à la main, et étaient décorés d'un tapis vert qui leur servait de mante.

« Tout étant disposé, et le curé étant arrivé dans une calèche à six chevaux qu'on avait envoyée au-devant de lui, il fut conduit à son trône. Dès qu'il fut assis, l'orateur (Voltaire) lui prononça, à genoux, une harangue dans le style de l'Académie, pleine de louanges, d'antithèses et de mots nouveaux. Le curé reçut tous les éloges avec l'air d'un homme qui sait bien qu'il en mérite même davantage. Après la harangue, on exécuta le concert dont on vous envoie les paroles. Les chœurs allèrent à merveille, et la cérémonie finit par une grande pièce de vers pompeux à laquelle ni les assistants, ni le curé, ni l'auteur, n'entendirent rien. »

Les choses s'étaient bien passées comme on le disait à Mlle de Clermont. *La Fête de Bellébat* contient bien la harangue de Voltaire, la cérémonie avec ses récitatifs, ses chœurs, une exhortation au curé de Courdimanche qui meurt séance tenante, pour laisser la place de pasteur de la paroisse à Voltaire. En un mot, toutes sortes de folies que vous avez lues et qui sont peut-être encore présentes à votre mémoire.

Arouet s'étant défendu par la suite d'avoir écrit la plupart de ces vers, ses éditeurs s'empressèrent d'en informer le public : « Tous les vers, à beaucoup près, disaient-ils, ne sont pas de M. de Voltaire, et ceux qui lui appartiennent sont faciles à distinguer. » La précaution prise par le poète était utile, car, pour le lecteur non prévenu, il paraîtra difficile, au premier abord, de discerner les bons des mauvais, ceux qui lui reviennent de ceux qu'il convient d'attribuer aux comparses.

Digitized by Google

Néanmoins, il aurait pu s'en dispenser. Cela aurait été une petite susceptibilité de poète de moins. Tous ces vers sont joyeux et divertissants. Il aurait pu en accepter la paternité sans se diminuer d'un rien.

Le compliment adressé à chacun des compagnons de la fête porte, par exemple, bien sa signature. Et, à ce propos, nous en arrivons tout naturellement à dire un mot des personnages présents à la fête de Bellébat, par suite, de la société la plus proche de la marquise et de M. le Duc.

Les premiers vers avaient M. le comte de Clermont pour objet:

Viens, parais jeune prince,
Et qu'on te reconnoisse
Pour le coq de notre paroisse.

Ce jeune prince, alors âgé de vingt ans, occupait dans la famille de Bourbon, à la suite du premier ministre et du comte de Charolais, la troisième place. Il ne s'était encore fait connaître que par certaines aventures galantes avec la jolie marquise de Graves et par l'affection que le Roi lui portait. M. de Billy, gouverneur du comte, l'avait escorté. Nous ne possédons sur ce Billy d'autres indications que les vers mêmes que le poète lui dédiait. Ils ne donnent pas, à la vérité, une haute idée de ses préceptes :

Billy, nouveau Mentor bien plus sage qu'austère
De ce Télémaque nouveau,
Si, pour éclairer la carrière,
Ta main de la Raison nous montre le flambeau,
Le flambeau de l'Amour s'allume pour lui plaire,
Loin d'éteindre ses feux ose en brûler encore;
Et que jamais surtout quelque nymphe jolie
Ne renvoie à la Peyronie
Le Télémaque et le Mentor.

La Peyronie était le chirurgien le plus en renom du temps... Nous n'insisterons donc pas.

A la suite du comte de Clermont et de M. de Billy venait le propriétaire de céans, non point M. de Livry, comme l'édition de Kehl l'a faussement prétendu, mais Berthelot de Duchy, le frère de Pléneuf, un homme d'une soixantaine d'années ayant eu la carrière la plus active. Il était aussi le meilleur des Berthelot, et Voltaire avait de sérieuses raisons de lui dire :

Digitized by Google

Duchy, maître de la maison,
Vous êtes franc, vif, sans façon,
Très peu complimenteur et je vous en révère,
La louange à vos yeux n'eut jamais rien de doux.
Je vous estimerai, mais sans vous en rien dire.
C'est comme il faut vivre avec vous.

Duchy appartenait au monde de l'ancien style. Il avait vécu, nous l'avons vu, dans l'intimité du Temple. Il en avait gardé la liberté d'allures. Vivrier ou général des vivres aux armées d'Italie, il avait servi sous Tessé, Catinat, Vendôme, La Feuillade. Il y avait réalisé de moitié, avec le père de la marquise de Prie, une fortune énorme. Mais, en 1716, il avait fallu rembourser à la Chambre de Justice les biens indûment acquis.

A cette date, Duchy payait généreusement non seulement ce que l'Etat exigeait de lui, mais ce qu'il exigeait de son frère, soit 700,000 livres, quelque chose comme 3 ou 4 millions de notre monnaie actuelle.

Cet effort, pourtant, l'avait mis à sec. Pendant un temps, il se cacha, tandis que son frère, Pléneuf, tentait audacieusement de reconquérir leur ancien crédit en échafaudant un mariage entre une des filles du Régent, Mlle de Valois, et le prince de Piémont, ou en s'efforçant d'obtenir la restitution, par l'Angleterre, de Gibraltar à l'Espagne.

Les succès de leur fille et nièce avaient rendu aux Berthelot une partie de leur ancien prestige.

Duchy avait en plus l'appui des frères Paris, les grands financiers, qu'il avait plus ou moins découverts au fond de leur hameau du Dauphiné, et qui faisaient, à l'époque, la pluie et le beau temps en matière d'argent. Il avait, grâce à eux, reconstitué sa fortune bribe par bribe, et l'on peut supposer que ses réceptions à Bellébat étaient, en 1726, aussi brillantes que jadis.

Un frère de Mme de Prie bénéficiait aussi de son petit couplet.

Toutefois, Berthelot de Monchesne — c'est lui dont nous parlons — n'avait pas lieu de s'en déclarer aussi satisfait que les autres des leurs.

En effet, l'auteur lui disait, d'une manière qui pouvait prêter à des interprétations fort diverses :

Digitized by Google

Continuez, Monsieur, avec l'heureux talent
D'être plaisant et froid sans être froid plaisant,
De divertir souvent et de ne jamais rire,
Vous savez railler sans médire
Et vous possédez l'art charmant
De ne jamais fâcher, de toujours contredire.

Berthelot de Monchesne méritait-il plus qu'on ne lui accordait? Rien ne le prouve. Conseiller au Parlement, il était de ces parents de la marquise auxquels la postérité n'aurait jamais songé sans l'illustration qu'elle leur procura. Mme de Prie avait fait son frère intendant des finances, place fort considérable dont il n'y avait que cinq titulaires en France, avant lui. On avait créé un sixième emploi en considération de sa personne, mais cette fonction l'avait rendu vraisemblablement ni plus capable, ni moins discutailleur. De même d'un cousin, Delaistre, magistrat aussi de son état et, ce qui valait mieux, en cette année 1725, protégé de la toute-puissante marquise. Barbier ou Marais ont été jusqu'à prétendre qu'il avait avec elle des relations plus qu'intimes. Nous n'y croyons nullement, voyant en cette assertion l'une des mille calomnies dont on a accablé sa mémoire.

Le nom de ce cousin apparaît une fois seulement dans sa vie. A l'époque où elle était toute nouvelle mariée et à peine installée à l'ambassade de Piémont, Delaistre avait séjourné auprès du marquis et de la marquise de Prie pendant une semaine ou deux. Après quoi, il avait continué sa route vers Rome sans qu'il en fût plus fait mention.

Voltaire, en veine de poésie, ne s'était pas arrêté à cette première versification. Il avait prodigué les éloges à de Baye, frère cadet de la marquise, au duc de La Feuillade, fiancé de Louise-Victoire de Prie, à Bonneval, son secrétaire :

Et vous, cher Bonneval, que vous êtes heureux,
Vous écrivez souvent sous l'aimable de Prie.

Au marquis de Livry, à son frère l'abbé, depuis peu de retour d'Espagne, où il s'est acquitté de la difficile mission de préparer Philippe Ier au renvoi de l'Infante.

Il s'était nonobstant encore réservé pour les deux assistants les plus en vue: le président Hénault et la marquise elle-même.

Les relations avec Hénault remontaient à fort loin. Fils d'un

Digitized by Google

fermier général, fort intime de tous les gens de finance, compromis à côté d'eux en 1716 par le fait de son père, Hénault n'avait cessé de marcher à leur hauteur. Il avait souffert et triomphé auprès d'eux. Il était donc marqué pour cette fête à laquelle il apportait son contingent, de l'esprit le plus délicat et le plus primesautier. Bonneval et Livry n'en manquaient point, certes ; mais comment les comparer au trio de Voltaire, du président et de la marquise de Prie. Le poète avait fait une large part à ses deux rivaux.

Il s'écriait en regardant Hénault :

Hénault, aimé de tout le monde,
Vous enchantez également
Le philosophe, l'ignorant,
Le galant à perruque blonde,
Le citoyen, le courtisan.
En Appolon vous êtes mon confrère,
Grand maître en l'art d'aimer, bien plus en l'art de plaire.
Vif sans emportement, complaisant sans fadeur,
Homme d'esprit sans être auteur,
Vous présidez à cette fête.
Vous avez tout l'honneur de cet aimable jour.
Mes lauriers étaient faits pour ceindre votre tête,
Mais vous n'en recevrez que des mains de l'Amour.

Vis-à-vis de la belle marquise, Voltaire se montrait bien plus lyrique, encore plus entreprenant et, tranchons le mot, assez fat. Il disait :

De Prie, objet aimable et rare assurément,
Que vous passez d'un vol rapide
Du grave à l'enjoué, du frivole au solide !
Vous réunissez plaisamment
L'esprit d'un philosophe et celui d'un enfant ;
J'accepte les lauriers que votre main me donne,
Mais ne peut-on tenir de vous qu'une couronne.
Vous connaissez Alain, ce poète fameux,
Qui s'endormit un jour au palais de la Reine ;
Il en reçut un baiser amoureux :
Vous me pourriez payer d'un prix beaucoup plus doux.
Et si votre bouche vermeille
Doit quelque chose aux vers que je chante pour vous,
N'attendez pas que je sommeille !

La chute sonnait bien. La proposition était hardie. La re-

Digitized by Google

quête de Voltaire fut-elle exaucée? Nous n'en savons rien. Les textes sont muets, ou plutôt il n'y a pas de textes sur ce sujet.

Les fêtes de Bellébat étaient terminées. Une fois les derniers lampions éteints, les lauriers flétris et le curé de Courdimanche ressuscité, Mme de Prie était retournée à Versailles. Voltaire l'avait accompagnée dans ce dernier déplacement.

Il était, tout en le niant, au comble de ses vœux, fêté, caressé, adulé! Mais, ainsi que le dit le proverbe : « Il n'est pas de beau jour sans lendemain. »

L'hiver de 1725 s'était passé; le poète, en plus de ses autres travaux, accomplissait la tâche si pénible de revoir et de perfectionner sa *Henriade* pour l'éditeur, quand l'événement le plus malheureux coupa brusquement court à tout cela.

Un petit livre que nous avons eu dernièrement entre les mains, et qui parut au milieu du siècle dernier, énumère les coups de bâton qui furent autrefois distribués aux gens de lettres.

On y lit, avec étonnement, que jusqu'à la Révolution, mais surtout au XVIIe siècle, il est peu d'entre eux qui aient échappé à cette brutale correction; que Molière en souffrit et que Boileau lui-même ne s'en garda qu'en faisant les plus plates excuses à Bussy-Rabutin.

Voltaire était de ce bon temps. Déjà, en juillet 1722, il avait été arrêté dans sa chaise au pont de Sèvres par un officier nommé Beauregard, qui l'avait bâtonné et marqué au visage. C'est en vain que le pauvre écrivain avait remué ciel et terre et réellement tenté, par tous les moyens, d'obtenir une réparation de son agresseur. Il en avait été pour les coups de bâton, qu'il conservait encore en 1726.

Il semble que d'autres auraient été inutiles.

Il les eut cependant. Non point de la main même du chevalier de Rohan, mais de celle de ses gens. C'était aux premiers jours de février. Voltaire avait été prié à dîner chez le duc de Sully, en son hôtel, rue Saint-Antoine. Le chevalier de Rohan-Chabot figurait parmi les convives. Au cours de la conversation, il trouva fort mauvais que Voltaire ne fût pas de son sentiment : « Quel est ce jeune homme, demanda-t-il, qui, pour me contredire, parle si haut? » A quoi Voltaire aurait répondu de suite : « Monsieur le chevalier, c'est un homme qui ne traîne pas un grand nom, mais qui honore celui qu'il porte. »

Digitized by Google

Le chevalier se leva de table et sortit.

Voltaire l'ayant provoqué, il accepta une rencontre pour le lendemain et assigna lui-même le rendez-vous à la porte Saint-Antoine. Mais, entre temps, d'après la même version, il prévint les Rohan et le duel ne put avoir lieu.

Peu de jours après cette scène, Voltaire étant encore à dîner chez le duc de Sully, fut demandé à la porte pour une bonne œuvre.

A ce mot de bonne œuvre, il se lève avec précipitation et, tenant sa serviette à la main, il court à la porte où était un fiacre, et dans ce fiacre deux hommes, qui, d'un ton dolent, le prièrent de monter à la portière.

A peine y fut-il que l'un le retint par son habit, tandis que l'autre lui appliquait sur les épaules cinq ou six coups d'une petite baguette. Le chevalier de Rohan qui, à dix pas de là, était dans sa voiture, leur cria : « C'est assez... » Nous ne continuons pas le récit de ces faits trop connus, laissant ainsi de côté la rentrée de Voltaire à l'hôtel de Sully, le refus du duc d'aider son hôte à se faire rendre justice, les colères et les désespoirs du jeune philosophe. Nous ne reproduirons pas non plus la version si bouffonne de Marais, rapportant l'ordre que le chevalier donnait à ses gens de ne pas frapper sur la tête et les exclamations admiratives du peuple d'alentour qui s'écriait en parlant de Rohan : « Ah ! le bon seigneur!... »

Nous ferons seulement remarquer qu'à notre avis, Voltaire payait de cette rude manière les complaisances qu'il avait eues pour la marquise de Prie.

Les Rohan faisaient partie de cette ancienne Cour si profondément hostile à M. le Duc. En outre, l'ambitieux cardinal de Rohan avait pu croire être trompé par Mme de Prie et Dubois, dans son désir d'entrer au conseil de régence, quand ce n'était, somme toute, que la faute de Dubois.

Il est donc possible qu'on ait voulu punir de cette façon l'orgueil blessé des Rohan et les fêtes de Bellébat.

En tous cas, la marquise semble s'être employée très utilement au début pour consoler Voltaire; mais là encore ses intentions, si elles étaient vraiment bonnes, furent déjouées par un autre incident assez piquant. Voltaire aurait, d'après certain auteur,

Digitized by Google

fait tenir précédemment à la belle marquise un petit quatrain ainsi conçu :

Io, sans avoir l'air de feindre,
D'Argus sut tromper *tous* les yeux.
Nous n'en avons qu'un *seul* à craindre,
Pourquoi ne nous pas rendre heureux?

Ces vers assassins avaient dû être composés par Arouet dans un moment d'irresponsabilité provoqué par la bonne chère de Duchy, joint à la vue des charmes de Mme de Prie.

En effet, le duc étant borgne, ce ne pouvait être que lui sur qui Voltaire essayait son esprit.

Quelque mal intentionné avait communiqué ce billet aux Rohan. Ceux-ci s'empressèrent de le porter au duc. A partir de ce moment, Mme de Prie ne devait songer qu'à se défendre elle-même; elle ne pouvait plus rien pour Voltaire. Le duc le fit jeter à la Bastille et, peu après, le poète passait en Angleterre, non point seul et de son propre mouvement, mais accompagné par un sieur Condé, dont l'ordre était de le surveiller jusqu'à Calais et de le voir s'embarquer. Ici finissent les relations de Mme de Prie avec Voltaire.

Tandis que celui-ci oubliait les Français au milieu des adulations britanniques, la marquise s'éteignait, un an après, au château de Courbépine.

H. Thirion.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(Suite.)

IV

Succès mondains et littéraires. Mort de M. et de Mme d'Épinay (1770-1783).

A partir de l'abandon de la Briche, — c'est-à-dire de la fin de 1770, — les sujets de douleur se multiplient dans la vie de Mme d'Épinay : les absences prolongées de Grimm, la maladie sont les plus cruels; les embarras d'argent, les soucis de famille s'y joignent, de façon qu'on la croirait, à chaque instant, près d'en être accablée. Cependant, elle résiste étonnamment. Elle vainc la tristesse, sinon la souffrance; son salon lui est un asile, qu'elle est fière qu'on appelle, comme ont fait Dufort et Bachaumont, un Lycée, un Portique, une Académie. Elle se réfugie dans sa correspondance et dans des travaux purement littéraires; et, ici ou là, les échappées de gaîté et de rire lui restent coutumières, au point d'impatienter parfois le plaisant Galiani. On la voit « faire de la tapisserie, des nœuds, des chansons, recevoir des amis, leur écrire, et ne pas manquer encore un seul jour de faire une toilette aussi soignée que son âge et sa santé pouvaient le permettre ». Elle est, en somme, dans le train du monde jusqu'au bout, y fait bon visage et même figure de coquette, car Grimm, que je cite, répète qu'elle fut « assez attentive à mettre exactement la robe du jour (1) ».

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 396, 397.

Digitized by Google

Depuis le mois de juin 1769, où l'abbé Galiani, secrétaire d'ambassade disgracié, a été rappelé à Naples, elle lui écrit, pendant des années, chaque semaine, « toute affaire cessante », des lettres souvent « belles, charmantes et longues, et remplies de détails qui l'intéressent ». La plupart ont péri, on verra pourquoi; seize seulement nous sont parvenues, tandis qu'elle en conservait plus de trois cent cinquante de son ami. Grimm, si souvent en voyage, n'a pas dû moins occuper sa plume que son cœur; on comprend que rien ne se soit retrouvé de cet échange de sentiments. Et quelles occasions de filer de jolis billets, dans une société qui n'aimait rien tant que les sourires de l'esprit! Bref, Mme d'Épinay prit un secrétaire, un abbé, — qui l'eût cru? — sans compter l'aide de sa fille, qui passa au moins la mauvaise saison, chaque année, à Paris. Mais elle use autant qu'elle peut, et très vaillamment, de sa propre main. Elle compense ses misères par les plaisirs de la vanité satisfaite. L'écritoire lui tient en réserve une liqueur qui la grise; elle y puise un étourdissement volontaire, une illusion sans fin. « Mon amour-propre, a-t-elle dit, sans me faire concevoir la folle espérance d'être parfaitement sage, me fait prétendre à devenir un jour une femme d'un grand mérite. » Elle y prétendait la plume à la main (1).

L'année 1771 est bonne pour la montrer agitée des émotions que nous avons dit qui composaient la trame de sa vie. Au printemps, la question d'argent est cause d'une chaude alarme. Elle écrit à son correspondant de Naples (2) :

Il faut pourtant que je vous raconte mes désastres. L'abbé Terray m'a ruinée [lisez : va me ruiner] par ses opérations. Je n'ai ni crédit, ni protections, et Dieu me préserve d'en employer jamais pour réclamer un écu! Je me défais de mon équipage, je vends le peu de vaisselle que j'ai; cela ne me mènera pas bien loin. Tout ce qui me fâche, c'est que cela ne suffira pas pour payer mes dettes, parce que ma santé m'en fait contracter, et m'empêche d'économiser sur le peu qui me reste. Ce dont je vous réponds, c'est que je n'en serai pas plus triste, et que j'irai à l'hôpital gaiement.

Toujours le même ton faux, et si peu maternel. Notez qu'elle s'était grevée de la sorte, sans rien perdre du beau revenu que

(1) *Correspondance littéraire*, XIII, 398.

(2) *Lettres de Galiani*, I, 371, 377.

Digitized by Google

nous lui connaissons. Mais l'orage passa, détourné par Necker, dont elle employa la protection, quoi qu'elle en dise (1). Fausse alerte, en somme. A peine le ciel éclairci, on avait recommencé de rire; le 13 avril, l'ami répondait : « J'ai reçu un n° 48, de vous, charmant. Vous y êtes gaie, vous chantez toute la journée comme une folle, vous improvisez au clavecin, et vous nuancez tous les tons avec une adresse à faire peur. Grimm, Schomberg et Chastellux en font autant; et je crois votre chambre devenue absolument ressemblante à cette scène d'Arlequin, voleur et prévôt, qui touche le fifre enchanté, et fait chanter et danser tout le monde. » Et Mme d'Épinay va continuer de se réjouir, au mois de juillet, chez ses amis Valori, à Étampes : « Mille choses aimables aux Valori, lui écrit l'abbé... Votre lettre campagnarde, ma belle dame, est fort jolie; l'aventure du commissaire donné dans le fromage mou est comique tout à fait. » Et Galiani de s'amuser comme à la comédie italienne, dont il rêve.

Au point de vue de l'argent, Mme d'Épinay a un mal invétéré, entrecoupé d'accès aigus : après la crise des opérations de l'abbé Terray, la perturbation chronique reprend son cours régulier, si j'ose dire; l'endettement continue. A quelque temps de là, on l'entendra dire qu'elle n'a plus d'équipage. Le sacrifice est fait pour le coup, mais neuf ans après qu'il en a été question pour la première fois : « Je serai peut-être forcée à de plus grandes réformes encore », écrit-elle, et, tout de suite après : « Vous avez beau faire, je vous dirai encore, pour dernier article, que M. de Sartine a soupé, hier, chez moi, avec M. le marquis de Mora, M. de Magallon et le marquis de Croismare (2). » Elle n'a plus de voiture; mais elle conserve une table, où l'on ne dira pas que philosophes et diplomates soient conviés à la fortune du pot.

Mais voici, en août, d'autres épines : la menace d'un procès qu'on verra et un départ de Grimm. Les lettres de Galiani, à

(1) Grimm le raconte : « Necker connaît Mme d'Épinay, il s'intéresse à sa situation, il a plaidé sa cause dans le temps du bienheureux Louis XV, où Mme du Barry et l'abbé Terray voulurent s'emparer de cette portion. » (*Lettres à l'Impératrice Catherine II, publiées, sous les auspices de la Société impériale d'Histoire russe, par Jacques Grot*, Saint-Pétersbourg, 2e édit., 1886, in-4°, p. 92.) Nous aurons, plus loin, l'aveu de Mme d'Épinay elle-même.

(2) *Lettres de Galiani*, I, 449, 452.

Digitized by Google

défaut de celles de Mme d'Épinay, nous sont un miroir des choses qui la touchent (1) :

10 août 1771. — Je croyais que, dans l'état actuel de la France, on jouissait au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes... Mais vous m'en donnez une idée toute différente... En ce cas-là, nous sommes plus heureux... Venez donc à Naples, et vous vous moquerez du monde entier. . La chaise de paille [Grimm] va donc en Angleterre? Que diable allait-il faire dans cette galère? C'est pour vous excéder de commissions et d'ouvrage qu'il vous joue ce tour abominable. Fi! le vilain!

24 août. — Ah! Madame, les douloureuses lettres que vous m'écrivez! Quoi! la chaise de paille voyage! voyage pendant dix-huit mois! vient en Italie!... Mais expliquez-moi du moins cela : Avec qui va-t-il? Que vient-il faire?

Catherine, tout en appelant Grimm leur souffre-douleur, constate qu'il n'est jamais plus heureux que précédé, suivi ou flanqué de quelques princes d'Allemagne. « Il court comme un fou en Angleterre, avoue Mme d'Épinay à Galiani, et incessamment il vous dira tout ce qu'il n'a pas le plaisir de vous écrire... A en juger par ce qu'il m'en écrit, il en est enchanté, et regrette fort de n'y pouvoir faire un plus long séjour. » Voilà, certes, — le 5 octobre, — un ton de nouveau fort apaisé. Puis elle rapporte au même correspondant cent billevesées. Lui remarque, à ce propos, que le caractère des Français perce toujours, qu'ils sont « causeurs, raisonneurs, badins par essence ». Et, comme si elle voulait donner de nouveaux motifs à un pareil jugement, elle lui écrivait au même moment une lettre où, causeuse, raisonneuse, et poussant le badinage à l'excès, elle nous ouvre le cœur d'une femme qui fut — il est besoin de le rappeler — des plus polies de son temps (2) :

Paris, 19 octobre 1771. — Hélas! mon cher abbé, je suis bien pauvre d'esprit aujourd'hui : il pleut, et je n'ai point encore reçu de lettres cette semaine, à cause qu'il faut qu'on me les renvoie de Fontainebleau. Le moyen d'avoir le sens commun avec cela! Il n'y a pas un chat à Paris; je ne vois que ma fille et mes petits-enfants, et puis mes petits-enfants et ma fille. Nous chantons tristement en mineur, et puis nous raisonnons, et, quand il nous arrive de déraisonner, nous sommes enchantées, parce que cela nous fait rire un petit moment.

(1) *Lettres de Galiani*, I, 427, 431.

(2) *Ibid.*, I, 456.

Digitized by Google

Par exemple, nous avons été dîner, l'autre jour, à Sannois, chez Mme d'Houdetot : ma fille, Mme de Lalive, une demoiselle de ses amies qui se nomme Mlle de Givry (1), et moi. En revenant, je sens tout à coup un paquet qui sort du coffre du carrosse, qui me roule sur les jambes; je cherche, avec mon pied, à démêler ce que ce peut être; je n'ai pas plutôt appuyé le pied dessus, qu'il en sort un cri lamentable, qui finit en mourant. Nous voilà toutes à crier : Qu'est-ce que c'est que cela? — C'est un p..! — C'est un chien! — C'est un enfant! — Arrêtons! arrêtons! Et de rire à mourir! On arrête, on descend, on cherche : c'était un paquet de linge sale, dans lequel on avait mis, je ne sais pourquoi, une vessie soufflée; en marchant dessus, je l'avais fait crever apparemment. Enfin, nous voilà toutes quatre, sur le grand chemin, à rire aux éclats.

Nous remontons en voiture, en faisant de profondes réflexions sur ce chétif événement, quand, tout à coup, nous nous demandons : Mais, si c'eût été un enfant, qu'aurions-nous fait? D'un commun accord, nous l'aurions adopté toutes quatre, nous l'aurions élevé, nous lui aurions donné un nom. — Et lequel? — Un nom composé d'une syllabe de chacun des nôtres, et cela aurait fait le chevalier de Gisabeldi; ce nom est heureux (2). Enfin, nous faisions le roman de toute sa vie, et nous voilà désolées de ce que le paquet n'est que du linge sale, et n'est pas un enfant. Ah! l'abbé, s'il vous en reste quelqu'un, dans quelque coin, dont vous ne sachiez que faire, faites-le mettre dans notre carrosse, la première fois que nous irons en campagne; en vérité, c'est un vrai service à nous rendre. Si vous n'en avez pas, je vous en commande un, mais choisissez bien... Mais laissons cette folie, et parlons sérieusement.

Faute d'avoir du nouveau à vous dire, je reviens sur le passé, et je vous soutiens, l'abbé, que les animaux sont curieux. Il m'en revient vingt exemples... J'attends avec impatience que vous répondiez à ces objections.

Quoique vous disiez, l'abbé, que mes lettres sont une encyclopédie, je ne puis m'empêcher de vous parler d'un petit livre de rien, intitulé : *Éléments du système général du monde*. Mais, consolez-vous, je commencerai mon extrait par un conte... Je tiens ce conte de Diderot...

Cet ouvrage ne paraît être ni d'un fou, ni d'un sot, mais bien d'un homme dont les lumières ne sont point proportionnées à sa tentative. Il me paraît, d'ailleurs, plein de contradictions. Peut-être me trompé-je; mais, par exemple, il admet la matière homogène, et cependant il en regarde chaque molécule comme animée de tendances en tout sens; il fait naître le mouvement de ces tendances en tout sens, et cependant il croit le monde

(1) C'était sans doute la fille de Mme Lefèvre de Givry, qui, veuve de Pierre Duquesnoy, ancien receveur des finances de Montauban, achetait divers biens, à Épinay, avec M. de Bellegarde, en 1749. Elle y possédait le fief de la Tour. Duquesnoy, mort en octobre 1746, habitait à Paris, rue Saint-Honoré, près des Feuillants, dans le voisinage de M. de Bellegarde (Archives de Chantilly, BA-33).

(2) La solution de ce logogriphe me paraît être *Gilabelli*, et point *Gisabeldi*. Je propose timidement la combinaison suivante : *Gi*vry — *La*live d'Épinay — *Bel*sunce — *Lali*ve de Jully.

Digitized by Google

infini; deux contradictions qui établiraient certainement dans la masse un équilibre impossible à rompre. Le vide et l'espace ne sont rien du tout à son avis, et cependant...

Cependant, voilà l'exemple très clair d'une femme d'esprit soufflée par ses amis. Elle les imite sous leurs yeux mêmes : causeuse, elle se guinde pour attraper la fantaisie légère et ingénieuse des dialogues de Galiani; raisonneuse, elle se noie dans les profondeurs où l'entraîne la philosophie de Diderot. Le badinage ou, parlons exactement, la polissonnerie est un genre plus facile, une ornière où verse alors toute la société élégante; mais, quand une femme adresse à un homme certaines légèretés, il est rare que la réplique ne force pas la note; celle de Galiani fut, en l'espèce, d'une grossièreté à peine voilée (1).

Mme d'Épinay était donc, en octobre, bien loin des « lettres douloureuses » d'août (2). Sans doute, un premier sujet de distraction lui a été sa collaboration plus active à la *Correspondance littéraire*, dont le principal auteur lui avait laissé, en partie, le fardeau. On y donne, d'elle, le 1er septembre : *Dialogue copié d'après nature, ou de l'amitié de deux jolies femmes*, avec cet aimable préambule : « Le petit ouvrage qui suit est d'une femme du monde qui a beaucoup de talent, qui vit avec quelques amis qui lui sont tendrement attachés, et qui donne à la lecture, à l'étude et à la composition de quelques ouvrages délicats les moments qu'elle dérobe à ses fonctions domestiques. Je n'ai obtenu d'elle ce dialogue qu'à la condition que je ne la nommerais pas. » Un secret gardé par Diderot! Elle donnera encore, sans autre présentation ni précaution, de septembre à décembre, huit articles de critique théâtrale (3).

(1) Il faut avouer, cependant, que, sur ce terrain, Mme d'Houdetot était de force à déconcerter un interlocuteur solide, un Diderot, qui raconte ainsi son embarras : « Mme d'Houdetot fait de très jolis vers; elle m'en a récité quelques-uns qui m'ont fait le plus grand plaisir. Si je puis lui arracher un *Hymne aux t...*, qui pétille de feu, d'images et de volupté, je vous l'enverrai. Quoiqu'elle ait eu le courage de me le montrer, je n'ai pas eu celui de le lui demander. » (*Œuvres de Diderot*, XVIII, 474.)

La postérité n'a pas eu moins d'indulgence pour Mme d'Houdetot que pour sa belle-sœur. Paul Boiteau est à signaler, pour cette exclamation où l'on ne peut dire qu'il n'y ait pas un mot de trop : « Elle fut si bonne, si simple, si vraie, si douce, si décente!... » (*Mémoires de Mme d'Épinay*, II, 485.)

(2) *Lettres de Galiani*, I, 449, 450.

(3) *Correspondance littéraire*, IX, 351, 358, 364-366, 371, 372, 378, 382, 395, 398.

Digitized by Google

On vient de parler des moments dérobés par Mme d'Épinay à ses fonctions domestiques ; en vérité, l'importance relative des deux parts de sa vie est inverse : on aura mainte preuve qu'elle donne à son rôle intérieur le temps qu'elle dérobe aux lettres. « La belle dame » est passée femme de lettres, et presque directrice d'un journal ; elle ne s'effarouche nullement de la publicité pour sa correspondance privée même. Galiani la prévient, le 5 octobre, que sa « longue lettre des diamants a été imprimée ». Il l'avertit qu'elle ait à conserver ses lettres : « Je garde soigneusement les vôtres, ajoute-t-il, et je ne trouverai pas à vendre ce manuscrit, ni vous le mien, si ce n'est à quelque curieux qui les achètera tous les deux. » Elle prépare donc et soigne cette correspondance, comme un journaliste fait une chronique, tantôt la bourrant de dissertations encyclopédiques, ou des nouvelles des gazettes, tantôt y mêlant de vieilles histoires très usées, ou des plagiats véritables (1). L'abbé le lui reproche vertement à l'occasion. Elle est éprise de la philosophie, où elle s'empêtre, et davantage des philosophes, parmi lesquels la grâce ailée de sa conversation la soutient à la surface des choses. Elle veut décidément que son salon soit un « Portique », c'est-à-dire un lieu ouvert à tous ceux qui dissertent élégamment sur les sujets à la mode. Le vent de la distraction souffle un peu fort par là, et disperse les cendres du foyer, et l'intérieur de la maison en est glacé.

Voyez comme, dans sa lettre du 19 octobre, Mme d'Épinay trahit sa tiédeur maternelle. De quel ton las se plaint-elle de ne voir, à Paris, que « sa fille et ses petits-enfants, et puis ses petits-enfants et sa fille »! Voilà donc comme elle apprécie le bonheur d'en être entourée. Ah! s'ils étaient à Méharin, son imagination en serait pleine ; mais, de près, le cœur seul s'émeut, quand on en a. Cependant, de loin comme de près, son fils ne lui soucie guère. Il est quelque part, dans les prisons de Bordeaux, depuis tantôt deux ans. A toute force, elle va, d'accord avec son mari, lui ouvrir les portes du Château-Trompette. Le pauvre diable, qui n'est pas plus susceptible de rancune que de révolte, rentre le 21 septembre. Elle écrit, ce jour-là, à Galiani, une lettre qu'il trouve « assez longue pour une mère qui

(1) *Lettres de Galiani*, I, 268, 418, 442, 491 ; II, 500.

Digitized by Google

attend son fils ». Et lui compte sur quelques détails à ce sujet; mais il est obligé d'en demander deux fois, le 28 octobre et le 2 novembre (1) : « J'étais, dit-il la seconde fois, d'une impatience incroyable pour apprendre de vous les symptômes de votre entrevue avec le fils de M. d'Épinay. Vous n'en dites mot. On croirait que vous ne l'avez pas vu. » La remarque, faite en toute simplicité par un ami, est cruelle. Peu intéressant, si l'on veut, « le fils de M. d'Épinay » est son fils, et, au demeurant, un bon enfant, respectueux, affectionné. Donc, on va « faire un mousquetaire de M. le conseiller » et, Paris ne lui réussissant pas, on l'enverra dragon à Nancy, où il jouera encore (2). Galiani s'excusait un jour, auprès de Mme d'Épinay, de ne pas mettre beaucoup de sentiment dans ses lettres, alléguant que son style n'était pas « tout à fait tourné à cela ». Et la sécheresse de son amie trouva le moyen de l'étonner (3).

L'année ne s'acheva pas sans qu'elle eût à souffrir un sérieux échec de santé. Elle était destinée à mourir d'un cancer; mais son secrétaire, l'abbé Mayeul, qui écrivait à sa place, vers la fin de novembre, était chargé de dire — sans en savoir plus long probablement — qu'elle avait des crampes à l'estomac; c'était une des crises comme elle en eut tant, et qui, alors, cédaient sans révéler la blessure profonde. L'autre abbé écrit, le 14 décembre : « Je vous crois guérie de vos cruelles souffrances; aussi je vous réponds gaiement. » Et le même ton reparaît dans ces lignes de la convalescente, au début de l'an nouveau :

Janvier 1772. — Pour commencer par vous mettre de bonne humeur, mon cher abbé, je vous envoie une chanson nouvelle, sur un air qui n'est pas nouveau. Je vous conseille de la lire et de la chanter; cela vous donnera de la gaîté; ma lettre vous en paraîtra meilleure. — Eh bien! vous dites donc que les idées ne sont pas la suite du raisonnement, qu'elles le précèdent, et qu'elles suivent les sensations; que nous prouvons par le raisonnement qu'un bâton ne se courbe pas dans l'eau...

La voilà dans les plates-bandes du fabuliste :

Quand l'eau courbe un bâton, ma raison le redresse.

(1) *Lettres de Galiani*, I, 472, 475.

(2) Admis dans la 1re compagnie de mousquetaires de la garde du roi, le 23 novembre 1771, il passa sous-lieutenant au régiment de Schomberg-Dragons, le 1er juin 1772, inscrit sous le nom de Lalive d'Espinay de Crissey (Archives du ministère de la Guerre). C'est la seule circonstance où je l'aie vu titré « de Crissey ».

(3) *Lettres de Galiani*, II, 600.

Digitized by Google

Elle y avait place déjà à titre de cigale chantante et insoucieuse. Mais, au fait, c'est toujours le même rôle : couplets, philosophie, chansons que tout cela!

Telles sont les gens, les occupations, les vanités et les traverses parmi lesquelles sa vie s'écoule. Le fond désormais ne variera guère; l'année où nous venons d'insister est caractéristique à ce point de vue.

En 1772 se place l'épisode intéressant de la mort de Mlle Drinville, que je ne sache pas qu'on ait jamais raconté. Cette institutrice a quitté la mère d'Angélique, comblée, semble-t-il, de ses bienfaits : elle a droit à 3,000 livres, honoraires de six années, gagnés, par suite du mariage précoce de son élève, en dix-huit mois, et, en outre, à une rente viagère de 300 livres, accordée comme gratification. Après avoir fait encore l'éducation de Mlle de Vernassal, qui devint Mme de Domangeville, et celle de Mlle de Bussy, et recueilli la succession d'une tante, elle eut assez d'aisance pour prendre une retraite dont elle ne jouit pas longtemps : elle mourut le 4 juin 1772.

Un frère fut son héritier; il s'appelait Bottemotte, nom que sa sœur avait changé en celui de Drinville, pour raison que j'ignore (1). Or, voici ce qu'il trouva dans les papiers de la succession : un billet pour les 3,000 livres d'honoraires dues encore par Mme d'Épinay, le titre de la donation de 300 livres de rente, une obligation de 3,000 livres empruntées par ladite dame à l'ancienne institutrice, le 11 octobre 1763, et enfin deux autres billets de la même, montant ensemble à 90 livres. On voit l'habile renversement de la situation : la bienfaitrice a donné sa parole et quelques rentes, plus ou moins exactement payées, et l'obligée a donné 3,000 livres et plus, au lieu de les recevoir.

Armé de ces titres, Bottemotte demande un règlement de comptes; il prie, sollicite pendant six mois; il assigne enfin Mme d'Épinay, qui rembourse l'argent prêté : l'obligation de 3,000 livres, les deux billets de 90 livres, et se libère des arrérages en retard de la rente. Quant aux 3,000 livres d'honoraires, c'est une autre affaire; elle oppose qu'elles ont été converties en

(1) Il y avait, en 1791, un Bottemotte, médecin, 4, rue de la Roquette (Arch. nat., Q², 117). C'est un vieux nom parisien : Bouttemotte, habitant de la rue Saint-Jacques, contribue au don de 300,000 livres pour l'entrée du roi, en 1571 (Bibl. nat., Mss, F. fr. 11692).

Digitized by Google

300 livres de rente viagère, et que le billet et la donation ne sont qu'un seul et même engagement. Résistance de Bottemotte, qui s'en tient aux deux titres; et le colloque suivant s'engage : « Pourquoi, dit-il, n'avoir pas détruit matériellement le premier, ou ne pas l'avoir annulé par une clause insérée dans la constitution de rente? — Mlle Drinville a oublié d'apporter l'écrit chez le notaire. Plus tard, elle l'a égaré. C'est vrai qu'il n'a pas été annulé par une clause du second contrat; mais la bénéficiaire n'a pas songé davantage à s'en réserver le profit. Puis, pendant huit ans, elle n'a jamais formé la répétition de ses honoraires. — Comment l'aurait-elle fait, pendant qu'on lui empruntait une somme précisément égale? Allait-elle prêter pour qu'on la remboursât? » Mais voici le coup de massue. Bottemotte produit une lettre où Mme d'Épinay écrit à sa sœur : « J'ai eu enfin la décision de ma famille hier : je vous ferai la rente de cent écus, et je vous en porterai l'acte bien conditionné à la fin de ce mois. » Réunit-on un conseil de famille pour acquitter une dette? Son intervention ne s'explique, évidemment, que s'il s'agit d'autoriser une libéralité.

Mme d'Épinay résista quand même, et, devant deux degrés de juridiction, succomba, et ce fut justice (1). N'était-elle pas, au fond, de l'avis de celui qui lui soufflait que, « dans l'état actuel de la France », on devait jouir « au moins du plaisir de ne pas être obligé de payer ses dettes »? Le même mauvais conseiller n'en voulut pas démordre, aussi bien après la sentence définitive (2) : « Je suis bien fâché, lui écrit-il, de la perte de votre procès, qui dérange vos finances; mais quelles finances ne sont pas dérangées?... Je vois que tous les souverains du monde protègent les mauvais payeurs par sympathie. Vous serez donc protégée, et mettez-vous bien dans la tête que celui qui ne veut pas payer ne doit rien. » On nous a dit, à propos d'autres fautes, que

(1) *Mémoire pour le sieur Bottemotte, seul héritier de la demoiselle Bottemotte, dite Drinville, sa sœur, demandeur; contre dame Louise-Florence-Pétronille Tardieu d'Esclavelles, épouse, séparée, quant aux biens, de Denis-Joseph Lalive, écuyer, seigneur d'Épinay et autres lieux, défenderesse.* Paris, impr. L. Cellot, 1773.

L'exemplaire que je possède de ce factum porte, écrit à la marge : « Jugé en faveur de ce mémoire par sentence du... 1773, confirmé par arrêt du Parlement du 29 août 1773. — Plaideurs : Me Bazin, pour l'appelant; Me de la Goute, pour l'intimé. »

(2) *Lettres de Galiani*, II, 263.

Digitized by Google

Mme d'Épinay conserve l'honnêteté et le charme, bien qu'ayant « laissé quelque peu de sa blanche laine aux buissons de la route ». Mais voilà un accroc d'un nouveau genre : quel vêtement restera-t-il à la brebis?

Celui qu'elle se tissera avec sa plume. Évidemment, elle compte se parer de son imagination devant la postérité, s'envelopper dans les plis nombreux de son style, et substituer finalement l'auteur à la femme et à la mère de famille. Elle écrit alors plus que jamais : elle donne, au commencement de 1772, *Le Rêve de Mlle Clairon* (1); à la fin, une lettre à Rigoley de Juvigny, en réponse au *Discours sur le progrès des lettres en France* (2); entre temps, sa correspondance ne chôme pas, car ses meilleurs amis sont à l'étranger. Grimm est devenu l'éternel voyageur.

Au printemps, il visite l'Allemagne, où les honneurs lui pleuvent : il est nommé ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha et Altenbourg auprès de la Cour de France, et baron du Saint-Empire. « Baron de Grimm », signera-t-il désormais, et même « de Grimmhof », dans les grandes circonstances (3). Comment, demande Galiani, le distinguer du vrai baron [d'Holbach]? Car, pour lui, « le vrai baron est celui où l'on dîne ». En mai, au cours du même voyage, il a une attaque de choléra, et, à peu près en même temps, le marquis de Croismare, une attaque d'apoplexie. Celui-ci ne tarde pas à mourir, et l'autre rentre, et ne guérit que très lentement; il restera « un boyau fêlé », comme l'appelle Catherine. En octobre, il cause encore des alarmes par « sa santé chancelante et son humeur chagrine », et Galiani lui écrit, le 17 : « Vous ne galoperez pas, à ce que je crois, de longtemps. Les médecins ont bien fait de vous défendre de voyager de sitôt. » Mais qu'il le connaissait mal! Quelques jours après, les projets d'absence reprenaient, au désespoir de Mme d'Épinay, qu'il cherchait à consoler, le 7 novembre : « Vous m'ouvrez votre cœur, que je vois brûler aux flammes d'un élixir de sentiments, de vertus et d'héroïsme. Mais pourquoi être héroïne au point de s'en trouver mal?... Au reste, il me paraît que vous ne courez pas autant de risques que votre imagination

(1) *Correspondance littéraire*, X, 401, 1er janvier 1772.

(2) *Ibid.*, X, 167.

(3) Comme il fit au contrat d'Émilie de Belsunce, en 1786. (*Erinnerungen einer Urgrossmutter*, p. 471.)

Digitized by Google

montée vous en présente. Je ne saurais me persuader qu'un homme de bon sens calculât toujours les avantages au poids de l'argent et au marc la livre (1). » En effet, Grimm fit l'effort de passer l'hiver à Paris.

M. d'Épinay, cependant, se tient coi, et passera ainsi trois ou quatre ans à entamer son bien, de nouveau, sans faire parler de lui. Son fils n'a aucune marge de ce genre, et, dès qu'il a des dettes, ce sont des dettes criardes. Pendant quelques mois, après sa transformation en mousquetaire, il apprend son métier; la mère, à son habitude, n'en parle guère, et Galiani, cependant, continue de s'y intéresser (2). Voici des condoléances, le 22 août : « Je suis au désespoir des chagrins que vous cause votre fils. » Il avait joué; et, passé aux dragons de Schomberg, à Nancy, il joue encore et se fait emprisonner. Il resta onze mois aux tours Notre-Dame. Il en sortit au mois d'octobre 1773, ayant dû consentir à son interdiction, — prononcée le 26 juin, — et promettre de se retirer, pour plusieurs années, dans une ville de province, où il vivrait avec une pension de mille écus. Ce parti lui parut tout à fait préférable à un embarquement pour Saint-Domingue, proposé sans doute par M. de Belsunce. Un arrangement fut pris avec ses créanciers, partiellement désintéressés. Dépassant alors les limites assignées à son exil, il quitta Nancy pour Berne, où il s'accommoda provisoirement de la société de trois vieilles dames. Un bon enfant, ai-je dit, un enfant surtout, et qui n'aurait jamais dû sortir de tutelle : encore un faible d'esprit (3).

La mère n'a pas qu'un seul sujet de tribulations. Grimm, dès le mois d'avril 1773, est parti pour Saint-Pétersbourg, à la suite de la landgrave de Hesse-Darmstadt. Augmentation de tristesse : Diderot s'y rend de son côté. L'abandonnée s'alite, et ne se relèvera pas avant la fin d'août. Recueillons dans Galiani quelques échos de ses confidences : « 15 mai. Vous avez bien raison; entre la souffrance et l'abandon, il n'y a pas à choisir. L'une est la vie malheureuse, l'autre est la mort, et la mort est le pire de

(1) *Lettres de Galiani*, II, 66, 93, 112, 119, 123, 135, 136.
Diderot faisait observer que Grimm « ne perdait pas son temps sur les grands chemins ».

(2) *Ibid.*, II, 37, 41, 91, 106.

(3) Suite de ses états de service : « A quitté sa sous-lieutenance le 7 avril 1773, en conservant son rang de sous-lieutenant, sans appointements. — A abandonné. Remplacé le 25 avril 1774. » (Archives du ministère de la Guerre.)

Digitized by Google

tout. Mais Grimm reviendra... — 22 mai. Tout est brûlé des papiers qu'il fallait brûler. » Voilà, en passant, l'explication du peu qu'il reste de tant de lettres écrites par Mme d'Épinay : elles étaient pleines d'un sujet qui les a fait condamner au feu. Grimm n'ignore pas l'état de son amie (1) : « Mes inquiétudes sur Mme d'Épinay sont extrêmes, dit-il à Meister, dans une lettre de Berlin du 1er juin, et, si cet état empire, vous resterez seul chargé du fardeau de toute cette correspondance. Je vous supplie de me mander comment va l'expédition et de quelle manière vous pourrez établir l'atelier. Je doute qu'il puisse rester chez Mme d'Épinay, dans l'état où elle se trouve (2). Si l'état de Mme d'Épinay empirait... » Ne croyez pas un instant qu'il songe à revenir. Il fait « le voyage du monde le plus brillant et le plus flatteur pour la vanité. Le Roi..., toute la maison royale..., le prince Henri... Il y a grande apparence que j'irai en Russie avec le prince ». Et il y alla, et il en revint sans hâte : « L'hiver de 1773 à 1774, a-t-il écrit encore, s'écoula pour moi dans une ivresse perpétuelle (3). »

Pendant ce temps-là, on parle d'hydropisie, de ponction chez Mme d'Épinay. Elle a pu se faire transporter dans un nouvel appartement, provisoire, — elle en changera trois fois en un an, — peut-être pour laisser plus de place, rue Sainte-Anne, aux nouveaux collaborateurs de la *Correspondance*. Un peu de bonne humeur lui revient, et à son correspondant d'Italie, vers la fin de juin; c'est donc une embellie : « Mon état n'est pas dangereux, dit-elle; mais il est pénible. » Puis elle se plaint, le 26, d'avoir « le croupion écorché », étant restée trois mois dans la même attitude. Mme de Belsunce croit cependant pouvoir aller aux eaux, et Galiani plaisante, parfois lourdement : « Vous avez une ressource dans votre solitude. N'êtes-vous pas logée au Palais-Royal? Raccrochez les passants de votre fenêtre. » Il est vrai qu'au même moment, Mme d'Épinay lui disait être toute occupée de Brantôme.

Passons au 29 janvier 1774 : « Vous allez donc, ma belle

(1) *Dernières Années*, p. 473.

(2) La *Correspondance littéraire* s'imprima donc, quelque temps, rue Sainte-Anne, 69, chez Mme d'Épinay.

(3) *Correspondance littéraire*, Mémoire historique, I, 20.

Digitized by Google

dame, occuper l'appartement de mon ami Sersale [rue Gaillon]. Jouissez-y au moins d'une plus longue vie et d'une meilleure santé... Mais notre ami Grimm, où est-il? A-t-il remisé sa princesse à Darmstadt? » — Grimm est à Saint-Pétersbourg depuis tantôt trois mois, et il y restera encore le même temps. — « 5 mars. Faites-vous une raison sur la Russie et sur les voyageurs. » Après la Russie, c'est Berlin encore, et le voyageur y tombe malade, et le roi lui persuade d'aller à Carlsbad, pour y prendre les eaux. Mme d'Épinay déménage de nouveau : « 14 mai. On voit bien que la nouvelle maison, rue Saint-Nicaise, vous égaye, vous anime et vous donne des idées couleur de rose. » Et de Voltaire : « 8 juillet. Quoi! ma philosophe a été, comme moi, sur la frontière du néant, et je ne l'ai pas rencontrée! » Et Grimm — chaise de poste plus que chaise de paille — se promène au gré des souverains et des altesses; le baron du Saint-Empire déclare que son sort est digne d'envie, et ne peut se décider au retour, qu'il laisse espérer en janvier, annonce en juin, effectue en novembre. Mme d'Épinay s'exalte dans les jours qui précèdent. On lui répond de Naples : « 29 octobre. C'est cela qui s'appelle de belles lettres, ma belle dame, et bien sublimes! Vous êtes debout, vous n'étouffez plus, vous êtes donc soulagée, quoique vous n'en disiez mot; cette réticence est sublime. » Enfin, le 19 novembre : « Je ne dois donc, ma belle dame, vous parler que de lui! » Et lui ne se tint pas de remettre un voyage sur le tapis, avant qu'un mois fût passé : « Peste soit de l'Allemand, s'écrie Galiani! Il est donc toujours ivre? Toujours?... » En effet, il n'avait pas encore « cuvé son Nord », ni elle une passion où l'allait surprendre la cinquantaine. Elle a beaucoup aimé! — Oui, en Allemagne et en Italie (1).

Reparlons un peu de la campagne, à laquelle Mme d'Épinay, après sa retraite de la vallée de Montmorency, ne renonça pas tout à fait. Peut-être alla-t-elle à Fontainebleau en 1771 (2).

(1) Il faut dater de cette époque un progrès de la maladie de Mme d'Épinay, tel que ses forces en furent définitivement compromises. Elle écrira à Galiani, le 19 juillet 1776 (II, 463) : « Voilà une des plus longues lettres que j'aie écrites depuis deux ans [juillet 1774]. » Et Galiani, le 2 mars 1779 (II, 573) : « Voilà la plus belle lettre que vous m'ayez écrite depuis quatre ans [mars 1775]. » La moyenne des deux dates nous reporte à l'automne de 1774.

(2) Voyez les premières lignes de la lettre à Galiani du 19 octobre 1771, citée p. 276.

Digitized by Google

Mais voici, pour l'année suivante, des preuves plus claires; il n'y manque que le nom du lieu choisi (1). Galiani écrit, en mai : « Achevez vos rideaux, meublez bien votre maison de campagne, et ayez un lit pour moi. » Puis, en octobre : « Vous voulez que je m'en rapporte au tact des femmes. Oui, si vous étiez à la Cour; mais vous êtes à la campagne et vous êtes aussi absente que moi. »

Qu'advient-il, pendant ce temps, dans les campagnes d'autrefois, à l'Ermitage et à la Chevrette? L'Ermitage est loué. L'accès de la maisonnette est resté difficile, et, sans doute pour donner satisfaction aux plaintes du locataire, M. d'Épinay demande au conseil du prince de Condé « qu'il soit ordonné au voyer du duché d'Anguien d'élargir le chemin qui y conduit, et n'a pas la largeur convenable pour y faire passer une voiture ». Ce chemin, en effet, à son point de départ et à son point d'arrivée, n'offre que 6 pieds de large; entre les deux, du carrefour des Haras jusqu'à l'Ermitage, sa longueur est de 180 toises. M. d'Épinay est débouté, parce qu'il s'agit d'une ruelle privée, et non d'une voie publique, dont les ordonnances permettent l'élargissement au moyen d'expropriations (2).

A la Chevrette, les hôtes sont les mêmes, et les fêtes qu'ils donnent, et leurs succès, dont les gazettes retentissent. La *Correspondance littéraire* publie, en 1775, un article qui est presque la répétition de celui qu'on y a lu en 1771 (3) :

Le goût de jouer la comédie en société est plus à la mode que jamais... De tous nos théâtres de société, il n'en est aucun qui ait été suivi avec plus d'empressement que celui de la Chevrette, chez M. de Magnanville... Outre plusieurs pièces anciennes, comme *Agathe*, *Roméo et Juliette*, *Les Portugais*, *Les Prétentions*, etc., on a donné encore, cette année, ces nouveautés : *Les Deux Orphelines*, *L'Héritier de village*, *La Fausse Finesse*, *Le Ministre de Wakefield*, qui sont de M. de Magnanville; *L'Enlèvement* et *Henriette*, de Mme de Gléon; *L'Officieux importun*, de M. de Chastellux... Ce qui d'abord n'avait été consacré qu'aux plaisirs de l'amitié est devenu bientôt l'objet de la curiosité publique. Toute la France a voulu voir ce spectacle, et, quoiqu'il fallût l'aller chercher à quatre lieues de la ville, on y a vu souvent une assemblée moins nombreuse à la vérité, à cause des bornes de l'emplacement, mais plus brillante

(1) *Lettres de Galiani*, II, 69, 121.

(2) Archives de Chantilly, *Maison de Condé — Conseil*, 1774, I, 2.

(3) Tome XI, p. 148.

Digitized by Google

que celle d'aucun spectacle de Paris. La première actrice de cette excellente troupe est Mme de Sanloo. Il est impossible d'allier plus de finesse avec plus de naturel; et ses traits ont précisément la même physionomie que son jeu. S'il y eut jamais, à la Comédie-Française, un talent qui puisse être comparé au sien, c'est celui de Mlle Dangeville (1).

Comparaison faite pour la troisième fois, et qui nous avertit de rechercher dans « Mme de Sanloo » la sœur de la marquise de Gléon. L'identité peut s'établir sans aller bien loin : le 23 novembre 1774, dans la chapelle du château de la Chevrette, Marie-Rose Savalette, fille de Guillaume, que nous connaissons, et de Marie-Agnès Deher, épousait « Étienne-René-Agnan Sanlot [et non pas de Sanloo], écuyer, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté ». La cérémonie était célébrée par le prieur du Temple, en présence du curé de Deuil, Mre Sevoy, de M. de Magnanville, représentant la mère de l'épouse, et de plusieurs personnages, parmi lesquels les trois frères de l'époux : Sanlot de Bospin, un financier comme lui, et deux officiers, Sanlot de Bapaume et Sanlot de Fontenailles. Le nôtre — sans doute « Sanlot l'aîné » — n'avait pas pris de nom de forme nobiliaire. Reçu conseiller secrétaire du roi le 29 juin 1753, il se pourvut en règlement d'armoiries le 22 juillet 1754. Il entra plus tard dans les fermes. Toute cette famille était de l'intimité de Dufort (2).

On a dû remarquer le nom du curé de Deuil, et se demander peut-être ce qu'était devenu l'ancien, l'abbé Martin. Ni le souvenir, ni l'estime singulière de l'ancienne société de la Chevrette ne lui faisaient encore défaut (3). Il y avait peu d'années, le 21 novembre 1772, Galiani n'annonçait-il pas à Mme d'Épinay l'envoi d'un dialogue entre Voltaire, d'Holbach et le curé de

(1) Mlle de Lespinasse, en 1773, remarque que Chastellux est absorbé par les comédies de la Chevrette. En 1776, elle écrira : « Tout le monde, tout ce qui a un peu de goût et d'esprit est à la Chevrette. » (*Lettres*, édit. Asse, p. 52, 404.)

(2) Les témoins, du côté de l'épouse, furent : « Marc-Antoine-Charles Dupleix de Pernan, chevalier de Saint-Louis, brigadier des armées du roi, cousin, et Jacques Baillon, conseiller du roi et receveur des consignations au parlement de Paris. » (*Mémoires de Dufort*, et *Saint-John de Crèvecœur, sa vie et ses ouvrages*, par Robert de Crèvecœur. Paris, 1883, in-8°, p. 230.)

Sanlot l'aîné fut adjoint à Boullongne de Préninville, de 1771 à 1780, et non pas fermier général en titre, comme on pourrait le croire d'après l'acte ci-dessus. Cette circonstance empêcha sa condamnation, sous la Terreur. Voyez la séance de la Convention du 8 mai 1794.

(3) *Lettres de Galiani*, II, 139, 462, 466.

Digitized by Google

Deuil? « Jugez par les noms, ajoutait-il, du mérite de la chose. » Non moins imprévu que ce rapprochement est le pays où l'on va revoir le prêtre. Après avoir été curé de Deuil jusqu'en 1767, et de Groslay de 1767 à 1772, il se retira à Avignon. Mme d'Épinay y signale sa présence à Galiani :

Je laisse aller mon imagination, et je ne vous dis pas que notre excellent gros curé, que vous n'avez sûrement pas oublié, vous demande si vous ne pourriez pas lui procurer une lettre de recommandation pour le prélat Philomarini, qui vient comme vice-légat à Avignon, où réside notre bon pasteur. C'est simplement en vue d'en être distingué; car il est heureux, à son aise, et n'a rien à lui demander, et vous savez qu'il s'appelle l'abbé Martin.

Réponse : Je ferai très bien l'affaire de notre gros curé; mais il aurait fallu me donner plus de détails sur lui, sur le lieu de sa cure, sur ce qu'il pourrait obtenir, etc. Si je ne fais autre chose que de dire qu'il s'appelle Martin, on le prendra pour l'ennemi de Pangloss, dans *Candide.*

Les premiers jours de 1775 apportèrent à Mme d'Épinay une des plus vives satisfactions qu'elle pût goûter. La *Correspondance littéraire*, six mois auparavant, avait annoncé ses *Conversations d'Émilie*, dans une réclame, — pour parler comme les modernes, — où l'on disait d'elle et de son œuvre évidemment tout le bien qu'elle en pensait (1) :

Les principes de l'éducation n'ont peut-être jamais été mieux approfondis, mieux développés que de nos jours; il ne nous manque que de bons livres élémentaires pour en faciliter l'application. Une femme de beaucoup d'esprit, et d'une raison très supérieure encore à son esprit, vient d'en composer un à l'usage de sa fille, dans lequel nous avons cru trouver l'exécution la plus heureuse du catéchisme moral dont Jean-Jacques a tracé le projet dans son *Émile*... Nous n'avons vu que la première partie de ce nouveau cours d'éducation; elle est sous presse et va paraître dans peu, sous le titre de *Conversations entre une mère et sa fille*... Quoique, à travers la simplicité avec laquelle cet ouvrage est écrit, on aperçoive sans peine un esprit plein de grâce et de finesse, nous craignons beaucoup que son vrai mérite ne soit senti que des lecteurs qui auront réfléchi profondément sur la conduite de l'esprit et du cœur humain dans ses premiers développements (2).

Voltaire et Galiani répondirent le même jour, — 28 janvier 1775, — à l'envoi du livre de leur amie. Voltaire, qui ne l'a pas

(1) Tome X, p. 441. — Juin 1774.

(2) Le titre annoncé ne fut pas conservé. La première édition fut *Les Conversations d'Émilie.* Leipsick, chez Siegfried Lebrecht Crusius, 1774, in-12, avec un frontispice de Mechau, gravé par Crusius, et, sur le titre, un fleuron anonyme. L'ouvrage parut à la fois en français et en allemand.

Digitized by Google

lu et ne s'en cache pas, se borne à traduire les impressions de « la fille de l'arrière-petite-fille du grand Corneille », à laquelle il l'a donné à lire; elle s'interrompait à chaque instant pour s'écrier : « Ah! la bonne maman! la digne maman! » La réponse de Galiani est fort alambiquée : il ne veut pas qu'on trouve l'ouvrage mauvais, ni parfait; il le dirait instructif, s'il croyait le moins du monde à l'efficacité de l'instruction. Il finit par en louer la gaîté, l'originalité, la nouveauté. Le conte des *Et puis* l'a fait mourir de rire; il y a tel dialogue qu'il déclarerait un chef-d'œuvre, si le mot n'était pas tant avili. On verra plus tard la froideur de Grimm. L'accueil fut enthousiaste de la part de Catherine, qui, de ce jour, voua à l'auteur une estime dont elle et sa descendance ressentiront de merveilleux effets. L'Impératrice ne peut quitter ces *Conversations* : elle les trouve « de toute utilité », et les fera traduire en russe (1). Nous y reviendrons à propos de la seconde édition, que couronnera l'Académie.

Une satisfaction maternelle se joignit alors au succès de l'auteur. Son fils, qui était passé de Berne à Fribourg, y gagna la confiance d'une famille à laquelle M. d'Affry l'avait recommandé, et le cœur et la main de Mlle de Boccard. C'était le port, loin de Paris. Le contrat, néanmoins, est passé dans cette ville, le 29 mai, en l'absence des deux fiancés, représentés par des mandataires. M. et Mme d'Épinay y déclinent leurs adresses respectives : rue des Saussaies et rue Saint-Nicaise. Nulle réticence au sujet des tares familiales, de l'inconduite passée du fils et des désordres persistants du père. Louis déclare fixer sa résidence à Fribourg, pour sept ans au moins, et, en tout cas, pour la durée de la vie de son père. Il a quelques menus capitaux hors des prises de ses créanciers, et dont M. et Mme d'Épinay s'engagent à parfaire les intérêts jusqu'à concurrence de 5,000 livres : le premier, dans la proportion des sept dixièmes; la seconde, des trois dixièmes. Et, si le revenu desdits capitaux, où figure une part dans une place de fermier général, dépasse 5,000 livres, le surplus sera appliqué à l'extinction d'une dette de 32,000 livres, antérieure à l'interdic-

(1) Iwan Betzky, son chambellan et ministre des Arts, auquel elle a fait décerner par le Sénat, en 1771, une récompense nationale pour son dévouement à l'instruction publique, va faire paraître un *Système complet d'éducation physique et morale pour l'un et l'autre sexe, et exécuté dans les différents établissements, ordonné par Sa Majesté Impériale Catherine II, pour l'éducation de la jeunesse et l'utilité de son Empire.* (Neuchâtel, 1777, 2 vol. in-8°.)

Digitized by Google

tion de Louis, qui n'est donc, en définitive, qu'un insolvable. Voilà un franc jeu, une fille amoureuse et des parents d'une imprudence dont il leur cuira; ajournons-les à trois ans.

L'année 1775 finit moins bien qu'elle n'avait commencé. Le 5 octobre, Grimm remettait au roi la lettre qui l'accréditait comme ministre plénipotentiaire du duc de Saxe-Gotha (1). Ce fut le prélude d'un très long voyage, dont la santé de Mme d'Épinay ressentit le contre-coup. Le fait est que, le 14 du même mois, Galiani écrivait à Mme de Belsunce : « Madame, il y a des mains maudites qu'il faut baiser. La vôtre en est une. Je la baise, comme vous me l'ordonnez; mais, puis-je ne pas maudire cette maladie inexorable, que rien n'apaise, ni les mariages, ni les ouvrages publiés, ni les soins des médecins, ni ceux des enfants! »

Voici, en mai 1776, une nouvelle singulière, ou qui, tout au moins, causa à Galiani « autant de plaisir que d'étonnement (2) ». Mme d'Épinay va prendre un nouvel appartement, — ce n'est pas la surprise, — dans une maison qui sera sienne! Comment, après avoir tant crié misère! Galiani, sans trop pousser Mme d'Épinay sur le fond du projet, lui fait des objections de détail. Pourquoi, dit-il, aller chercher la solitude? On se fait au grand bruit, quand il est continu, comme à celui des vagues. Il vaudrait bien mieux acheter une maison en Amérique, où la société va se reconstruire, qu'à la Chaussée d'Antin, car, à la Chaussée d'Antin, alors, on cherche la solitude. Pour en venir à son étonnement, il serait peut-être partagé par le lecteur, si nous ne l'avions dès longtemps prévenu que Mme d'Épinay jouit de 27,500 livres de rente, qu'elle n'a qu'à bien employer pour vivre largement. Quoi qu'il en soit, elle va se faire construire une maison, qui sera « la troisième, à gauche, en entrant dans la Chaussée, par le boulevard », — destinée ainsi à porter le numéro 5, — sur un terrain que lui a cédé l'architecte connu Alexandre-Théodore Brongniart, le 27 avril 1776, moyennant une rente de 1,000 livres. Cette propriété comprendra un bâtiment sur la rue, écurie, remise, et, derrière, entre cour et jardin, un corps de logis qu'on devine réservé à l'habitation de Grimm. Elle ne sera pas revendue moins de 125,500 livres à la mort de

(1) *Mercure de France*, octobre 1775, 1er vol., p. 209.

(2) *Lettres de Galiani*, II, 440, 443.

Digitized by Google

Mme d'Épinay, qui avait donc pu dépenser une centaine de mille livres en constructions (1).

Elle continue de donner au soin de sa réputation littéraire ce qu'elle a de liberté et de sérénité. Galiani, peu commode et avare, la rabroua, un jour, au sujet de ses lettres, « agréablement fastidieuses », ou « qui ne disent rien, pour la plupart », et qu'il ne paye pas moins de 35 sols, chaque semaine (2). Il semble que, piquée du reproche, et profitant de l'accord tacite qui donnait à chacun la liberté de publier les lettres de l'autre, — liberté dont nous avons vu Galiani user, — elle ait imaginé de prendre l'opinion pour juge de la querelle. On trouvera imprimées dans le journal de Grimm, à visage découvert, deux lettres de Galiani, des 18 mai et 21 septembre, et une lettre d'elle-même du 29 juillet (3). La première est celle où le Napolitain se défend des lettres insignifiantes et coûteuses; la seconde, un persiflage sur le jubilé de Mme Geoffrin; dans la troisième, Mme d'Épinay ouvre au public l'intimité d'une conversation, puis passe d'un pur bavardage à des vues quintessenciées sur le sort comparé de l'homme et de l'animal. Une anecdote scabreuse en est le point culminant, comme si elle prenait à tâche de justifier une fois de plus le jugement de Galiani sur les Français, « causeurs, raisonneurs et badins par essence ». Et ce bel entrain se poursuit au début de 1777. Du fond de son fauteuil, elle part en guerre d'abord contre « une veuve qui n'avait le temps que de pleurer et ne trouvait pas celui de lui rendre son argent ». Puis elle a cent projets : « Des dialogues à faire, un catéchisme moral que j'ai entrepris; une pièce de mes amis qui est tombée et qu'il a fallu relever; que sais-je? » L'état de Mme d'Épinay se complique de la fièvre du journalisme. Sa vie, en vérité, s'y consume.

Il faut dire, cependant, qu'elle trouve le loisir de défendre très âprement, non seulement contre la veuve que nous venons de voir, mais aussi contre son mari, ses intérêts mis en péril. Il y a

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lettres de ratification*, 7017^. — Le bâtiment sur la rue comportait « rez-de-chaussée, entresol, deux étages au-dessus, surmontés d'un étage en attique ». Galiani fait allusion au déménagement de Mme d'Épinay dans sa lettre du 14 juin 1777 (II, 514).

(2) 18 mai, 6 juillet 1776.

(3) *Correspondance littéraire*, XI, 277, 363, 364.

Digitized by Google

longtemps qu'elle n'avait eu à s'occuper des frasques de M. d'Épinay. Il s'est remis, depuis la folie de Jully, à manger son bien, sans tapage et sans plaisir, au foyer des demoiselles Verrière, où Francueil lui-même est toujours fidèle, je veux dire assidu. Il a donné une sœur cadette à cette Aurore de Saxe que son ami, qui a soixante-deux ans et les grâces d'un vieux beau, viendra chercher pour épouse dans ce bourbier. Désemparé à la mort de Mlle Verrière l'aînée, il va lui-même au-devant de la nomination d'un conseil judiciaire, qui lui est octroyé sans difficulté, le 10 juin 1776. Mesure jugée bientôt insuffisante : en somme, il a dissipé, depuis la mort de ses parents, de 6 à 700,000 livres, et 180,000 depuis cinq ans. Il ne lui reste que 120,000 livres d'actif pour parer à 650,000 de passif; il est grevé de 260,000 livres pour fonds de douaire; on reconnaît là le capital de garantie de la rente viagère de Mme d'Épinay. Ses créanciers vont poursuivre la vente de l'usufruit des biens substitués, qui sont naturellement en dehors des calculs précédents (1). La situation est redevenue menaçante. Mme d'Épinay réclame, cette fois, l'application d'un remède héroïque, et l'emporte contre une vive résistance de son mari, dont l'interdiction est finalement prononcée, le 18 septembre 1777. On lui laisse 10,000 livres de pension, comme sous l'administration de Jully, et la jouissance de la maison de la rue des Saussaies toute meublée. Le voilà bouclé, comme un dément, pour la fin de ses jours, qui ne sera pas longue. Mme d'Épinay avait bec et ongles.

Après le père, le fils. Mais n'ouvrons pas le chapitre de l'année 1778 sans rappeler la mort des deux illustres philosophes dont elle avait brigué l'amitié. Voltaire s'éteignit dans sa gloire, à Paris, le 30 mai; il avait, auparavant, visité la malade, et lui avait fait espérer qu'il viendrait habiter une maison achetée dans son voisinage; paroles dont elle s'enivra. Rousseau mourut dans ses idées noires, à Ermenonville, le 2 juillet; elle lui composa une épitaphe, qu'elle fit placer à l'Ermitage, comme un monument de sa sensibilité. Puis, elle descendit de ces hauteurs, pour s'occuper d'une nouvelle interdiction de son fils. Tandis que M. de Boccard assurait que, jouissant de 5,000 livres de rente comme Louis, on pouvait, à Fribourg, avec de l'intelligence et

(1) *Dernières Années*, p. 595.

Digitized by Google

de l'ordre, « avoir carrosse et donner assez souvent à manger », ce prodigue incorrigible fit environ 80,000 livres de dettes en trois ans. Mme d'Épinay parla, à ce propos, de vendre ses diamants, et les vendit effectivement, un peu plus tard, à l'impératrice de Russie. Louis, dans une lettre du 30 décembre 1778, la supplie de n'en pas venir à cette extrémité; mais elle devait appliquer le prix plus à ses propres dettes qu'à celles de son fils. On la voit, en effet, donner à Fribourg beaucoup de conseils et fort peu d'argent. Ignace de Boccard, un cousin de sa belle-fille, écrivait à Mme de Belsunce, le 23 novembre, et lui demandait assez vivement que ses parents « fassent quelque chose *gratis* dans cette circonstance; un envoi de cent louis ferait bien des affaires », et servirait notamment à le rembourser de 200 ou 300 livres, dont il s'est porté caution vis-à-vis d'un notaire. Il ne les obtint pas. Mme d'Épinay n'envoya rien de plus que 900 livres à sa belle-fille, relevant de couches, et le ménage, qui supporta intégralement le poids des intérêts de sa dette, — soit 3,000 livres, — jusqu'à des temps meilleurs, dut vivre avec un revenu de 1,825 livres. Louis, le pauvre imbécile, pleurait outre mesure, et se plaisait à rapporter à sa mère que l'advoyer de Fribourg lui avait dit « les choses les plus satisfaisantes sur sa conduite, et l'avait exhorté de continuer »; mais il ne devait point de larmes au sacrifice des diamants, auquel il eut si peu de part (1).

Mme d'Épinay ne lui réserva rien non plus sur un emprunt d'une nature fort délicate, qu'elle contracta environ au même temps, et dont voici très brièvement l'histoire. Lors de la réhabilitation de Calas, Louis XV donna 18,000 livres à sa veuve; Grimm et Diderot, d'autre part, firent reproduire un dessin de Carmontelle représentant la famille du supplicié, et la gravure, mise en souscription, rapporta 6,000 livres. Quelques libéralités complétèrent, au profit de Mme Calas, une somme de 25,000 livres, qui tomba aux mains de Mme d'Épinay; et cette impotente souscrivit, le 25 mai 1778, une obligation régulière, où elle se chargeait des fonds susdits, « pour les faire fructifier ».

Son état empire, elle n'a plus de remède à ses souffrances que l'opium. Sa correspondance s'épuise avec Galiani, qui, cepen-

(1) L'interdiction fut prononcée le 20 novembre 1778. Voyez, sur cette affaire, le petit dossier de lettres conservées à la Bibliothèque nationale (Mss, F. fr., nouv. acq. 4071), et *Dernières Années*, p. 530 et suiv.

Digitized by Google

dant, le 2 mars 1779, reprend la plume avec cette exclamation paradoxale : « Vive l'opium et vive la vieillesse! » Je relève dans la lettre suivante, datée du 17 avril, ce passage : « Je suis fâché de votre chagrin sur le veuvage de Mme de Lalive; pour

LALIVE DE JULLY (Ange-Laurent).
Introducteur des ambassadeurs.

lui, je crois qu'il a bien fait de mourir. » Grimm, en 1770, lorsque, la folie du pauvre Jully paraissant incurable, on vendit ses collections, avait écrit les lignes suivantes; notice nécrologique anticipée, où, neuf ans avant sa mort, on en parlait au passé (1) :

(1) *Correspondance littéraire*, VIII, 464. — Voici le commencement du passage : « On vient de publier le *Catalogue raisonné des tableaux des différentes écoles*,

Digitized by Google

C'était un homme aimable et généralement aimé. Il n'avait pas beaucoup d'esprit, il n'avait pas un grand fond; mais il était doux et aimable dans la société; riche d'ailleurs, et d'une figure intéressante, un peu dévot, un peu musicien, un peu graveur, il n'en faut pas davantage pour être à la mode, à la cour et à Paris... Il avait entrepris de recueillir un cabinet de tableaux français, et il mettait du zèle et du patriotisme dans l'exécution de ce projet. On trouve, dans ce cabinet, les premiers ouvrages de Greuze, dont le principal est le tableau du *Père de famille.*

Lui-même avait publié, en 1764, le *Catalogue historique du cabinet de peinture et sculpture française de M. de Lalive, introducteur des ambassadeurs, honoraire de l'Académie royale de peinture à Paris.* « Un peu graveur », disait-on de lui tout à l'heure, il avait appris le dessin avec Natoire, l'auteur des « tableaux de Psyché » qui décoraient le salon de la Chevrette. On se rappelle la gravure qu'il avait faite des vues de la Chevrette et de la Briche dessinées par Francueil; il a gravé, en outre, un portrait de son père par Rigaud, et deux portraits de lui : l'un peint par le même artiste, l'autre dessiné par Cochin, et placé en tête du *Catalogue* ci-dessus. Ces planches sont médiocres, — je laisse de côté le reste de son œuvre, — malgré l'aide qu'on dit qu'il se fit prêter (1). « Un peu musicien », il jouait de la harpe; Carmontelle l'a représenté avec cet instrument, dans un troisième portrait, qu'on voit à Chantilly; une reproduction en est jointe à ces pages (2).

En 1779, Mme d'Épinay fut plusieurs fois en danger de mort, avec des intervalles, cependant, où elle se ranimait, et faisait bon visage au monde, jusqu'à y poursuivre des connaissances nouvelles, car c'est à cette date qu'il faut placer la visite que Mme de Genlis conte en ces termes (3) :

Parmi les compliments sans nombre que je reçus, au Palais-Royal, sur le premier volume du *Théâtre d'éducation* [1779], j'en reçus un de Mme d'Épinay, que je ne connaissais pas du tout. C'était alors une femme de cinquante

des figures et bustes de marbre, groupes et bas-reliefs de terre cuite, dessins et estampes, coquillages et meubles précieux, qui composent le cabinet de M. de Lalive, ancien introducteur des ambassadeurs. Ce cabinet doit être vendu au plus offrant, le 5 mars prochain... M. de Lalive se trouve, depuis quelques années, dans un état de santé si déplorable, que sa famille a pris le parti de faire vendre son cabinet au profit de ses enfants mineurs. »

(1) Voyez à la Bibliothèque nationale.

(2) Musée Condé, VII, 32. Gruyer, *Les Portraits de Carmontelle*, p. 247.

(3) *Mémoires*, III, 105.

Digitized by Google

[trois] ans, très infirme, et qui ne sortait point; elle me demandait avec instance d'aller la voir. Sa lettre était aimable, je me décidai à lui faire une visite; elle me reçut si bien, que je promis d'y retourner. M. Grimm logeait chez elle, et il était toujours en tiers avec nous. Je l'avais déjà vu à Venise, et, sans le trouver aimable, sa conversation me plaisait, parce qu'il avait beaucoup voyagé, et qu'il répondait avec complaisance à toutes mes questions.

C'est une vue ouverte sur l'intérieur de la Chaussée d'Antin : Grimm y reçoit avec Mme d'Épinay, et fait les honneurs de son salon. Il écrit aussi bien, en son nom, des lettres qui sortent infiniment du cercle de leur intimité. Ainsi, il l'associe aux sentiments d'admiration et de gratitude qu'il exprime à Necker, à propos de son mémoire sur les Assemblées provinciales : « Mme d'Épinay, lui dit-il, partage ma reconnaissance. Cette lecture a fait une distraction bien puissante à ses maux habituels, dont elle est plus accablée qu'à l'ordinaire (1). »

Dans la série de lettres de Naples, on passe du 18 septembre 1779 au 18 mars 1780; voici quelques mots de la dernière : « Madame, vous ne sauriez imaginer le plaisir que m'a causé une lettre de vous qui me parle de tout autre chose que de votre santé. Il est vrai que le sujet de votre lettre ne m'intéresse guère, et m'embarrasse un peu; mais enfin, puisque vous regrettez si fort une défunte, c'est une preuve que vous sentez en vous-même que vous n'allez pas la suivre. Ainsi soit-il! Je tâcherai de vous servir de mon mieux. » De qui et de quoi s'agit-il? Il ne me paraît pas douteux que Mme d'Épinay avait demandé à l'abbé l'épitaphe latine qu'il lui envoya dans sa lettre du 3 juin, et qui était destinée au tombeau de Mme Dupleix de Pernan, morte à trente et un ans, le 7 janvier de l'année précédente. M. de Magnanville avait perdu en elle une fille charmante; il renonça aux plaisirs et même au séjour de la Chevrette, où le duc de l'Infantado lui succéda (2). La rampe du fameux théâtre ne se ralluma jamais.

La lettre du 3 juin 1780 débute par un glas : « Madame, votre dernière lettre est du 21 février : cela fait trois mois juste que vous ne m'avez donné aucune nouvelle de votre santé.

(1) D'Haussonville, *Le Salon de Mme Necker* (*Revue des Deux-Mondes*, 1880, VI, 817).

(2) Pedro de Alcantara de Toledo, époux de Marie-Victoire princesse de Salm-Salm, habita longtemps la France. Il acheta, en 1787, l'hôtel Saint-Florentin, à Paris, du duc de Fitz-James.

Digitized by Google

Grimm non plus. Personne ne m'écrit plus de Paris. A la fin, le temps a opéré et gagné la bataille. » Mme d'Épinay répondra par des protestations et par quelque effort, et l'on essayera, de part et d'autre, de se faire illusion; mais en vain : le silence devient de plus en plus difficile et enfin impossible à rompre. La pauvre femme est, d'ailleurs, étourdie d'un coup dont elle et Grimm exagèrent incroyablement la gravité, de « la grande réforme dans les fermes », qui consiste en ceci : Necker a réduit à quarante le nombre des fermiers généraux, et restreint le rôle financier de la compagnie au recouvrement des taxes douanières et des droits d'entrée à Paris, à la vente du sel et au monopole des tabacs; les croupes sont supprimées, et les parts d'intérêt remboursées.

Cependant, voici la situation de Mme d'Épinay, que je trouve fort peu diminuée. On lui rembourse 90,000 livres, et elle obtient, sinon le privilège, accordé à quelques-uns, d'être exceptée de la réforme, du moins l'adoucissement d'une pension de 4,000 livres (1). Sa maison de la Chaussée d'Antin, d'autre part, représente un revenu de 5,000, défalcation faite de la rente de 1,000 qui paye le prix du terrain. C'est donc 13,500 livres, qui font plus que doubler les 13,000 qu'un beau-père riche et bienveillant, et qui savait le prix des choses, lui avait laissées « pour subsister et s'entretenir honnêtement »; le total est 26,500 livres, chiffre inférieur de 1,000 livres seulement à celui de 1762. Où est le revers? Pourquoi cet affolement?

Il n'a guère que deux prétextes : l'amortissement de l'emprunt à Mme Calas, puis le contretemps que je vais dire. Une somme de 8,000 livres avait été libéralement donnée à Mme d'Épinay, en novembre 1780, pour parer à « la détresse », dit Grimm, du temps qui s'écoula — quelques mois — entre la suppression des parts d'intérêts et l'octroi gracieux d'une pension. Mais Necker, le ministre bénévole, négligea de prendre là-dessus les ordres du roi, et, six mois après, ayant perdu sa place, son successeur, qui ne trouva pas « le don de cette petite somme autorisé par le bon du roi, la redemanda à cette femme malheureuse ». Aucune démarche n'aboutit pour faire « entendre raison » au ministre des Finances. La plainte fut portée devant « la Minerve du Nord », qui

(1) *Correspondance littéraire*, I, 34.

Digitized by Google

d'abord acheta les diamants de Mme d'Épinay, qu'elle trouva « fort bons dans leur espèce », et conclut une affaire avantageuse, qu'elle n'avait point cherchée. Elle-même s'était employée à trouver un moyen de lui faire ravoir sa pension : « J'ai si bonne opinion de Louis XVI et de ses ministres, écrivait-elle le 7 septembre 1780, que je crois que, s'ils apprennent la situation de Mme d'Épinay, ils ne manqueront pas d'y remédier (1). » Elle échoua. Un beau jour, elle donna l'ordre à Grimm de verser deux fois 8,000 livres à son amie, et de mettre au cou d'Émilie le chiffre en diamants de l'impératrice. Grimm feignit de croire qu'elle faisait de la jeune fille, en lui en remettant les insignes, une de ses dames d'honneur, et il ne fut pas contredit par la bonne grâce de Catherine (2).

Lors de la disgrâce de Necker, Mme d'Épinay lui écrivit — le 20 mai 1781 — une lettre de regrets et d'hommages, et où elle s'excuse d'importunités dont elle se défendait jadis d'avoir jamais la pensée; j'ai annoncé cet aveu :

Je sens, Monsieur, qu'il est peut-être fort indiscret de vous parler de la peine que je partage avec tout le public, et que j'ose prendre la liberté de vous assurer que personne ne ressent aussi vivement que moi. Tous nos amis communs m'ont interdit l'honneur de vous écrire; mais mon sentiment me commande de vous réitérer l'hommage de ceux que, de tout temps, je vous ai voués; j'y joignais celui de la reconnaissance pour tout le bien public que nous devons à votre ministère, et pour avoir bien voulu vous occuper de moi dans ces moments de crise. Pardonnez mon indiscrétion : c'est une faute de mon cœur. La grâce et la distinction que j'ai l'honneur de vous demander, c'est de ne pas me répondre; je ne vous ai été que trop un sujet d'importunité. Si je puis espérer que, dans quelques jours de loisir, vous me fassiez l'honneur de me venir voir, vous mettrez le comble à mes vœux.

Recevez, avec votre bonté ordinaire, etc. (3).

De cet homme qu'elle reconnaît qui n'a pas le temps d'écrire, elle sollicite une visite; c'est pour l'honneur de son salon.

1782, 1783 : nous touchons aux années funestes. Acoquiné avec la survivante des demoiselles Verrière, — la d'Orgemont après la Fursy, — d'Épinay a continué de vivre loin de sa fa-

(1) Catherine II, *Lettres à Grimm*, éditées par Jacques Grot, Saint-Pétersbourg, 1878, in-4°, p. 190.

(2) *Ibid.*, p. 227 (26 janvier 1782). — *Lettres de Grimm*, p. 99 et 143.

(3) *Le Salon*, p. 812. Necker avait acheté Saint-Ouen de De Laborde en 1770.

Digitized by Google

mille, selon la bassesse de ses goûts et le désordre de son esprit. Sa situation se liquide lentement : le 19 mai 1781, il vend, moyennant 13,000 livres, à Arnail Fornier, écuyer, l'usufruit d'une propriété appelée la Petite-Briche, sise sur le territoire de Saint-Denis, au bord de la Seine, et contiguë à la Briche d'Épinay. C'était, sans doute, celle où il avait installé jadis les demoiselles Verrière, au scandale du voisinage : la date de cet éclat s'en trouverait fixée à l'été de 1756 (1). Le 14 décembre 1781, il tomba assez gravement malade pour que Mme d'Épinay s'occupât éventuellement de l'apposition des scellés au château de la Chevrette, au moins « sur le chartrier où sont les papiers concernant les propriétés des terres de la Chevrette, Deuil et Épinay, et autres y relatifs ». Cependant, il ne mourut que le 16 février 1782. Son corps fut transporté, le 17, de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque en l'église d'Épinay, accompagné de Lalive de la Briche et du vicomte de la Chastre, les deux beaux-frères réconciliés (2).

Mme d'Épinay, mourante elle-même, est toute aux soins de la seconde édition des *Conversations d'Émilie*, dernier et cher souci, fruit de veilles douloureuses, et dont la récompense académique lui causa une de ses plus grandes joies (3). L'Académie les couronna, en effet, le 13 janvier 1783, les préférant à *Adèle et Théodore*, de Mme de Genlis. Deux femmes seulement se disputaient le prix d'utilité de M. de Monthyon. Les politesses échangées à ce propos furent exquises : Saint-Lambert fut délégué par l'Académie pour annoncer ses suffrages à l'auteur; elle rendit grâces de cet honneur, et d'Alembert remercia du remercîment.

Qu'est-ce que les *Conversations d'Émilie*, très brièvement? Mme d'Épinay a répondu : un catéchisme moral. Il est plus clair

(1) Archives départementales et communales de la Seine, *Lettres de ratification*, 12244^. Cette lettre a été citée par M. Lucien Lazard, dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris*, 1903, p. 37. La vente est du 30 juillet.

(2) Deux actes de décès furent rédigés le même jour, 17 février 1782, à Paris (Registres de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque) et à Épinay. Les témoins de la sépulture, à la campagne, furent la Briche, comme ci-dessus, et Mre Nicolas-Charles Dubuisson de Blainville, chevalier, seigneur de Blainville et autres lieux, lieutenant-colonel d'infanterie, chevalier de Saint-Louis, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré.

(3) Le manuscrit en est conservé à la Bibliothèque nationale (F. fr., acq. nouv., 1841-1842).

Digitized by Google

pour les modernes de dire : le premier essai d'un manuel de morale indépendante. C'est cette « nouveauté », cette « originalité » que Galiani loue, en ajoutant que le livre « pèse autant par ce qu'on y dit que par ce qu'on n'y dit pas ». Dans le fond, l'œuvre est vide et disproportionnée aux forces de l'amie des philosophes; dans la forme, nul plan, nulle méthode, un pot-pourri. Grimm a cité, parmi les ouvrages qu'elle laissait : « Une suite encore imparfaite des *Conversations d'Émilie.* » Encore imparfaite, une seconde édition, mûrie pendant sept années! Ce mot tout simple juge le livre et l'impuissance de son auteur. Cent sujets y sont effleurés, les plus banals et les plus imprévus, les plus abstraits et les plus frivoles, les plus quintessenciés et les plus discords. Cherchez, dans leur amas rebutant, des réflexions sur les impropriétés du langage, l'excès d'imagination commune au génie et à la folie, l'inutilité des rosières, les embarras de Paris, la morale stoïcienne, les beautés de Gessner et celles de Plutarque, le génie de Catherine et l'excellence du gouvernement républicain. N'oubliez pas certain conte de fées. « Quel conte! » s'écriait Galiani, si sobre et si singulier dans son admiration, qu'on doit croire qu'il ne l'avait pas lu. Quel conte? répéterai-je, après en avoir épuisé l'incroyable ennui. Lisez enfin, dans la dix-septième conversation, l'origine des idées expliquée, non par l'auteur à Émilie, mais par celle-ci à sa poupée. Et vous songerez à la petite Montausier disant à Mme de Rambouillet : « Or çà, ma grand'maman, parlons d'affaires d'État, à cette heure que j'ai cinq ans. » La philosophie, au siècle suivant, a détrôné la politique; mais les précieuses y ont aussi bien établi leur empire : « Or çà, grand'mère d'Épinay, parlez de psychologie à Émilie, qui va avoir l'âge de raison. »

Elle a pris, quelque part, cette devise : *Facundam faciebat amor.* Et l'on sent la triste équivoque où elle s'est complue. Mais combien l'amour maternel a peu de part dans ces pages! Écoutez-la dire à son élève, après le fameux conte : « J'ai eu tort de vous le faire lire, parce qu'il contient une infinité de choses au-dessus de votre portée, et dont vous ne pouvez sentir le mérite ou le défaut. » Pour qui écrivait-elle donc, si ce n'est pour Grimm, Diderot, et le cénacle philosophique? Je me permettrai de proposer cette traduction de sa devise : « L'amour faisait toute ma faconde. »

Digitized by Google

En veine de franchise, toutefois, dans un passage des *Conversations*, elle a écrit (1) :

Du temps de mon enfance, ce n'était pas l'usage de rien apprendre aux filles. On leur enseignait les devoirs de religion tant bien que mal, pour les mettre en état de faire leur première communion. On leur donnait un fort bon maître à danser et un fort mauvais maître de musique, et tout au plus un médiocre maître de dessin. Avec cela, un peu d'histoire et de géographie, mais sans aucun attrait; il ne s'agissait que de retenir des noms et des dates, qu'on oubliait dès que le maître était réformé. Voilà à quoi se réduisaient les éducations soignées. Surtout, on ne nous parlait jamais raison; et, quant à la science, on la trouvait très déplacée dans les personnes de notre sexe, et l'on évitait avec soin toute espèce d'instruction.

Un autre aveu — celui-là fait à Galiani — peut être donné comme conclusion à ce morceau, et comme épigraphe sincère au livre tout entier (2) : « Je suis trop ignorante pour qu'il me vienne assez d'idées vraies pour mettre l'esprit de côté. » Mme d'Épinay avoue la faiblesse de ses dissertations alambiquées et l'explique : à chercher l'esprit, on tombe dans le bel esprit. Après cela, répandez tout l'esprit du monde dans l'éducation, c'est vanité pure et semence infertile. Ne nous attardons pas; aucune épigraphe n'est à imaginer pour ce livre, mais bien plutôt, si j'ose dire, une épitaphe; il m'a fallu secouer, pour le retrouver, la poussière dont le juste oubli des éducateurs l'a peu à peu laissé se recouvrir. C'est un livre enterré.

Mme d'Épinay se vit entourer de soins assidus, dans les derniers temps de sa vie, par Mme Dufort, et par le mari de cette amie, lui-même, — à ce qu'il raconte, — mais surtout par Mme Sedaine, « qui se dérobait à son chez elle, qu'elle aimait beaucoup, pour la voir presque tous les jours (3) ». Elle passa son dernier été, souffrant d'une attaque d'influenza qui s'était ajoutée à ses maux, dans une maison de campagne louée à Chaillot; elle l'avait quittée avec esprit de retour, car elle y fit creuser, à ses frais, un puits fort coûteux. Au moment où la belle saison commençante allait l'y ramener, le 15 avril 1783, elle mourut, en son hôtel de la Chaussée d'Antin. Elle avait demandé, dans son

(1) Douzième conversation.

(2) *Lettres de Galiani*, II, 299.

(3) *Mémoires*, I, 421.

Digitized by Google

testament, à être enterrée là où elle finirait ses jours. C'était une manière détournée de refuser la sépulture qui l'attendait dans l'église d'Épinay; il lui répugna, sans doute, d'aller retrouver le voisinage de son mari, et de laisser un monument, en apparence éternel, de l'union la plus éphémère. L'inhumation eut lieu, le 17 avril, dans le cimetière de la Madeleine-de-la-Ville-l'Évêque, en présence de son gendre et de ses deux petits-fils de Belsunce. L'absence de Louis d'Épinay donnerait à penser que la vie de sa mère se termina d'une façon brusque, sinon imprévue.

Une heure après sa mort, à dix heures du soir, les scellés sont apposés chez elle. Le procès-verbal dénombre un personnel de sept serviteurs, sans compter une fille de basse-cour qui n'était pas là. Si l'on ajoute que Mme d'Épinay donnait une rétribution « aux femmes » de sa petite-fille Émilie, à la gouvernante de sa petite-fille d'Épinay, — qu'elle avait donc aussi chez elle, — à la femme de charge de Grimm, et payait, de compte à demi avec lui, les services d'un homme d'affaires, ceux qui ont pris au mot l'histoire de sa ruine ne seront pas peu étonnés d'un pareil état de maison. Quel beau sujet d'économies elle aurait dédaigné jusqu'à la fin! Grimm et Lecourt de Villierre, secrétaire de la légation de Saxe-Gotha et de Mme d'Épinay, assistèrent à l'apposition des scellés, et Grimm, plus tard, fut séquestre des meubles, parmi lesquels une vaisselle d'argent de 6,000 livres (1).

Un coup d'œil au testament de Mme d'Épinay. Les pauvres de Deuil y sont gratifiés de 300 livres, à distribuer par le curé; la paroisse d'Épinay, de 1,000 livres, à placer en rentes, et dont les arrérages, touchés par le curé, seront employés aux œuvres d'instruction et au soulagement des pauvres et des malades.

(1) Arch. nat., T 319[1].

Quatre oppositions furent formées à la liquidation de la succession de Mme d'Épinay, et nous révèlent les créanciers suivants :

Dame Anne-Rose Cabibel, veuve Calas, pour 10,000 livres, restant dues sur l'obligation du 25 mai 1778, qui nous est connue;

Le propriétaire de la maison de campagne de Chaillot, pour 750 livres, loyer semestriel échu le 1er avril précédent, et 400 livres, frais de forage d'un puits;

La veuve d'un pharmacien de la rue d'Argenteuil, et un compagnon parcheminier de Chartres, pour des sommes négligeables. Ce parcheminier était peut-être celui auquel Mme d'Épinay s'était adressée, sur le désir exprimé par Galiani d'avoir du vélin préparé pour la miniature (Lettre du 13 juin 1778).

Digitized by Google

Chaque domestique reçoit 30 livres de pension viagère par année de service.

Parmi les souvenirs particuliers, trois personnes sont à tirer de pair : Grimm, Émilie de Belsunce et Mme Lalive de Jully. A Grimm, la testatrice ne peut témoigner que « son estime et sa confiance », en lui léguant tous ses manuscrits, et le priant, « s'il les juge dignes de l'impression, de vouloir bien les rédiger lui-même ». Émilie, avec le titre de comtesse, dévolu à la nouvelle chanoinesse du chapitre de Notre-Dame-de-Coyse à Largentière, est nommée trois fois, dans le testament et dans un codicille, où sa grand'mère lui lègue : une montre enrichie de diamants, des livres de piété, du linge et des meubles destinés « à monter son ménage, dans son appartement au chapitre », deux rentes viagères, de 500 livres chacune, à partager avec ses cousins d'Épinay, enfin la médaille d'or que l'Académie vient de décerner à l'ouvrage fait pour son éducation. Les autres petits-enfants de Mme d'Épinay sont nommés aussi avec quelque sollicitude, surtout le chevalier de Belsunce. Mme de Jully reçoit ce témoignage de particulière affection : « Je donne et lègue à Mme de Lalive, ma belle-sœur, la bonne et tendre amie de mon cœur, quinze volumes de ma bibliothèque, de son choix. Je la prie de conserver à mes enfants et petits-enfants les mêmes sentiments qu'elle avait pour moi; je lui recommande spécialement Émilie. J'exhorte mes enfants à ne jamais se décider, dans les occasions importantes, sans avis et conseil de Mme de Lalive en tout. » C'est la preuve d'une confiance extrême, et qui, au sujet d'Émilie, n'est pas sans faire quelque tort à la mère. Vient après Mme d'Houdetot, sur le même rang que son frère de la Briche; puis une amie d'enfance, Mlle de Valori; enfin des amitiés plus récentes et d'estime à peu près semblable : la baronne d'Holbach, Mme Sedaine et Mme de Vandeul.

Louis d'Épinay et sa sœur ont, en outre d'un legs universel de moitié, des legs particuliers de peu de valeur : Mme de Belsunce, du linge de ménage et des provisions de mousseline brodée; l'un et l'autre nommés, d'ailleurs, sans nulle expression de tendresse. Telle était, du moins, la teneur du testament; un codicille la modifie, en cette disposition : « D'après les conversations que j'ai eues avec Mme la vicomtesse de Belsunce, ma fille, je vois que les lots que je lui avais destinés dans mon testa-

Digitized by Google

ment ne lui feraient pas le plaisir que j'aurais cru; aussi je les retracte tous les deux. Je passe, et je donne celui de toutes mes mousselines brodées à Mme la comtesse Émilie de Belsunce, et celui du linge de ménage... au chevalier de Belsunce, pour commencer à monter son ménage. » Cette révocation de legs, si sèche, la vive recommandation d'Émilie à une autre qu'elle-même durent être pour Mme de Belsunce une amertume mêlée à l'adieu, et comme une rupture après la séparation.

Grimm, on l'a vu, hérite de manuscrits, à publier s'ils lui paraissent dignes de l'impression, et avec une rédaction au besoin modifiée. Qu'est-ce que vaut, en présence de ce désir formel, la fameuse déclaration faite par Mme d'Épinay à Sedaine, après une lecture des *Mémoires* qu'il avait fort applaudie : « Aucun suffrage ne pouvait me flatter plus que le vôtre. J'espère qu'il est sincère, et que vous m'estimez assez pour me dire la vérité. Mais je suis très forte dans mes principes, et jamais cet ouvrage ne verra le jour. Je redoute toute célébrité; mais, quand je serais sûre d'un grand succès, je ne l'imprimerais pas davantage. »

La force des principes de Mme d'Épinay! On y a cru naïvement, quand on avait tant de bonnes raisons pour en sourire. On a consenti à voir un mémoire justificatif dans un récit où elle masque la plupart des gens, dans un roman plutôt, où, de son propre aveu, la fantaisie abonde. Ses personnages sont des marionnettes. On l'a surprise les habillant dans la coulisse, et arrangeant leurs rôles : « Oter un bras à M. de Lucé [pour le punir peut-être de l'avoir serrée si fort entre les deux]; faire de M. de Bellegarde un inspecteur des eaux et forêts; faire naître Grimm en Écosse, et désigner le duc d'Orléans sous le titre du dauphin. » Puis, n'a-t-on pas vu tel parent changé, tels autres supprimés, une enfant mise à la place d'une sœur morte? D'habitude, le plaideur écrit un mémoire pour rendre la vérité plus claire; elle, c'est pour l'embrouiller. Elle arrange une comédie où elle veut que l'on devine, une charade.

Il y avait beau jour que Mme d'Épinay, quand elle donnait ce bon billet à Sedaine, n'écrivait plus que de la « copie ». Je l'ai fait remarquer pour ses lettres mêmes, que Galiani livrait à l'imprimeur sans autre cérémonie, et à charge de réciprocité; ils en avaient la licence mutuelle. L'abbé écrivait : « Vous savez bien, ma belle dame, que notre correspondance, après notre

Digitized by Google

mort commune, sera imprimée. » — « Vous êtes insupportable, répondit-elle, en me rappelant que notre correspondance sera imprimée après nous. Je le savais bien; mais je l'avais oublié. » Son testament met hors de doute qu'elle désirait, pour ses *Mémoires*, la même destinée. Elle ne les a pas publiés elle-même, peut-être par peur d'un scandale, sûrement dissuadée par Grimm. Elle lui demande un nouvel avis, et s'en remet à son jugement pour attendre, pour atténuer au besoin. Et lui s'est si peu soucié de l'œuvre, que, après le pillage révolutionnaire d'un exemplaire mêlé à ses papiers, il n'a pas songé à redemander à son secrétaire celui qu'il lui avait confié. C'est ainsi que, à la prudence d'un ami, s'est substituée l'indiscrétion d'un curieux.

Entendons, cependant, Grimm une dernière fois sur Mme d'Épinay, et, du long éloge qu'il lui a consacré dans la *Correspondance littéraire*, retenons encore quelques lignes concernant son état d'esprit au regard des problèmes éternels (1) :

Au-dessus de tous les préjugés, personne n'avait mieux appris qu'elle ce qu'une femme doit à l'opinion publique, même la plus vaine. Elle avait pour nos vieux usages et pour nos modes nouvelles la complaisance et la considération que leur empire aurait pu attendre d'une femme ordinaire. Quoique toujours malade et toujours renfermée chez elle, on la voyait assez attentive à mettre exactement la robe du jour. Sans croire à d'autres catéchismes qu'à celui du bon sens, elle ne manqua jamais de recevoir ses sacrements de la meilleure grâce du monde, quelque pénible que lui fût cette triste cérémonie, toutes les fois que la décence ou les scrupules de sa famille parurent l'exiger.

Nous achevons de connaître Mme d'Épinay par ses dispositions morales de l'heure dernière, et de nous convaincre qu'il n'y eut rien de profond sous ses dehors parés, et que, vaine comme l'opinion qu'elle flattait, démoralisée comme elle, son âme ne fut jamais pénétrée de tendresse ni de sincérité. Elle n'eut que du talent, auquel ajoutez, pour être juste, le charme et un courage patient et invincible à la douleur. Puis vous lui pardonnerez, parce qu'elle a beaucoup souffert : souffert de la nature et de la fortune. Quelle autre femme elle eût été, épouse de Grimm! Ce « tyran » l'a maintenue fidèle; il lui aurait montré comment on aime une fille, et, n'ayant plus de cour à lui faire, il l'aurait empêchée d'écrire, et préservée même des amoureux posthumes.

(1) Tome XIII, p. 397.

Digitized by Google

Tandis que, de son vivant, elle avait voilé ses fautes, elle offensa la logique autant que la délicatesse en étalant, après sa mort, les *Mémoires* à côté des *Confessions*. Par vanité d'auteur, elle s'est contentée de moins de respect pour sa mémoire que pour elle-même. Cette âme si fine n'eut pas de conscience. Cependant gardons-nous des familiarités où inclinent ceux à qui son portrait passe sous les yeux; n'y cherchons pas, au coin de la lèvre, le sourire de l'amoureuse, et, à cause d'Émilie, souvenons-nous de l'aïeule.

Elle a laissé des portraits, elle n'a plus de tombeau : le sien a été détruit avec le cimetière de la Ville-l'Évêque, celui de son mari ne s'est pas retrouvé à Épinay, après la Révolution. Comme la crainte d'aller dormir trop longtemps près de lui était vaine! Et puis admirez ceci : la collectionde Carmontelle avait compris les portraits de M. et de Mme d'Épinay; entre les mains de Lédans l'épouse a disparu; au musée Condé, on la revoit, mais sans l'époux. Oh! le galant hasard!

Auguste Rey.

(*A suivre.*)

Digitized by Google

LE « ROUÉ » DU BARRY ET L'ORDRE DE MALTE

Sacrifier sa maîtresse, en faire sa belle-sœur pour lui donner son nom, et la céder au Roi, le comte Jean du Barry estime que ce service ne pouvait être trop chèrement payé. Ses exigences sont sans bornes. Il lui faut d'abord de l'argent « pour le tirer du fond de la tombe ». Il est criblé de dettes, entretient des maîtresses, joue gros jeu. — Le Trésor y pourvoira. S'il perd au jeu, il rassure ses compagnons inquiets : « Ne vous chagrinez pas, mes amis; c'est vous qui payerez cela. » Puis, il cherche à jouer un rôle politique, caser ses amis, faire des ministres. « Est-ce qu'on ne savait pas que c'était lui qui avait eu l'honneur de donner une maîtresse au Roi? » Son langage se fait indiscret, ses instances, à la fin, deviennent importunes; on l'invite à voyager pour sa santé, on l'exile dans son marquisat de Lille. Mais toujours il revient en grâce par la toute-puissance de la du Barry.

Argent, influence, faveurs ne lui suffisent pas, il veut des distinctions honorifiques, et ce sont les plus recherchées, comme la croix de Malte, qu'il convoite. La croix de Dévotion, qu'accordait le Grand Maître, était fort appréciée des grands seigneurs, qui voulaient tous être des croisés... honoraires. Il fallut mettre des bornes à leur zèle, trop bien servi par la faiblesse des chefs de bande, et les rois eux-mêmes, sans excepter Louis XV, se plaignirent qu'on faisait de cette décoration des distributions trop libérales. Des règlements sévères furent dressés (29 janvier 1773). Pour l'obtenir, il faudrait désormais autre chose que des quartiers de noblesse, et on ne l'accorderait plus qu'à des personnages signalés par des services « essentiels », ou recommandés par « les têtes couronnées ». Si du Barry eut connaissance de ces dispositions, elles ne le troublèrent point.

Digitized by Google

Vers la fin de l'année 1773, le bailli de Fleury, ambassadeur de Malte à Paris, fut averti que le *roué* se proposait de solliciter la croix de Dévotion, comptant, pour cette affaire, sur la puissance de la favorite et l'entremise du duc d'Aiguillon. Fort surpris et très ennuyé, avant toute démarche officielle, Fleury en écrivit (1) au Grand Maître et lui exposa ses idées. Evidemment, un refus s'imposait. Mais refuser était difficile, à cause du Roi. Dans cet embarras, heureusement, il restait une échappatoire : on alléguerait les dernières décisions de l'Ordre, motivées par les plaintes du Roi lui-même. Des services *essentiels*, le comte du Barry serait assez empêché d'en fournir, et Louis XV n'oserait jamais demander la décoration pour un tel sujet.

L'information était exacte, et trop réelle l'ambition du roué. Bientôt, le duc d'Aiguillon (2) s'en vint trouver l'ambassadeur, et, non sans quelque gêne, lui exposa sa requête. Le bailli de Fleury allégua les principes nouveaux et les dernières résolutions. Le duc eut le bon goût de ne pas insister, heureux peut-être de n'avoir pas à pousser plus loin une affaire si délicate.

Mais du Barry pouvait-il désarmer? Un moment il eut l'idée d'agir à l'insu de l'ambassadeur. Il se ravisa bien vite, on lui avait persuadé que le bailli n'était point si rigide et que le duc d'Aiguillon n'aurait qu'un *certain mot* à lui dire. Il insiste donc sur son désir, et, sur l'ordre sans doute de la favorite, le ministre docile revient à la charge. L'ambassadeur se défend, proteste que ses instances seraient infructueuses. Enfin, pour lever toute hésitation, le duc prononce la phrase inattendue mais péremptoire : « Vous pouvez écrire au Grand Maître que non seulement cette grâce ne serait point désapprouvée du Roi, mais que même elle lui ferait plaisir ! » N'était-ce qu'une ruse? Le bailli de Fleury ne le crut pas ; il connaissait trop bien le roi de France. De plus en plus embarrassé, il ne chercha qu'à esquiver une mission aussi délicate et pria le duc d'Aiguillon de s'en charger lui-même. « Pour ne point compromettre si directement la protection du Roi », celui-ci refusa. Après avoir bien constaté, « par ce petit débat, que le ministre sentait toute l'incongruité de cette

(1) Dépêche du 28 décembre 1773. Arch. nat., M. M. 92, p. 94. — Correspondance du bailli de Fleury, ambassadeur de Malte à Paris.

(2) *Id.* Dép. du 25 février 1774.

Digitized by Google

demande », le bailli, voulant « le tirer d'embarras », prit le parti « d'endosser toute l'affaire » et promit de recevoir le comte du Barry.

Il attend donc sa visite qui ne saurait tarder (25 février). Mais il s'agit de le jouer; et voici de quel expédient il s'est avisé. Les instructions du 29 janvier ne sont pas assez catégoriques : il en a fabriqué d'autres plus fermes, décisives, pense-t-il, et il les a datées du 4 mars 1773 :

« Instructions très secrètes pour vous seul. — Par notre dépêche magistrale du 29 janvier, nous vous avons fait connaître nos principes en général sur la disposition des croix de Dévotion. Les reproches que l'abus qui en a été fait nous a attirés du Roi et de toutes les maisons illustres nous ayant fait réfléchir encore sur cet objet, à l'occasion des demandes réitérées qu'on ne cesse de nous faire de cette décoration, nous croyons devoir vous développer plus particulièrement le système invariable qu'elles nous ont fait prendre.

« Il y a des grâces qui par leur nature, quoique très considérables, ne peuvent porter atteinte à la considération de l'Ordre, mais notre décoration étant la marque essentielle de notre état et de la noblesse, nous devons nous faire un devoir étroit de ne l'accorder à titre de grâce que pour les motifs qui puissent en augmenter le lustre, c'est-à-dire pour des services de la plus grande conséquence ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées. Nous espérons que leurs ministres approuveront d'autant plus cette résolution qu'ils doivent désirer, comme nous, pour leurs parens et amis qui sont dans notre Ordre, ou qui peuvent y entrer, que nous prévenions tout ce qui peut le faire déchoir de la juste considération dont il a joui jusqu'à présent.

« Quant aux ménagements que pourront requérir les personnes qui solliciteront notre croix, il est impossible de vous les articuler ici; ce sera à votre prudence et à celle du ministre du Roi à les concilier avec la loi irrévocable que nous sommes forcé de nous imposer à ce sujet. Nous ne pouvons rien vous recommander qui nous intéresse davantage et nous comptons assez sur votre zèle pour croire que vous en ferez l'objet le plus étroit de vos devoirs.

« A Malte, le 4 mars 1773. »

Digitized by Google

Système invariable, loi irrévocable, le bailli compte sur ces grands mots pour repousser le comte du Barry. « On n'accordera plus la croix que pour des services de la plus grande conséquence ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées. » Fort habilement, c'était mettre le Roi en demeure de n'intervenir pas ou d'agir « à découvert ». Pour mieux convaincre le roué, par la présentation des pièces, de la même main qui a écrit la fausse dépêche, il a fait recopier la lettre du 29 janvier sur un autre blanc-seing. Qu'importe un faux de plus ou de moins! On n'aura pas ainsi l'ennui d'un refus direct à du Barry, ce qu'il faut éviter à tout prix. Le roué comprendra qu'il ne peut imputer ces résistances qu'à une résolution antérieure à sa demande. Après cela, si, pour l'éconduire, le bailli doit écrire en sa faveur « une lettre des plus fortes », le Grand Maître devra n'en tenir aucun compte.

Du Barry ne fit pas attendre sa visite (1). Il marqua un grand désir d'avoir la croix de Dévotion, sans dissimuler qu'il fondait ses espérances « sur le seul avantage que le hasard lui procurait d'être le frère de l'amie intime du Roi ». La comédie fut bien jouée. L'ambassadeur, en combinant « singulièrement ses expressions », de peur de manquer à Sa Majesté, lui fit remarquer que sa demande était « diamétralement » opposée aux principes du Grand Maître, et, sous le plus grand secret, lui communiqua la dépêche du 29 janvier et celle du 4 mars. — Mais le roué insiste. Il a l'approbation et mieux que l'approbation du Roi, il désire qu'on le dise à Son Altesse Eminentissime. Le fin diplomate tenait toute prête une lettre de recommandation; il la lut au comte qui s'en déclara *enchanté.* N'avait-il pas lieu de l'être?

Lettre de recommandation pour le comte du Barry, au Grand Maître, très secrète.

« Du 2 mars 1774.

« Monseigneur,

« Voici un événement qui me force d'enfreindre les instructions secrètes de Votre Altesse sur la disposition des croix de Dévotion.

« M. le duc d'Aiguillon, qui réunit à son double ministère

(1) Lettre du 5 mars au Grand Maître.

Digitized by Google

la confiance de Mme la comtesse du Barry et celle du Roi son maître, m'a prié instamment de vous demander, Monseigneur, ladite croix, pour M. le comte Jean du Barry, ajoutant que *bien loin de craindre que cette grâce n'eût l'improbation du Roi comme l'abus qu'on en a fait souvent, je pouvais assurer Votre Altesse que Sa Majesté l'approuverait infiniment et même qu'elle lui en saurait trop bon gré* (1).

« Il est inutile, Monseigneur, de vous observer que M. le comte du Barry est beau-frère de Mme la comtesse du Barry, et d'une ancienne famille des Landes, et que je n'ai point eu d'offices, depuis que j'ai l'honneur d'être ambassadeur dans cette Cour, poussés avec plus de vivacité que celui-ci. C'est une suite bien facile à présumer de la bienveillance dont le Roi honore Mme la comtesse du Barry et ceux qui portent son nom. Tout ce que je pourrais dire des égards qu'il mérite de notre part serait au-dessous de la réalité. D'ailleurs, Monseigneur, vous êtes trop pénétré des sentiments que l'Ordre doit à Sa Majesté pour ne pas apercevoir aussi bien que moi le véritable intérêt qu'elle prend à cette demande. Je supplie donc Votre Altesse de vouloir bien l'accueillir comme elle le mérite, et d'avoir la bonté de me répondre le plus tôt possible par Marseille et par Rome, afin de ne point faire attendre une décision si désirée, qui ne pourra sans doute que nous captiver de plus en plus la protection du Roi. »

Le comte du Barry sortit de l'entrevue heureux et confiant. L'ambassadeur de Malte s'applaudissait de sa ruse, sans être complètement rassuré. Ne jouait-il pas sa place et son honneur? Que le secret transpire et le voilà perdu sans retour. Ce qui l'inquiète le plus, c'est que du Barry paraît compter infiniment sur les amis qu'il a dans l'Ordre. Il a manifesté l'intention d'écrire au Grand Maître lui-même, et peut-être fait-il surveiller sa correspondance. Aussi, avec quel accent le bailli de Fleury recommande-t-il prudence et discrétion à l'abbé Menville, secrétaire de Son Altesse. Surtout qu'on prenne garde aux termes mêmes de la réponse. Un refus ne saurait blesser la Cour de France, mais il faut alléguer l'inviolabilité des principes et les plaintes

(1) C'est Fleury qui souligne.

Digitized by Google

du Roi. Ne s'en rapportant qu'à lui-même, et pour garder tout l'honneur d'une pareille négociation, Fleury envoie lui-même un projet de réponse. C'était montrer peu de confiance en la sagacité du Grand Maître ou de son entourage.

Projet de réponse ostensible à la susdite lettre.

« Nous venons de recevoir votre dépêche du..., par laquelle vous nous informez de la demande que M. le duc d'Aiguillon vous a prié de nous faire de notre croix de Dévotion pour M. le comte du Barry, ajoutant que, bien loin... (comme ci-dessus)... Quelques égards que puisse mériter de notre part le beau-frère d'une amie intime du Roi, nous ne saurions enfreindre la loi absolue que nous nous sommes faite de n'accorder cette décoration que pour des services de la plus grande conséquence, ou à l'instance directe, et non autrement, des têtes couronnées, auxquelles nous ne pouvons rien refuser de ce qui dépend de nous.....

« ..... Nous ne pourrions donc, sans tomber dans une contradiction manifeste, nous écarter de cette loi qui laisse toujours le Roi maître des grâces de notre Ordre. Sur ce..... »

Qu'advint-il de cette intrigue? Le diplomate a-t-il réussi à écarter le roué? A cette petite comédie, le dénouement manque. La correspondance du bailli est muette, pas même une allusion. L'explication est facile à conjecturer. De Malte à Paris, par Rome et Marseille, les communications étaient lentes à cette époque et duraient environ un mois. Ainsi le bailli de Fleury reçoit le 17 mars une lettre du 17 février. La dépêche envoyée le 5 mars 1774 ne dut arriver à Malte que le 2 ou 3 avril, et si le Grand Maître répondit, sa réponse, partie vers le 8 ou le 10 (1), n'atteignit pas l'ambassadeur avant le 5 mai. Trop tard. Le 5 mai, le Roi, alité depuis le 29 avril, était déjà mourant, la favorite écartée et son beau-frère déchu, pour rouler de nouveau « au fond de la tombe ». L'ambassadeur de Malte n'eut plus à s'occuper d'un personnage qui avait réduit aux abois sa diplo-

(1) D'après l'ordre ordinaire de succession des lettres et dépêche échangées entre l'ambassadeur et le Grand Maître.

Digitized by Google

matie et tant alarmé ses scrupules d'honnête homme. Son innocente ruse aurait-elle sauvegardé l'honneur de l'Ordre et fait reculer le Roi, ou bien n'aurait-elle servi qu'à mieux afficher la honte et l'avilissement du malheureux monarque? On peut se le demander, mais il est vraisemblable que Louis XV n'aurait pas craint de demander en personne la croix de Dévotion pour le beau-frère de « son intime amie ». Les retards causés par la diplomatie du bailli de Fleury lui épargnèrent cette honteuse démarche. Et qu'on ne se scandalise pas trop. A qui ne donne-t-on pas, de nos jours, la croix des braves?

C. Espénan.

Digitized by Google

BULLETIN DE LA DERNIÈRE MALADIE

ET DE LA MORT

DU ROI LOUIS XVIII [1]

De Paris, le 11 septembre 1824.

Aujourd'hui, M. le vicomte de la Rochefoucault, Directeur général des Arts et théâtres royaux, a travaillé avec Sa Majesté.

Thuilleries, 12 septembre, à 6 h. du matin.

Les infirmités anciennes et permanentes du Roi ayant augmenté sensiblement depuis quelque tems, sa santé a paru plus profondément altérée et est devenue l'objet de consultations plus fréquentes.

La constitution de Sa Majesté et les soins qui lui sont donnés ont entretenu, pendant plusieurs jours, l'espérance de voir sa santé se rétablir dans son état habituel; mais on ne peut se dissimuler aujourd'hui que ses forces n'aient considérablement diminué et que l'espoir qu'on avoit conçu ne doive aussi s'affaiblir.

Signé : Portal, Albert, Montaigu, Distel, Dupuytren, Thévenot.

Le 1er gentilhomme de la chambre du Roi,
Comte de Damas.

Ce dimanche 12 septembre, à 9 heures du soir.

La fièvre a augmenté dans cette journée; il est survenu un grand froid dans les extrémités; la foiblesse s'est accrue, ainsi

(1) Document communiqué par M. Paul Fromageot.

Digitized by Google

que l'assoupissement; le pouls a constamment été faible et irrégulier.

Signé : PORTAL, etc.

Vu l'état de la santé du Roi, les théâtres seront fermés ainsi que la Bourse, et des prières publiques seront faites dans toutes les paroisses.

Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berry est arrivée dans la soirée de Rosny.

Dans l'après-midi, il y a eu conseil des ministres chez M. de Villèle.

LL. AA. RR. Mgr le duc d'Angoulême et Mme la duchesse d'Angoulême ne recevront pas les dames demain lundi 13 du courant.

13 septembre, à 8 heures du matin.

S. M. a éprouvé du calme pendant plusieurs heures de la nuit; mais la faiblesse a été extrême; il y a moins de froid ce matin dans les extrémités. Le pouls est plus lent et plus faible; les facultés morales sont, pour le moment, dans leur intégrité.

Signé : PORTAL, etc.

Le Roi a reçu les sacrements de la main de M. le Grand Aumônier, en présence de la famille royalle. Etaient aussi présents : M. le Grand Chambellan, MM. les Grands Officiers de la Maison, M. le prince de Castel-Sicallo, M. le président du Conseil et tout le Service.

Le 1er Gentilhomme de la Chambre du Roi,
Comte DE DAMAS.

[13 septembre] 2 heures de l'après-midi.

Le Roi est tranquille; il a pris trois fois du bouillon; il se trouve en ce moment sans fièvre. Sa faiblesse est toujours la même.

Signé : PORTAL, etc.

Ce matin, le Roi a reçu le St-Viatique et l'Extrême-Onction avec toute sa présence d'esprit et sa fermeté d'âme ordinaire.

C'est à 8 heures 5 minutes que l'évêque d'Hermopolis, 1er Aumônier de la Chapelle, est entré dans la chambre du Roi.

Digitized by Google

LL. AA. RR. Monsieur, Mgr le Duc d'Angoulême, Madame et Madame la Duchesse de Berry avoient suivi le Saint-Sacrement, en portant des cierges allumés.

Les princes et les princesses de la famille royalle ont entendu la messe d'actions de grâces, à la Chapelle, ensuite ils sont remontés chez le Roi et ont reçu à genoux sa bénédiction. Le Roi leur a dit : « Adieu, mes enfans, que Dieu soit avec vous! »

Signé : Comte DE DAMAS.

[13 septembre] 7 heures du soir.

La fièvre qui avoit cédé pendant quelques heures de la matinée, s'est manifestée avec plus de violence vers les trois heures de l'après-midi. On remarque plus d'affaissement et de prostration dans le système des forces.

[13 septembre] 9 heures du soir.

La fièvre est plus forte ce soir. Il y a beaucoup d'agitation, de chaleur et de soif. Le Roi conserve sa connoissance et éprouve quelques douleurs dans les jambes.

Signé : PORTAL, etc.

A une heure, S. A. S. le prince de Condé, duc de Bourbon, a fait une visite à Monsieur, Madame, le duc d'Angoulême et Madame la duchesse de Berry.

A cinq heures du soir, les princes et princesses ont assisté aux prières des 40 heures qui ont eu lieu à la Chapelle.

A trois heures, Conseil des Ministres chez M. de Villèle.

Les Enfants de France sont revenus de St-Cloud.

Les spectacles et tous autres lieux de fêtes publiques seront, dans tout le royaume, fermés jusqu'à nouvel ordre.

La Bourse de Paris sera fermée.

Paris, 14 septembre, à 8 h. du matin.

Le Roi a été toute la nuit dans un grand affaissement; la fièvre a toujours été très vive; la foiblesse a été en augmentant.

2 h. de l'après-midi.

S. M. a éprouvé une défaillance un peu plus forte à 1 heure.

Digitized by Google

La respiration est devenue plus pénible et entrecoupée; le pouls est extrêmement foible, avec des intermittences.

Il a été récité dans la chambre de S. M., en présence de la famille royale, les prières des agonisans et de la recommandation de l'âme, que le Roi a entendues avec toute sa connoissance.

Signé : PORTAL, etc.

A 2 heures, le Roi a été plongé dans un si profond assoupissement, que la plus vive inquiétude s'est répandue aussitôt au Château, et, du Château, parmi la foule rassemblée sur la place du Carrousel. Mais, à 3 h. 1/2, le Roi est sorti de cette léthargie; il conservoit toute sa connoissance.

9 heures du soir.

La syncope alarmante éprouvée par S. M. vers le milieu du jour a été suivie d'un calme qui s'est prolongé jusqu'à 6 heures. Ce soir, la fièvre a redoublé et renouvelé toutes les inquiétudes.

Signé : PORTAL, etc.

Le duc d'Orléans est arrivé hier à 11 heures du soir et s'est rendu auprès du Roi.

Le duc d'Orléans et le duc de Bourbon sont au Château des Thuilleries, ainsi que tous les grands dignitaires.

A 4 heures, il y a eu Conseil des Ministres chez M. de Villèle.

M. le Préfet de la Seine et le Corps municipal de Paris envoient de deux heures en deux heures s'informer de l'état de la santé du Roi.

Du 15 septembre, à 7 heures du matin.

La nuit a été des plus orageuses; la fièvre a redoublé ce matin avec des anxiétés et des foiblesses réitérées. La respiration est des plus laborieuses.

8 heures du matin.

L'affaissement de toutes les fonctions va toujours croissant.

2 heures après-midi.

La situation du Roi n'est point améliorée depuis 8 heures du matin.

Digitized by Google

9 heures du soir.

Le redoublement de la fièvre de ce jour a été plus fort qu'aucun des précédents; la respiration est devenue râleuse. Le pouls est d'une débilité extrême et de plus en plus intermittent.

Signé : PORTAL, etc.

Ce matin à 5 heures, les princes et les princesses, les grands dignitaires et le président du Conseil sont montés chez le Roi.

Monsieur a passé la nuit chez Madame.

Du 16 septembre.

Le Roi est mort ce matin à 4 heures. LL. AA. RR. sont parties à 6 heures pour Saint-Cloud.

Quand le roi Charles a été à Saint-Cloud, les Ministres se sont rendus près de lui pour prendre ses ordres. Le Roi leur a dit de continuer leur service. « Mes premiers moments, a dit S. M., ont été à ma douleur; plus tard, je serai tout à mes devoirs. »

7 octobre 1824.

La *Gazette de Santé*, rédigée par M. le docteur Miquel, contient les détails suivants sur l'autopsie et l'embaumement du corps du Roi.

On a remarqué que les os de la partie antérieure du crâne étoient très épais, tandis que ceux de la partie postérieure étoient plus minces qu'à l'ordinaire.

Le cerveau, très grand dans toutes ses dimensions, étoit cependant plus développé à gauche qu'à droite. (C'est une circonstance assez rare et qui a été observée sur le cerveau de Bichat.)

Les poumons ont été trouvés parfaitement sains.

Le cœur était gros, peu consistant et vide de sang.

L'estomac, d'un très grand volume, distendu par des gaz et des mucosités. Sa surface interne offrait deux petites plaques rouges.

Les intestins n'ont présenté ni rougeurs ni ulcération; mais on a trouvé dans la duplicature du mésentère une tumeur stéatomateuse assez considérable qui n'avoit causé aucune douleur

Digitized by Google

pendant la vie, et dont l'existence n'avoit été indiquée par aucun signe sensible. (Des tumeurs de cette nature se rencontrent souvent dans le mésentère, sans avoir été même soupçonnées. Au reste, à moins d'un développement extraordinaire, elles ne troublent pas d'une manière sensible l'exercice des fonctions.)

Les autres viscères étoient en bon état.

Les extrémités supérieures et inférieures très maigres.

La cuisse gauche offrait, à la face interne, la trace d'un ancien vésicatoire.

Les deux jambes, depuis les genoux jusqu'à l'extrémité des pieds, présentoient une substance lardacée, jaune, dans laquelle les tissus cellulaires musculeux et même osseux étoient confondus; l'instrument pénétroit avec facilité jusque dans les os eux-mêmes.

Le pied droit et le bas de la jambe, jusqu'à la hauteur du mollet, étoient sphacélés; les os en étoient ramollis; quatre orteils s'en étoient détachés successivement par les progrès de la maladie.

Le pied gauche étoit aussi sphacélé, mais seulement jusqu'au tarse.

Quelque tems après la mort, et au moment de l'embaumement, on a fait des lotions avec le chlorure de M. Labarraque qui ont détruit à l'instant toute espèce de mauvaise odeur.

L'embaumement a été fait au moyen de ces chlorures et du sublimé.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1903 (1).

ANNUAIRE de Seine-et-Oise pour 1903, *publié sous les auspices de l'Administration préfectorale et encouragé par le Conseil général.* — Versailles, Cerf, imprimeur de la Préfecture, et Paris, Librairie centrale de Seine-et-Oise, 1 vol. in-8°.

BULLETIN de la Société historique et archéologique de Corbeil, d'Etampes et du Hurepoix *(9e année).* — Paris, Picard, in-8°.

BULLETIN de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France *(30e année).* Recueil bimensuel. — Paris, Champion, in-8°.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. Liste et adresses des membres; procès-verbaux des séances; notices et inventaires (XXIIIe volume). — Versailles, Cerf, 1903, in-8°.

CONFÉRENCE DES SOCIÉTÉS SAVANTES, LITTÉRAIRES ET ARTISTIQUES DE SEINE-ET-OISE. — Première réunion tenue à Versailles, les 14 et 15 juin 1902, sous la présidence de M. G. Picot, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences morales et politiques, et A. Paisant, vice-président de la Commission départementale des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. — Impr. Aubert, in-8°.

FROMAGEOT (Paul). — Versaillais d'autrefois. — Impr. Aubert, 1 vol. in-8°.

GATIN (L.-A.). — Notice sur l'érection d'un monument à Charles Rameau, maire de Versailles (1870-1871). — Bernard, in-8°.

(1) Tout ouvrage d'intérêt local dont il nous est envoyé un exemplaire est l'objet d'un compte rendu fait par un membre de la Société en séance ordinaire et figure, s'il porte le millésime de l'année courante, dans la *Bibliographie* annuelle *de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.*

Digitized by Google

HAUSSONVILLE (Le comte d'). — **La duchesse de Bourgogne et l'alliance savoyarde sous Louis XIV.** — C.-Lévy, in-8°.

HAUSSONVILLE (Le comte d') et HANOTAUX. — Souvenirs sur Mme de Maintenon. — 2 vol. in-8°, C.-Lévy.

LERICHE (J.-A.). — Groupes étymologiques à propos des lieux-dits de Guitrancourt, commune du canton de Limay, arrondissement de Mantes (Seine-et-Oise). — Bernard, in-8°.

MASSON (A. et M.). — Plans des Bosquets du parc de Versailles. — Bernard.

MÉMOIRES de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin. — Tome XXV.

MÉMOIRES de la Société archéologique de Rambouillet. — Série in-8°, tome XVIe.

NOLHAC (Pierre de). — Louis XV et Mme de Pompadour. — Paris, Goupil, 1903, in-4°.

REY (Auguste). — Du changement de Tour en Saint-Prix et du nom de Saint-Prix. — Champion, in-8°.

RISCH (Léon). — Un chapitre de l'Histoire de l'ancien Grignon (1796-1803). — Impr. Aubert, in-8°.

TAMBOUR (E.). — Les registres municipaux de Rennemoulin. — Paris, Baillière et fils, in-12.

VERSAILLES ILLUSTRÉ, organe de l'Association artistique et littéraire. Revue mensuelle (*8e année*). — Versailles, Bernard, in-4°.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Le Chateau de la Chevrette et Mme d'Épinay, par M. A. Rey. 1, 125, 197, 273
Les Visites du Prévot des Marchands et des Echevins de Paris a Versailles, sous Louis XIV, par M. A. Babeau, de l'Institut..... 19
Un mot historique qui n'a jamais été prononcé, par M. M. Tourneux.... 24
Les deux premiers Conservateurs du Musée de Sèvres : Riocreux et Champfleury, par M. E.-S. Auscher..... 30
Le Testament de Mme de Maintenon, par M. E. Coüard..... 47
La Céramique au Chateau de Versailles, par M. E.-S. Auscher..... 81, 161
La Société versaillaise sous le premier Empire (Fragment de Mémoires inédits), par M. P. Caron..... 120
La Chapelle de Notre-Dame-des-Anges, a Clichy-sous-Bois, par M. P. Pinson 149
La Famille royale au Temple, par M. P. Fromageot..... 159
Voltaire chez Mme de Prie : « Les Fêtes de Bellébat », par M. H. Thirion..... 188, 260
Le Chateau de Versailles en 1795, par M. P. Fromageot..... 224
Itinéraire des Promenades de la Famille royale dans les parcs de Versailles (1778-1789), par M. J. Fennebresque..... 241
Le « Roué » du Barry et l'Ordre de Malte, par M. C. Espénan..... 308
Bulletin de la dernière maladie et de la mort du roi Louis XVIII, Document publié par M. P. Fromageot..... 315
Bibliographie de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. Année 1903. 321

GRAVURES

Vue du Chateau de la Chevrette..... 1
Portrait de Riocreux..... 30
Portrait de Champfleury..... 40
Champfleury dans son cabinet de travail..... 43
Fragment de vase de Nevers (*Trianon de Porcelaine*)..... 89
Carreaux en faïence de Nevers (*Trianon de Porcelaine*)..... 94
Carreaux en faïence de Delft (*Trianon de Porcelaine*)..... 95
Carreaux en faïence de Lisieux (*Trianon de porcelaine*)..... 96

Digitized by Google

Pages.

Plat de faïence de Rouen aux armes de Saint-Simon 101
Plat de faïence de Delft aux armes de France..... 102
Assiette de faïence provenant du Chateau de Versailles..... 104
Manches de couteau et fourchette en porcelaine tendre de Saint-Cloud. 105
Portrait de Mme d'Épinay..... 129
Mme d'Esclavelles et M. de Linant jouant aux échecs..... 147
La Pharmacie de l'Hopital de Versailles..... 167
Vases de la pharmacie de l'Hopital de Versailles (1er panneau)..... 171
Vases de la pharmacie de l'Hopital de Versailles (2e panneau) 173
Vases de la pharmacie de Saint-Germain 174
Autres vases de la même pharmacie..... 175, 176, 177
Christ en terre cuite de la Chapelle de l'Ecole de Saint-Cyr..... 186
Mme d'Épinay et Mme de Maux 218
Mmes de Bréget, de Marcenay et de Lacombe..... 220
Plan des allées pour la promenade de Madame Elisabeth dans les parcs de Versailles..... 243
Lalive de Jully (Ange-Laurent), introducteur des ambassadeurs..... 295

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE

SEINE-ET-OISE

Digitized by Google

VERSAILLES. — IMPRIMERIE AUBERT

6, avenue de Sceaux.

Digitized by Google

REVUE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES

ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1904

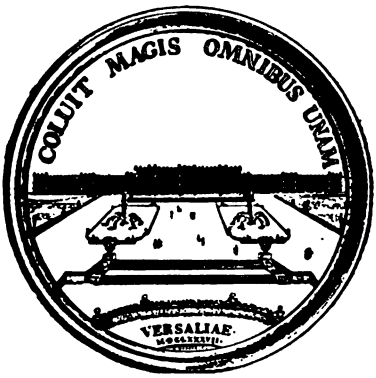

VERSAILLES
LIBRAIRIE LÉON BERNARD, 17, RUE HOCHE.

1904

Digitized by Google

Digitized by Google

FÉLIX NOGARET

(1740—1831)

Monselet, dans son charmant ouvrage consacré aux *Oubliés et Dédaignés*, n'a rien dit du poète versaillais Félix Nogaret. Et pourtant c'est bien un oublié!

Ce fut à Versailles, avant la Révolution, un conteur badin, poète de l'amour et de la nature, choyé à la Cour, favorisé des libéralités du Roi; — puis, il devint philanthrope, franc-maçon, l'un des fondateurs de la *Société des Amis de la Constitution*, membre influent du Directoire du District, chantre attitré des fêtes révolutionnaires; — après le 18 Brumaire, censeur dramatique, défenseur de la morale et du gouvernement; — et, après tout cela, pendant près de trente années encore, littérateur fécond, inépuisable, souvent spirituel, aussi souvent médiocre, ne se lassant pas de publier des vers ou de la prose; — enfin, à quatre-vingt-neuf ans, doyen des gens de lettres, partant en guerre contre le romantisme!

Assurément, ni par son talent, ni par son caractère, bien qu'il ait été assez bon homme et philanthrope sincère, il ne mérite une très haute considération, et nous n'entreprendrons pas de lui faire élever une statue. Mais quelle curieuse figure! et quels amusants contrastes dans cette longue existence! D'ailleurs, plusieurs de ses œuvres ne manquent ni d'originalité, ni de saveur; certains petits livres de lui sont recherchés des bibliophiles à des prix élevés (1), et d'autres ont été récemment réédités avec luxe (2). Il n'est donc pas sans intérêt de connaître

(1) Catalogue Lortic de 1898 : Nogaret, *Apologie de mon goût*, in-8° de 42 pages, rel. maroq. rouge, 115 francs.
Nogaret, *Le Fond du sac*, 2 t. en 1 vol., maroq. rouge, 1,800 francs.

(2) *Le Fond du sac*, 1866, Paris, Leclerc, 1 vol. in-8°; — 1879, Rouen, Lemonnyer, 2 vol. in-16.
L'Aristénète, 1897, Paris, Conquet, 2 vol. in-16 avec vignettes.

Digitized by Google

ce personnage qui, à des titres si divers, a joué un rôle important à Versailles, surtout avant et pendant la Révolution.

Félix-François Nogaret, né à Versailles le 4 novembre 1740 (1), prétendait descendre de la grande famille des Nogaret, ducs d'Epernon et de la Valette; il en portait les armes et se laissait appeler M. de Nogaret, au moins jusqu'à la Révolution. Ce qui paraît établi, c'est que son grand-père était chef du gobelet de Louis XIV, et que son père avait eu d'abord le même emploi auprès de Louis XV, puis était devenu commis et secrétaire du comte de Saint-Florentin. Son frère aîné, Armand-Frédéric-Ernest, né en 1734, filleul du comte de Maurepas, obtint, par la protection des La Vrillière, une pension du Roi de 13,500 livres et acquit la charge fructueuse de trésorier général du comte d'Artois; riche, grand amateur de tableaux et objets d'art, il eut à Paris une galerie célèbre; mais nous verrons qu'il éprouva plus tard de graves revers de fortune. Son second frère, Pantaléon-Armand, né en 1739, fut pourvu de la place de greffier d'une commission royale.

Quant à Félix Nogaret, dont les parrain et marraine étaient de petites gens, il ne paraissait pas né sous une aussi heureuse étoile que ses frères. Il était, a-t-il dit lui-même, petit, chétif, peu favorisé de la nature. Cependant, à l'âge de quinze ans, en 1755, il reçut du Roi, en considération des services de son père, une pension de 300 livres. Son frère aîné le prit comme petit commis dans ses bureaux. Il rimaillait déjà, ce fut un détestable employé. Dans une lettre du 23 juin 1763 adressée à M. Mariette (2), personnage important, Armand Nogaret le priait d'excuser de mauvaises copies faites par son jeune frère dont il déplorait *une inconduite qui mériterait punition, une paresse source de tous vices, et une indocilité qui le révoltait*. Il sollici-

(1) Registre des naissances de la paroisse Notre-Dame :

« L'an 1740, le 5me de novembre, Félix-François, né d'hier, fils de Louis Nogaret, officier du Roy, et de Marie-Jeanne Chauderon de Villeneuve, son épouse, a été baptisé par Nous, curé soussigné. Le parrain a été François Roullier, fils de François Roullier, mesureur d'avoine; la marraine, Anne Betfort, domestique. Qui ont signé, excepté la marraine qui a déclaré ne savoir, de ce enquise. — Le père absent. (*Signé*) ROULIER. — JOMARD, curé. »

(2) Mariette (Pierre-Jean), secrétaire du Roi, contrôleur de la Grande Chancellerie, membre honoraire de l'Académie, auteur de nombreuses publications sur les beaux-arts; né en 1694, mort en 1774.

Digitized by Google

tait de M. Mariette, pour qui Félix avait, paraît-il, un grand respect, de salutaires avertissements, et terminait en disant : *L'arbre est encore jeune : ne pourrons-nous donc pas le redresser?*

D'après Bachaumont, M. de Nogaret aurait publié en 1764 une *plaisanterie* intitulée : *Lettre d'un mendiant au public*, et, en janvier 1765, une sorte de roman ordurier, nommé *La Capucinade,* qui aurait été saisi par la police, et pour lequel l'auteur aurait été envoyé à la Bastille. Mais Quérard, dans sa *France littéraire,* attribue ce dernier ouvrage à *Nougaret* et non pas à Félix Nogaret. D'autre part, celui-ci a toujours répudié la paternité de ces deux écrits et n'a jamais dit avoir été victime d'un emprisonnement qu'il aurait pu invoquer plus tard comme un titre de gloire. Enfin, les Archives de la Bastille ne contiennent aucune trace de cette incarcération. Il y a donc lieu de penser que la double information de Bachaumont était inexacte.

En réalité, Félix Nogaret, tout en traduisant les poètes latins et grecs, en rimant des épîtres, en écrivant des contes en vers et en prose, ne paraît avoir rien publié, du moins sous son nom, avant 1771.

Des bureaux de son frère, il était passé dans ceux du comte de Saint-Florentin.

Le 2 octobre 1769, il épousa la fille d'un marchand mercier de Versailles, demeurant rue de Paris (rue de la Paroisse actuellement), à l'enseigne de *La Ville de Maëstricht.* Son beau-père, natif de l'Auvergne, était établi depuis quarante-trois ans dans cette maison et avait dû y faire fortune, car son nom roturier de Mathieu Guillochin s'était noblement augmenté du titre seigneurial de la Chevallerie au moment du mariage de sa fille Elisabeth, et, l'année suivante, devenait, s'allongeant encore pour le baptême de sa petite-fille : Mathieu Guillochin de la Chevallerie des Gaux. Le gendre ne pouvait pas ne pas s'anoblir un peu, et, dans le contrat de mariage reçu le 23 septembre par un notaire de Paris, se qualifiait : Félix-François *de* Nogaret. Mais, dans son acte de mariage inscrit sur le registre de la paroisse Notre-Dame de Versailles, Félix Nogaret supprimait la particule, se contentant du titre de commis de Mgr le comte de Saint-Florentin et associé à l'Académie royale des sciences et belles-lettres d'Angers.

Notre poète, marié, père de famille dès 1770, bien appointé

Digitized by Google

chez M. de Saint-Florentin qui devenait duc de la Vrillière, ministre et secrétaire d'Etat, s'installe alors confortablement dans un pavillon avec jardin, au n° 12 de la rue du Chenil (rue de Jouvencel). Il se prend de passion, suivant la mode du jour, pour l'histoire naturelle, se compose un cabinet d'oiseaux empaillés et de curiosités minéralogiques, noue des relations avec les beaux esprits, littérateurs et naturalistes de l'époque. Il se lie notamment avec le marquis de Cubières, dont le beau jardin et les collections sont célèbres, et lui adresse une *Ode à l'Amitié.* Il entretient correspondance avec Sage, le chimiste minéralogiste fondateur de l'Ecole des Mines, avec Adanson, botaniste explorateur, et autres. Enfin, il fréquente Buffon et lui soumet un poème sur l'histoire naturelle. Celui-ci le comble d'éloges et l'engage à livrer cette œuvre au public. C'est alors, en 1771, que l'on voit apparaître, pour la première fois, croyons-nous, un ouvrage imprimé sous le nom de Félix Nogaret. C'est une sorte de long dithyrambe en l'honneur de la science et des savants, intitulé : *Apologie de mon goût*, dédié à M. le comte de Buffon, et luxueusement édité chez Couturier, à Paris (1). D'ailleurs, étrange élucubration poétique, tellement remplie de noms propres et de mots techniques, que l'auteur jugea utile d'y ajouter en appendice un long commentaire destiné à éclairer les lecteurs non initiés à ces matières. Quelque baroque que cette production puisse nous paraître aujourd'hui, elle répondait sans doute aux aspirations du moment vers les merveilles de la nature. M. de Cubières ne préparait-il pas, de son côté, un gros livre sur *Les Mœurs et les amours des Coquillages!* — Nogaret reçut les compliments les plus flatteurs de Buffon, de Voltaire même. Le *Journal des Beaux-Arts,* le *Journal des Connaissances humaines* lui consacrèrent d'élogieux articles. Il fut nommé membre associé de l'Académie de Marseille et de celle d'Angers.

Ainsi encouragé, Nogaret se décide, en 1773 et 1774, à publier des épîtres en vers et une comédie en prose, *Le Prodigue récompensé,* qui est éditée chez Blaizot, à Versailles.

Ses œuvres sont goûtées à la Cour, appréciées par le roi Louis XVI qui, pour ses étrennes du 1er janvier 1775, lui donne

(1) *Apologie de mon goût. Epître en vers sur l'histoire naturelle.* A Paris, chez Couturier, 1771 (1 vol. in-8°).

Digitized by Google

en récompense un terrain de 176 perches dans la prairie de Clagny, où commence à naître un nouveau quartier.

En 1776, Félix Nogaret publie, sous son nom retourné de *Xanferligote*, un singulier ouvrage, moitié en prose, moitié en vers, qu'il intitule : *Les Vœux des Crétois, histoire renouvelée des Grecs*. C'est un recueil comprenant les choses les plus diverses : après un avis à l'éditeur et une épître dédicatoire d'allure comique, commence un long avertissement ou discours préliminaire en prose, où l'auteur prétend démontrer que, dans la vie humaine, la somme des plaisirs l'emporte sur celle des chagrins et des peines. A l'appui de cette thèse consolante viennent, en vers spirituellement tournés, les vœux adressés par les Crétois à Jupiter qui leur démontre, en établissant la balance des maux dont ils se plaignent et du bonheur qui leur est échu en partage, qu'ils ont tort de se dire malheureux. A la suite de cette première partie du livre se trouvent une série d'épîtres, contes en vers, stances, historiettes, etc., du genre érotique, écrits avec facilité et non sans élégance.

Cette publication eut du succès, et le volume se vendit bien, peut-être surtout à cause de ce qui se trouvait dans la seconde partie.

Nogaret se lance alors complètement dans la poésie légère la plus scabreuse. Il s'en explique et s'en excuse de la façon suivante, dans une *Introduction :*

Le dieu malin qui des humains se joue,
Quand j'eus quinze ans, me vint voir et me dit :
Aime, écris et prend mon esprit.
J'obéis... A trente ans, l'hymen me convertit ;
Mais ce fripon d'Amour, il faut que je l'avoue,
S'en revint plus charmant, me bouda, me sourit,
Et, dans ses rets de fleurs, finement me reprit.
Aimable et doux servage ! oh ! combien je m'en loue !
Minerve, en me lisant, rarement m'applaudit,
Et très souvent me fait la moue.

Cependant, tout coupable que je suis, je mérite peut-être quelque indulgence. Je suis de la famille d'Œdipe. *Fata nolentem trahunt.* Toute la différence qu'il y a entre les effets de son étoile et de la mienne, c'est que Laïus mourut du trait qui le perça, et que la renaissance des êtres est le résultat des traits que je décoche.

Digitized by Google

Nogaret était-il seulement poussé par le Destin vers ce genre de littérature, ou bien y voyait-il une fructueuse spéculation? — Toujours est-il qu'en 1779 il publie *Le Fruit de ma quête ou l'Ouverture du sac*, en un volume; en 1780, *Le Fond du sac*, en deux volumes, et, dans la même année, *L'Aristénète français*, en trois volumes, tantôt sous son nom, tantôt en gardant le voile de l'anonyme.

Ce sont des recueils de contes, les uns en vers, les autres en prose, tous très légers, quelquefois même très libres, lestement enlevés. Certaines pièces parurent trop hardies, et l'éditeur Cazin fut, dit-on, menacé de la Bastille.

Les gens sérieux blâmèrent Nogaret de ces productions, et lui prédirent qu'il se fermait par là les portes de l'Académie. Il répondit dans une Epître à Palissot en terminant ainsi :

Ma plume un peu libre m'exclut
De toute illustre Académie,
Et me conduit à Belzébut;
Mais..., un sourire d'Aspasie,
Je le préfère à mon salut!
Enfin, soit sagesse ou vertige,
Je laisserais là l'Institut
Pour le boudoir de Callipyge.

S'il était blâmé par les uns, il était vivement complimenté par les autres, littérateurs ou grands seigneurs : Palissot, Tressan, Parny, le comte d'Angiviller, Buffon, Voltaire lui adressaient des éloges. D'autre part, c'étaient de bonnes affaires de librairie, et plusieurs éditions du *Fond du sac* et de *L'Aristénète* furent vendues rapidement. On ne s'en effarouchait pas d'ailleurs en haut lieu, car, peu de temps après, Félix Nogaret fut nommé bibliothécaire de la comtesse d'Artois. Ce poste de confiance ne lui inspira pas plus de retenue, car on lui attribue un petit ouvrage publié, en 1788, sous le titre de *L'Arétin français*, sans nom d'auteur, qui dépasse les bornes de la grivoiserie pour tomber dans l'obscénité grossière. Ajoutons de suite que Nogaret n'a jamais reconnu en être l'auteur, et qu'il est possible que l'attribution qui lui en a été faite soit une calomnie.

L'emploi de bibliothécaire chez la comtesse d'Artois avait remplacé agréablement celui de commis de M. de la Vrillière. Armand

Digitized by Google

Nogaret, le frère aîné, avait d'ailleurs perdu, depuis 1780, sa brillante position et était bien loin de pouvoir désormais être utile à son frère cadet Félix. En juillet 1780, il avait été compris dans une grave poursuite criminelle intentée contre plusieurs comptables attachés au comte d'Artois. D'après un bruit rapporté par Bachaumont, on prétendait qu'il avait volé plus de 1,200,000 livres. Une longue instruction commença, au cours de laquelle, en mai 1781, un incendie détruisit la précieuse collection de tableaux du malheureux accusé. Un arrêt, du 26 juillet 1783, reconnut l'innocence d'Armand Nogaret, le déchargea d'accusation et l'autorisa à faire imprimer et afficher cette tardive réhabilitation. Mais il ne se releva pas de la ruine. On trouve en effet, à la date du 26 août 1792, une requête adressée par lui à la municipalité de Versailles, pour solliciter un secours; il y expose qu'il a perdu en avances faites, appointements non payés, et perte de sa charge, une somme de près de 600,000 livres dont partie est due à ses créanciers.

A partir de 1780, Félix Nogaret n'avait donc plus profité du crédit de son frère aîné, et ne devait la bonne situation qu'il avait acquise qu'à ses succès littéraires.

On est heureux de découvrir qu'à côté de ses œuvres poétiques amusantes, fort goûtées du public sans doute, mais pas toujours morales ni recommandables, Nogaret s'occupait beaucoup de bienfaisance. Il fut, en 1786, l'un des principaux fondateurs, à Versailles, d'une *Maison philanthropique* destinée spécialement par ses statuts à secourir quatre classes d'indigents : les octogénaires, les aveugles-nés, les femmes en couche, les veufs ou veuves chargés de six enfants. Pour en écarter les intrus et les mendiants de profession, on n'admettait que les indigents justifiant d'une résidence de dix ans au moins à Versailles et pourvus d'un certificat du curé de leur paroisse et de leurs voisins. A la fin de l'année 1786, l'association formée pour cette bonne œuvre avait recueilli les adhésions de cent soixante-six *Philanthropes* s'obligeant chacun à une cotisation annuelle de 60 livres. Durant cette première année, on avait secouru déjà vingt octogénaires à qui l'on avait donné 15 livres par mois, quatre aveugles-nés ayant reçu 12 livres par mois, quatorze femmes en couche et trois femmes veuves chargées de six enfants au moins qui avaient été recueillies dans la maison. En 1787, on secourut quarante-

Digitized by Google

quatre octogénaires auxquels on adjoignit par tolérance treize septuagénaires, six aveugles-nés, quarante femmes en couche et quatre veuves chargées de famille. Cette charitable institution était administrée par un comité ayant pour président le gouverneur de Versailles et pour secrétaire Félix Nogaret. C'était ce dernier qui, dans son logis de la rue du Chenil (hôtel Girardin, disent les Almanachs de Versailles), était chargé de fournir tous renseignements utiles aux sociétaires et aux solliciteurs. En sa qualité de secrétaire de la *Maison philanthropique*, c'était à lui qu'incombaient les soins indispensables dans une entreprise nouvelle de ce genre, tant pour son organisation que pour le recrutement du plus grand nombre possible de sociétaires. Il obtint du Roi de faire au Château une séance solennelle où seraient exposés les travaux faits par les pauvres aveugles, et il réussit à attirer à cette fête de bienfaisance tous les personnages de la Cour. Mais que de démarches pour cela! Il en parle gaîment à son éditeur et ami Gaborria, libraire à Lille, dans une lettre du 1er janvier 1787 (1) :

... Je suis depuis quinze jours dans un embarras incroyable. C'est moi qui, en qualité de secrétaire de la Philanthropie, suis chargé de la distribution des billets pour voir chez le Roi les travaux des aveugles-nés. J'ai cent fois plus de besogne que ne peut vous en donner votre Collège auquel je m'intéresse toujours sans avoir le temps de rien fabriquer pour lui. Mais je suis au milieu des grands de la Cour, et je place des duchesses dans un local brillant comme le Palais du soleil. C'est ici que je pourrais vous oublier; le brouhaha m'y force, mais ce n'est que par intervalles. Toutes les puissances se mettent de notre Société. Je suis chargé d'écrire et de parler à tous ces Grands. Ne vous apercevez-vous pas de chez vous combien je suis engraissé ou bouffi? — Non, j'en suis sûr. Vous me voyez toujours aussi simple et aussi maigre. Je regrette mon temps. Cependant, mes services désintéressés peuvent être utiles à mon fils. Je pense que je jouis d'une certaine considération, et je serais un menteur si je n'avouais pas (entre nous) que j'en suis un peu flatté. — *Vale* — FÉLIX.

En même temps qu'il s'occupait ainsi activement de la Maison philanthropique, Nogaret s'affilia à la franc-maçonnerie et fut membre à Versailles de la *Loge du Patriotisme*, et à Paris de celle des *Neuf Sœurs*, surtout composée d'hommes de lettres. Son

(1) Collection personnelle.

Digitized by Google

ami Gaborria était aussi d'une Loge lilloise. Tous deux y trouvaient profit pour le placement des ouvrages écrits par l'un, édités par l'autre. Une grande quantité de lettres écrites par Nogaret à Gaborria, de 1786 à 1788, et tombées entre nos mains, font connaître à la fois ses préoccupations au sujet de ses affaires commerciales et ses impressions sur la franc-maçonnerie. Il paraît en résulter que la Loge versaillaise du Patriotisme n'était alors qu'une société littéraire et philanthropique. On y donnait régulièrement des séances publiques, auxquelles les dames étaient invitées, et l'on y faisait entendre des morceaux de poésie et de la musique. Le produit des entrées et des quêtes était au profit des pauvres. Dans les réunions non publiques, il semble aussi qu'on ne s'occupait que de littérature et de bienfaisance. Nogaret utilisa d'ailleurs d'une façon assez amusante les prétendus secrets de la franc-maçonnerie. Désireux de ne pas faire connaître à sa femme les détails de sa comptabilité avec son éditeur, il imagina de recommander à Gaborria de ne lui écrire à ce sujet que sous des enveloppes à part, cachetées, avec cette suscription :

Pour la R.·. L.·. Eco.·. du Patriotisme,

et de les insérer dans d'autres lettres ordinaires. De cette façon, disait-il, il ne craindrait pas de montrer à sa femme le côté ostensible de sa correspondance en lui cachant certaines communications commerciales sous le couvert de fallacieux messages franc-maçonniques; d'autant mieux, ajoutait-il en renouvelant cette recommandation, *que personne chez moi n'a la curiosité de savoir ce que c'est.*

Notre poète franc-maçon, bibliothécaire de la comtesse d'Artois, secrétaire de la Maison philanthropique, harcelé par son éditeur, avait fort à faire. En octobre 1786, il écrit à Gaborria :

... Je fais le métier de V.·. (vénérable) depuis mon retour, vu l'absence du Roi et une fièvre quarte qui tient au corps notre illustre Président. J'ai donné une vigueur plus que *Salomonique* aux travaux; je réunis les ff.·. tous les quatre ou cinq jours et je trouve toujours de quoi travailler. Mais voici le retour des Philanthropes et j'aurai plus de besogne que je n'en pourrai faire.

Cependant la paresse ou la flânerie l'emportent souvent sur

Digitized by Google

son zèle *Salomonique*, et il se laisse aller à en plaisanter confidentiellement avec son ami Gaborria. Ainsi, à la fin de la même lettre que nous venons de citer, il lui dit :

Constitution des Phi, esquisses, discours, tout cela ne peut vous parvenir que par suite d'une correspondance avec le secret dudit *Convent* et Respectable Ate.·. Si cependant je vois quelqu'un de la *Candeur* au retour, je lui demanderai ce qui la concerne.

Quant aux *Neuf Sœurs*, écrivez à Roucher (1), il est secrétaire de ladite L.·. *Je suis dans ma coquille tout l'hiver. Les Neuf Sœurs, le Parnasse, Pégase et le Sacré vallon, tout cela est au coin de mon feu.*

Dans une autre lettre portant en tête *Tibi soli*, il dit à son ami, à propos d'un grand discours du Président au Convent :

Je viens de lire d'un bout à l'autre ce verbiage alambiqué. J'en sors et je me secoue comme quelqu'un qui serait tombé dans une eau corrompue. Je ne dis pas qu'il n'y ait, par-ci par-là, des réminiscences heureuses, des lieux communs, du savoir, qui ne soient supportables; parce qu'il fait toujours bon voir ce qu'on a vu jadis; mais, pas une chose neuve, et un style à dégoûter! de la déclamation et pas un mot de français! quel ridicule!...

Et il continue sur ce ton durant quatre pages.

Quelque temps après, ayant obtenu le prix dans un concours de poésie ouvert par la L.·. de Lille, il reçoit de Gaborria une étoile en cuivre avec le titre de chevalier. Il trouve cet insigne ridicule :

Je ne puis pas, mon cher Gaborria, me déterminer à faire parade chez nous de ce morceau de cuivre en l'annonçant comme un cadeau du R.·.C.·. On est rieur dans nos pays de la capitale et de la Cour...

il propose de faire argenter son étoile.

En revanche, dans une lettre datée de Versailles du 21 avril 1788, Nogaret fait l'éloge des réunions de sa Société du Patriotisme en des termes intéressants :

Je m'estime heureux d'être de notre Société du Patriotisme. Nous y voyons des ff.·. de Paris d'un mérite distingué. Le talent s'y exerce; *on s'amuse* et, en général, on se voit avec un vrai plaisir. Il y a bien quelque

(1) Il s'agit probablement de Jean-Antoine Roucher, littérateur, né en 1745, guillotiné en 1794, pour ses opinions contre-révolutionnaires.

Digitized by Google

remûment; mais c'est comme au barreau, au théâtre, au conseil et dans l'Eglise. L'intérêt commun réunit tout. Je préfère même le Patriotisme aux Neuf Sœurs de Paris. La raison en est que l'esprit de vanité nous conduit seul à cette espèce d'académie et que le plaisir de nous voir entre pour les deux tiers dans nos assemblées du Patriotisme. D'ailleurs, nous faisons beaucoup de bien pour des réformés; notre fondation consiste à faire vivre neuf octogénaires et un orphelin dont chacun a par mois 18 livres, non compris l'arbitraire des aumônes courantes...

Puis, reprenant quelques jours plus tard sa lettre inachevée, il la termine ainsi :

Je reprends en mai cette lettre commencée en avril. Voici dix jours que je suis à rôder à Paris et ailleurs; je suis honteux et presque fâché de vous dire que je m'amuse. Dans mon jardin même où je me rends avec l'intention d'écrire, je ne fais que pirouetter du matin au soir sans regarder un livre, sans prendre la plume, sans manier autre chose que la serpette ou l'arrosoir.

C'en est fait, mon cher Gaborria, je vois bien que je mourrai sans gloire; mais j'aurai bien joui du plaisir d'entendre chanter le rossignol à cinq heures du matin et d'avoir respiré le baume de l'air dans les détours de mon bosquet. — Voici qu'il est question de nommer nos officiers et l'on me parle de me mettre à la tête pour dix-huit mois; j'en ai plus de peur que de désir...

Nogaret paraît, en effet, avoir été investi d'une dignité maçonnique, car on trouve le discours qu'il adressa à ses frères à cette occasion. Il leur rappelle qu'ils ne doivent se réunir que pour faire le bien, mais reconnaît que, pour éviter l'ennui, la Mac.·. a admis *les amusements honnêtes, les productions de l'esprit, les concerts, et le plaisir plus séducteur de voir dans ses temples la plus belle portion de l'humanité.* Puis il leur recommande *l'amour et la pratique de toutes les vertus*, et notamment *la tolérance.*

Aimer, chérir, aider de tout son pouvoir quiconque adore et bénit le Suprême architecte (sans avoir égard à la diversité de culte), tel est l'esprit maçonnique.

Je suppose que ce sont des chevaliers chrétiens qui ont commencé cette association, la plus noble et la plus utile de toutes les associations humaines. Voyez comme de toutes parts on est venu se joindre à ce corps faible et peu nombreux à sa naissance... Cette agrégation, mes FF.·., n'a pu être opérée que par la tolérance. La Mac.·. ne subsisterait peut-être pas sans elle...

Ce discours, animé, comme on le voit, des meilleures inten-

Digitized by Google

tions, fut publié par Nogaret à la fin d'un recueil en deux volumes, intitulé : *Fictions, Discours, Poèmes lyriques et autres pièces adonhiramites,* dédié aux *Neuf Sœurs,* dont la Société patriotique de Versailles est, dit-il, la fille distinguée. Dans le premier volume sont quinze drames ou scènes lyriques, mis en musique par Giroust ou Mathieu, deux compositeurs versaillais, et exécutés aux séances de la Société. Ces poèmes ne rappellent en rien les contes et historiettes du *Fond du sac* et de *L'Aristénète;* ils sont tirés pour la plupart de l'Histoire sainte ou de la Mythologie, et d'une moralité irréprochable, mais d'une platitude lamentable. Le deuxième volume contient une douzaine de petites pièces très vertueuses aussi, mais d'allure plus vive, dont plusieurs sont spirituelles.

Mais nous arrivons à la Révolution. Notre poète versaillais va se transformer.

*
* *

Jusqu'ici, Félix Nogaret ne nous est apparu que littérateur, tantôt léger ou même libertin, tantôt philanthrope et moralisateur, mais toujours fort respectueux des distinctions sociales, et heureux de se dire attaché au service d'une princesse. En 1788, âgé de quarante-huit ans, il voit avec effroi les réformes financières, et s'inquiète de l'avenir. Il écrit à Gaborria :

Tâchez de vous défaire de mes babioles; je n'en ferai plus. Je deviens d'une philosophie sombre, ou peut-être n'est-ce qu'un accès. Mais bien du monde meurt autour de moi, quoique ce ne soit pas dans ma maison. Je vois beaucoup d'égoïstes. D'ailleurs, *les réformes abîment tout*, et, au moment où je vous écris, j'attends la nouvelle d'une perte de 1,200 livres de mon modique revenu. Après cela, comment resterais-je gai? Il est probable que je vais moraliser...

Pour réparer les brèches faites à son revenu, Nogaret vend en 1788, et au commencement de 1789, les lots de terrain qui lui ont été donnés par le Roi dans l'ancienne prairie de Clagny, moyennant de petites rentes que les acquéreurs s'obligent à lui payer (1).

(1) Minutes de Me Langlois, notaire à Versailles, des 3 janvier 1788, 20 octobre 1788, 9 février 1789, 6 juillet 1789.

Digitized by Google

Les grands événements de 1789 se précipitent. Que devient Nogaret? Quel rôle joue-t-il à Versailles dans ces orageuses discussions qui précèdent et qui suivent les journées des 5 et 6 octobre? — Aucun document à notre connaissance n'en fait mention, et nous ne possédons plus sa correspondance avec Gaborria. Nous savons seulement qu'il loge l'abbé de Dolomieux, député aux Etats généraux, lequel décède chez lui, rue du Chenil, n° 12, et dont il dépose le testament chez son notaire, le 9 octobre 1789.

Cependant Nogaret n'avait dû rester ni indifférent, ni inactif, car, dès le mois de janvier 1790, il publie à Versailles un petit factum pour gourmander ses concitoyens de leur abstention aux urnes électorales, sous le titre de : *Dialogue entre Solon et François-Félix Nogaret, citoyen français.* Il secoue l'apathie des Versaillais :

En vain, dit-il, le Roi désire qu'une juste liberté ajoute aux sentiments d'amour et de fidélité qu'on lui témoigne; en vain il invite, il presse les citoyens recommandables par leur honnêteté, leur zèle et leurs lumières, de prendre part aux subdivisions d'une administration qui doit rétablir l'ordre et la prospérité du royaume. — On va comme des tortues...

Et Nogaret s'écrie que l'inaction est un attentat, que ce n'est point aimer le Roi que contrarier sa volonté!...

Le 9 février 1790, Coste est élu maire de Versailles; il fait visite aux diverses sections de la Ville, et, dans la septième, Nogaret l'accueille par cet impromptu :

Apollon à la Cour ne flatte plus personne,
Il s'exprime, il écrit comme il est inspiré;
L'esclave a disparu; c'est le dieu qui raisonne.
Coste, on t'aime aujourd'hui, tu peux être adoré,
Fais valoir le dépôt sacré
Des intérêts communs. En te choisissant Maire,
Du civique rameau nous t'avons honoré...
Ce qu'on a fait pour toi te dit ce qu'on espère.

Puis, le 1er mars 1790, il prononce une *Harangue à la Liberté* dans la réunion des citoyens actifs de la section, et voici notre Nogaret qui se révèle révolutionnaire, qui flétrit le despotisme, invoque le nom sacré de Brutus, revendique les droits de l'homme, et déclare infâmes *les adorateurs extatiques du pou-*

Digitized by Google

voir absolu. Cette harangue provoque un tel enthousiasme qu'elle est imprimée aux frais de la section et vendue 12 sols au profit des pauvres. Elle est offerte aux Versaillais chez Blaizot, le libraire bien connu, et chez Haussmann, officier municipal, rue Montbauron, n° 20. Plusieurs dédicaces et petites lettres familières montrent d'ailleurs que Nogaret se lie intimement avec son voisin Nicolas Haussmann, bientôt député à la Législative et à la Convention.

Le patriotisme de Félix Nogaret reçoit sa récompense. — Le 5 juin 1790, l'Assemblée générale des électeurs de Versailles, sous la présidence de Laurent Le Cointre, le nomme administrateur du District et, le 6 juillet, ses collègues le choisissent avec Bassal, Le Gry et Venard, pour composer le Directoire du District. Ces quatre élus, dans leur séance du 16 juillet, se partagent leurs attributions. Bassal, ex-curé de Saint-Louis, se charge de tout ce qui est relatif au clergé et aux biens nationaux; quant à Félix Nogaret, la mission qui lui est dévolue est plus louable et plus bienfaisante; c'est : 1° le soulagement des pauvres et la police des mendiants et vagabonds; 2° l'inspection et l'amélioration du régime des hôpitaux, des établissements et ateliers de charité, des prisons et maisons d'arrêt; 3° la surveillance de l'éducation publique et de l'enseignement politique et moral.

Le département de Seine-et-Oise était alors divisé en neuf districts, et le district de Versailles, formé de huit cantons, comprenait quatre-vingt-quatre communes. Les fonctions confiées à Nogaret étaient donc loin d'être une sinécure, et il faut reconnaître qu'il s'y voua sérieusement et les remplit consciencieusement pendant toute la durée de son mandat, de juillet 1790 à fin octobre 1791. Le registre des délibérations du Directoire (1) atteste son exactitude à toutes les séances, le soin avec lequel il visitait les hôpitaux, les prisons, et s'occupait de l'assistance due aux pauvres.

Il se jette en même temps dans la politique révolutionnaire, et, quoique âgé alors de cinquante ans sonnés, y apporte une ardeur juvénile. Cet ancien bibliothécaire de la comtesse d'Artois devient un des chefs du jacobinisme à Versailles. Le

(1) Archives de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

2 août 1790, il figure parmi les quinze fondateurs de la Société des Amis de la Constitution, avec son ami Haussmann, Le Cointre, Bassal et autres (1). Le 10 août, c'est lui qui, avec trois de ses collègues, élabore le règlement de cette Société. Il y amène de nombreuses recrues : Babois, neveu de Ducis; Caffiéri le sculpteur; le baron d'Hoorne, ancien médecin de la comtesse d'Artois, qui réclame avec éclat la radiation de son titre de baron, etc. Le 20 août, il fait partie de la délégation chargée d'aller à Paris porter aux Jacobins l'adhésion des Versaillais. Le 28 septembre, il est élu président de la Société, et, en cette qualité, le 26 octobre, il adresse une lettre de félicitations à Barnave au sujet de son élection à la présidence de l'Assemblée nationale.

Nogaret se multiplie, fait discours sur discours, tantôt comme membre de la Société des Amis de la Constitution, tantôt comme membre du Directoire du District. Il parle en prose, il parle en vers; un jour, c'est pour l'installation du tribunal; un autre jour, c'est à une assemblée de la garde nationale. En même temps, son génie poétique l'entraîne, et il compose des odes à la nation, des épîtres à ses amis. En janvier 1791, il publie une longue lettre moitié en vers, moitié en prose, adressée à un jacobin de Marseille, pour prêcher l'abolition des visites du jour de l'an. Ce sont, dit-il, des marques de déférence *qui tiennent de la bassesse et de l'oubli de soi-même* et ne peuvent *cadrer avec la liberté!*

Au commencement de 1791, éclate ouvertement l'hostilité entre le Directoire du District, favori des Jacobins versaillais, et la Municipalité qui est d'opinions plus modérées. Nogaret prend parti du côté des plus exaltés. En avril 1791, sur la plainte de cent cinquante citoyens, le Directoire inflige un blâme sévère à la Municipalité pour n'avoir pas convoqué les sections. Le 3 juin 1791, c'est Nogaret qui est chargé par la Société des Amis de la Constitution d'écrire à Robespierre pour le féliciter de ses efforts en vue du triomphe de la liberté. Le 5 juin, il publie dans le Journal de la Société une apostrophe violente,

(1) *La Société des Amis de la Constitution de Versailles*, par G. Moussoir (*Petit Versaillais*, année 1896).

Digitized by Google

en vers, à l'abbé Raynal, qu'il accuse d'avoir renié ses principes. Il paraît frappé d'horreur, ce pauvre Nogaret, qu'un homme puisse changer d'opinion, et il s'écrie :

Tuez-moi, puisque l'homme change :
Ma plume a secondé vos vœux.
Au peuple opprimé, qui se venge,
Mes jours consacrés, sans mélange,
Feront dire : il meurt vertueux.

puis, s'adressant à l'abbé Raynal :

Ta mémoire est déshonorée,
Vieux fourbe, traître abbé Raynal !
Etc., etc...

Enfin, en juillet 1791, répondant, au nom du Directoire, à Le Cointre, commandant de la garde nationale, Nogaret sympathise entièrement avec lui, et, flétrissant le modérantisme, termine ainsi :

Les Français sont fatigués de promesses insidieuses, de sermens violés, de discours perfides... Les Français veulent des actions; agissons, continuons de nous montrer, vous, tel qu'on vous a déjà vu sous les armes; nous, comme nous n'avons cessé d'être, je veux dire, opposant l'égide des décrets aux agresseurs de la liberté...

Désigné par le sort, suivant la loi, pour cesser de faire partie du Directoire, Nogaret résigne ses fonctions à la fin d'octobre 1791. Un mois après, le 2 décembre, il est élu *notable*, ce qui correspondait à conseiller municipal, et conserve ce nouveau titre jusqu'en janvier 1793.

Cependant, au cours de l'année 1792, et pendant les premiers mois de l'année 1793, Nogaret s'absente souvent de Versailles et paraît négliger les Muses et la politique pour une entreprise industrielle, une fabrique de salpêtre, dit-on, qu'il exploite à Arnouville, près Gonesse. Pourquoi cette entreprise? quels en furent les résultats? comment finit-elle? — On ne sait; seulement, on trouve, à la date du 18 mars 1793 (1), une procuration notariée donnée par François-Félix Nogaret, ancien administrateur du District, *demeurant à Arnouville, près Gonesse,* à

(1) Minutes de Me Langlois, notaire.

Digitized by Google

Elisabeth Guillochin, sa femme, pour toucher des arrérages qui lui sont dus par suite d'une vente de terrain à Versailles.

Cette résidence à Arnouville n'était, d'ailleurs, que partielle et passagère, car il avait conservé à Versailles son logement de la rue du Chenil, et on l'y retrouve dans le courant de septembre 1793, dédiant une épître en vers à son propriétaire, à l'occasion de sa fête, la Saint-Michel.

Quelques semaines auparavant, Nogaret avait été chargé de composer des strophes pour une fête d'un autre genre, singulièrement civique et laïque. Il s'agissait de l'érection d'un buste de Marat, que la Municipalité faisait placer sur la fontaine de la rue Saint-Pierre, au coin de la rue du Chenil. Le 10 août 1793, il y eut, à cette occasion, une grande solennité à Versailles, et des chœurs chantèrent des strophes de Nogaret mises en musique par Giroust. Cette œuvre poétique fut publiée sous ce titre : *A la Nation. — Nouvel essai pindarique*, avec cette suscription :

Citoyen miné par l'âge, je fais ce que je puis; ma plume me tient lieu de sabre et de mousquet.

Nogaret, maigre et chétif, d'une mauvaise santé, exempté de la garde nationale, se plaignait volontiers de son âge et de sa débilité, ce qui ne l'a pas empêché de vivre jusqu'à quatre-vingt-dix ans. Se retira-t-il volontairement, pour ce motif, des fonctions municipales à Versailles? Ou bien, cette retraite lui fut-elle imposée par ses électeurs? — Nous l'ignorons; mais toujours est-il que, de 1793 à 1795, il ne paraît avoir conservé que le privilège de fabriquer pour ses compatriotes les odes, cantates, invocations, compliments et couplets indispensables aux fêtes républicaines. C'est au point qu'en l'an II, la 6e section de Versailles étant invitée à donner des renseignements sur Félix Nogaret, répondait au questionnaire dans les termes suivants (1) :

Etat avant la Révolution : *commis.*
Etat depuis la Révolution : *poète pour chanter la Révolution.*
Ouvrages de sa composition : *hymnes et ouvrages pour la liberté.*
Quelles fonctions il peut exercer? *la poésie.*

(1) Moussoir, *La Société des Amis de la Constitution de Versailles.*

Digitized by Google

Il remplissait, d'ailleurs, consciencieusement cette dernière fonction, et le prouvait même devant la Convention.

En effet, on trouve dans les procès-verbaux des séances de la Convention, qu'il lui fait hommage : le 12 frimaire an II, d'une *Cantate à l'Eternel*, destinée à être chantée dans le temple de la Raison; le 5 nivôse an II, d'un *Cantique de louanges à l'Etre suprême;* le 7 nivôse an II, d'un hymne patriotique; le 28 prairial an II, d'une *Profession de foi républicaine* et d'un *Nouveau Pater;* le 29 brumaire an III, d'un *Cantique décadaire;* le 10 ventôse an III, d'une *Ode sur l'instabilité du pouvoir despotique*, etc. Chaque fois, l'Assemblée vote la mention honorable, l'insertion au Bulletin et le renvoi au Comité d'instruction publique.

En même temps, Nogaret en donne bien d'autres à ses compatriotes versaillais. Il compose et publie, en 1793 et 1794 : l'*Appel aux nations*, chant héroïque mis en musique par Giroust, dont chaque couplet se termine par ce refrain :

Armez-vous, imitez la France.
Placez,
Placez la Liberté, son bonnet et sa lance
Sur les débris sanglants des trônes renversés.

Puis : une *Scène guerrière*, pour les citoyens gendarmes; une *Invocation* à l'occasion de la plantation d'un arbre de la Liberté; des *strophes* intitulées : *Le Bon Conseil*, pour la distribution des nouvelles bannières des sections; des *couplets héroïques* intitulés : *La Forfanterie aux abois*, chantés dans la grande fête donnée à l'occasion de la reprise de Toulon; *Les Vainqueurs de Fleurus à la postérité*, récit héroïque à grand orchestre..., et autres encore, car Nogaret, dans la préface de cette dernière œuvre, déclare que c'est le vingtième opuscule de ce genre qu'il livre à l'impression depuis sa *Cantate à l'Eternel*, publiée en novembre 1793.

M. Laurent-Hanin, dans son *Histoire municipale de Versailles* (1), raconte en détail la cérémonie qui eut lieu dans la salle de l'Opéra du Château, le 20 ventôse an II, pour la distribution solennelle des prix des écoles gratuites. Au milieu de

(1) Laurent-Hanin, *Histoire municipale de Versailles*, t. III, p. 369 et suiv.

Digitized by Google

la salle s'élevait l'autel de la Patrie sur une sorte de monticule au sommet duquel se tenaient trois citoyennes représentant la Liberté, l'Egalité et la Fraternité; sur les deux côtés étaient les élèves des deux sexes; au milieu présidaient le représentant du peuple, Crassous, et le maire de la Ville. A l'entrée du cortège, on chanta l'*Appel aux nations*, de Nogaret; puis, à la fin de la cérémonie, toute l'assistance entonna la *Ronde des Versaillais*, composée aussi par Nogaret, avec musique de Giroust; et ce fut, paraît-il, si entraînant, que, d'après la relation officielle :

Dès que la symphonie commence, tous les élèves et spectateurs se mettent en mouvement, et, à chaque refrain, hommes, femmes, magistrats, soldats, instituteurs, institutrices, se tenant par la main, dansent et mêlent leurs voix à celles des musiciens.

On ne connaît pas, malheureusement, la musique de cette ronde, qui eut le pouvoir d'entraîner, dans une étrange farandole, le conventionnel Crassous, le maire de Versailles, les trois citoyennes personnifiant la Liberté, l'Egalité, la Fraternité, avec tous les professeurs et les élèves des écoles. Faute de mieux, voici le refrain et le premier couplet :

Allons gai! roulez tambours (*bis*);
Dansons, chantons, fêtons la Déesse,
La Liberté vengeresse
Qui ramène les beaux jours (*bis*).

Voici l'arbre d'Allégresse,
Accourez, que l'on s'empresse,
Vos refrains chantés sans cesse
Vaudront bien de longs discours.
Allons gai! etc.

Le 30 thermidor an II (17 août 1794), une autre cérémonie plus imposante fut l'occasion d'un nouveau triomphe pour Nogaret. On était au lendemain du 9 Thermidor; la Municipalité avait décidé de célébrer publiquement *les triomphes de la France au dehors et dans l'intérieur*.

Le Comité d'instruction publique de Versailles s'adressa à Nogaret pour composer un spectacle grandiose; il imagina d'utiliser le superbe amphithéâtre existant au bout de la pièce d'eau

Digitized by Google

des Suisses, devant la statue du cavalier Bernin, pour y faire exécuter un poème lyrique à grand orchestre, avec chœurs, décors et mise en scène. Il lui donna pour titre : *Hercule triomphant ou le Despotisme terrassé*, et en voici le scénario résumé :

Un rocher s'élève, au haut duquel paraissent, en forme de trophée, les attributs du Despotisme. Emblème de la Coalition, une hydre les protège et n'est point aperçue.

Sur le devant, la Liberté gémit, enchaînée au globe terrestre; les chaînes qui tombent de ses mains font le tour du globe.

Des cyclopes et des furies, aux ordres du Despotisme, forgent de nouveaux fers.

Un chœur plaintif se fait entendre; l'hydre sort de son antre.

Alors survient Hercule, porté sur un char de triomphe entouré de guerriers; il livre bataille aux cyclopes qui lui disputent le passage, atteint l'hydre, la tue, renverse les attributs du Despotisme, brise les chaînes de la Liberté.

Les attributs de l'Egalité remplacent ceux du Despotisme.

Des chants de victoire s'élèvent, Hercule remonte sur son char, et le tout se termine par la *Ronde des Versaillais*.

Sur cette donnée générale, Nogaret avait écrit des chœurs, des hymnes, des couplets, qui furent mis en musique par Giroust. Le tout, exécuté par une belle journée du mois d'août, dans le cadre superbe que l'on connaît, eut un grand succès, et Nogaret put dire, avec sincérité, que ce fut « le plus magnifique des spectacles que l'amour de la liberté ait enfantés dans cette commune ».

Après deux éditions de son poème et le compte rendu complet de cette fête, Nogaret fit encore imprimer, à Versailles, à la fin de 1794 et en 1795 : un *Cantique décadaire perpétuel*, une scène lyrique pour un concert au profit des indigents, une *Fête du Travail*, et, enfin, un singulier opuscule intitulé : *La Terre est un animal*. Dans ce dernier ouvrage, affectant une portée scientifique et philosophique, l'auteur cherche à démontrer que la Terre est un être vivant et que les phénomènes naturels qui nous apparaissent sont les manifestations de ses fonctions vitales. Cet écrit bizarre, moitié en prose, moitié en vers, eut, sans doute, du succès, car il y en eut trois éditions successives, à Versailles, puis à Paris.

Vers 1796, Nogaret se signale par un virulent pamphlet contre

Digitized by Google

Laharpe (1), qu'il appelle *Harpula ou la Toupie d'Allemagne*. Il l'apostrophe en vers et en prose :

... J'entends sur les tréteaux Laharpe résonner;
Il croit venir d'en haut; il pense m'étonner;
Laharpe n'est point le Messie.
— Qu'est-ce donc? — C'est une toupie
Que la démence fait tourner.

Puis, après avoir cité les écrits de Laharpe en 1792 :

Quelle girouette!...

... Philosophe du temps passé, ta pauvre tête, je n'en doute pas, se virera encore. Alors tu deviendras pour tous un objet de risée; les pathos et les phrases ne te sauveront pas; les enfans et les femmes te conduiront en pirouettant à l'entrée du cabanon où tu pourras, de temps en temps, faire encore le Père éternel!

(*A suivre.*) P. FROMAGEOT.

(1) On sait que Laharpe, connu surtout par son *Cours de littérature*, avait embrassé d'abord avec ardeur les doctrines révolutionnaires, puis, après avoir été emprisonné en 1794, les attaqua violemment et publia des écrits religieux.

Digitized by Google

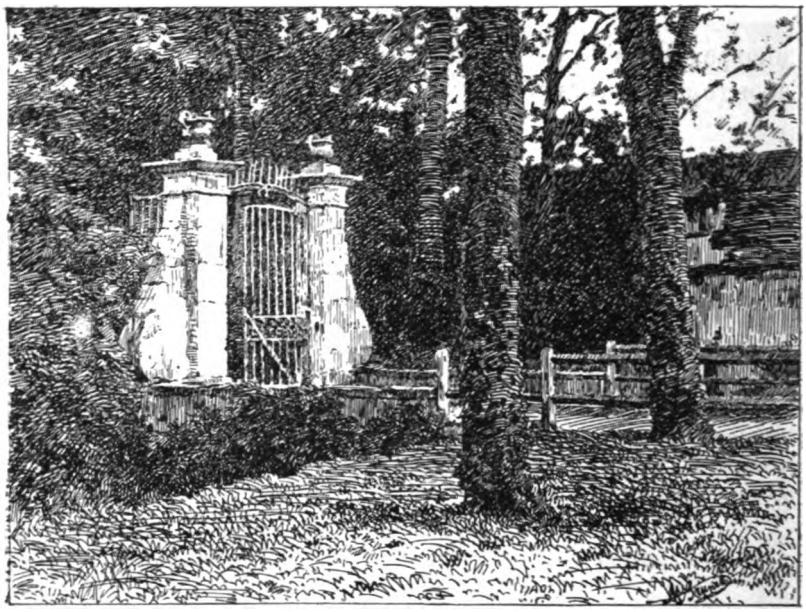

LE CHATEAU DE LA CHEVRETTE

ET

MADAME D'ÉPINAY

(*Suite et fin.*)

V

Après Mme d'Épinay.
Sa descendance. — Dernier état de la Chevrette.

George Sand a écrit, au sujet de Francueil (1) : « Mon grand-père mourut dix ans après son mariage, laissant un grand désordre dans ses comptes avec l'État et dans ses affaires personnelles. Ma grand'mère... liquida promptement, et, toutes ses dettes payées, tant à l'État qu'aux particuliers, elle se trouva

(1) *Histoire de ma vie*, édit. in-12, I, 77.

Digitized by Google

ruinée, c'est-à-dire à la tête de soixante-quinze mille livres de rente. » Telle avait été, après la sage administration de Jully, la ruine de M. d'Épinay. Mais la rechute qui motiva son interdiction fut d'autant plus grave, que la réforme de la ferme générale allait tarir la source des beaux revenus; au surplus, le temps manqua, cinq années ne suffirent pas pour que le régime des économies pût produire, une seconde fois, ses immanquables effets.

M. d'Épinay ne laissa presque rien, en dehors des biens substitués par le testament de M. de Bellegarde. Sa fille renonça à sa succession, le 10 juin 1782; son fils l'accepta sous bénéfice d'inventaire. Elle avait reçu une dot, dont lui, sans doute, avait bien dissipé l'équivalent, dans toutes ses aventures; quelques débris d'une avance d'hoirie figurèrent, on l'a vu, dans son contrat de mariage. Le partage eut lieu, le 21 mars 1785, sur les bases suivantes : Mme de Belsunce, ayant droit à 302,505 l. 16 s. 8 d., se vit délaisser, pour 307,687 l. 10 s., « les domaines et terres de Deuil, la Chevrette, circonstances et dépendances entre Saint-Denis et Montmorency », ce qui impliquait le payement d'une soulte de 5,181 l. 13 s. 4 d. Louis eut une part entièrement assise au village d'Épinay, une belle terre d'un revenu de 15,382 l. 17 s., comprenant : le château de la Briche, un moulin, l'étang Coquenard et deux maisons dans le village. Le fils de l'ancien seigneur figura en tête, à grande distance du reste des imposés, dans le premier rôle du nouveau régime (1).

Mme de Belsunce eut en son lot : la Chevrette, la ferme, groupant une partie des terres, puis des pièces éparses, à Deuil, à Montmagny, à Groslay, à Épinay même, et l'Ermitage à

(1) Le rôle de 1793, établi sur les estimations de 1790, est aux Archives dép. et com. de la Seine (*Contribution foncière. — Rôles*, 1793, t. Ier); les états de section, aux Archives d'Épinay, non pas, malheureusement, conservés dans leur intégrité.

Voici trois évaluations intéressantes :

— Château de la Briche, estimé 1,200 liv. — 1/4 déduit	900	2,540 liv.
Cour, jardin, parc et pièce d'eau, 3,280 perches, à 50 l. l'arp. .	1,640	
— Moulin. . . . . estimé 600 liv. — 1/3 déduit	400	580
— Ferme. . . . . estimée 200 liv. — 1/4 déduit	150	
— Cour, bâtiments ruraux. . . . 60 perches, à 50 liv. l'arp. .	30	
— Étang Coquenard, 3,584 1/2 p...	4,271 p., estimés 600 liv. — 1/3 déduit : 400	
— Queue dudit étang, 686 1/2 p...		

Les terres de Mme de Belsunce, dans le même village d'Épinay, étaient, d'après les mêmes sources, d'un revenu de 2,005 livres.

Digitized by Google

Montmorency; on comprendra que le revenu en soit moins clair que celui de l'autre domaine. Il y aura sujet d'y revenir au moment des ventes révolutionnaires (1).

De la succession de Mme d'Épinay nous n'avons guère à dire. L'adjudication de son hôtel de la Chaussée d'Antin eut lieu, sur licitation, à l'audience des criées du Châtelet de Paris, le 21 juillet 1784. Les enfants avaient renoncé à la succession de leur mère, le 29 septembre 1783, pour s'en tenir au legs universel de moitié fait à chacun d'eux. Louis, qui se qualifie « ancien conseiller au parlement de Pau et, à présent, capitaine à la suite des dragons au service de France », comparaît, en réalité, ce bourgeois de Fribourg, à la suite de son conseil; il est grevé de substitution (2). L'hôtel fut vendu 125,568 livres à Jacques-Michel Canuel, avocat, futur membre de la première Commune parisienne, et qui y mourut, le 7 janvier 1822.

La vicomtesse de Belsunce regagna la Navarre, ses affaires réglées, et laissa Émilie à Paris, ayant eu le dessous dans un conflit singulier que Grimm raconte en ces termes (3) :

« Ce ne fut pas sans beaucoup de peine que je parvins à empêcher ses parents de l'emmener dans leur terre, à l'extrémité du royaume, sur la frontière d'Espagne, où elle était née, mais où l'on ne parlait pas même le français, et où son éducation et son établissement futur eussent été également à peu près im-

(1) Les Archives dép. de Seine-et-Oise n'ont pas conservé, comme celles de la Seine, quelques rôles de la contribution foncière du commencement du nouveau régime. D'autre part, les états de section de Deuil ne sont pas absolument entiers. Cependant, une note rencontrée à Versailles, dans le dossier DE BELSUNCE de la série Q, m'a fait connaître le chiffre authentique du revenu du domaine de cette famille à Deuil : 8,185 l. On connaît celui d'Épinay : 2,005 l.; on verra celui de l'Ermitage : 433 l. Le total 10,623 est incomplet, en l'absence de renseignements sur Montmagny et Groslay. Nous trouverons plus loin d'autres bases de calcul, qui nous fourniront un chiffre vraisemblablement exact.

Le seigneur suzerain s'était ému tardivement (16 juin 1784), pour la conservation de ses privilèges. Lalive d'Épinay était mort « sans avoir servi féodalement S. A. S. », à propos des deux seigneuries relevant du duché d'Anguien. « Il paraîtrait indispensable [dit-on au conseil du prince], pour la conservation de mouvance dudit duché sur les seigneuries de Deuil et d'Épinay, d'en demander le service féodal aux enfants, héritiers et représentants du sieur Lalive d'Épinay, ensemble la communication des titres qui pourraient servir à faire connaître la consistance de ces terres, dont on ignore quels sont les domaines et les droits, faute d'aveu et de dénombrement. » (Archives de Chantilly, BA-30.)

(2) Arch. dép. et com. de la Seine, *Lettres de ratification*, 16351A.

(3) *Correspondance littéraire*, I, 35.

Digitized by Google

possibles. On se rendit enfin à la raison, et, pour achever son éducation, on la mit à Paris, sous ma surveillance, au couvent de Saint-Antoine, où une princesse de Beauvau était abbesse. » Grimm eut — il ne le dit pas sans cause — beaucoup de peine à triompher du désir très légitime des parents, de se réserver la garde délicate et l'agréable compagnie d'une fille de seize ans. Il en parle à distance, d'un ton apaisé; mais l'affaire fut chaude et débattue, et dura assez pour qu'il eût le temps de demander de l'aide à Saint-Pétersbourg.

Il employa, en effet, d'autres arguments que l'éloignement de la Navarre et les difficultés d'éducation qui en naissaient, pour arriver à ses fins. La jeune fille avait été sa pupille, en quelque sorte, depuis sa plus tendre enfance; il fit valoir une affection qui pouvait se comparer à celle des parents mêmes, et dont il lui avait donné des marques en plaçant de l'argent sur sa tête (1). Il y ajouta une promesse qu'il devait tenir, celle de sa succession, et, s'échauffant à la lutte, une menace qui se devine dans cette lettre de Catherine (2) :

Vos peines, vos afflictions et tout ce que vous me dites du sort d'Émilie me cause une vraie peine; si je pouvais contribuer à vous soulager tous les deux, je le ferais volontiers. Je ne sais à quoi peut vous servir la permission de retirer mon chiffre; mais ma confiance pour vous est telle, que [je suis persuadée que] vous ne ferez rien qui ne soit utile pour Émilie; mais, si vous faisiez, dans un cas extrême, un ballot du chiffre et de celle qui le porte, et que vous les envoyiez ensemble à Pétersbourg, croiriez-vous par là lui éviter un sort fâcheux?

Grimm dut ainsi faire jouer tout ce qui est propre à toucher les cœurs mortels : la sympathie, l'espoir et la crainte. Finalement, il aboutit au résultat qu'on a vu. Il le saura rendre très utile à l'avenir d'Émilie; mais ce succès, qu'il n'aurait sûrement pas obtenu s'il n'avait été secondé par le vœu de la jeune fille, dut la mettre plus qu'en froideur avec sa mère, car il y a lieu de croire qu'elle ne la revit jamais. Mme de Belsunce ne se résigna pas sans quelques luttes encore, auxquelles fait allusion Catherine dans une lettre du 22 avril 1785 : « La mère d'Émilie n'a pas le

(1) Bibl. nat., Mss, F. fr., 407.— *Dernières Années*, p. 520.

(2) *Lettres de Catherine*, 20 septembre 1783, p. 284.

Digitized by Google

sens commun; » et, quatre jours après (1) : « N'ayez pas peur; je ne ferai rien sans vous consulter, sur le compte d'Émilie. Mariez-la, et au plus tôt, le plus convenablement possible. »

C'était tout le rêve de Grimm; il commença de le réaliser avant la fin de l'année; le 31 décembre, Émilie était accordée au comte de Bueil. Louis XVI, sur la recommandation de Catherine, à lui transmise par le maréchal de Ségur, père du ministre de France en Russie (2), avait éventuellement promis un régiment au fiancé de Mlle de Belsunce, si sa naissance et ses services le mettaient en état de recevoir cette faveur, et un douaire de quatre mille livres à la fiancée elle-même. « Alexandre-Louis-Auguste Duroux de Chevrier, comte souverain de Bueil en Piémont, seigneur de Courtemont-Varennes et, pour moitié, de Boulages, sous-lieutenant en premier au régiment des gardes françaises (3) », fut proposé par Grimm, agréé de la famille et de la cour.

Il était le troisième enfant et le fils unique — nous verrons ses deux sœurs — d'un Duroux de Chevrier (Robert-Gabriel, marquis de Courtemont) et d'une Duroux de Tachy; petit-neveu, par sa mère, d'un de Bueil, dont il hérita le comté; domicilié « en son château de Varennes, près Château-Thierry, diocèse de Soissons ». Nous n'avons pas affaire ici d'une généalogie (4); toutefois, un trisaïeul ne saurait être passé sous silence : « Jean Chevrier Duroux, seigneur de Sigy et de Villeneuve-sur-Cher en Berry », qui épousa, en 1646, Françoise de Mascrani, fille d'une Lumague, parente des Pollalion, et qui dut fréquenter à la Chevrette, un siècle et demi avant que ses arrière-neveux ne fussent en passe d'en hériter. Notre marié (5), orphelin, fut assisté et autorisé d'un oncle paternel, Charles-Jean, comte de Verdon, vicomte

(1) *Lettres de Catherine*, p. 335, 338.

(2) *Ibid.*, p. 373.

(3) Archives du ministère de la Guerre. « Duroux » est quelquefois écrit « du Roux »; mais toutes les signatures que j'ai vues sont conformes à la première orthographe, qui est aussi bien celle de la comtesse de Bechtolsheim dans ses *Souvenirs* (*Erinnerungen*).

(4) Bibl. nat., Mss, Cabinet des titres, carrés d'Hozier, vol. 556, Roux, f°s 307, 322, 327, 328, 332.

(5) Voyez un extrait de son contrat de mariage, donné dans les *Erinnerungen*, p. 469.

Digitized by Google

de Couvrel, que représenta son frère, Charles-Marie, seigneur de Verdon, chevalier de Malte; un troisième oncle — soit dit en passant — était François-Hermenégilde, seigneur de l'Échelle, officier au régiment du Roi. La mariée, encore « demeurante à l'abbaye royale de Saint-Antoine », eut l'assistance et l'autorisation de son père, qui lui constitua une dot de cent mille livres, tant en son nom que comme mandataire de sa femme; — première absence significative de la mère! — Catherine tint la promesse d'une lettre à Grimm du 9 septembre 1784 (1) : « Quand Émilie se mariera, donnez-lui douze mille roubles; mais que cela ne soit pas mis dans les gazettes. » Cela fut mis dans le contrat, par le « baron Grimm de Grimmhof et du Saint-Empire, conseiller d'État de S. M. l'impératrice de Russie, ministre plénipotentiaire... demeurant à Paris, rue de la Chaussée-d'Antin ». Le mariage fut célébré, le 22 mars 1786, à Sainte-Marguerite, une paroisse du faubourg Saint-Antoine.

Grimm habitait encore l'ancien hôtel de Mme d'Épinay. C'est à lui et là qu'on envoya, du département de la Guerre, le 8 mai, le brevet de la pension de quatre mille livres que le roi avait assignée sur le trésor royal à Émilie de Belsunce, le jour de ses fiançailles, « à titre de douaire, dans le cas et à compter du jour où elle survivrait » à son époux. Brevet confirmé, promesse royale réalisée après le mariage, le 31 mars (2). L'octroi d'un régiment n'alla pas aussi vite; le comte de Bueil, sous-lieutenant en premier depuis moins d'un an, attendit jusqu'au 1er mai 1788 sa nomination de major en second au régiment du Maine-Infanterie. Ses beaux-frères, le vicomte et le chevalier figurent à son contrat, tous les deux, comme capitaines au régiment de Ségur-Dragons, régiment qui avait porté le nom de Belsunce jusqu'en 1782, et devait prendre en 1788 celui de chasseurs du Hainaut. Un instant réformés, le roi leur accorda à chacun une gratification extraordinaire de six cents livres. L'aîné passera major en second dans le régiment de Bourbon-Infanterie, à Caen, le 1er mai 1788, à la date précise où de Bueil obtiendra le pareil grade; la bienveillance royale est mue par

(1) *Lettres de Catherine*, p. 318.

(2) Archives du ministère de la Guerre, DUROUX DE BUEIL.

Digitized by Google

les mêmes ressorts; mais elle envoyait le pauvre major de Belsunce à la mort (1).

Un mois écoulé depuis le mariage, — le 28 avril, — nous avons la nouvelle, singulièrement prompte, de ses suites naturelles. De Grimm à Catherine (2) :

J'ai pris à mon tour la clef des champs, pour être, pendant quelques jours, témoin oculaire du bonheur de deux jeunes époux qui doivent tout à Votre Majesté... J'ai donc passé huit jours à vingt-deux lieues de Paris, dans le ménage de Philémon et Baucis encore à la fleur de l'âge... Bonne gentilhommière, possédée depuis longtemps par les ancêtres de l'époux; cela est d'une honorable médiocrité, fort éloignée de toute espèce de faste. Philémon et Baucis, avec trente mille livres de rente entre eux deux, n'y pourront pas vivre dans un grand luxe : mais, outre que contentement passe richesse, leur médiocrité ne les rendra que plus dignes de recevoir sous leur toit l'Immortelle, leur bienfaitrice, si elle se met jamais à voyager hors des limites de son empire, vers l'occident, tout comme l'indigence des premiers Philémon et Baucis leur attira la visite du maître des dieux et des hommes, du grand Jupiter. Cependant, lorsque Émilie aura donné la sépulture à son tuteur, le souffre-douleur impérial, et Philémon de Bueil à deux oncles à peu près du même âge [les oncles du contrat sans doute], ils se trouveront dans une très honnête aisance. J'ai aussi déjà une espérance assez fondée qu'ils pourront perpétuer leur humble et profonde reconnaissance envers l'Immortelle, de génération en génération, jusqu'à leur postérité la plus reculée, puisque Émilie-Baucis éprouve déjà des symptômes de grossesse... Que la volonté de Dieu soit faite! quoique je me fusse contenté, cette année, de la savoir épouse, et que j'eusse attendu sans murmurer jusqu'à l'année prochaine pour la plénitude des droits de maternité.

Elle n'en fut pas empêchée d'assister à une fête donnée par Grimm, le 2 mai, pour l'anniversaire de la naissance de Catherine, ni de paraître à la cour, le 26, présentée par la comtesse de Guerchy, qui avait signé à son contrat (3).

Grimm parlait de « celui » qui devait venir au monde, « avec le droit presque acquis d'être le filleul de l'Immortelle ». En réalité, ce fut une fille, qu'on nomma Catherine-Hélène-Alexandrine, parce que à la marraine impériale furent associés, comme seconde marraine, la grande-duchesse Hélène, et, comme

(1) Archives du ministère de la Guerre, DE BELSUNCE.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 349.

(3) *Gazette de France* (Mis de Surgères, *Répertoire*, t. Ier). Le même recueil nous apprend que la comtesse de Bueil souscrivit 600 livres, le 27 avril 1787, pour l'établissement, à Paris, de quatre nouveaux hôpitaux.

Digitized by Google

parrain, le grand-duc Alexandre. Elle naquit à Paris, sur la paroisse Saint-Nicolas-des-Champs (rue Portefoin sans doute), le 13 janvier 1787, et elle eut un frère avant que l'année ne fût close, le 23 décembre. Encore un filleul de l'impératrice, filleul en même temps du prince Henri de Prusse, prénommé au baptême Catherine-Henri-Louis-Frédéric, et en famille Catau, comme on appelait son aînée Catinka. Une interruption dans la correspondance de Grimm, du 12 décembre 1787 au 12 août 1790, nous prive de réflexions nouvelles sur cette seconde maternité, plus hâtive à tout prendre que la première (1). Mme d'Épinay, vivante, aurait eu à soixante ans son arrière-petite-fille, celle qui, devenue arrière-grand'mère à son tour, écrira les *Souvenirs*, source déjà citée, de plus en plus précieuse avec les années.

Une génération nouvelle voit le jour au moment où l'ombre s'épaissit sur le passé. Diderot est mort en 1784; Lalive de la Briche, vers 1785; sa sœur, Mme de la Chastre, la bizarre Charlotte, le 13 avril 1786, à Saint-Clément-de-Ceaux, près de Poitiers (2). L'année 1787 voit disparaître : Galiani, autrefois les délices de la Briche; Francueil, l'homme qui personnifia le mieux la douceur de vivre aux temps heureux de la Chevrette, et aussi bien le vieux château de Montauron, la Chevrette elle-même. La date de sa démolition s'infère du passage suivant des cahiers de Deuil, rédigés le 14 avril 1789 (3) : « La destruction du château de la Chevrette ayant entraîné la destruction de la seule fontaine qui procurait de l'eau à la paroisse, nous nous trouvons privés, depuis deux ans, de cet élément nécessaire à la

(1) La naissance de cet enfant, à vrai dire, fut sans doute prématurée, car elle eut lieu au château de Sigy (Seine-et-Marne), chez une tante, où la mère dut être surprise. Il fut ondoyé aussitôt « à cause du péril de mort », et baptisé le 1er février 1788. Ses parrains et marraines furent le comte de Culant, capitaine au régiment du Roi-Infanterie, et la marquise de Sigy, « tant en leur nom qu'au nom de Sa Majesté Catherine » et du prince Henri de Prusse, oncle du roi. Grimm signifie le consentement de la souveraine et du prince. De Belsunce, point (Archives de Sigy).

(2) De Surgères, *2,500 Actes de l'état civil ou notariés*, Nantes, 1865, in-8°.

(3) *Archives parlementaires*, IV, 486. Un plan de la collection dite de l'Intendance — aux Archives de Seine-et-Oise — figure encore le château en janvier 1786.

« Peu de temps avant la Révolution, M. de Belsunce avait fait démolir (par un motif de jalousie, à ce qu'on dit) son château de la Chevrette. » (L.-V. Flamand-Grétry, *L'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, Paris. 1820, in-8°, p. 171.) Je transcris sans pouvoir aider le lecteur à comprendre.

Digitized by Google

vie, et obligés d'aller chercher de l'eau à une lieue de l'endroit. » Autres marques de la fin d'un âge : toujours en 1787, le 18 avril, Louis d'Épinay se fit naturaliser Suisse, et recevoir « communier » de Givisiez, et, les 2 mai et 19 juin, obtint son admission dans la bourgeoisie patricienne et privilégiée de Fribourg. Puis l'on appréciera la mélancolie de cette nouvelle (1) :

21 juin 1787. — Mme la marquise de Gléon est un nouvel astre qui paraît sur l'horizon littéraire [de combien d'autres horizons disparu!]. Un éditeur galant [Chastellux] offre au public un *Recueil de Comédies nouvelles* de cette Minerve. Elles sont au nombre de trois... On s'accorde à trouver la troisième pièce [*Le Nouvelliste provincial*] sans prétention, vraiment gaie et digne de la scène, comme offrant une action qui pourrait aisément, avec quelques corrections, s'adapter à l'un de nos théâtres. — Du reste, l'auteur est une femme de qualité, qui a été, dans sa jeunesse, de la cour du feu prince de Conti, qui était belle, remplie de talents, et jouait la comédie avec beaucoup de goût et de grâce; aujourd'hui, d'une santé misérable, jouet du mesmérisme pendant longtemps [toujours sous l'influence de Chastellux].

Et ce qui meurt enfin, c'est la royauté.

« La famille de Bueil fut pendant trois ans une des plus heureuses de la terre, lorsque la Révolution éclata et en fit une des plus malheureuses. » Insistons avec Grimm sur le tableau des premiers temps (2) :

Le comte de Bueil, d'un caractère tranquille et doux, timide à l'excès..., est né sans ambition. Il ne faut pas le chercher parmi les hommes capables de prendre la lune avec les dents, à moins que ce ne soit le croissant placé sur Sainte-Sophie. Ne désirant rien avant la Révolution, il rendait sa femme et ses enfants parfaitement heureux. Possesseur de trois jolies terres dans la même province, avec l'espérance d'en hériter encore deux au moins, il se livrait à la seule passion qu'il avait apportée au monde, celle de s'occuper de leur administration et de leur amélioration; il suivait néanmoins la carrière militaire, avec un zèle qui n'était pas outré, mais suffisant pour n'y pas rester en arrière.

On sait que l'ancienne société se laissa surprendre en pleine pastorale; comme dans une symphonie célèbre, de sourds grondements d'orage se mêlèrent, sans les interrompre d'abord, aux jeux des campagnes. Puis la foudre, çà et là, commença à faire

(1) *Mémoires secrets.*

(2) *Lettres de Grimm*, p. 565.

Digitized by Google

des victimes. Après la fin tragique des de Launay, des de Flesselles, des Foulon, des Bertier, nul événement n'excita plus de pitié et d'effroi que le massacre du major de Belsunce, le 12 août, à Caen. Tout le monde a entendu parler de cette scène de cannibalisme, où le beau jeune homme, le courageux officier, en haine à la populace, parce qu'il l'empêchait de piller les convois de grains, fut mis en pièces, et son cœur, arraché palpitant de sa poitrine, cuit et mangé par les atroces mégères d'un faubourg. Henri de Belsunce était « le septième de son nom et de sa branche tué en servant ses rois (1) ». Grimm parle de la douleur du chevalier et de sa sœur, sans un mot pour la mère ; l'omission dénonce leurs rapports (2).

Émilie, nous dit-il, avait quitté Paris six semaines avant la Révolution : il faut entendre avant le 14 juillet (3). Il la rejoignit à Varennes, vers la fin du même mois de l'année suivante, parce que « les malheurs de la France et les siens ne lui avaient pas permis de quitter la campagne l'hiver précédent », et qu'elle avait désiré l'avoir auprès d'elle pendant ses troisièmes couches. Il n'y a plus à compter les circonstances où la mère manque à son rôle, et son nom aux lèvres les mieux faites pour le prononcer. Adèle-Charlotte-Rosalie vint au monde le 25 juillet 1790. Elle eut pour parrain un grand-oncle que nous connaissons, Charles-Jean Duroux, seigneur de Verdon, et pour marraine son aïeule de Belsunce, mais représentée par dame Marie-Renaud Duroux de Verdon. A son baptême, les paysans portèrent des rubans aux trois couleurs et tirèrent de nombreuses salves. Catherine de Bueil se souvenait plus tard de ces réjouissances, encore à demi féodales, à l'entour d'une demeure où il n'y avait

(1) *Dernières Années*, p. 599.

(2) « Il est plus aisé d'imaginer l'état de sa malheureuse sœur et de son malheureux frère que d'en donner une idée. » (*Correspondance littéraire*, I, 39.)

(3) *Lettres de Grimm*, p. 397. Voici, à cet égard, un renseignement précis : « J'ai reçu de M. le baron de Grimm, au moment de mon départ de Paris, et pour compte de M. le comte de Bueil, 300 livres. Fait à Paris, le 4 juin 1789. — Signé : BELSUNCE DE BUEIL. » Je transcris encore cette quittance donnée par Émilie au même, la veille : « Reçu depuis le mois de janvier, et pour le compte de M. le comte de Bueil, la somme de 1,919 l. 18 s. 3 d., pour la dépense de la maison. 3 juin 1789. » (Arch. nat., T. 319[1].) Le ménage de Bueil devait vivre, Chaussée d'Antin, chez Grimm, qui avait beaucoup augmenté son loyer ; à Mme d'Épinay, il payait 1,700 et 1,800 l. ; à ses héritiers, 3,000 ; à Canuel, 4,500. (*Ibid.*, T 319[5].)

Digitized by Google

plus ni joie, ni seigneurie (1). Les sacrifices de la nuit du 4 août s'y étaient fait durement sentir, et l'avenir était menacé dans le grade du mari, dans le douaire de la femme. « Jusqu'à présent, écrivait Grimm le 15 août (2), l'assemblée auguste n'a rien prononcé sur la pension de Mme de Bueil, quoique M. de Wimpffen, un des membres du comité, en ait fait une mention particulière dans son rapport, que je joins ici, où il a fourré un éloge de l'Immortelle, dans un goût analogue au lieu où il devait faire son effet... On m'assure que cet éloge a reçu de grands applaudissements, dans l'antre des douze cents rois avocats. »

La sollicitude de Grimm s'applique aux grandes choses et aux moindres, à conjurer les dangers et à les faire oublier. Il avance les mois de nourrice d'Adèle de Bueil (181 l. 3 d. pour sept mois). De Paris, il expédie à Varennes ce qui est utile et ce qui amuse : provisions, modes, un équipage de cheval à l'anglaise, de la musique souvent, un clavecin pour les relevailles d'Émilie, le 22 septembre. Son rôle paternel, aussi bien dans les temps tragiques, lui tient aux entrailles. Écoutez ce cri, quand, revenant à Paris, après un voyage à Bourbonne et à Francfort, on lui offre, « pour spectacle national, le saccage de l'hôtel de Castries », le 25 novembre : « Eh! qui donc, imbécile, t'obligeait de revenir? — Ah! qui m'y obligeait? Ce n'est certes ni mon plaisir, ni le vœu de mon cœur qui m'ont ramené. » Puis il répète le motif exprimé déjà deux fois, dans des lettres précédentes (3) : « Je me suis donc dit que, ayant accoutumé Mme de Bueil, depuis qu'elle existe, à compter sur moi, ce n'était pas le moment de l'abandonner, et que, puisqu'elle était attachée à la glèbe par les petites possessions de son mari, et puisque, avec trois enfants et une mince fortune, aussi détruite que les plus considérables de la ci-devant France, il n'était pas en mon pouvoir de la tirer d'ici et de lui faire quitter sa triste patrie, comme ont fait tous ceux qui en avaient la possibilité, c'était à moi à revenir ici partager le sort de mon enfant adoptif, à la soutenir, quoiqu'à vingt-cinq lieues l'un de l'autre, autant qu'il dépendait de moi, et enfin à m'ensevelir auprès d'elle s'il le faut. »

(1) *Erinnerungen*, p. 22.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 372.

(3) *Ibid.*, p. 383, 384. Cf. les lettres des 20 octobre et 12 novembre, p. 380 et 382.

Digitized by Google

Les étrangers eurent, en général, la vue très lucide des écueils où allait se briser la Révolution, après qu'elle avait éveillé les espoirs les plus beaux, et envoyé des colombes au ciel pour lui apprendre le bonheur de la terre. Gouverneur Morris écrivait, quinze jours après la prise de la Bastille (1) : « Le pays est actuellement aussi près de l'anarchie qu'une société peut en approcher sans se dissoudre. » Et Grimm, l'année suivante (2) : « Je crois que nous touchons à une crise très violente et très prochaine; les finances aux abois et l'insurrection de toute l'armée prête à se débander sont deux symptômes précurseurs d'une prochaine dissolution. » Cependant (3), « Mme de Bueil s'est enfin hasardée à rentrer dans le gouffre, la surveille du jour de l'an [30 décembre 1790]. Sa première apparition à la cour a été cruelle... Tout le monde, en la voyant, s'est souvenu avec émotion et attendrissement de son frère, massacré et mangé à Caen, en août 1789. La reine s'est approchée d'elle, et, les larmes roulant dans les yeux, elle lui a dit : « Madame de Bueil, « je voudrais vous parler; mais cela m'est impossible. » Puis « se détournant d'elle, et dévorant ses larmes, elle a continué à tenir sa cour ».

C'est à ce moment que la question du douaire d'Émilie entra dans une phase aiguë. Grimm croyait presque avoir cause gagnée, parce qu'il y avait mêlé l'influence et le prestige de Catherine. Mme de Bueil allait recueillir, pensait-il, les fruits de « l'apostolat » auquel il avait associé le rapporteur (4). Pour se rendre toutes les divinités favorables, il avait témoigné les plus grands égards au président de l'Assemblée, avec lequel nous

(1) Lettre du 31 juillet 1789.

(2) *Lettres de Grimm*, 15 août 1790, p. 373.

Il avait donné cependant, le 19 août 1789, la somme de 600 livres au « trésorier général des souscriptions ouvertes, dans chaque district de la ville de Paris, pour la subsistance des malheureux habitants de la capitale, et la paye des citoyens employés au service de la patrie, qui sont hors d'état d'employer leur temps gratuitement ». (Arch. nat., T 319s.)

(3) *Ibid.*, p. 397, 398.

(4) Voici un passage intéressant du rapport de Wimpffen, présenté à l'Assemblée dans sa séance du 16 juillet 1790; Grimm l'adressa à Catherine dans sa lettre du 15 août : « Il est de mon devoir, Messieurs, de vous rendre compte que l'impératrice par excellence, cette souveraine du Nord, dont les institutions, marquées au coin du plus sublime génie, ne paraissent toutes avoir pour but que de sevrer sa nation de l'esclavage, que l'impératrice des Russies, enfin, a chargé M. le baron de

Digitized by Google

aurons plus tard une seconde rencontre, inattendue : « L'indomptable, l'inattendrissable Camus quittait son regard farouche, m'écoutait avec complaisance, prévoyait avec satisfaction la reconnaissance que sa clémence pour Mme de Bueil inspirerait à sa protectrice, et, oubliant un moment son rang auguste, me reconduisait jusqu'à son escalier, en m'accordant le titre d'Excellence, malgré les décrets de l'Assemblée... On voulait même, pour hâter cette décision, associer dans cette opération le comité diplomatique au comité des pensions, et la faire prononcer par les deux, pour la rendre plus importante. Tout est fini, tout est détruit. » Pour quelle raison nouvelle? Le prince de Ligne s'était laissé voler une lettre de Catherine, bientôt imprimée « dans une feuille archidémocratique, de sorte que, en moins d'une de ses colonnes, le gazetier passe en revue la moitié de l'Asie et de l'Europe, convenablement drapée... ». Comment se représenter devant le redoutable Camus et les douze cents rois, chatouilleux à l'excès et sensibles à la plus petite égratignure? Voilà donc la pension de Mme de Bueil « flambée »! Reste un espoir en M. de Montmorin; mais « il se passera des années avant qu'on prononce sur le sort des pensionnaires ».

Combien étaient vaines les sollicitudes pour un avenir lointain! L'universel naufrage ne devait guère tarder, et, en attendant, la gêne était entrée dans la maison chère à Grimm : il avait dû solliciter en sa faveur la bienfaisance impériale. Le 10 avril 1791, il croit qu'il sera forcé d'en user à propos de l'inoculation des enfants; il remercia, pour eux et pour leur mère, de « six mille roubles si généreusement placés aux Enfants-Trouvés de Moscou (1) ».

Il y a ici une lacune de plus de deux années, dans la correspondance de Grimm. Il va aux eaux de Bourbonne (2), puis,

Grimm de demander la conservation d'une pension de 5,500 livres, accordée à M. et à Mme Duroux, en faveur de leur mariage, lors de notre traité de commerce avec la Russie. Les mariés ont été dotés, de la part de l'impératrice, de 60,000 livres; de la part du roi, par la pension dont il s'agit. » Le brevet que j'ai cité plus haut (page 27), d'après les Archives de la Guerre, est un « Brevet d'assurance d'une pension de 4,000 livres ».

(1) *Lettres de Grimm*, p. 422.

(2) Du 21 juin (jour de la fuite du roi) au 15 juillet. Il y emmena Mme de Bueil, qui lui donne, à cette dernière date, un reçu de 1,200 livres, « pour la dépense de Bourbonne ». Il est à Aix-la-Chapelle du 25 août au 11 septembre. (Arch. nat., T 3195[5].)

Digitized by Google

incité par Catherine, il met ses amis sur le chemin de l'émigration. La fin de 1791 avait rendu les châteaux intenables : dénonciations, perquisitions, assauts de tout genre en poussèrent les malheureux habitants hors du royaume. Un grand nombre d'officiers donnèrent alors leur démission. Décembre vit les de Bueil à Tournai.

Mais, avant de les suivre hors de France, nous avons à nous inquiéter des parents qu'ils y laissaient, à prêter l'oreille aux nouvelles de Méharin, et surtout de la vallée de Montmorency. Voici une page de Mme de Belsunce qui s'ajoutera utilement à l'histoire de l'anarchie révolutionnaire. Après l'assassinat de leur fils aîné (1) :

Elle et son mari, navrés de douleur, s'éloignèrent bientôt, et vinrent chercher quelque consolation dans la solitude de Méharin. Ils y vivaient tranquilles, et recevaient chaque jour des habitants de Méharin les témoignages les plus consolants d'intérêt et d'affection. Mais, quelque temps après, de malveillants étrangers profitèrent de leur infortune même pour indisposer contre eux les habitants de quelques communes voisines, en leur peignant la mort de leur fils comme la juste punition de sa haine pour la Révolution. On les leur désigna comme des aristocrates, comme des ennemis du peuple. Bientôt les habitants de ces villages vinrent les provoquer dans leur maison, les menacer et les accabler d'outrages. Ils ne s'en tinrent pas à des menaces. Quelque temps après, une réunion considérable d'hommes se porta dans un bois, très étendu, appartenant à M. de Belsunce, et le coupa au pied... Dominique de Belsunce, déjà âgé et infirme, redoutant les suites de l'égarement de ce peuple, se détermina à abandonner ses foyers et à se retirer de nouveau à Paris.

Les dévastations de bois sont les expéditions coutumières des patriotes de village, facilement entraînés par les contrebandiers et les mauvais sujets. Cependant, les notables de Méharin attesteront plus tard, quand il s'agira de leur rouvrir les portes de la patrie, que leurs anciens seigneurs avaient « donné de tout temps des preuves non équivoques [de leur esprit] d'égalité..., qu'ils étaient aimés par les habitants de la paroisse et charitables envers les pauvres (2) ».

M. de Belsunce, à Paris, logea chez Grimm, — 3, rue Mirabeau, — ne lui ayant donc pas, personnellement, gardé rancune.

(1) Arch. nat., F7 5490.

(2) *Ibid.*, 27 février 1801 (8 ventôse an IX).

Digitized by Google

Puis il adopta le parti, très commun alors, de passer à l'étranger, sous prétexte d'y faire une cure d'eaux minérales, au fond, de peur que les mesures déjà prises contre l'émigration n'aboutissent à lui fermer la frontière (1). Il allégua d'anciennes blessures, des rhumatismes goutteux, son âge, se fit ordonner deux saisons consécutives à Bath et à Bristol, et, muni d'un passeport, le 29 mai 1792, se rendit en Angleterre (2). Il a pu rencontrer, à Bath, Mme de Genlis, avec la jeune princesse d'Orléans et ses deux compagnes, Henriette et Paméla. Il y prolongea au delà du terme fixé son séjour, qui devait finir le 15 octobre. La vigilance du directoire de Seine-et-Oise fut empressée à se signaler. Dès le 24, le retardataire était inscrit sur la quatrième liste des émigrés, et, le 29, ses biens de la vallée de Montmorency, et sans doute ceux de la Navarre, furent mis sous la main de la République (3). Réclamation de Belsunce à Versailles, le 14 novembre. On répond à Sédillot, ancien notaire à Montmorency, son homme d'affaires, en visant simplement les lois des 8 avril et 6 septembre : son nom, provisoirement biffé, sera, faute de justifier sa résidence, « rétabli sur la liste des émigrés possessionnés dans le district de Gonesse, et les biens meubles et immeubles qu'il y possède seront confisqués ». Et la procédure connue — inventaires, expertises — va suivre son cours, fort lentement dans l'espèce, contre le fugitif, désormais réduit à l'exil et au silence.

Entrons avec les experts dans la cour de l'ancienne demeure de Mme d'Épinay, et donnons-en le triste tableau (4). Le château et seulement le pavillon de droite ont disparu. Quand on a franchi « la grille à deux battants », visible encore de nos jours, on n'est plus en présence que des communs et du pavillon de gauche, qui est devenu l'habitation principale, et l'est resté dans la

(1) Le 5 septembre, intervint, pour déjouer le subterfuge, une « Proclamation du Conseil exécutif provisoire, qui prononce que l'absence de l'empire français, pour cause de maladie ou pour prendre les eaux minérales, ne dispense pas des peines portées contre les émigrés ».

(2) D'après son passeport, il avait « 5 pieds 2 pouces, les cheveux châtain clair, les yeux bleus, le nez long, la bouche ordinaire, le menton aigu, le front bien découvert, le visage plein et long ».

(3) Archives de Seine-et-Oise, série Q, Émigrés, DE BELSUNCE.

(4) *Ibid.*, *Biens de l'État*, adjudications, no 5.

Digitized by Google

propriété moderne. Cet ancien logis du « concierge » mesure 19 mètres de façade; un locataire y est installé, occupant quatre pièces au rez-de-chaussée et un étage unique, que surmontent des greniers couverts d'ardoise. Là, et partout, règne un grand délabrement; croisées et portes sont en partie sans carreaux ni serrures. Du même côté de la cour, plus près de l'entrée, sont deux bâtiments contigus, où habite le « portier » d'alors : anciennes remises, anciennes écuries, bûchers et autres lieux inoccupés, sans contrevents ni croisées. A droite, la grande écurie d'autrefois, garnie de portes seulement. Dans la cour, un mauvais puits sans margelle, et des tas de tuyaux de fonte ayant évidemment servi autrefois à la canalisation des eaux du château, et « vendus, dit-on, par le citoyen Belsunce avant son départ ». Le potager s'étend à gauche et conserve une citerne, qui ne reçoit plus que des eaux d'égout; au fond, adossé à la ferme, un corps de bâtiment appelé communément « les Pavillons »; nous y reviendrons tout à l'heure. Il reste, à l'état de ruine, un grand pavillon hexagonal, au fond du parc, à gauche. Enfin, la clôture même figure dans les estimations, bien qu'en aussi pauvre condition que le reste : « les parties qui ferment l'entrée par deux fossés, ladite grille de fer à deux battants, en mauvais état, avec différentes parties de murs restant de la destruction faite par Belsunce, lors de la démolition du château ».

Total des estimations du loyer des bâtiments, « eu égard aux dégradations et à l'état d'inhabitation : 531 livres (1) ».

La loi du 28 ventôse an IV a prescrit que la valeur des maisons soit calculée à raison de dix-huit fois leur revenu net, et le produit est ici de 9,558 livres, auxquelles s'ajoutent 400 livres pour les parties de maçonnerie à vendre. Après cela, le mesurage de la surface de l'enclos a donné 93 arpents 5 perches, d'où il y a lieu de déduire 1 a. 25 p. environ, pour celle des bâtiments et de la ferme; reste 91 a. 80 p. de terres, en chiffres ronds, soit, à 50 livres l'arpent, un revenu de 4,590 livres, et, après multiplication par le coefficient légal, — qui est 22 pour les terres, —

(1) Voici le détail de ces estimations : Pavillon habité, 120 l.; remise et bâtiments à gauche, 100 l.; bâtiments à droite, 126 l.; resserre dans le potager, 30 l.; « les Pavillons » du côté de la ferme, 150 l.; pavillon hexagonal dans le jardin, 5 l. Total : 531 livres.

Digitized by Google

un capital de 100,980 livres (1). Mais, d'après la loi, l'estimation ne pouvait être inférieure à celle de 1790, et alors on commit une erreur évidente, et qui viciera le contrat passé sur cette donnée : on prit peut-être un revenu de la Chevrette antérieur à la démolition du château ; le fait est que, sur un chiffre allégué de 6,426 livres, on releva le capital à 141,372 livres, et l'estimation totale à 151,330 livres (2).

J'ai annoncé que je reviendrais aux « Pavillons »; ils en valent bien la peine. Ils sont construits « en moellons du pays et plâtre, couverts moitié en ardoise, moitié en tuile » ; un bâtiment faisant arrière-corps, qui les relie, servait autrefois de salle de comédie. On nous en donne la surface ; il est amusant de constater que « tout Paris », qui, au dire de Mlle de Lespinasse, se réunit là, tenait en 328 mètres carrés. Des escaliers, dans ces deux pavillons, conduisent à un premier étage, où l'on trouve : antichambre, grande chambre à feu, cabinet et garde-robe ; et à un second étage, composé : d'une antichambre, de deux chambres, dont une à feu, et d'un cabinet. Un grenier perdu règne au-dessus de l'ensemble, « grand grenier dévasté de volets et de croisées, et aussi la salle de comédie, où les croisées et portes des pavillons sont en mauvais état ».

Un aperçu du mobilier : « Vestibule de l'ancienne comédie : un tas de planches de sapin, dont cinq grandes, de la hauteur d'environ dix pieds..., deux vieux paravents, en partie pourris, chacun de six feuilles... Dans une chambre au premier, à droite, un grand coffre, rempli de rideaux d'étoffe de soie et de différents habillements de femme en soie de différentes couleurs...

(1) « Observations : 1° Une partie des murs de clôture, du côté de Montmorency, est déversée vers l'extérieur; une autre partie est tombée, et les portes de clôture sont enlevées de tous les côtés. — 2° Les arbres de plein vent, de cinq à six ans, de nulle valeur, mal venants, gênent la culture à la charrue et ne produisent jamais rien. — 3° Il existait anciennement des fossés en sangsue [pour conduire les eaux à une vanne de décharge], entièrement comblés, et la vanne à moitié; d'où, dans les grandes eaux et fontes de neige, une partie considérable du parc, vers le levant, est submergée. »

(2) Voyez Auguste Rey, *Cahiers de Saint-Prix et de la subdélégation d'Enghien en 1789*. Paris, 1892, in-8°, p. 40. Voici l'article de la Chevrette, relevé dans les états de section de Deuil, en 1790 :

Pavillon	estimé 140 l. — 1/4 déduit	112 l. 10 s.	5,172 l. 10 s.
Autres bâtiments	estimés 250 l. — 1/4 déduit	187 l. 10 s.	
Cours, parc, potager . .	9,745 perches à 50 l. l'arp.	4,872 l. 10 s.	

Digitized by Google

Et, de-ci de-là, coffres remplis de brides de chevaux, cartons de dessins, jeu de trictrac, table à café, tabouret à pieds de biche couvert de soie, deux paires de bottes, l'une forte, l'autre molle, deux réverbères, un bidet, une bergère garnie de soie... Dans une vieille armoire, papiers de musique, des livres, deux casques... Petit carton où s'est trouvée une épaulette, un trèfle en argent, une harpe... » Ailleurs, un buste de l'homme de l'Ermitage. Ruines pitoyables, vilain bric-à-brac, pêle-mêle grotesque. Un tas de planches de sapin, voilà la scène où Francueil a fait jouer l'*Engagement téméraire*, sous l'œil de Rousseau; et Chastellux, le *Roméo* imité de Shakespeare! Des paravents pourris, voilà les coulisses où Mme d'Épinay et Mme de Gléon se sont prêtées, du cœur et des lèvres, à de délicieux colloques! La carcasse gît, informe et souillée, d'un des plus brillants feux d'artifice qu'aient jamais allumés, en leurs ardeurs confondues, la flamme de l'esprit et l'amour du plaisir.

Le faste a péri à la Chevrette; l'Ermitage s'est conservé alors dans sa simplicité, Rousseau s'y retrouverait chez lui. Le tableau de son ancien asile a toujours de quoi séduire ceux qui veulent vivre, à son exemple, « avec *une* bonne et simple gouvernante, avec *un* chien bien-aimé, avec *une* vieille chatte, avec les oiseaux de la campagne et les biches de la forêt, avec la nature entière et son inconcevable auteur ». Mme d'Épinay lui avait dit jadis de l'habitation qu'elle lui proposait : « Elle est située dans la plus belle vue. Il y a cinq chambres, une cuisine, une cave, un potager d'un arpent, une source d'eau vive, et la forêt pour jardin. » Je n'ai rien à changer à ces lignes, mais à les préciser et à les compléter (1). Les experts du bien national nous apprennent d'abord qu'il comprend un jardin clos de murs, sis au sud de la forêt d'Émile, longeant au levant le chemin des Haras; et, en outre, deux champs voisins, contenant : l'un 12 3/4 perches, l'autre 50. Le jardin a une surface de 1,106 toises, où celle des bâtiments compte pour 46. On y entre, soit par une grande porte au couchant, fermée par une grille de fer à deux battants, soit par une petite porte au levant. La cour est pavée de grès; à droite, la maison d'habitation; en face, le logis du jardinier; et

(1) Archives de Seine-et-Oise. Voyez, avec le dossier cité plus haut, *Biens nationaux*, loi du 28 ventôse an IV, no 1653.

Digitized by Google

l'on n'a pas cru négligeables une lapinière et une niche à chien. La maison principale offre, au rez-de-chaussée, — en dehors d'une écurie et d'une remise, — une salle à manger et un office, et, à un étage unique, un salon et trois chambres, les cinq pièces annoncées par Mme d'Épinay. La cuisine est dans le petit bâtiment du jardinier, élevé d'un étage comme l'autre. Enfin, je copie presque cette phrase dans le rapport des experts : le jardin est à l'exposition du midi, en pente à mi-côte, soutenu par des murs de clôture et de terrasse, alimenté par un filet d'eau, planté d'arbres fruitiers et garni en partie de treillage. L'Ermitage a été loué meublé, par M. de Belsunce, le 8 février 1789, moyennant 900 livres; nous reverrons cela. L'expertise conclut à un chiffre de 400 livres pour le loyer de l'habitation et à 33 pour les terres; d'où l'on déduisit, par les opérations connues, une valeur de 7,026 livres, en capital, pour le tout.

Les ventes des biens d'émigrés furent différées, très souvent, autour de Paris; les biens de première origine avaient, sans doute, épuisé les appétits ou les bas de laine. En Navarre, la confiscation alla bien plus promptement à ses fins : de novembre 1793 à mai 1794, la spoliation fut à peu près consommée (1). « Le ci-devant château de Méharin, avec le jardin, l'airial, la basse-cour et ses dépendances immédiates, bordes, vignes, vergers, prairies », composèrent un seul lot, vendu 57,000 livres; l'ensemble du domaine atteignit 160,000 livres, et les biens immobiliers de cette famille en la contrée, 521,500 livres. Une belle fortune territoriale fut dévorée promptement (1). Mme de Belsunce s'était vainement « flattée que la faiblesse de son sexe désarmerait les malveillants, et, absorbée par sa douleur, était demeurée à Méharin; mais bientôt des provocations, des menaces de tous les genres, l'obligèrent à s'éloigner pour sauver ses jours (2) ». Elle se réfugia à Oyarzun, en Espagne, un relais de la route de Madrid, situé à moins de deux lieues de la frontière. Elle manquera presque de pain, comme tant d'émigrés,

(1) Archives des Basses-Pyrénées, II, Q 237, 240. Voici le détail par cantons : Méharin, 160,125 et 10,100; Ayherre, 132,950; Beyrie, 18,435; Amorots, 92,138; La Bastide-Clairence, 2,059; Hélette, 98,225; Orègue, 7,490. J'ai inscrit deux sommes sous le nom de Méharin, me réservant d'expliquer que la seconde, par un double emploi qui ne paraît pas douteux, figure aussi sous la rubrique de Saint-Jean-Pied-de-Port.

(2) Arch. nat., F7 5490.

Digitized by Google

obligés à la résidence par la loi, à la fuite par le péril de la vie. Les vieux juristes auraient dit : *bannir* et retenir ne vaut; et les philosophes : *primum vivere*.

J'ai un peu anticipé, pour n'avoir pas à revenir en Navarre; je rejoins le reste de la famille de Belsunce que j'ai laissée en Angleterre et à la frontière du nord, vers la fin de 1792.

Le vicomte passa de Londres à la Haye, « emportant avec lui, dit Grimm, de quoi subsister frugalement pendant deux années ». Le chevalier, son fils, gagna Coblentz, s'y fit attacher au prince de Condé, et, malgré sa hâte à se rendre sur le théâtre de l'action, n'arriva à Valmy que huit jours après la bataille, le 28 septembre. Une lettre de lui au prince peint avec une grande exactitude la péripétie qui suivit, et aboutit à une sorte de dislocation; la canonnade de Valmy, qui ne décida pas du sort de la journée, décida du sort de la campagne. Les alliés, quittant méthodiquement leurs positions, qu'ils avaient gardées, se mirent en retraite, empêtrés, affamés, malades (1). Le chevalier de Belsunce, faute d'emploi, prit du service dans le régiment de Bercheny, comme simple hussard, et entra, lui aussi, dans la période de misère (2).

Dumouriez poussa sa pointe au nord, et la bataille de Jemappes lui livra, sept semaines après, les Pays-Bas. La bande affolée des émigrés s'éparpilla devant ses colonnes. La voie douloureuse suivie par les de Bueil et tant d'autres les conduisit de Tournai à Bruxelles, à Aix-la-Chapelle, à Dusseldorf, enfin à Gotha. C'est à Aix-la-Chapelle que, durant cette période errante d'une année,

(1) La lettre en question est fort curieuse. Je n'en puis donner ici que les lignes caractéristiques : « Cependant la suspension d'armes... était terminée. Le même jour [le 30], à midi, je vois partir le gros équipage et les malades pour les derrières de l'armée... Le soir du même jour, l'aile droite des Prussiens fit un mouvement, leva son camp; il était nuit lorsqu'elle se mit en marche; je n'ai pu savoir quelle direction elle avait prise; plusieurs personnes m'ont assuré que l'aile droite de l'armée patriote avait levé son camp à la même heure. Mais, ce qu'il y a de certain, c'est que l'armée de Clerfayt et tout ce qui était resté de Prussiens sur les hauteurs de Valmy s'est mis en marche la nuit du 29 au 30... Une heure après le départ des armées combinées, les patriotes se sont aussi mis en marche. Les princes, le même jour, ont quitté Somme-Tourbe... On ne conçoit rien à tout cela, et chacun s'accorde à croire qu'il y a quelque arrangement, qui a déterminé ces mouvements réciproques... Tous les officiers prussiens et autrichiens regardent la campagne comme totalement finie; ils croient tous qu'il y a quelques motifs secrets qui ont arrêté les opérations. » (Archives de Chantilly, Y, XVI-1, f° 257.) Victoire médiocre si l'on veut, la journée de Valmy n'eut sûrement pas de médiocres résultats.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 801.

Digitized by Google

Émilie fit le plus long séjour; Grimm l'y rejoignit après sa saison coutumière de Carlsbad et le couronnement de François II à Francfort. On y retrouva la plus jeune sœur du comte de Bueil, chanoinesse de Maubeuge, venue là je ne sais comment, et quelques connaissances : les Valois, les Pressac, les Esterhazy, les Nicolaï. L'historiographe de la famille nous dit (1) : « Était-ce par légèreté ou par illusion que toute la noblesse française émigrée, malgré l'inquiétude nécessairement grandissante au sujet de la patrie, continua sa vie de société joyeuse, comme auparavant dans ses terres ou dans les villes d'eaux? Je ne crois pas qu'on ait dansé; mais la musique, les jeux de société et les parties de campagne étaient à l'ordre du jour. » Émilie, « sérieuse de sa nature, ne prenait que peu de part à ces réjouissances; pourtant elle poursuivait avec zèle ses exercices musicaux et fréquentait volontiers de petits cercles d'amis ». Courtes accalmies, interrompues par les assauts de la guerre. De Dusseldorf, il fallut déguerpir à la hâte, presque au bruit du canon, braver les neiges et les frimas de décembre (1792). Ces déplorables bagarres dépouillèrent Grimm, en moins de deux mois, de tout ce qu'il lui restait en poche de sa fortune. Émilie pensa rester sur ce long chemin de quatre-vingts lieues, et arriva mourante à Gotha (2).

Elle y trouva asile, une première fois, pendant quatre ans et demi, soutenue par la protection de Catherine et l'admirable dévouement de son ami. Je ne puis qu'effleurer ici les événements et les sentiments qui agitèrent alors la petite colonie. Grimm,

(1) *Erinnerungen*, p. 28.

(2) *Lettres de Grimm*, p. 755, 567.

Grimm avait des ennemis à Paris. Je n'en veux d'autre preuve que les lignes suivantes, tirées du *Supplément historique et essentiel à la troisième livraison de l'état nominatif des pensions sur le Trésor royal*, au Palais-Royal, 1790, in-8°, p. 16 et 17. J'en dois l'indication à l'obligeance de M. Tourneux. A propos de Le Mercier de la Rivière, l'auteur anonyme du pamphlet précité se livre à cette incroyable diatribe : « Les gouvernements se passionnent quelquefois pour des talents officieux; ils prennent le zèle pour la capacité, et des réflexions pour des vues. Si un homme joint à un extérieur de sagesse un peu d'habileté, il dispose ordinairement de la volonté du ministre. Par l'habileté, j'entends de la souplesse et un penchant à l'admiration. Qu'est-ce qu'un Grimm, par exemple? Qui peut l'entendre, excepté ceux qu'il flatte? Que sont mille autres?... On demandera ce que fait M. Grimm dans toute cette affaire? Rien, ce n'est qu'un objet de comparaison; mais on est trop heureux lorsque d'un mot on peut exprimer un homme médiocre, adulateur, rampant, faux, insidieux, et prostituant son suffrage comme le mensonge, selon que l'un ou l'autre convient à ses intérêts. »

Digitized by Google

qui avait séjourné quelque temps à Paris, après la fuite de ses amis, fut proscrit à son tour, pillé, ruiné, tandis qu'il était deux fois couvert par sa qualité d'étranger et par l'immunité diplomatique. Ses collègues ne perdirent qu'un mobilier dans la tourmente; lui y vit sombrer sa fortune entière, laissée à la foi de la France, qu'il avait toujours habitée. La catastrophe eut sur ses entours, dont il avait reçu des dépôts, une répercussion très douloureuse, et particulièrement sur les plus chers : « Quant aux biens du comte de Bueil, écrivait-il, je les crois perdus sans ressources. Il avait mis chez moi les titres de propriété de ses terres en dépôt. Il les y croyait bien en sûreté; par la violation de ma maison, les barbares et farouches brigands les ont découverts et les ont anéantis... Comment celui qui doit rentrer dans son patrimoine fera-t-il pour prouver contre des acquéreurs de mauvaise foi l'étendue de ses possessions (1)? »

Pour le dire en passant, la plainte, sur ce point, dépassait le désastre. Le pillage, à la Chaussée d'Antin, n'alla pas sans une certaine méthode, sans un inventaire même, qui empêcha une dispersion totale. Si les serrures furent brisées, les portraits de Catherine lacérés, on retrouve, à l'Arsenal et à la Bibliothèque nationale, des débris intéressants des manuscrits et des livres de l'émigré prétendu, et, aux Archives, les papiers les plus divers : depuis les comptes de la cuisine jusqu'au manuscrit des *Mémoires* de Mme d'Épinay, depuis les notes du parfumeur jusqu'aux titres de propriété de la terre de Varennes (2).

De Bueil passa de l'état-major du duc de Nassau au régiment de Castries, où il obtint une compagnie. Trois fois, il fallut solder les frais d'une entrée en campagne, pour aboutir toujours à une suppression d'emploi; le dernier licenciement l'atteignit en Angleterre, où il ne faisait que de débarquer. Émilie n'eut, en ces angoisses, d'autre consolation que ses enfants, qui grandissaient et travaillaient dans une innocente sécurité.

Le grand refuge est la généreuse Catherine. Grimm poursuit avec elle une correspondance où ses affaires personnelles

(1) *Lettres de Grimm*, p. 461.

(2) Grimm et de Bueil ont une cote commune aux *Papiers séquestrés* des Archives nationales (T 319[1-5]). — *Correspondance littéraire*, « la Bibliothèque et les papiers de Grimm pendant et après la Révolution », XVI, 542.

Digitized by Google

tiennent une large place. Les événements de France sont une occasion fréquente de revenir sur le sort de ceux qu'il a arrachés à ses cruels maîtres. Avec une insistance lourde, une monotonie lassante, où les soucis d'un cœur paternel réduisent l'esprit du diplomate, il demande à l'impératrice de reprendre le fardeau des responsabilités qu'il a assumées; il est obsédé par la crainte que la disparition du septuagénaire qu'il est ne mette ses pupilles sur le pavé. Dans un testament qu'il compare à celui d'Eudamidas, il lègue à leur commune bienfaitrice le père, la mère, les enfants et jusqu'à une servante, qui, après avoir défendu admirablement son foyer, lui arrive de Paris, et qu'il ne peut abandonner. Et elle accepte : Catherine, laborieuse souveraine d'un vaste empire, Catherine-le-Grand, compatissante, patiente, inlassable, consent à lire des pages et des pages sur le chétif sujet des ennuis d'une obscure famille étrangère. Comme on dit qu'elle se montrait dans son intérieur, elle est, ici, bonne et familière. Si elle a, en amour, un goût du changement qui dépasse l'inconstance, on la voit justifier cet éloge qu'elle n'abandonnait ni un projet, ni un ami.

Grimm aurait voulu qu'elle fît d'Émilie la lectrice d'une archiduchesse, qu'elle accordât à son mari un grade ou une terre, et, pour obtenir plus sûrement ces grâces, la permission d'aller les solliciter, avec ses protégés, aux pieds du trône. Je crois, à dire vrai, que Catherine se soucia médiocrement du voyage et de l'entrevue. Elle les différa sous des prétextes variés, jusqu'à ce que, Grimm lui représentant que Gotha n'était plus un lieu sûr, elle le nommât son ministre-résident à Hambourg, le 31 octobre 1796. Il la remercia avec effusion, au fond très déçu de n'avoir pas obtenu pour les de Bueil une grâce directe. Mais elle était morte, le 16 novembre, avant qu'il n'eût reçu sa dernière lettre. Grimm écrivait, éploré, le 13 décembre, à une amie (1) : « Je ne puis ni vivre, ni mourir... Vous me plaignez. C'est une consolation que je sentirai; mais ce sera à la fin de mon agonie. » Cependant Paul Ier confirma sa nomination à Hambourg, ville encombrée d'émigrés et du séjour le plus coûteux, et il s'y rendit au printemps de 1797. Il obtint que M. et Mme de Bueil iraient à Saint-Pétersbourg demander la protection

(1) *Erinnerungen*, p. 222.

Digitized by Google

de l'empereur; il les embarqua à Lubeck, le 19 juillet, avec leur fils, et demeura chargé de la garde des deux filles.

Le climat de Hambourg ne lui convint pas. Le 17 janvier 1798, il perdit l'œil gauche. Résolu à changer de résidence, il accepta la proposition que lui fit son ami le baron de Féronce, ministre à Brunswick, de venir habiter cette ville, et il y passa deux années, de l'été de 1798 à celui de 1800, où Féronce mourut. Nouveau déplacement : on revient au point de départ, pour répondre aux instances affectueuses du duc de Saxe-Gotha. On s'y donne rendez-vous avec les de Bueil, qui, de leur côté, rentrent de Russie, après une absence inutile de trois années. L'émigration, lasse et misérable, commence à s'orienter vers le retour. Les souvenirs de la famille et de la France emplissent les imaginations.

A Brunswick, on avait retrouvé le vieux vicomte de Belsunce et sa belle-fille, déjà veuve. Mais ces derniers mots ont besoin d'explications; le commencement en est donné par une lettre de Grimm du 19 août 1796; sa sollicitude s'étend à tout ce qui intéresse les affections d'Émilie, à son père, naturellement (1) :

En janvier 1795, au moment de l'invasion des Républicains, il était à la Haye, et, à l'âge de soixante-dix ans, il fut obligé de se sauver à pied, par le froid le plus rigoureux, sur les glaces du Zuyderzée, et arriva à moitié gelé de ce côté-ci du Rhin. Il trouva, depuis, un asile à Brunswick (2), où il commença par tomber dangereusement malade; mais, quand on considère tout ce que l'homme peut supporter de maux physiques, on est presque convaincu de ce que disait M. de Buffon, qu'on ne meurt que parce qu'on y consent (3). J'ai jugé que Votre Majesté approuverait que je ne le laisse pas sans secours. Sa subsistance est presque aussi frugale que celle de M. de la Hardière (4), car, l'année dernière, il ne m'a coûté que vingt louis, et, dans tout le cours de celle-ci, il n'a encore reçu que dix louis; je présume, à la vérité, qu'il ne tardera pas à frapper à la porte de la Miséricorde impériale. Son fils sert dans la légion de Rohan; à la solde de l'Angleterre. Il a été

(1) *Lettres de Grimm*, p. 772.

(2) Il ne produisit pourtant, plus tard, qu'une attestation de domicile datée de 1797.

(3) Répétition d'une phrase écrite déjà à Catherine, à propos de Mme d'Épinay, le 29 août 1780, seize années auparavant.

(4) M. de la Hardière est un gentilhomme du Poitou, qui a versé dans le corps de Condé comme simple soldat. Sa santé ne le lui permettant plus, il est venu dans ces contrées, et il existe à Gotha, depuis un an environ, miraculeusement, étant parvenu à vivre avec 60 gros par mois, ce qui fait environ 2 gros écus de France ou 12 francs. (*Note de Grimm.*)

Digitized by Google

transporté, au commencement de cette année, avec son corps, en Amérique, et se trouve en ce moment à Saint-Domingue. C'est la dispersion la plus complète possible. Le père végète à Brunswick, la mère, en Espagne, et subsiste Dieu sait comment; le fils est à Saint-Domingue.

L'épisode se poursuit dans une lettre du 30 septembre de la même année (1) :

Et c'est là [à Saint-Domingue] que ce malheureux vient de périr de la fièvre jaune, qui a fait des ravages prodigieux parmi les troupes anglaises, et enlevé les trois quarts des officiers, et au delà. C'était un excellent sujet... le seul rejeton d'une famille ancienne... Sa sœur est écrasée de cette perte... Elle aimait passionnément ce frère, depuis son enfance. Il ne lui avait donné, ainsi qu'à moi, qu'un seul chagrin, mais bien vif, il y a deux ans. C'est qu'il s'était marié sans nous consulter. Il n'y avait rien à dire contre son choix; il avait épousé la sœur du comte de Bueil, son beau-frère, chanoinesse de Maubeuge; mais ils n'avaient rien au monde, ni l'un ni l'autre, et peu s'en faut que je ne trouve que c'est presque manquer à l'honneur et à la probité que de se marier, dans cette détresse, pendant l'émigration... Il reste de ce mariage deux enfants, dont le fils n'a pas, je pense, deux mois, et pour lesquels je ne vois pas d'autre ressource au monde que de les mettre quelque part aux enfants trouvés. Après l'invasion de la Hollande, la mère s'était sauvée avec son beau-père, le vieux Belsunce, à Brunswick, où ils végètent dans la misère (2).

Le duc de Brunswick, parrain du dernier-né, ne peut accorder de secours efficace. Conclusion : prière à Catherine de faire intercéder auprès du ministère anglais, pour qu'une pension, « au pied de la lettre alimentaire », vienne en aide à ces infortunés. Je ne sais quelle suite y avait été donnée, quand les enfants de Bueil rencontrèrent à Brunswick cette pauvre famille. L'aînée, Catherine, avait alors onze ans passés, et une raison suffisante pour observer les choses qu'elle a consignées, plus tard, dans ses *Souvenirs* (3) :

A Brunswick, résidait alors notre grand-père le vicomte de Belsunce, ainsi que notre tante et ses deux enfants... Nous fûmes accueillis très amicalement par eux. Ce n'est que plus tard qu'une tension survint entre le baron [de Grimm] et ma tante, tension qui, comme je l'ai appris dans la suite,

(1) *Lettres de Grimm*, p. 801.

(2) J'ajoute de quoi préciser ce récit : le chevalier de Belsunce avait épousé, le 2 septembre 1793, Jeanne-Marguerite de Bueil, et il en avait eu, en 1794, à Malines, Marie-Victoire-Dominique; et, le 28 août 1796, à Brunswick, Charles-Philippe-Henri-Louis. Celui-ci — fils posthume — n'avait donc que cinq semaines, le 30 septembre.

(3) *Erinnerungen*, p. 64.

Digitized by Google

remontait à des événements antérieurs... Nous étions conduites deux fois par semaine chez elle, pour jouer quelques heures avec ses enfants.

Elle venait rarement chez nous, et le baron ne faisait absolument aucune visite à Brunswick. Il ne quittait sa maison que pour aller voir son ami le baron Féronce, ou se rendre dans les environs immédiats de la ville; promenades nécessaires à sa santé. Quant au bon grand-père, qui n'avait cure de ces dissentiments, et gardait là dedans une stricte neutralité, nous le visitions plus souvent dans son pauvre petit logement. Lui, qui avait été riche autrefois, il en était réduit aux libéralités de l'impératrice de Russie; il abandonnait la plus grande part des faibles revenus qui lui étaient restés après le bouleversement général de la France à sa femme, demeurée à leur foyer. Il nous faisait visite plusieurs fois la semaine, aux heures où il nous savait libres de leçons. Il s'installait dans notre chambre, et nous entretenait du passé et de ses nombreuses aventures; il nous parlait aussi beaucoup de notre grand'mère, qu'il estimait comme un modèle de toutes les vertus, et avec laquelle il souhaitait vivement d'être réuni de nouveau. Bien des raisons s'opposaient alors à la réalisation de ce vœu, par suite de la proscription des émigrés; il pouvait aussi peu rentrer en France qu'elle quitter le pays, sans courir le risque de perdre du même coup le peu qu'ils avaient sauvé. Le dimanche, il dînait d'ordinaire chez le baron. Mon grand-père, qui possédait un caractère doux, aimable et conciliant, sans don particulier de l'esprit, avait servi dans la guerre que la France, peu avant la Révolution, avait soutenue en Amérique contre l'Angleterre, et il y avait reçu une si grave blessure à la tête, qu'il avait dû être trépané, et que, dès lors, il souffrait, de temps en temps, de maux de tête très violents.

Il semble, d'après cela, que les enfants d'Émilie firent alors la connaissance de leur grand-père, et entendirent parler pour la première fois de leur grand'mère, avec quelques détails. Dans les *Souvenirs*, que je traduis, trois courts passages seulement ont trait à celle-ci; on vient de lire le second. Le premier, qui se réfère au temps où elle abandonna l'éducation d'Émilie à Mme d'Épinay, après avoir fait allusion à « son attachement au monde », à « ses distractions frivoles », aux dissentiments que suscitèrent entre elle et son mari « ses dépenses exagérées et son genre de vie », se termine par l'éloge du repentir religieux où elle devait aboutir et par une phrase dans le ton des lignes précitées : « Je ne la connus encore que comme une pieuse et respectable femme, aimée et honorée de son époux, et qui se montra la mère la plus fidèle et la plus dévouée pour les enfants du fils qu'elle avait perdu de bonne heure (1). » En attendant sa conversion,

(1) *Erinnerungen*, p. 7.

Digitized by Google

on voit le langage que sa petite-fille avait entendu tenir sur elle. Celle-ci était, d'ailleurs, fort peu au courant de son sort. Grimm savait bien, cependant, que, rejetée en Espagne, loin des bienfaits qui faisaient vivre tous les siens, elle y menait une existence de misère et d'abandon. Elle sera nommée encore une fois, incidemment, par notre auteur; mais il est clair qu'elle ne tint pas plus de place dans les affections de ses enfants de Bueil que son nom dans les *Souvenirs*.

En ce temps même, la ruine de cette famille s'aggravait sur le sol français. Le lendemain du jour où Grimm, effrayé du progrès des armées françaises et de ne voir pas un homme entre Francfort et Gotha, redoutant un coup de main heureux de « cinquante soldats du parti bleu », priait Catherine de lui fixer un nouveau séjour, plus paisible, sur le chemin de ses courriers, — le 17 juillet 1796, — le parc de la Chevrette et la ferme étaient vendus. Un acquéreur d'un nom célèbre se présenta : Marie-Louise-Sophie de Grouchy, veuve de Condorcet, femme belle, intelligente, fort sensible, maltraitée par la Révolution, mais vite et plusieurs fois consolée (1). Elle fit une soumission aux prix d'expertise que l'on a vus, et donc, suivant la loi du 28 ventôse an IV, aurait dû s'assurer la propriété des deux lots, l'un pour 151,330 francs, l'autre pour 45,105 francs (2). Mais — sans doute à cause de l'erreur d'estimation qui a été signalée — le contrat relatif à la Chevrette fut annulé, par un arrêté du 2e complémentaire an IV (13 septembre). Une seconde vente eut lieu, suivant un mode encore une fois changé par la loi du 16 brumaire an V (6 novembre 1796), qui rétablit les enchères. La mise à prix — et c'est ce qui autorise encore mon hypothèse

(1) Elle demeurait alors à Paris, rue de l'Isle, n° 505 (Arch. de Seine-et-Oise, *Biens de l'État*, adjudications, n° 5). Cf. Antoine Guillois, *La Marquise de Condorcet*, Paris, 1897, in-8°. L'auteur n'a pas connu le projet d'achat de la Chevrette. Mme de Condorcet, réintégrée dans ses biens en 1795, acquit, en 1798, une maison de campagne, dite « la Maisonnette », située sur le coteau qui domine Meulan.

(2) Ce chiffre s'établit ainsi : la ferme de la Chevrette, comprenant 11 pièces de terre, sur Deuil et Montmagny, presque toutes contiguës au parc, et d'une contenance ensemble de 41 a. 18 3/4 p., avait été louée pour 9 années, du 13 mars 1787, moyennant 1,600 fr., plus un agneau et un cochon de lait, estimés 10 fr., et 6 transports de provisions par voiture à 3 chevaux, estimés 72 fr.; total : 1,682 francs. Le fermier dut payer ultérieurement, pour l'indemnité relative à la suppression de la dîme, 162 fr. 19, et, pour impositions, 266 fr. 05; d'où le loyer ressortit finalement à 2,050 fr. 24. Le capital, obtenu en multipliant par 22, est 45,105 fr. 28.

Digitized by Google

— fut fixée aux trois quarts de l'évaluation des experts, sans référence à un ancien rôle. La Chevrette, le 6 mars 1797, tomba en d'autres mains que la première fois : Armand-Gaston Camus, garde des Archives de la République, l'acquit, moyennant 251,000 francs, payables, bien entendu, en assignats. C'était ce terrible homme, président de l'Assemblée constituante, que Grimm avait cherché à amadouer, au sujet de la pension d'Émilie. Comme les plus purs, comme Roland lui-même, acheteur de biens nationaux dans le village tout voisin de Villeron, il ne répugnait pas à profiter des temps pour faire un bon placement. Les pièces isolées de l'ancien domaine, éparses sur Deuil et les villages circonvoisins, furent vendues, jusqu'à concurrence de 68 arpents environ, entre juillet 1796 et juin 1797. Camus acheta, avec la Chevrette, une partie des meubles dont nous avons entrevu l'inventaire, dans le bâtiment de la Comédie, qu'il prit pour un ancien château. La régularisation de ces marchés tardant, il écrivit au Département, le 1er août 1797, une lettre qui complète l'état des lieux retracé plus haut, et nous mettra sur la voie d'un redressement aux *Confessions* :

Le domaine national de la Chevrette, dont le citoyen Camus s'est rendu adjudicataire, le 16 ventôse dernier, est composé de terres closes de murs et de bâtiments. Il y a, quant aux murs de clôture, environ soixante toises à relever et à faire à neuf. Quant aux bâtiments, il y a les restes d'un ancien château, où il ne se trouve plus ni portes ni fenêtres; les planchers sont crevés. La réparation de ce bâtiment excéderait beaucoup sa valeur, et le bâtiment serait inutile au citoyen Camus; il le serait également à l'exploitation des terres, parce qu'il existe d'autres bâtiments en quantité suffisante. On peut même conserver, dans le vieux château dont il s'agit, une aile qui est en meilleur état que le reste. Le citoyen Camus désirerait faire démolir le corps et l'aile du vieux château qui tombent en ruines, pour en employer la démolition, ou le prix des matériaux qui en proviendront, à reconstruire les murs de clôture, qui sont à refaire.

« L'ancien château » est évidemment ce que les experts ont appelé « les Pavillons ». Une « aile en meilleur état que le reste » : ne faut-il pas y voir l'aile construite en 1755, que Rousseau nous dit avoir été ajoutée au château, tandis qu'elle le fut au bâtiment de la Comédie (1)? Rousseau, comme Camus,

(1) *Les Confessions*, partie II, livre VIII (1754-1756) : « M. d'Épinay, voulant ajouter une aile qui manquait au château de la Chevrette, faisait une dépense immense pour l'achever. »

Digitized by Google

a pu qualifier le bâtiment d'après son architecture. Il n'est pas croyable, au surplus, que M. de Belsunce ait fait la folie de démolir une construction neuve, tandis qu'il conservait un assemblage incohérent de tout ce qui tenait debout.

A l'Ermitage, entre la sortie de Rousseau comme locataire, en 1757, et l'entrée de Grétry comme propriétaire, en 1798, on ne trouve, authentiquement, que des noms obscurs. Cependant, la tradition y encadre, à l'époque de la Terreur, ceux de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely et de Robespierre. Je l'avais acceptée jadis; j'y dois contredire aujourd'hui. Quand la Nation mit la main sur l'Ermitage, en octobre 1792, il était loué à un « M. Guillaume », depuis le 8 février 1789, pour quatre années, et un supplément d'environ deux mois, qui établissait un raccord avec les termes en usage : 1er avril, 1er octobre. Vacance donc au 1er avril 1793; il fallut quelques délais pour l'adjudication d'un nouveau bail, dont la durée fut fixée à trois ans et la jouissance attribuée à Nicolas-Pierre Bénard, architecte, demeurant à Paris, rue Sainte-Avoye, n° 19, le 28 juin 1793. Nouvelle vacance, le 1er avril 1796; troisième bail d'un an, passé dès le 27 mars, devant l'administration municipale, avec le citoyen Pionin, demeurant à Paris, place Vendôme (1). Voilà des locations continues de l'Ermitage jusqu'au delà de l'existence de Robespierre, et sans le moindre intervalle pour y placer son séjour, non plus que celui de Regnaud de Saint-Jean-d'Angely. Quant à la propriété, elle ne fut transférée qu'une fois, le 17 décembre 1796, — entre les deux ventes de la Chevrette, — au citoyen Devouge, demeurant à Paris, rue du Bouloi, n° 59, sur soumission faite dans les formes de la loi de ventôse (2). M. Hamel, l'historien si informé de Robespierre, a entendu parler, sur ce point, d'une « tradition un peu incertaine » et de la possibilité d'un « pèlerinage à Ermenonville (3) ». Et nous cherchons son héros à Montmorency! Il ne quitta guère Paris dans les jours où se prépara la bataille du 8 Thermidor; sa présence s'y trouve constatée par les registres du Comité de salut public. Admettons,

(1) Archives de Seine-et-Oise, *Biens nationaux*, loi du 28 ventôse an IV, district de Gonesse, n° 1653.

(2) *Ibidem*.

(3) Ernest Hamel, *Histoire de Robespierre*. Paris, 1867, 3 vol. in-8°, III, 719.

Digitized by Google

si l'on veut, que Robespierre soit venu en promenade ou en visite à l'Ermitage; il est impossible de rien concéder de plus aux amateurs de légende (1). Quatre propriétaires, nous dit-on, propriétaires d'un jour, se succédèrent à l'Ermitage avant qu'il ne tombât, le 19 septembre 1798, en la possession de Grétry (2).

Nous avons passé peu à peu à des jours moins sombres. C'est le temps des premiers efforts faits par l'émigration, pour revoir cette France loin de laquelle elle a tant et si longuement souffert, et où elle entend dire que, malgré les supplices, la guerre, la faillite et tous les bouleversements, la vie heureuse commence à renaître. Le Directoire avait eu à son égard des dispositions fort variables, des alternatives de tolérance et de sévérité cruelle. Le Consulat fut loin de se départir de toute suspicion, mais il tendit à une certaine catégorie d'absents une main cordiale; l'arrêté du 28 vendémiaire an IX (20 octobre 1800) rouvrit au plus grand nombre les portes de la patrie. La mode s'en mêla : on rentra comme on était sorti, nous dit-on, avec un souvenir imprécis des choses. Mme de Belsunce fut, de nos gens, la première à invoquer le bénéfice de la loi. Les femmes sont éliminées de la liste des émigrés, à la condition que leur mari ou leurs enfants n'aient pas porté les armes contre la France, ne soient ni attachés à la maison des princes, ni agents des puissances ennemies. Mme de Belsunce avait présenté une requête pour son mari aux administrateurs des Basses-Pyrénées, dès le 20 novembre 1799, et plaidé sa cause facilement, se bornant à dire, au sujet de son fils, qu'il était mort à l'île de la Barbade, où il avait été chercher des moyens d'existence.

(1) La tradition a été accueillie par Flamand-Grétry (*L'Ermitage de J.-J. Rousseau et de Grétry*, 1820, in-8°, p. 171), que Lefeuve a copié (*Le Tour de la Vallée*, 1867, 2 vol. in-8°, I, 77), et par le baron Cuvier (*Éloge historique de M. Bosc — Mémoires de l'Académie des Sciences*, t. X, 1831). Ce dernier avait été renseigné, sur le fait dont il s'agit, par la famille du naturaliste. Bosc aurait rencontré Robespierre, se promenant autour de sa demeure de Montmorency, dans la forêt voisine, où lui-même était caché. Mais voici qu'un fragment, nouvellement retrouvé, des Mémoires de Bosc (parmi les papiers Faugère) place cette rencontre, non dans la forêt de Montmorency, mais dans les vignes de Puteaux. Reste donc, en définitive, le témoignage de Flamand-Grétry, venu à l'Ermitage en 1798, et, je dois ajouter, ceux qu'a recueillis et que m'a très obligeamment communiqués M. Ponsin, architecte à Montmorency. M. Ponsin m'a démontré que la tradition remonte jusqu'à la Révolution même, mais non pas que mon enquête ne la détruise.

(2) Voyez Flamand-Grétry, *loc. cit.*, p. 171. Acte passé devant Paulmier, notaire à Paris.

Digitized by Google

Sa situation personnelle se régularisa, non sans quelque délai; elle promit fidélité à la Constitution, de son village espagnol d'Oyarzun, le 11 novembre 1800, et elle était rayée de la liste funeste le 11 septembre 1801. Alors elle rédigea pour le vicomte de Belsunce, le 1er juillet 1801, une seconde supplique au ministre de la police générale, la fortifiant de la preuve des faits allégués dans la première et de l'appui du ministre de Russie, le chevalier de Kalitscheff. Le rapport aux consuls, du 10, faisait ressortir l'âge, les malheurs de l'intéressé et le vœu du représentant d'une puissance amie, et tendait à une solution clémente (1). L'affaire traîna. Mme de Belsunce fut obligée, pour se procurer des ressources, de réaliser des portions de son patrimoine immobilier invendues (2), et réduite à subir la procédure du divorce d'avec son mari, toujours proscrit. Divorcée le 11 janvier 1802, elle vendit, le 1er juillet, quelques terres sises dans la vallée de Montmorency, et, vers le même temps, deux maisons et des landes à Méharin (3). Le 12 septembre, son mari, alors âgé de soixante-quinze ans, mourait loin d'elle et loin de la France, à Gotha, où l'hospitalité de Grimm lui avait permis de recevoir les soins et l'adieu de ses enfants.

Cependant, depuis le 26 avril (6 floréal an X), un décret consulaire avait permis le retour en France à tous les émigrés qui ne seraient pas nominativement exclus du bienfait de la loi. Quoique ce ne fût pas une véritable amnistie, la loi en porta le

(1) Arch. nat., F7 5490.

(2) « L'état des biens non vendus appartenant à l'émigré de Belsunce » avait été dressé par le maire de Deuil, dès le 4 avril 1801 (14 germinal an IX). Il lui restait, en somme, sur Deuil, Épinay et Montmagny, 22 arpents 86 perches (7 h. 81 a. 13 c.), d'un revenu d'environ 1,125 francs. Notons, en vue d'un calcul ultérieur, que, le revenu d'Épinay déduit, le solde est de 1,037 francs. (Archives de Seine-et-Oise, dossier DE BELSUNCE, série Q.)

(3) L'acte de vente, en Seine-et-Oise, fut passé, le 8 juillet 1802 (19 messidor an X), devant Lesguillier, notaire à Montmorency. Mme de Belsunce y fut représentée par « F.-M. Gobert, receveur des Domaines nationaux et de l'Enregistrement à Émile-Montmorency »; mais elle était venue à Paris pour le règlement de ses affaires. Dans l'acte du 7 juin (18 prairial), passé devant Caffart-Durvillers, notaire à Paris, elle y est domiciliée, rue Basse-du-Rempart, n° 5. Elle vendit chez Lesguillier, à la date précitée, 14 pièces, d'ensemble 11 arpents environ, dont la plus grande partie, 8 1/2 arp., sur Deuil, le reste sur Épinay et Montmagny; le prix total en fut de 11,000 francs, chiffres ronds. L'acquéreur le plus important fut Camus, qui acheta 8 pièces, d'ensemble 4 arpents 65 perches, joignant la Chevrette.

Digitized by Google

nom. Le comte de Bueil, qui paraît avoir obtenu, je ne sais comment, sa radiation dès le 2 novembre 1801, jugea utile, sans doute, de repasser par les formalités nouvellement prescrites, et se présenta devant le commissaire délégué à Mayence, le 11 septembre 1802 (veille de la mort de son beau-père), pour y faire la déclaration qu'il rentrait sur le territoire de la République, en vertu de l'amnistie, et demandait à prêter le serment nécessaire. Et, le 9 décembre, il eut un certificat d'amnistie (1). Il ne s'éloigna plus guère du sol natal. Il s'y occupait à recueillir les débris de sa fortune, quand il la vit relevée tout d'un coup, grâce à l'héritage important qu'une tante lui laissa. Un patrimoine nouveau, non pas sans doute égal à l'ancien, lui permit de reprendre possession de Varennes et du noyau de son ancienne terre. Il fit restaurer le château, où il pouvait désormais rappeler sa famille; mais le moment était venu pour celle-ci de payer sa dette de reconnaissance à Grimm, à l'homme qui, pendant une longue épreuve, de toute manière l'avait fait vivre. Elle n'avait eu que lui; il approchait de quatre-vingts ans, et n'avait plus qu'elle.

On resta donc à Gotha, acceptant un éloignement de la France qui n'alla pas sans tristesse, peut-on croire. Nous sommes mal renseignés sur ce point par l'auteur des *Souvenirs*, qui paraît avoir été une femme un peu vaine, et plus préoccupée de sa personne que du reste du monde. Elle devient dame de la cour dès sa plus tendre jeunesse, et y éprouve, comme il était naturel, le souci dominant d'attirer l'attention et de plaire. Sa famille passe au second plan. Elle lit, prend un tour d'imagination romanesque, compose des poésies en allemand; elle semble faire les honneurs du salon de Grimm plus que sa mère. La brillante cour de Weimar, toute voisine, leur est une occasion de visites, reçues et rendues, et qui les met en rapport avec nombre de personnages illustres. Mlle de Bueil, à la table du vieux philosophe, voit Mme de Staël et Benjamin Constant, Wieland, Herder et Gœthe, à qui elle garde quelque rancune de n'avoir pas attaché assez de prix à son entretien. La jeune fille lui dit qu'elle avait lu *Hermann et Dorothée*, à quoi il répondit d'une voix grave, et comme comp-

(1) Arch. nat., F^7^ 5915.

Digitized by Google

tant ses syllabes : « Ah! vous avez lu ça! » Et ce fut tout son effort (1).

Elle voit encore plus de soldats que de poètes, comme on peut supposer, en pareil temps. Un jeune officier de cavalerie d'Eisenach, le baron de Bechtolsheim, épris d'elle, se déclare et se fait agréer, bien qu'il soit de la religion protestante et presque sans fortune. Les accords eurent lieu le 1er septembre 1806, et furent traversés par ce que nous appelons la campagne de Prusse. La fiancée entendit, de loin, le canon d'Iéna: le fiancé, de plus près. Appartenant au corps du prince Hohenlohe-Ingelfingen, qui se rendit à Murat, il revint bientôt, prisonnier sur parole. Le mariage s'en trouva avancé, malgré l'absence du père. Catherine de Bueil se maria à l'église catholique d'Erfurt et au temple protestant de Stedten, dans les environs de Gotha, le même jour, 13 janvier 1807, vingtième anniversaire de sa naissance. La voilà devenue Allemande, et en passe de devenir *eine Urgrossmutter*. La fin de la même année fut attristée par la mort de Grimm, qui, le 19 décembre, âgé de quatre-vingt-quatre ans, succombe à une décomposition du sang. L'auteur des *Souvenirs* composa une épitaphe, rendit un tendre témoignage de reconnaissance au « vieil et vénéré baron », au « très cher et paternel ami », et ce fut justice. Mais pourquoi son livre ne contient-il aucune mention de la mort de son grand-père de Belsunce, et faut-il s'en informer ailleurs? On songe, malgré qu'on en ait, au mot de Molière sur les deux Amphitryons, à celui de Galiani sur les deux barons, et l'on se demande si le véritable grand-père est celui où l'on dîne. Nouvelle preuve, en tout cas, que le sang, comme la foi, n'est rien sans les œuvres.

Grimm laissait à sa fille adoptive un petit héritage et la liberté. Celle-ci, accompagnée des époux Bechtolsheim, qui venaient d'avoir un fils, reprit le chemin de la France, le 8 juin 1808, après dix-sept ans d'exil. Les jeunes gens, qui n'avaient conservé aucun souvenir de leur patrie, y rentrèrent sans émotion,

(1) « Ce fut le 13 décembre 1803... que Mme de Staël fit son entrée dans Weimar. Elle se proposait d'y rester quinze jours; elle n'en partit que dans les premiers jours de mars 1804. » (Paul Gautier, *Mme de Staël et Napoléon*. Paris, 1903, in-8°, p. 147.) Pendant le même hiver, Mme de Bueil alla passer à Weimar, avec ses deux filles, quelques semaines d'une saison qui fut très intéressante. L'aînée s'enthousiasma pour Schiller, bien qu'il fût taciturne.

Digitized by Google

en étrangers. Mais le cœur battit à Émilie : « à partir d'Épernay, elle saluait, pleine de joie, chaque village, chaque maison, presque chaque arbre », qui lui rappelait le voisinage de son foyer. Voilà nos gens rejoints! Une fille encore naquit aux Bechtolsheim, à Varennes, le 19 mai 1809. Le père était reparti pour la Saxe, en janvier. Il mourut l'année suivante; sa veuve ne retourna en Allemagne qu'en 1812.

Je ne donnerai plus guère que des dates, à propos des événements qui vont suivre; cette histoire, si l'on me passe le mot, s'achèvera presque en chronologie.

En 1813, la guerre se rapprochant de la Marne, Émilie prend avec elle sa fille Adèle et sa petite-fille Clotilde, et se réfugie, en Normandie, chez l'aînée de ses belles-sœurs, Charles-Éléonore, mariée au comte Louis-Ambroise de Malherbe, ancien page du roi. Son mari et son fils restaient à Varennes, pour défendre l'ordre et préserver leur foyer; le foyer qu'elle ne devait pas revoir. Grimm l'a toujours peinte petite et délicate; sa vie si éprouvée, ballottée de Méharin à Saint-Pétersbourg, se termina, le 19 avril 1814, au château d'Escures-sur-Favières (Calvados), dans un dernier exil. Ainsi mourut, à quarante-sept ans, « d'une inflammation de poitrine », l'Émilie si chère à Mme d'Épinay, et dont l'éducation devait étonner Paris; elle enseigna la philosophie de Condillac à sa poupée, et demanda sa dernière absolution à un curé de village (1). Le 4 novembre suivant, malgré l'atmosphère de tristesse qui l'emplissait, le château de Varennes vit célébrer le mariage d'Adèle de Bueil avec Louis-Philippe-Joseph de Vincens, comte de Causans, capitaine au 9e régiment de chevau-légers.

A aucun de ces événements de famille n'assista jamais la mère, l'aïeule, la vicomtesse de Belsunce. Cependant, il semble qu'elle ne fût pas loin des siens à l'époque où la dernière solennité les rassembla. Son nom est alors prononcé pour la troisième fois, la dernière, dans les *Souvenirs*. Mme de Bechtolsheim vint d'Allemagne pour assister au mariage de sa sœur; elle se rencontra, à Varennes, avec son cousin Henri de Belsunce, qui était en rhé-

(1) Son testament, daté de Courtemont-Varennes, le 20 février 1809, fut déposé en l'étude de Me Chastellain, notaire à Château-Thierry, le 26 mai 1814 (Archives de Seine-et-Oise).

Digitized by Google

torique, l'année précédente, au collège de Saintes (1); elle fit son portrait en costume de chevalier, se livra, dans sa société, à des « exercices poétiques », tant et si bien que le jeune garçon, énamouré, à moins de dix-neuf ans se mit en tête d'épouser cette veuve, qui avait presque dix ans de plus que lui. Elle, pour s'en débarrasser, l'envoya à Paris prendre conseil de leur grand'mère de Belsunce, qui s'efforçait, à ce moment même, de le faire attacher, comme aide de camp, au duc de Bourbon. La démarche réussit, ce qui coupa court à un projet saugrenu, et que la belle cousine aurait pu nous laisser ignorer, si elle n'avait été moins choquée du désir que flattée du pouvoir de ses charmes.

Nous avons appris, d'autre source, que Mme de Belsunce s'était retirée à Gemozac, dans l'arrondissement de Saintes, à vingt-cinq lieues de Bordeaux, et qu'elle y menait la vie la plus étroite. Elle répondit de là, le 16 mars 1807, à son frère Louis, qui, perdu de dettes comme toujours, lui avait écrit pour en obtenir un secours (2) : « La détresse où je me trouve depuis 1793 m'a appris bien des choses; c'est une furieuse école que celle de l'adversité et de la misère : c'est là où j'ai connu le vide du monde!... Ah! mon cher ami, si j'avais cinquante louis par an! Mais figurez-vous que, depuis 1793, je suis sans aucun domestique, et que ce n'est que pour aller à Francfort (3) que j'ai pris, par ordre de mon mari qui en a fait les frais, une vieille femme que j'ai encore, pour passer ma chemise, et que mes infirmités m'ont forcée de garder; c'est avec elle que je partage le pain que bien souvent j'arrose de mes larmes. » Comment était-elle venue là? On a dit qu'elle avait connu en Espagne l'ancien curé de Gemozac, et que, à la fin de leur exil, elle l'avait suivi dans sa paroisse recouvrée. Ses petits-enfants,

(1) *Revue d'Aunis et de Saintonge*, tome X, 1890, p. 300. On l'y avait surnommé Charles de Belsunce de Brunswick. Sa cousine nous apprend qu'on l'appela d'abord Charles, plus tard Henri.

(2) *Dernières Années*, p. 584.

(3) Une année, exactement, s'écoula, comme on a vu, entre son retour de l'émigration et la mort de son mari (11 septembre 1801-12 septembre 1802). C'est nécessairement dans cet intervalle que se place le voyage dont cette lettre nous informe. Il est probable que Mme de Belsunce profita de celui que nous lui avons vu faire à Paris, dans l'été de 1802, pour pousser jusqu'en Allemagne, et que son mari, afin de lui épargner un trop long chemin, vint à sa rencontre, de Gotha ou de Brunswick, à Francfort.

Digitized by Google

d'ailleurs, eurent le désir de reprendre pied dans le pays de leurs ancêtres; les de Belsunce n'ont pas quitté le sud-ouest de la France (1).

On a ignoré jusqu'à une époque fort récente le lieu et la date de sa mort. Les auteurs des *Dernières Années* (1883) ont marqué la fin de sa carrière à Varennes, en 1813, l'année du décès de Louis d'Épinay (2). Un correspondant de la *Revue d'Aunis et de Saintonge* (3) a donné, en 1890, la solution de ce petit problème, découverte par grand hasard, tandis qu'il était si simple de feuilleter l'état civil du dernier domicile connu de Mme de Belsunce : « Au chevet de l'église de Gemozac, qu'entourait jadis le cimetière, on voit encore une tombe, la seule qui soit restée là. Elle sert aux jeux des enfants, et les mendiants qui passent l'emploient pour table en plein air. Aussi l'inscription est-elle un peu fruste, et le devient-elle chaque jour davantage. Voici ce que M... y a lu pour vous : « Vicomtesse de Belsunce et de Méharin, née à Paris, décédée le 2 juin 1824. » C'est bref et erroné. Son acte de décès indique, comme date, le 1er juin, et ce sur la foi de deux vieux voisins, témoins inconnus. La main d'un enfant lui avait-elle fermé les yeux?

Le tableau de sa famille se déroule, peu après, devant nous; le nombre de ceux qui se rendent chez le notaire pour se déclarer ses ayants droit aggrave d'autant plus la responsabilité de cette solitude, pour ne pas dire de cet abandon. C'est à propos de l'exécution de la loi du 27 avril 1825, qui alloue une indemnité d'un milliard aux émigrés. A Versailles, est dressé le bordereau relatif aux biens vendus en Seine-et-Oise, et il s'appuie sur un acte de notoriété où morts et vivants sont comptés : beaucoup de renseignements qui faisaient défaut sont là. Les morts? Vicomte et vicomtesse de Belsunce, le chevalier Jean, Émilie de Bueil, Adèle de Causans. Les vivants? Les voici, en leurs deux branches : celle des de Belsunce, représentée par Henri, gentilhomme d'honneur du duc de Bourbon, capitaine-lieutenant au

(1) Je renvoie à l'*Armorial*, déjà cité, de Dufau et de Maluquer, qui m'a été complété, en quelques points, par une bienveillante communication.

(2) Page 588. Louis, mort le 10 avril 1813, repose à Fribourg. Son arrière-petit-fils Louis-Denis y est actuellement chef de la direction des Travaux publics.

(3) Tome X, p. 299.

Digitized by Google

6e régiment d'infanterie de la garde royale, demeurant au Palais-Bourbon; et par Marie-Victoire-Dominique, épouse d'Ambroise-Philippe-Thibault de Neuchaise, entreposeur des tabacs à Melle. La branche des de Bueil, comprenant : la baronne de Bechtolsheim, vraie Allemande, qui donnera sa fille au comte Gustave von Oberndorff, en 1829 (1); Henri de Bueil, officier de cavalerie, demeurant à Paris, rue de la Ville-l'Évêque, n° 12; les trois fils d'Adèle de Causans, qui est morte, le 10 novembre 1818, à Longueville, dans le Calvados, et dont le mari, devenu marquis de Causans, habite à Paris, rue Saint-Louis-au-Marais, n° 47. Chaque branche a droit à la moitié de l'indemnité, estimée au total à 186,163 fr. 92 en Seine-et-Oise (2). Je ne connais pas le chiffre alloué dans la Seine, ni dans les Basses-Pyrénées. Henri de Belsunce se trouva, en tout cas, suffisamment riche pour racheter le bien héréditaire de Méharin, comme son oncle de Bueil avait fait celui de Varennes. Mais il le revendit en février 1849, tandis que Varennes est encore aux mains des fils de ses anciens maîtres. Le gentilhomme d'honneur du prince de Condé assistait à l'événement du 27 août 1830; le procès-verbal dressé après la mort tragique du dernier châtelain de Saint-Leu porte sa signature. Il avait vécu depuis quinze ans, l'été, parmi les horizons chers à l'aïeule qui soigna son enfance, et où je reviens, non sans lui avoir fait honneur d'une lignée qui compte Gaston de Belsunce, son second fils, engagé volontaire, mort à l'ennemi pendant le siège de Paris. Il est tombé, le 2 décembre, à Villiers-sur-Marne; dans la même série d'engagements, il aurait pu recevoir la balle d'un Oberndorff, le 30 novembre, à Épinay (3)!

(1) Demeurée veuve de bonne heure, comme on sait, et sans grandes ressources, elle fut chargée de l'éducation des grandes-duchesses Marie et Hélène de Mecklembourg, dont la dernière devait être duchesse d'Orléans et la mère du comte de Paris.

(2) Nous avons enfin sous la main presque tous les chiffres nécessaires pour supputer, comme nous l'avons annoncé page 24, le revenu du domaine attribué à Mme de Belsunce, après la mort de son père. Le bordereau d'indemnité, dressé à Versailles en exécution de la loi de 1825, aboutit, pour les biens vendus en Seine-et-Oise, à un revenu de 10,342 livres, valeur en 1790. Les revenus des terres d'Épinay s'élevaient, on l'a vu, à 2,005 livres. Ceux des biens invendus recouvrés, à 1,037 livres (Épinay déduit, voir page 52). Le total des chiffres ci-dessus est de 13,384 livres. L'infériorité de ce revenu à celui de Louis d'Épinay (15,382 livres) devait être plus que compensée par le revenu du château de la Chevrette, démoli en 1787, après le partage.

(3) Henri de Belsunce, marié deux fois, la seconde à Zoé Dugarro de Saint-Au-

Digitized by Google

De Saint-Leu donc, retournons à notre point de départ, très voisin. Il nous reste le dernier siècle à franchir : long intervalle, histoire brève, où aucun nom sonore n'a plus retenti, où le seul intérêt subsiste d'un raccord d'illustres souvenirs avec les choses présentes. Nous avons laissé la Chevrette au temps où, ayant évincé la marquise de Condorcet, le garde des Archives de la République s'y installa. Sa propriété lui plut, puisque, six ans après, il achetait de Mme de Belsunce, pour s'arrondir, quelques pièces invendues du domaine des anciens seigneurs, près de 5 arpents contigus aux murs du parc; la circonstance nous est connue. Son *Éloge historique* par Toulongeon n'est pas sans intérêt, à notre point de vue; il y a lieu de lui emprunter les lignes qui suivent (1) :

La Révolution, par ses effets, avait produit au moins cet avantage que le nombre des propriétaires s'était plus facilement augmenté; Camus fit l'acquisition d'une maison de campagne dans la vallée de Montmorency : la Chevrette, rendez-vous célèbre un moment par la réunion d'une société d'hommes de lettres et de femmes d'esprit. On ne manqua pas de dire que Camus avait acheté une belle terre; on ignorait que cette propriété était bornée à l'enceinte des jardins devenus potagers, et que le château, démoli, avait déjà été remplacé par l'habitation qui servait à l'exploitation des terres. Si l'on en était réduit à défendre la probité de Camus, on en donnerait pour preuve la fortune qu'il a laissé à partager à ses enfants, et cet héritage n'est pas d'un revenu de mille livres pour chacun d'eux; mais c'est assez l'usage de l'humeur, elle conteste de préférence à l'objet de son animadversion les vertus dont il fut le plus jaloux.

Camus avait atteint le but qu'il semblait s'être proposé par ses travaux : *otium cum dignitate*. Sa place fixe lui assurait l'aisance et l'indépendance; il vivait libre et content, au milieu de sa famille. Au retour d'une de ces promenades aux champs qu'il se plaisait à faire avec elle, marchant sur un chemin uni, la clarté douteuse de la lune le trompe sur l'élévation d'un pli de terrain qu'il fallait franchir; il la crut plus haute qu'elle n'était, et,

laire, eut d'elle de nombreux enfants, encore vivants pour la plupart. Il est mort à Bordeaux, le 18 mai 1872. Il a donné les tomes II et III de l'*Histoire des Basques depuis leur établissement dans les Pyrénées occidentales jusqu'à nos jours* (Bayonne, 1845, 1847, in-8°); le tome Ier a pour auteur Auguste Chaho.

Henri de Bueil, le fils d'Émilie, épousa Alexandrine-Clémentine-Delphine Boutin, et mourut le 5 février 1866. Son fils, Louis-Clément-Paul-Henri, né à Paris, le 31 décembre 1822, est mort à Varennes, le 11 février 1896.

(1) F.-E. Toulongeon, *Éloge historique de A.-G. Camus, membre de l'Institut national*. Paris, 1806, in-8°. François-Emmanuel vicomte de Toulongeon (1748-1812), officier, député à la Constituante, puis au Corps législatif en 1802 et en 1809, membre de l'Institut, était le frère du gendre de Dufort de Cheverny.

Digitized by Google

posant le pied, il se cassa la jambe : il était seul, en avant, avec la plus jeune de ses filles... Il donna, du plus grand sang-froid, les ordres pour être transporté à Paris...; le lendemain matin, il recevait ses amis, et suivait le travail journalier des archives.

Il mourut « le matin du trente-huitième jour après cet accident », — 2 novembre 1804, — « de la mort que désirait César, la plus prompte et la moins prévue ». Sa chute avait eu lieu, par conséquent, le 25 septembre, en plein temps des vacances, qu'il passait à la Chevrette.

Sa femme, Charlotte-Marie de Vitry, était morte avant lui. Il laissa six enfants, dont quatre au moins eurent, dans leur héritage, une part de la propriété de Deuil : un fils, Pierre-Charles, chef de bureau aux Archives du royaume, et trois filles, Charlotte, célibataire, et Mmes Bonneau et Delastre. Les 30 janvier, 21 mai, 1er août 1822 et 21 août 1833, M. André-Jean Le Roux, agent de change du Trésor, leur acheta une trentaine d'hectares, qui reconstituèrent entre ses mains, à peu près intégralement, l'ancien parc de la Chevrette; exceptez les médiocres bâtiments que la démolition ou la ruine avaient épargnés. Après sa mort, les belles possessions territoriales qu'il avait réunies, à Deuil, Montmorency, Épinay, Saint-Gratien, Argenteuil, furent vendues par ses enfants, M. Eugène-Louis-André Le Roux et la marquise de Massa. La vente du 20 août 1843 divisa la Chevrette entre soixante acquéreurs; ce fut le morcellement irrémédiable. Cependant, Mme Delastre avait retenu, de l'héritage de Camus, les bâtiments dont je parlais, et un lot de terrain à l'entour (1 hect. 86 a. 66 c.), qui furent cédés après elle, le 19 décembre 1854, à M. Thierry (Honoré-Paul) et à Mme Séguin (Adélaïde-Louise), son épouse. Ceux-ci y firent quelque adjonction; propriété deux fois vendue depuis, — le 30 mai 1879 et le 10 juillet 1893, — et ainsi désignée en dernier lieu : « une propriété appelée le château de la Chevrette, sise à la Barre, commune de Deuil, dans l'ancien parc de la Chevrette, d'une contenance de 13,000 mètres, plantée de grands arbres, comprenant une habitation dite le château... ». Le château! Le visiteur de ces lieux et le lecteur de ces pages peuvent juger à quel point une pareille hâblerie est contredite par la vraisemblance et par l'histoire : style d'affiche.

Les propriétaires modernes sont, en réalité, mieux instruits et

Digitized by Google

plus sincères. Un voisin de la Chevrette eut, vers le milieu du siècle dernier, l'envie de la visiter, et raconte (1) : « Nous espérions admirer un vaste château, de beaux salons, des pièces d'eau, un immense parc, couvert d'arbres, de bosquets et de fleurs. Au lieu de cela, nous n'avons trouvé, après avoir franchi l'une des grilles de l'ancienne propriété, qu'une petite enceinte de six à sept arpents, un jardin, quelques beaux arbres, une maison moderne confortable, et un ancien bâtiment de service coquettement disposé, servant d'habitation à la famille de M. Thierry, propriétaire actuel de ce lieu, qui porte encore orgueilleusement le nom de la Chevrette. Mme Thierry et Mme de M[illy], sa fille, me firent la plus gracieuse réception... J'ai parcouru le jardin avec elles, visité deux jolies maisons, et, quand je leur ai demandé où étaient le parc et l'ancien château, elles m'ont fait voir, en dehors de l'enclos, des champs de vignes, en me disant : « C'était là. »

C'était là! Le geste est vague, la perspective imprécise. Je voudrais distinguer le domaine du paysage, en faire apercevoir le contour au voyageur même qui passe en chemin de fer, car de descendre pour revoir les lieux en détail, je n'oserais le conseiller, ni promettre le prix de la peine. Il y a un quart de lieue de la station d'Épinay à la halte de la Barre-Ormesson; à moitié de la distance, du côté droit, s'embranche la ligne de Luzarches, et elle va, s'arrondissant, couper à huit ou neuf cents mètres un chemin perpendiculaire à la voie principale. Cette courbe a été tracée en plein parc de la Chevrette, et ce chemin est l'allée élargie qui le bordait autrefois. Le cadastre lui en a heureusement conservé le nom : « le chemin de la Galatée », presque à la limite des terroirs de Deuil et de Montmagny. D'Hémery, après dîner, aimait à montrer à ses convives « sa figure de Galatée ». Elle était à l'extrémité d'un grand canal, dont la cuvette, mal comblée, s'accuse par une dépression du sol, et reçoit encore l'eau d'une source; on reconnaît l'emplacement d'un pont, auprès duquel deux pierres d'amortissement sculptées restent gisantes. Mais à peine a-t-on le temps de distinguer ces

(1) Léon Fallue, *La Marquise d'Épinay et ses relations dans la vallée de Montmorency...* Paris, 1866, in-12, p. 192. Le titre, qui contient la lourde erreur d'attribuer un marquisat à Mme d'Épinay, promet plus que ne tient l'ouvrage, une fort médiocre compilation.

Digitized by Google

vestiges : un îlot de grands arbres se présente obliquement, où l'on entrevoit une maison d'aspect moderne et banal. Maison « dite château » : simple pavillon, rappelons-le avec l'expertise de l'an IV, flanquant à gauche le château rasé en 1787; pavillon où Montauron avait installé le concierge et placé « le mouvement de l'horloge, cadran et timbre, au-dessus du faîte ». La lanterne est à la même place, et la cloche, qui sans doute formait le timbre. Le bâtiment a été remanié et augmenté par derrière; mais sa façade conserve les dimensions relevées par les agents révolutionnaires (57 pieds sur 25). Il faut s'empresser de saisir de biais ce point de vue, car, en approchant de la halte, des maisons cachent presque la Chevrette. L'habitation est masquée par un long bâtiment, — diminué, cependant, depuis l'an IV, — coiffé d'un comble à la Mansard : reste des écuries et des remises du temps des spectacles. Avec la grille d'entrée, figurée au commencement de ces pages, c'est tout ce qui demeure du passé. Voyez cet angle sud-ouest de la plaine, qui butte au hameau de la Barre; la nouvelle Chevrette s'est resserrée, dans un coin de l'ancienne, sur l'emplacement du château et de ses alentours.

On me comprendra, cette fois, quand je redirai : « C'était là. »

Auguste Rey.

Post-scriptum. — Le 2 janvier 1904, en l'église Saint-Pierre de Chaillot, la dernière paroisse de campagne de Mme d'Épinay, — où elle faillit être inhumée, — on célébrait le mariage du comte Alfred von Oberndorff, second secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Londres, avec Mlle de Stuers, fille du ministre plénipotentiaire des Pays-Bas à Paris. Le marié était le fils de l'éditeur des *Erinnerungen einer Urgrossmutter*, petit-fils donc, au septième degré, de Mme d'Épinay : postérité spirituelle de Grimm!

Digitized by Google

L'ÉLECTION DU PREMIER MAIRE DE VERSAILLES

En 1790

D'APRÈS LES ARCHIVES MUNICIPALES (1)

Lorsque l'Assemblée constituante prescrivit, par son décret du 14 décembre 1789, l'élection des municipalités, la plupart des villes de France jouissaient depuis de longs siècles d'une organisation communale; plus de six cents ans avaient développé l'affranchissement des communes auquel l'histoire a attaché le nom du roi Louis VI le Gros, et pourtant c'est seulement à la fin de 1787 que Versailles avait eu sa première municipalité : la ville était trop, jusque-là, le domaine du Roi pour qu'on eût laissé s'élever une autorité bourgeoise en face des agents directs de l'autorité royale.

L'élection de 1787, faite par un très petit nombre d'électeurs, pour la plupart propriétaires fonciers, ne pouvait ressembler en rien à celle qui allait donner à une population consciente de ses droits une représentation indépendante. Même, la formation des Etats généraux n'avait pas eu ce caractère : Versailles ne nommait directement aucun député, et, dans les assemblées préparatoires, la rédaction des cahiers avait tenu plus de place que le choix des délégués. C'était donc bien une chose nouvelle qui se devait faire à Versailles, au début de 1790, par l'élection de la première municipalité constitutionnelle.

La direction des opérations revenait naturellement à la municipalité élue en 1787 et partiellement complétée en 1789 : son chef, Thierri de Ville-d'Avrai, qui porta successivement les titres

(1) Lecture faite le 1er décembre 1903 à la séance publique annuelle de la Société des Sciences morales, des Lettres et des Arts de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

de syndic, de consul, puis de maire pendant quelques semaines, avait donné sa démission depuis plusieurs mois sans être remplacé, et le corps municipal avait pour président Guillery, procureur au bailliage.

Comment devait être composé le nouveau corps municipal? D'après le décret de l'Assemblée nationale, il devait comprendre un maire et dix-sept officiers municipaux, trente-six notables qui se joignaient aux officiers municipaux pour former le conseil général de la commune, enfin un procureur de la commune et son substitut.

Tous étaient élus par un collège électoral unique pour toute la ville, et au scrutin de liste lorsque la fonction comportait plusieurs titulaires.

Ce collège électoral se compose des citoyens actifs. Quels sont ces citoyens actifs? Ce sont les citoyens français, âgés de plus de vingt-cinq ans, domiciliés dans la commune depuis un an au moins et payant une contribution directe de trois journées de travail, qui fut considérée comme équivalant à un impôt de 3 livres; il faut, en outre, pour être électeur, n'être pas dans l'état de domesticité. Seront éligibles les électeurs qui paieront une contribution de 10 livres.

N'est-ce pas une chose bien simple et bien facile qu'une élection sur ces données, et n'en faisons-nous pas autant à peu près chaque année, sans effort et pour ainsi dire sans y penser?

Assurément, mais en 1790 cela ne s'était jamais fait : aussi, grands furent l'embarras et le labeur de la municipalité sortante, chargée d'organiser cette opération toute nouvelle.

Comment dresser l'état des contribuables payant au moins 3 livres en un temps où les contributions étaient aussi nombreuses et aussi variées que sous notre ancienne monarchie? Où trouver la liste des habitants âgés de plus de vingt-cinq ans dans une ville dont la population n'a jamais été recensée?

Ajoutons que le départ de la Cour avait produit dans la classe ouvrière une extrême misère, une véritable famine; il en était résulté des troubles graves : la municipalité devait pourvoir à tout.

Malgré les difficultés de la tâche, elle se mit courageusement à la besogne; elle fit procéder à un recensement général de la population, dont notre érudit confrère, M. Gatin, nous a récem-

Digitized by Google

ment entretenus (1) ; les membres du corps municipal se partagèrent la ville par quartiers et par rues, et recueillirent, avec l'aide de quelques commis, les renseignements utiles à l'évaluation de la population totale.

Ce recensement, qui fut achevé le 28 janvier 1790, existe encore : le travail a été hâtif mais fait sérieusement; ses tableaux sont très curieux à consulter, quoique de valeur inégale, chaque commissaire enquêteur y ayant apporté sa méthode, sa précision et même... son orthographe. Le chiffre de population qu'il accuse dépasse un peu 50,000 âmes : il paraît assez exact.

Le recensement ne donnait pas le chiffre de la contribution des citoyens recensés, ni leur âge ; il ne pouvait donc, à lui seul, établir la capacité électorale. Aussi, la municipalité invita les citoyens actifs à présenter eux-mêmes la justification de leurs droits.

Chacun devait donc se rendre auprès d'un des officiers municipaux et lui fournir la preuve qu'il remplissait les conditions prescrites par l'Assemblée nationale : une fois cette vérification faite, l'officier municipal remettait au citoyen un certificat qui constituait sa carte d'électeur.

Il n'y avait pas, comme aujourd'hui, une liste électorale arrêtée d'avance, et le certificat était la seule pièce constatant le droit à voter. Il aurait pu d'aventure en résulter que certains citoyens, en produisant à plusieurs reprises les mêmes pièces, auraient pu obtenir plusieurs certificats et les passer à des gens qui auraient voté sans droit. Mais, dans l'innocence de ces premiers âges électoraux, il ne semble pas que personne ait songé à une pareille fraude.

Voici donc les électeurs reconnus et munis de leurs certificats. La municipalité fixe la date du lundi 8 février pour la réunion du collège électoral.

Le rassembler en un même local, il n'y fallait pas penser : d'après des notes conservées aux archives, les électeurs étaient environ 4,500, dont 2,000 éligibles. Or, les décrets prescrivaient la division des villes en sections de vote, à raison d'une section

(1) L.-A. Gatin, *Versailles pendant la Révolution française* (*Versailles Illustré*, août et septembre 1902).

Digitized by Google

par 4,000 habitants ou environ : Versailles avait donc droit à treize sections.

Par un arrêté du 28 janvier 1790, la municipalité partage la ville en treize quartiers ou arrondissements qui formeront les sections. Le scrutin sera néanmoins unique, car les résultats du vote dans les différentes sections seront totalisés pour toute la ville, et c'est sur ces totaux que seront calculées les majorités; la section n'est donc qu'un lieu de vote affecté spécialement à un quartier, pour faciliter les opérations du scrutin.

Mais, dans ce lieu destiné seulement au vote, on commencera par discuter en votant, puis bientôt on délibérera, même quand il n'y aura aucune élection à faire, et enfin la réunion, devenue permanente et quotidienne, prendra des décisions et voudra les faire exécuter. Ce sera l'origine de ces fameuses sections qui ont joué pendant la Révolution un rôle si considérable, s'imposant et même se substituant aux autorités régulières pour la direction du mouvement révolutionnaire. En créant les sections, l'Assemblée nationale paraît bien avoir prévu ces abus et elle y opposa une certaine réglementation, mais cette réglementation fut timide et les sections furent hardies.

L'organisation des locaux destinés aux sections ne fut pas sans donner quelque embarras à la municipalité : on dressa une liste des salles disponibles, liste un peu disparate, où le sacré se heurte au profane.

On choisit plusieurs édifices du culte : l'usage est assez récent de réserver la majesté du lieu à la prière des fidèles et à l'éloquence officielle du prêtre. Pendant de longs siècles, l'église — ἐκκλησία veut dire *assemblée* — fut le principal lieu de réunion et de discussion pour les paroissiens; l'église Saint-Louis ne venait-elle pas d'abriter les premières délibérations du Tiers Etat?

Aussi, la 1re section se réunira dans la *vieille église* située rue Sainte-Geneviève, en face l'église Notre-Dame; la 2e section, à la *chapelle des religieuses Augustines :* c'est aujourd'hui la chapelle du Lycée; la 11e section occupera l'*église des Récollets*, sur l'emplacement actuel de la caserne du génie ; la 13e section, l'*église Saint-Symphorien.*

On cherche ensuite d'autres locaux : la *salle d'armes des pages aux Ecuries de la Reine*, rue de la Pompe, et la *salle d'exercices des pages à la Grande Ecurie,* place d'Armes, serviront à la 5e et

Digitized by Google

à la 6e section; la 4e ira à l'*enclos de la Geôle*, dans l'auditoire de la prévôté; la 12e, tout près de nous, à l'*hôtel de la Guerre*, qui est maintenant l'Ecole militaire de l'artillerie et du génie. La 9e section aura une résidence plus morose, aux *charniers de l'église Saint-Louis*.

Un grand honneur était réservé à la 8e section : elle était admise à l'hôtel, désormais célèbre, des *Menus-Plaisirs;* mais l'assemblée était trop peu nombreuse pour occuper la grande salle des Menus, où avaient siégé les trois ordres, et on lui affecta la salle des Cent-Suisses, qui avait servi aux délibérations particulières du clergé.

Une autre salle pouvait évoquer les grands souvenirs de la Révolution : c'est la *salle du Jeu de Paume;* mais, ouvert à tous les vents dans la partie supérieure des murs, le bâtiment ne pouvait pas rendre en février les mêmes services qu'en juin.

Les locaux que nous venons de citer n'étaient pas encore suffisants, et la municipalité adresse des réquisitions à des commerçants dont les successeurs seraient fort empêchés de loger une réunion électorale; c'est, par exemple, Tranchant, pâtissier rue de la Paroisse, auprès de la rue Dauphine (actuellement rue Hoche) : constatation flatteuse pour la réputation gastronomique de nos pères; combien ils devaient être assidus aux pâtisseries pour qu'on y trouvât des salons à tenir une assemblée électorale. Et, sans doute, ils ne s'en voulurent pas priver, même pour une élection, car le salon de Tranchant ne paraît pas avoir servi.

La 7e section fut au salon qu'avait sur l'avenue de Saint-Cloud Beaudoin, mercier à l'entrée de la rue Duplessis; nous n'en connaissons pas bien l'usage ordinaire.

A défaut de la pâtisserie, d'autres salles pouvaient éveiller des idées gaies : la 10e section s'assemblait à l'*Hôtel du Jardin royal*, rue Satory, vers le n° 27; c'était une salle de fêtes fameuse, qui servait en dernier lieu à des comédies et notamment aux ombres chinoises de Séraphin, mais qui avait connu des plaisirs moins innocents, comme salle de bal, sous Louis XV; une société des plus libres y prenait des ébats assez dévergondés pour avoir piqué la curiosité pourtant si blasée du Roi, qui y venait parfois, sous un déguisement, se perfectionner dans les mauvaises manières.

C'est encore une salle de fêtes qui fut attribuée à la 3e section,

Digitized by Google

le *Salon Dumesnil*, dans le bas de la rue Neuve; ce paraît avoir été une salle de concerts ou de bals, moins connue que le *Jardin royal*, ce qui est tout à son avantage.

La municipalité demandait ces diverses salles pour une couple de jours; illusion bien trompeuse pour les propriétaires des salles, car les élections, commencées le 8 février, ne se devaient achever que le 3 mars.

En même temps que la municipalité cherche des locaux pour le vote, elle se préoccupe de présidents pour diriger les opérations des sections; elle avait d'abord choisi des officiers municipaux, mais, sur les réclamations qui se sont produites, elle désigne de simples particuliers. Citons les noms de ces citoyens, aujourd'hui obscurs, et qui ont eu l'honneur de présider à la première manifestation électorale de la ville de Versailles. Ce sont : Bournizet le jeune, procureur à la prévôté de l'Hôtel; Jouanne, négociant; Brun, procureur à la prévôté; Marie de Boigneville, marchand de soie; Vauchelle, principal commis de la Guerre; Gondouin, Ruffin, interprète du Roi; Brian, entrepreneur des bâtiments du Roi; Le Clerc, médecin des armées et chevalier de l'ordre du Roi; Raffeneau de l'Isle, porte-malle du Roi; Fouacier, inspecteur des bâtiments du Roi; Rollet fils, marchand de fer; Martin.

Leur mission sera laborieuse, beaucoup de questions seront laissées à leur initiative, la municipalité les en avertit : « Nous nous en rapportons entièrement à vos lumières sur la conduite à tenir dans cette circonstance. »

Il faut maintenant convoquer les électeurs; on y emploie les moyens ordinaires. L'arrêté de la municipalité est lu au prône des trois paroisses le dimanche 31 janvier; le 1er février, Lesieur, huissier du bailliage, accompagné d'un officier et de douze fusiliers de la garde nationale, se transporte dans les carrefours et fait apposer trois cents affiches; enfin, le 3 février, le même huissier reprend sa tournée, accompagné d'un officier, de huit gardes et de deux tambours : il fait battre le ban et l'arrière-ban, et donne lecture publique de l'arrêté.

Tout est maintenant prêt; il n'y a plus qu'à passer au vote.

La municipalité reçut pourtant une proposition préjudicielle : M. Baptiste, grenadier, citoyen et régisseur des spectacles de la Ville, lui écrit pour proposer de nommer maire de Versailles, par

Digitized by Google

acclamation, le roi Louis XVI. Cette idée originale aurait pu être une habileté quelques mois plus tôt; en février 1790, elle était singulièrement inopportune : un citoyen intelligent et résolu, soutenu par la confiance de la population, pouvait rendre plus de services à la ville que le pauvre Roi sans autorité et bientôt sans royaume qui avait quitté Versailles pour la dernière fois le 6 octobre précédent. Aussi, le 6 février, la municipalité passe à l'ordre du jour sur la proposition du grenadier et, le 8, on vote.

Reportons-nous au lundi matin 8 février 1790, et voyons, si vous le voulez, par la pensée, un bourgeois de Versailles exerçant pour la première fois son droit électoral. Il se lève de bonne heure; c'est l'hiver, le lit est tiède, mais il ne s'y attarde pas, car il doit aujourd'hui jouer un rôle, et de ce rôle il sent la grandeur. Il s'habille de ses habits du dimanche : on ne peut faire moins pour aller au scrutin. Ce ne sont plus les élégants costumes de naguère, aux couleurs brillantes, car c'est aussi révolution dans la mode : il porte un habit sans broderie avec une culotte point trop courte et un gilet point trop long; le tout est de couleur foncée comme il sied à un bon bourgeois de Versailles.

A ces préparatifs il apporte une gravité qui n'est point accoutumée, et son visage trahit une émotion où la fierté se mélange de quelque embarras : voter, il n'a jamais fait cela. Sa femme, ses enfants et sa domestique même le regardent avec un respect attendri : il va voter, mais n'est-ce pas un peu pour eux tous qu'il va voter? Le chef de famille, qui est seul électeur, n'est-il pas en quelque sorte le délégué, le représentant légal de tous les siens, et n'est-ce pas comme le bulletin de la maison qu'il va déposer au scrutin?

Il est bien tôt encore, et pourtant notre homme prend son chapeau, non plus le tricorne exigu de Louis XV, mais un chapeau rond assez vaste. Regardons-le aussi avec quelque respect, ce chapeau : qui sait s'il n'aura pas son rôle dans l'élection?

Voici notre Versaillais dans la rue : il achète la gazette et y parcourt rapidement les nouvelles de l'Assemblée nationale. Quelle est cette boutique où il entre et où d'autres personnes se dirigent aussi? On y parle beaucoup et le bruit s'entend de la rue.

C'est la boutique du perruquier : c'est là que se discutent les

Digitized by Google

candidatures, car les réunions électorales n'existaient pas, non plus que les affiches multicolores des candidats, en cet âge d'or des élections, et il semble bien que les candidatures soient nées seulement de conciliabules familiers entre concitoyens.

Notre homme pénètre; il attendra longuement son tour : la boutique est pleine, mais il ne perd pas son temps, car tout le monde y parle de l'élection et chacun fait l'éducation politique de son voisin.

Dans le croisement de ces conversations tapageuses, quels noms sont prononcés? Celui qu'on entend le plus souvent est le nom de Le Cointre, le marchand de toile de la rue de Paris (aujourd'hui rue de la Paroisse). C'est de lui qu'on dit le plus de bien et c'est de lui qu'on dit le plus de mal. Vous savez que notre confrère M. P. Fromageot a consacré une étude fort documentée à la vie mouvementée de ce bizarre politicien (1), et que notre confrère M. Moussoir a décrit sa maison dont les curieux balcons se voient encore avenue de Saint-Cloud, 65 *ter*, et rue de la Paroisse, 108 (2). Au début de 1790, Le Cointre apparaît comme une des personnalités les plus remuantes de la Révolution à Versailles. Actif, entreprenant, très ouvert aux idées nouvelles, il a beaucoup fait parler de lui depuis un an. Est-il candidat? ce n'est pas bien sûr, mais, dans la boutique du perruquier, les révolutionnaires célèbrent avec éclat les mérites de cet homme intelligent et hardi qui peut être leur chef. Les partisans, encore nombreux, de la royauté répondent avec la même vivacité en rappelant son attitude aux journées des 5 et 6 Octobre, et encore l'affaire des drapeaux en novembre, où, comme lieutenant-colonel de la garde nationale, il s'est révolté contre son chef, le futur maréchal Berthier.

C'est sur un ton moins bruyant que les gens calmes parlent de Coste, ancien médecin en chef de l'armée de Rochambeau en Amérique, actuellement membre du conseil de santé à Versailles. Coste est un homme estimé et sage, beaucoup moins discuté que Le Cointre et qui ralliera les suffrages des bourgeois, des gens employés à la Cour et de ceux qui croient encore à une mo-

(1) P. Fromageot, *Laurent Le Cointre* (*Revue de l'Histoire de Versailles*, février, mai et août 1899).

(2) G. Moussoir, *La Maison de Laurent Le Cointre* (*Versailles Illustré*, juillet 1897).

Digitized by Google

COSTE (Jean-François)
1er Maire élu de Versailles
de 1790 à 1791.

En 1796, Médecin en chef de l'Hôtel des Invalides.

Digitized by Google

narchie constitutionnelle; mais il est moins connu, et Le Cointre, en dehors même du parti révolutionnaire, aura des sympathies dans la garde nationale et parmi les commerçants.

Le Cointre et Coste sont les noms les plus répétés dans la boutique; dans certaines sections du quartier Saint-Louis, on parle aussi de Le Clerc, médecin et chevalier de l'ordre du Roi; mais sa candidature ne rayonne guère en dehors de son voisinage. On cite bien d'autres noms : des membres de la municipalité sortante, des officiers de la garde nationale, des commerçants sont timidement proposés par quelques amis, mais ce sont là candidatures négligeables.

Mais notre bourgeois s'attarde chez le barbier, il lui faut rentrer en hâte pour déjeuner, avant l'ouverture du scrutin; il se met à table, la tête un peu brouillée de toutes ces discussions politiques : tout cela est si nouveau pour sa placidité. Il veut bien résumer pour la curiosité impatiente de sa famille quelques-unes des nouvelles qu'il vient d'apprendre et il le fait avec le ton dogmatique qui convient à la situation; mais il est surtout absorbé par ses réflexions : pour qui va-t-il voter?

Je crois bien qu'il votera pour Coste, à moins qu'il ne donne son suffrage au bon Ducis, de l'Académie française, qui n'a rien d'un homme politique, mais qui recueillera quelques voix bien honnêtes.

Le repas s'achève et l'électeur sort un peu avant 9 heures : il a mis soigneusement dans sa poche le certificat municipal qui lui permettra de voter; sa ménagère, prévoyante, lui glisse aussi quelques victuailles proprement enveloppées : ce ne sera pas la précaution inutile.

Le voilà dans la salle du scrutin; la foule y est nombreuse, remuante, parlante; c'est, en plus grand, la répétition des discussions qui ont eu lieu chez le perruquier. A 9 heures, le président désigné par la municipalité ouvre la séance.

Pour connaître le nombre des votants, on commence par former la liste des électeurs présents : à cet effet, chacun s'approche du bureau et produit son certificat; le président ou un électeur de bonne volonté inscrit les noms sur une feuille de papier, dans l'ordre où chaque citoyen se présente; c'est assez long et passablement confus, chaque section comprenant en moyenne de 150 à 200 votants.

Digitized by Google

Naturellement, cette opération sans intérêt, accomplie au bureau, n'interrompt pas les conversations qui continuent, animées, dans le reste de la salle; enfin, au milieu du bruit, la liste se trouve dressée : elle n'est d'ailleurs pas close et les retardataires y seront ajoutés à leur arrivée.

La liste faite, le président demande le silence et donne lecture des décrets de l'Assemblée nationale et de l'instruction complémentaire prescrite aussi par l'Assemblée. Après cette lecture un peu longue, et qui n'a peut-être pas soutenu jusqu'au bout l'attention de l'assistance, le président expose l'objet de la réunion; il y ajoute cette recommandation qui figurera au procès-verbal : « que chaque citoyen devait choisir en son âme et conscience ceux des citoyens éligibles de la ville de Versailles qui peuvent être les plus dignes de la confiance publique et que, pour que le choix puisse être irréprochable, il était nécessaire que chaque citoyen ait soin de se garder de soi-même, de ses passions, de ses rivalités et même de ses intérêts particuliers, et d'en faire le sacrifice pour le bien général »; formule d'une belle dignité et qui n'a peut-être, après plus d'un siècle, rien perdu de son opportunité.

Malheureusement, la plupart des présidents ne s'en tiennent pas là. A cette exhortation, en quelque sorte lapidaire, ils veulent ajouter leurs développements personnels : et alors ce sont des discours, discours du président, discours de ceux qui lui répondent; à plusieurs reprises, dans la journée, les opérations sont interrompues par de ces allocutions, que les récits du temps appellent des discours analogues à la circonstance.

Il faut bien le dire : nos libertés publiques sont nées au milieu des harangues; dans la bouche d'un Mirabeau, ces harangues atteignent au plus haut degré de l'éloquence politique, mais chez les obscurs orateurs des sections, elles rappellent parfois le style déclamatoire qui devait, cinquante ans plus tard, illustrer Joseph Prudhomme.

Il n'en faut point blâmer trop sévèrement nos ancêtres, surtout à Versailles : ces braves gens, pour la plupart officiers à la Cour, fournisseurs ou serviteurs de la Cour, écrasés par le prestige royal, avaient vécu dans l'humilité de n'être rien, et voilà que, selon un mot célèbre qui venait d'être prononcé à Versailles, ils devenaient quelque chose; plus d'un se croyait même

Digitized by Google

près d'être tout, et cela brusquement, sans préparation, sans transition, au milieu du plus stupéfiant tourbillon d'idées et d'événements qui ait pu frapper l'esprit d'une population. Leur grandeur inattendue débordait de toutes parts : elle débordait surtout en harangues.

Notre brave bourgeois trouve tout cela un peu long : le temps passe et on n'a encore rien fait.

Enfin, le président annonce qu'on va voter : est-ce donc pour le maire? Hélas! non; il faut d'abord nommer un président de la réunion, celui que la municipalité a désigné ayant seulement pour fonction d'ouvrir la séance; on doit aussi nommer un secrétaire.

On réclame les trois citoyens les plus âgés pour servir de scrutateurs; le sexe des assistants permet à cette recherche de n'être pas trop longue : les trois anciens prennent place au bureau, vieillards étonnés qui ont connu le Grand Roi et qui collaborent dans sa ville même à l'avènement de la démocratie.

Il manque encore quelque chose : un chapeau; c'est en effet dans un chapeau que l'on va voter, dans celui de notre bourgeois ou dans un semblable. Que fût-il advenu de nous si les petits chapeaux que portent encore les gens de la Cour étaient restés la mode générale?

Il est assez curieux de noter que, seule, la 3e section a fait usage pour le vote d'un *petit coffre à ce destiné*, précurseur des urnes modernes qui, comme chacun sait, sont des caisses en bois.

Dans les autres sections, on vote au chapeau.

Les électeurs sont appelés dans l'ordre de la liste dressée au début de la séance : notre citoyen, à l'appel de son nom, s'approche du bureau, écrit deux noms sur un papier qu'il roule et dépose ce papier dans le chapeau; sa main tremble légèrement, car il accomplit son premier acte de souveraineté. Le premier nom désigne le président, le deuxième le secrétaire. Si quelque électeur ne sait pas écrire, il nomme aux scrutateurs l'élu de son choix, et l'un des scrutateurs écrit sous le contrôle des deux autres.

Les trois scrutateurs dépouillent le vote : cela ne va pas vite, car ils ne sont plus jeunes et c'est leur début dans la carrière électorale; tout le monde se presse autour de leur table, les

Digitized by Google

gênant par des poussées ou par des observations inutiles. Enfin, on donne les résultats : ils ne sont pas imprévus; comme dans presque toutes les sections, le président élu n'est autre que celui qui avait été désigné par la municipalité et qui a ouvert la séance.

Il remercie, pendant que le nouveau secrétaire prend possession du procès-verbal. Puis voici une autre formalité : peut-on concevoir un président qui préside sans avoir prêté serment? Peut-on même concevoir un électeur qui vote sans avoir prêté serment? En 1790, on n'admettait pas une pareille incorrection. Et voici que le président jure « de maintenir de tout son pouvoir la constitution du Royaume, d'être fidèle à la Nation, à la Loi et au Roi — l'ordre de ces trois termes n'est-il pas à lui seul une révolution? — de choisir en son âme et conscience les plus dignes de la confiance publique et de remplir avec zèle et courage les fonctions civiles et politiques qui pourront lui être confiées ». L'invocation au courage n'est pas déplacée en 1790. Tel est le serment patriotique; le président le prête, puis le secrétaire, puis toute l'assemblée, par appel nominal.

Notre homme commence à trouver le temps long; sa gravité est assez lasse.

Le président annonce un nouveau scrutin : cette fois, c'est pour le maire? Non; les privilèges sont abolis, comment trois vieillards pourraient-ils être scrutateurs par le privilège de l'âge, par droit de naissance?

Il faut donc élire trois scrutateurs, et les papiers vont de nouveau se rouler dans le chapeau, suivant le même cérémonial, tandis que l'élection du maire s'éloigne toujours dans un mirage de plus en plus décevant.

Naturellement, les scrutateurs élus prêtent un nouveau serment de bien remplir leurs fonctions et de garder le secret.

Alors, seulement, le scrutin s'ouvre pour l'élection du maire : elle se passe comme les précédentes, mais avec plus d'émotion; notre électeur se raidit contre la fatigue en jetant dans le chapeau le papier roulé qui donnera un chef élu à la ville de Versailles.

Les scrutateurs dépouillent, et les passions se réveillent sur ce dépouillement. Ce sont Coste et Le Cointre qui ont le plus de voix; on discute leurs chances, on conteste même les bulletins :

Digitized by Google

ceux qui portent le nom de Le Cointre sans le prénom de Laurent sont critiqués par les ennemis du marchand de toile, et il faut une décision de l'assemblée pour les lui attribuer.

C'est au milieu des controverses les plus bruyantes que le malheureux secrétaire rédige son procès-verbal et en fait une expédition pour la municipalité.

On commence à avoir quelques nouvelles des sections voisines : il s'en dégage l'impression que Coste et Le Cointre, bien que traités de façon très inégale dans plusieurs sections, se suivront d'assez près dans le résultat général.

Quand le procès-verbal est terminé, le président se lève et annonce... un nouveau scrutin : il s'agit, cette fois, de nommer un commissaire qui portera le procès-verbal à la Maison commune, où les officiers municipaux feront le recensement général.

C'en est trop ; même pour des gens qui n'ont jamais voté, on est fatigué de tant de scrutins et l'on décide de nommer le commissaire par acclamation. Il accepte sa nomination, prend l'expédition du procès-verbal et s'en va.

Notre bourgeois veut en faire autant ; mais il a compté sans le président ; celui-ci invite l'assemblée à ne se point séparer avant le retour du commissaire : alors, seulement, en effet, on connaîtra les résultats du scrutin et l'on saura s'il faut procéder à un deuxième tour. Sans doute, quelques indociles se glissent vers la porte et s'esquivent, mais notre bourgeois est trop fidèle à son devoir pour désobéir à une consigne.

La fatigue est générale ; l'éloquence des beaux parleurs est tarie, les ardeurs de la matinée sont éteintes, la nuit est venue, et, sous un éclairage insuffisant, la salle a pris un aspect sombre et triste. Le pauvre bourgeois s'est assis, résigné : il n'a plus, pour soutenir son courage bien las, que la satisfaction du devoir civique pour la première fois accompli... et aussi le petit paquet de victuailles qui se trouve fort à propos dans sa poche.

Et le commissaire ne revient toujours pas.

Enfin, vers 9 heures, on apporte une lettre de la commune, c'est-à-dire des officiers municipaux ; ils annoncent que plusieurs procès-verbaux de sections ne sont pas encore parvenus ; il est donc impossible de faire le recensement général des votes et les sections sont invitées à s'ajourner au lendemain matin, 9 février, à 9 heures ; la lettre ajoute d'ailleurs courageusement qu'offi-

Digitized by Google

ciers municipaux et commissaires resteront en permanence jusqu'à la fin du recensement.

On se sépare, et l'électeur, morose, rentre chez lui sans avoir même la satisfaction d'annoncer aux siens un résultat qu'on ne connaît pas encore; il soupe à la hâte, répondant d'assez méchante humeur aux nombreuses questions de sa famille, et il se couche en songeant que, décidément, le jour où il a pour la première fois exercé son droit de souveraineté n'est pas le plus beau jour de sa vie.

Pendant ce temps, à la Maison commune, on ne s'amusait pas non plus : les procès-verbaux n'arrivaient pas; c'est à minuit seulement qu'on recevait les derniers résultats, et le procès-verbal était signé à 3 heures du matin.

Moins de la moitié des électeurs avaient voté; la nouveauté de l'élection a laissé beaucoup de gens indifférents, en a inquiété d'autres : les partisans de la monarchie absolue ont dû s'abstenir en grand nombre. Les votants sont 1,871 : Coste a eu 813 voix; Le Cointre, 751; Le Clerc, 145; un certain nombre d'autres noms avaient réuni quelques voix; le bon poète Ducis en avait 9, et le roi Louis XVI 3, dont sans doute celle du grenadier régisseur des spectacles, qui avait voulu le nommer maire par acclamation.

Aucun candidat n'ayant la majorité absolue, la municipalité décide qu'il sera procédé à un deuxième tour, à 9 heures du matin : elle remet à chaque commissaire un exemplaire du procès-verbal pour être communiqué à sa section, mais, par une disposition assez bizarre, elle fait promettre aux commissaires de ne révéler à personne les résultats du scrutin jusqu'à l'ouverture des sections. Pourquoi faire mystère du résultat général, puisque les résultats partiels avaient été proclamés dans les sections?

A 9 heures du matin, les séances sont reprises dans toutes les sections; cette fois, les opérations vont aller plus vite : le commissaire lit le procès-verbal du recensement général des votes. Le président fait faire l'appel nominal, et quelques électeurs qui ne s'étaient pas présentés au premier tour sont inscrits à la suite de la liste d'appel; puis, le scrutin et le dépouillement ont lieu suivant les mêmes formalités que la veille et assez rapidement. Les sections pourront achever leurs procès-verbaux vers 1 ou 2 heures et s'ajourner à 4 heures pour connaître le résultat

Digitized by Google

général, que leur commissaire doit rapporter de la Maison commune.

Les partisans des deux principaux candidats, Coste et Le Cointre, ne sont pas moins ardents que la veille; les votants seront même plus nombreux, et la séance, débarrassée des lenteurs du premier jour, se concentre bien dans la compétition des deux concurrents; le faible écart des voix donne plus d'émotion à la lutte, qui va être vive.

Mais une surprise vient y jeter quelque désarroi. On apporte à chaque président de section la lettre suivante de Le Cointre :

« Mes chers Concitoyens,

« Je croyais m'être expliqué assez clairement dans mes imprimés pour ne pas vous exposer à perdre vos suffrages.

« Instruit que, nonobstant l'aveu que j'ai fait de l'impossibilité où je me trouve d'accepter aucunes places, beaucoup d'entre vous m'ont honoré de leurs voix; je vous réitère l'assurance que je n'accepterai aucune charge dans cette ville.

« Je suis commerçant, non courtisan, et inviolablement attaché à ma parole; recevez mon remerciement et mes regrets.

« J'ai l'honneur d'être, avec un profond respect, mes chers Concitoyens, votre très humble et très obéissant serviteur.

« L. Le Cointre.

« Versailles, 9 février 1790, 11 heures du matin. »

Cette lettre est datée de 11 heures du matin; elle est parvenue aux sections tantôt avant, tantôt pendant, tantôt après le scrutin. C'était la promesse bien nette de n'accepter aucune place à Versailles, promesse électorale d'ailleurs, et, en ces temps reculés, les promesses électorales n'étaient sans doute pas très bien tenues, car, trois mois plus tard, Le Cointre se faisait élire administrateur du département et, l'année suivante, il devenait député.

Mais, le 9 février, il aurait semblé que sa lettre dût mettre fin au combat. Il n'en fut rien, car il ne s'agissait pas seulement de la compétition de deux personnes : il y avait dans l'élection la lutte de deux politiques, de deux états d'esprit. Aussi la retraite volontaire d'un des candidats ne pouvait désarmer son parti, et la lettre de Le Cointre fut accueillie avec un certain dépit. A la

Digitized by Google

4e section, un citoyen demande de n'en tenir aucun compte, protestant par avance pour le cas où Le Cointre, ayant la majorité, la municipalité refuserait de le proclamer élu.

A 5 heures, le recensement général était fait : sur 1,918 votants, Coste avait 1,071 voix, Le Cointre, 796.

Si l'on examine ce scrutin, on voit que Le Cointre a gagné des voix dans beaucoup de sections; il en a perdu dans celles où il était déjà la veille tout à fait en minorité; là, ses partisans, perdus dans la foule de ses adversaires, ont plus facilement accepté son désistement et abandonné la partie. Quant à Coste, il a d'abord recueilli les voix qui s'étaient dispersées au premier tour sur Le Clerc et sur d'autres noms encore moins favorisés; sa candidature, modérée et conciliante, était en effet de celles où l'on se rallie volontiers au second tour; il a aussi perdu quelques voix, surtout dans les sections où il était en minorité la veille; ailleurs, il en a gagné de nouvelles, venues à lui autant pour sa personnalité que par hostilité contre Le Cointre, qui effrayait beaucoup les gens paisibles et la Cour.

Que fût-il arrivé si, au lieu de se désister, Le Cointre avait nettement affirmé sa candidature et fait une campagne énergique? Il est probable que les deux candidats se fussent suivis d'assez près.

Pourquoi Le Cointre s'est-il désisté le 9 février? Qu'il ait renoncé à toute ambition pour se consacrer à son commerce, nous ne le croyons guère. Il l'avait bien dit dans les imprimés dont parle sa lettre, et qui étaient des libelles répandus en novembre, après sa démission de lieutenant-colonel de la garde nationale; mais cette retraite volontaire et définitive, non seulement elle allait être démentie au mois de mai par son élection au département, mais il avait dû prendre soin de la démentir lui-même lors des élections municipales. C'est de lui, en effet, que parlait Madame Elisabeth, lorsqu'elle écrivait, le 19 janvier : « Le quartier Notre-Dame, qui est le plus mauvais, va élire un homme affreux pour maire de la ville (1). » Si sa candidature était connue et crainte à la Cour le 19 janvier, sans qu'il protestât avant le 9 février, c'est qu'il a, sinon posé lui-même, du moins

(1) P. Fromageot, *Laurent Le Cointre* (*Revue de l'Histoire de Versailles*, février 1899, p. 70).

Digitized by Google

fait poser par ses amis cette candidature en vue d'une élection où il ne lui déplaisait pas d'être élu.

Alors pourquoi son désistement? Il faut y voir une de ces brusques décisions, de ces boutades qui étaient familières à son esprit fantasque; peut-être a-t-il été mortifié de n'avoir pas réussi au premier tour et a-t-il voulu éviter un échec qu'il pressentait au deuxième scrutin. Quoi qu'il en soit, on ne peut nier que ce désistement n'ait été, dans une certaine mesure, favorable au succès de Coste. Il y aurait peut-être eu, sans cela, un troisième tour.

En tout cas, le recensement du 9 février donnait à Coste la majorité absolue. La municipalité s'empressait de le proclamer, et ce jour-là, à 5 heures du soir, la ville de Versailles avait élu son premier maire.

Henri Simon.

Digitized by Google

VERSAILLES

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

I

La Ville.

Désireux de placer ici quelques réflexions, suggérées par la présente étude, je cherchais une entrée en matière, quand un vieux livre me tira d'embarras, par cette phrase inscrite à son frontispice : « L'animal sait par instinct ce qu'il lui convient de savoir, l'homme a besoin de tout apprendre. » On discute beaucoup aujourd'hui sur la question de savoir si les bêtes ont de l'esprit, mais tout le monde est d'accord pour reconnaître que l'homme intelligent est jeté sur cette terre ne connaissant absolument rien de ce qu'il lui faudrait savoir pour guider ses pas chancelants.

Et notre premier mouvement est une protestation, qui s'exhalerait amèrement si un instant de recueillement ne nous montrait que, malgré les erreurs, les fautes et les embarras qu'occasionne à tous moments cette fâcheuse ignorance native, il nous faut cependant la bénir. C'est elle, en effet, qui permet à l'enfant de croître et de se développer sans impatience troublante, de marcher souriant, le cœur plein d'illusions et d'espérances, vers un avenir heureusement inconnu; c'est elle qui donne aux déshérités l'insouciance indispensable pour supporter sans amertume l'infériorité de leur sort et, sans souffrance morale, les privations habituelles du milieu misérable dans lequel ils sont nés.

Mais, cet hommage rendu pour le bienfait, n'hésitons plus, maudissons une ignorance qui laisse l'homme étranger à tout

Digitized by Google

ce qu'il ne peut voir ou toucher; une ignorance qui le persuade que tout a commencé avec sa chétive personnalité, que rien n'existe en dehors de son étroit horizon; une ignorance qui le fait ingrat pour les ancêtres, dont il ne connaît pas les luttes, les sacrifices, les pénibles travaux, qui ont préparé le bien-être matériel, moral et intellectuel dont jouit en paix la Grande Famille nationale.

Et, en effet, de par l'ignorance que nous apportons en naissant, nous ne pouvons concevoir l'œuvre immense des générations antérieures qu'à la suite d'une succession d'efforts capables de dissiper les ténèbres épaisses qui nous enveloppent; notre curiosité se bornât-elle, par exemple, à la connaissance du passé de notre cité, ce n'est qu'après de longues études, de patientes recherches, de mûres réflexions, que nous pouvons revoir assez exactement, en pensée, notre ville, avec sa physionomie vive et réelle, aux diverses époques de son existence.

En ce qui concerne Versailles, ces difficultés sont accrues par la rareté des documents descriptifs, par le nombre restreint de dessins donnant une image des rues et du mouvement qui les animait, à l'instant que nous voudrions revivre et restituer.

Si nos investigations portaient sur les palais et les parcs au moment de leur splendeur, sur les solennelles réceptions qu'y firent les rois, sur les scènes de notre émancipation civile et politique (1), nous aurions les mains pleines; mais nous voudrions connaître parfaitement le Versailles industriel, bourgeois et roturier, pendant la Révolution française!... Alors que tant d'événements se succédaient, stupéfiant l'univers attentif, qui donc pouvait songer à des choses et à des gens de si mince importance? Or donc, nous avons peu (2), et, dans le peu qu'il nous a été donné de rencontrer, les détails sont le plus souvent incomplets ou inexacts. Les tableaux de la Révolution française laissés par Prieur en sont un frappant exemple.

(1) Ces scènes, appartenant plus à l'histoire de France qu'à l'histoire de Versailles, nous ne nous y arrêterons pas au cours de cette étude.

(2) Les documents auxquels nous avons puisé le plus abondamment dépendent des archives du département de Seine-et-Oise, des archives de la Mairie et de la Bibliothèque de la Ville. *L'Histoire municipale de Versailles*, par M. Laurent Hanin, nous a été aussi d'un grand secours. Tous les passages entre guillemets que l'on rencontrera au cours de cette étude sans indication d'origine proviennent de ces sources.

Digitized by Google

D'un autre côté, quand il s'agit de Versailles, on se sent porté à croire que l'origine royale de cette ville, que son édification rapide et relativement récente, l'ont placée en dehors des conditions normales; que là, il n'y eut jamais rien à modifier, tout ayant été parfait dès le premier jour.

Sans doute, nous n'avons pas eu à subir les transformations lentes et coûteuses que les municipalités effectuent partout, pour élargir et redresser les ruelles tortueuses léguées par le moyen âge. Louis XIV, taillant en champ libre, au milieu des bois, nous a dotés de voies magistrales, dans un site éminemment salubre, et c'est sans danger d'être contredit qu'en 1774, l'*Almanach* de cette ville écrivait : « L'air de Versailles est très sain et très vif; malgré cette grande vivacité, le beau sexe y conserve longtemps la fraîcheur de la jeunesse. Les opérations chirurgicales y réussissent parfaitement. Les convalescents y recouvrent promptement les trésors de la santé, etc., etc. »

Le coup d'œil que nous allons jeter en arrière montrera que l'origine royale de notre cité, en lui donnant quelque avance sur ses émules, lui a permis de se recueillir, à certaines époques critiques de son histoire; il permettra surtout de reconnaître que Versailles, qui eut sa part des imperfections communes, a su marcher avec le temps et conserver, dans leur plénitude, les avantages relatifs dont l'avait doté son illustre fondateur.

*
* *

En 1789, Versailles avait pour limites, au sud et à l'ouest : le Château et les murs du Petit Parc, avec les portes de Saint-Martin, de Satory, de l'Orangerie et du Dragon. Le boulevard de la Reine (1) ne dépassait pas la rue Maurepas, fermée elle-même par une grille un peu après le point où aboutit la rue de Lafayette. Les grilles Saint-Germain et Sainte-Elisabeth avaient été construites en 1745, lors de la création de l'octroi, sur leur emplacement actuel.

(1) Ce fut Ch. Delacroix, représentant du peuple en Seine-et-Oise, qui ordonna, par arrêté du 25 frimaire an II, le prolongement du boulevard de la Reine (boulevard de l'Egalité) jusqu'à l'avenue du Grand-Trianon. Son arrêté fut notifié à la municipalité avec injonction de faire porter les plâtras et décombres dans les endroits creux. Les frais de pavage furent mis, par Ch. Delacroix, à la charge de la République. L'exécution demanda plusieurs années.

Digitized by Google

Au nord et à l'est, c'est-à-dire du côté de Vaucresson, de Montreuil et de Viroflay, Versailles s'arrêtait à la rue Duplessis (1), au boulevard de la Reine et à la rue Montbauron. Ce fut en 1798 qu'un sieur Badois fils, autorisé à combler une mare sèche de l'ancien parc de Clagny, prolongea la rue de Provence sous le nom de rue de Clagny (2). Une grille en fer barrait l'avenue de Saint-Cloud au carrefour de Montreuil; son gardien, un Suisse, était logé dans une petite construction qui, depuis, a fait place au grand bâtiment (3) dans lequel se tint, pendant longtemps, un pensionnat de jeunes gens. Il existait également une clôture en fer (4) accompagnée de deux petits pavillons, pour un garde et un portier, avant le débouché du boulevard de la Reine, avenue de Picardie.

Enfin, à part quelques grandes propriétés élevées çà et là en bordure de l'avenue de Paris, la ville, de ce côté, s'arrêtait, à peu près complètement, à la rue de Vergennes. Les grilles d'octroi, simples barrières en bois, se trouvaient sur l'avenue de Paris (5) et rue des Chantiers, un peu après la rue de Noailles.

Le Petit et le Grand-Montreuil, d'abord complètement séparés de l'agglomération principale, s'étaient étendus et touchaient à la ville, à laquelle ils avaient été réunis le 1er janvier 1787; néanmoins, on les considérait toujours comme les faubourgs de Versailles, où, de même « qu'en ceux de Paris, se rencontraient quantité de guinguettes très fréquentées par le peuple, durant la belle saison (6) ».

L'*Almanach de Versailles*, en faisant cette réflexion, ne dit pas si, comme à Montmartre, on trouvait de la galette au moulin à vent qui, à cette époque, existait sur la butte de Picardie.

(1) Cette rue portait alors trois noms : Duplessis jusqu'au marché; de l'Etang jusque vers le boulevard de la Reine, et Neuve-Sainte-Elisabeth jusqu'à la grille d'octroi.

(2) Nom porté précédemment par la rue de l'Abbé-de-l'Epée.

(3) Actuellement n° 62 avenue de Saint-Cloud.

(4) Cette grille, enlevée vers 1850, a été reportée devant l'entrée de la chapelle de l'Hospice. (Voir J.-A. Le Roi, *Les Rues de Versailles.*)

(5) Cette barrière, qui fut démolie en 1791, fut rétablie en 1796, lors de la création des droits de passe; on la recula alors au delà de la rue de Vergennes. En 1800, une seconde barrière, toujours en bois, fut construite au-dessus de la chaussée de Porchefontaine. La grille de fer ne fut posée que beaucoup plus tard. (Voir J.-A. Le Roi, *Les Rues de Versailles.*)

(6) *Almanach de Versailles*, 1774.

Digitized by Google

Quand, au cours des promenades qu'il poussait, dit-on, jusque sur les toits de son palais, Louis XVI jetait les yeux du côté de Versailles, il ne le voyait, ni comme nous le connaissons, ni comme il était un siècle auparavant.

Ce n'était plus la cité aux maisons uniformes, humblement abaissées devant la demeure imposante du maître. Profitant des tolérances accordées, nombre de constructions, en s'exhaussant d'un ou de deux étages, avaient détruit l'harmonie rigoureuse des premiers jours; de-ci de-là, elles levaient la tête, pour affirmer, semble-t-il, les prétentions des bourgeois qui s'y logeaient.

Ce n'était pas encore la ville dense, au sol presque complètement couvert; si les parties avoisinant les deux marchés, si quelques rues aux environs montraient des maisons en rangs serrés, la périphérie était mal garnie, et au centre, aux abords du Château, des jardins séparaient les habitations; la végétation qui s'y développait noyait les bâtiments en de larges taches aux tonalités changeantes, selon les saisons.

Est-ce parce que, de création plus récente, il se croit jeune encore et s'illusionne sur ses mérites, que le quartier Saint-Louis demeure immobile sans comprendre que, pour plaire, il faut être de son temps, voire même le devancer? Si Louis XVI pouvait reprendre ses promenades aériennes, il semble qu'il ne serait pas trop dépaysé de ce côté. Il faut excepter cependant la portion comprise entre l'avenue de Sceaux, la rue Saint-Martin (1), la rue des Chantiers et l'avenue de Paris. En 1789, les casernes d'artillerie n'étaient pas construites, et le jardin de la Mairie, qui était alors l'hôtel du Grand Maître (2), descendait, sans discontinuité, entre les avenues de Sceaux et de Paris, jusqu'aux murs des Petites Ecuries du Roi. En arrière, après l'impasse des Gendarmes, on rencontrait le Vautrait (3), puis l'hôtel de Limoges, composé de baraques basses dont un petit

(1) La portion de la rue Saint-Martin dont nous parlons ici, comprise entre la rue des Chantiers et l'avenue de Sceaux, se nommait rue d'Artois, à cause de la présence des écuries du comte d'Artois, aujourd'hui caserne de la 3e compagnie d'ouvriers d'artillerie.

(2) Le Grand Maître avait occupé l'hôtel et les jardins, qui furent mis à la disposition de la municipalité.

(3) Nom donné aux équipages de chasse du Roi. (Voir J.-A. Le Roi, *Les Rues de Versailles.*)

Digitized by Google

nombre existent encore et servent d'écuries à quelques chevaux de la garnison.

Le quartier Notre-Dame, primitivement limité par la rue Neuve, s'était étendu, depuis 1775, par l'ouverture de rues tracées dans les prés qui occupaient l'ancien étang comblé de Clagny. Malgré l'activité déployée, on y voyait encore de grands terrains vagues et dépourvus de clôtures; les maisons déjà construites se trouvaient clairsemées le long de chemins inachevés et à l'état de fondrières en maints endroits. Une pétition, présentée à la municipalité en janvier 1791, révèle que la rue Sainte-Adélaïde avait « pour centre une chaussée de 30 à 40 toises de long qui n'était pas même bloquée...; ce lieu, ajoutent les réclamants, est aujourd'hui tellement inabordable, par la décharge des décombres publiques, que toute communication se trouve interceptée avec les rues Mademoiselle et de Comtesse-d'Artois (1) ».

En 1792, la rue des Missionnaires croupissait dans l'humidité, ainsi que la plus grande partie du quartier des Prés (2) : les eaux de l'ancien étang, pressées par les remblais encore meubles, remontaient à la surface où elles formaient des flaques qui demeuraient stagnantes sur le sol.

Si l'on se place au point de vue du temps nécessaire pour se rendre de l'un à l'autre, les deux quartiers de Versailles, séparés par la grande avenue de 100 mètres, étaient plus éloignés à la fin du XVIIIe siècle qu'ils ne le sont de nos jours. En effet, l'avenue Thiers n'existait pas; le terrain qu'elle occupe, englobé dans le jardin du Grand Maître, se trouvait clos tant sur l'avenue de Sceaux que sur l'avenue de Paris (3). La rue Saint-Pierre s'arrêtait à la rue Jouvencel (4), au delà de laquelle on rencontrait immédiatement la grille de la Vénerie, puis la cour du Chenil (5) qui s'étendait jusqu'à l'avenue de Paris. Il fallait, pour

(1) Aujourd'hui rue de Savoie.

(2) On appelle encore ainsi cette partie de la ville.

(3) Un passage, partant de l'hôtel du Grand Maître, aboutissait avenue de Sceaux. Ce passage, après avoir traversé la cour du Grand Maître, pénétrait dans le jardin, faisait un léger coude à gauche, puis par une ligne légèrement oblique gagnait l'avenue de Sceaux, sur laquelle il débouchait un peu au-dessus du point où aboutit aujourd'hui la rue de Limoges.

(4) Alors rue du Chenil.

(5) Aujourd'hui place des Tribunaux. Les deux portes furent supprimées et la rue ouverte en 1804.

Digitized by Google

rejoindre la rue des Chantiers, remonter jusqu'à la rue Jean-Houdon (1).

Par la place d'Armes, les piétons pouvaient seuls se rendre directement de la rue Satory à la rue Hoche. Le sol du vieux Versailles étant plus bas que celui de la ville neuve, il avait fallu, pour tenir la place d'Armes sensiblement horizontale, construire un mur de soutènement dans toute la longueur de la rue de la Chancellerie. Un escalier (2), formé de marches larges comme des paliers, permettait aux gens à pied d'accéder directement de l'avenue de Sceaux à la place d'Armes, mais les voitures devaient se détourner jusqu'à la rue Saint-Martin (3), ou remonter à niveau de la grille du Château. L'escalier fut remplacé par une rampe d'abord étroite et roide, qui, adoucie et élargie successivement, notamment en l'an VIII, devint ce que nous la voyons aujourd'hui.

Une caserne et un corps de garde, dont les deux ailes avaient la forme et les couleurs de tentes militaires, occupaient en partie ce côté de la place d'Armes, entièrement nue pour le surplus de sa surface (4). Les deux doubles rangées d'arbres formant les avenues latérales n'ont été plantées que vers 1830, par M. Neveu, architecte du Palais.

Devant la Petite et la Grande Ecurie, des trottoirs, construits dès 1765, offraient une voie sûre et praticable en tous temps. Des bornes monumentales, reliées entre elles par de fortes barres en fer, ajoutaient à la sécurité des passants. Elles meublaient la vaste place, dont l'ornementation était complétée par deux élégantes potences en fer placées au débouché de l'avenue de Paris. Des lanternes à réverbère s'y balançaient mélancoliquement, remplaçant, depuis peu de temps, les anciens fanaux à chandelles de quatre à la livre.

Pauvre avenue de Paris, quel devait être son aspect en 1793!

Les représentants Ch. Delacroix et Mussets, délégués en Seine-et-Oise, « convaincus, disent-ils, de faire tourner à l'uti-

(1) Alors rue de l'Aventure.

(2) Plus étroit que l'avenue, c'était en suivant l'axe de cette voie que l'escalier se développait.

(3) La rue de Limoges, englobée dans l'hôtel de Limoges, fut ouverte vers 1850.

(4) Voir *Versailles Illustré*, n° du 20 mars 1900.

Digitized by Google

lité publique tous les monuments de luxe des Tyrans (1) », ordonnèrent l'abatage des arbres de l'avenue de Paris. Cette avenue magistrale, impitoyablement dénudée, offrit, durant six années, l'image d'une vente en pleine forêt ; les promeneurs en fuyaient les contre-allées constamment encombrées de bois épars sur le sol. Ce fut seulement en 1799 que le département ordonna la replantation. On vit renaître la verdure, mais la municipalité, dénuée de ressources, pour toutes ses voies publiques, courait au plus pressé, bouchant les trous, abattant les arbres morts et négligeant tout le reste.

Jamais les fossés qu'on y rencontrait encore n'étaient nettoyés; ils ne servaient qu'à recevoir les immondices, les ordures et même les cadavres d'animaux dont le voisinage se débarrassait en leur faveur (2); et nos avenues, dont trois sont le complément indispensable et majestueux du Palais, demeurèrent ainsi, presque abandonnées, durant une longue suite d'années. En 1812, le *Journal de Seine-et-Oise* (3), parlant d'elles, s'exprimait en ces termes : « Leurs larges accotements présentent d'immenses parties en terre qui, dans les temps humides, sont d'inépuisables magasins de crotte, que les pieds des chevaux transportent de proche en proche. A son tour, le vent la porte en poussière lorsqu'il fait sec, et, à chaque pluie, ces larges rivières de fange deviennent impraticables, surtout aux femmes, car il s'en trouve encore de proprement vêtues qui vont quelquefois à pied.

« Faut-il donc balayer toutes ces chaussées ? Non, sans doute... Il y a, dans quelques endroits, de petites chaussées d'un mètre ou deux de large, qui montrent ce qui serait partout nécessaire. Deux dans la place d'Armes furent faites pour le service des écuries du Roi et une troisième pour celui des Cent-Suisses de la garde. Dans l'avenue de Saint-Cloud, deux ont été faites aux frais des particuliers qui avaient affaire au public; deux autres l'ont été par la municipalité, à l'entrée de l'avenue de Sceaux et à l'extrémité de l'avenue de Saint-Cloud. Mais, au lieu de quatre ou cinq,

(1) Arrêté de brumaire an II (octobre 1793).

(2) 1791. Plainte des habitants du boulevard de la Reine pour obtenir le comblement des fossés, qui ne servent qu'à déposer des immondices. — 1795. On fait enlever des cadavres d'animaux des fossés du Château.

(3) N° du 13 février 1812.

Digitized by Google

il en faudrait quarante ou cinquante, et ensuite quatre ou cinq balayeurs pour les maintenir dans la propreté. »

La propreté, le soin, s'ils ajoutent à la commodité et à la sécurité du passage, imposent aussi, nous l'avons observé en maintes circonstances, le respect aux masses, tout à fait sans retenue là où règnent la négligence et le désordre. Le mauvais état des avenues et aussi la dureté des temps poussèrent, en 1791, de pauvres diables à monter dans les arbres de nos promenades publiques, pour en couper les branches. Les chasseurs de Lorraine, chargés de pourchasser ces maraudeurs trop audacieux, en arrêtèrent plusieurs avenue de Paris. La municipalité, qui aimait mieux prévenir que châtier, prit, les 15 octobre 1791 et 2 juin 1792, des arrêtés contenant défense absolue de monter dans les arbres, et, visant sans doute une ancienne tolérance trop bienveillante, elle ajouta : « sous aucun prétexte, même sous celui d'y couper des branches mortes ». Cependant, les mauvaises habitudes persistèrent, puisqu'en 1798 l'autorité locale dut charger un garde champêtre de surveiller l'avenue des Patriotes (1).

Il ne faudrait pas conclure de cette persistance effrontée du maraudage que les agents du Domaine étaient autrefois sans armes pour réprimer les abus. Par déclaration du 12 juillet 1779, le Roi avait réglementé assez étroitement l'exercice de la grande et petite voirie à Versailles ; mais, comme le remarque la municipalité dans le préambule de son arrêté du 2 juin 1792, « depuis quelques années, on contrevient, en cette ville, d'une manière étrange au règlement ». Et, en effet, les officiers municipaux sont contraints de redire tout; il leur faut : défendre de dégrader les avenues, d'enlever les gazons, d'entrer dans les contre-allées à cheval ou en voiture, d'attacher des cordes d'un arbre à l'autre pour étendre du linge.

Les bouleversements récents, le nivellement brusque des situations avaient dérouté les gens, surpris par une émancipation rapide à laquelle rien ne les avait préparés ; personne ne semblait bien fixé sur ses droits ou ses devoirs. Tout, du reste, contribuait à jeter le trouble dans les esprits ; les gouvernants eux-mêmes, pour fleurir leurs discours, opposaient constamment : à plaisir ou jouissances des tyrans, soulagement et instruction du

(1) Avenue de Sceaux.

Digitized by Google

peuple. Ce fut à l'abri d'antithèses semblables que les délégués de la Convention dévastèrent le domaine royal et saisirent la propriété des grands. Comment s'étonner ensuite que de simples prolétaires ignorants se soient égarés, qu'ils aient confondu individualité et collectivité. De misérables hères, aiguillonnés par le froid et la faim, ne pouvaient que penser : le peuple, j'en suis, donc c'est moi !

*
* *

A l'origine (1), les hôtels des grands seigneurs se distinguaient des maisons bourgeoises par leur forme, mais tous se ressemblaient par l'uniformité absolue de leur décoration extérieure. Ils étaient d'ailleurs groupés et réunis par espèces : dans cette rue, les nobles demeures; dans cette autre, les habitations roturières.

Versailles devait à cette sévère ordonnance des édifices particuliers un caractère spécial, un aspect curieux et fort intéressant, au moins par la rareté d'un ensemble de telle importance.

Depuis, les propriétaires, ayant été affranchis de toute règle, ont transformé, bâti à leur guise, et nos rues ont perdu toute originalité. Leur fastidieuse monotonie ne saurait être rompue ni égayée par des bâtiments insignifiants, où l'on ne rencontre que fort rarement quelques souvenirs du passé, en des détails artistiques échappés à la pioche du démolisseur.

Cependant, par leur ampleur et leur étendue, par la verdure qui les ombre ou les clôt si agréablement, on aime nos superbes voies où le regard s'étend librement et se perd. Mais à l'époque de transition, c'est-à-dire à peu près au temps de la Révolution française, il était difficile de parcourir certaines parties de la ville sans être choqué par le disparate criard des constructions particulières. La croix du marché Saint-Louis donnerait actuellement une idée assez fidèle de la situation, si les baraques que l'on y voit encore avaient plus de profondeur et d'importance (2),

(1) Voir *Le Cicerone de Versailles*, édition de 1810, et J.-A. Le Roi, *Histoire de Versailles*, t. Ier, p. 11.

(2) La maison dite « du Canon », qui faisait l'angle de la rue Hoche et de celle de la Paroisse, dont on trouvera le dessin et la description dans le *Versailles Illustré* du 20 février 1901, montre à peu près ce qu'étaient les maisons au temps de Louis XIV.

Digitized by Google

et si, sans ordre, on intercalait, dans leurs rangs, quelques grandes maisons à deux ou à trois étages.

La place du marché Notre-Dame avait, et eut jusque sous le règne de Louis-Philippe, un aspect semblable et plus lamentable encore; les baraques et les grandes maisons qui s'y trouvaient entremêlées étaient, comme d'ailleurs toutes les constructions du voisinage, mal bâties, délabrées et insalubres. M. Moreau, historiographe de France, venant à l'improviste à Versailles en juillet 1789, s'exprime ainsi dans ses *Souvenirs :* « Il s'agissait de savoir où nous pourrions loger; il fallut avoir recours à Grincourt, notre tapissier, qui, pendant que j'allais aux enquêtes dans la ville, conduisit ma femme et ma fille au second étage d'une des plus effroyables maisons que j'aie jamais vues, située près des halles et du marché; elle était peuplée par la populace la plus abjecte et qui avait même l'air d'être la plus vicieuse. Dans deux chambres qu'il promit de meubler le lendemain, il arrangea bien vite deux lits de camp, et ce fut de là que Mme Moreau envoya chercher, à la gargote, un détestable dîner maigre que je vins ensuite partager. Je trouvai ma pauvre fille contrariée et sa mère au désespoir; mais déjà Dieu venait à notre secours et nous ne dînâmes pas mal, puisque nous dînâmes gaiement. » Une personne obligeante ayant mis à la disposition de M. Moreau un appartement confortable, il s'empressa d'en prendre possession : « Dès que nous eûmes dîné, dit-il à ce sujet, nous y fîmes amener par Grincourt, pour nos gens, les grabats de l'épouvantable domicile qu'il nous avait donné. »

S'il en était ainsi dans les maisons moins anciennes, que pouvaient être les baraques assises sur un terrain concédé à titre précaire, par simple autorisation révocable selon le bon plaisir du Roi?

Nous devons à l'obligeance de M. Charpentier, adjoint au maire de Versailles, communication de plusieurs actes concernant les baraques du marché Notre-Dame. Nous nous empressons de reproduire ici quelques extraits qui donneront une idée du statut spécial à ces anciennes constructions :

« Nous, Louis Blouin, gouverneur des villes et châteaux de Versailles et Marly, et capitaine des chasses desdits châteaux, suivant l'ordre verbal du Roi, avons accordé à la veuve Duval, marchande de volailles, une place dans celle du marché pour la

Digitized by Google

construction d'une baraque contenant huit pieds de face sur neuf pieds de profondeur et sept pieds de hauteur, dans le carré du marché à la volaille, pour jouir de la superficie de ladite baraque seulement tant qu'il plaira à Sa Majesté, à la charge de payer des droits au fermier de la place du marché, et faire enregistrer la présente permission sur le livre du commissaire de police, et de ne pouvoir vendre ni disposer de ladite baraque sans en avoir de Nous obtenu la permission. Fait au château de Versailles, le 2 janvier 1725.

« *Signé :* Blouin. »

Quand le possesseur d'une baraque la vendait, il suppliait très respectueusement le gouverneur de Versailles de lui accorder l'autorisation et, généralement, il ajoutait : « Le suppliant priera Dieu pour Monseigneur. »

Puis, l'acte de vente était ainsi libellé : « Par-devant les notaires au bailliage royal de Versailles, Marin Frenel, marchand, bourgeois de Versailles, a acheté de Pierre Denis, marchand boucher à Versailles, les bois et matériaux composant une baraque, située à Versailles, dans le quartier de l'ancien marché, numérotée quarante-deux, moyennant mille livres. »

La rusticité des mœurs de la fin du XVIIIe siècle faisait accepter sans effort l'abri défectueux qu'offraient les baraques de nos marchés; c'était là, du reste, et dans les rues les plus voisines que se concentraient toutes les affaires commerciales. Comme à Paris, « que l'on se piquait d'imiter (1) », les boutiques les plus riches se paraient de devantures en boiseries, munies de vitres dont les dimensions, qui nous feraient sourire, provoquaient l'admiration de la foule; mais la plupart des marchands et des industriels, même en dehors des baraques, se contentaient d'un modeste rez-de-chaussée, éclairé par deux fenêtres et une porte munies de croisées à petits carreaux taillés dans un verre à peine translucide. De solides contrevents, ou des volets mobiles, retenus par des barres de fer à boulons et clavettes, permettaient, chaque soir, de mettre les marchandises à l'abri des indiscrets.

On accédait aux boutiques et au rez-de-chaussée des maisons par un escalier dont les marches, parfois au nombre de cinq ou

(1) *Almanach de Versailles*, 1775.

Digitized by Google

six, formant saillie dans la rue, exposaient les passants à se rompre le cou; quand, disait encore en 1812 un journal local (1), « quand songera-t-on qu'il y a des gens de pied qui fréquentent la rue »?

Des bornes encombrantes défendaient les arêtes et les angles des bâtiments. La circulation en était gênée, mais, en l'absence de trottoir, le piéton, en se rangeant auprès des bornes, en s'aplatissant le long des murs, pouvait éviter les roues des charrettes et des fardiers, le choc brutal des porteurs d'eau, des hommes de peine pesamment chargés, obligés de s'écarter des murailles pour éviter la saillie des bornes.

Il y en avait de toutes les hauteurs, de toutes les grosseurs et de toutes les formes. On utilisait, pour cet usage, les objets les plus divers. Le 5 février 1791, un sieur Lieuret offrit à la municipalité, « pour le service public », un canon qui servait de borne à sa maison.

Les fontaines publiques, les potences en bois, qui soutenaient les réverbères, étaient autant d'obstacles contre lesquels venaient se heurter les gens pressés ou distraits.

On a manifesté quelque surprise de voir qu'à Versailles, les fontaines « arrosent et rafraîchissent les rues sans les embellir; car c'est une chose particulière et faite pour étonner l'étranger, qu'aucune ne contribue à décorer une ville pour laquelle on a fait tant de sacrifices (2) ».

Nous aurions mauvaise grâce à récriminer contre la royauté, à laquelle nous devons ce que nous sommes; toutefois, il est impossible de ne pas remarquer ici que les sacrifices immenses faits à Versailles ont tous profité exclusivement au domaine de l'Etat. La ville proprement dite n'a jamais eu que l'indispensable, malgré le produit élevé de son octroi perçu intégralement chaque année, au profit du Trésor royal, qui ne supportait même pas les frais de l'éclairage public et de l'enlèvement des ordures ménagères. Bien plus, l'administration domaniale a mis la main sur divers bâtiments qui auraient dû demeurer la propriété de la ville, puisqu'il ne semble pas douteux qu'ils ont été payés sur le produit de l'octroi, institué uniquement dans l'intérêt de la cité.

(1) *Journal de Seine-et-Oise*, n° du 6 février 1812.

(2) Itinéraire descriptif. *Route de Versailles*, par Vaysse de Villiers. Paris, 1822.

Digitized by Google

Ces bâtiments, dont l'Etat n'avait que faire, sont actuellement loués par lui à la municipalité, qui ne pouvait s'en passer.

De ces remarques, il est facile de déduire les raisons pour lesquelles aucune de nos fontaines ne contribue à décorer les places ou les rues de la ville.

Il ne semble pas, d'ailleurs, que cette lacune ait trop cruellement privé nos concitoyens et qu'ils aient jamais été disposés à faire le moindre effort pour la combler. En 1797, un sieur Lenchère ouvrit une souscription pour remplacer par un monument la fontaine des Chiens-Verts (1), au carrefour de Montreuil; afin d'entraîner par l'exemple, le promoteur généreux s'inscrivit, en tête de liste, pour 600 francs. Cependant, la fontaine, bien que déplacée (2), fut reconstruite dans sa simplicité primitive, et quand les femmes du quartier s'y rendent, si tout le passé leur est connu, on peut affirmer qu'elles se consolent aisément de la perte faite au point de vue esthétique, mais qu'elles regrettent, du fond du cœur, la faculté, qu'on leur a retirée, de laver leur linge, sur la voie publique, à portée de la bienheureuse fontaine.

A charge au voisinage par le bruit incessant de leur battoir et de leur caquet, ces femmes, du moins, n'étaient pas là constamment; elles ne barraient pas la route jour et nuit, comme les baraques, où le savetier assouplissait le cuir sans trêve ni merci, où le rétameur empestait cent mètres à la ronde, où la verdurière, la poissarde criaient du matin au soir, appelant les clientes et les apostrophant à tous propos. Baraques, échoppes, simples auvents, toujours construits sans soin, en plâtre, en planches mal jointes et dépareillées, ces édicules parasitaires, misérables et sordides donnaient à la ville un air dont aucune description ne saurait donner une idée parfaite.

On en trouvait appendus en tous les endroits où existait un mur nu : aux Quatre-Bornes, aux Ecuries de Monsieur, au pied du clocher de Notre-Dame, avenue de Saint-Cloud, adossés à la Grande ou à la Petite Ecurie, autour du Grand-Commun, rue

(1) Avant la Révolution française, un supplément de la vénerie du Roi existait au carrefour de Montreuil. On l'appelait vulgairement « les Chiens verts », parce que les gens de l'équipage portaient l'uniforme vert. La fontaine placée tout auprès prit le nom de la vénerie.

(2) Cette fontaine, qui était avenue de Saint-Cloud, côté des numéros impairs, près de l'ancienne grille d'octroi, a été transférée au carrefour.

Digitized by Google

de la Chancellerie, rue de Satory, tout le long du mur du Potager, dans la grande avenue de Trianon, boulevard de la Liberté, jusque dans les cours, les vestibules et même les corridors du Palais.

Les commerces les plus divers s'y exerçaient. On débitait des boissons dans les baraques appuyées aux murs d'enceinte de la cour d'honneur du Château; les libraires avaient élu domicile avenue de Paris, le long des grilles de l'Hôtel de Ville.

Près des édifices publics, les baraques étaient non seulement laides et encombrantes, elles constituaient aussi un danger permanent pour la tranquillité publique.

Le 23 août 1790, des hommes, poussés par la misère, s'étaient attroupés devant l'Hôtel de Ville; on parvint à les calmer et la Garde nationale put aisément les disperser.

Le commandant prit « de là occasion d'observer au Conseil général que les marchands établis près de la grille de l'Hôtel de Ville fournissent un prétexte aux attroupements; qu'à l'heure même, il venait d'en éprouver les inconvénients; qu'après avoir invité les hommes attroupés à se retirer, il avait vu les plus mutins feindre de s'occuper à lire des brochures pour avoir le droit de rester; que, répondant de la sûreté de l'Hôtel de Ville, il fallait qu'il puisse dire à des gens qu'il verrait s'attrouper à la grille : que faites-vous là? que demandez-vous? qu'on avait si bien senti, à Paris, qu'il ne fallait pas fournir un prétexte aux gens mal intentionnés de se réunir près de l'Hôtel de Ville, qu'on ne souffre, aux environs, aucun marchand ».

La municipalité était armée, elle pouvait révoquer, purement et simplement, une permission donnée à titre de simple tolérance, mais on comprenait que l'administration communale ne doit pas seulement se souvenir de ses droits; qu'elle a, en toutes circonstances, le devoir de se montrer bienveillante, paternelle même. M. Mallemain, l'un des membres de l'assemblée, en reconnaissant la justesse des réflexions du commandant de la Garde nationale, « a observé que ces marchands s'étaient établis d'après une permission formelle ou tacite de la municipalité; qu'il croyait de la justice de ne pas les déplacer sans les dédommager des frais de déplacement. Sans doute, a-t-il ajouté, vous pourriez, à la rigueur, vous dispenser de ce dédommagement, mais toutes vos actions doivent être dirigées, je ne

Digitized by Google

dis pas seulement par la stricte justice, mais par la délicatesse ».

Ainsi, on ne savait même pas s'il y avait autorisation, et cependant il fut arrêté « que les marchands établis seront tenus, quinzaine après la notification, d'ôter leurs boutiques, sauf à eux à se replacer de l'autre côté de l'avenue, si rien ne s'y oppose ». En outre, le Bureau fut autorisé à fixer le dédommagement qui pourra être dû à chacun et à en ordonner le paiement.

Cette droiture, cette élévation de sentiments, comme les meilleures choses, présentait le danger de persuader aux gens qu'une fois installés, ils étaient entièrement chez eux, et d'ouvrir la porte à des prétentions sans bornes.

Un sieur Breton, propriétaire d'une baraque sur le passage du Grand-Maître, pouvait vivre tranquille, en demeurant ignoré, mais il pensa avoir droit à une gratification annuelle. C'était lui, paraît-il, qui ouvrait et fermait la porte de l'Hôtel de Ville donnant avenue de Sceaux. Avant d'accorder la gratification, la municipalité décida (16 avril 1791) qu'il y avait lieu de savoir d'abord en vertu de quel titre Breton avait édifié sa baraque, et quelle charge lui avait été imposée.

Sur l'avenue de Saint-Cloud, Fouacier, commissaire-voyer de la ville, avait promis à un sieur Pagnod de tolérer, pendant quelques jours, une table volante, pour vendre des vulnéraires suisses; mais, dépassant la mesure, Pagnod avait fait élever une espèce de théâtre, et comme Fouacier se fâchait, le permissionnaire, se transformant en victime persécutée, réclama la protection de la municipalité, afin de continuer son commerce.

Le 11 août 1790, la municipalité voulant faire disparaître des baraques élevées autour de la statue du chevalier Bernin, dut agir *manu militari*. Elle fit réquisition au commandant de la Garde nationale « de porter à la pièce d'eau des Suisses des forces suffisantes, dit-elle, pour dissiper les hommes et les femmes qui s'y attroupent, pour empêcher l'enlèvement des baraques, comme aussi de se saisir de ceux qui feront résistance ».

A la pièce d'eau des Suisses, on avait au moins l'excuse de ne pas gêner grand monde, mais, aux Quatre-Pavés, masquer la guérite de la sentinelle, voilà qui passe toutes les bornes; il fallut un arrêté de la municipalité (1) pour ordonner que les

(1) 11 décembre 1790.

Digitized by Google

échoppes soient « transportées à une autre place, de manière à laisser une libre issue au factionnaire du poste, et que la guérite ne soit plus couverte ».

Et les demandes affluaient toujours.

14 avril 1791. Un sieur Baudreau demande la permission d'occuper une place dans le passage du Grand-Maître, du côté de l'avenue de Sceaux, pour vendre de la quincaillerie.

16 avril 1791. Un sieur Lesage désire placer une baraque dans une encoignure des Grandes-Ecuries, sur l'avenue de Saint-Cloud.

Même jour. Un sieur Dofer, perruquier, sollicite la permission de construire, en moellons ou en plâtre, « à la légère », dit-il, une baraque près de la cathédrale, à droite du portail, au bas des marches, et adossée à l'église.

Il était des gens qui trouvaient plus simple de ne rien demander et de construire où il leur plaisait. Le procureur de la Commune, qui ne pouvait l'entendre ainsi, provoqua (19 février 1791) une ordonnance contenant défense de construire des baraques sans permission et invitant ceux qui en avaient déjà édifié à rapporter, « huitaine après la publication, la permission qui aurait pu leur être donnée ».

Il fallut plusieurs années d'incessants efforts pour faire disparaître toutes ces échoppes (1) et déblayer la voie publique qui, en ce temps-là, semblait à la disposition de qui la voulait prendre.

Les entrepreneurs, les commerçants ne se faisaient pas faute de transformer le devant de leur habitation en dépôt de matériaux ou de marchandises. Des pierres de taille, des charpentes, des immondices restaient étalées sur le pavé jusqu'à ce que la fatigue ait arraché quelques plaintes aux voisins.

Une pétition du 26 novembre 1791, signée de plusieurs habitants du quartier, demande que les pierres qui embarrassent le boulevard de la Reine, aux environs de l'Infirmerie, soient renfermées dans le terrain ou au moins rangées le long du mur de clôture. Le coupable, ici, était la municipalité, qui agissait en conformité d'un usage contre lequel elle reconnut nécessaire de

(1) Le *Journal de Seine-et-Oise*, dans son numéro du 9 avril 1807, s'écrie : « Enfin, enfin, il ne reste plus de baraques au pourtour du palais impérial de Versailles..... »

Digitized by Google

réagir, car, le 15 octobre de la même année, sans aller jusqu'à l'interdiction, elle arrêta que dorénavant il ne sera plus fait de dépôts de matériaux et d'immondices dans les rues sans une permission, soit de la municipalité, soit du service des bâtiments du Roi.

Les admirateurs du bon vieux temps diront qu'il était facile, avec un peu d'attention, d'éviter les marches en saillie, les bornes et les baraques; que, d'ailleurs, notre époque, si sévère dans ses jugements sur le passé, voit se perpétuer et souvent éclore des abus non moins dangereux ou gênants; que MM. les entrepreneurs usent toujours fort à leur aise de la voie publique; que les arbustes, les tables et les chaises de MM. les cafetiers, aubergistes et marchands de vins, ces puissances du jour, aussi respectées que l'Arche sainte, accaparent les trottoirs, tant qu'il y a du monde dans la rue et même la nuit; que les négociants étalent leurs marchandises, hors de leurs magasins, précisément aux endroits où la circulation a le plus d'activité, et il nous faut bien reconnaître que rien n'est plus fondé que ces critiques. Quoi qu'il en soit, le mal actuel, évident et très sensible, n'a ni l'étendue, ni le caractère de celui dont étaient affligés nos pères. Pour nous consoler du nôtre et prendre patience, remarquons notamment que si nos rues sont, à certaines époques, pleines de chiens de tous poils, qui jouent, se battent et roulent dans les jambes des passants, il ne nous arrive plus de rencontrer toute la basse-cour du voisin explorant les ruisseaux et les tas d'ordures sans trouble, comme chez soi. Or, c'était la règle autrefois. En 1790, les voisins d'une amidonnerie sise rue Comte-d'Artois (1), ayant demandé la fermeture de cet établissement incommode et insalubre, la municipalité jugea suffisant d'obliger l'industriel à faire les frais d'un ruisseau pavé pour l'écoulement de ses eaux résiduaires, et d'exiger de lui l'engagement de tenir enfermés les porcs qu'il nourrissait du déchet de son industrie.

Pour protéger les nouvelles plantations de l'avenue de Paris (2) contre les animaux domestiques vaguant librement, il fallut, les défenses et prohibitions étant inefficaces, placer des poteaux formant barrières à l'intersection des rues.

(1) Rue Saint-Martin.

(2) 1799.

Digitized by Google

Précédemment (1), pour débarrasser la ville des trop nombreux chiens qui erraient jour et nuit, la municipalité n'avait pas hésité à prescrire de tuer tous ceux qui seraient rencontrés dehors, depuis le point du jour jusqu'à 6 heures du matin au plus tard. Il fallait que le désordre fût bien grand, pour que de telles mesures puissent être prises et exécutées.

Mais la routine, cet immense monument d'immobilité, enrayait tous les progrès, et, plus de vingt ans après, le 25 octobre 1813, le maire de Versailles doit défendre « à tous ceux qui nourrissent des porcs, vaches, chèvres et chevaux, de les laisser vaguer dans les rues..... et pareillement de laisser vaguer les poules, canards et autres volailles ».

On a peine à concevoir que de tels usages aient pu exister et se perpétuer ainsi dans la ville du Grand Roi.

*
* *

Les sommes insuffisantes que l'on consacrait annuellement aux voies publiques, la manière de construire ces voies, la forme qu'on leur donnait, rendaient leur bonne tenue à peu près impossible.

Il existait des égouts dans les rues principales, mais partout, en l'absence de branchements particuliers, les eaux s'écoulaient, à ciel ouvert, dans le large ruisseau situé au beau milieu de la chaussée. Les accotements, trop inclinés en maints endroits, mal pavés, bloqués ou simplement en terre, étaient à peine praticables, incommodes, boueux et glissants; on rencontrait ici la bosse qui fait choir, là le trou où le pied se tord, et, de temps en temps, l'excavation (2), véritable abîme où l'on se briserait, si le service spécial ne signalait le danger par une corde tendue sur des piquets fichés en terre et qui, une fois placés, demeuraient, barrant la route pendant de longs jours.

La situation était si déplorable en 1796, que le département se fit un devoir d'appeler l'attention de la municipalité. Celle-ci savait fort bien ce qu'il aurait fallu prescrire, mais elle était

(1) 1er août 1791.

(2) Il y eut des excavations dangereuses à la grille du Dragon, rue de Thionville (Vergennes), un effondrement important rue des Réservoirs, aux Quatre-Bornes, etc.

Digitized by Google

sans argent et, en recevant les excellentes observations de MM. du Département, elle pensa « que le moindre grain de mil ferait mieux son affaire ».

Le ruisseau était le réceptacle ordinaire de toutes les malpropretés liquides de la rue et des maisons qui, sous le rapport de l'hygiène la plus élémentaire, laissaient fort à désirer. Ecoutons M. Moreau, historiographe de France :

« ..... Le vicomte de Laval rentre, découvre les miens, vient donner la main à Mme Moreau et met à sa disposition un appartement, où elle et ma fille passèrent la nuit, sans draps, et où le pauvre Valcourt, mangé par les punaises, les fit souvent rire par ses lamentations. » Cependant, il ne s'agit pas ici de logements misérables mal habités d'ordinaire, puisque M. Moreau ajoute que « la maison était pleine de députés à qui le vicomte avait prêté des chambres ». Chez les artisans et les ouvriers, c'était bien autre chose ; ils sentaient si peu la nécessité d'une bonne tenue de leurs habitations, ils avaient de telles habitudes, nées de la misère, que l'autorité locale devait à tous moments intervenir pour les protéger contre eux-mêmes. Un arrêté, pris le 25 octobre 1813, par le maire de Versailles, contient cette disposition, plus éloquente que les meilleures dissertations : « La nourriture des lapins est absolument interdite dans les chambres, greniers ou tout autre local servant d'habitation. »

La plupart des maisons avaient une cour intérieure dans laquelle on rencontrait un puits à usage commun, d'où péniblement il fallait tirer l'eau à la corde ; on y trouvait aussi des cabinets d'aisance qui, avec ceux placés parfois dans les combles, étaient les seuls de la maison, quel que fût le nombre des locataires. On ne les nettoyait généralement qu'une fois par jour, aussi était-il à peu près impossible d'y pénétrer à une heure un peu avancée de la journée. La large lunette, que l'on ne songeait pas à couvrir, laissait échapper, sans discontinuité, les détestables senteurs de la fosse ; on sortait de cet endroit inqualifiable aveuglé et puant. Beaucoup préféraient attendre la nuit pour descendre au coin d'une borne. Ceux-là, des délicats cependant, ont fait de tous temps le désespoir des boutiquiers et des habitants des rez-de-chaussée.

Dans une pétition, présentée le 11 octobre 1792, deux commerçants du marché Notre-Dame demandent à poser une porte

Digitized by Google

afin de fermer, la nuit, un passage nouvellement ouvert entre la rue des Fripiers (1) et le Poids à la Farine (2); « moi et mon voisin, dit le pétitionnaire, pourrions facilement être volés; et, d'ailleurs, ledit passage deviendrait lieu d'aisances pour les habitants du quartier et les passants ».

On assure que la tradition s'est conservée chez quelques propriétaires versaillais, qui, trop épris de leurs écus, s'efforcent de les ménager en retardant le plus possible une vidange coûteuse. C'était aussi l'avarice qui, autrefois, poussait à n'agir qu'après des débordements que la municipalité dut prévenir en ordonnant « à tout propriétaire de faire vider les latrines dès qu'elles seront pleines (3) ».

Cette opération, dangereuse pour les ouvriers, aurait été insupportable le jour; elle s'effectuait la nuit, tout le voisinage étant averti, afin que chacun pût se calfeutrer chez soi; mais les opérations traînaient en longueur, et il fallut enjoindre aux vidangeurs « de ne pas commencer avant dix heures du soir en été et neuf heures en hiver; de ne pas prolonger leurs opérations au delà de cinq heures du matin à la première époque et de sept heures pendant la seconde (4) ».

On pompait (5) les liquides de la fosse au ruisseau; les matières lourdes, extraites à main d'hommes, au moyen de seaux munis de cordes et de crochets, étaient versées dans des tonneaux qui, malgré les prescriptions des règlements de police, n'étaient, par instants, ni bien conditionnés, ni bien fermés; aussi, on aurait pu suivre à la trace le haquet où s'empilaient les tonnes, et ce n'était pas par luxe qu'il était prescrit « de bien laver et balayer le terrain occupé dans la rue (6) ».

Le prix de la vidange avait été fixé par la municipalité, le 21 mars 1791, à 40 livres la toise.

(1) Allait de la rue de Paris à la rue Duplessis.

(2) Dans le magasin ou grenier aux farines, grand bâtiment qui existait place du Marché-Notre-Dame, occupant une partie du carré sur lequel ouvrent aujourd'hui les criées au poisson.

(3-4) Arrêté du 25 octobre 1813.

(5) Un sieur Jacquet prétendit avoir trouvé un système de pompe capable d'amoindrir les inconvénients de la vidange telle qu'elle se pratiquait alors, mais il ne semble pas qu'il ait obtenu des résultats bien extraordinaires, malgré le nom d'*antimephitique* donné à ses appareils.

(6) Arrêté du 25 octobre 1813.

Digitized by Google

Le dépotoir de la butte de Picardie existait dès cette époque et fonctionnait selon le mode d'exploitation si défectueux que nous avons vu encore en usage il y a quelque dix années.

Chacun était tenu de porter en cet endroit spécial les matières extraites des fosses d'aisances. Nombre de gens s'en dispensaient, comme nous l'indique le préambule d'un arrêté pris par la municipalité, le 21 janvier 1792 : « S'il était permis à chacun, y est-il dit, de déposer les matières fécales où bon leur semblerait, on aurait bientôt corrompu l'air et attiré sur la ville le fléau d'une maladie pestilentielle. »

Peut-on croire que, plus d'un siècle après ces justes remarques dont chacun sent toute la portée, il est encore à Versailles des disciples d'Harpagon qui enfouissent dans leur jardin, au centre même de la ville, tout « le superflu de leur digestion ». Nul ne les plaindrait assurément si on parvenait à les prendre, chose facile, puisqu'ils ne font jamais de déclaration de vidange.

Les fosses et les cabinets d'aisance n'étaient pas les seules causes d'infection des habitations. On rencontrait dans les escaliers, sur tous les paliers, une fenêtre à guillotine près de laquelle béait une cuvette crasseuse et fétide; les ménagères venaient là, chacune à son tour, déverser les eaux de savon, le contenu des vases de cuisine ou de nuit; tous ces liquides, entraînant mille débris infects, gagnaient la cour par les plombs et les tuyaux de descente pour s'écouler lentement, au milieu des rues, jusqu'à la prochaine bouche d'égout : c'était un trou large et profond, pratiqué dans la chaussée et clos par une grille formée de gros barreaux en fer (1).

Habitués à toutes ces horreurs, nos ancêtres n'étaient pas très rigoureux sur la tenue du ruisseau. Le passant s'en détournait en se bouchant parfois les narines; quant au riverain, il avait la double ressource de s'enfermer chez lui et de jeter les yeux vers la rue le moins souvent possible.

En 1793, on s'émut cependant, et la municipalité donna « réquisition au citoyen Leroy, commissaire de police du quartier nord, et au citoyen Lefèvre, commissaire du quartier sud, à l'effet de veiller à ce que les rues et ruisseaux soient nettoyés

(1) Il en existe encore avenue de Paris, au bout de la rue Montbauron, sur la place d'Armes, au bout de l'avenue de Saint-Cloud, etc.

Digitized by Google

et de l'eau jetée, surtout pendant les grandes chaleurs; en conséquence, il a été donné aussi réquisition au tambour-major de la Garde nationale, à l'effet d'envoyer deux tambours chez chacun des commissaires pour en faire la proclamation demain, sept heures du matin, s'il ne pleut pas ».

Un contemporain nous a laissé son impression dans une note datée de 1781 (1) : « Les rues de Versailles, dit-il, sont malsaines parce que les immondices s'y mettent auprès des ruisseaux et n'en sont pas enlevées assez souvent. Le pavé n'étant pas nivelé, une partie des eaux pluviales y séjourne, s'y corrompt et cause une infection très sensible après quelques jours de sécheresse.

« Nous avons remarqué qu'au-dessus de la porte Satory, il y a, à droite et à gauche, des dépôts d'immondices qu'on aurait dû porter plus haut. Les égouts, qui ont des ouvertures dans la ville, sont autant de cloaques contraires à la santé. »

Les ordures ménagères, enlevées fort irrégulièrement, demeuraient sur la chaussée où les chiffonniers et les chiens, à la recherche de valeurs et de reliefs dédaignés, les dispersaient de la borne au ruisseau. Alors Poubelle n'était pas né et personne n'avait songé au parti que l'on peut tirer d'une ficelle, pour retenir les ordures ménagères que leur trop grande légèreté porte au vagabondage (2).

Le service concédé, par adjudication, était le plus souvent aux mains de cultivateurs du voisinage, qui, au moment des grands travaux et des récoltes, devaient manquer de temps, de bras et de matériel.

Vers la fin de 1793, MM. Corné et Pluchet, entrepreneurs dont le bail expirait, furent priés de continuer le service au pair, ou, comme eux-mêmes l'ont expliqué, « sans que la commune fût tenue de rien donner, ni eux de payer rien à la commune. » A cet instant critique, la municipalité ne pouvait espérer mieux; la guerre, occupant tous les chevaux en état de servir, avait rendu les transports très difficiles et, partant, fort onéreux.

En temps ordinaire, l'enlèvement des ordures ménagères de-

(1) Tessier, *Notes sur Versailles*, manuscrit. (Bibliothèque de la Ville.)

(2) Allusion à un arrêté pris récemment par le maire de Versailles, pour prescrire la mise en paquets ficelés de toutes les ordures ménagères légères.

Digitized by Google

vait être une source de produit pour la ville, et cependant le rôle de la contribution spéciale imposée aux propriétaires versaillais prévoit, pour ce service, 10,000 livres environ, sur lesquelles on prélevait le balayage et l'enlèvement des boues sur les places, marchés et autres parties vagues de la ville.

Les immondices et les boues, que la salubrité publique commandait de porter au loin, étaient mises en dépôt aux portes mêmes de la ville. Nous avons vu qu'il en existait à la grille de Satory; il y en avait un grand amas à l'extrémité de l'avenue dite des Bois-Blancs, depuis englobée par le chemin de fer Rive-Gauche (1); on en rencontrait partout, et il semble qu'à ce sujet les habitants de la ville avaient perdu le sentiment absolu de leur intérêt. En 1790, des habitants de la rue des Vieux-Coches (2) demandèrent l'autorisation de faire un dépôt de fumier dans leur rue, en plein centre de la ville!... Aussi ne sera-t-on pas surpris quand nous ajouterons qu'en 1797, les habitants de la rue de la Bonne-Aventure se plaignirent que les rues du quartier étaient, de place en place, encombrées de tas de fumier. Là, on n'avait pas même songé à solliciter une permission.

Enfin, les bouchers et les charcutiers tuaient leurs bêtes sur la voie publique et jetaient au coin des bornes les abats et les débris de toute sorte, que les chiens et les chats affriandés s'arrachaient et traînaient partout.

En 1792, la 3e section se plaignit, non pas à cause de la santé publique menacée, mais « pour éloigner de la vue des passants un spectacle aussi répugnant ».

Encore enfant, je me rappelle avoir vu tuer et habiller un bœuf sur la voie publique. C'était dans un village des environs de Mantes. La bête tirée de l'étable avait été rapidement abattue et saignée; puis, le sacrificateur, armé d'un grand soufflet qu'il manœuvrait vigoureusement, introduisait l'air entre chair et cuir; quelques gamins, j'étais du nombre, armés de baguettes, frappaient à tour de bras l'animal qui, rien qu'en les regardant, les eût fait fuir quelques instants auparavant.

Le souvenir qui m'est resté de cette opération n'est nullement

(1) Cette avenue plantée d'arbres, partant de la rue de la Patte-d'Oie, se dirigeait vers l'est en suivant à peu près la direction prise par la voie ferrée.

(2) Saint-Simon.

Digitized by Google

empreint de répugnance, mais cependant je comprends la municipalité versaillaise défendant, le 2 juin 1792, de tuer dans les rues; je la trouve plus audacieuse quand elle ajoute : « à peine de 20 livres d'amende pour la première fois, et de 50 livres en cas de récidive ».

Malgré la sévérité des peines, les abus subsistaient encore en 1798, et même en 1813. L'arrêté pris le 25 octobre de cette année, en renouvelant les prohibitions, dispose, en son article 16 : « Les charcutiers, provisoirement, ne pourront abattre les porcs ni les laisser passer au feu que sur les places ci-après indiquées :

« La place aux Veaux pour le quartier Notre-Dame;

« Le carré au Puits pour le quartier Saint-Louis;

« La Grande-Place pour le quartier Saint-Symphorien. »

*
* *

Après le coucher du soleil, pour éviter les casse-cou et les tas d'ordures, pour franchir les ruisseaux fangeux sans danger « d'imprimer ses pieds en boue », on avait la lumière de deux cents lanternes à réverbères l'été, et de quatre cents l'hiver (1); elles étaient inégalement réparties par toute la ville (2), qui occupait alors une superficie de 582,000 toises carrées (3). On les allumait à la chute du jour, et la quantité d'huile dont on les munissait leur permettait de brûler jusqu'à 2 heures du matin. Mais, placées à de trop grandes distances les unes des autres, elles n'éclairaient qu'imparfaitement, et pourtant on se déclarait satisfait, tant était sensible le progrès réalisé depuis quelques années. On comprenait, du reste, que si la municipalité doit donner assez de lumière pour qu'il soit possible de se diriger, de marcher sans hésitation, de voir assez loin autour de soi, de pouvoir éviter les coins obscurs, d'où quelque malfaiteur peut surgir inopinément, il serait insensé de prétendre lire, la nuit, dans les

(1) Non compris celles du quartier des Prés, dont nous n'avons pas trouvé le nombre.

(2) Il y a aujourd'hui 1,370 becs de gaz, comprenant : 490 permanents, qui brûlent toute la nuit, et 880 variables, que l'on éteint à 11 heures l'été et à minuit l'hiver.

(3) *Almanach de Versailles*, année 1774.

Digitized by Google

rues, ainsi qu'en un cabinet de lecture. Peut-être cette grande sagesse de nos aïeux n'était-elle pas absolument désintéressée. On savait que les dépenses de l'illumination étaient recouvrées sur les propriétaires de la ville au moyen d'un rôle spécial qui, en 1790, s'était élevé à 38,130 livres 5 sols. Il était évident que toute amélioration aurait une répercussion immédiate sur ce rôle, qu'en un mot, exiger mieux, c'était obliger la municipalité à percevoir davantage, et cette considération devait être un sûr réfrigérant pour le zèle de nos bons bourgeois. En effet, lorsque, en 1792, les dépenses de l'éclairage public furent noyées dans la masse des charges locales acquittées par sols additionnels, imposées indistinctement à tous, les cervelles s'échauffèrent et les gens du Grand et du Petit-Montreuil, ceux du quartier des Prés, enflammés d'une noble ardeur, appelèrent l'attention sur l'infériorité de leur situation. Hâtons-nous d'ajouter qu'ils avaient pleinement raison, car les lanternes étaient rares en ces quartiers excentriques, et le Grand-Montreuil était entièrement dépourvu d'éclairage public. Aussi, le Conseil général de la Commune décida l'installation immédiate de quarante-un réverbères aux endroits des deux Montreuils indiqués par les commissaires de ces quartiers; il décida également que quinze autres lanternes seraient placées dans la partie nord de la ville, comprenant la porcherie Saint-Antoine, le boulevard du Roi, les rues Berthier, Sainte-Adélaïde, des Missionnaires, de Beauvau et de Comtesse-d'Artois. Ces cinquante-six nouveaux réverbères devaient être pris sur les deux cents qui n'étaient allumés que l'hiver. En réalité, cette amélioration fut une simple différence de répartition des lumières, avec légère augmentation dans la dépense d'entretien annuel.

A peine nos rues étaient dotées d'un éclairage, et déjà l'on tremblait en songeant à ce qu'il adviendrait si, par suite de troubles, les lanternes ne pouvaient être allumées. Ces craintes s'étaient certainement avivées en 1789, à la vue de gens à mines suspectes, mêlés trop activement aux événements qui se déroulèrent de mai à juillet, tant à Versailles qu'à Paris. Sous l'influence des souvenirs pénibles laissés par ces événements, la municipalité décida, au mois de septembre 1789, qu'en cas d'émeute, l'éclairage serait assuré par tous les locataires habitant le premier étage des maisons, à partir du moment où la générale se-

Digitized by Google

rait battue, pour être entretenu jusqu'à ce que le calme fût entièrement rétabli. Pendant ce temps, les femmes et les enfants étaient tenus de rentrer dans leurs demeures et d'y rester.

On n'eut à recourir que rarement à ce moyen extraordinaire, et cependant l'inquiétude croissait constamment; en 1790, nos concitoyens affolés réclamèrent l'éclairage, dans tout son parcours, de la grande route, depuis Versailles jusqu'à Paris.

Cette proposition irréfléchie, fille de la peur, fut reprise, en 1794, par la 13e section, qui, beaucoup plus sage, limita sa demande à la pose d'une ligne de réverbères sur l'avenue de Paris, du côté du Petit-Montreuil.

Quand de semblables désirs étaient manifestés, la municipalité les prenait en considération, mais le manque de ressources paralysait sa bonne volonté, et les progrès étaient lents, si lents, que le *Journal de Seine-et-Oise* disait, dans son numéro du 13 février 1812 : « Les réverbères sont bien servis, et il est heureux qu'on prolonge leur lumière dans les nuits d'été. Mais, s'ils sont assez nombreux dans le centre de la ville, il s'en faut de beaucoup qu'ils soient suffisamment rapprochés dans les quartiers qui en forment les faubourgs. Les rues aînées du centre sont bien traitées en fait de lumière, leurs puînées du Pré demandent l'émancipation, tant pour elles que pour leurs sœurs adoptives des deux Montreuils. Leur bourgeoisie satisfait aux mêmes devoirs; elle attend avec confiance le moment de jouir des mêmes avantages. Déjà, le boulevard de l'Impératrice a fait un grand pas dans l'amélioration de sa gaîté nocturne; mais, entre autres lieux laissés dans une effrayante obscurité, on peut citer l'extrémité de l'avenue de Saint-Cloud et le grand rond-point qui la joint à la rue du Grand-Montreuil et à l'avenue de Picardie. Un seul réverbère, dans une telle esplanade, est un fanal qui ne suffit pas pour gouverner. C'est trois qu'il faut à l'extrémité de chacune des trois routes : le milieu sera toujours suffisamment éclairé et il sera, dans le jour, débarrassé de deux hauts poteaux et de la longue corde qui semble être celle d'une traille en terre ferme... »

Il est incontestable que ces grandes potences et cette corde interminable étaient entièrement dépourvues de grâce et d'élégance. Depuis, les tramways et l'éclairage électrique nous en font voir bien d'autres, sans que rien d'original ne puisse dé-

Digitized by Google

tourner notre attention attristée à la vue de la forêt de gaules en bois brut dressée par toute la ville, du réseau de toiles d'araignées tramé sur nos têtes aux divers carrefours. Les réverbères n'étaient pas beaux assurément, mais ils étaient en ce temps-là, et du moins leurs cordes, également espacées, festonnaient harmonieusement au travers de nos rues, animés chaque jour par la visite du pittoresque allumeur et de sa femme, toujours trottinant à sa suite. Ceux de notre âge l'ont connu portant gaillardement sur la tête une boîte en zinc, sorte de panier carré à deux couvercles et à anse, renfermant tous les ustensiles; il s'arrêtait, ouvrait une petite boîte de fer encastrée dans la muraille, ou fixée à hauteur d'homme sur le poteau, détachait la corde qui, s'allongeant, laissait descendre la lanterne jusque dans le ruisseau. En un tour de main, les verres, les réflecteurs vigoureusement frottés redevenaient brillants, puis les lampes regarnies, les mèches rafraîchies ou remplacées, le réverbère, relevé rapidement, permettait à la circulation de reprendre son cours un instant interrompu. Vers le soir, l'indispensable fonctionnaire revenait allumer sa lanterne, et le grincement des poulies annonçait au voisinage le lever, dans toute sa splendeur, de l'astre radieux de nos nuits urbaines.

L'entretien de l'éclairage public avait été confié à l'importante société formée pour l'entreprise générale de l'illumination de France. Ses directeurs, MM. Tourtille, Segrain de Banclas et Le Pêcheur, avaient pour représentant, dans notre ville, M. Mathieu Dubois, directeur de l'illumination de Versailles. Il semble que l'on n'eut qu'à se louer de la façon dont cet intéressant service fut exécuté, même aux instants les plus critiques de la tourmente révolutionnaire.

Alors, cependant, les difficultés furent grandes. La municipalité, avec sa caisse toujours à sec, se trouvait réduite à des expédients auxquels la générosité dont ses membres ont donné tant de preuves nous permet d'affirmer qu'elle ne recourait qu'à contre-cœur et pressée par l'obligation de gagner du temps. Puis vint le moment critique où les marchandises, au nombre desquelles se trouvait l'huile, traquées par la réquisition, avilies par le maximum, disparurent des marchés déserts. Nos officiers municipaux durent se transformer en pourvoyeurs. Ils prièrent la ville de Paris, qui y consentit fort obligeamment à diverses

Digitized by Google

reprises, au cours des années 1793 et 1794 (1), de prêter à Versailles de quoi attendre les arrivages. Lille envoya, en 1794, la charge de deux chariots du précieux combustible. Enfin, en 1795, la commune, à bout de ressources et de moyens, écrivit au Comité de Salut public en vue d'être autorisée à prendre vingt milliers d'huile au magasin de la République à Paris. Ses représentants disaient : « Le prix de l'huile est exorbitant, la dépense serait de 395,000 livres et de 6 à 700,000 livres, avec la condition de continuer l'éclairage en hiver jusqu'à cinq et six heures du matin... L'Etat, ajoutaient-ils, ne peut d'ailleurs se désintéresser, ayant à sa charge l'éclairage au pourtour de ses édifices. »

Au jour le plus critique, les officiers municipaux n'ayant pas de quoi assurer le service du soir, firent effectuer, sous forme de réquisition, une quête chez tous les épiciers de la ville, sans souci des habitants complètement sacrifiés, en cette circonstance, à l'intérêt général.

Nous aurons donné une idée exacte de l'obsession des esprits quand nous aurons ajouté que la municipalité, ne sachant plus à quoi se résoudre, recommanda de ne plus manger de noix, de les réserver pour la fabrication de l'huile, dont on avait si grand besoin.

Rien, mieux que ce trait, ne saurait dire la pénurie qui régnait à ce moment et peindre les difficultés au milieu desquelles s'agitait notre municipalité. On la voit, semblable au spectateur impuissant d'une grande infortune, après s'être vainement agitée, convaincue de l'inanité de ses efforts, se perdre en des détails dont la puérilité ferait sourire, s'ils ne révélaient une douleur profonde qui emplit l'âme de tristesse. Nous aurons à revenir et à nous appesantir sur les circonstances de cette situation pénible, dans les pages qui vont suivre.

(1) Octobre 1793. La ville de Paris cède, pour 3,675 livres 4 sols, six petites pièces d'huile du poids de 1,996 livres; fin 1793, 150 livres d'huile; en 1794, 3,000 livres.

Digitized by Google

II

Les Habitants.

Jusque vers la moitié du XIXe siècle, l'habitant des villes, même à Paris, vivait bien plus sur la voie publique qu'il ne le fait de nos jours.

Le mouvement dans les rues n'avait pas alors l'intensité que nous lui connaissons. A l'exception des diligences, aux chevaux chargés de grelots, aux postillons criant et claquant du fouet qui, brûlant le pavé, étourdissaient et inquiétaient un instant les bourgeois paisibles, tous les véhicules : brouettes, chariots, charrettes, carrosses, berlines même, malgré le bruit prétentieux de leurs vieilles ferrailles, n'allaient guère plus vite que les chaises portées en cadence par deux vigoureux laquais.

Les crocheteurs lourdement chargés de colis parfois encombrants; les porteurs d'eau avec leurs seaux maintenus à distance par un cadre ou un cerceau (1); les marchands ambulants munis de paniers, de hottes, d'éventaires, allant à pas lents par les rues, s'arrêtant à tous moments pour vendre, pour regarder aux fenêtres, pouvaient bien heurter et bousculer les gens; mais la population, très exercée, savait glisser entre les obstacles. Sûre, d'ailleurs, de trouver asile dans la saillie des bornes, elle se sentait sans dangers, et, tranquille, s'installait dehors comme chez elle. Chacun sortait sa chaise, sa table, dînait en plein air, causait longuement avec les voisins réunis le soir des beaux jours. La jeunesse s'ébattait à l'entour, jouant au volant, aux grâces, courant jusque dans les jambes des passants pour lesquels, nous l'avons remarqué déjà, nul ne semblait prendre le moindre souci.

(1) Les porteurs d'eau avaient droit à 1 sol 6 deniers au rez-de-chaussée et à 2 sols à tous les étages.

Digitized by Google

On dirait que, pour se bien persuader qu'il s'amuse, le peuple ait besoin de mouvement et de bruit. Quel bonheur d'apostropher les gens, de tirer des pétards, de se servir d'armes à feu! A diverses reprises, le commandant de la Garde nationale avait appelé l'attention sur les dangers que faisaient courir aux passants les jeux de l'enfance et les divertissements de l'âge mûr; frappés de l'inefficacité des mesures prises jusqu'alors, les officiers municipaux pensèrent atteindre plus aisément le but en remontant jusqu'aux sources.

Un arrêté du 2 juin 1792 défendit de jeter des pétards ou des fusées dans les rues, et « aux marchands d'en vendre, à peine d'une amende qui ne pourrait excéder 100 livres, sauf les dommages-intérêts envers les parties lésées ».

Il fut également défendu, sous les mêmes peines, de tirer des coups de fusil dans les rues, places et avenues.

Le même arrêté exigeait que l'on se munît d'une permission avant d'établir, « soit dans les contre-allées des avenues, soit dans les places publiques, soit dans les rues, des jeux de boules, de quilles et autres qui peuvent blesser les passants ». Les contrevenants étaient menacés d'une amende de 10 livres, portée au double en cas de récidive.

Ce n'est pas une amende, ce n'est même pas la possibilité de blesser un passant, que les joueurs fanatiques ne voient même pas, qui peut arrêter un homme résolu à faire parler la poudre, ou qui, la boule à la main, vise les quilles à renverser, ou le coco, petite boule servant de but et qu'il faut parfois chasser violemment. D'ailleurs, les habitudes prises étaient telles que chacun croyait être dans son droit en occupant la voie publique, où il avait pris l'habitude de s'installer pour satisfaire ses goûts. Ecoutons ce qu'écrivait à ce sujet le citoyen Gazard, le 18 floréal an V :

« Citoyens administrateurs, l'article 11 de la délibération du Corps municipal, en date du 2 juin 1792, maintenu par l'article 1er du règlement de police de l'administration municipale du 7 vendémiaire an 5me, homologuée par celle centrale du département, porte défense d'établir des jeux de boule et de quilles, de bagues ou autres qui peuvent blesser les passants, sur les avenues, places publiques ou autres lieux de fréquent passage. Au mépris de cette défense, beaucoup de citoyens se plaignent

Digitized by Google

qu'à l'issue des différentes grilles qui conduisent au Jardin national, aux deux Trianons et autres lieux environnant les dits jardins, des marchands de vin et traiteurs établissent, hors de l'enceinte de leurs propriétés et dans des lieux qui exposent les citoyens à être blessés, des jeux de quilles et de boules, et notamment aux grilles appelées du Petit-Pont et de la Petite-Venise. Comme il est du devoir ....., etc. »

Pourquoi ces marchands de vin, ces bons traiteurs auraient-ils eu des scrupules quand, au cœur même de la ville, quantité de commerçants et d'industriels s'établissaient à demeure sur la chaussée transformée en dépendance de leurs magasins ou de leurs ateliers?

Une corderie en pleine activité existait rue des Tuyaux (1), une autre se trouvait boulevard de la Reine, le long de l'Infirmerie (2); deux ateliers semblables avaient été autorisés rue du Contrat-Social (3) et rue de Clagny (4), à la seule condition pour les permissionnaires de ne travailler ni les décadis, ni les autres jours de fêtes nationales.

Place Dauphine (5), les portefaix se tenaient en permanence, au grand déplaisir des habitants du pourtour, qui, le 3 avril 1790, demandèrent que l'on retirât « les charrettes des crocheteurs comme masquant les boutiques et étant un réceptacle d'ordures ».

Nous doutons que satisfaction ait pu être donnée à cette pétition. MM. les portefaix étaient trop convaincus de leur importance, non pas à cause de l'élévation de leurs salaires, les pauvres gens n'avaient droit qu'à 8 sols par voyage à l'intérieur de la ville et à 30 sols avec brancard (6), mais la police royale, en exigeant qu'ils se fissent inscrire « par ordre de numéro » sur un registre spécial, leur avait remis une médaille qui leur donnait titre et qualité. La municipalité, succédant au Roi, avait continué la tradition, sous la seule condition (7) que les an-

(1) 1797.

(2) L'Hôpital civil.

(3) Rue des Chantiers.

(4) Rue de l'Abbé-de-l'Epée.

(5) Place Hoche.

(6) Au moment de la fixation des maxima (octobre 1793), la course avec brancard fut portée à 45 sols, compris chargement et déchargement.

(7) 20 octobre 1790.

Digitized by Google

ciennes médailles seraient échangées contre de nouvelles « dont la forme serait délibérée par son bureau ».

Faut-il attribuer à la bonne opinion qu'ils avaient de leur importance la conviction où étaient MM. les crocheteurs qu'à leur égard la Révolution n'avait rien changé; que, si d'autres privilégiés s'étaient vus dans l'obligation de tout abandonner, eux conservaient l'intégralité de leurs anciens droits. Il est intéressant, dans tous les cas, d'appeler l'attention sur les pétitions suivantes, où l'on trouve confirmation de ce fait que, d'un pacte, les parties en cause sont, le plus souvent, portées à ne retenir que les seules dispositions dont elles peuvent tirer avantage.

Le 6 octobre 1790, la municipalité entendit la lecture d'un mémoire présenté par les portefaix pour se plaindre « qu'une foule d'Auvergnats viennent enlever l'ouvrage ».

Leur supplique ayant été rejetée, les mêmes pétitionnaires, cherchant une revanche, reparurent, le 13 avril 1791, pour voir mettre à néant la prétention des porte-sacs, qui veulent « avoir le droit exclusif de décharger les voitures de farine ».

En gens habitués à se tirer d'affaire sans rien heurter de front, les officiers municipaux, « considérant que chacun est libre de faire tel métier qui lui convient », délibèrent « que si les portefaix sont troublés par la violence, dans l'exercice de ce droit, ils doivent appeler la force publique à leur secours et se plaindre par la voie juridique ».

MM. les porte-sacs, tenus à beaucoup de force musculaire, mais nullement obligés d'être perspicaces, supposant, sans doute, que leur affaire n'avait été ni comprise, ni jugée, délèguèrent quatre des leurs : Joseph Quétel, dit Saint-Germain, Jacques Picot, dit le Dragon, Mathurin Neuville et Nicolas Jean, chargés de déposer un mémoire où la corporation demandait le respect de son droit à décharger seule les farines destinées aux boulangers.

La municipalité, toujours prudente, s'échappa par la tangente, déclarant « qu'il n'y avait lieu à délibérer, les maîtres boulangers étant libres de prendre ceux qui leur conviennent pour charger et décharger leurs farines ».

Ce fut au nom de cette même liberté, mais au grand mécontentement des épiciers de Versailles, qui, du reste, s'en plaignirent amèrement, que les vicaires et les suisses des églises se

Digitized by Google

mirent à vendre aux fidèles la cire nécessaire aux cérémonies du culte. Ils eurent tort assurément, puisqu'ils n'étaient pas commerçants et ne payaient pas patente, mais, en le constatant, demandons-nous s'il ne faut pas blâmer aussi la trop grande parcimonie des administrations, qui mettent leurs employés dans l'alternative ou de mourir de faim, ou d'introduire les marchands au Temple.

Si les habitants de la place Dauphine avaient les yeux offusqués par la malpropreté des charrettes ou brancards des porte-faix, ils devaient avoir souvent à se boucher les oreilles s'ils ne voulaient entendre les propos peu séants des cochers, des porteurs de chaises et des pousse-fauteuils, car les voitures à 15 sols la course étaient autorisées à se tenir place Saint-Louis, dans la demi-lune de Montreuil et place Dauphine (1).

Les brouettes à 10 sols, les chaises bleues à 12 sols la course stationnaient, dans le plus beau désordre assurément, place Saint-Julien, aux Quatre-Bornes et place Dauphine.

Quant aux voitures de louage faisant le service entre Versailles et Paris, on les rencontrait sur la place d'Armes, à l'entrée de l'avenue de Paris, qu'elles barraient presque entièrement, chacune d'elles voulant être bien en vue pour attirer l'attention du voyageur. Elles n'étaient ni élégantes, ni confortables, et les pauvres haridelles qui y étaient attelées, mal soignées et insuffisamment nourries, ne pouvaient parcourir que péniblement les quatre grandes lieues qui séparent Versailles de Paris.

L'âpreté au gain, peut-être devrions-nous dire, songeant au nombre plus restreint des voyageurs à certains moments de cette époque troublée, le besoin de charger pour vivre, occasionnait de fréquentes disputes et des rixes parmi les cochers. Ce fut à la suite de l'une d'elles que la municipalité prescrivit « aux cochers des voitures de louage de se tenir avec leurs voitures sur les deux côtés de l'avenue de Paris, le long des Ecuries, et de ne plus rester sur la place d'Armes, à l'entrée de l'avenue, obstruée par eux ». En renouvelant ces prescriptions, le 5 juillet 1791, l'Assemblée municipale ajoutait, « à peine de 12 livres d'amende payables à l'instant où la contravention aura été constatée par un

(1) Arrêté du 5 avril 1791.

Digitized by Google

procès-verbal, faute de payer ou de déposer ladite amende, la voiture et les chevaux seront mis en fourrière ».

Pour dégager la grande avenue, point d'arrivée des voitures de Paris, il aurait fallu en écarter aussi la foule des petits industriels qui, comme dans toutes les villes, guettaient les arrivants pour les entraîner chez les restaurateurs, dans les hôtels, ou pour les conduire (1) à travers la cité et aussi « dans les maisons, parcs et jardins nationaux (2) ».

« A peine débarqués, raconte un voyageur (3), l'un de ces cicerones offrit de nous faire connaître Versailles et ses merveilles. Sans attendre notre réponse : « Remarquez, Messieurs, « nous dit-il, à droite et à gauche de la grande avenue, les écu- « ries, dans la construction desquelles on employa pour la pre- « mière fois la coupe des toits inventés par François Mansard... »

Cependant, et sans voir d'aussi verbeuses personnes s'attacher à leurs pas, les promeneurs pouvaient circuler par la ville, mais ils devaient être fort attentifs s'ils ne voulaient choir sur les marchandises exposées au dehors des magasins et des échoppes. Rue de Montreuil, on voit, dit le *Journal de Seine-et-Oise* (4), « des étalages de marchands : un tonnelier, deux serruriers,

(1) Le Directoire du district avait pris, à la date du 5 août 1793, un arrêté pour assurer la police du Parc; il contient les dispositions suivantes, en ce qui concerne les conducteurs des étrangers : « Article 6. Les citoyens nommés précédemment par la municipalité de Versailles pour conduire dans les maisons, parcs et jardins nationaux sont confirmés dans leurs fonctions et il en sera établi un plus grand nombre, s'il est besoin; ils seront reconnus par une marque distinctive en étoffe ou en cuivre, qui contiendra leur nom et leur qualité.

« Art. 7. Les conducteurs seront tenus de ne pas quitter les compagnies qu'ils conduiront dans les parcs et jardins, et chaque conducteur ne pourra conduire plus de douze personnes à la fois.

« Art. 8. Les conducteurs seront responsables de toutes les dégradations et mutilations qui seront commises dans les lieux qui leur seront assignés par arrondissement.

« Art. 9. En exécution de l'article ci-dessus, les préposés de la régie fixeront les arrondissements des conducteurs et en feront arrêter l'état par le Directoire; ils comprendront dans cet état, pour les propriétés nationales sises sur le territoire de la municipalité de Versailles, les vingt-huit conducteurs par elle précédemment nommés.

« Art. 10. Il est expressément défendu aux conducteurs de rançonner les citoyens et d'exiger autre chose que ce qui leur sera librement offert, et ce, à peine de destitution. » (*Archives de Seine-et-Oise*, Q, Parc.)

(2) La liste nominative des guides autorisés est annexée à l'arrêté ci-dessus. (*Archives de Seine-et-Oise*, Q, Parc.) Elle ne contient que treize noms.

(3) *Un Voyage à Versailles*, par Alexandre Ferrière, 1806. (Bibliothèque de la Ville.)

(4) N° du 6 février 1812.

Digitized by Google

des aubergistes, des cabaretiers, qui, tous près les uns des autres, font de cette rue étroite le même usage qu'ils feraient, çà et là, des accotements d'une grande route et jettent les pauvres piétons dans le ruisseau ou sous les roues des voitures, les exposant à une crotte inévitable ».

Au marché, l'envahissement de la voie publique et le désordre étaient plus grands encore.

Cependant, le Bureau municipal avait obtenu des revendeuses, le 16 juin 1790, un accord duquel il résultait « que celles d'entre elles qui vendent dans le carré aux herbes y continueront leur commerce comme par le passé et y vendront tous les herbages, fruits et légumes, et que celles qui sont sur le revers des chaussées, et qui n'y sont pas tolérées, puissent y vendre, mais sur des hayons seulement, comme par le passé, les pois, fèves de marais, haricots verts, oignons, navets, champignons, raves, radis, pommes de terre, topinambours, échalotes, ails, et, par supplément, des panais, carottes, poireaux, fruits, œufs rouges et châtaignes, sans que ces dernières puissent en vendre d'aucune autres espèces ».

Défense fut faite, en conséquence, « à toutes revendeuses de promener aucune marchandise d'herbes, fruits et légumes, sur les éventaires dans la croix, pourtour ou carrés dudit marché, autrement que sur des hayons, et d'aucunes manières dans les passages desdits carrés, qui resteront parfaitement libres, sans cependant préjudicier à la faculté qu'elles ont de vendre dans les rues sans places fixes ».

Bien que prises d'accord avec les intéressées, ces prescriptions demeurèrent lettres mortes et le désordre persista, puisqu'un membre de la municipalité déclarait en séance, le 25 septembre 1790, « que tout ce qu'on a fait jusqu'à présent pour empêcher les femmes d'exposer leurs marchandises sur la chaussée a été parfaitement inutile », et, courageux plus que ne le sont d'ordinaire les fonctionnaires élus, l'orateur ajoutait : « que le seul moyen qui lui paraît devoir être efficace est la confiscation des marchandises ».

Cet avis énergique aurait pu donner satisfaction, mais on ne le suivit pas et les abus se perpétuèrent si bien qu'en 1812, le *Journal de Seine-et-Oise* (1) écrivait :

(1) N° du 26 mars.

Digitized by Google

« J'ai entendu vanter l'emplacement du marché Notre-Dame comme l'un des plus spacieux qui soit en France. On n'en est pas plus avancé. Ce n'est plus un marché, les baraques s'y sont tellement multipliées qu'elles ont chassé les hayons. Pour rendre la voie libre, il faudra un jour que les hayons chassent les baraques. Il y a urgence au moins pour celles qui resserrent le carré du marché où les deux chaussées se croisent. Qu'il y ait des paniers de fruits, de salades, de légumes, le matin, rien de mieux; mais les hayons s'y établissent pour toute la journée. C'est, dans le fond, une sorte de double emploi. Les baraques suffiraient si on défendait qu'elles fussent occupées par des commerçants de draperie, de mercerie, de toiles, et par des bouchers, épiciers, charcutiers, gens tenant cabaret et même café... »

Il n'y avait pas que les halles qui fussent menacées d'envahissement; les édifices publics subirent également de rudes assauts. C'est ainsi que, le 23 avril 1790, un sieur Klopfer, libraire, déjà installé au Château, mais voulant davantage, demanda un emplacement, dans le vestibule de la Mairie, pour vendre des livres. La supplique de ce libraire n'offusqua personne, tant on était habitué à voir des marchands s'établir en tous lieux; on prit cependant l'avis de M. le Commandant de la Garde nationale.

Loin de nous la pensée de blâmer la municipalité de sa condescendance; le commerce, grand approvisionneur de la cité, a droit à beaucoup d'égards et de bienveillance.

Le procureur de la Commune l'oublia quand, le 7 juillet 1790, il proposa à la municipalité, « sur les plaintes qui lui avaient été rendues contre les poissardes », de « faire défense aux femmes de Versailles d'aller tourmenter les étrangers ».

Comprises à tort dans la nomenclature, les verdurières se plaignirent amèrement d'être « confondues avec les femmes qui, sous prétexte de fêter les fédérés ou les autres personnes qui arrivent à Versailles, les mettent à contribution ». Ces dames eurent raison de sauvegarder leur réputation, et la municipalité fut sage, reconnaissant son erreur, de la réparer immédiatement en arrêtant que « le mot « verdurière » serait effacé sur les placards ».

Nos officiers municipaux, sans cesser d'être justes, et, malgré leurs scrupules sans ressusciter aucun des privilèges abolis,

Digitized by Google

auraient pu laisser les femmes du petit marché à la marée se rendre à la Fédération, mises, comme elles le désiraient, à l'instar des dames des marchés de Paris. Il eut été préférable de réserver le veto et les foudres municipales pour le moment où, comme le dit la chanson populaire :

Grâce à la mode,
Ah! qu' c'est commode,
On n'a qu'un vêtement
Qu'est transparent.

Si transparent même qu'un censeur impitoyable se crut autorisé à donner cette leçon sévère à « une dame qui s'était fait remarquer par ses vêtements légers et diaphanes ». Elle reçut en cadeau un coffret précieux portant cette inscription : « Vêtement pour Madame *** »; ce coffret, ouvert au milieu d'une société nombreuse, s'était trouvé renfermer une feuille de vigne (1).

On est surpris que de tels costumes aient pu être portés dans les rues, puisqu'il est certain qu'à aucune époque on ne les eût tolérés, même dans les « Entre-Sort (2) », qui déjà infestaient nos foires.

Aux temps dont nous parlons, la foire de mai et la foire d'octobre se tenaient place Dauphine et s'étendaient, par la rue de la Pompe et la rue Duplessis, jusqu'aux environs du Marché. Les baraques en menuiserie étaient établies de préférence dans la place Dauphine, mais posées de manière à ménager, pour la circulation des voitures, une sorte de rue entre les installations foraines et les maisons du pourtour; dans les rues adjacentes, quand elles étaient envahies, des passages convenables étaient laissés devant les portes cochères.

On trouvait à ces foires, annonce l'*Almanach de Versailles* pour 1775, « beaucoup de bagatelles qui peuvent amuser les enfants, mais encore des choses qui peuvent mériter l'attention des gens raisonnables, telles que des étoffes, des bijoux, modes, etc., etc. ».

Deux cent quatre-vingt-onze marchands s'installèrent sur le champ de foire, en mai 1790; cent quatre-vingt-treize d'entre

(1) N° du 20 floréal an VIII.

(2) Petites baraques où le public ne fait qu'entrer et sortir.

Digitized by Google

eux étaient domiciliés à Versailles; le surplus, soit quatre-vingt-dix-huit, étaient des forains ne demeurant pas en ville.

Durant la foire, les carrosses de place, les brouettes et voitures de toutes espèces devaient se tenir dans la partie de la rue de la Pompe qui descend jusqu'à la rue des Réservoirs.

Le *Journal du département de Seine-et-Oise* (1) nous apprend qu'à la foire d'octobre 1807, dite de la Saint-Denis, « la partie de l'avenue de Saint-Cloud qui précède la rue où se tiennent les marchands était remplie de promeneurs, de baladins et de curiosités; le temps était calme et doux; aucune soirée n'a été plus agréable que celles dont on a joui pendant cette foire; des réverbères suspendus d'un arbre à l'autre éclairaient pour la première fois cette promenade de nuit et garantissaient la sûreté publique. Les poches des hommes (car les femmes les ont généralement et absolument supprimées) étaient à l'abri de la dextérité des filous parce qu'ils craignaient les réverbères ». Nous devons en conclure que, pendant la Révolution française, les promeneurs, en dehors de la lumière des boutiques, ne pouvaient compter que sur celle de la lune.

Aux temps où la foi jalouse des purs révolutionnaires leur rendait insupportable tout ce qui évoquait le souvenir de la royauté et de la religion, le nom de Saint-Denis, tout à fait pénible à entendre, fut remplacé par celui, beaucoup plus doux, de « Sans-Culottes ». Or, la foire des Sans-Culottes ouvrit à sa date accoutumée (20 vendémiaire), malgré la réclamation qu'avaient faite quelques marchands soucieux de ne pas nuire à celle de Saint-Cloud... pardon!... à celle de Pont-Montagne, appellation orthodoxe dont s'était parée la ville qui vit mourir Clodoald.

Les fêtes, les préoccupations politiques n'absorbaient pas le négociant au point de lui faire négliger ses intérêts. Les rivalités commerciales continuaient à se faire jour et à se manifester par des demandes où l'on sentait revivre les idées d'avant 1789.

26 mars 1790. Les bouchers de Versailles émettent la prétention d'être autorisés à acheter les veaux, sur le marché, avant les bouchers de la campagne.

12 mars 1791. Les marchandes de poissons exposent qu'il ne vient plus de marayeurs sur le marché de cette ville parce que

(1) N° du 22 octobre 1807.

Digitized by Google

les grosses revendeuses vont jusqu'à Saint-Germain, où elles accaparent les marchandises, ce qui empêche les petites de gagner leur vie.

Fort judicieusement, la municipalité refusa d'intervenir. Elle fit remarquer que ce serait porter atteinte à la liberté du commerce que d'empêcher les marchandes de cette ville d'aller acheter de la marée à Saint-Germain; que c'est, non pas par des ordonnances, mais en observant fidèlement toutes les conditions du commerce que l'on attire les marchands dans un marché... Saines doctrines dont les officiers n'auraient jamais dû s'écarter, ainsi qu'ils le firent, le 26 avril 1790, pour mettre leur autorité au service de l'une des parties en cause. Ils arrêtèrent que « les revendeuses qui n'auraient pas payé les maréeurs en temps convenu y seraient contraintes, comme par le passé, et même privées de leur place jusqu'à ce que les marchands soient satisfaits ».

Il faut penser que la municipalité obéit surtout au désir de conserver les gros approvisionneurs du marché. Nous aurons l'occasion de constater, au cours de cette étude, que l'intervention de l'autorité dans les affaires commerciales les paralyse plus qu'elle ne les stimule.

Sur la place de presque toutes les vieilles halles, on voyait autrefois un pilori et une potence rappelant qu'il est une justice humaine puissamment armée pour punir. A Versailles, le marché Notre-Dame était le lieu ordinaire des expositions, des exécutions capitales et de tous les châtiments appliqués par le bourreau.

Pendant la Révolution française, quand les tribunaux criminels furent créés, la place Dauphine, devenue place de la République, fut désignée comme lieu des exécutions capitales et, débaptisée une fois encore, reçut le nom de place de la Loi. Ce fut là « que l'on dressa, pour la première fois, la guillotine à Versailles (1) » et que, le 3 fructidor an III, furent exécutés deux assassins des infortunés prisonniers d'Orléans.

Que, pour assurer sa sécurité, la société châtie, on le conçoit, mais on voudrait du moins que l'acte nécessaire soit accompli avec beaucoup de décence.

Le 23 messidor an III, l'Assemblée municipale, « sur la repré-

(1) Le Roi, *Les Rues de Versailles.*

Digitized by Google

sentation que fait le citoyen Le May, commissaire de police, que le sang coule de l'échafaud sur le pavé lors des exécutions criminelles et la sciure teinte de ce sang jetée dans le ruisseau par l'exécuteur sont un spectacle d'horreur pour les passants, le Conseil arrête qu'il sera enjoint à l'exécuteur de ne plus jeter dans la rue la sciure renfermée dans le sac où tombe la tête du condamné et de la mettre, au contraire, dans le panier pour être déposée avec le cadavre dans la même fosse, au champ de repos ».

Dans cette même séance, le Conseil municipal arrêta « que le citoyen Flamion, procureur de la Commune, serait invité à désigner un autre emplacement où les exécutions se puissent faire sans laisser de traces qui révoltent l'humanité ».

Une série d'articles documentés, qu'a publiés dernièrement M. Albert Terrade, notre collègue (1), nous dispense d'une étude plus approfondie, et c'est sans regret que nous abandonnons ce sujet lugubre pour suivre les habitants de Versailles au milieu des événements qui se déroulèrent alors sur la voie publique.

Aussitôt après le départ du Roi et de son entourage, les habits de cour, les riches costumes de la noblesse et du clergé disparaissaient sans retour : plus de prélats majestueux, plus de petits marquis et de femmes élégantes allant par la ville suivis de laquais, portés en chaise au Château, au Parc, d'hôtel en hôtel; les livrées brillantes des pages, des valets, des piqueurs deviennent de plus en plus rares; Versailles, dit un contemporain (2), « Versailles, qui me parut éclatante de pompe et d'opulence à l'ouverture des Etats généraux, me semble si déserte et si pauvre, que je suis tenté de demander ce qu'elle est devenue. Un silence de tristesse et d'ennui se prolonge dans ses rues. A ces équipages élégants, qui se précipitaient de ses trois avenues dans la vaste place qui précède le Palais, ont succédé de hideuses charrettes qui se rendent, à pas lents, vers des boutiques à peine ouvertes ».

Ce tableau, un peu sombre, est cependant l'image de la réalité. Versailles n'était ni mort, ni transformé en vaste solitude, comme beaucoup l'ont décrit, mais il est certain que le mouvement et la vie y avaient diminué, du jour au lendemain, dans

(1) Voir *Versailles Illustré*, numéros de Septembre, Octobre et Novembre 1903.
(2) *Le Spectateur pendant la Révolution française*, par Delacroix. (Bibliothèque de la Ville.)

Digitized by Google

une proportion considérable. La disparition des habitants les plus aisés avait opéré un nivellement sensible, qui se manifestait dans les rues où l'on ne rencontrait plus couramment que le costume sévère de la bourgeoisie, la robe simple et le bonnet de linge de la marchande ou de l'ouvrière, la veste et le bonnet de laine de l'artisan. Tous sont décorés d'une cocarde tricolore obligatoire pour les hommes et pour les femmes, qui doivent les porter très ostensiblement s'ils ne veulent être inquiétés chemin faisant. Le 14 juin 1790, le commandant de la Garde nationale, « sur les plaintes qui lui ont été faites par divers particuliers de ce qu'on leur refusait l'entrée du Grand Maître, faute de cocarde, fit approuver une consigne qui enjoignait aux sentinelles d'avertir les personnes qui n'en auraient pas de s'en procurer et, dans le cas où elles persisteraient, alors d'en référer au commandant ».

Quelques années plus tard, quand la Terreur aura semé l'inquiétude en tous lieux, les citoyens auront encore la cocarde tricolore, « faite uniquement de laine ou de bazin (1) » ; mais s'ils veulent affirmer leur civisme, il leur faudra porter, en outre, la carmagnole et le bonnet phrygien. C'est en cet uniforme que l'on vaquera à ses affaires et que l'on se rendra, chaque jour, à sa section ou aux réunions de la Société populaire, et le bonnet rouge deviendra tellement nécessaire au peuple français, que l'une des sections de Versailles invitera la municipalité à en fixer le prix maximum.

Cependant, ce signe recognitif des purs républicains ne fut pas toujours un préservatif efficace contre les arrestations arbitraires. Le 27 brumaire an II, des cavaliers de l'armée révolutionnaire, casernés à Versailles (2), ayant tenu des propos anticiviques, furent entendus par Ouaine, négociant en cette ville, qui les traita de gredins. Ouaine, qui, en cette occasion, fit œuvre de bon patriote, fut cependant arrêté, et le cavalier qui l'empoigna dit à un de ses camarades de se saisir également du « citoyen en bonnet rouge qui se trouvait avec Ouaine ».

(1) Décision de la Convention nationale.

(2) L'armée révolutionnaire, pour le district de Versailles, devait se composer de quatre compagnies de sans-culottes comptant chacune cent hommes et d'un escadron de cavalerie. Elle fut armée de sabres, de fusils de chasse, de pistolets et de piques, et devait se tenir à la disposition des comités et des communes. La municipalité versaillaise fut en désaccord à peu près constant avec l'armée révolutionnaire que contint fort heureusement la modération du représentant Delacroix.

Digitized by Google

Par une contradiction naïve, les républicains qui se paraient de cocardes et de bonnets rouges, signes extérieurs de leurs vertus révolutionnaires, demandaient, dans leurs sections, la suppression des plumets blancs, signes à l'aide desquels on reconnaissait les vétérans et l'état-major de la Garde nationale. La 4e section, plus puritaine encore, réclama sérieusement l'interdiction des écharpes, seules marques extérieures qui permissent alors aux officiers municipaux et aux fonctionnaires de montrer à la foule en quelle qualité ils agissaient et intervenaient.

A aucune époque, peut-être, l'intervention des représentants de l'autorité ne fut plus souvent nécessaire qu'au cours des événements qu'enfanta la Révolution française. Tout semblait conspirer pour accumuler les difficultés et les causes de désordre. Aux maux nés des passions politiques, la disette ajouta les tortures de la faim en 1789-1790, en 1792 et en 1793.

A Versailles, surtout en 1789-1790, grâce aux efforts incessants, aux louables et généreux sacrifices de la municipalité et de la bourgeoisie, les souffrances de la classe laborieuse furent beaucoup moins intenses qu'à Paris et dans les provinces. Elles furent vives cependant, et l'inquiétude soupçonneuse qui s'était répandue soudainement avec une rapidité extraordinaire rendait le malaise général plus pénible encore. Des bruits alarmants circulaient avec une persistance inouïe. Aux environs de Versailles et dans toute l'Ile-de-France, on insinuait que de riches accapareurs avaient résolu d'affamer le pauvre peuple; on assurait que des mains coupables jetaient à la Seine « des sacs remplis de farine; qu'exprès on faisait manger le blé en herbe aux chevaux de la cavalerie (1) ». Aigrie par les privations, surexcitée par tout ce qu'elle entendait, la populace était prête, dès le moindre incident, à se porter aux dernières extrémités.

Le 13 septembre 1789, « un boulanger de la rue Royale, dit une feuille du temps (2), était accusé de faire deux sortes de pain : pain pour les riches, pain pour les pauvres; ce bruit, fondé ou non, a été accueilli du peuple, qui est toujours prêt à croire le mal, toutes les fois surtout que le mal doit retomber sur lui. Il s'est porté en foule chez le malheureux boulanger; les plus fu-

(1) Taine, *La Révolution.*

(2) *Le Courrier de Versailles à Paris et de Paris à Versailles*, n° LXXI.

Digitized by Google

rieux parlaient de le pendre à tel réverbère. Déjà même le réverbère était décroché, et la corde fatale attendait sa victime.

La garde bourgeoise de cette ville, les dragons et les gardes suisses se sont portés aussitôt au lieu du tumulte, mais quelque célérité qu'ils aient mise, ils n'ont pu empêcher que les meubles, le linge, les ustensiles n'aient été incendiés au milieu de la rue. Ils sont venus à bout de sauver le malheureux boulanger, qui a été conduit à la geôle.

La fureur du peuple de Versailles ne devait pas se borner à cette expédition; plusieurs autres boulangers étaient menacés, surtout le sieur Garo, boulanger du Roi, demeurant place Saint-Louis. Ce boulanger n'a d'autres torts, cependant, que celui d'avoir quelques pratiques aisées, auxquelles il fournit le meilleur pain qui lui est possible. Depuis cet événement, les gardes et les patrouilles sont doublées.

Si regrettables que soient de telles effervescences, on les comprend, car les malheureux qui s'y abandonnent souffrent, entendant les êtres qui leur sont chers clamer la faim; mais on déplore sans réserve celles nées uniquement de l'esprit frondeur, qui porte à faire échec à l'autorité, gardienne de la paix publique.

Dans la séance que tint la municipalité, le 15 décembre 1790, « M. le Commandant est venu rendre compte du motif qui lui a fait battre la charge. Le détachement qui, ce matin, dit-il, a été dans les bois de Vaucresson, en exécution de la réquisition faite par la municipalité sur la demande de celles de Vaucresson et de Marnes, a pris des hommes qui coupaient et dévastaient les bois; il les conduisait dans les prisons de cette ville, lorsque, parvenu au marché, il a été assailli à coups de pierres, par une foule de peuple qui a voulu délivrer les hommes arrêtés et, en effet, en a délivré quelques-uns, ce qui a obligé le détachement d'emmener les autres au poste de l'Hôtel de Ville, d'où il s'agit maintenant de les conduire en prison avec des forces suffisantes, ce qui a été exécuté..... ».

Enfin, il est des instants où l'émotion populaire a pour cause des faits tellement étranges, que l'on demeure surpris de ne pas voir leur invraisemblance de suite sentie et reconnue.

En 1794, au quartier de Montreuil, un boulanger fut accusé de mêler à sa farine des débris de verre et de filasse. Il fallut procéder à un examen et à des analyses sérieuses pour calmer

Digitized by Google

la population, dont on ne peut s'expliquer la nervosité en semblable occurrence qu'en songeant aux privations et aux fatigues imposées à chacun par l'obligation d'approvisionner sa maison.

« Le soir, en rentrant chez moi, dit le spectateur (1) que nous avons cité déjà, je traversai une rue obstruée de femmes qui me parurent appartenir à la dernière classe du peuple. « Que veut « donc tout ce monde? demandai-je..... — Il veut du pain, me « répliqua-t-on....., et il n'en aura pas, à beaucoup près, ce qu'il « désire, quoique nous ayons ici une église qu'on a surnommée « le Temple de l'Abondance. — Et pour quelle raison, repris-je, « distribue-t-on le pain à la chute du jour? — La porte du bou- « langer, vers laquelle toutes ces femmes se pressent, ne s'ou- « vrira que demain, et elles vont passer ici la nuit dans l'attente « de quelques onces d'un pain bis qu'on leur distribuera d'après « le nombre d'individus qui composent leur famille..... »

Telle était, en effet, la situation, situation d'autant plus cruelle qu'elle était générale et à peu près sans remède. On savait que, la récolte ayant été mauvaise, le blé manquait; que les commissaires délégués par la municipalité trouvaient partout les granges et les greniers vides, et cependant tout le monde était persuadé qu'une loi suffirait pour ramener au moins le nécessaire sur les marchés. Pour l'obtenir des Pouvoirs publics et stimuler leur zèle, une députation de citoyens et de citoyennes de notre ville se rendit à Paris le 1er mai 1793. Elle fut admise à la barre de la Convention. Une citoyenne, qui portait un écriteau où on lisait : *Nous demandons la taxe des grains*, prit la parole en ces termes : « Vous voyez devant vous des citoyennes de Versailles dont les maris sont aux frontières. Elles viennent vous demander du pain. Tous les jours, des mères, surchargées de famille, sont obligées de rester à la porte d'un boulanger depuis 4 heures du matin jusqu'à 10 heures pour avoir un pain de 2 livres. Nous vous demandons du pain, non pas pour rien, mais pour de l'argent. Nous sommes menacés d'une grande calamité; vous pouvez l'écarter par votre prudence. Nos maris combattent pour le salut de la République; vous, veillez au nôtre. »

Le président : « L'humanité est avant la justice, car il existait des hommes avant qu'il y eût des lois. La classe pauvre est l'ob-

(1) *Le Spectateur pendant la Révolution française*, par Delacroix. (Bibliothèque de la Ville.)

Digitized by Google

jet de la sollicitude des représentants de la Nation. Sans doute, vous n'avez pas eu l'intention d'influencer les délibérations de la Convention avec cet écriteau ; elle est inaccessible à toutes espèces de menées, elle obéit à la Nation seule. La Convention s'occupe en ce moment même de ce qui vous cause des inquiétudes ; avant la fin de la séance, elle portera une loi qui assurera la subsistance de toute la République. La Convention vous invite aux honneurs de la séance (1). »

Etait-ce l'opinion générale qui influençait les membres des assemblées délibérantes ou les décisions que celles-ci prenaient qui agissaient sur l'esprit public? Il est curieux, quoi qu'il en soit, de remarquer avec quelle unanimité on était persuadé que des mesures coercitives pourraient tirer la France du mauvais pas où l'avait placée la pénurie des récoltes.

Le 15 octobre 1793, le Conseil général de la Commune prit la délibération suivante :

« L'Assemblée, trop convaincue qu'il existe des gens sans cesse occupés à tâcher de détruire l'effet des lois les plus salutaires pour le peuple ;

« Considérant qu'à la veille de la taxation des denrées de première nécessité, la malveillance ou la cupidité de quelques marchands pourraient les porter à soustraire une partie des marchandises de première nécessité ;

« Qu'il serait également à craindre que d'autres particuliers égoïstes ou mal intentionnés ne recelassent des provisions qui, trop considérables pour eux, occasionneront pour tous les autres citoyens une disette générale des denrées de première nécessité ;

« L'Assemblée, délibérant sur les moyens à prendre pour prévenir les maux que ces manœuvres coupables pourraient occasionner si elles étaient exécutées ;

« Arrête, ouï le procureur de la Commune, qu'il sera nommé des commissaires à l'effet de faire des visites domiciliaires chez tous les marchands et particuliers, dans toutes les maisons habitées ou inhabitées, jardins, caves et glaciers, pour y constater la quantité et l'espèce de toutes les marchandises de première nécessité qu'ils y trouveront et qu'ils jugeront être accaparement.

« Les dits commissaires seront autorisés à faire ouvrir les

(1) *Gazette nationale*, 1793, p. 546.

Digitized by Google

portes extérieures des dites maisons, jardins, etc., inhabités, et à inviter les propriétaires à se présenter et à ouvrir celles de l'intérieur, et, dans le cas où les dits propriétaires ne se présenteraient pas, soit pour cause d'absence ou autres, d'y apposer les scellés, desquels ils dresseront procès-verbal. »

En ces tristes jours, amis ou ennemis étaient également inquiétés et la ville prenait l'aspect d'une cité conquise par un ennemi dur et soupçonneux. Seule, la vue des uniformes de la Garde nationale disait que des Français forçaient, à main armée, la demeure d'autres Français dont pourtant, tout récemment, la loi venait de proclamer l'inviolabilité du domicile.

De telles visites, trop souvent renouvelées, occasionnaient un bruit, une animation d'allures spéciales contrastant avec l'aspect ordinairement morne des maisons, dont les hôtes, toujours sur le qui-vive, tendaient anxieusement l'oreille à tous les bruits extérieurs.

Le pas rythmé de la Garde nationale, sillonnant la ville, les fait à tous moments tressaillir..... Ce sont des patrouilles qui veillent à la sécurité publique ou des pelotons que le service appelle aux grilles d'entrée, au Département, à l'Hôtel de Ville, au Château, au Marché, ou dans les nombreux postes installés au centre de tous les quartiers.

Puis, à nouveau, le silence, silence profond et pénible qui semble envahir les personnes et les choses. Les clochers de nos églises, si joyeusement bruyants autrefois, eux aussi se sont tus. Leurs cloches, qu'il eût été très difficile et trop coûteux de descendre, ont été cassées sur place et leurs débris enlevés pour être fondus et monnayés.

Mais que le tambour batte la générale ou la charge, immédiatement on verra chacun sortir, avide des nouvelles que sollicitent son air et son regard furtif, des attroupements se formeront et demeureront au pas des portes, tous cherchant et retenant surtout ce qui peut aviver la peur, la peur qui paralyse et livre sans défense à tous les dangers, ou bien surexcite jusqu'à la folie et fait agir inconsciemment, avec une force presque surhumaine.

En 1797, on rencontra dans nos rues une pauvre femme qui, saisie de frayeur à la vue d'une scène de carnage, avait fui, sans but, sa famille et la Bretagne, son pays d'origine.

On avait recueilli, quelques années auparavant, un enfant de

Digitized by Google

Mamers, qui, pris dans une fusillade entre chouans et républicains, s'était mis à courir pour ne s'arrêter, épuisé, qu'en nos murs.

Et au sujet de la peur, il me revient en mémoire une caricature représentant quelques bonnes têtes innocentes lisant, dit la légende, « un journal socialiste pour se faire peur ». Tous les gens apeurés sont ainsi disposés à accroître leur frayeur, en exagérant les moindres événements et en les interprétant toujours de manière à bien alimenter l'effroi qui les tourmente.

En 1796, des coups de feu ayant été tirés la nuit, par quelques braconniers sans doute, on en conclut que, dans les bois environnant Versailles, des brigands égorgent d'honnêtes citoyens.

A un autre moment, on apprend que trente forçats évadés de Brest se dirigent sur Versailles, et nos concitoyens, protégés par une garde nationale nombreuse, tombent dans des transes mortelles.

Enfin, on dit que les émigrés rentrent en France, que la contre-révolution est victorieuse, que des complots affreux se trament dans l'ombre, et la municipalité parlant à tous moments de conspirations, la population y croit d'autant plus volontiers que toutes les machinations que l'on redoute demeurent mystérieuses. Aussi, on propose sérieusement de fortifier la ville, de l'entourer de fossés protecteurs, on veut armer tous les citoyens, sinon de fusils, au moins de piques.

L'exagération des mesures de sécurité prises en ces temps-là ne pouvait qu'ajouter au trouble des esprits.

Le 5 prairial an III, le procureur-syndic du district fit donner la consigne aux postes des grilles de ne laisser sortir aucun prisonnier de guerre, même pour aller dans les ateliers, sans être accompagné de quelqu'un de la force publique. Peut-être les événements dont Paris fut le théâtre à cet instant commandaient-ils la prudence. Mais pourquoi ce luxe de précautions, pourquoi surveiller aussi étroitement des hommes désarmés que l'on savait inoffensifs, les voyant chaque jour, depuis longtemps, travailler avec docilité à tout ce qu'on leur commandait, même à l'enlèvement des boues dans les rues de la ville? Comment n'être pas épouvantés quand, malgré les visites domiciliaires, malgré le désarmement des suspects, malgré la présence à Versailles d'une force armée respectable, la municipalité, sans cause

Digitized by Google

connue, interdisait à ses administrés de franchir le mur d'enceinte, ou, mesure beaucoup plus grave, ordonnait la fermeture des grilles et l'arrestation des étrangers?

En 1795, « le maire, revenant de chez le représentant du peuple Ch. Delacroix, donna au Conseil municipal, réuni à huit heures du soir, communication d'un arrêté portant que tous les voyageurs arrivant de Paris d'ici à onze heures du soir seront traduits à la municipalité pour y être interrogés sur le motif de leur voyage à Versailles. Un poste fut installé à l'embranchement du chemin de Montreuil avec l'avenue de Paris, pour faire filer toutes les voitures à la municipalité; d'autres mesures semblables furent encore prises, et la municipalité se déclara en permanence. Différents voyageurs furent amenés, mais on ne trouva nulle part l'apparence de complot ».

Et, chose faite pour surprendre, toutes ces gênes n'avaient pu éteindre la race vive et remuante des voyageurs. La nécessité poussait hors du logis les négociants, les hommes d'affaires, qui, gens débrouillards, savaient, à l'aide de quelques papiers habilement obtenus et établis, éviter les tracasseries policières. D'un autre côté, les habitants des villes, obligés de manger pour vivre, appelaient de tous les points du territoire les produits et les denrées de première nécessité.

Enfin, la guerre mettait en mouvement des masses de matériel, d'animaux et d'hommes, dont les convois sillonnaient les routes en tous sens.

Les localités traversées par nos grandes artères recevaient, nourrissaient et logeaient les militaires et les chevaux de passage; elles gardaient souvent les volontaires pour les préparer utilement à rejoindre nos armées.

Un camp fut établi presque à nos portes, au Trou-d'Enfer, dans la forêt de Marly, tout auprès de Rocquencourt.

Versailles reçut successivement tous les volontaires de Seine-et-Oise pour les vêtir, les équiper et les diriger ensuite vers les frontières.

La *Gazette nationale*, dans son numéro du dimanche 23 septembre 1792, relate ce qui suit :

« Séance du vendredi soir. — Une députation du département de Seine-et-Oise présente la pétition suivante : « Représentants « du peuple, quatre bataillons de notre département combattaient

Digitized by Google

« aux frontières (1); depuis le 4 août, cinq nouveaux ba-
« taillons sont allés les rejoindre. Nous venons vous en offrir
« un dixième, composé des enfants de Versailles. Ils venaient
« vous prier de bénir leurs armes. Ils ont appris en chemin
« qu'ils ne combattraient plus pour des rois. Glorieux d'aller
« sauver la République, mais instruits que tous vos moments
« lui devaient être consacrés, ils se sont privés de cette jouis-
« sance, ils ont continué leur route. *(On applaudit.)* Notre Dé-
« partement s'occupe de former de nouveaux bataillons, de leur
« chercher des armes et surtout de leur inspirer des mœurs
« républicaines. *(Nouveaux applaudissements.)* »

Cette jeunesse exubérante, pleine d'enthousiasme, manquait de discipline; elle fut parfois la cause de troubles et de désordres.

Le 29 octobre 1791, à 7 heures du soir, M. Meunier se présente à la municipalité : « Je viens de passer sur l'avenue de Sceaux, dit-il, il y a du tumulte près la rue Royale : un grand nombre d'hommes, qui paraissent être des volontaires, ayant été attaqués, menacent à leur tour des chasseurs de Lorraine. Si j'en crois une femme qui m'a parlé, il y a un complot affreux contre les chasseurs... »

A 7 h. 1/2, M. le Major général rentre et dit : « Je viens de sauver trois chasseurs de Lorraine; ils étaient assaillis dans un cabaret par une multitude, ils allaient succomber; j'ai réclamé au nom de la loi, j'ai envoyé chercher la garde, j'ai dit que je répondais de ces trois chasseurs, la garde les a mis au milieu d'elle... »

... On donne réquisitoire pour faire battre la charge et on invite M. le Commandant du 9e chasseurs à faire rentrer tous les chasseurs de son régiment.

A 8 h. 1/2, les rapports de plusieurs officiers de la Garde nationale ne sont rien moins que satisfaisants; ils ont rencontré des volontaires qui marchent en foule et qui menacent; un grand nombre sont armés de bâtons.

Sur cela, on donne un réquisitoire à M. le Commandant du

(1) Le 1er bataillon partit de Versailles le 10 octobre 1791.
Le 2e bataillon, dont le drapeau fut offert par la Garde nationale, partit le 30 octobre.
Le drapeau du 3e bataillon fut béni le 13 novembre 1791.

Digitized by Google

88e régiment d'infanterie de faire à l'instant prendre les armes à sa troupe.

On donne l'ordre d'inviter les citoyens d'éclairer leurs croisées.

Ce ne fut heureusement qu'une vive alerte, car, à 10 h. 1/2, « tout est tranquille, les chasseurs sont rentrés dans leurs quartiers, on ne rencontre plus de volontaires dans les rues », et le lendemain, après un instant de crainte, une réconciliation solennelle a lieu.

Volontaires, chasseurs, gardes nationaux viennent à l'Hôtel de Ville, où ils sont reçus et où quelques discours bien sentis achèvent de ramener le calme et la concorde (1).

Le 2 octobre 1793, les volontaires venus de toutes les communes du district, pour s'organiser à Versailles, affluaient en si grand nombre à la porte des boulangers, que l'on crut à une émeute. Il n'y avait, en réalité, que quelques bousculades sans gravité.

Une autre fois, le 28 germinal 1796, une mutinerie inquiéta, un instant, la municipalité. Des militaires avaient accroché à la grille de Satory la viande qui leur avait été livrée le matin, et il en était résulté des mouvements et des propos séditieux qui nécessitèrent l'intervention de la force publique.

Cependant, la Convention, avec son énergie habituelle, avait prescrit aux municipalités de prendre des mesures rigoureuses pour maintenir la discipline. Au Trou-d'Enfer, il fut interdit aux militaires de s'écarter à plus d'une demi-lieue, et l'on arrêta impitoyablement ceux qui désobéirent; on arrêta aussi les femmes de mœurs douteuses qui rôdaient à l'entour du camp.

En ce qui concerne les jeunes Français appelés sous les drapeaux, la sollicitude des Pouvoirs publics devint tout à fait maternelle.

Le 11 octobre an II, le Conseil général du Département, pour « arrêter les dangereux effets de la communication des filles publiques avec les défenseurs de la République et principalement avec les jeunes citoyens de la première réquisition, arrêta : « La « municipalité de Versailles fera mettre en état d'arrestation,

(1) Il y eut, quelques jours après, une rixe sanglante à Gonesse, et il semble que ce fut une suite de l'incident que nous venons de raconter. (Voir *Le Courrier des LXXXIII départements.*)

Digitized by Google

« dans le jour de la réception du présent, toutes les filles pu-
« bliques qui existent dans cette ville. »

Et la nuit même, il fut procédé à des visites domiciliaires au cours desquelles on fit main basse si bien au hasard, que, dès le lendemain, une foule de plaintes affluèrent à l'Hôtel de Ville. On dut remettre en liberté une enfant de onze ans, des personnes honorables réclamées par des parents, et même par des fiancés et par des époux.

La présence de tous ces militaires, de tous ces corps en formation, la remise solennelle des drapeaux avant le départ pour l'armée, donnaient à nos rues, à nos places publiques, quelque peu désertées par les habitants, une physionomie inconnue jusque-là. En ville, au parc, on ne rencontrait que des volontaires en tenue, et aussi une foule de citoyens qui, par esprit d'imitation, pour tromper tout le monde et peut-être eux-mêmes, s'affublaient de bribes de costumes militaires, sans jamais avoir eu le moindre désir de servir la Patrie. Nous avons revu, hélas! cette manie théâtralement belliqueuse au cours de l'année terrible. En 1792, la municipalité réprima cette parodie martiale, qui aurait avili l'uniforme sous lequel tant de gens de cœur savaient mourir.

La municipalité avait quelque droit de se montrer sévère, elle qui ne négligeait aucune occasion d'honorer les troupes de ligne et la Garde nationale, en leur donnant place dans toutes les solennités, cérémonies et fêtes publiques.

Le 22 septembre 1793, les membres du Conseil général « se rendent, accompagnés d'un détachement de la Garde nationale, au logement des représentants du peuple, et tous reviennent à la Maison commune, où le maire et les autres membres des différentes administrations les reçoivent sur le perron... ».

Le cortège se rend ensuite, accompagné de trois cents gardes nationaux armés de piques et précédés des tambours et de la musique militaire, dans les différentes places et carrefours de la ville. « On proclama, notamment, l'adresse de la Convention nationale aux Français; le réquisitoire des représentants du peuple en mission dans le département de Seine-et-Oise et chargés de faire exécuter la loi sur la réquisition de la force armée. » Les cris réitérés de : Vive la République! terminaient chacune des proclamations.

Digitized by Google

A cette pompe, déjà empreinte de majesté, on ajoutait, dans les grandes solennités, des hommes et des femmes costumés, élevant des bannières, des cartouches où étaient inscrits des stances des principes sociaux ou philanthropiques; des groupes symboliques portant des gerbes, des outils, des trophées, conduisant parfois des chars attelés de bœufs. On s'arrêtait devant l'autel de la Patrie, ou bien, sur une place, on plantait un arbre de la Liberté; on simulait l'exercice d'un noble labeur; des militaires remettaient leurs armes à des laboureurs en échange d'instruments aratoires; on chantait des hymnes, on disait des poésies patriotiques, et tout se terminait par des discours fort éloquents et « analogues à la solennité du jour ».

Et cet apparat répondait si bien aux aspirations, aux goûts du temps, on le considérait comme si nécessaire, que le *Journal du département de Seine-et-Oise*, parlant de la Fête des époux, célébrée le 10 floréal an VII, observe que l'on a remarqué l'absence des couples qui devaient en faire le premier ornement.

Pourquoi ne pouvons-nous terminer sur cette note gaie? pourquoi nous faut-il rappeler des événements dont le souvenir ne peut être qu'affligeant et pénible? Il nous suffira, fort heureusement, de redire deux dates, car après tant d'historiens éminents, après les travaux si consciencieux de MM. Le Roi et Moussoir, ce serait présomption grande et peine superflue de tenter ici un nouveau récit des journées d'octobre 1789 et de septembre 1792.

Qu'il nous soit seulement permis de nous incliner avec émotion à la mémoire des infortunées victimes; de nous féliciter en songeant que nos concitoyens, mêlés aux horreurs de ces sombres journées, ne furent ni les instigateurs, ni les acteurs principaux du drame sanglant; de nous féliciter enfin, nous souvenant, non sans orgueil, que nos officiers municipaux sauvèrent l'honneur de la cité par leur courage et leur abnégation héroïques. Leur éloquence persuasive leur procura la consolation de voir un jour les égorgeurs s'arrêter à leur appel généreux, épargnant les victimes qu'ils comptaient sacrifier encore, et dont on ne les sépara cependant que par un faible ruban tricolore.

(A suivre). L.-A. GATIN.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE VERSAILLES ET NAPOLÉON Ier

Napoléon a négligé Versailles; à Sainte-Hélène, il se reprochait de n'avoir pas laissé de souvenirs de son passage dans le château de Louis XIV. Cependant, plusieurs projets de restauration avaient été présentés à l'Empereur, mais il avait été découragé par les difficultés, effrayé des dépenses... et il était trop tard en 1811 ! Ces projets, Napoléon les avait étudiés très sérieusement. Au cours de recherches aux Archives nationales, nous avons eu la bonne fortune de mettre la main sur un document inédit (série O² 249) qui offre un intérêt artistique autant que psychologique. On voit que c'est pour Marie-Louise que l'Empereur veut embellir Versailles.

Ces quelques pages sont intitulées : Résumé de l'examen fait par Sa Majesté, le 12 juillet 1811, des projets qui lui ont été présentés pour terminer le palais de Versailles.

Voici ce résumé, qui n'a pas besoin de plus amples commentaires; on admirera le bon sens, le goût et la conception vraiment grandiose et impériale de ce projet :

« Sa Majesté remarque qu'il ne s'agit pas de bâtir pour se procurer des logements : il en existe assez. Il faut faire une construction qui annonce le Palais avec grandeur du côté de Paris. Ce n'est pas un ouvrage d'utilité, mais un ouvrage d'ostentation qui ne peut pas être médiocre.

« Il ne faut rien faire si l'on ne peut pas faire une chose qui rivalise de beauté avec la partie bâtie par Louis XIV.

« Sa Majesté habitera le premier étage de la partie bâtie par Louis XIII.

« L'Impératrice habiterait le rez-de-chaussée au-dessous de l'Empereur, et les Enfants de France l'autre partie au rez-de-chaussée.

Digitized by Google

« Les appartements de représentation seront au premier étage de la partie de Louis XIV.

« La partie du nord formera, avec la Galerie, les grands appartements de l'Empereur. La partie du midi sera le grand appartement de l'Impératrice.

« Les appartements des princes seraient dans les ailes du midi et du nord.

« Ceux des grands officiers, dans les bâtiments attenants.

« Il en coûtera :

« Pour réparer et rétablir la partie bâtie par Louis XIV	Fr.	6.000.000
« Pour la partie Louis XIII		400.000
« Pour les écuries et la vénerie		2.000.000
« Pour le grand commun		1.000.000
« Pour les eaux extérieures		800.000
	Fr.	10.200.000

« Pour habiter Versailles, il en coûtera donc environ 10,000,000 fr., dont 3,500,000 fr. sont déjà dépensés.

« L'aile Gabriel (1) est de mauvais goût. Si on exécutait ce projet, le fond de la cour serait trop étroit et les deux ailes parallèles seraient trop longues relativement à la largeur de la cour. Ce projet coûterait plus de 12,000,000 fr. et produirait un effet mesquin.

« Si on laissait l'aile Gabriel telle qu'elle est, sans la pousser plus loin, il serait impossible de la raccorder d'une manière passable avec les constructions existantes. On serait, de plus, forcé d'en construire une semblable en face.

« Il en coûterait :

« Pour terminer l'aile Gabriel	Fr.	1.500.000
« Pour construire une aile semblable en face		2.500.000
	Fr.	4.000.000

« Ce serait 4,000,000 fr. dépensés pour faire une chose qui serait universellement blâmée.

(1) Cette aile fut commencée sous Louis XV, à la mort duquel les travaux furent interrompus pour être repris par Louis XVIII et Charles X, qui firent construire l'aile correspondante, critiquée d'avance par Napoléon.

Digitized by Google

« On objecte à cela que l'aile Gabriel a déjà coûté 1,500,000 fr.; mais, parce que Louis XV a mal dépensé 1,500,000 fr., ce n'est pas une raison pour mal dépenser 4,000,000 fr.

« Il serait préférable de démolir l'aile Gabriel : les matériaux vaudront au moins les frais de démolition.

« Le projet de M. Fontaine place une colonnade au fond de la cour; mais cette colonnade, qui ne serait pas la moitié de celle du Louvre, n'a pas le caractère de grandeur convenable.

« Une aile transversale que l'on construirait pour masquer la partie de Louis XIII rendrait les appartements sombres et tristes.

« On pourrait construire un arc de triomphe qui annonçât, avec magnificence, l'entrée du Palais.

« Pour en augmenter l'effet et le rendre plus pittoresque, on ferait, au fond de la cour, une percée par laquelle on apercevrait le ciel et de la lumière; mais, lorsqu'on serait arrivé sous l'arc de triomphe, on éprouverait un sentiment désagréable en ne voyant que des bâtiments gothiques *(sic)*.

« Il faudrait que l'œil pût saisir, de ce côté, l'ensemble du Palais. Pour cela, il faut mettre à découvert, autant que l'on pourra, les ailes du Palais qui s'étendent sur les rues de la Surintendance et des Réservoirs.

« Tout le monde convient que l'aile Gabriel a augmenté la difficulté du problème : il faut examiner si on ne la diminuerait pas en supprimant cette aile et celle qui est en face. Cette suppression laisserait apercevoir que le Palais a une grande étendue sur la droite et sur la gauche.

« Sa Majesté a ordonné que M. le Grand Maréchal fera examiner cette question dans un conseil où seront M. Costat, M. Gondouin, M. Fontaine et l'architecte du Palais.

« On examinera encore s'il ne conviendrait pas de construire de belles colonnades le long des ailes des Ministres et une colonnade transversale qui se lierait avec les deux autres. Cet ensemble présenterait, du côté du Palais, une cour environnée d'un péristyle qui pourrait avoir un caractère de grandeur. »

Pour copie conforme :

Casimir Stryienski.

Digitized by Google

FÉLIX NOGARET

(1740—1831)

Suite et fin.

En 1797, Félix Nogaret a quitté Versailles et demeure à Paris; le 18 mai, il prend part à l'organisation du banquet offert, dans la salle du nouveau théâtre de l'Odéon, à nos soldats victorieux. Le Directoire exécutif, les ministres, un grand nombre de députés et de généraux acclament Bonaparte et Masséna. A la fin du banquet, on chante en leur honneur des couplets composés par Nogaret, particulièrement flatteurs pour le vainqueur d'Arcole.

Notre poète continue donc de versifier, et, tout en faisant de la poésie patriotique, il songe à tirer parti de ses anciennes œuvres légères en les faisant réimprimer. En 1797, *L'Aristénète français* est réédité à Versailles en deux volumes. En 1798, ce sont les *Contes en vers* qui sont réédités à Paris, non sans quelques additions tellement scabreuses qu'ils sont mis à l'index à Vienne. Mais, dans la même année 1798, Nogaret, pour racheter ces légèretés, publie *L'Ame de Timoléon ou Principes républicains, philosophiques et moraux.* Il collabore en même temps à un petit recueil appelé *Le Tribunal d'Apollon*, où tous les littérateurs sont passés en revue successivement, et sévèrement jugés.

Ses convictions républicaines et ses principes philosophiques sont sans doute hautement appréciés, car, en 1798, il reçoit du ministre de l'Intérieur François de Neufchâteau une mission de confiance d'un curieux intérêt. Le ministre avait été informé que les fêtes décadaires et les cérémonies civiques célébrées dans les ex-églises devenues Temples de la Raison, de la Paix ou de la Victoire, manquaient souvent de majesté et tendaient même à

Digitized by Google

être tournées en dérision par le public. On lui avait signalé notamment que, dans le faubourg Germain, de mauvais plaisants se permettaient, à l'occasion de la célébration des mariages, de faire jouer par l'orchestre des airs de circonstance prêtant au ridicule, de les applaudir et de les bisser à grand bruit (1). Des inspecteurs furent nommés pour réprimer ces inconvenances, et ce fut Félix Nogaret qui fut choisi par le ministre pour inspecter le Temple de la Victoire (ex-église Saint-Sulpice). Dans son rapport, daté de vendémiaire an VII (2), il commence par rendre hommage aux belles dispositions architecturales de ce temple, qui permettent d'augustes cérémonies, à la décoration de l'autel orné des bustes de Voltaire et de Rousseau, au talent de l'organiste qui attire la foule, à la musique militaire qui exécute des fanfares au moment où les époux s'avancent vers l'autel de la Patrie. Mais ensuite viennent les critiques : l'édifice est dans un état lamentable qui « fournit un prétexte pour déclamer contre la Révolution »; les mariages provoquent une curiosité et un tumulte indécents; comme chanteurs, on est réduit au concours des théophilanthropes, qui prêtent aussi leur autel à l'administration municipale; enfin, les chiens, expulsés autrefois par les suisses, entrent maintenant « par meutes, et leurs aboiements joints au bruit des sabots contribuent beaucoup à empêcher d'entendre l'orateur ».

Nous ne savons si le rapport de Nogaret produisit quelques résultats, mais les théophilanthropes continuèrent jusqu'en octobre 1801 à faire leurs cérémonies dans l'église Saint-Sulpice.

En juin 1799, un triste événement fournit à Félix Nogaret l'occasion d'un succès littéraire. Trois ambassadeurs français avaient été assassinés en Autriche. En exécution d'une décision du Corps législatif, le ministre ordonna une grande cérémonie funèbre au Champ-de-Mars, et chargea Nogaret de composer un hymne à faire chanter par les chœurs du Conservatoire. Notre poète reçut, à titre d'hommage particulier de François de Neufchâteau, une épingle en forme de lyre, et y répondit par une épître en vers.

Quelques mois plus tard survient le coup d'Etat du 18 brumaire. La Constitution de l'an VIII inspire à Félix Nogaret, qui

(1-2) Arch. nat., F[1] III, Seine, 25.

Digitized by Google

a atteint la soixantaine, des réflexions prudentes et une salutaire admiration. Son ardent jacobinisme s'envole en fumée, et le poète de la Révolution, oubliant ses violentes apostrophes à l'abbé Raynal et à Laharpe, devient partisan convaincu du pouvoir absolu, et sollicite une place. Il donne à Fouché de tels gages de dévouement au régime nouveau, qu'en 1800 il est investi des fonctions délicates de censeur dramatique. Il s'en acquitte avec autant de zèle que de rigueur.

Dans l'histoire de la censure à cette époque (1), Nogaret passe pour s'être rendu célèbre par son ingéniosité à découvrir des allusions possibles dans les passages les plus insignifiants des pièces de théâtre soumises à son examen. On raconte que, dans une comédie, le nom de Dubois ayant été donné à un valet fripon il le fit supprimer, par respect pour le préfet de police Dubois. Comme on l'en plaisantait, il répondit : « Si le ministre me renvoie demain avec un coup de pied au c..., me rendrez-vous ma place? »

Certains chroniqueurs, peut-être suspects, ont rapporté aussi que, sous la direction de Nogaret, un de ses employés aurait adressé un jour, au ministre, un long rapport pour proposer de faire disparaître du répertoire du Théâtre-Français *Tancrède* et *Tartufe*. La tragédie de Voltaire était dangereuse, suivant ce rapport, parce qu'elle montrait un proscrit rentrant dans sa patrie sans en avoir préalablement reçu l'autorisation du Gouvernement. Quant à la comédie de Molière, elle devait être supprimée parce qu'elle pouvait déplaire au clergé, et que le Concordat qui venait d'être établi « avait pour but d'étouffer tous motifs de discorde qui pourraient naître du pouvoir spirituel en contact avec l'autorité civile ». D'après Thibaudeau et Marco de Saint-Hilaire, le Premier Consul, en lisant ce rapport, se serait écrié : « Quel galimatias! Il faut que ce Monsieur soit bien bête. Comment se nomme-t-il? C'est une place d'inspecteur à la halle qui lui convient. »

Nogaret n'était pas bête, et l'on doit supposer qu'il n'était pas l'auteur du rapport en question. Mais il avait fort à faire pour donner satisfaction à son ministre et au Premier Consul, ne

(1) Welschinger, *La Censure sous le Premier Empire* (Charavay, 1882), p. 61, 210, 212.

Digitized by Google

laisser passer aucune allusion fâcheuse ou déplaisante pour l'un ou l'autre, et ménager tous les principes et les pouvoirs nouvellement institués. Le 22 pluviôse an XI, le préfet du Palais, Fontaine-Cramayel, lui écrivait à ce sujet une longue lettre (1), dont voici la fin :

... Je vous renvoie le manuscrit des *Confidences* (2) pour y faire faire les changements que vous désirez. J'avoue que je n'en vois pas bien clairement la nécessité. Les expressions qui vous effarouchent ont un sens très naturel et très connu, et je doute qu'on puisse leur donner une mauvaise interprétation. Cependant je ne m'oppose nullement à ce que vous mettiez en repos votre conscience et par contre-coup la mienne. Il y aurait un changement plus essentiel à proposer pour l'ouvrage en question, ce serait de le refaire ou plutôt d'en faire un autre. Je gémis de voir proposer et recevoir des platitudes pareilles pour un théâtre de la gloire duquel je dois être jaloux. *Ma Tante Aurore* n'est dans le fond qu'une facétie de carnaval. *Les Confidences* me paraissent, et pour le fond et surtout pour le style, au-dessous du dernier médiocre. Je connais d'avance un *Sigisbée* qu'on nous prépare, soi-disant œuvre posthume de Marmontel, dont il ne peut, à mon avis, que déshonorer la mémoire, ce qui me fâche d'autant plus que la musique est composée par le fils du célèbre Piccini. S'il est essentiel que les ouvrages dramatiques ne choquent point le Gouvernement, il l'est également qu'ils ne choquent ni la raison, ni le bon goût. Mais, pour le premier objet, nous avons la voie de l'autorité; pour le second, nous sommes réduits à celle du conseil. Je vous engage donc à joindre vos efforts aux miens pour ramener les comédiens, et, s'il est possible, les auteurs à un meilleur choix d'ouvrages. Je crois même devoir vous avertir que le Premier Consul met beaucoup plus d'importance qu'on ne croit à ceux qui sont présentés au théâtre Feydeau, théâtre qu'il regarde comme essentiellement national, parce qu'il observe avec raison que c'est celui dont le répertoire est le plus habituellement joué dans les départements. Il est donc à souhaiter, tant pour la gloire de la nation que pour l'esprit public, que ce répertoire soit le meilleur possible.

Lorsque votre santé vous le permettra, vous me ferez le plus grand plaisir de venir causer quelques moments avec moi... Comptez également sur mon zèle à faire valoir vos talents, vos services auprès du ministre, et recevez l'assurance de mon estime et de mon attachement.

CRAMAYEL.

Comme on le voit, Nogaret était chargé de veiller non seulement au respect des convenances, mais encore au bon goût et à la valeur littéraire des pièces de théâtre, ce qui ne devait

(1) Coll. pers.

(2) *Les Confidences*, comédie mêlée de chants, en deux actes et en prose, paroles de A. Jars, capitaine du génie, musique de Nicolo, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Opéra-Comique, rue Feydeau, le 10 germinal an XI (*Dictionn.* de Barbier).

Digitized by Google

pas être toujours facile. Il avait à compter, en outre, avec les réclamations des auteurs et les exigences de l'entourage de Bonaparte. Ainsi, il répondait à Raynouard, à propos de sa tragédie des *Templiers* (1) :

Vous m'étonnez, Monsieur, de me demander si votre pièce est revêtue du permis : oui, elle l'est du 1er pluviôse, et j'en ai fait part administrativement à MM. les Artistes sociétaires composant le Comité du Théâtre-Français. M. le Commissaire du Gouvernement, à qui j'ai adressé la lettre, l'a sûrement remise.

Je dois cependant vous faire observer que le Comité a pu ne pas se presser de vous instruire à cet égard, parce que le permis qui vous est accordé est *conditionnel*, je veux vous dire que vous n'en jouirez *qu'autant que vous vous conformerez au vœu de M. le Premier Chambellan, qui m'a chargé de vous proposer la modification de quelques passages*.....

Malgré ses rigueurs de commande, malgré les difficultés de sa mission, Félix Nogaret, qui est, au fond, très accommodant, reste dans les meilleurs termes avec ses confrères et amis les gens de lettres, aussi bien qu'avec les représentants de l'Administration. Il reçoit de Mahérault, commissaire du Gouvernement au Théâtre-Français, des compliments auxquels il répond ainsi :

J'ai reçu, mon cher Mahérault, votre lettre trop flatteuse, que je garderai comme un témoignage d'indulgente amitié, plutôt que comme un titre solide sur lequel pourrait se baser ma vanité.....

A Lablée, poète et administrateur, qui lui a envoyé des vers, il écrit :

Vos poésies sont charmantes, mon cher Lablée.... Envoyez-moi quelque pièce de théâtre qui vous rapporte; je serai charmé pour vous et vous aurez bientôt mon assentiment, parce que vous avez des mœurs et que vous êtes l'ami du Gouvernement et des lois.

Il correspond de même amicalement avec Palissot, auteur dramatique, membre de l'Institut, avec Lesueur, avec Ducis, Babois, Merlin de Thionville, Rémusat et autres.

Le traitement alloué à Nogaret par l'Administration n'était pas bien gros, car la Caisse des théâtres, créée par décret de 1806, l'inscrivait à son budget pour la somme de 333 francs par mois.

(1) Coll. pers.

Digitized by Google

Aussi, eut-il l'idée de profiter des influences précieuses que ses fonctions lui donnaient dans le monde des lettres pour faire éditer et rééditer une série de petits ouvrages en prose et en vers.

En 1800, il publie un livre quasi sérieux, *Le Danger des extrêmes,* et un recueil d'histoires légères, *L'Antipode de Marmontel.*

En 1801, c'est un roman intitulé : *Podalire et Dirphée ou la Couronne tient à la jarretière.* Dans le cadre d'une sorte de récit d'aventures, on rencontre un bizarre assemblage de tirades philosophiques, d'anecdotes libertines et de dialogues scientifiques sur l'histoire naturelle. Le *Moniteur universel,* dont les rédacteurs devaient avoir quelques accointances avec la censure, ne laisse pas que d'en faire un grand éloge, en y ajoutant de nombreux extraits (1) :

..... Cet ouvrage, dit le *Moniteur*, dédié à l'un de nos plus célèbres naturalistes, le citoyen Adanson. est neuf dans son genre. en ce que l'auteur, à l'aide des vrais phénomènes de la nature, a fait une guerre à outrance au merveilleux invraisemblable. Il nous a paru aussi instructif qu'agréable..... Le citoyen Félix Nogaret est de temps en temps fort gai. Il a l'art d'allier l'instruction aux traits passagers d'un badinage aimable. auxquels la gravité même ne peut s'empêcher de sourire.....

Dans le cours de la même année 1801, Nogaret publie encore *La Gorge de Mirza;* puis, en 1802, un opuscule sur *La Fuite des Muses et du bon goût;* en 1804, *Le Réveil d'Adam,* hiérodrame en trois actes, en vers, et *Les Jérémiades d'Aristénète.* Il revient ensuite, quoique censeur et gardien sévère de la morale, à ses premières œuvres badines, et fait rééditer *Le Fond du sac* en y ajoutant quelques nouvelles historiettes. En 1806, il compose une comédie lyrique, ayant pour titre : *Le Livre des destins.* En 1807, il fait une quatrième édition de *L'Aristénète français ou Recueil de folies amoureuses;* puis il publie une *Epître aux amateurs du rêve,* une œuvre maçonnique, intitulée : *Le Retour à la sagesse,* et, sous le titre de : *Les Compères et Bambins,* une suite de réflexions philosophiques en vers sur les sujets les plus variés, la politique, la littérature, le culte dû à la divinité, les vertus de la charité, le tout se terminant par une

(1) *Moniteur* du 27 brumaire an X.

Digitized by Google

invocation à Napoléon, ce *héros terrible et débonnaire !* bien différent d'Alexandre qui ne fut *qu'un roi dévastateur !*

Emporté par son caractère,
Pareil à la Divinité
Qui lance les feux du tonnerre,
Il veut la paix..... Il fait la guerre
Aux Titans qui l'ont insulté.
Etc.....

Les vers étaient détestables, mais les intentions laudatives auraient dû plaire en haut lieu.

Cependant, par malechance, quel qu'en ait été le motif, justement après cette publication, à la fin de 1807, le pauvre Félix Nogaret est brutalement révoqué par Fouché, sous le prétexte qu'il est trop vieux. A grand'peine encore obtient-il une pension de 1,200 francs, à l'aide de laquelle il va vivre à la campagne près de Grosbois, à côté du beau château de son compatriote versaillais Berthier. Le 9 décembre 1807, il écrit à Chaptal pour le remercier d'un mot de sympathie qu'il a reçu de lui (1) :

..... A la suite des noms célèbres des Buffon, des Malesherbes, des Franklin, des Tressan, des Montucla, des Adanson, je placerai dans mon cœur et dans mes écrits celui de Chaptal.

Il en est d'autres qui y figureront aussi, mais ce ne sera pas en lettres d'or. Ce sont ceux de ces vils hypocrites, persécuteurs de la philosophie, des sciences et des arts, qui nuisent à leur progrès et déshonorent le siècle dans leurs dégoûtants feuilletons. Ils ont cherché à me nuire dans l'esprit même de l'Empereur, j'en suis certain. *Et cependant c'est de ma plume et de mon cœur qu'est sorti l'éloge du héros, en vers héroïques, les plus voisins peut-être de la sublimité.* Mais les moyens me manquent pour les faire graver et répandre dans le public avec leur poétique entourage.

De quelle essence est ce grand homme
Qui ne permet pas qu'on le nomme,
Et qui, né pour dicter des lois,
Détrône le Superbe et devient Roi des Rois ?
Ennemis de son diadème,
Il vous a terrassés et je le vois debout !
Il embrasse le globe, il est présent partout.....
On le croirait un Dieu lui-même.

On voit à quel degré arrivait l'admiration, le culte de Nogaret

(1) Coll. pers.

Digitized by Google

pour Napoléon, et combien grande dut être sa déception lorsqu'il s'en vit récompensé par une révocation.

Néanmoins, sa foi n'en est pas ébranlée, et jusqu'à la fin de l'Empire il ne laisse pas échapper une occasion d'affirmer ses convictions napoléoniennes, par des poésies de circonstance. Ainsi, en 1811, à propos de la naissance du roi de Rome, Nogaret compose et publie une ode intitulée : *L'Oracle de Delphes*, dont voici quelques vers :

Présage de la paix, dit-il, ce Rejeton
Qui fera rugir de colère
Tous les léopards d'Albion,
Il naîtra, digne fils d'un invicible père
Et d'un sang en héros fécond :
Il naîtra! le Français, le Romain et l'Ibère
A ce fruit de Louise en chœur applaudiront :
L'étoile du héros le promet à la terre,
Et son bonheur nous en répond.

Tant de constance unie à de telles inspirations poétiques paraissent avoir procuré à Nogaret un petit emploi à la *Direction de l'imprimerie et de la librairie*, d'où il date ses lettres en 1812 et 1813.

En même temps, il place le mieux qu'il peut ses anciennes œuvres littéraires, en y ajoutant quelques productions nouvelles, comme l'*Origine du fraisier sans coulans*, fiction en forme d'apologue dédiée à Mme Palissot. Il écrit un roman resté inédit : *Les Aventures d'Arcésilas, Athénien ci-devant épagneul sous le nom de Fidèle;* puis deux autres encore devant former huit volumes (1). En 1814, enfin, il publie un recueil d'apologues et de nouveaux contes en vers.

*
* *

Mais l'Empire tombe, et voici Nogaret, à soixante-quinze ans, privé de tout emploi et de toute pension. Que faire? — Le pauvre homme, à demi-sourd et aveugle, dit-il, sollicite les puissants du jour, qui ne répondent guère. En 1816, il adresse au duc Decazes, ministre de la Police, une deuxième supplique en

(1) Catalogue Leblanc, 5e année. *Le Bibliophile voyageur.*

Digitized by Google

BUSTE DE NOGARET

(MUSÉE DE VERSAILLES)

Digitized by Google

15 juillet. Venue de 8 hussards prussiens.

Du 11 au 15, le maire reçut trois réquisitions : la première, en date du 11, émanait du général commandant les troupes prussiennes stationnées à Poissy et les environs. Elle demandait pour le lendemain, à 5 heures du matin, 3 voitures à 3 colliers; la deuxième, en date du 14, venait du maire de la même ville, qui réclamait 500 bottes de paille; enfin, le 15, un rappel était adressé au sujet de la fourniture du 7 juillet, non encore livrée.

Le 16, eut lieu l'assemblée décidée deux jours auparavant. Les assistants furent plus nombreux que l'avant-veille. M. Aubusson expliqua que, suivant l'arrêté des commissaires de Versailles, les plus riches propriétaires devaient être garants de l'imposition totale de leur commune. Les notables de Thiverval déclarèrent alors qu'ils ne pouvaient se charger des cotes particulières; que, s'ils agissaient ainsi, il leur serait impossible de faire rentrer ensuite leurs deniers, et qu'au surplus, « connaissant le zèle de la municipalité, ils ne doutaient pas que les contribuables paieraient chacun ce qui lui était demandé et, par là, on éviterait toute exécution militaire ». Le même jour, deuxième rappel au sujet des 40 hectolitres d'avoine demandés le 7. Ils devaient être envoyés à Saint-Germain avec une nouvelle fourniture de 71 hectolitres, soit au total 111, qui représentèrent la part communale dans la répartition des 10,000 hectolitres imposés à l'arrondissement.

17 juillet. Réquisition de 800 bottes de foin pour Poissy.

Le 19, une lettre arrivait de Versailles. Elle rappelait au maire que, l'arrondissement ayant été frappé d'une réquisition de 150 vaches pour la subsistance des armées étrangères, la commune de Thiverval était mise en demeure de livrer celle qui lui avait été demandée précédemment; en même temps, mais d'une autre source, le magistrat municipal apprenait que les troupes alliées, en faveur de qui la réquisition avait été levée, étaient parties de Versailles, ce qui le décida à ne rien envoyer et à attendre une deuxième sommation, qui ne vint pas.

20 juillet. Stationnement de 6 hussards prussiens avec leurs chevaux.

Le 21, à midi, réquisition de 4 voitures à 3 colliers pour Poissy. Elles partent le lendemain de bon matin. Le général prussien avait menacé d'envoyer des soldats, payés chacun

Digitized by Google

5 francs la première heure, 10 francs la seconde, 15 francs la troisième, et ainsi de suite jusqu'à la livraison, si l'ordre n'était pas exécuté dans le plus bref délai.

Le maire de Triel, après avoir épuisé toutes ses ressources en fourrages pour l'escadron prussien cantonné dans sa commune, avait été autorisé à réquisitionner du foin, de la paille et de l'avoine à Crespières, Davron et Thiverval. Le 22, il demandait à M. Aubusson de lui fournir 15 setiers d'avoine, livrables moitié le jour même et moitié le lendemain.

22 juillet. Réquisition du sous-préfet : 1 vache, 6 livres de sel, 18 livres de riz ou de légumes secs, 18 livres de beurre ou de lard, 50 litres de vin, 10 litres d'eau-de-vie, 6 livres de tabac. Rien ne fut envoyé.

Le même jour, une troupe appartenant au Ier corps d'armée prussien et composée de 230 hommes avec 40 chevaux arrive dans la commune, où elle séjourne.

La plupart des contribuables ayant versé leurs impositions, un arrêté préfectoral, en date du 23, affiché à Thiverval le 25, suspendait les recouvrements pour frais de guerre.

26 juillet. Réquisition du sous-préfet pour la fourniture de 15 quintaux de froment et 5 de seigle. Le maire fait la sourde oreille et, le 6 août suivant, n'avait pas encore donné les ordres pour exécuter ladite réquisition.

Le 27, stationnement de 9 hussards prussiens. Le même jour, M. Aubusson recevait de Versailles un avis dans lequel on lui rappelait, pour la troisième fois, qu'il avait à faire livrer à Saint-Germain 500 bottes de foin, 500 bottes de paille et 111 hectolitres d'avoine. La lettre du sous-préfet se terminait ainsi : « Je sais par votre correspondance que les habitants ont beaucoup souffert du pillage et du séjour des troupes étrangères, mais si je ne puis parvenir à faire approvisionner les magasins, les soldats se répandront encore dans les campagnes et détruiront entièrement la récolte, ainsi qu'ils viennent de le faire dans quelques communes des environs de Versailles. C'est donc par intérêt pour vos administrés que je leur demande de fournir, ou, s'ils ne les ont pas sur les lieux, d'acheter à prix d'argent, dans les cantons voisins, les fourrages qui ont été demandés et de les faire livrer sur-le-champ. »

Le 28, à minuit, arrivait un ordre pour la fourniture de 4 voi-

Digitized by Google

tures à 3 colliers destinées à transporter des effets militaires du quartier général du régiment de Poméranie, établi à Poissy, jusqu'à Mantes.

30 juillet. Stationnement dans la commune de 10 hussards prussiens.

2 août. Réquisition du sous-préfet pour la nourriture des troupes étrangères cantonnées à Saint-Germain : 1 vache par moitié avec la commune de Davron, 4 livres de sel, 12 livres de riz, 12 livres de beurre ou de lard, 30 litres de vin, 7 litres d'eau-de-vie et 4 livres de tabac.

Le 3 août, venue de 6 hussards prussiens et quatrième rappel, avec ordre de verser immédiatement la fourniture déjà réclamée le 27.

5 août. Réquisition venant de Poissy pour 4 voitures à 2 colliers, destinées à transporter des bagages militaires à Mantes.

Les 6 et 10 août, stationnement de 6 hussards prussiens.

Le 9 août, à 3 heures du soir, un courrier arrivant de Versailles demande, pour cette ville, 2 voitures à 3 colliers. Une heure après, 2 autres Prussiens, envoyés par le commandant de Poissy, réclament 5 voitures à 3 colliers pour Saint-Germain. Les explications de ces derniers avec le maire sont difficiles, car ils ne parlent et comprennent qu'imparfaitement le français; sans cela, M. Aubusson « leur aurait fait entendre que, dans cette petite commune, il n'y a que 7 voitures en tout, tant à 3 colliers qu'à 2; qu'il ne connaît pas le commandant prussien, mais seulement les autorités constituées françaises; qu'il ne peut faire exécuter lesdites réquisitions par défaut de voitures, que d'ailleurs elles servent à rentrer la moisson ». Un des deux militaires venus de Poissy, impatienté, se met alors à faire des gestes menaçants, porte la main à son épée, la tire du fourreau et s'écrie d'un ton violent : « Tout de suite! Tout de suite! Tout de suite! » Après force pourparlers, on fait partir les deux voitures demandées pour Versailles, et trois seulement pour Saint-Germain. En relatant ce fait au sous-préfet, M. Aubusson ajoutait que la commune de Maule n'avait pas reçu de troupes, grâce à son maire qui avait obtenu la faveur d'en être dispensé, « ce qui est bien défavorable à tous les voisins, sous bien des rapports, entre autres, pour ne pas entrer dans Maule, les troupes étrangères bivouaquent dans une plaine, et comme elles

Digitized by Google

savent qu'elles ne trouveront rien dans cette plaine, elles rançonnent la commune d'où elles partent en eau-de-vie, pain, poules, poulets, etc. ».

Le 12 août, les habitants apprenaient avec une vive satisfaction que, par suite de la prise de possession des magasins par des fournisseurs, les réquisitions en vivres, boissons, fourrages et tabacs pour le service des troupes alliées cessaient.

15 août. Stationnement de 7 hussards prussiens; le 20, il en vient 5 autres.

Le 21, le commandant de place de Poissy informait le maire de Thiverval qu'il ne devait plus recevoir, à l'avenir, aucun détachement, sans en avoir été prévenu par lui.

23 août. Une forte troupe, composée de 224 hommes d'infanterie avec 18 chevaux, et appartenant au 1er prussiens, vient s'installer dans la commune. Elle repart le lendemain et est immédiatement remplacée par 213 hommes du 4e régiment prussien, avec 12 chevaux.

29 août. Réquisition du commandant de place de Poissy : 5 voitures à 3 colliers à envoyer de suite à Saint-Germain pour transport d'équipages militaires.

Les travaux de la moisson étaient terminés depuis une quinzaine. Par ordre supérieur, à une des fenêtres du clocher, flottait le drapeau blanc des Bourbons restaurés. Pendant les vingt jours qui suivirent, les habitants n'eurent à héberger aucune troupe, ni à fournir aucune réquisition. Le 19 septembre, ces dernières recommencent. A cette date, le commandant de place de Poissy réclamait 4 voitures à 2 colliers, pour transporter des effets militaires, du château de Saint-Germain au port du Pecq.

Le lendemain, 118 hommes avec 130 chevaux viennent cantonner dans le village. Ils appartiennent à différentes armes de cavalerie : dragons, lanciers et hussards. 76 personnes reçurent à loger soit des militaires, soit des chevaux.

Dans la nuit du 1er au 2 octobre, à 2 heures du matin, réception d'une réquisition de 5 voitures à 2 colliers pour Poissy.

Le 2 octobre, à 10 heures du soir, le maire recevait un ordre du sous-préfet lui enjoignant d'envoyer à Versailles 2 voitures à 2 colliers.

13 octobre. Réquisition du sous-préfet : 4 voitures à 2 colliers devant être rendues à la mairie de Versailles, à 6 heures du soir.

Digitized by Google

17 octobre. Autre réquisition du sous-préfet : 2 voitures à 2 colliers pour Versailles.

A la date du 18, le maire de Thiverval faisait connaître à la Préfecture l'état rapporté ci-dessous des charges supportées par les habitants, depuis la fin de juin jusqu'au 15 octobre 1815 :

1° Valeur des réquisitions de vivres, fourrages et autres objets jusqu'au 25 juillet	600 fr.
2° Valeur des réquisitions de vivres et fourrages qui avaient été faites depuis le 25 juillet jusqu'au 11 août, date de l'établissement des magasins.	1,200 fr.
3° Dettes contractées par la commune pour subvenir à la subsistance des troupes, ou à la livraison d'objets requis par elles, et qui ont été ou seront payées au moyen de cotisations volontaires ou de répartition sur les habitants.	500 fr.
4° Montant des denrées livrées sans bons ou récépissés réguliers ou qui ont été enlevées de vive force	150 fr.
5° Effets mobiliers pillés ou détruits (1).	700 fr.
6° Indemnités dues pour journées de voitures et chevaux mis en réquisition	3,000 fr.
	6,150 fr.

Un autre état, joint au dossier conservé à la Préfecture de Seine-et-Oise, indique qu'il fut fourni aux alliés, comme nourriture pendant leur séjour en 1814 et 1815, pour 1,180 francs de comestibles divers.

25 octobre. Réquisition du commandant de place de Poissy : 5 voitures à 2 colliers et 4 chevaux de trait. Départ immédiat sous menace de l'envoi d'une garnison prussienne. A 10 heures du matin, les voitures attelées et les chevaux demandés se mettaient en route pour Poissy.

Le 30 octobre, arrive, pour séjourner, un fort détachement anglais et écossais. Il reste 6 semaines, cantonné dans la commune. Une note postérieure du préfet faisait connaître que ces

(1) Chez M. Aubusson, maire, pendant une absence.

Digitized by Google

troupes nouvelles étaient placées provisoirement dans le département de Seine-et-Oise, par suite de la rigueur de la saison, qui avait fait lever les camps établis aux environs de la capitale. Les soldats et les officiers furent nourris par leurs corps et n'exigèrent que le logement, le bois, la lumière et les ustensiles pour la cuisine. Les Anglais logèrent à Thiverval, les highlanders écossais à Grignon. Le costume spécial de ceux-ci les avait fait désigner par les habitants sous le nom de *sans-culottes*. Tous les jours, les manœuvres, exercices ou rassemblements avaient lieu sur le carrefour devant l'église, au chef-lieu communal, sur l'avenue devant le château, à Grignon. Les rapports des soldats étrangers avec les gens du pays furent bons, généralement. On en vit, chez les cultivateurs, profiter de la chaleur des étables, où ils se réunissaient avec leurs hôtes, pour mettre en ordre leurs vêtements ou réparer et astiquer leur fourniment.

Depuis le jour de leur arrivée jusqu'au 9 novembre, époque où leur service de distributions fonctionna régulièrement, les habitants leur avancèrent des vivres. Le 19 du même mois, le maire recevait un acompte de 2,000 livres de bois, qu'il faisait distribuer à 34 chefs de famille ayant des soldats chez eux. 3 fagots restaient, ils furent donnés au maître d'école et au garde champêtre.

Des vivres, consistant en lard, sel, riz, tabac et vin, étaient restés en dépôt. Ils furent répartis le même jour et de la même manière que le bois. Le tabac, seul, fut vendu 15 livres 8 sols. Sur cette somme, 12 francs furent employés pour acheter un poêle pour l'école publique ; ainsi, le tabac, destiné à s'en aller en fumée, servit à acquérir un objet fumant pour son propre compte.

Plusieurs officiers supérieurs anglais avaient été logés chez le maire, où ils furent bien traités. Quand ils quittèrent le village, ils voulurent payer leurs dépenses, mais leur amphitryon refusa. Un capitaine, nommé Morley, insistant, M. Aubusson accepta, pour ses administrés, un bon de bois à prendre à Davron, chez un des fournisseurs du détachement. Ce bon, n'ayant pas été touché, fut converti longtemps après, grâce aux démarches de M. Fournier, chef de bureau à la Préfecture, en une somme de 93 fr. 23, qui fut employée, dans le cours des années 1818, 1819, 1820 et 1821, à mettre en état les fenêtres de la maison d'école, à acheter de nouveaux tuyaux pour le

Digitized by Google

poêle et à faire « un trottoir pour laver au ruisseau et poser des pierres sur le pont ».

Le départ des Anglais et des Ecossais eut lieu à la mi-décembre. L'invasion étrangère était terminée, mais, en 1816, ses conséquences se faisaient encore sentir, car une délibération du 4 février dit « que les journées sont rares et le pain est cher, et les pauvres sont multipliés à cause des circonstances qui se sont passées par les passages des troupes alliées », et, dans le mois de mars, il fallut distribuer 412 livres de pain aux indigents.

Le 28 avril 1816, une somme de 200 francs fut distribuée entre les 76 personnes qui, le 20 septembre précédent, avaient logé des dragons, lanciers et hussards prussiens.

Suivant l'avis de la commission instituée à cet effet, une indemnité de 454 fr. 64 était allouée, le 3 septembre 1817, aux 15 habitants de Thiverval qui avaient fourni aux troupes étrangères des fourrages et autres objets avant le 25 juillet 1815. Un acompte de 354 fr. 64 fut donné le 4 janvier 1818, et le reste, soit 100 francs, le 10 mai de la même année.

Ce dernier versement fut l'épilogue de la visite des alliés.

L. Risch.

Digitized by Google

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

MADEMOISELLE DE LA VALLIÈRE

TIRÉS DES MINUTES DU NOTAIRE ROYAL

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE (1)

Si jamais maîtresse de roi, timide et craintive, rougit de ses fautes en les commettant, et souhaita dérober aux regards son bonheur et son péché, ce fut assurément la favorite illustre, l'amante à la touchante sincérité, ignorant l'ambition et l'orgueil, que la voix commune appelle justement la douce la Vallière. Cœur faible, mais âme loyale et droite, elle avait pleine conscience, en cédant à son inclination pour la personne du Roi, de la cruelle injure qu'elle faisait à Marie-Thérèse et de la légitime réprobation dont la poursuivait Anne d'Autriche. Ces considérations de l'ordre le plus élevé conspiraient avec ses dispositions naturelles à la modestie pour lui conseiller la sagesse et la prudente réserve, dans cette Cour brillante de Louis XIV où elle ne comptait cependant pas, les Reines exceptées, beaucoup d'ennemis.

Etant dans cet état d'esprit, évitant, autant qu'il était en elle, de faire éclat et de paraître, il n'est pas étonnant qu'elle soit restée des années entières, à l'époque même de sa plus grande faveur et de sa plus haute puissance, sans marquer de traces de sa présence à Saint-Germain-en-Laye, que celles qu'elle ne pouvait manquer de laisser. Depuis longtemps, la Cour vient passer

(1) Ce travail n'eût pas été possible sans les soins intelligents pris par Me Gréban, notaire à Saint-Germain-en-Laye, pour conserver, classer, relier et répertorier les anciennes minutes de son étude.

Digitized by Google

une saison en cette ville, le Roi au vieux château, le Dauphin au château neuf. En 1662, Louis XIV y arrive au mois de juin et, avec la famille royale, y passe l'été entier; le plus souvent, c'est l'hiver ou le printemps que le Roi choisit; et, à chacun de ces séjours, Me Mathurin Lamy, notaire royal à Saint-Germain, Mes Etienne Delagarde et Louis Guillon de Fonteny, ses successeurs, voient passer dans leur étude quelque grand seigneur ou quelque notable personnage de la maison du Roi, des maisons des Reines ou des princes et princesses, dont ils vont prendre les instructions et, si la qualité le comporte, recevoir les ordres et les signatures à l'un ou à l'autre château. Durant une période de cinq années qui marque l'apogée de son pouvoir, Mlle de la Vallière ne fit pas prononcer son nom une seule fois dans l'un des contrats plus ou moins solennels rédigés par les notaires de la ville. Aux motifs de sa réserve indiqués plus haut s'en ajoutait un autre qui les primait : la jeune femme, étant encore mineure, ne pouvait pas comparaître légalement en personne sans être assistée de tuteur ou de curateur, ce qui rendait difficiles les manifestations de ses volontés en matière d'affaires.

La première fois que le nom de la Vallière fut inscrit parmi les actes de Me Lamy, ce fut sous la date du 21 octobre 1666, près de dix mois après la mort d'Anne d'Autriche, grande ennemie de la jeune favorite; et ce n'est pas de la maîtresse de Louis XIV qu'il s'agit dans ce document, mais de son frère « Messire Jean-François de la Baume Le Blanc, chevalier, marquis de la Vallière », de cet officier distingué, « capitaine lieutenant de la compagnye des chevaux legers de la garde de Monseigneur Le dauphin », en cette qualité « logé au chasteau neuf ». Il était, celui-là, grand ami de Louvois, et par Louvois nous savons combien la vanité de ce soldat courtisan, serviteur du Dauphin, auquel sa propre sœur travaillait à donner des frères et des sœurs à main gauche, suscita d'ennuis au ministre de la Guerre. Ami de Louvois et frère de la maîtresse du Roi, le marquis n'écoutait plus rien ni personne, voulait en faire en tout à sa tête, au point qu'il fallut l'autorité qu'on savait exercer dans la famille Le Tellier pour le rappeler doucement à une plus saine idée de sa position (1). Ce que faisait, le 21 oc-

(1) Camille Rousset, *Histoire de Louvois*, t. Ier, p. 87 et suiv.

Digitized by Google

tobre 1666, le frère de la favorite, c'était un bail pour neuf ans de sa terre et seigneurie de la Vallière, en Touraine, domaine important qui assurait à son seigneur, outre les réserves qu'il gardait pour lui, un revenu de 3,800 livres par an. On pense bien que, pour un personnage aussi considérable, la signature à domicile était de rigueur; et, de fait, la chose se passa « à Saint-Germain-en-Laye, au département du seigneur bailleur », c'est-à-dire dans son appartement au château neuf.

A quelques jours de là, le 3 novembre, nous touchons de plus près à la maîtresse du Roi, car c'est elle-même qui est nommée, quoiqu'elle n'assiste pas à ce qui se passe dans sa maison et paraisse même étrangère à ce qui s'y fait autour d'elle, parmi ses gens. Un de ses serviteurs, son « officier », nommé Michel Duval, a une petite fille de treize ans à mettre en apprentissage; il la confie pour trois ans à une lingère de Paris, la veuve de Girard Sibrecq, maître sculpteur (1); là, l'enfant doit apprendre son métier, s'exercer « à faire des mouchoix de col a usage de femme et autres sortes de linges ». Le prix du marché est de 200 livres, et comme, sans doute, le père de la petite Suzanne Duval n'a pas les moyens de payer ce prix d'apprentissage, une demoiselle du Plessis, dont on ne dit ni le prénom, ni la qualité, ni la demeure, mais qui signe : « Marie duplessis Bourlasque », fait don des 200 livres par « charité », au père qui « l'en remercie », et les paie pour lui à la dame Sibrecq, moitié comptant, moitié dans le délai d'un an.

Il est fort honorable de faire la charité, d'aider de sa bourse le placement des petites filles en apprentissage; mais quel rapport, demandera-t-on, peut bien avoir Mlle de la Vallière, non pas avec la petite Duval, puisqu'elle est la fille de son serviteur, mais avec la demoiselle du Plessis et la veuve Sibrecq? On ne le distingue pas, en effet, à première vue; nous verrons cependant qu'il en existe un, et même bien direct, sinon avec la demoiselle du Plessis, qui a pu être ou n'être pas une amie, un prête-nom de la favorite, du moins avec la dame Sibrecq, qui paraît bien avoir été la lingère de la Vallière, et qui a été sûrement son amie, comme la preuve en sera faite.

(1) « Jeanne Juilliot ouvrière Lingère veuve de deffunt Girard Sibrecq vivant me sculteur a paris y demeurant rue S^t honnoré enseigne Limage Ste Anne. Signé : janne JULLIO. »

Digitized by Google

Louise-Françoise de la Baume le Blanc est encore bien jeune; elle n'a pas atteint sa majorité, qui arrivait alors, il est vrai, à l'âge de vingt-cinq ans, et pourtant elle voit déjà pâlir son étoile; elle ressent le cruel déchirement de cœur de la femme qui sent grandir et s'élever la rivale appelée à la supplanter; la peine qu'elle a causée à la Reine, l'altière Montespan va la lui faire ressentir à elle-même, cruellement et sans pitié. De cet ascendant toujours croissant de la nouvelle favorite sur l'esprit du Roi il existe un premier symptôme, un signe certain, dans une libéralité venue de Louis XIV et qui laisse deviner l'une des premières intrigues de la maîtresse, saisir l'influence de son action, soupçonner l'un des premiers paiements de ses faveurs.

Bonneuil, l'introducteur des ambassadeurs (1), et Guiry, l'écuyer ordinaire du Roi (2), ont obtenu de Sa Majesté le don des étaux et boucheries de « la Porte de Paris et cimetière Saint-Jean »; ils en ont lettres et brevets bien en forme, mais voulant tenir tête aux envieux qui leur disputent ce gros morceau au Conseil, ils lient partie avec Madame, duchesse d'Orléans, « pour avoir sa protection » et obtenir confirmation de leur don « soubz le nom de Son Altesse Royale ». Puis, espérant se tirer d'affaire à leur avantage en passant la main à un autre, ils cèdent leur droit à Boyer, premier maître d'hôtel de Monsieur (3), à charge par lui de parer aux frais à faire pour arriver à l'arrêt du Conseil et à la vérification au Parlement et à la Chambre des Comptes. Le prix, considérable pour l'époque, auquel a lieu cette cession, 36,000 livres, explique l'ardeur que les courtisans avides mettent à se disputer cette curée. Ici apparaît le personnage nouveau, qui fera grand bruit dans le monde.

Bonneuil et Guiry ont eu vent, par les sourdes rumeurs de la Cour, que deux femmes se dressent contre eux pour leur arracher la proie qu'ils ont entre les mains, et de ces deux femmes ils prononcent les noms : il s'agit de Mme de Montespan, la nouvelle maîtresse, et de Mme de Thiange, sa sœur, l'orgueilleuse

(1) « Messire Estienne de Chabenat, chevalier, seigneur de Bonneuil, conseiller du Roy en ses conseilz, Introducteur des Princes Estrangers et ambassadeurs près de Sa Majesté. (Signé) DE CHABENAS BONNEUIL. »

(2) « Messire Pierre Hugon, chevalier, seigneur de Guiry Escuyer ordinaire du Roy. »

(3) « Messire Jean Baptiste Boyer, chevalier, Premier maistre d'hostel de Mgr le duc d'Orléans. »

Digitized by Google

Thiange, qui disputait au roi de France l'ancienneté de sa maison en comparaison de la sienne (1). Et les deux compères associés déterminent un prix spécial pour le cas où ces deux rivales seraient arrivées à leurs fins (8 mai 1668). Montespan est lancée dès lors sur la voie qu'elle va suivre, tout opposée en cela à la Vallière, avec assurance, insolence et sans pudeur.

Voici enfin venir, en sa séduisante personne, la belle la Vallière, et c'est bien sa signature que nous avons pour la première fois sous nos yeux. Que va nous annoncer la demoiselle, et que va-t-elle nous raconter? Aucun secret d'Etat, assurément, mais un secret cependant, et qui n'est pas dénué d'intérêt; un secret si bien caché que sa révélation est un imprévu que nos découvreurs de devinettes à la mode auraient peine à soupçonner.

Donc, le 8 août 1669, la duchesse de la Vallière étant à Saint-Germain-en-Laye, en son appartement au vieux château, se fait représenter par Me Guillon de Fonteny, notaire royal, un écrit signé d'elle seule, et daté, à Paris, du 1er janvier 1668, par lequel elle reconnaissait devoir à un sieur Potier, dont on ne dit ni la qualité, ni la demeure, la somme de 20,000 livres pour prêt de pareille somme, remboursable « à la volonté » du créancier. Comme, au moment où elle avait signé cette reconnaissance, la débitrice était encore mineure, elle s'était engagée à la ratifier et à la confirmer par acte devant notaire, aussitôt qu'elle aurait atteint sa majorité; et, comme elle avait accompli ses vingt-cinq ans, le 8 août 1669, elle exécutait loyalement sa promesse (2).

Quel homme était ce Potier, qui assistait de sa bourse les demoiselles de haute condition dans leurs moments de gêne; qui prêtait de grosses sommes aux jeunes filles encore mineures, sur simple signature, sans autre garantie que leur nom et leur position? Le faisait-il pour l'argent, comme c'était, et comme c'est encore le cas le plus fréquent, malgré le silence de l'acte sur la question des intérêts, silence qui en ce temps-là était de rigueur? Le faisait-il pour l'honneur, par amitié pour la pauvrette? Etait-il simplement l'intendant de la duchesse? Il est

(1) « La dame de Montespan et dame de Thiange pourroi[en]t avoir fait obtenir quelque portion audit don au moyen des prétendues lettres patentes que l'on dit avoir esté par elles obtenues. »

(2) Voir Pièces justificatives, no 1.

Digitized by Google

assez peu intéressant, à ce qu'il semble du moins, d'être fixé sur ce point; mais ce qui est d'un intérêt certain, c'est le jour tout nouveau que l'épisode inattendu jette sur les rapports de Louis XIV avec ses maîtresses.

Que pareil accident, de laisser son amie au dépourvu, fût arrivé au Béarnais, il n'y aurait pas là de quoi étonner personne. Il n'était pas riche, et en vingt rencontres il a dû, faute d'argent, remettre à des temps plus heureux l'exécution de ses plus grands desseins. Ses maîtresses pouvaient, pendant ces moments durs à passer, être réduites à étudier les questions de finance d'un peu plus près qu'elles n'auraient voulu. Mais que Louis XIV, si célèbre par ses goûts et ses habitudes de grandeur et de magnificence, laissât en souffrance la signature de la Vallière, à l'heure la plus opulente et la plus resplendissante de son règne, voilà de quoi troubler les idées que la tradition et l'histoire nous ont faites sur son sujet. Bien plus, la reconnaissance en question a traîné longtemps; souscrite de la main de la favorite le 1er janvier 1668, ratifiée par la Vallière devenue majeure, le 8 août 1669, elle n'a été remboursée, comme on le voit par une mention mise en marge de l'acte au moment où la maîtresse du Roi songeait à mettre ordre à ses affaires en ce monde, que le 8 août 1670, et l'acte de Me de Beauvais, notaire à Paris, de cette dernière date, nous dirait dans quelles conditions et dans quelles circonstances le remboursement a eu lieu, au moyen d'un transport; le papier est donc resté en suspens pendant deux ans sept mois et huit jours.

Ce n'est pas que cet emprunt ne soit à l'honneur du Roi comme de sa maîtresse : à l'honneur du Roi, puisqu'il prouve qu'il n'était pas si prodigue de l'or de ses sujets que de le jeter à profusion pour satisfaire aux caprices des femmes; à l'honneur de la Vallière, puisque la parcimonie de son seigneur et maître prouverait, si tout le monde ne le savait déjà, que dans son attachement pour la personne du Roi l'argent n'était pas la considération qui la guidait.

Mais ce qui résulte clairement du rapprochement de ces deux actes de 1668 : celui du 1er janvier, par lequel la Vallière contracte un emprunt, et celui du 8 mai, où l'on apprend que la Montespan reçoit, ou est en terme de recevoir, pour elle ou pour ses protégés, un don du Roi, c'est que, à l'heure même où l'astre

Digitized by Google

la Vallière baisse et décroît, l'astre Montespan monte et grandit, et c'est là un enseignement de fait comme on n'en trouve pas tous les jours en dépouillant les actes d'un notaire, soit à Saint-Germain, soit ailleurs.

Avant de descendre pour toujours au-dessous de l'horizon, l'astre la Vallière passe par une phase nouvelle : aux côtés et au-dessous du Roi-Soleil, leur centre commun, il partage, de moins en moins également, avec la Montespan, l'éclat que la splendeur royale fait jaillir sur les maîtresses du prince. La jeune fille tient encore la première place; elle a le pas sur la femme mariée, non pas par le bénéfice de l'âge, car elle est la plus jeune, mais par le bénéfice de l'ancienneté, et aussi, sans doute, par la supériorité de son titre de noblesse; quant au sentiment du Roi, il se détache de plus en plus de la première pour s'attacher de plus en plus à la seconde. De la priorité de rang conservée à la Vallière, il existe une preuve, qu'on peut dire authentique, dans les actes mêmes de Me Guillon de Fonteny, à l'occasion d'une solennité où les deux favorites assistent en même temps.

Mme de Sibrec, cette lingère à qui Duval, l'officier de Mlle de la Vallière, confia l'apprentissage de son enfant, marie sa fille, Marguerite de Sibrec, avec un parti fort avantageux, car elle épouse François Rochon, écuyer, sieur de Souparsat et de Pierrefit, l'un des cent gentilshommes de la maison du Roi, d'une bonne famille de la Haute-Marche. Du côté de la fiancée, c'est un mariage d'artistes, mais d'artistes distingués ayant nom et qualité : sa mère, pour la cérémonie, oublie sa profession de lingère, ou le notaire l'oublie pour elle, et elle s'appelle simplement « damoiselle Jeanne Julie, veufve de deffunct Girard de Sibrec, vivant escuyer sieur dorling, demeurante rue Sainct-Honnoré parroisse St-Roch »; elle n'a donc pas changé de demeure depuis trois ans et trois mois que nous l'avons vue pour la première fois. Si la jeune Marguerite de Sibrec est d'une famille d'artistes par son père, qui était maître sculpteur, elle l'est encore par sa sœur utérine, Olympe de la Viouza, mariée à François Lucas, sculpteur ordinaire du Roi; c'est donc dans un monde très intéressant que la Vallière a fait placer la fille de son officier, pour lui apprendre la belle lingerie à l'usage des grandes dames de la Cour.

Digitized by Google

Ce n'est cependant ni à Rochon, ni à Sibrec, ni à Lucas, que s'adressait d'abord le grand honneur que fait aux jeunes époux le Roi en personne, en assistant à la signature de leur contrat de mariage, mais bien à sa maîtresse la Vallière, leur protectrice. Pour la première fois depuis près de vingt ans, Louis XIV condescend, à Saint-Germain-en-Laye, au château vieux, à recevoir en sa présence le notaire royal de la ville, les fiancés qu'il unit, et les hommes et les femmes de la Cour assemblés pour rehausser par l'éclat de leurs personnes la naissance d'un nouveau ménage; et de la faveur qu'il leur fait ainsi, le Roi n'est pas prodigue. Des années s'écouleront, et des années encore, avant que pareille marque d'estime ou d'amitié soit accordée, à Saint-Germain, à d'autres jeunes mariés. Il faut que la favorite ait exprimé à son seigneur, en des termes bien pressants, son désir à ce sujet, pour que la chose se fît; et il est certain qu'elle se fit, et que Louis XIV assista et signa au contrat de mariage de Rochon et de Marguerite de Sibrec, le 9 février 1670, avant midi.

Point de grands seigneurs autour du Roi pour patronner soit l'époux, soit l'épouse, pour accompagner de leurs signatures la signature du monarque, et pour ménager, par une savante gradation, le passage du nom du prince aux noms des humbles fiancés; mais simplement les dames de l'intimité du Roi, la Vallière et Montespan, et, après elles, des seigneurs de second ordre, Noailles, le capitaine des gardes, Bernin de Valentinay, Mlle d'Aumale, et enfin, parmi les derniers, comme pour bien marquer que c'est Mlle de la Vallière qui a composé la salle, Potier, notre Potier de l'an dernier; il n'est même pas nommé dans l'énumération des signataires, étant de trop petite conséquence, mais il a été admis à signer tout de même, loin, très loin du Roi, comme un nouveau M. Dimanche, mais plus heureux que le premier.

C'est donc un acte reçu sans grand apparat de Cour, dans l'intimité, dans le gynécée (1).

(1) « Sur l'advis et consentement du roy, et en la presence de mesdames la duchesse de la Valière, La marquise de Montespan, M. de Noailles comte daquin capitaine des gardes du corps de Sa majesté, M. et Madame de Valentinay, damoiselle Jeanne d'Aumale de haucourt, Messire henry Foucault chevalier seigneur marquis de Saint germain beaupré, conseiller du roy en ses conseilz, gouverneur

Digitized by Google

A la lecture de ce contrat, chose nouvelle pour elle, à qui l'expérience personnelle manque en pareille matière, Mlle de la Vallière dut trouver fastidieuse cette phraséologie notariale, alors comme aujourd'hui fermée aux profanes; à peine prêta-t-elle l'oreille quand la dame Lucas, par un bon exemple d'amitié fraternelle, fit donation à sa sœur de tous ses biens pour le cas où elle-même viendrait à mourir sans enfants; mais un nom, jeté à la fin, dut arrêter longtemps son attention, celui des religieuses Carmélites (1). A ce nom-là, la pécheresse qui a déjà la vision du repentir, qui a déjà dans son passé la fugue de Saint-Cloud, a-t-elle entrevu l'image de Louise de la Miséricorde vêtue de bure? Peut-être pas encore; mais les Bellefonds, ses amis, lui répètent souvent le nom du Carmel; elle le retrouve aujourd'hui par hasard; elle le sentira s'imposer peu à peu à son esprit jusqu'au jour où elle sera entièrement dominée par lui; et ce jour-là elle le voit approcher, poindre, grandir et resplendir devant ses yeux.

Les mois s'écoulent, lui apportant les cuisantes douleurs de l'amertume et de la désillusion : des liens puissants, dont il lui est malaisé de se dégager, l'attachent encore à ce monde où elle a connu les triomphes de la vanité si peu recherchés par elle; elle a ses enfants, ses amis, sa maison (2); mais déjà la pensée est ailleurs et elle revient sans cesse à son objet préféré. Elle hésite longtemps avant d'entrer en religion, mais elle facilite la

pour Sa Majesté de la haulte et basse marche, Messire Jacques de Vilelume chevalier seigneur de Bastiment et autres places, capitaine exempt des gardes du corps de Sa Majesté, Messire Jean Ponte chevalier seigneur de chasteau dompierre, Messire Charles de Seve, chevalier seigneur de la Chappelle, Messire François de Monthelon conseiller du roy en ses conseils, antien advocat en la cour de parlement, Messire Jean Baptiste de Falantin, conseiller secrétaire du roy maison couronne de France et de ses finances, et advocat en tous ses conseilz d'estat et privé, Messire henry de Monyer seigneur de Melan et autres lieux, Anne Jean Delaunay escuyer seigneur dupeux, Messire francois Moreau seigneur duriet conseiller au siège presidial et sénéchaussée de la Marche, damoiselle Anne et Marie dœu, damoiselle Claude dalle. »

(1) « Déclarant la damoiselle future espouse qu'il luy appartient quelques biens qui lui sont escheues par le deceds de la Bienheureuse mère Marguerite de Sibrec, sa tante, en son vivant religieuse au couvent des Carmélites de douay, damoiselle d'honneur de l'infante d'Espagne. »

(2) Pierre Voyer, son « serviteur domestique », contracte en des termes mystérieux un engagement de 400 livres par an avec une demoiselle de Poissy, le 11 décembre 1669; Marchand, « porte chaise de Madame de la Vallière duchesse de Vauiour », obtient réparation d'honneur pour lui, le 18 septembre 1670.

Digitized by Google

prise de voile à ses compagnes : le 26 septembre 1670, elle s'engage envers les religieuses du monastère de Poissy à leur passer contrat de 300 livres de pension annuelle lorsque la demoiselle d'Eu de la Fresnaye, qui est leur pensionnaire, fera profession chez elles. Cette famille d'Eu touchait de près la Vallière, soit par les liens du sang, soit par ceux de l'amitié, puisque deux demoiselles d'Eu étaient à ses côtés à la signature du contrat de mariage de Sibrec; l'idée, qui suit sa marche toujours ascendante, n'a pas encore entièrement conquis la pénitente, mais les abords de la place sont enlevés; la citadelle cédera (1).

Ce qui n'était, la première fois, qu'un coup de tête, la deuxième fois, qu'un accès de dépit, devient visiblement le mouvement d'une vocation réfléchie : le 20 octobre 1671, la Vallière jette encore un regard sur les dames de Poissy qui l'ont déjà occupée une fois; mais ce n'est plus pour travailler à la satisfaction de la piété d'autrui, c'est pour travailler à son propre salut à elle-même. Elle leur donne 100 livres de rente annuelle, dans l'intention pieuse d'être participante aux dévotes prières qui se font et feront dans leur monastère, et cette rente elle l'asseoit sur sa maison de Saint-Germain-en-Laye, Grande-Rue, qu'elle vient d'acheter, il y a moins d'un an, des époux de Louvois (2).

Ces deux actes en faveur des religieuses de Poissy, passés l'un comme l'autre au vieux château, dans l'appartement de la duchesse, sont les derniers au bas desquels le notaire de Saint-Germain-en-Laye a reçu la signature de la Vallière. Désormais, on ne la verra plus comparaître en personne, et ce qu'on saura d'elle n'arrivera plus qu'indirectement, comme un écho affaibli, par ce que nous en diront les gens de son service.

Par les gens de son service, nous sentons se tendre encore les dernières attaches qui retiennent au monde la femme qu'entourent toutes les jouissances du luxe et qu'assiègent toutes les tortures morales de la déchéance. Pendant qu'elle délibère avec elle-même sur son avenir, son hôtel de Saint-Germain réclame ses soins : elle y veut, à l'entrée, une bonne porte cochère de bon chêne, d'un style à son goût, « la menuiserie disposée de mesme fasson que celle qui est à la porte de la court des cuisines

(1) Voir Pièces justificatives, n° 2.

(2) Voir Pièces justificatives, n° 3.

Digitized by Google

entrant à l'admirauté »; et, pour exécuter ses ordres à ce sujet, Granger, son maître d'hôtel, passe marché à 200 livres avec menuisier et serrurier de Saint-Germain (21 octobre 1671).

Il y a une autre porte, dont la Vallière ne choisira pas le style, qui l'attend pour se refermer une seule fois sur elle et la retenir, morte au monde, pendant trente-six ans.

Ce supplice d'assister à des fêtes, d'y prendre sa part, avec la désolation dans l'âme, de tenir sa maison avec l'éclat commandé par sa position, elle le subit sans avoir le courage de s'en affranchir, partagée, ballottée entre la grande vie et ses aspirations grandissantes vers la retraite et le repos. On voit, par un marché qu'un marchand de bois de Saint-Germain, appelé Migasse, passe, le 25 avril 1672, avec un nommé Potot, charpentier à Versailles, qu'à cette date « la duchesse de la Vallière et de Veauxjour » fait construire un bâtiment à Versailles, au lieu appelé la Villeneuve-Saint-Louis. Elle l'a vu achever, sans doute, mais l'a-t-elle habité? Comme elle a dû y passer peu de temps!

Sentant quelque esprit nouveau planer sur la demeure de la favorite disgraciée, prévoyant le moment où leurs services seront congédiés, ses domestiques cherchent par avance des places ou des compensations ailleurs, et ils en obtiennent de la bonté du Roi. Un de ses « officiers », Bernard de la Salle, invoque, à la date du 13 décembre 1672, un brevet du don que le Roi lui a fait, le 30 septembre précédent, d'un corps de logis à Saint-Germain; autre don est venu du Roi au même de la Salle, d'une charge d'échansonnerie dans le gobelet de Sa Majesté; autant de récompenses pour bons services ou d'assurances contre le retrait d'emploi prévu et attendu. A ce signe certain, qui ne reconnaît le navire en détresse et faisant eau (1)?

Le 20 avril 1674, Mlle de la Vallière a rompu le dernier lien qui l'attachait au monde, à ses apparentes grandeurs et à ses réelles misères; et, sur les conseils de Bossuet et du maréchal de Bellefonds, elle est allée s'enterrer, pour expier, au couvent des Carmélites du faubourg Saint-Jacques, à Paris.

(1) Bernard de la Salle, le 28 avril 1673, est encore « officier de Madame la duchesse de la Vallière, demeurant ordinairement en lhostel de lad dame proche la grande escurie du roy parroisse S^t germain de lauxerois »; le 11 janvier 1674, il n'est plus au service de la duchesse, mais « sommier d'eschansonnerie bouche du goblet du Roy ».

Digitized by Google

Les quelques pièces trouvées dans les minutes du notariat de Saint-Germain-en-Laye, et qui sont analysées ici, présentent dans leur ensemble une image assez fidèle de la vie de la célèbre favorite de Louis XIV. Elles nous la font voir telle que l'histoire la dépeint, sympathique et aimable même dans ses fautes, parce qu'aucun motif bas n'a jamais dicté sa conduite, parce qu'elle n'aima le Roi ni par orgueil, ni par intérêt, et parce que la catastrophe de la fin lui gagne les cœurs. Elles nous montrent la Vallière à ses débuts, à son apogée même, modeste comme la petite violette dont parle Sévigné, se cachant timidement au point d'être introuvable; elles prouveraient son désintéressement, s'il pouvait faire doute; elles marquent sa bonté, sa piété même dans ses égarements; elles nous donnent enfin des renseignements certains et suggestifs sur les divers degrés et les diverses phases de sa faveur au moment de sa rivalité avec la Montespan.

Et ainsi ce n'est pas du temps perdu, pour l'historien, que celui qu'il passe à dépouiller la vaste collection des actes des notaires de Saint-Germain-en-Laye sous le règne de Louis XIV, s'il a pu apporter, par le fruit d'un tel labeur, une contribution à l'histoire, encore en formation, des personnes, des événements et des institutions du grand règne.

Charles Bonnet.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Prêt par le sieur Potier.

1° *Promesse sous signature privée* (1er janvier 1668).

Nous soubzsignée Louise françoise De la baulme Leblanc duchesse de la Valliere confessons debvoir au sieur Jean Pottier, La somme de vingt mil Livres pour pareille somme que ledit Pottier nous a prestée, laquelle somme nous dite duchesse de la Valliere promettons rendre et

Digitized by Google

payer audit sieur pottier à sa volonté, et attendu que nous n'avons laage de Majorité nous promettons ratiffier ces presentes aussytost que nous aurons atteint ledit aage de Majorité, et en passer acte par devant notaires, fait a Paris ce premier jour de janvier Mil six cens soixante huict.

L. DE LABAUME LEBLANC
duchesse DE LA VALLIERE.

2° *Ratification notariée* (8 août 1669).

Aujourd'huy est comparue pardevant Louis Guillon de fonteny notaire et garde nottes du roy à Sainct Germain en laye soubzsigné haulte et puissante dame françoise de la Baume leblanc duchesse de la Valliere, estante de present en ceditlieu de Sainct germain en laye Laquelle vollontairement a dit et declaré recogneu et confessé avoir signé De sa main et signature ordinaire la promesse par elle faite au proffit dud pottier de lautre part escrite et quiceluy s^r pottier luy a presté Les vingt mil livres y contenues, au desir de laquelle promesse ladite dame duchesse de la Vallière a par ces presentes dhabondant ladite promesse pour agreable delaquelle a esté fait lecture aladite dame parled notaire soubzsigné presens les tesmoings cy apres nommez, la ratiffie confirme et approuve ce faisant soblige icelle dame duchesse de la Valliere de rechef de bailler payer et rendre ladite somme de vingt Mil livres audit pottier a la volonté diceluy s^r pottier, promectant, obligeant, renonceant, fait et passé audit Sainct Germain au vieil chasteau presens maistres Jacques Gramond et estienne delagarde procureurs en la prevosté dudit St Germain y demeurants Tesmoings Lan mil six cens soixante neuf Le huictiesme jour daoust avant midy et ont signé.

L. DE BAUME LEBLANC
duchesse DE LA VALLIERE; DELAGARDE; GRAMOND; GUILLON.

3° *Mention en marge* (28 janvier 1673).

Aujourdhuy vingt huit^e janvier Mil six cens soixante treize est comparu pardevant ledit guillon de fonteny notaire soubzsigné ledit s^r pottier Lequel recognoist par ces presentes que la somme de vingt mil

Digitized by Google

livres cy endroit mentionnée demeure acquittée en consequence du Transport a luy fait par madite dame duchesse de la Valliere pardevant de Beauvais et son compagnon notaires au chastelet de paris Le huitiesme jour dAoust mil six cens soixante dix au subjet de quoy Il fait la presente declaraon dont acte p^t ob^t r^t fait et passé audit S^t germain en lestude du notaire soubzsigné prns Leon Dumesnil et Gabriel Lange demeurans en ce lieu tesmoins Les an et jour susd et ont signé. DUMESNIL; POTIER; LANGE; GUILLON.

II

PROMESSE AUX RELIGIEUSES DE POISSY (26 septembre 1670).

Aujourdhuy est comparue pardevant Louis Guillon de fonteny no^re et garde nottes du Roy à Sainct germain en laye soubzsigné haute et puissante dame Madame Louise françoise de la baume leblanc duchesse de la Valliere paire de france, estante de present en ce dit lieu de Sainct Germain, Laquelle promet et soblige envers Mesdames les prieure perpétuelle et religieuses du Royal Monastère Sainct Louis de la ville de Poissy ordre de St Dominique, de passer contract lors que damoiselle deu de la fresnaye de present pensionnaire dans ledit Monastere, fera proffession en Iceluy Monastere, par lequelle ladite dame duchesse de la Valliere sobligera de payer ausdites dames superieure et religieuses, La somme de trois cens livres de pention annuellement pendant la vie de ladite damoiselle dEu de la fresnaye, en consideration de ladite profession et pour seureté de ladite pention Icelle dame duchesse de la Valliere soblige de leur donner les asseurances necessaires, a la charge touttesfois que ladite pention de trois cens livres sera payée aux religieuses des couventz ou ladite damoiselle dEu de la fresnaye fera sa residence, promectant, obligeant, renonceant, fait et passé audit Sainct germain au vieil chasteau en lapartement de ladite dame de la Valliere presens Leon Dumesnil et Sanson laboulaye clercs tesmoings Lan mil six cens soixante dix le vingt sixiesme jour de septembre avant midy et ont signé.

La duchesse DE LA VALLIERE.

DUMESNIL; DE LA BOULLAYE; GUILLON.

Digitized by Google

III

Donation au monastère de Poissy (20 octobre 1671).

fut presente haulte et puissante Dame Madame Louise francoise de la baume le blanc duchesse de la Valliere paire de france estant présentement dans son apartement au chasteau du louvre de Saint germain en laye Laquelle a volontairement Donné et fait Donnation pure simple et Irrevocable Entre vifs et en la meilleure forme que faire ce peult pour avoir lieu sans espérance de la pouvoir cy apres revoquer a promis et s'est obligée garentir fournir et faire valloir de tous troubles esvictions et empeschemens generallement quelconques au Royal monastere Sainct Louis de la ville de poissy ce acceptant par le notaire soubzsigné Entend que faire Le peult La somme de cent livres de rente annuelle et perpétuelle quelle a promis et s'est obligée bailler et payer et dont la premiere année eschera a pareil jour que cejourd'huy a ses risques perilz et fortunes frais et despens à la Dame prieure dudit monastere ou au porteur, a leffect de quoy elle a speciallement obligé affecté et ypotecqué la maison et lieux size en la grande Rue de cedict lieu de Saint germain en laye par ladite Dame duchesse acquise de Monsieur de louvoy et de Madame son espouse par contract passé pardevant Moufle et fouin notaires au chastelet de paris le vingt neuf octobre mil six cens soixante Dix Et generallement tous les biens presens et advenir de ladite dame Duchesse de la Valliere lun respondant pour lautre et un seul pour le tout sans division discution ny fidejussion renonceant et sans que les obligations generalle et specialle se desrogent ains auront et sortiront une seulle et mesme execution. Cette donnation faicte par ladite dame Duchesse pour estre participante aux dévotes prieres qui se font et feront dans lad monastère et a touttes les œuvres de piété dIcelluy et parce que telle est son Intention et laquelle rente de cent livres ladite Dame neantmoins poura Rachepter esteindre et admortir en baillant et payant a un seul payement audit monastere prieure et Religieuse dIcelluy la somme de Deux mil livres lors duquel tous les arrerages frais loyaux coustz et despens qui seront escheus et deubz seront payez acquittez et remboursez transportant, dessaisissant, voullant procureur, donnant pouvoir. Et pour faire insignuer ces présentes

Digitized by Google

partout ou besoin sera ladite Dame Duchesse faict et constitue son procureur le porteur des presentes auquel elle a donné et donne tout pouvoir de faire faire ladite insignuation en requerir et s'en faire dellivrer acte pour estre delivré autant des presentes en forme executoire ausd Dames prieure et Religieuse dudict monastere; promettant, obligeant, Renonceant, faict et passé audict Saint germain en laye au vieil chasteau dud lieu es presences de Leon Dumesnil et Gabriel Lange Bourgeois dudit lieu tesmoings Lan mil six cens soixante unze le vingtiesme jour doctobre et ont signé avant midy.

la duchesse DE LA VALLIERE.

DUMESNIL; LANGE; GUILLON.

Digitized by Google

LE THÉATRE DE VERSAILLES

ET LA MONTANSIER

I

D'après la plupart des historiens versaillais, aucune salle de spectacle publique n'existait avant l'année 1777, dans la ville de Versailles, et ce fut la Montansier qui en fit construire une, pour la première fois, rue des Réservoirs (1).

C'est une légende erronée.

Dès 1751, dans un brevet royal du 6 février (2), on voit qu'un ancien directeur de province, nommé Dorville, était pourvu du privilège des spectacles de Versailles et *à la suite de la Cour*. Il lui était concédé un terrain compris entre la place d'Armes, la Petite Ecurie du Roi et la rampe étroite servant alors d'issue à l'avenue de Sceaux, pour y construire un théâtre.

En attendant cette installation, Dorville donnait ses représentations dans une petite salle située probablement rue d'Anjou, car c'est là qu'il indiquait sa demeure. Son exploitation théâtrale en 1751 nous est prouvée d'abord par de menus incidents de police qui se terminent devant le Prévôt de l'Hôtel : c'est le procès-verbal dressé contre Jeanne Gallien, jeune actrice faisant partie de *la troupe de comédie de Versailles*, arrêtée pour tapage nocturne à la suite d'un trop joyeux souper à l'auberge de *la Chasse royale*, avenue de Sceaux; c'est la plainte déposée par un imprésario contre une danseuse engagée depuis six mois

(1) *Histoire de Versailles*, par Le Roi, t. Ier, p. 21. — *Le Théâtre de Versailles et sa véritable origine*, par Victor Bart (1882). — *La Ville de Versailles*, par A. Jehan, p. 103.

(2) Arch. nat. (Maison du Roi. O1 1859).

Digitized by Google

par Dorville, et qui vient de disparaître en emportant sa garde-robe. Puis, voici un document authentique indiscutable; c'est une ordonnance royale du 18 décembre 1751, ainsi libellée (1) :

Sa Majesté, s'étant fait représenter les ordonnances qu'elle a rendues pour maintenir le bon ordre aux spectacles dans la ville de Paris, et voulant qu'elles soient également observées à la Comédie *dont Sa Majesté a permis l'établissement en cette ville de Versailles,* fait défenses à toutes sortes de personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient d'entrer audit spectacle sans payer; Fait pareillement défenses à tous gens de livrée, à quelques personnes qu'ils puissent appartenir, d'entrer à ladite Comédie soit en payant, ou sans payer, même à la suite de leurs maîtres; Mande et ordonne Sa Majesté au sieur Marquis de Sourches, lieutenant-général des armées, Prévôt de son hôtel et Grand Prévôt de France, de tenir la main à l'exécution de la présente ordonnance qui sera lue, publiée et affichée partout où besoin sera, Voulant Sa Majesté que ceux qui y contreviendront soient emprisonnés par les officiers et gardes de la Prévôté préposés pour maintenir le bon ordre audit spectacle. Fait à Versailles le 18 décembre 1751.

On voit par ces sévères prescriptions que la salle de spectacle établie à Versailles en 1751 était l'objet d'une surveillance sérieuse, et n'était pas abandonnée à la valetaille.

Enfin, nous avons le livret d'un *divertissement en vaudevilles* représenté à Versailles, le 23 décembre 1751, qui nous fait connaître la composition de la troupe de Dorville. C'était une petite pièce de circonstance, intitulée : *L'Heureux Evénement ou le Bienvenu* (2), écrite par Armand et Derozée, à propos de la naissance du duc de Bourgogne, premier fils, mort en bas âge, du Dauphin père de Louis XVI.

Le livret, qui se vendait à Versailles, *à la Salle du spectacle*, donne les noms des acteurs, parmi lesquels on remarque Derozée, l'un des auteurs, et la demoiselle Le Moine, qui acquit plus tard quelque notoriété. On y célébrait, en vers et sur des airs connus, la gloire et la bonté du Roi, l'allégresse de ses sujets, le bonheur de la nourrice appelée à donner son lait au poupon royal, et, après une ronde de nourrices chantant en chœur, puis une autre ronde de jeunes recrues partant pour la guerre, la pièce se terminait par un ballet de jardiniers et jardinières *portant des*

(1) Arch. de Seine-et-Oise (greffe de la Prévôté).

(2) Collection personnelle.

Digitized by Google

pieds de lys et *formant des figures allégoriques relatives au sujet*. Ces indications permettent de penser que la scène du théâtre versaillais de 1751 n'était pas de dimensions trop exiguës.

En juillet 1752, Dorville suit la Cour à Compiègne, comme sa charge l'y oblige; il en revient en août avec des dettes. Son marchand de chandelles de Versailles réclame le paiement de ses fournitures en le menaçant de prison. Il implore un secours de la marquise de Pompadour, qui lui fait remettre 360 livres par Collin, son homme d'affaires. Le 13 août, les représentations recommencent à Versailles, mais la saison est défavorable et les recettes lamentables (285 livres pour quatre représentations, du 13 au 22 août), si bien qu'à la fin du mois, Dorville est hors d'état de payer ses créanciers, et le marquis de Sourches, Grand Prévôt, charge M. de Méry, greffier de la Prévôté, de procéder à une sorte de liquidation judiciaire (1).

Dorville comptait sans doute se relever à l'aide des belles recettes que lui rapporterait la nouvelle salle dont il avait obtenu le privilège et qu'il faisait construire au coin de la place d'Armes. Mais il eut une cruelle déception. A la fin de 1752, comme l'édifice commençait à prendre figure, le roi Louis XV, des fenêtres du Château, s'aperçut que ce bâtiment, s'élevant à côté de la Petite Ecurie, nuisait à la perspective de la place d'Armes, et il donna l'ordre de révoquer immédiatement la concession faite à Dorville, en lui enjoignant de démolir la malencontreuse construction. C'était la ruine des espérances de l'infortuné directeur. Les entrepreneurs qui avaient fait l'avance des travaux, se trouvant en face d'un débiteur insolvable, s'adressèrent à la justice du Roi, firent valoir qu'ils avaient été déterminés à traiter avec Dorville par le brevet accordé à celui-ci, et sollicitèrent un dédommagement. Louis XV ordonna, en effet, de les indemniser et chargea son architecte Gabriel d'apprécier ce qui leur était dû. Après vérification minutieuse, discussion contradictoire, déduction des matériaux à reprendre, Gabriel conclut à ce qu'il fût alloué au maçon, au charpentier et autres une somme totale de 19,202 livres 10 sols 11 deniers.

Ainsi fut liquidée, en février 1753, cette malheureuse entreprise.

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

Digitized by Google

L'ancienne salle de spectacle abandonnée par Dorville fut-elle occupée par d'autres directeurs après lui? — On est porté à le croire par l'anecdote suivante, intéressante pour l'art dramatique. Marmontel, dans ses *Mémoires*, raconte que ce fut *au petit théâtre de Versailles* (1) que Mlle Clairon essaya pour la première fois, dans le rôle de Roxane, de déclamer simplement, sans emphase, et de *s'habiller en sultane, sans paniers, les bras demi-nus, et dans la vérité du costume oriental.* C'était le début d'une révolution au théâtre, car on sait que jusqu'alors, et même encore longtemps après, les acteurs se souciaient aussi peu de la simplicité que de la vérité historique, et s'habillaient toujours en grands falbalas. Cette première tentative de la célèbre Clairon fut couronnée à Versailles, sur le petit théâtre, d'un succès éclatant; elle avait eu lieu, d'après Marmontel, au retour d'un voyage de l'artiste à Bordeaux. Les Goncourt ont placé ce voyage en 1752, mais M. Monval, le savant archiviste de la Comédie-Française, a prouvé que la Clairon ne quitta pas Paris en 1752. Ce fut donc peut-être vers 1753 ou 1754.

II

En 1756, nous retrouvons la mention d'un brevet du Roi permettant l'exploitation d'une deuxième salle de spectacle à Versailles, rue Royale, en face de la rue de l'Orangerie, à gauche du passage conduisant alors aux écuries des Gardes du corps, et maintenant au quartier de cavalerie. Il y avait là un vaste terrain donné en 1722 par le Roi à un de ses valets de pied, puis acquis par un sieur Lecomte, gros marchand de fourrages, qui y avait dépensé, disait-il, 200,000 livres en constructions. En 1756, ce Lecomte eut l'idée de s'associer avec un nommé Fleury, pour installer dans ce grand immeuble une salle de spectacle qui leur coûta 70,000 livres.

Plusieurs plans, conservés aux Archives nationales, permettent

(1) *Mémoires d'un père*, t. Ier, p. 291. Il ne semble pas que Marmontel ait voulu parler à cette occasion du théâtre du Château, car aucune actrice, même Mlle Clairon longtemps plus tard, ne se serait permis de s'y montrer autrement qu'*en grand habit.*

Digitized by Google

de se rendre compte exactement des dispositions de ce théâtre, qui donnait d'un côté sur la rue Royale et de l'autre sur l'impasse des Gardes du corps, alors non fermée, et destinée à être le prolongement de la rue de l'Orangerie. L'entrée principale seule destinée au public était rue Royale, probablement à la place où se trouve aujourd'hui la porte de la propriété portant le n° 3. Au bout d'un couloir de largeur médiocre, qui n'a pas dû être modifié, était l'escalier conduisant aux galeries et loges des spectateurs. On remarque actuellement, sur les paliers des trois étages de la maison, de grandes baies cintrées qui devaient donner accès aux corridors desservant la salle. La scène, adossée au bâtiment donnant sur l'impasse, et la salle, disposée parallèlement à la rue Royale, devaient occuper l'emplacement de la cour actuelle et du bâtiment du fond édifié postérieurement. Au coin de l'impasse et de la rue était une boutique avec dépendances, puis, dans l'impasse même, le magasin du théâtre, les loges des figurants et des figurantes, avec portes et fenêtres.

Lecomte et Fleury, propriétaires de cette salle et nantis du privilège de son exploitation, en tirèrent profit en la louant à des directeurs de troupes de comédiens pour une saison ou un temps déterminé, sous réserve de la permission du Prévôt de l'Hôtel, juge souverain de la surveillance des spectacles à la suite de la Cour. Une des premières concessions de ce genre fut accordée, le 26 février 1757, à un sieur Desflèches, dans les termes suivants (1) :

Nous, etc..., Sur ce qui nous a été représenté par le sieur Desflèches, directeur d'une troupe de comédiens de province, qu'ayant appris que depuis peu il y avait à Versailles une salle de comédie, il désirerait, sous notre bon plaisir, d'y venir avec sa troupe *pour y représenter tous les jours, soit comédie ou opéra-comique* pendant tout le temps qu'il nous plairait de le laisser à la suite de la Cour à Versailles avec sadite troupe ; Après nous être fait informer de sa conduite et des talents de ses acteurs, sur le compte favorable qui nous en a été rendu, et après avoir pris sur ce l'ordre du Roi, Avons permis et par le présent permettons au sieur Desflèches, directeur de comédie, de s'établir à Versailles à la suite de la Cour, avec sa troupe, pour y jouer la comédie et opéra-comique, et ce, à commencer du dimanche prochain 27 du présent mois, jusqu'au dimanche de la Passion 27 mars exclusivement; pour reprendre son spectacle après le dimanche de Quasimodo et le continuer à

(1) Coll. pers.

Digitized by Google

Versailles à la suite de la Cour autant de temps qu'il nous plaira et jusqu'à ce que nous jugions à propos de révoquer la présente permission. Aux conditions par le sr Desflèches de se conformer en tout aux règlements rendus au sujet des spectacles et aux règlements de police.

Quelles furent les pièces jouées par la troupe de Desflèches? Quel était le talent des acteurs? — Nous l'ignorons. Faute de mieux, nous sommes renseignés sur l'importance de la garde-robe d'un des comédiens, nommé Pierre de Montrose, lequel l'avait remise en gage aux mains de son directeur pour se procurer quelque argent. A la fin de mars 1757, Desflèches était parti pour Paris en laissant chez Meunier, aubergiste, rue de l'Orangerie, le coffre contenant la susdite garde-robe. Montrose, inquiet de ses costumes, demande au Prévôt l'ouverture du coffre, ce qui est ordonné, et le commissaire énumère ainsi ce qu'il y trouve (1) :

... un habit moiré couleur de feu galonné en or doublé de soie, un habit de velours noir doublé de soie noire, un habit de droguet bleu à petits carreaux doublé de peau d'hermine, une veste de soie noire à fleurs aussi doublée de soie, une autre veste d'étoffe de Lyon avec boutons et boutonnières d'or aussi doublée de soie, une écharpe de soie blanche garnie de jais, etc...

Et Montrose déclare qu'il manque dans le coffre :

un habit à la romaine d'étoffe de satin des Indes garni d'une frange de dentelles fausses en argent, un Saint-Esprit d'argent et un nœud d'épaule en or, ensemble une paire de pistolets, un porte-manteau de toile garni de cuivre, etc...

On peut augurer de cette énumération incomplète que les comédiens de Versailles ne se présentaient pas sur la scène en trop modeste équipage.

Les spectateurs, de leur côté, devaient avoir bonne tenue, car, le 26 octobre 1757, une ordonnance royale renouvelait l'interdiction aux gens de livrée de pénétrer dans la salle, et le Prévôt de l'Hôtel ajoutait que, le Roi tenant à l'observation du bon ordre au spectacle de Versailles, il était *enjoint à toutes personnes de quelque qualité et condition qu'elles soient de garder le silence accoutumé.*

(1) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

Digitized by Google

Enfin, le Prévôt veillait à ce que les acteurs et les directeurs fussent toujours exacts à remplir leurs engagements envers le public et les rappelait vigoureusement à l'ordre pour la moindre infraction. On va en trouver la preuve.

Après Desflèches, en 1757, la salle de la rue Royale avait été occupée par un autre directeur nommé Pierre de Bazac, puis, en 1759, par un sieur Bernaut, qui avait donné au théâtre le titre ambitieux d'*Ecole académique des spectacles*. Ce dernier eut la gloire de monter à Versailles un opéra-comique nouveau, qui fut ensuite joué à Paris avec un grand succès : *Les Aveux indiscrets*, dont la musique était de Monsigny. Bernaut méritait donc quelque considération. Néanmoins, à la suite d'une contravention quelconque, le Prévôt de l'Hôtel, en février 1759, n'hésite pas à l'envoyer en prison, à la Geôle. Le lendemain, comme il ne faut pas que la représentation promise au public vienne à manquer, et que d'autre part la présence de Bernaut est nécessaire pour la diriger, le Prévôt le met en liberté sur parole en lui faisant signer la promesse de revenir se constituer prisonnier aussitôt après la représentation (1). Bernaut signe cet engagement sans protester, en ajoutant seulement en *post-scriptum* qu'il a été forcé de changer l'affiche du spectacle parce que la veille il n'a pu ramener de Paris les comédiens et danseurs de la pièce annoncée précédemment.

En juillet 1759, Bernaut n'est plus directeur. Son successeur, Desjardins, signale au Prévôt que deux jeunes acteurs de sa troupe, Richard et Dubuisson, refusent de jouer. Les deux délinquants sont envoyés en prison et n'en sortent qu'en promettant de ne pas recommencer.

(1) Coll. pers.

« Je soussigné Directeur de la Comédie de Versailles, au moyen de la sortie à moi accordée pour pouvoir vaquer aux affaires de mon théâtre, je me soumets de me rendre ès mêmes prisons de Versailles pour satisfaire à l'ordre de Monsieur le Grand Prévôt à moi notifié verbalement par le sieur Lardier Lieutenant de la Prévôté de l'hôtel, et ce dans ce jour après la comédie qui sera donnée, pour y rester ensuite jusqu'à nouvel ordre de mondit sieur le Grand Prévôt. Fait à Versailles ce seize février 1759.

« BERNAUT.

« Il faut observer à Monsieur le Grand Prévôt que, n'ayant pu aller hier à Paris pour y chercher les comédiens et les danseurs qui devaient paraître dans la représentation annoncée, j'ai fait changer et afficher *Le Glorieux* et *Le Galant Coureur*.

« BERNAUT. »

Digitized by Google

En mars 1760, un nouveau directeur, Romainville, est locataire de la salle moyennant l'abandon du cinquième de la recette, que le propriétaire Lecomte a le droit de prélever, en gardant lui-même la caisse du théâtre. Romainville a engagé, pour deux représentations, Mlle Gossin, actrice en vogue de la Comédie-Française. Les deux représentations sont brillantes et fructueuses, mais Romainville a des dettes, et ses créanciers forment des oppositions sur les recettes, qui sont aux mains de Lecomte. Celui-ci expose son embarras au Prévôt de l'Hôtel, qui, par ordonnance du 31 mars, l'autorise, malgré les oppositions, à prélever sur les recettes : 1° 400 livres à payer à Mlle Gossin pour ses deux représentations, à raison de 200 livres chacune; 2° 212 livres à payer aux officiers de police pour la surveillance de la salle; 3° 180 livres dues à Lecomte lui-même, à raison du cinquième lui revenant pour la location de la salle; 4° 512 livres dues aux acteurs pour le solde de la dernière quinzaine de leurs appointements. Comme on le voit, le Prévôt de l'Hôtel tient avant tout à assurer les représentations théâtrales promises au public versaillais, et les créanciers du directeur sont mal venus à les entraver par leurs réclamations.

En décembre 1760, c'est un autre directeur, nommé Rochard, qui est locataire de la salle de Lecomte pour la saison d'hiver. Il ne paye régulièrement ni son propriétaire, ni ses pensionnaires. Un concert de plaintes s'élève contre lui. Les acteurs l'accusent d'avoir détourné, pour son profit personnel, 3,000 livres sur les recettes et de ne leur avoir payé que la moitié de leur dernière quinzaine d'appointements. Ils demandent devant le Prévôt la résiliation de leurs engagements. Lecomte intervient au procès et expose : que Rochard ne donne pas régulièrement les représentations de comédie et d'opéra-comique qu'il a promises par son bail; qu'il est d'une insolvabilité notoire, n'offre aucune garantie de l'exécution de ses engagements; et que, d'autre part, lui, Lecomte, titulaire du privilège du théâtre, se trouve responsable vis-à-vis du public et exposé à des plaintes par la faute de Rochard. Par jugement du 6 décembre, le Prévôt de l'Hôtel pourvoit rapidement à ces difficultés; il ordonne qu'à défaut par Rochard de justifier dans les vingt-quatre heures d'une bonne caution et de garanties suffisantes, il y aura résiliation de son bail de la salle de spectacle et de tous ses engagements avec les acteurs, et

Digitized by Google

qu'il devra être pourvu à l'exploitation régulière du théâtre.

La direction ne chôme pas. Rochard, évincé, est immédiatement remplacé par la dame Durancy, un des premiers sujets de la troupe. A côté d'elle est sa fille, déjà excellente comédienne et bonne chanteuse d'opéra-comique. Le talent de cette jeune actrice était tel qu'en 1765, d'après Bachaumont, on parla d'elle pour remplacer l'illustre Clairon qui prenait sa retraite, et qu'en 1766 elle chanta avec succès à l'Opéra. En outre, avec la dame et la demoiselle Durancy, on remarque sur la liste des acteurs demandeurs au procès de 1760 plusieurs noms qui eurent quelque notoriété, comme ceux de la demoiselle Rosaline, des sieurs Gaspariny père et fils, de la demoiselle Grossier, héroïne d'une aventure galante à Paris, etc.

La saison théâtrale de 1760-1761 dut donc être brillante. On en trouve d'ailleurs la preuve dans un curieux rapport de police du 27 février 1761, qui nous renseigne à la fois sur les spectateurs, sur la directrice, sur les acteurs et sur la surveillance exercée par les gardes de la Prévôté. Il est adressé au Grand Prévôt par le sieur Blot, exempt des gardes de la Prévôté, de service au théâtre (1) :

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qui s'est passé à la comédie qui a été représentée hier 27 du présent. Elle a commencé à six heures et demie, j'ai été obligé de descendre à l'orchestre pour faire jouer la symphonie pour tâcher de désennuyer les spectateurs qui commençaient à demander que l'on représentât. La chambrée a été très belle : M. le Premier, M. le duc de Fronsac, M. de Montmorency, et leurs compagnies, accompagnés de plusieurs autres seigneurs et dames de la Cour, s'y sont trouvés et ont paru être très contents de la représentation des enfants. La recette se monte à 950 et quelques livres suivant ce que j'ai pu savoir. Le tout s'est très bien passé tant au parterre qu'au théâtre, à l'exception de Mme Durancy la directrice qui a voulu faire placer plusieurs personnes inconnues dans les coulisses, et très mal vêtues, à quoi je me suis formellement opposé, et ce en exécutant les ordonnances du Roi et les vôtres, Monsieur, qui ordonnent et font défenses à quelles que personnes qu'elles puissent être de rester dans les coulisses, et ce pour que l'exercice des machines et décorations puisse se faire librement, et que les acteurs et actrices ne soient point interrompus dans leurs représentations. Ladite dame Durancy, après plusieurs propos qui ont été dits

(1) Coll. pers.

Digitized by Google

devant le sieur Cheval garde porté sur le théâtre, m'a menacé d'en porter plainte à Monsieur et à M. le comte de Saint-Florentin. J'ose me flatter, Monsieur, que vous voudrez bien me rendre justice et ordonner l'exécution des ordonnances concernant le spectacle, lui faire défenses de récidiver et de s'y conformer, attendu que vous avez eu la bonté d'accorder aux directeurs des places au second amphithéâtre pour les comédiens et comédiennes afin qu'ils ne troublent point le spectacle et ne soient point tourmentés par les spectateurs. C'est cependant ce qu'ils n'exécutent point, au contraire se placent au premier amphithéâtre, et ne font que causer et rire pendant le spectacle, osent même prétendre que leurs coiffeuses ou servantes restent dans les coulisses pendant le spectacle, qui ne se dérangeraient point pour laisser passer un seigneur ou autres particuliers qui iraient se placer dans les balcons du théâtre; ils ont pour raison à dire qu'il n'y a que moi qui leur fait cette loi, et que mes confrères ne leur disent rien; c'est ce qui me fait passer pour ridicule en faisant strictement mon devoir et en obéissant à vos ordres, Monsieur.

BLOT.

Comme le disait ce brave exempt, la chambrée était donc belle au théâtre de Versailles; la salle était fréquentée par les plus grands seigneurs; les coulisses même y étaient remplies de curieux, et l'arrogance de la directrice indiquait que les affaires étaient bonnes. Il est à supposer pourtant que M. le Prévôt donna raison à son représentant et fit une sévère admonestation à la dame Durancy.

Quelques mois plus tard, en juillet 1761, la direction était passée aux mains d'un sieur René Tessier, qui, disait-il lui-même, avait donné déjà plusieurs représentations très applaudies du public. Il avait annoncé sur ses affiches trois soirées d'opéra-comique : *Le Devin du village* de Jean-Jacques Rousseau, *Pygmalion*, et *Les Troqueurs*, par Vadé pour les paroles et Dauvergne pour la musique. Les deux premières représentations marchèrent très bien; mais, par suite de l'indisposition d'une actrice, le directeur annonça au public que la troisième serait supprimée. De là, mécontentement général et plaintes au Prévôt qui, d'emblée, ordonna d'appréhender Tessier à la fin du spectacle et de le conduire en prison. Le lendemain seulement, le malheureux directeur, ayant fourni des explications satisfaisantes, était remis en liberté.

Lecomte était toujours propriétaire de la salle et concessionnaire privilégié des spectacles. Comme on vient de le voir, il en cédait habituellement l'exploitation à des directeurs de troupes;

Digitized by Google

mais, associé à l'entreprise pour un cinquième des recettes, il conservait un droit de contrôle, servait de caissier et participait dans une certaine mesure à la direction. Une note assez bizarre, qui se trouve dans le *Journal des Inspecteurs de M. de Sartines,* à la date du 16 octobre 1761, attribue à ce Lecomte certaines spéculations à côté de son théâtre. On y lit ceci :

Le sieur Lecomte, marchand de fourrages et propriétaire de la salle de la comédie à Versailles, a, dimanche dernier, fait essayer à une des dames du Parc aux cerfs pour qui le Roi a des bontés, un habit fait à la turque appartenant à la demoiselle Desglands, actrice à la Comédie italienne. On assure que l'intention de cette dame est de surprendre Sa Majesté dans un habillement pareil qu'elle veut se faire faire et s'y faire peindre aussi.

J'ignore le nom de cette dame; tout ce que je sais, c'est qu'elle est la plus ancienne et qu'elle a déjà fait plusieurs enfants. Je sais aussi qu'elle a monté samedi dernier au Château et qu'elle y était encore mardi matin.

Il est bien fâcheux que l'auteur de ce rapport confidentiel n'ait pas su le nom de la dame en question, car nous l'aurions sans doute retrouvé dans la troupe de la comédie de Versailles. Il semble en effet probable que l'intervention de Lecomte et l'essai d'un costume de théâtre appartenant à une actrice s'expliquaient par ce fait que la dame honorée des bontés de Sa Majesté figurait parmi les pensionnaires de la rue Royale. S'il en était ainsi, il y a lieu de penser que Louis XV honorait parfois de sa présence la petite salle de spectacle versaillaise.

A la fin de 1761, un événement imprévu procura au théâtre de Versailles une bonne fortune inespérée. La Comédie-Française et la Comédie-Italienne s'étaient liguées contre l'Opéra-Comique, qui leur faisait une concurrence redoutable, tantôt à la foire Saint-Germain-des-Prés, tantôt à la foire Saint-Laurent, et elles parvinrent à en faire ordonner la suppression. L'excellente troupe formée par Monnet et Favart, se trouvant sans emploi, eut l'idée de venir s'installer à Versailles. Le 1er janvier 1762, elle donna un petit opéra-comique de circonstance, intitulé : *L'Impromptu du Jour de l'An*, composé par Taconet, ancien acteur forain, devenu auteur dramatique. On y vit figurer une élite de bons artistes, dont plusieurs restèrent pendant quelques années à Versailles, comme Laruette, Clairval, les demoiselles Deschamps, Nessel et Arnout.

Digitized by Google

III

Nous sommes arrivés à l'année 1763. Il est maintenant bien établi que, depuis 1751 pour le moins, une salle publique de spectacle existait à Versailles, qu'on y jouait des comédies, des opéras-comiques, voire même des tragédies, et que de nombreux directeurs s'y étaient succédé avec des fortunes diverses.

C'est alors seulement, — en 1763 d'après une déclaration écrite par la Montansier elle-même, — ou, un peu plus tard, en 1768 d'après l'indication d'un document judiciaire, — que la célèbre directrice fit son apparition à Versailles. Son existence antérieure a été amplement racontée par MM. Lenôtre (1) et Henry Lecomte (2); il suffira de la résumer sommairement.

En 1730, était née à Bayonne Marguerite Brunet, qui se fit appeler, à Paris, *de Montansier*, du nom de sa tante, marchande à la toilette rue Saint-Roch. Elle fut élevée, dit-on, aux Ursulines de Bordeaux; mais ses lettres autographes révèlent qu'elle n'y reçut pas beaucoup d'instruction, et sa conduite prouve qu'elle écouta peu les conseils qu'on dut lui donner. Dès l'âge de dix-huit ans, en 1748, elle est connue dans le monde de la galanterie parisienne. Un amoureux magistrat l'emmène à Saint-Domingue, mais l'y abandonne bientôt. Revenue à Paris en 1754, elle y affiche un grand train de maison et réussit à attirer chez elle de nombreux adorateurs dont elle tire un large profit. Un rapport de police du 24 septembre 1756 (3) donne les détails les plus circonstanciés sur son habileté à se procurer de l'argent et du crédit, sur les personnages de qualité qui fréquentent chez elle, sur les soupers qu'elle organise chaque soir avec le concours de plusieurs demoiselles de son espèce, et termine par ce signalement :

... Elle est d'une taille ordinaire, médiocrement bien faite, blanche de peau, les yeux assez bien, le nez un peu gros, la bouche et le parler agréables, de la gorge, la main jolie, amusante et s'énonçant bien.

(1) *Vieilles Maisons, Vieux Papiers*, 2e série (1903).

(2) *La Montansier, ses aventures, ses entreprises* (Juven, 1904).

(3) Bibl. de l'Arsenal. Arch. de la Bastille, 10.238.

Digitized by Google

Sauf une petite statuette de Sèvres un peu fantaisiste sans doute, on ne connaît pas de portrait de la Montansier. Il n'est donc pas inutile d'ajouter au signalement de police qui précède ce qu'en ont dit des gens qui l'ont connue. C'est d'abord l'acteur Fleury, dont nous reparlerons, qui la dépeint ainsi dans ses *Mémoires* (1) :

... C'était une femme charmante, méridionale de toutes les manières, d'accent, de gestes, de sentiments... plus agaçante que jolie, plus d'esprit naturel que d'esprit cultivé... vive, sémillante, la repartie prompte... très bonne pour ses pensionnaires ; juste, autant que sa mauvaise tête le lui permettait ; mais pas le moins du monde amie de l'ordre. Je ne sais quel temps elle prenait pour le repos ! Le jour était donné au plaisir et à sa direction, et la nuit au jeu, passion qui était chez elle une fureur.

D'autre part, M. Hippeau, dans une petite Notice sur la Montansier à Rouen, publiée en 1862, rapporte, d'après un vieux chef d'orchestre encore vivant alors et qui l'avait connue à Versailles,

qu'elle était brune, que sa figure était agaçante, son nez retroussé, ses yeux très vifs avec des cils noirs et très prononcés ; elle agissait et parlait avec un sans-gêne incroyable...

En 1763, la Montansier fit une nouvelle et utile conquête en la personne du jeune de Saint-Contest, âgé de dix-huit ans, fils du ministre des Affaires étrangères. Elle avait trente-deux ans, elle eut l'ambition de se produire au théâtre. Elle débuta en province, mais ne réussit guère. Elle songea alors à se faire directrice de spectacle ; avec l'aide de son jeune protecteur, elle sollicita et obtint le privilège du théâtre de Nantes. A l'occasion de cette première entreprise dramatique, Mlle de Montansier (c'est ainsi dès lors qu'on l'appelait) fit connaissance d'un ex-officier devenu acteur, nommé Bourdon dit *Neuville* ou *de Neuville*, qui n'avait qu'un talent médiocre, était fort brutal, mais bel homme. Elle se prit pour lui d'une violente passion, qui ne l'empêcha pas de rester au mieux avec le naïf et dévoué de Saint-Contest.

Est-ce à la fin de cette même année 1763 que la Montansier

(1) *Mémoires de Fleury*, t. Ier, p. 134 et suiv.

Digitized by Google

obtint à Versailles la charge de directrice des spectacles à la suite de la Cour? — Elle l'a affirmé plus tard, comme nous le verrons, mais on n'en découvre ancune preuve. Au contraire, il résulte de plusieurs actes produits devant la Prévôté que la salle de la rue Royale fut louée par Lecomte, de 1765 à 1768, à divers directeurs paraissant investis du privilège des spectacles de la Cour. Ce fut d'abord Fleury, puis en 1766 Pitrot, ancien danseur connu par son enseignement chorégraphique et ses infortunes conjugales.

En cette année 1766 surgit un incident qui faillit compromettre l'exploitation de Lecomte et de ses locataires. Des rapports de police signalaient les inconvénients de l'impasse publique qui conduisait à la caserne des Gardes du corps et sur laquelle donnaient les portes et les fenêtres des loges des acteurs et actrices, des figurants et figurantes du théâtre. C'était, disaient les exempts de la Prévôté, un lieu de désordres. Sur ces rapports, un arrêt du Conseil d'Etat du Roi, daté du 1er avril 1766, ordonna la suppression de ce cul-de-sac, son annexion à l'hôtel des Gardes, et sa fermeture sur la rue Royale par une porte ou grille interdite au public. Le 4 septembre 1766, cet arrêt fut signifié à Lecomte, et le 6 septembre, en exécution de cette décision, il lui fut enjoint d'avoir à boucher et murer immédiatement toutes ses issues, portes et fenêtres donnant sur le passage supprimé (1). Ce fut un grand émoi pour Lecomte. Il adressa de suite à Davoust, Prévôt de l'Hôtel, un mémoire de protestation contre l'arrêt du 1er avril, rendu, disait-il, par surprise, sans contradiction. Il exposa que la fermeture de toutes vues et issues sur le passage rendrait le service du théâtre impossible, et qu'en cas d'incendie, l'insuffisance d'une seule sortie sur la rue Royale causerait fatalement un désastre. Il joignit à son mémoire plusieurs certificats collectifs des habitants du quartier, attestant qu'aucuns désordres ne s'étaient jamais produits dans le passage en question. Le Prévôt de l'Hôtel jugea ses observations fondées, et transmit lui-même le mémoire au Ministre en l'appuyant. Enfin, Lecomte fit si bien que, malgré l'arrêt du Conseil d'Etat, malgré les réclamations des capitaines des Gardes du corps, les choses restèrent en suspens, les pilastres

(1) Arch. nat. (Maison du Roi, O1 1859).

Digitized by Google

construits sur la rue Royale pour la pose d'une grille ne furent pas achevés, et les portes et fenêtres donnant sur le passage subsistèrent telles quelles. Ce ne fut que douze ans plus tard, en 1778, qu'une transaction intervint entre Lecomte et les Gardes du corps pour l'exécution partielle de l'arrêt de 1766. Il fut alors convenu que Lecomte supprimerait seulement ses issues donnant sur le passage, mais non ses fenêtres, à la condition de garnir celles-ci de barreaux de fer et de grillages, et que, à titre d'indemnité, il aurait le droit d'édifier deux étages de logements au-dessus de la grande porte à établir sur la rue Royale. C'est ce qui fut fait et ce qui existe encore actuellement; la maison a gardé ses vues directes sur le quartier de cavalerie, et comprend deux étages de logements au-dessus de la grille monumentale qui fait face à la rue de l'Orangerie.

Pendant la saison théâtrale de 1767 à 1768, il est certain que la salle de spectacle de Versailles fut occupée par un autre directeur que la Montansier; ce fut Audinot, ancien acteur de l'Opéra-Comique, devenu entrepreneur de spectacles forains et futur fondateur de l'Ambigu-Comique. Cet Audinot avait eu l'idée de réunir et de dresser une troupe d'enfants dont sa propre fille, Eulalie, âgée de huit ans environ, était le premier sujet. Extraordinairement intelligente, et ayant, paraît-il, des dispositions étonnantes pour la scène, Eulalie déclamait, chantait, dansait à ravir. On raffola d'elle à Versailles. Elle était délicieuse surtout dans un petit opéra-comique intitulé *Le Bouquet*. Il fut de mode de la faire venir pour des représentations particulières. Mais tout s'use, et, en 1768, Audinot, quittant Versailles, alla chercher fortune à Paris.

IV

A la date du 7 juillet 1768, Mlle de Montansier prend en location la salle de spectacle de Lecomte, rue Royale, moyennant l'abandon du sixième des recettes à faire, et s'y installe avec sa troupe où le beau Neuville remplit toujours le rôle de premier amoureux. Plus de doute désormais, la Montansier est la direc-

Digitized by Google

trice du théâtre de Versailles. Y eut-elle des succès tout de suite ? L'entreprise fut-elle prospère ? — Les renseignements nous font défaut.

En 1769, elle continue d'exploiter la salle dont Lecomte est resté propriétaire. Mais la seule trace de son administration est dans un petit procès fait par Lecomte à propos de la mort de son chien César, étrangement empoisonné, comme on va voir, par un gagiste de la troupe Montansier.

Le 1er avril 1769, Lecomte expose devant le Grand Prévôt : que, le 23 mars, son chien nommé César est mort; qu'il a appris que le nommé Lardinac, attaché à la troupe de Mlle Montansier, avait méchamment introduit de l'essence de térébenthine dans le derrière de ce chien, puis en avait empêché l'expulsion à l'aide d'un bouchon, ce qui avait causé la mort de l'animal ; que Lardinac avait fait cela pour se venger de ce que l'exposant avait averti la demoiselle Montansier que, payé par elle à raison de 200 livres par mois, pour les peintures du théâtre, il s'employait à travailler pour des personnes de la ville. Le Prévôt, sur cette plainte, fait citer comme témoin Jean-Louis Gauvin, qui dépose que, travaillant sous les ordres de Lardinac, chargé par la demoiselle Montansier de faire les peintures de la comédie, il a vu un jour, en arrivant, Lardinac occupé à mettre un bouchon dans le derrière du chien César, et que celui-ci est mort quelques jours après ; que Lardinac lui a alors raconté avoir introduit préalablement dans le corps de la pauvre bête de l'essence de térébenthine dont il se servait pour la peinture. L'attentat était certain. Nous n'avons pas malheureusement la sentence du Prévôt; il est à croire que Lardinac fut condamné à payer une juste indemnité à Lecomte, et que la Montansier ne garda pas à son service cet employé compromettant.

Pour l'année 1770, nous sommes mieux renseignés. En février, d'après les *Mémoires* de Bachaumont, on donna sur le théâtre de la ville, à Versailles, deux représentations d'une tragédie inédite de Du Belloy, intitulée : *Gaston et Bayard*. La pièce fut accueillie assez froidement; cependant la Comédie-Française reçut l'ordre de la monter à Paris. La tentative de la directrice de Versailles était donc approuvée en haut lieu.

En mars 1770, la troupe versaillaise joua l'un des plus jolis opéras de Grétry, *Le Tableau parlant*.

Digitized by Google

En mai 1770, à l'occasion des fêtes du mariage du Dauphin, la Montansier donna la première représentation d'un opéra-comique de Taconet intitulé : *Le Baiser donné et le Baiser rendu.*

Nous nous trouvons renseignés encore par les *Mémoires* de l'acteur Fleury, qui vint, à la fin de 1769, se présenter à la Montansier à Versailles et fit partie de sa troupe pendant quatre ans environ, avant d'entrer à la Comédie-Française dont il fut une des gloires. Joseph Bénard, dit Fleury, fils d'un ancien directeur de province, n'avait alors que dix-huit ans, mais il avait déjà fait ses débuts, était fort joli garçon, de bonne tournure, et agréable jeune premier. Il raconte qu'il reçut de Mlle de Montansier l'accueil le plus aimable, au point que de méchantes langues lui attribuèrent des liens intimes avec sa directrice ; il protesta d'ailleurs énergiquement contre ces propos, en faisant remarquer qu'il n'avait pas vingt ans et qu'elle en avait quarante. Etait-ce là une raison décisive? — Peu importe. Ce qui est certain, c'est que Fleury, excellent comédien, devint rapidement un des meilleurs sujets de la troupe et le favori du public aussi bien que de la directrice. On le voit, à plusieurs reprises, intervenir dans l'intérêt de l'entreprise théâtrale presque comme un associé. Il ne devait pas pourtant être largement appointé, car il payait difficilement ses fournisseurs. En novembre 1769, il avait reçu d'un tailleur de Versailles pour 203 livres de vêtements, et, huit mois après, il n'avait pu donner encore qu'un acompte de 24 livres. En juillet 1770, le tailleur pratiquait une saisie-arrêt sur ses appointements, pour le solde de 179 livres, et prenait un jugement de condamnation contre lui.

A côté de Fleury, en 1770, le public versaillais applaudissait Julien, ténor gracieux, chantant à merveille les opéras de Grétry et Piccini. Puis venait une cohorte de jeunes acteurs et actrices qui était, d'après les *Mémoires* de Fleury, la pépinière des théâtres de Paris.

La salle de spectacle de la ville offrait donc aux amateurs la primeur des talents naissants en même temps que celle des pièces nouvelles. Aussi, était-elle bien garnie d'un public aristocratique. Les pages du Roi y avaient leurs places réservées, moyennant 200 livres par mois. Une pièce comptable, conservée aux Archives nationales, nous apprend qu'en 1770, il fut payé à Mlle Montansier la somme de 1,600 livres pour les entrées des

Digitized by Google

pages pendant huit mois, le spectacle de Versailles ayant été interrompu pendant quatre mois au total, par la quinzaine de Pâques et les voyages de la Cour à Compiègne et à Fontainebleau.

Une anecdote, longuement détaillée par Fleury dans ses *Mémoires*, et confirmée plus brièvement par un document du greffe de la Prévôté, montre quels étaient les empressements des brillants officiers de Versailles auprès des jeunes pensionnaires de la Montansier. Une jolie actrice, nommée Mlle Besse, était fort entourée, surtout par les chevau-légers, non moins entreprenants que les mousquetaires; mais elle dédaignait leurs hommages, et semblait accueillir plus favorablement ceux de son camarade Fleury. Un soir, le 30 novembre 1772, après une représentation de *Tancrède*, à neuf heures trois quarts (le spectacle finissait moins tard que de nos jours), Mlle Besse et Fleury sortaient ensemble du théâtre; la jeune femme étant montée dans sa chaise, Fleury l'accompagnait, se tenant galamment près de la portière, les mains dans un manchon pour se garantir du froid. Tout à coup, au détour d'une rue, il se voit assailli par une troupe de chevau-légers, qu'il reconnaît pour les soupirants de sa belle; il en compte, dit-il, dix-sept! Il prend dans ses bras Mlle Besse éplorée, la fait entrer dans une maison dont la porte est heureusement entr'ouverte, s'adosse à cette porte, et tient tête à ses agresseurs avec son épée de Tancrède. Son domestique, qui le suivait à distance, accourt à l'aide en poussant des cris d'appel; la garde survient et arrête cinq des chevau-légers, qui sont incarcérés. Le lendemain, Fleury dépose une plainte contre ses assaillants, puis va les trouver à la prison, et leur propose de se désister à la condition qu'ils se battront avec lui, à armes égales, les uns après les autres. Les chevau-légers, touchés d'admiration, lui tendent les mains, on s'embrasse. Le 2 décembre 1772, Bénard dit Fleury, assisté de son père, comparaît devant un notaire de Versailles et signe un désistement pur et simple de la plainte portée par lui contre MM. le marquis de Fontenille, Guieusey et autres chevau-légers de la garde du Roi, à raison des voies de fait exercées par eux le 30 novembre, à la sortie de la Comédie. Ce désistement est signifié régulièrement le 3 décembre au Lieutenant général de la Prévôté et au Procureur du Roi. Les chevau-légers sont remis

Digitized by Google

en liberté, et Louis XV, en passant, daigne adresser la parole au comédien, pour le féliciter de sa noble conduite.

Excellente réclame pour la troupe de la Montansier!

V

Cependant, l'heureuse et habile directrice a des soucis. En février 1772, assignée par son propriétaire Lecomte en paiement d'un billet de 350 livres, elle est réduite à implorer *terme et délai*. En mars, elle chicane sur un mémoire de menuiserie de 155 livres. En octobre, elle plaide contre un mauvais acteur, nommé Bienfait, et se trouve contrainte, par jugement, de le conserver dans sa troupe, en le payant 150 livres par mois. En février 1773, elle perd plusieurs petits procès : contre son régisseur, Séguin, qui ne veut plus continuer ses fonctions; — contre le propriétaire d'un logement personnel, dont elle ne peut se débarrasser; — contre le tyrannique Lecomte, qui exige comme loyer exceptionnel de sa salle pour les bals du Carnaval l'abandon de la moitié de la recette; — contre le machiniste Lépée, qui la fait condamner à lui payer 110 livres, après s'être battu avec le nouveau régisseur Francisque. Enfin, voici que Fleury veut abandonner Versailles ! Enorgueilli par ses succès dramatiques, par ses relations mondaines, il aspire à la Comédie-Française, et l'ingrat ose, en mars 1773, assigner sa directrice en résiliation de son engagement. Condamnée d'abord par défaut, la Montansier se ressaisit, forme opposition à cette première sentence du Prévôt, produit un contrat régulier par lequel Fleury est obligé, en cas de rupture de sa part, à payer un dédit de 1,500 livres. En vain Fleury, pour s'y soustraire, prétend-il que cette clause de dédit a cessé d'être valable à partir du 1er février 1773, que la directrice a manqué à ses promesses en ne le gratifiant pas de la moitié d'une représentation à bénéfice en plus des 5,000 livres d'appointement qu'il a touchés! Comme il persiste à refuser de rester dans la troupe de Mlle de Montansier, le volage Fleury est condamné, par jugement du 14 avril 1773, à payer le dédit stipulé de 1,500 livres (1).

(1) *Registre d'audience de la Prévôté de l'Hôtel* (Arch. de S.-et-O.).

Digitized by Google

Le départ de Fleury n'en était pas moins regrettable.

Ce n'était pas tout. A la fin de 1772, la Montansier avait eu de graves inquiétudes au sujet de son privilège. Préville, le meilleur acteur comique de la Comédie-Française, avait eu l'idée d'ouvrir à Versailles une *Ecole dramatique* et avait sollicité dans ce but la location de la salle de la rue Royale. Il n'avait pu l'avoir pour la saison d'hiver de 1772, mais, faute de mieux, avait obtenu de Lecomte la concession des bals masqués du Carnaval de 1773, moyennant l'abandon de la moitié de la recette, loyer exorbitant que la Montansier avait refusé de payer. En outre, très appuyé auprès du surintendant, Préville avait la promesse du privilège des spectacles à la suite de la Cour pour la saison théâtrale de 1773, et déjà il avait recruté sa troupe de comédiens. La Montansier, menacée ainsi d'être supplantée, se mit en campagne et fit agir toutes ses influences; on verra tout à l'heure qu'elle avait du crédit auprès de la puissante comtesse Du Barry. En mars 1773, il y eut conflit entre le parti de Préville et celui de la Montansier. On en sortit par l'arrangement suivant : Préville se désista de toutes ses prétentions sur Versailles en recevant du Roi une pension de 12,000 livres pour l'entretien de son Ecole dramatique à Paris; la Montansier fut maintenue dans son privilège et prit à sa charge les engagements contractés avec la troupe formée par Préville (1). Tout de suite, sur ce dernier point, une difficulté surgit : pendant la saison d'été, la Montansier annonça une tournée en province; les acteurs engagés par Préville refusèrent de l'y suivre, prétendant ne devoir jouer qu'à Versailles. Le Prévôt de l'Hôtel trancha la question, en prononçant la résiliation de tous les engagements faits par Préville (2).

VI

Au commencement de la saison d'hiver de 1773, la Montansier, après sa tournée de province, rentrait triomphante à Versailles. Elle était définitivement confirmée dans ses privilèges,

(1) *Journal de Papillon de la Ferté* (p. 324, 346 et suiv.).

(2) Arch. de S.-et-O. (greffe de la Prévôté).

Digitized by Google

débarrassée de la concurrence de Préville, assurée de la faveur royale. Elle songea alors qu'il était bien désagréable d'être toujours à la merci d'un propriétaire comme ce Lecomte, dont elle était forcée de subir les exigences, et qu'il vaudrait mieux pour elle faire construire une salle qu'elle exploiterait à sa guise. Son ami fidèle, de Saint-Contest, approuva fort cette pensée, et lui promit son concours. Le 1er novembre 1773, elle fit remettre au Ministre, par l'entremise de Mme Du Barry, le placet suivant (1) :

La demoiselle Montansier, *depuis dix ans directrice du spectacle à la suite de la Cour*, a l'honneur de vous représenter que la salle de spectacle de la ville de Versailles est beaucoup trop petite et située en outre dans un lieu trop éloigné pour la commodité du public; que ces motifs, qu'elle a représentés à M. le duc de la Vrillière, ont été goûtés de ce Ministre qui lui accorde le privilège de cette Direction.

Dans ces circonstances, la demoiselle Montansier vous supplie, Monseigneur, de lui accorder un terrain placé à l'entrée des avenues de Sceaux, au bas de la rampe, à l'effet d'y faire construire à ses frais une nouvelle salle plus grande et plus commode que celle qui existe aujourd'hui. Ce terrain avait déjà été accordé pour la construction d'une salle et les fondations en existent encore.

La Montansier, désireuse d'avoir une salle à elle mieux aménagée sans doute que celle de la rue Royale, reprenait donc purement et simplement en 1773 le projet avorté de Dorville de 1751. Elle paraissait ignorer l'obstacle insurmontable qui l'avait empêché d'aboutir, mais qui lui fut de suite signalé. La comtesse Du Barry en conféra avec elle et lui suggéra l'idée de demander un autre terrain encore mieux situé, à droite de la rampe de l'avenue de Sceaux, donnant directement sur la place d'Armes et, par derrière, sur la rue de la Chancellerie. Sous cette bienveillante inspiration, un nouveau placet fut ainsi présenté :

Monseigneur,

Madame la comtesse du Barry a bien voulu remettre à Votre Grandeur un mémoire de la demoiselle Montansier, directrice du spectacle à la suite de la Cour, par lequel elle demandait le terrain anciennement accordé à l'entrepreneur du même spectacle, situé entre la rampe et la Petite Ecurie.

Madame la comtesse du Barry a observé, et avec raison, que cette grâce

(1) Arch. nat. (Maison du Roi, O1 1859).

Digitized by Google

était susceptible de difficultés par les dangers d'un incendie dans un lieu aussi voisin des greniers de la Petite Ecurie, dont elle ne pourrait être séparée que par une distance de sept à huit pieds.

Madame la comtesse a bien voulu en conséquence proposer à Votre Grandeur d'accorder à la demoiselle Montansier un terrain appartenant au Roi, situé le long de la rampe, sur lequel est établi le café de Martin et plusieurs autres petites baraques.

Ce terrain remplirait effectivement par sa profondeur et sa largeur les vues de la demoiselle Montansier, pour l'établissement de son spectacle; il est d'autant plus avantageux qu'il est absolument isolé, à portée de tous les secours contre les incendies, et susceptible de toutes les issues nécessaires dans un lieu où se rassemble le public.

La demoiselle Montansier se soumet à ne faire construire que suivant les alignements et décorations qui lui seront prescrits, etc...

On faisait ensuite remarquer que le théâtre à édifier, de construction basse, ne nuirait en rien à la régularité de la place d'Armes, masquerait heureusement au contraire de vilains petits bâtiments qui enlaidissaient ce coin de la place, aurait plusieurs issues de service par derrière, sur la rue de la Chancellerie, et présenterait au public toute sécurité par la proximité de la caserne des gardes-françaises.

Ce nouveau projet, inspiré, proposé par la toute-puissante favorite, ne pouvait qu'être favorablement accueilli. Le Surintendant s'empressa d'en faire un rapport complètement approbatif (1) :

Il est hors de doute, disait-il, que le théâtre qui existe actuellement à Versailles est trop éloigné de la partie de la ville appelée Notre-Dame, qu'il est en outre horriblement incommode, et surtout dangereux au point qu'une alarme donnée aux spectateurs causerait leur perte. Il n'a qu'une sortie unique par une allée très longue où à peine deux personnes peuvent passer. Il faut ajouter qu'il est difficile pour ne pas dire impossible de remédier à ces inconvénients... Dans la supposition où le bien public ou d'autres raisons déterminantes exigeraient la suppression totale de cet ancien théâtre et la construction d'un nouveau, il faut... le placer à la portée de la Cour, avec les commodités nécessaires... La place d'Armes réunit ces objets... aucun lieu n'est plus convenable... Ce lieu, absolument inutile, toujours rempli d'immondices, de matériaux et d'ordures, infecte les habitants de la rue de la Chancellerie et ne sera jamais mieux employé, etc...

(1) Arch. nat. (Maison du Roi. O¹ 1859.)

Digitized by Google

A la suite de ce rapport, des lettres patentes accordèrent à la demoiselle Montansier, pour vingt années, le privilège du spectacle de Versailles, avec droit de faire construire une nouvelle salle.

L'affaire était donc décidée en principe, et les détails d'exécution en furent réglés. Les plans, profils et élévation déposés aux Archives montrent que la façade sur la place d'Armes ne devait avoir que la hauteur d'un rez-de-chaussée formé d'une colonnade élégante ornée de statues. Tout marchait au gré des désirs de la Montansier, les travaux allaient commencer, lorsqu'un événement imprévu vint bouleverser ce qui était si bien préparé, — ce fut la mort de Louis XV survenue le 10 mai 1774. La comtesse Du Barry disparaissait et, avec elle, les gens et les entreprises qu'elle protégeait; c'était inévitablement l'abandon du théâtre projeté et la ruine, semblait-il, des visées de la Montansier.

Ici apparaît le génie d'intrigue de cette femme. Elle trouve moyen de s'insinuer dans les bonnes grâces de Campan, secrétaire des commandements et mari de la confidente intime de Marie-Antoinette; elle s'en fait un allié dévoué. En même temps, elle fait agir M. de Saint-Contest et flatte habilement le duc de Choiseul.

L'emplacement choisi sur la place d'Armes par la comtesse Du Barry est écarté; on en cherche un autre. Mais les terrains non bâtis sont rares à Versailles. Pour en trouver, il faut aller soit à Grandchamp, dans le fond du quartier du Parc-aux-Cerfs, ce qui est beaucoup trop loin, soit dans la prairie formée sur l'ancien étang de Clagny. Faute de mieux, on se décide pour une place libre à l'entrée de cette prairie, au bas de la rue des Réservoirs. La Montansier charge Antoine, excellent architecte, qui a construit à Paris l'Hôtel des Monnaies et plusieurs hôtels particuliers, de dresser les plans de la salle à édifier sur l'emplacement désigné. Le 27 juin 1775, ces nouveaux projets sont terminés, signés, déposés aux mains du Ministre, et, le 8 juillet suivant, de nouvelles lettres patentes signées de Louis XVI confirment à la demoiselle Brunet de Montansier le privilège de vingt années à elle conféré par Louis XV, en l'autorisant à construire sur le terrain indiqué, conformément aux plans, coupes et élévation fournis par l'architecte Antoine, et ce,

Digitized by Google

« dans l'espace de deux années à compter du 1er janvier 1776, sous peine de nullité dudit privilège ». La Montansier, pour la deuxième fois, croit atteindre son but.

Une formalité reste à accomplir, l'enregistrement des lettres patentes par le Parlement. Mais voici que les magistrats, saisis d'un scrupule, ordonnent d'office, par arrêt du 31 juillet, qu'il sera préalablement procédé à une enquête devant le bailli de Versailles, sur la commodité ou l'incommodité d'une nouvelle salle de spectacle à établir dans les conditions prévues par les lettres patentes. Le 16 août, l'enquête est ouverte par le bailli, qui, sur les réquisitions du procureur du Roi, fait citer devant lui comme témoins : le commandant de l'hôtel des Gardes, les cinq notaires de Versailles, le chirurgien Marigues de l'Infirmerie royale, les magistrats et plusieurs notables de la ville. Tous, à l'unanimité, viennent déclarer devant le bailli que l'emplacement proposé est trop éloigné du centre de la ville, qu'il est d'ailleurs inabordable, en dehors des barrières, sur un boulevard encore projeté, au bas de la rue des Réservoirs qui n'est pas pavée. En conséquence, il n'y a pas lieu d'admettre à l'enregistrement et de rendre exécutoires les lettres patentes du 8 juillet.

Pour la seconde fois, les espérances de la Montansier sont déçues, ses combinaisons renversées. Elle ne se décourage pourtant pas et, avec l'aide de Campan, cherche un autre emplacement pour son futur théâtre. Campan imagine de l'établir sur un coin du jardin de l'hôtel de Conti (l'Hôtel de Ville actuel), auquel on ne pourra certes reprocher de n'être pas central. Il y a une difficulté, c'est que la jouissance de ce jardin appartient au prince de Condé à cause de sa charge de Grand Maître de France, en vertu des dispositions d'un brevet royal de 1724. Campan s'adresse au prince, négocie avec lui, obtient, par brevet du 17 avril 1776, son consentement à l'abandon d'un terrain situé dans l'angle le plus éloigné du jardin et suffisant pour une salle de spectacle. Un long mémoire est rédigé et remis au Ministre par Campan lui-même, qui semble s'associer à l'entreprise. Cette fois, la Montansier a indirectement l'appui de la Reine. Va-t-elle enfin réussir? — Non encore. Le comte d'Angiviller, de qui dépend la décision, objecte de multiples inconvénients : le seul accès du théâtre, dit-il, sera l'avenue de

Digitized by Google

Sceaux qui est un cloaque impraticable en hiver, le projet entraînera une perte importante pour le Roi, etc. C'est à rejeter.

Une autre que la Montansier renoncerait à l'entreprise. Elle, au contraire, ne songe qu'à la poursuivre par des voies nouvelles.

Monsieur, comte de Provence, venait d'être gratifié par le Roi son frère d'un grand terrain rue des Réservoirs, entre le Garde-Meuble et la porte du Dragon, pour y installer ses écuries. Quelles furent les négociations imaginées, quels furent les arrangements secrets conclus entre le comte de Provence, Thierry, valet de chambre du Roi, et la Montansier? — On ne sait. Toujours est-il que Monsieur fut autorisé par le Roi à céder à Thierry le susdit terrain à la charge seulement d'un droit de cens, c'est-à-dire presque gratuitement, et qu'à son tour, par acte notarié du 25 août 1776, Thierry céda la moitié de cet emplacement à la Montansier moyennant 30,333 livres, « afin d'y faire construire une salle pour les spectacles de la ville de Versailles, et ce conformément au privilège qui lui en a été accordé ». Il était stipulé, en exécution des conditions de ce privilège, que la salle serait ouverte au plus tard le 1er janvier 1778, sinon que le prix de vente serait augmenté de 9,000 livres. Certain historien versaillais a cru pouvoir induire des clauses de cette vente que c'était un acte fictif, et qu'en réalité, l'entreprise entière, pour le terrain et les constructions, était au compte et à la charge du Roi. Cette supposition semble dénuée de vraisemblance par le fait même des conditions imposées à l'acquéreur. Elle est d'ailleurs démentie par les circonstances postérieures. D'abord, ce sont les prudentes garanties qu'exigent les entrepreneurs, forcés de faire crédit à la Montansier. Par requête au bailli du 16 septembre 1776, ils font nommer un expert chargé de constater l'état du terrain, l'importance des bâtiments à édifier, la quantité des matériaux amenés à pied-d'œuvre, afin de s'assurer leur privilège de constructeurs. Puis, ce sont les poursuites exercées contre la Montansier personnellement, qui ne conteste pas qu'elle soit débitrice. Enfin, six ans plus tard, en 1782, le Roi étant désireux, « dans l'intérêt de son domaine », de *rentrer en possession* des terrains de la rue des Réservoirs, procède par voie d'échange avec le comte de Provence qui en a reçu la propriété à titre d'apanage en 1776. Celui-ci cède et abandonne, par lettres patentes du mois d'août 1782,

Digitized by Google

les susdits terrains au Roi en lui demandant de ratifier et accepter les *acensements* consentis à Thierry, puis par Thierry à la demoiselle Montansier qui y a construit une salle de comédie. Le Roi cède et abandonne en échange à son frère les hôtels *des Louis*, situés rue de l'Orangerie, restés dans le domaine royal, et confirme les actes passés avec Thierry et avec la demoiselle Montansier. Il est donc certain qu'en 1776, le Roi n'était pas un acquéreur dissimulé sous le nom de Thierry ou de la Montansier, puisqu'il lui fut nécessaire de recourir à ce contrat d'échange en 1782.

Voilà donc enfin, en août 1776, la Montansier en possession d'un emplacement pour son théâtre. Elle charge Heurtier, architecte du Roi, de dresser tous les plans et projets, et Boullet, entrepreneur en même temps que machiniste de l'Opéra, d'exécuter la construction. Elle active vigoureusement les travaux. Dès le mois de septembre 1776, les fondations sont faites. Le 18 février 1777, Heurtier est admis à présenter ses dessins au Roi, à la Reine et à Mesdames. La *Gazette de France* ajoute : « Leurs Majestés ont paru prendre plaisir et s'intéresser au succès de l'entreprise. »

En attendant l'ère nouvelle qui allait commencer pour son théâtre, la Montansier n'avait pas cessé d'être locataire de la salle de la rue Royale et d'y donner des représentations et des bals, tout en dirigeant pendant l'été des tournées en province. Le registre d'audience de la Prévôté de l'Hôtel, en faisant connaître les nombreux petits procès de la directrice, nous tient au courant, presque mois par mois, de son exploitation. En octobre 1773, la troupe joue à Versailles, la Montansier plaide contre une demoiselle Losanges qu'elle a engagée et qu'elle ne veut plus ni faire jouer, ni payer. En février 1774, elle plaide contre son propriétaire Lecomte au sujet du prix de location de sa salle pour les bals donnés pendant le Carnaval; le loyer est fixé comme précédemment à moitié de la recette. En mars, en juin 1774, ce sont des demandes de paiement par des acteurs. En juillet, la troupe joue en province, à Caen, puis va rejoindre la Cour à Compiègne. Le voiturier Lanoue s'engage à transporter les bagages de Caen à Compiègne, *jusqu'à concurrence de 6,000 à 8,000 pesant, à raison de 7 livres le cent*, et il fera l'avance de 1,200 livres sur ce transport. On voit que cet exode de la

Digitized by Google

Comédie versaillaise à travers la France n'était pas une petite affaire.

D'octobre 1774 à février 1775, les représentations ont repris à Versailles; on en suit la trace aux audiences de la Prévôté. Tantôt, il s'agit des costumes de la troupe imprudemment déposés par Neuville dans son logis personnel et retenus en garantie des loyers qu'il doit. Tantôt, ce sont des discussions entre la directrice et ses acteurs, ou bien des poursuites exercées par des créanciers de ceux-ci.

Il en est de même pendant l'hiver de 1775 à 1776. A la fin de mars 1776, pour la dixième fois, la Montansier plaide contre son propriétaire Lecomte, qui la fait condamner à lui payer le sixième du produit de ses représentations à titre de loyer.

Enfin, en 1777, un document doublement intéressant, tombé entre nos mains, prouve que pendant toute l'année 1776, sauf un mois passé à Fontainebleau, la troupe Montansier n'a pas cessé de jouer sur le théâtre de la ville de Versailles, et que la jeune reine Marie-Antoinette elle-même n'a pas dédaigné de venir y occuper une loge. C'est une note écrite de la main de la Montansier pour réclamer ce qui lui est dû, tant pour les entrées des pages que pour celles de la Reine. Elle mérite d'être reproduite avec son orthographe.

Après l'intitulé suivant, d'une écriture inconnue :

Demoiselle Montencier directrice du spectacle de Versailles. Entrée des pages 11 mois à 200 l. . . . . 2.200 l.

commence l'écriture très facilement reconnaissable de la Montansier elle-même :

Le spectacle a été à Versaille toute lannée 1776 excepté le voiage de Fontainebleau qui a été dun mois. Par concequant honse mois a Versaille à 200 l. par mois . . . . . 2.200 l.

Mlle Montansier souette le bonjour a monsieur Ribouttet et elle le prie de la faire porter sur les etas exattement pour la somme si-desus elle est exatte. Son spectacle est permanant à Versaille excepté le voiage de la Cour.

Paris ce 7 juillet 1777.

Plus pour les fois que la Reine a honoré le spectacle de Versaille de sa présence en 1776. . . . . 1.800 l.

4.000 l.

Digitized by Google

Marie-Antoinette est donc venue plus d'une fois dans cette salle du théâtre versaillais de la rue Royale, et, pour gagner sa loge, elle a dû passer par l'étroit couloir qui existe encore.

Ici doit se placer l'anecdote légendaire qui, si elle est vraie, ne peut être reportée qu'à 1775 ou 1776, après l'avènement au trône de Louis XVI et avant l'ouvèrture du nouveau théâtre de la rue des Réservoirs. Un soir donc, on jouait *Les Moissonneurs* de Favart et Duni. Au deuxième acte, les paysans s'attablent, le seigneur prend place au milieu d'eux; tous chantent en chœur pendant qu'on sert à chacun d'eux un *potager* rempli de soupe aux choux. Marie-Antoinette, dans sa loge d'avant-scène, respire avec plaisir le parfum de ce mets champêtre et s'écrie : « *Ah! que ça sent bon! J'en prendrais bien ma part!* » La Montansier, dans la coulisse, entend ce que dit la Reine et s'empresse de lui faire savoir que sa part lui a été réservée. Et l'on raconte qu'après le rideau baissé, Sa Majesté et la directrice soupèrent de compagnie. De ce jour, il fut de tradition que, chaque fois qu'on jouait *Les Moissonneurs*, on réservait la part de la Reine!

(*A suivre.*) P. Fromageot.

Digitized by Google

DERNIÈRES ANNÉES

DE

MADAME ÉLISABETH A VERSAILLES

(1781—1789)

A partir du jour où la famille royale dut quitter Versailles, le domaine de Madame Elisabeth, à Montreuil, a passé entre bien des mains; mais, soit hasard, soit respect de la part de certains propriétaires, il a été assez préservé pour que, à l'aide de plans, d'un inventaire, on tente d'en reconstituer l'ensemble.

L'habitation principale a été successivement affectée à un hôpital militaire, « l'hôpital Lepelletier », par arrêté départemental du 23 mai 1794, à une manufacture d'horloges automatiques, tandis que le reste, communs, ferme et jardins, était loué à des particuliers, ce qui formait autant de lots distincts (1); puis, la totalité fut vendue à un seul adjudicataire, puis encore morcelée jusqu'à ce que, par une heureuse circonstance, quelques années plus tard, M. S. Stern l'ait rachetée. Avec lui, ce fut la conservation assurée de ce qui avait échappé à la destruction.

Avant peut-être le bouleversement dont une nouvelle mise en vente menace le « château de Montreuil », nous nous sommes proposé de le montrer avec ses dépendances dans l'état où Madame Elisabeth l'avait reçu, d'exposer les transformations qu'elle a pensé y réaliser, mais auxquelles, en raison des circonstances, elle eut la sagesse de renoncer et de préférer un aménagement

(1) Arch. de S.-et-O., série Q. — C'est ce que prouvent les plaintes réitérées d'un de ces locataires contre les indélicatesses des militaires en traitement : les jardins, les arbres fruitiers étaient mis au pillage. Le transfert de l'hôpital fut décidé.

Digitized by Google

moins dispendieux. Et en même temps nous réunirons les souvenirs qui se rattachent à l'infortunée princesse, pendant les huit dernières années qu'elle a vécu là (1).

Dès le milieu du XVIIIe siècle, de charmantes propriétés s'étaient groupées côte à côte, aux portes de Versailles, au lieu dit « le Grand Montreuil », chacune avec des jardins et des ombrages qui en constituaient le principal ornement (2). Le site, d'ailleurs, invitait à cet envahissement. Là, heureuses de se soustraire pour un temps aux exigences de l'étiquette, venaient résider Mme de Marsan, Mme Jules de Polignac, la comtesse Diane de Polignac, la comtesse de Provence, Mme de Guéménée (3)... Le tracé des rues a été si peu modifié qu'avec les plans de l'époque, on assigne sans difficulté ces emplacements respectifs.

Lorsque les Rohan-Guéménée furent ruinés et réduits à vendre leur propriété, on sait comment et avec quelle délicatesse Louis XVI, devenu acquéreur, la fit accepter à Madame Elisabeth.

La superficie était de 8 hectares qu'occupaient différents bâtiments, des jardins et un parc, le tout circonscrit par les ruelles Champ-la-Garde, Saint-Jules, Bon-Conseil, et par l'avenue de Paris.

Deux portails donnaient accès, l'un, par la rue du Bon-Conseil, dans la cour des communs et la cour dite du « Jeu de boules »;

(1) C'est, en ce qui concerne Madame Elisabeth, la suite de notre étude : *Itinéraire des promenades de la famille royale dans les parcs de Versailles.* (*Revue de l'Histoire de Versailles*, novembre 1903.)

Nous avons puisé aux Archives nationales, aux Archives de Seine-et-Oise, et, en outre, nous nous sommes inspiré de tout ce qui a été dit sur ce sujet. Nous avons également fait quelques emprunts à l'article intitulé : *La Propriété de Madame Elisabeth* (*Montreuil*) (*Versailles Illustré*, mars-avril 1902), par M. Albert Terrade. Il est écrit avec une sincérité émue et une grande élévation de sentiments.

(2) Au 1er janvier 1787, le Grand et le Petit Montreuil, réunis à la ville de Versailles, formèrent une troisième paroisse.

(3) Mme de Marsan, n° 11, rue Champ-la-Garde; propriété qui devint celle de M. Lemonnier. — Mme J. de Polignac, n° 6, rue Champ-la-Garde. — La comtesse Diane de Polignac; *Maison de Montreuil que Mesdames remettent au Roi et destinée à Mme D. de Polignac*, lettre de M. Heurtier, à la date du 28 février 1782 (Arch. nat., O1 1804). — La comtesse de Provence, nos 59-61, avenue de Paris; propriété qui a été vendue en deux lots, comme bien national; les bâtiments et les jardins ont subi beaucoup de changements; l'entrée principale donnait sur la rue de Montreuil. — Mme de Guéménée, n° 41 *bis*, avenue de Paris; propriété qui passa à Madame Elisabeth.

Digitized by Google

l'autre, par l'avenue de Paris, dans la cour d'honneur; il était à deux vantaux, avec guichet à l'un des angles (1).

Quand on entrait par la rue du Bon-Conseil, on avait sur sa gauche un bâtiment appelé « le petit bâtiment d'habitation ou des pigeons », probablement réservé à l'intendant, et un autre plus modeste, « la conciergerie », tous deux ayant une façade sur la rue, une autre sur une cour et un jardin à la suite (2).

De ce même côté se trouvaient les communs, de forme rectangulaire, en deux parties réunies par un couloir, et chacune avec une cour intérieure. C'étaient d'abord les écuries, plafonnées, pavées en grès, aménagées pour neuf chevaux, des remises et des magasins; puis, les cuisines et leurs dépendances (3).

Celles-ci communiquaient par l'un des angles à la maison d'habitation proprement dite, bâtie en 1776, pour Mme de Guéménée, gouvernante des Enfants de France. Il y avait disproportion entre les deux extrémités; la profondeur du bâtiment allait diminuant jusqu'à l'avenue de Paris, et là, une aile longeait le mur de clôture et empiétait sur la cour du « Jeu de boules ». Dans les sous-sols, des caves et des souterrains avaient été pratiqués.

Au rez-de-chaussée, une chapelle, sur plan circulaire, occupait le centre : le pourtour à entablements ioniques était orné de piédestaux et de colonnes; une calotte ornée de caissons formait la partie supérieure, d'où venait la lumière : quatre tribunes communiquaient directement avec le premier étage. Le sol était de carreaux en marbre blanc et bleu turquin, disposé en compartiments (4). Les autres pièces principales

(1) Nous rappellerons en note ce qui reste actuellement des bâtiments. On en trouvera d'excellentes reproductions dans l'article cité plus haut, de M. Albert Terrade.

Seul, le premier de ces portails existe encore; il est bien conservé, mais depuis longtemps le passage a été condamné par une maçonnerie. Dans la seconde moitié du dernier siècle, les propriétaires ont établi une grille décorative en fer, qui s'ouvre sur l'avenue de Paris, et ont bâti une conciergerie à l'angle formé par cette avenue et la rue du Bon-Conseil.

(2) Il n'en reste rien.

(3) Il n'y a plus qu'une partie des écuries et des remises.

(4) Cette chapelle a disparu; des vitraux qui nous ont semblé en provenir ont

Digitized by Google

étaient : le boudoir avec lambris et une armoire décorée d'arabesques; la bibliothèque, avec armoires vitrées en verre blanc; le « buffet » carrelé en marbre blanc; la salle à manger (1), la salle de billard, chacune recevant le jour par sept croisées, du côté de la cour d'honneur; la salle de musique, le salon, des chambres et antichambres (2). Les parquets étaient à compartiments ou à grands carreaux en terre cuite.

Outre un escalier à double révolution, on en comptait plusieurs à rampes en fer, qui conduisaient au premier. A cet étage, il n'y avait pas moins de vingt et une pièces lambrissées. Dans la partie la plus profonde du bâtiment, deux cours intérieures avaient été ménagées, la cour haute et la cour basse (3).

A l'autre extrémité de la propriété, sur la rue Champ-la-Garde, se trouvaient une orangerie, et, derrière, une laiterie, une vacherie; puis, à côté, les bâtiments de la ferme, avec le logement du jardinier. Il y avait encore un potager et des serres entre les communs et l'orangerie (4); tout le reste était occupé par le jardin d'agrément ou paysagiste et le parc qui, tracés selon le goût du moment, semblaient avoir été détachés du

été relégués dans un bâtiment de la ferme. La comtesse d'Armaillé (*Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI*, Paris, Perrin) en attribue la construction à la princesse. On verra plus loin pourquoi nous croyons qu'il en a été autrement.

(1) Cette pièce était à l'opposé et assez distante des cuisines.

(2) Il y avait d'autres sortes de marbres employés : marbre blanc veiné, marbre Sainte-Anne, marbre du Languedoc.....

(3) Arch. de S.-et-O., série Q : Inventaire détaillé, à la date du 5 vendémiaire an X (Morcellement en cinq lots), avec plan explicatif, celui que nous reproduisons; le mobilier faisait l'objet d'une vente à part. Autre pièce : Etat des meubles restant au garde-meuble de Madame Elisabeth, gardé par Jubin, rue Neuve, n° 9..... — Série A : Plans (conformes et projetés) de la distribution intérieure, par étage, de l'habitation et des communs, et qui avaient été faits en 1787, lorsqu'il fut question d'agrandir et de modifier (nous parlons plus loin de ce projet); plan général de la propriété. — Voir, pour l'emplacement du domaine, à Montreuil, le Plan général de Versailles, original, annoté de la main du Roi, par Contant de la Motte, 1781.

Les deux cours dont nous parlons sont indiquées sur un plan de 1787 et conforme, tandis qu'il n'en figure qu'une sur le plan de 1802. La suppression date probablement de 1787, époque du remaniement partiel dont il sera question plus loin. Les deux ailes qui terminent la maison de Madame Elisabeth ont dû être rebâties quelques années après 1802, sur d'anciennes fondations, mais non — si l'on se reporte aux plans — sur l'emplacement de celles qui existaient primitivement et qui étaient séparées par une façade plus longue que celle que nous voyons.

(4) Arch. de S.-et-O., série Q. — Il n'y a plus ni porcherie, ni laiterie, et l'orangerie donne directement sur la rue.

Digitized by Google

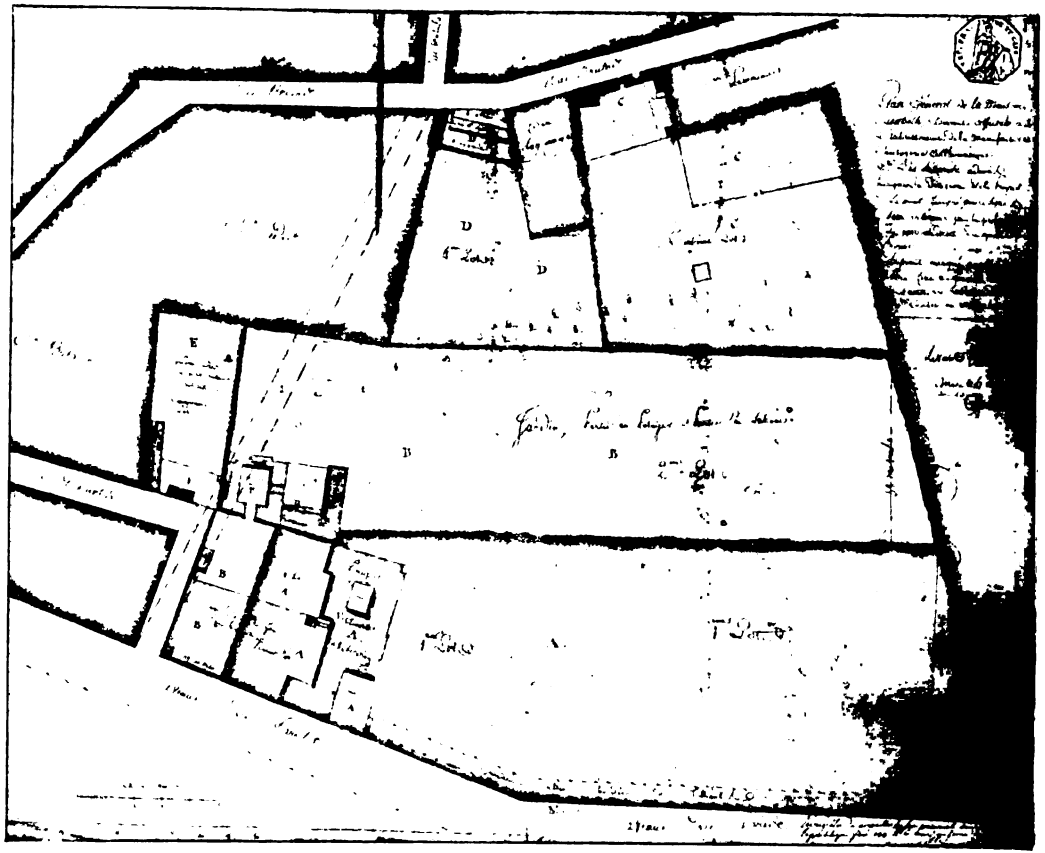

Plan attenant à un inventaire fait en 1802 (Arch. de Seine-et-Oise).

Digitized by Google

Digitized by Google

Petit-Trianon (1). Delille lui a donné place dans son poème des *Jardins* en disant que

Les Grâces en riant dessinèrent Montreuil.

Le prince Charles de Ligne s'en est souvenu aussi; en décrivant sa propriété de Belœil, il est amené à s'exprimer de la sorte sur Montreuil : « Le jardin de Mme la princesse de Guéménée prouve qu'avec de l'adresse on supplée à ce qui manque. Le terrain est un peu étroit; mais il y a tant d'esprit dans la composition, les touffes d'arbustes sont si bien placées, les objets de décorations si cachés les uns aux autres, qu'on est étonné de voir le parti qu'on a su tirer même des voisins. La rivière et la belle prairie de l'autre côté du chemin de Versailles font bien du plaisir à découvrir de la montagne (2). » Cette montagne n'était autre sans doute que ce monticule, dont parle M. J.-A. Le Roi, élevé de 8 à 10 mètres, du haut duquel on apercevait Paris. On arrivait au sommet par une spirale cachée dans un massif d'arbrisseaux (3). Enfin, une allée, dite des Tilleuls, en bordure de l'avenue de Paris et formant berceau, servait de terrasse; prolongée au-dessus de la cour d'honneur, elle aboutissait à la hauteur de la salle de billard, et, à l'opposé, rejoignait la ruelle Saint-Jules (4). C'était le seul côté du jardin qui fût à la française.

En 1781, Madame Elisabeth prit possession de son domaine, mais avec cette condition expresse posée par le Roi de n'y point coucher avant ses vingt-cinq ans révolus. Jusque-là, c'est-à-dire jusqu'en 1789, ce ne fut qu'un pied-à-terre où elle allait passer des journées entières. Elle sut en régler le cours avec sagesse, alternant les exercices de piété avec le devoir de l'assistance charitable, l'étude ou la lecture avec le travail manuel, les dis-

(1) Dans le même genre étaient les jardins du prince de Ligne à Belœil (Belgique), du duc d'Orléans au Raincy, du comte d'Artois à Bagatelle, du duc de Chartres à Monceaux, de la comtesse de Provence à Montreuil, du peintre Watelet au Moulin-Joli, sur les bords de la Seine, rendez-vous des artistes. Ce dernier, par son *Essai sur les jardins* (1774), contribua beaucoup à propager la mode nouvelle.

(2) *Coup d'œil sur Belœil.*

(3) *Histoire de Versailles, de ses rues.....*, t. Ier, p. 377.

(4) Cette allée existe encore; les tilleuls ont été renouvelés; les plus vieux ne remontent guère qu'à une cinquantaine d'années.

Digitized by Google

tractions nécessaires avec les obligations que lui imposait son rang.

La messe entendue à Versailles, sa méditation faite, elle se rendait à Montreuil en voiture, le plus souvent à pied ou à cheval. Et là, avant de s'appartenir, elle était toute à tous. Le laitage de sa ferme, les œufs frais revenaient de droit aux enfants du village, de préférence aux orphelins. Les malades s'approvisionnaient des plantes tirées de son jardin médicinal. Une chambre leur était réservée pour les consultations gratuites que donnait le docteur Lemonnier, premier médecin des Enfants de France, un voisin et un ami; la princesse elle-même le secondait, car elle s'entendait à panser les plaies et connaissait l'usage des médicaments. Les pauvres avaient leur part de légumes, ils ne s'éloignaient pas qu'ils n'eussent été consolés et secourus; ils sonnaient à la porte de la rue du Bon-Conseil, et le portier Hubert avait ordre de toujours leur ouvrir; ceux qui ne pouvaient venir recevaient l'aumône chez eux des mains de la princesse ou par l'intermédiaire du curé, du bon Lemonnier ou de l'intendant. Ses obligés vivaient sur les sacrifices qu'elle s'imposait d'un objet de luxe.

Après s'être acquittée de ce qu'elle considérait comme le premier de ses devoirs, Madame Elisabeth ne négligeait aucune des occupations auxquelles ses institutrices et ses maîtres l'avaient préparée. Son esprit, réfléchi et positif, la portait aux sciences exactes et naturelles. Avec Le Blond, Mauduit, elle avait fait de tels progrès dans les mathématiques, qu'elle imagina une table de logarithmes fort ingénieuse (1). Elle continuait l'étude de la physique en suivant les expériences de l'abbé Nollet. Avec les docteurs Lemonnier et Dassy, ses aptitudes à la botanique se développèrent. Puis venait le temps de la lecture. Autant par goût que par éducation, elle préférait les récits historiques aux romans, et d'ordinaire tolérante pour les autres, elle ne souffrait aucune lecture frivole dans son entourage. Des guides sûrs et expérimentés, Mme de la Ferté-Imbault (2) et la

(1) Ce manuscrit fut rendu au comte d'Artois, à la Restauration, par la famille Mauduit.

(2) Fille de Mme Geoffrin et sous-gouvernante des Enfants de France. Elle avait analysé pour Madame Elisabeth les *Vies* de Plutarque. Ennemie des « philosophes modernes », elle avait résolu de leur opposer les chefs-d'œuvre des philosophes

Digitized by Google

vicomtesse d'Aumale, l'avaient disposée à cette sévérité d'autant plus nécessaire, à son sens, que la bibliothèque de Montreuil avait été composée d'office par l'académicien Chamfort (1).

La princesse se reposait en poursuivant ses leçons de dessin avec Van Blaremberg, en faisant de la couture, des broderies, des tapisseries, travaux où elle montrait une remarquable dextérité de doigts. Sa grande application aux occupations sérieuses semblait ne se soutenir que par des exercices violents. Aussi, d'aller à cheval fut pour elle la meilleure détente. Elle eut la passion des chevaux. Elle ne sortait point sans être accompagnée d'un page, le comte Adalbert de Chamissot (2), et d'un écuyer, le comte d'Adhémar. On comprendra tout le sacrifice qu'il lui fallut accepter lorsque, dès les premiers mois passés aux Tuileries, en 1789, elle souffrit d'une claustration presque complète. « Je suis fâchée — écrivait-elle alors à Mme de Bombelles — de ne pas aller à Montreuil, tu le croiras facilement, mais les chevaux sont pour moi une bien plus grande privation. Cependant, comme je ne puis pas en faire usage, j'y pense le moins possible; mais je sens qu'à mesure que mon sang se calme, cette privation se fait sentir : j'en aurai plus de plaisir lorsque je pourrai satisfaire mon goût (3)... » Les jeux tranquilles ne lui convenaient pas davantage; elle délaissait le trictrac pour le billard où elle trouvait occasion d'exercer son adresse et ses aptitudes au calcul. En écrivant à cette même personne, elle termine ainsi : « Pour le coup, je te quitte tout de bon, et ce, pour aller jouer au billard (4). »

Elle prélevait une large part de son temps pour correspondre avec ses amies : Mme de Causans et Mme de Raigecourt, sa fille, Mme de Bombelles, fille de la baronne de Mackau, puis, surtout,

anciens. Ce fut ce qui l'amena à lire, à analyser beaucoup de ces auteurs et à faire publier ce travail héroïque sous le nom d' « *Extraits* ». (*Le Royaume de la rue Saint-Honoré. Mme Geoffrin et sa fille*, par P. de Ségur. Plon, 1897, p. 177.)

(1) Il succéda à Leroux en qualité de bibliothécaire et de lecteur de Madame Elisabeth.

(2) Pendant l'émigration, il se fixa en Allemagne, où il écrivit *Pierre Schlemyl*, roman qui eut un grand succès.

(3) 5 décembre 1789. — En 1790, Madame Elisabeth alla cependant, à plusieurs reprises, à cheval, une fois à Bellevue, un autre jour à Saint-Cloud, à Saint-Cyr, près de Versailles, et en dernier, avec la Reine, en 1791, au Bois de Boulogne.

(4) 2 juillet 1787.

Digitized by Google

avec sa chère sœur Clotilde... « Le bonheur que je goûte à Montreuil — écrit-elle à Mme de Causans — est tranquille; je m'occupe beaucoup depuis huit jours que j'y suis; j'écris des lettres innombrables; cela ne me plaît guère, mais lorsqu'on passe autant d'heures dans la journée sans voir autre chose que son chien, on n'est pas fâché d'avoir ce genre d'occupation (1)... » Beaucoup de ses lettres sont datées de Montreuil. Son style la révèle telle qu'elle était : simple, de cette simplicité qui rappelait la duchesse de Bourgogne, sa bisaïeule, tour à tour sérieuse et enjouée, expansive, bonne, affectueuse, capable de s'oublier, mais toujours inquiète de ce qui concerne les autres au point de vue matériel et spirituel, et dans le récit qu'elle fait des premières scènes violentes de la Révolution, montrant une âme maîtresse d'elle-même, sans peur et sans reproche. « L'éloge est beau, — écrit Mme Campan, au sujet du livre de M. Ferrand, — le sujet l'était, mais les lettres sont uniques (2). »

Ainsi la connaissaient les rares mais fidèles intimes qu'elle voyait à Montreuil. De ce nombre étaient la baronne de Mackau, son ancienne institutrice, à laquelle elle avait abandonné une petite maison à l'extrémité de son domaine (3); le docteur Lemonnier, propriétaire de l'ancienne demeure de Mme de Marsan, et la comtesse D. de Polignac. La princesse aimait à recevoir ses frères, le comte d'Artois et le comte de Provence, à faire venir près d'elle Madame Royale et ses neveux; ils étaient toujours escortés de la nourrice du Dauphin, Mme Poitrine, « qui avait le ton d'un grenadier, qui jurait avec une grande facilité ».

Il n'y a guère de traits que l'on rapporte de Madame Elisabeth où ne paraisse sa bonté affectueuse. Elle en donna plusieurs preuves à Montreuil, en deux occasions notamment. Pénétrée de reconnaissance envers le médecin Dassy qui avait sauvé l'une de ses amies, elle lui offrit son portrait et un livre de prières, et lui dit avec une extrême délicatesse : « Je

(1) 3 septembre 1784.

(2) *Correspondance inédite de Mme Campan avec la reine Hortense.* Buchon, Paris, 1835, t. II, p. 143.
Etude critique sur les lettres de Madame Elisabeth, par Du Fresne de Beaucourt. Palmé, Paris, 1869.

(3) No 4, rue Champ-la-Garde.

Digitized by Google

sais bien que vous n'êtes pas dévot, mais vous recevrez ce livre pour l'amour de moi... Si M. Lemonnier se retirait (je ne puis l'en prier, il est si vieux!), vous pouvez être sûr que vous le remplaceriez (1). » Lorsque M. de Bombelles tomba malade chez sa belle-mère, la princesse franchissait chaque jour la seule porte qui la séparait de la baronne de Mackau, et prodiguait au malade les encouragements et les consolations.

Elle ne sortait guère de Montreuil que pour aller voir ses tantes, Madame Louise, au Carmel, Mesdames Adélaïde et Victoire, à Bellevue, et les dames de Saint-Cyr.

Existence que Mme de Bombelles résume ainsi : « Notre vie était uniforme, pareille à celle que la famille la plus unie passe dans un château, à cent lieues de Paris. Huit heures de travail, de promenade, de lecture, vie isolée ou en commun, tout y était réglé avec méthode. L'heure du dîner réunissait autour de la même table la princesse et ses dames. Elle avait ainsi fixé ses habitudes. Vers le soir, avant l'heure de retourner à la Cour, on se réunissait dans le salon et, conformément à l'usage de quelques familles, nous faisions en commun la prière du soir (2). »

En peu de temps, Montreuil était donc devenu une maison de charité où les pauvres trouvaient le réconfort moral et l'aumône, les malades, un dispensaire; il était devenu aussi, comme on l'a dit, « le temple de l'amitié », dont les fidèles ne furent jamais inquiétés par la malignité publique. Après s'être préoccupée de rendre heureux ceux qui l'approchaient, Madame Elisabeth songea à elle-même, à rendre son domaine plus agréable.

Le jardin, le parc lui avaient été livrés en bon état de plantation; mais son amour des fleurs, des plantes exotiques dont les expéditions lointaines favorisaient l'introduction, ses connaissances en botanique, l'amenèrent à désirer une plus grande étendue de jardin. M. Huvé, inspecteur des Bâtiments du Roi, fut chargé de ce travail. Il ne semble pas que le potager ait été renouvelé, car l'inventaire de 1802 constate que les arbres fruitiers sont vieux, qu'ils ne rapportent, en moyenne, que 150 livres par an. Les plantes d'orangerie, au contraire, sont estimées

(1) *Eloge historique de Madame Elisabeth de France*, par A. Ferrand. Paris, 1861, p. 278.

(2) Lettre citée par la comtesse d'Armaillé, p. 33.

Digitized by Google

2,392 livres (1). Une pépinière, un jardin médicinal furent créés. Madame Elisabeth fit remplacer des arbres, en ajouta d'autres, tous choisis de telle sorte que la vue fût charmée par la variété de leur port et de leur feuillage (2). C'était dans l'ensemble, selon M. Ferrand, un jardin des plantes. L'eau ne manquait pas : elle provenait en partie des réservoirs établis à la butte de Montbauron. On voit, indiqué sur le plan reproduit ci-contre (lot C), un de ces bassins de réception. Un plan conservé aux Archives nationales en désigne un autre près des communs. C'est au sujet de ce bassin que fut écrite la lettre suivante à M. Heurtier, en date du 12 juillet 1786 : « Si Monsieur le comte d'Angivillier est d'avis d'octroyer la demande de Madame Elisabeth, on pourrait faire le branchement de la conduite dans l'enclos des réservoirs de la butte de Montboron, dans un regard qui est déjà établi (marqué A sur le plan), dans lequel serait enfermé un robinet d'arrêt qui donnerait de l'eau à la maison de Madame Elisabeth, et la conduite passerait par la rue de Champ-la-Garde et autres. Cette conduite parcourrait 800 toises et la dépense se monterait, en la mettant en tuyaux de fer de fonte d'un pouce et demi de diamètre, à la somme d'environ 20,000 livres. Il y a tout lieu de penser que cette dépense se ferait aux frais de Madame Elisabeth. Je vous prie (3)... »

D'après l'inventaire de 1802, il n'y avait pas moins de cinq puits dans toute la propriété.

Restaient les bâtiments d'habitation. A quatre mois d'intervalle, deux mémoires furent rédigés sur ce sujet. Ils concluent à la nécessité d'un travail de remaniement à cause du mauvais

(1) Arch. de S.-et-O., série Q : Maison ci-devant à Elisabeth Capet, plantes d'orangerie, de pépinières. Etat du 8 octobre 1793.

Arch. nat., O¹ 1804 : Mémoire des diverses dépenses faites pour la culture économique du jardin de Madame Elisabeth à Montreuil pendant le troisième quartier de l'année 1783, sous les ordres de M. le comte d'Angivillier....., par le sieur Brown, chargé de ladite culture économique jusqu'à ce que ledit jardin soit rétabli et se trouve susceptible d'un marché d'entretien sagement mesuré.

(2) Entre autres : des pins d'Ecosse, thuyas, arbres de Sainte-Lucie, érables à feuilles de frêne, cerisiers à grappes, cornouillers, ébéniers, frênes divers, lilas, érables du Canada.....

(3) Arch. nat., O¹ 1804 : Pour répondre à la demande qu'a faite Madame Elisabeth à M. le Directeur général des bâtiments d'une quantité d'eau provenant des étangs pour l'usage de la maison au Grand-Montreuil, près Versailles.

Le plan qui accompagne cette lettre, si on le compare à celui de 1802, ne donne pas une idée exacte de la propriété.

Digitized by Google

état de la maison, de sa disposition intérieure assez défectueuse, de son manque de salubrité; en résumé, c'étaient des suppressions et des additions dont il s'agissait, mais à la condition expresse, imposée par Madame Elisabeth, d'exclure tout luxe et de limiter les dépenses. Dans le premier de ces mémoires, M. Heurtier fait d'abord allusion aux plans conformes et projetés dont nous avons parlé, puis il continue ainsi : « ... Tous ces détails que M. Huvé a faits pour apprécier la dépense des changements demandés par Madame Elisabeth donnent pour résultat une somme de 114,642 livres. J'ai vérifié ces détails et je les ai trouvés très justes relativement aux bases que M. Huvé a prises; cependant, je pense qu'il faut élever cette somme à 250,000 livres (qui pourrait être payable en cinq années consécutives), eu égard à la nécessité de terminer les communs, et de ne rien laisser en souffrance de tout ce qui est absolument nécessaire, non seulement pour l'utilité, mais encore pour l'agrément et la propreté.

« Je pense qu'il vaut mieux tout prévoir dans ce moment-ci que d'écarter, par une économie mal entendue, des objets sur lesquels il faudrait toujours revenir parce qu'ils sont nécessaires.

« J'ai l'honneur d'observer à M. le Directeur général que tous les changements proposés conséquemment aux plans ci-joints ne donneront pas à la maison de Madame Elisabeth un aspect beaucoup plus agréable que celui qu'elle a présentement; on a été forcé, à cause de ce qui existe, d'abandonner tous les avantages extérieurs pour ne s'occuper essentiellement que de la commodité intérieure, et, à cet égard, je crois que l'objet est rempli par les nouvelles distributions proposées (1). »

Le second examen du projet ne diffère du précédent que par quelques détails, mais il insiste davantage sur les points importants; aussi le reproduisons-nous en entier. « J'ai l'honneur — écrit de nouveau M. Heurtier, le 13 juillet de la même année — de mettre sous les yeux de M. le Directeur général les plans qui ont été projetés par ses ordres pour rendre les abords de la maison de Madame Elisabeth beaucoup plus faciles et pour donner plus de salubrité et de commodité aux intérieurs de cette maison, qui n'est vraiment pas habitable dans l'état où elle est.

(1) Arch. de S.-et-O., série A, 1476 : Examen du projet fait par ordre de M. le Directeur général, pour la maison de Madame Elisabeth, sur les avenues de Paris. (Bâtiments du Roi. Dehors de Versailles.) 10 mars 1787.

Digitized by Google

J'ai joint à ces plans un plan conforme de l'état des lieux, que M. le Directeur général pourra comparer avec ceux du projet et au moyen duquel il jugera beaucoup mieux de l'utilité des additions et des suppressions proposées.

« J'ai l'honneur d'observer à M. le Directeur général que tous les changements proposés sont conformes aux intentions de Madame Elisabeth, qui les a elle-même indiqués; les plans projetés ont été faits pour ainsi dire sous sa dictée.

« M. le Directeur général verra, à l'inspection des plans, que les changements proposés ne donneront pas un aspect plus agréable à l'extérieur de la maison et qu'on a absolument sacrifié toute idée de magnificence et de décoration pour ne s'occuper que de ce qui est propre à l'utilité ou à la commodité du service de Madame Elisabeth.

« M. Huvé a apprécié la dépense des changements proposés à la somme de 114,642 livres; mais, d'après la vérification que j'ai faite du travail de M. Huvé, je crois m'être aperçu que le désir d'être économe, pour répondre aux intentions de Madame Elisabeth, lui a fait porter son appréciation trop bas. Dans l'examen que nous avons fait, M. Guillaumot et moi, de la maison de Madame Elisabeth, nous avons trouvé beaucoup de choses à ajouter au travail de M. Huvé, ainsi que M. le Directeur général peut le voir au rapport que nous lui avons remis.

« Je pense que, pour ne rien laisser à désirer à Madame Elisabeth, il faudrait appliquer aux dépenses nécessaires à sa maison et à ses jardins une somme de 300,000 livres, divisée en quatre années. Madame Elisabeth veut de l'économie, mais je pense que la véritable économie consiste, dans les travaux de la nature dont il s'agit, à ne rien épargner sur la solidité, sur la convenance, et à opérer de manière à ne pas revenir deux fois sur le même objet (1). »

Les plans qui se rapportent à ces mémoires indiquent des modifications insignifiantes pour le rez-de-chaussée, mais importantes pour le premier étage, dont toutes les pièces devaient s'ouvrir sur un seul corridor. On avait arrêté le déplacement du

(1) Arch. de S.-et-O., série A, 1476. Rapport du 13 juillet 1787.
M. de Beauchesne ne semble pas avoir eu connaissance de ces papiers, non plus que de l'inventaire de 1802, ou il n'a pas cru devoir les utiliser.

Digitized by Google

portail de l'avenue de Paris à l'endroit où se trouve, sur la même voie, la grille actuelle; puis le prolongement jusqu'au mur de la rue du Bon-Conseil de l'aile contiguë à l'avenue de Paris, l'achèvement des communs, l'agrandissement des remises et écuries pour y pouvoir mettre quatorze chevaux au lieu de neuf.

Il n'est pas supposable que les constructions nouvelles aient été entreprises, ou il faudrait admettre que, détruites après 1793, l'état des lieux fût redevenu exactement celui qu'il était en 1781, c'est-à-dire tel que l'expose le plan de 1802, reproduit ci-contre.

Du reste, pour bien des raisons, Madame Elisabeth a dû renoncer d'elle-même à son projet. Cette même année 1787 est celle où le Roi réduit ses dépenses, où la princesse se résigne spontanément, sans toutefois qu'il soit accepté, au sacrifice de ses chevaux et de ses équipages. La correspondance de la princesse prend un ton de tristesse qu'on n'avait pas remarqué jusqu'alors : « J'ai le pressentiment que tout cela tournera à mal », écrit-elle, le 15 mars 1787, et le 2 juillet de la même année, à Mme de Bombelles : « Plus on voit le monde, plus on le voit dangereux ou plus digne de mépris que de regret lorsqu'il faudra le quitter. » Et enfin, la pensée qu'elle eut dès 1787 de se retirer près de la forêt de Fontainebleau est une preuve plus certaine qu'elle s'opposa à la transformation totale et coûteuse de Montreuil. Le terrain avait été acheté, les constructions étaient en train; ce devait être une reproduction complète de Montreuil; elle-même avait dessiné pour l'habitation beaucoup de détails intérieurs. Si elle ne s'était point réglée sur les circonstances, les travaux eussent été plus avancés en 1789 qu'ils ne se sont trouvés (1).

La princesse s'est donc bornée, en ce qui concernait Montreuil, à des réparations urgentes, à des aménagements nécessaires (2); de cette époque date la suppression de l'une des cours

(1) En 1787, M. Dassy avait été chargé par la princesse de l'acquisition du terrain. C'est à lui que revint la propriété. En 1837, elle appartenait à M. Guérin, ancien maire de Fontainebleau. (Comtesse d'Armaillé, *ouvr. cité*, p. 99.)

(2) « Délivré à M. Cahou un balcon à ornement provenant de la petite maison de Madame Elisabeth, pour être posé aux bains de la Reine. » (Registres des magasins, 5 août 1789.) Toutes les fournitures pour Montreuil sortent des magasins du Château. (*Le Château de Versailles au temps de Marie-Antoinette*, par M. de Nolhac. Mémoires de notre Société, t. XVI, 1889, note p. 48.)

Digitized by Google

intérieures dans la partie la plus profonde du bâtiment d'habitation. Mais elle n'a rien hâté, car certains passages de sa correspondance témoignent qu'au moment de son départ de Versailles bien des choses étaient restées en suspens. Elle écrit à Mme de Raigecourt : « Ma bibliothèque est presque finie; les tablettes se placent. Tu n'imagines pas quel joli effet font les livres. » Et à Mme de Bombelles : « Montreuil et sa princesse se portent comme des cœurs. Celle-ci t'écrit du cabinet tout au bout de l'appartement. Les livres sont établis dans l'armoire; c'est véritablement un petit bijou (15 septembre 1789). » Une autre fois, à Mme de Bombelles : « Le salon se meublait lorsque je l'ai quitté. Il était disposé à être fort agréable... Je ne sais si vous aviez vu mon petit cabinet du fond meublé. Il est bien joli. Ma bibliothèque est presque finie. Pour la chapelle, Corille est tout seul à y travailler; tu juges si cela va vite. C'est même par charité pour lui que j'ai permis qu'il continuât à y mettre un peu de plâtre (1). Comme il y est tout seul, cela ne peut pas être compté comme une dépense... (8 décembre 1789). »

En 1788, ses alarmes redoublent : « Je suis ici depuis hier soir — écrit-elle de Montreuil, le 6 juin. — Je viens y respirer et tâcher d'y oublier un instant tous les sujets d'inquiétude qui naissent à chaque pas (2)... » Les rigueurs de l'hiver de 1789 augmentèrent la clientèle indigente de Montreuil. L'interruption des travaux à Fontainebleau permit à la princesse de subvenir plus efficacement à toutes les souffrances. Et, pour obtenir un rendement de lait supérieur, elle entreprit de faire venir de la Suisse de nouvelles vaches, d'en confier le soin à un homme du métier, originaire de ce pays. Jacques Bosson fut la perle cherchée. Avec lui, tout alla à souhait, et encore mieux du jour où, grâce à la bonté de sa maîtresse, il retrouva la gaieté en épousant sa cousine, la Suissesse dont il s'était séparé à regret. Jacques reçut en outre le titre de régisseur, et tandis que lui et sa femme

(1) La comtesse d'Armaillé (*ouvr. cité*, p. 37), pour établir qu'il n'y avait point de chapelle à Montreuil, s'appuie sur une seule lettre où la princesse parle de son assistance à l'office de sa paroisse, Saint-Symphorien de Montreuil, un lundi de Pâques, et (p. 62) elle avance que la princesse faisait construire une chapelle à Montreuil en 1788.

(2) Lettre citée par M. de Vouziers : *Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI*, chez Tiger, Paris.

Digitized by Google

vaquaient aux soins de la vacherie, Mme Blondel avait la haute direction de la laiterie. Ces améliorations aussi furent soudainement interrompues par le départ de la princesse, comme elle nous l'apprend, quand elle écrivait de Paris à Mme de Bombelles : « ... Jacques est dans son nouveau logement. Mme Jacques est grosse, et toutes mes vaches le sont aussi. Il y a en ce moment un veau qui vient de naître. Pour les poules, je ne vous en parlerai pas, parce que je les ai un peu délaissées... (8 décembre 1789). » Mais plus la prévoyante charité de Madame Elisabeth faisait d'heureux, plus le nombre des ingrats s'était accru. Elle ne pouvait plus, en effet, sortir dans le village sans observer combien les esprits étaient changés; les marques de respect diminuaient; c'était souvent moins de l'indifférence que de l'impolitesse de la part de ceux mêmes qu'elle obligeait.

Dans les premiers jours d'octobre, le Roi chassait à Châtillon, lorsque M. de Cubières vint brusquement l'inviter à rentrer à Versailles. C'était le prélude de la sombre tragédie. Au récit qu'elle fait à Mme de Bombelles sur son départ de Montreuil, Madame Elisabeth a joint celui des journées des 5 et 6 octobre, et il n'y en a point dont la forme brève et contenue lui soit comparable. Elle lui écrit, quelques jours après, de Paris, en ces termes :

« ... J'étais descendue lundi de cheval à Montreuil, où je devais passer la journée et où je t'aurais écrit; j'allais me mettre à table, lorsque je vois arriver dans la cour un homme qui me dit qu'il arrive quinze mille hommes de Paris, et qu'il va chercher le Roi qui tirait à Châtillon. Vous jugez que la Princesse fut plus tôt à Versailles que je ne mets de temps à vous le dire. J'appris cependant, avant de m'en aller, qu'il y avait deux mille femmes armées de cordes, de couteaux de chasse, etc., qui arrivaient à Versailles. Elles y furent à 5 heures. C'était pour demander du pain, dont Paris manquait absolument, à ce qu'elles disaient. Elles vinrent chez le Roi pour lui en demander. Sa réponse eut l'air de les satisfaire. Elles allèrent s'établir dans la salle des Etats. On était toujours dans l'incertitude de savoir s'il arrivait des troupes de Paris ou non. Pendant ce temps-là, les gens de Versailles, déjà fort animés contre les gardes du corps, se mêlèrent aux bandits pour les détruire. Le Roi ayant défendu de tirer, aucuns n'y pensèrent. Il n'y eut qu'un officier qui, atta-

Digitized by Google

qué par un coup de sabre, chercha à se défendre. On lui en fit un si grand crime, qu'un homme le tira à bout portant et lui cassa le bras. Mais, comme l'on voulait donner tort à ces Messieurs, on accusa un garde du corps, dont le cheval fut tué sous lui et qui lui-même était percé de coups, d'avoir tiré ses pistolets. Voilà les moyens dont les gens de Versailles se servirent pour pouvoir dire que ces Messieurs avaient attaqué, tandis qu'ils n'ont montré que modération et courage. On a beaucoup tiré sur eux le reste de la soirée... Nous sommes maintenant accompagnés par les officiers de la garde nationale... (13 octobre 1789). »

Brutalement arrachée à l'espérance qu'elle avait de jouir bientôt de toute son indépendance, Madame Elisabeth ne laisse soupçonner dans son cœur ni amertume, ni regret. Du reste, son amour pour son frère l'avait liée à son sort, et depuis longtemps elle s'était armée contre les trahisons de la fortune par la pratique des plus sublimes vertus.

L'après-midi du 6 octobre, tandis que le carrosse, escorté par M. de La Fayette et M. d'Estaing, emportait rapidement la famille royale vers la capitale, Madame Elisabeth, dit-on, jeta un dernier regard sur Montreuil, mais il est douteux qu'une larme ait trahi son émotion.

Désormais, dans les lettres qu'elle écrira à ses amies, de loin en loin, elle fera allusion à son cher Montreuil; elle n'y pense qu'à la façon du prisonnier avide d'air et de soleil; à Mme de Bombelles : « Montreuil se porte bien; j'ai vu hier ce pauvre Fleury, cela m'a fait plaisir. M. du Coudray est bien fâché de ne plus me voir. Jacques m'apporte ma crème tous les jours; enfin, je suis fort contente d'eux tous, ils ont été comme je pouvais désirer que leur attachement pour moi les fît être... (4 novembre 1789). » Et une autre fois : « ... Je ne mets point du tout de courage à ne point parler de Montreuil. Vous voulez, mon cœur, juger trop avantageusement de moi. Mais c'est qu'apparemment je n'y pensais pas lorsque je t'ai écrit. J'en ai souvent des nouvelles. Jacques vient tous les jours m'apporter ma crème. Fleury, Coupry, Marie (la femme de Jacques), et Mme du Coudray, viennent me voir de temps en temps. Tout cela a l'air de m'aimer toujours, et M. Huet, que j'oubliais, n'est pas bien mal... (8 décembre 1789). » A deux reprises, en 1790 et en 1791, elle put

Digitized by Google

s'approcher de Versailles et voir de loin Montreuil. Ce bonheur ne se renouvela plus. Peu après, elle écrivait à Mme de Raigecourt : « ... Je regrette quelquefois mon pauvre Montreuil quand il fait beau et chaud. Il viendra peut-être un temps où nous nous y retrouverons; quel bonheur j'éprouverais! Mais tout me dit que ce moment est bien loin... (Septembre 1791) (1). »

En apprenant la mort de son amie, Mme de Bombelles écrivit que, si elle avait pu la prévoir en août 1789, époque depuis laquelle elle n'avait pas revu la princesse, « elle en serait morte de douleur à ses pieds (2) ». Mais il y a un autre témoignage, plus touchant encore, de cette solide affection qu'inspirent seules des qualités de choix, et celui qui l'a rendu succomba peu de temps après avoir assuré qu'il ne survivrait pas à Madame Elisabeth. M. Dassy l'avait aperçue par hasard dans le trajet qu'on lui faisait suivre pour la conduire au supplice. Il fut tellement affecté de cette vision que, rentré chez lui, il répondit à sa femme qui le pressait de s'expliquer sur le changement survenu dans toute sa personne : « J'ai reçu le coup de la mort ; je viens de rencontrer et de reconnaître, dans une charrette!... un ange allant à l'échafaud (3)! »

Juste FENNEBRESQUE.

(1) Arch. de S.-et-O. Il n'est plus fait mention de Montreuil qu'en 1793. Le 29 avril, Bosson adresse trois mémoires de dépenses pour le cheval, la vacherie de Madame Elisabeth.

(2) Notes de Mme de Bombelles, d'après la comtesse d'Armaillé, *ouvr. cité*.

(3) A. Ferrand, *ouvr. cité*, p. 278. Note trouvée dans les papiers de M. le comte Ferrand, à lui communiqués par Mme Georgest, née Darnay, qui tenait ces renseignements de la bouche de Mme Dassy elle-même.

Digitized by Google

VERSAILLES

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

II

Les Habitants (*Suite*).

Ces mots ayant dans le langage usuel un sens précis, il semble, à première vue, que chacun d'eux évoque l'image d'une chose bien définie et parfaitement connue de tous. Mais quand on essaye de classer les hommes, remontant même jusqu'à la Révolution française, au lieu de se trouver en présence de situations nettement dessinées, on n'aperçoit qu'incertitude et confusion. Car, en effet, qu'est-ce qui caractérise le peuple ou la bourgeoisie? Est-ce la naissance, le costume, le travail ou l'oisiveté, la misère ou la fortune? Mais ne sait-on pas qu'il est des gueux qui ne font rien, des riches qui se livrent à un labeur opiniâtre et se ruinent; des mendiants propriétaires; des gens à leur aise portant des haillons; des paniers percés vêtus d'habits luxueux; des artisans, des employés, des rentiers dépensant tout ce qu'ils reçoivent, réalisant ainsi le rêve de l'égalité absolue au fond de leur bourse, où il ne reste jamais rien.

Quant aux vieux parchemins nobiliaires, chacun sait que, généralement, ils n'ont pas plus de valeur que les rubans multicolores qui, chaque semestre, sont distribués à foison et bien plus à la faveur qu'au mérite.

Digitized by Google

D'ailleurs, dès avant 1789, la bourgeoisie voyait, à tous moments, ses rangs s'accroître d'une foule d'hommes nouveaux venus d'en bas; elle-même, usant de ses aptitudes et de son savoir, avait conquis quantité de fonctions et de charges dont l'investiture valait titre de noblesse (1). En fait, le mérite entreprenant des uns, la faiblesse des autres, se produisant au milieu de circonstances favorables, avaient abaissé les vieilles barrières vermoulues qu'en droit la Révolution française acheva de renverser et de briser sans retour.

Depuis lors, quiconque observe notre société, sans idée préconçue, voit les hommes comme placés sur une vaste échelle à degrés rapprochés, le long de laquelle ils s'agitent sans relâche, les uns descendant ou tombant, les autres montant sans arrêt pour s'approcher du sommet autant que le leur permet l'intelligence, l'habileté et l'énergie qu'ils ont acquises. Et on a beau regarder, on ne voit rien qui permette le partage des hommes en séries distinctes. A notre avis, la bourgeoisie descend jusque vers le dernier échelon de l'échelle sociale, au-dessous duquel elle ne laisse, à part quelques infortunes intéressantes qu'il faudrait relever, que la masse des fainéants, des jouisseurs et des parasites (2).

Cependant, c'est bien au peuple et à la bourgeoisie, pendant la Révolution française, que sont consacrées les lignes suivantes, mais au peuple et à la bourgeoisie constamment en présence et dont les actes sont si bien confondus que nos concitoyens eux-mêmes, si on les avait consultés, eussent été fort embarrassés de dire la prétendue classe de la société à laquelle chacun d'eux pouvait appartenir.

L'anecdote suivante, qui rappelle trait pour trait le bourgeois gentilhomme, si bien mis en scène par Molière, appuiera notre dernière affirmation, en y plaçant une note gaie comme point final :

« Ma mère, écrivait, en l'an II de la République, un Versail-

(1) Il y a deux sortes de noblesse en France, les nobles de race et les ennoblis (*sic*). Les ennoblis sont ceux qui, nés de roturiers, ont obtenu du prince des lettres d'ennoblissement ou ont possédé des charges qui les ont ennoblis. (Extrait d'un Code féodal cité par M. Thénard. Bailliage de Versailles et Meudon.)

(2) Voir *Un Rêve sur la solution de quelques questions sociales*, par L.-A. Gatin. (Bibliothèque de la Ville.)

Digitized by Google

lais bien connu alors, ma mère, dont on a voulu faire une laitière, a bien cédé, à la vérité, une partie de lait qui excédait les besoins de sa famille à l'époque des calamités publiques qui privèrent la France de pain, mais elle n'en faisait pas un objet de lucre; elle se faisait au contraire un plaisir de partager avec des mères de famille cette denrée alors très précieuse qu'elle leur procurait à bon compte (1). »

*
* *

Versailles ne fut pas tout d'abord accablé par les calamités publiques auxquelles fait allusion le fils dont nous venons de rapporter la protestation sottement orgueilleuse. La Cour était demeurée au Palais et, si les goûts modestes de Louis XVI lui avaient fait restreindre le faste de sa maison, les princes et les seigneurs, négligeant l'exemple, continuaient à vivre dans le luxe et la dissipation, sans se préoccuper des difficultés, nées de la misère des temps.

Bien différente fut la situation en octobre 1789. Le départ du Roi, de l'Assemblée nationale et de leur entourage fit, presque du jour au lendemain, tomber la population, de 70,000 âmes qu'elle comptait six mois plus tôt, au chiffre de 50,000, accusé par le recensement de mars 1790 (2). Ce fut un véritable désastre, car ceux qui venaient de partir, consommant sans rien produire et vivant largement, avaient été jusqu'alors la source à peu près unique de la prospérité locale. « Aucune commune n'a plus perdu à la Révolution, déclare la municipalité dans une pétition qu'elle adressait, en 1793, au Comité de Salut public. Il n'est presqu'aucun de ceux qui l'habitent qui ne vécût aux

(1) Cette lettre, reproduite par le *Journal du département de Seine-et-Oise*, n° du jeudi 29 vendémiaire an II, page 46, est de François Giroust, membre de l'Institut. Après des travaux qui l'avaient placé au premier rang des célèbres compositeurs, Giroust fut nommé surintendant de la musique du Roi et maître de la musique de sa chapelle; ces deux emplois réunis lui procurèrent un revenu de 18,000 francs; il en fut privé par la Révolution. On lui donna la place de concierge du Palais national de Versailles. Giroust crut pouvoir accepter sans déshonneur une place qui avait été remplie constamment par des personnes que le régime monarchique voulait honorer.

(2) Voir « Le Recensement de 1790 », par L.-A. Gatin (*Versailles Illustré*, année 1902, n°s 77 et 78).

Digitized by Google

dépens de la Cour et des personnes qui l'y suivaient successivement, par le séjour des ministres et de tous les membres du Gouvernement. »

Conséquence inévitable de ces désertions, les gens de service, les ouvriers, les commis, privés d'emplois, se dispersèrent, rejoignant leurs familles ou l'armée, et la population de Versailles, continuant à décroître, perdait encore plus de 11,000 âmes au cours des deux années suivantes; en 1792, son chiffre est descendu à 38,985, pour continuer à s'amoindrir et tomber bientôt à 25,000 environ.

Jusqu'aux instants cruels que nous rappelons, il était beaucoup de nos concitoyens qui prenaient à bail des maisons et des logements qu'ils meublaient et sous-louaient ensuite aux curieux venus à Versailles pour voir, ou aux courtisans désireux de se faire voir à la Cour.

Le 24 juin 1790, 150 de ces infortunés loueurs en garni présentèrent une pétition au Conseil général de la commune : « S'ils étaient forcés, disaient-ils, d'entretenir leurs baux et les locations qu'ils ont faites dans des circonstances heureuses, ils seraient compromis dans leur fortune. »

Rien n'était plus exact; mais que pouvait la municipalité, sans qualité et sans droit; elle n'aurait pu, du reste, satisfaire les locataires qu'en accablant les propriétaires, durement éprouvés eux-mêmes. A aucune époque, peut-être, le bureau de conciliation de nos justices de paix ne vit autant de citations pour validations de congés, et il y aurait eu même parfois quelque raison de s'en émouvoir : Le 6 pluviôse an III, par exemple, un sieur Langot, propriétaire, rue Contrat-Social (1), dut accepter trois congés que lui donnaient : Benoist, peintre en bâtiments, et Meyer, occupant chacun deux remises, en même temps que Garnier, locataire d'une boutique dans sa maison (2). On conçoit dès lors comment la municipalité a pu écrire : « Il n'est pas un propriétaire dans l'enceinte de cette ville infortunée qui ne soit dans le cas de manger, sur les ruines de sa fortune, son pain arrosé de ses larmes. »

Le départ du souverain et des puissances de diverses gran-

(1) Rue des Chantiers.

(2) Procès-verbaux (conciliation). Justice de paix du canton Sud.

Digitized by Google

deurs qui gravitaient à l'entour eut aussi pour conséquence, en appauvrissant nos marchés, de produire un surenchérissement sensible de toutes les marchandises de première nécessité. Les disettes qui sévirent de 1792 à 1794 accentuèrent encore cette cause de misère et mirent les journaliers, les employés et les petits rentiers dans l'impossibilité de vivre avec leurs ressources, précédemment suffisantes.

Les artisans dotés d'un métier spécial, trouvant facilement à s'employer, pouvaient se montrer exigeants et obtenir un relèvement du prix ordinaire de leur main-d'œuvre. Ainsi fit Morel, tisserand, rue des Rossignols, n° 8, que nous rencontrons en justice de paix, le 16 pluviôse an IV : un nommé Pierre Martin, demeurant en la commune de Saclay, réclamait 45 livres de fil par lui remis à Morel, pour être converties en toile, ou la toile elle-même, dont il paierait la façon à raison de 50 sols l'aune, prix convenu. Morel objecta que le marché avait été fait avant la moisson, que, depuis, toutes les choses étant augmentées, il lui était impossible de tenir son engagement. Finalement, les parties furent conciliées, mais Morel reçut 10 sols de plus par aune de toile.

Quant aux serviteurs, aux hommes de peine, ils devaient accepter ce qu'on leur offrait, ou changer de situation, comme fit, le 26 floréal an III, le citoyen Thibault, garçon de fourrière, qui donna sa démission, motivée sur ce que ses appointements ne pouvaient suffire à le faire vivre, lui et ses huit enfants.

Que l'on ne s'étonne pas de la détermination de Thibault. En l'an III, par suite des nombreux départs que nous avons signalés déjà, les bras n'étaient plus en trop grand nombre à Versailles, et, si les ouvriers réclamaient comme le firent, par exemple, ceux des magasins militaires, de même que les jardiniers du Parc, c'était parce que leurs salaires ne permettaient plus d'acheter le pain quotidien devenu hors de prix.

Voici du reste comment l'assemblée municipale appréciait, le 15 prairial an III, diverses pétitions de ses employés tendant à ce que leurs traitements soient proportionnés à la valeur des comestibles de première nécessité :

« Considérant que l'indemnité qu'elle leur a accordée de moitié de leurs appointements, peu de temps après sa réorganisation,

Digitized by Google

est actuellement insuffisante; que la preuve en résulte bien évidemment de la progression aussi rapide qu'effrayante de ces denrées, dont le prix de quintuplé qu'il était est maintenant décuplé, proportion qui, d'ailleurs, comme un torrent dont on ne connaît pas la source, ne peut être arrêté dans son cours. »

Les lettres de la municipalité, à cette époque si affligeante, peignent l'extrémité cruelle à laquelle était réduite la population de Versailles. « Les voituriers refusaient d'aller chercher le peu de farine qui se trouvait dans les moulins, parce que, faute de nourriture, les chevaux ne pouvaient plus marcher, et qu'eux-mêmes ne pouvaient se soutenir. Toutes espèces de ressources se trouvaient épuisées. La plus affreuse misère se faisait sentir pour tous les habitants indistinctement; on s'était dépouillé de ses meubles, d'une partie de ses vêtements (1). Les mères

(1) Afin de donner une idée du mobilier d'un ouvrier au cours de la Révolution française, nous croyons intéressant de reproduire l'extrait suivant d'un inventaire dressé le 2 messidor an IV, rue Duplessis, au domicile d'un sieur Ferrière, Pierre, compagnon serrurier, récemment décédé :

« Dans une chambre au deuxième étage ayant vue sur la cour :

« Premièrement, une pelle, une pincette, un trois-pieds, une mouchette, un gril, un chandelier, trois vieilles fourchettes, le tout de fer et six cuillières d'étain, prisés avec un vieux soufflet trente sols . . .	1 l.	10 s.
« Une vieille écumoire de fer blanc, une scie à main, seize pièces de poteries, terre, verre et grès en différents ustensiles de ménage, deux vieux paniers et deux mannequins d'osiér et un lot de grabas ne méritant description, un petit miroir de toilette, deux vieux parasols couverts en taffetas vert, le tout prisé cinquante sols.	2	10
« Un lot de planches, quatre chaises foncées de paille, une table sur son piedeux, le tout prisé quarante-cinq sols.	2	5
« Une vieille couchette à barres, une mauvaise toile à paillasse, un vieux matelas de bourre en laine, un lit, un traversin et deux oreillers de coutil remplis de plumes communes, deux toiles d'oreiller et une paire de draps de toile de ménage très élimés, le tout prisé soixante livres.	60	»
« Trois chemises à usage d'homme partie très élimées, deux vieilles paires de bas à même usage, prisés ensemble cinquante sols.	2	10
« A l'égard des autres habits, linge et hardes à l'usage du dit défunt, la dame veuve Ferrière déclare les avoir vendus pour pouvoir subsister elle et ses enfants.		
« Un jupon piqué couvert en indienne, un jupon d'indienne fond blanc à fleurs, une camisole blanche de piqué de Marseille, une autre camisole fond blanc à fleurs, un mantelet d'indienne, le tout prisé douze livres dix sols	12	10
« Un déshabillé d'indienne fond blanc doublé de toile, un vieux tablier, un neuf, tous deux de toile de Rouen, fond rouge rayé, un vieux couvre-pied en indienne, le tout prisé ensemble vingt francs. .	20	»
« Trois chemises à usage de femme, deux paires de poches de diverses		
A reporter..	101 l.	5 s.

Digitized by Google

regrettaient publiquement d'avoir donné le jour à leurs enfants; elles maudissaient leur existence et demandaient la mort (1). »

On conçoit aisément ce que fut, en de telles circonstances, la situation industrielle et commerciale de la cité. Les affaires étaient nulles, non pas faute d'argent, mais parce que les marchandises usuelles manquaient tout comme le pain. En 1794, les détaillants n'avaient plus rien en magasin. La chandelle était devenue si rare, que le maire d'Epône, en emportant un paquet qu'il avait payé 15 livres, fut contraint de le rendre à la barrière où on lui restitua ses déboursés. Quant au savon, « il n'y en avait pas même pour les barbes », disent les procès-verbaux de perquisitions. Le sucre était introuvable. Le beurre, les œufs, tous les produits de la ferme devenaient inconnus sur les marchés. On manquait également de bois et de charbon, bien que les forêts fussent à proximité.

D'un autre côté, toujours exécutées avec une sévérité excessive, les dures mesures qu'édictaient les municipalités et la Convention nationale épouvantaient les gros approvisionneurs qui aimaient mieux demeurer inactifs que de s'exposer aux pertes et aux ennuis qui les menaçaient. Toutes les voitures étaient fouillées aux barrières, aussi bien à la sortie qu'à l'entrée. Une fois introduites, les denrées de première nécessité ne pouvaient quitter la ville sans un laissez-passer portant le timbre de la commune et la signature de deux officiers municipaux. Les personnes étrangères à Versailles ne pouvaient s'y

Report	101 l.	5 s.
toiles, le tout très vieux et très élimé, cinq mouchoirs de poche fond bleu à raies rouges, le tout prisé ensemble quinze livres.	15	»
« Un mouchoir couleur nationale, un fichu de toile Béarn et un vieux fichu de toile blanche, trois vieux bonnets piqué et un bonnet rouge mousseline garnie de linon, le tout prisé ensemble sept livres dix sols.	7	10
« Trois vieux torchons, deux vieilles serviettes de toile ouvrée et une paire de vieux draps de très grosse toile très élimés, le tout prisé avec un très gros lot de chiffons trente francs.	30	»
« Déclare la dame veuve Ferrière avoir en assignats une somme de cent vingt livres	120	»
« Et qu'elle a une somme de neuf livres en numéraire.	9	»
	282 l.	15 s.

« Déclare la dame veuve Ferrière qu'elle doit pour marchandises de verdure à elle fournie, trois livres douze sols en numéraire.

« Et qu'elle est logée gratis dans la maison où est procédé au présent inventaire. »

(1) Rapport de M. Véron, archiviste de la Mairie, au maire de Versailles (octobre 1841).

Digitized by Google

approvisionner que par petites quantités et en présentant des certificats de leurs municipalités constatant que telle ou telle marchandise n'existait pas chez eux. Ces certificats devaient être représentés à la sortie et laissés aux postes de la Garde nationale.

Convaincue que son salut dépendait de ces entraves commerciales, la population veillait à leur application strictement étroite. Elle arrêta, le 11 messidor an III, un paysan parce qu'il portait plusieurs pains dans sa besace. Le brave homme déclara qu'il était venu à Versailles avec la pensée d'échanger ses pains contre du savon et de la chandelle dont il avait un extrême besoin. La municipalité, appelée à juger ce que la population regardait comme un délit, « considérant que toutes les lois protègent et favorisent la liberté du commerce, arrêta que les pains seraient rendus à ce citoyen » et, singulière manière de protéger et de favoriser le commerce, elle voulut que le paysan « sortît à l'instant de la commune ».

Le discrédit du papier-monnaie, assignats ou mandats territoriaux, ajouta considérablement à la gêne et au malaise de nos populations. Le 4 prairial an IV, « les ouvriers travaillant à l'Orangerie, sous les ordres de la citoyenne Le Moine », exposent, dans une pétition, que le prix des journées qu'on leur offre en promesse de mandat ne peut suffire à leur subsistance, vu la très grande cherté de toutes les denrées payées en papier.

Ils demandaient, en conséquence, que l'on voulût bien ordonner qu'il leur soit versé, en tel papier que ce soit, l'équivalent de 30 sols par jour en numéraire (1).

Cette demande méritait un accueil favorable, car 30 sols en numéraire représentaient alors une somme considérable en assignats, si l'on songe qu'au cours de la décade du 10 au 20 prairial an IV, les farines ont coûté : en argent, 52 livres, et en assignats, 43,000 livres, ce qui portait la livre de pain à 100 livres en assignats (2).

Le 22 frimaire an IV comparurent, devant le bureau de conciliation, les époux Lesueur qui, ayant prêté, quatorze mois auparavant, deux écus en argent de chacun 6 livres au citoyen

(1) Archives du département de Seine-et-Oise, série Q, Versailles, le Parc.

(2) Archives de Seine-et-Oise, Q, le Parc.

Digitized by Google

Vallée, en demandaient ou la restitution, ou le paiement de 1,850 livres en assignats. Les époux Lesueur promettaient de restituer, après paiement, un déshabillé en toile de Jouy, fond merdoie, qui leur avait été laissé en nantissement (1).

*
* *

Dès les premières souffrances nées du manque de travail et de pain, les habitants de Versailles plus fortunés se dépouillèrent, sans efforts et sans bruit, pour la Patrie et pour leurs concitoyens dans le besoin.

M. de la Tour, commandant en second de la Garde bourgeoise, proposa, le 24 août 1789, dans une réunion de cette garde, d'offrir au Roi, à l'occasion de sa fête, « un bouquet patriotique », qui permettrait de libérer l'Etat de sa dette, sans augmenter les impôts.

En tête de la souscription s'inscrivirent de suite :

De la Tour	26,000	livres.
Prioreau, commandant de la maréchaussée.	24,000	—
Berthier père, pour lui et ses enfants . . .	20,000	—
Le Cointre	12,000	—

Puis une douzaine d'autres personnes pour des sommes beaucoup moindres, que les signataires promettaient de verser plus tard (2).

L'année suivante, M. Berthier, chevalier des ordres du Roi, gouverneur de l'hôtel de la Guerre, le même qui souscrivit au bouquet patriotique 20,000 livres, donna 2,100 livres pour être remises par tiers aux trésoriers des trois paroisses, afin de donner du travail aux pauvres ouvriers.

Le 16 avril 1790, la communauté des marchands de vins, aubergistes et limonadiers de Versailles offrit « 3,000 livres sur ses économies, pour être distribuées : 1,800 livres en mai, juin et juillet, à ceux des membres de cette communauté qui, par défaut de commerce depuis le départ de la Cour, se trouvaient

(1) Archives du greffe de la justice de paix du canton Sud.

(2) Voir « Laurent Le Cointre », par P. Fromageot (*Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise*, année 1899).

Digitized by Google

réduits à des besoins urgents; 1,200 livres pour distribuer du pain, durant les dits mois, aux pauvres les plus indigents ».

Le 6 juin 1790, le Conseil général de la commune décida que le nombre des ouvriers occupés aux ateliers de charité serait porté à 50; que l'on choisirait de préférence ceux qui avaient le plus grand nombre d'enfants, et qu'il serait payé 20 sols par jour à chacun. Mais, cette décision prise, « l'assemblée, considérant que la ville n'a aucun revenu, que parmi les différents moyens proposés il n'en est aucun qui n'ait ses inconvénients pour venir efficacement et promptement au secours des pauvres, les membres présents ont souscrit et payé sur le bureau, entre les mains du greffier, une somme de 858 livres (1), et décidé que les autres membres étant absents, il leur serait donné avis de la collecte qui venait d'être faite ».

En 1790, une souscription ouverte en ville pour secourir les malheureux (2) produisit 30,000 livres qui s'ajoutèrent aux allocations dues « à la sollicitude du Roi et à la bienfaisance de la famille royale (3) ».

Quand, en l'an III, la misère et le dénuement furent portés au comble, la municipalité dut se charger d'acheter elle-même les grains indispensables à l'alimentation journalière de la ville. Afin de se procurer des ressources spéciales à cet objet, le Conseil général décida « que chaque citoyen serait invité à prélever une somme proportionnée à ses facultés, laquelle lui serait exactement rendue, dès que les boulangers pourraient se procurer eux-mêmes les farines.

« Malgré l'état de détresse de la plus grande partie des habi-

(1) Chaque membre versa 24 ou 48 livres.

(2) Voici, d'après une statistique, le nombre des indigents et des mendiants existants à Versailles, le 14 juin 1790 :

Paroisse Notre-Dame. . . .	Valides hommes et femmes.	890	2,070
	Infirmes et enfants	1,180	
Paroisse Saint-Louis. . . .	Valides hommes et femmes.	1,277	2,625
	Infirmes et enfants	1,348	
Paroisse Saint-Symphorien.	Valides hommes et femmes.	263	747
	Infirmes et enfants	484	
			5,442

Dans une délibération prise le 27 frimaire an II, le Conseil général de la commune évalue le nombre des indigents à 2,034 familles et à 6,069 individus.

(3) Pétition de la municipalité à l'Assemblée nationale, 2 décembre 1790.

Digitized by Google

tants, les souscriptions pour l'emprunt s'élevèrent, en peu de temps, à la somme de 200,000 livres (1) ».

Si l'on tient compte de ce qu'alors les riches, qui donnèrent si généreusement, eurent beaucoup à souffrir de la stagnation des affaires, qu'eux aussi supportaient, sans allégement d'aucune sorte, les prix excessifs de toutes les choses nécessaires à la vie, on ne pourra se défendre d'une certaine admiration, admiration d'autant mieux justifiée que les libéralités se continuèrent tant que sévit la famine, c'est-à-dire jusqu'en 1795. Les procès-verbaux des sections relatent presque chaque jour des dons peu élevés, mais nombreux, et d'autant plus touchants qu'ils émanent souvent de gens dont la situation était fort modeste.

A cette énumération qui, bien que déjà longue, est cependant incomplète, nous devons ajouter les dames de Versailles, et c'est avec satisfaction et non sans fierté que nous rappelons qu'elles aussi, obéissant aux élans de leur excellent cœur, donnèrent avec empressement talent, travail, argent, pour la Patrie et pour les infortunes si nombreuses à cette époque.

Mme Trial (2), plus connue sous le nom de son second mari, M. de Montyon, doit être citée en première ligne par la multiplicité de ses bonnes œuvres et de ses dons, puis toutes nos concitoyennes indistinctement.

Au lendemain de la triste journée du 10 août 1790, elles se cotisèrent et recueillirent 15,000 livres en faveur des veuves et des enfants des citoyens morts en cette triste journée.

En 1791, des dames (3) s'offrirent spontanément pour rem-

(1) 28 floréal an VIII, Assemblée municipale. — L'ordre du jour appelle la discussion sur la proposition du Comité des subsistances, tendant à rendre aux citoyens les sommes qu'ils ont prêtées ou à laisser intactes. Le Maire présente des observations sur la proposition du Comité : 1° le terme n'est pas encore échu; 2° la loi du 30 germinal dernier oblige les communes de se pourvoir des sommes nécessaires pour l'achat des subsistances; 3° les citoyens Delacroix et André Dumont, représentants du Peuple, successivement en mission dans le département de Seine-et-Oise, ont arrêté que l'excédent du prix du pain sera imputé tant sur la somme prêtée par le Comité de Salut public que sur l'emprunt fait par le Conseil général.

(2) Antoinette-Nicole Caubet, artiste dramatique d'un certain mérite; elle avait été mariée en premières noces à Jean-Claude Trial, directeur de l'Académie française de musique, créateur d'un genre qui porte encore son nom. Elle épousa en secondes noces Louis-Antoine Fleury de Montyon. Elle était veuve de ce second mari au moment où elle accomplit tous les actes généreux dont nous parlons. (Voir Laurent Hanin, t. III, p. 4.)

(3) Ces dames reçurent de la municipalité une lettre de félicitations très chaleureuse. Leur nom est conservé au registre des délibérations du Conseil municipal.

Digitized by Google

placer comme institutrices les religieuses « qui avaient abandonné subitement leurs fonctions (1) », et elles se firent gracieusement maîtresses d'école durant plusieurs semaines.

Au moment de l'appel des volontaires que la défense du sol national réclamait avec instances, riches comme pauvres se rendirent aux ateliers où l'on confectionnait l'habillement et l'équipement des hommes prêts à partir. M. Bénézech, l'un des administrateurs du département, nous a laissé à ce sujet le rapport suivant :

« Déjà, toutes les dispositions étaient faites pour pourvoir à l'habillement et à l'équipement des volontaires, mais nous manquions de bras. Il fallait, à la fois, transformer en uniformes les habits des ci-devant gardes de Louis XVI pour les compagnies franches, et faire plus de 3,000 chemises et autant de guêtres pour les volontaires (2).

« Le 1er septembre, il fut affiché un avis aux dames citoyennes de Versailles, pour les prévenir qu'un bureau d'inscription était ouvert au département. Je le rappelle avec autant de reconnaissance que de satisfaction; leur empressement ne surpassa pas nos espérances, mais bien nos moyens. Rien n'était assez tôt prêt pour satisfaire leur impatience. Des ateliers furent établis au Château et dans plusieurs autres lieux. En peu de jours, plus de 300 habits furent livrés aux tailleurs; plus de 2,000 chemises et 600 guêtres furent rendues, travaillées par les mains de ces généreuses citoyennes, qui avaient négligé les soins de leur propre ménage pour ne s'occuper que de l'équipement de nos volontaires. Je n'ose en citer aucune, elles ont toutes un droit égal à votre reconnaissance et à celle des citoyens de ce département. »

Et puisque nous parlons de la noble attitude des femmes de Versailles en cette ville au cours de la Révolution française, disons que l'une d'elles, la citoyenne Pierre Court, ne tenant compte ni des préventions, ni de la routine, sollicita un emploi dans les bureaux de la Mairie. La municipalité, très accessible elle aussi aux idées nouvelles, examina la supplique et « trouva

(1) Délibération de la municipalité, 31 mai 1791.

(2) Havet prêta gracieusement sa voiture pour aller chercher à Paris soixante-deux pièces de toile.

Digitized by Google

l'écriture de la postulante si agréable pour une femme, qu'elle prit en grande considération sa demande pour la première place vacante ».

Tels furent les actes généreux de notre population et notamment de ceux que certaines gens, seuls amis sincères du peuple si on les en croit, ne manqueraient pas d'appeler dédaigneusement la Bourgeoisie.

*
* *

De son côté, le Roi, même quand il eut quitté Versailles, continua à s'intéresser aux habitants malheureux de cette ville. Ses dons suppléèrent à l'absence des ressources de notre municipalité sans budget, et dès lors sans argent.

Vingt-quatre moulins à bras (1) avaient été établis, en 1789, au manège des Grandes-Ecuries, pour faciliter l'approvisionnement de la ville et procurer du travail à quelques hommes habitués aux travaux pénibles. Il n'était donné à chacun d'eux que 30 sols par jour, et cependant il fut un instant question de réduire les salaires à 24 sols (2).

Une mutinerie des ouvriers empêcha de donner suite à ce projet.

Cet atelier, eu égard au nombre considérable des bras inoccupés, se trouvait tellement insuffisant, que Louis XVI, sollicité par la municipalité, avait autorisé, au commencement de 1790, l'ouverture d'un atelier de charité au Canal.

Le crédit ouvert pour cet objet, laissant un disponible de 450 livres par semaine, M. Heurtier, architecte de la Couronne, annonça, le 27 mai 1790, qu'il verserait cette somme pour être employée à des travaux d'utilité publique, dans l'intérieur de la ville. Avec cette ressource, il fut décidé que l'on adoucirait, butte de Picardie (3), la pente de la route de Saint-Cloud.

(1) Voir Mémoire sur les moulins à bras de Versailles, 19 novembre 1790. (Manuscrit de la Bibliothèque de la Ville.)

(2) Après la disette de 1790, ces moulins furent livrés à l'administration de la Guerre, qui les dirigea sur les villes frontières. La Ville reçut en échange un moulin à manège qui fut installé dans le local du poids à la farine, en nivôse an II.

(3) Cette pente était alors de 8 à 9 pouces par toise.

Digitized by Google

Mais quand l'Assemblée nationale eut décrété l'établissement d'une liste civile, le Roi, dont les revenus se trouvaient limités et très réduits, se vit dans la nécessité de restreindre les dépenses que précédemment il consentait volontiers, et sa Maison décida que l'atelier ouvert au Canal serait fermé le 15 août 1790.

C'était une perte énorme pour la classe laborieuse, car, durant les huit mois qu'avaient duré les travaux, ils procurèrent plus de 200,000 livres à huit cents pauvres.

On conçoit quel dut être l'embarras de la municipalité, absolument empêchée de continuer l'œuvre bienfaisante du Roi. Elle essaya d'éloigner la plupart des travailleurs occupés au Canal, en offrant, le 22 juillet, une gratification d'une demi-journée jusqu'au 15 août à ceux qui voudraient bien aller chercher de l'ouvrage à la campagne.

Comprenant le stratagème, les ouvriers refusèrent, et leur réponse à la municipalité contient tant de renseignements utiles que nous n'hésitons pas à la reproduire presque textuellement.

« La plus grande partie d'entre nous, disaient-ils, sont des gens de métier qui ne sont point accoutumés aux travaux de la campagne, où l'on ne manque point de moissonneurs dans tous les genres; les fermiers donnent toujours la préférence aux hommes qui ont l'habitude de ce travail; du reste, la récolte commence à s'avancer, et ce serait sans fruit que les ouvriers occupés au Canal quitteraient leurs femmes et leurs enfants pour courir la campagne. Les deux tiers d'entre eux sont nés à Versailles où ils ont acquis droit de domicile; il y a quelques garçons, mais la plupart des ouvriers sont mariés et ont des enfants, ceux qui ne sont point nés ni domiciliés à Versailles ont été admis à l'ouverture des ateliers, leurs camarades ne croient pas devoir les nommer ni les désigner. On les accuse de paresse; il peut y en avoir quelques-uns qui méritent ce reproche, mais c'est le petit nombre; quelquefois, sans doute, ils sont tombés dans le découragement en se voyant forcés d'abandonner leur métier, dans lequel ils gagnaient 40 à 50 sols, pour ne gagner que 20 sols à une besogne qui leur est étrangère, et en voyant des enfants avoir le même salaire, quoique bien éloignés de pouvoir remplir la même tâche; puis, des ouvriers mal nourris ne peuvent faire autant d'ouvrage que s'ils avaient une bonne nourriture. Du reste, on les a toujours calomniés, on les a sup-

Digitized by Google

posés prêts à se révolter, et ils n'ont pas cessé un instant d'être tranquilles (1). »

Cette réponse reposait sur de trop judicieuses raisons pour laisser le moindre espoir à la municipalité, qui ne vit qu'une ressource : écrire à l'Assemblée nationale pour lui exposer l'impossibilité où se trouvait la ville de pourvoir à la subsistance de huit cents ouvriers incessamment sans ouvrage et sans pain.

Ce fut encore le Roi, auquel on s'était également adressé, qui, pour un instant du moins, tira tout le monde d'embarras. Il fit écrire, le 6 août 1790 : « Au moment de la cessation des travaux de charité, prenant en pitié le sort de la classe malheureuse, le Roi se détermine à donner, *de sa poche*, pour aumône, une somme de 1,000 écus par mois, pendant quelque temps et en attendant que la ville ait des fonds dont elle puisse disposer. » Le Roi déclarait en outre « s'en remettre aux soins de la municipalité de Versailles pour employer le don de la manière qu'elle jugera le plus convenable (2) ».

Quand cette ressource vint à manquer, la municipalité employa les 30,000 livres qui, comme nous l'avons dit précédemment (3), furent mises à sa disposition par les bourgeois de la ville. Mais il y avait alors à Versailles dix mille pauvres en comprenant les ouvriers sans travail (4), et cette multitude dont l'impatience et les besoins croissaient constamment menaçait sans cesse de se porter aux dernières extrémités.

Le 24 novembre 1790, l'Assemblée municipale étant en séance, « une députation du département a été annoncée et introduite. M. Boyer, prenant la parole, a dit qu'un événement arrivé ce matin manifeste la nécessité de venir promptement au secours des ouvriers qui sont sans ouvrage; que l'administration est sans cesse distraite de ses travaux par des ouvriers qui se présentent à elle pour avoir de l'ouvrage; que même les administrateurs ne sont pas toujours en sûreté; que ce matin, M. Belin a été

(1) Au Canal peut-être, mais le 28 juin 1790, la municipalité fut informée par un procès-verbal du sieur Martin, garde-chasse au départ de Montreuil, que les ouvriers faisaient du dégât dans les bois du Roi. Il fut décidé que les chefs d'ateliers seraient mandés pour connaître les coupables et statuer selon ce qu'il appartiendrait.

(2) Archives de Seine-et-Oise, série Q, le Canal.

(3) Assemblée municipale, séance du 30 novembre 1790.

(4) *Ibid.*, séance du 2 septembre 1790.

Digitized by Google

entouré d'une multitude qui l'a menacé; que plusieurs de ces gens étant venus à l'assemblée du département, ils avaient montré le plus grand désespoir... ».

« La municipalité... a donné connaissance... qu'en ce moment elle n'a point de fonds en caisse et que même la dépense excède la recette... »

En se retirant, les administrateurs du département emportèrent la conviction du dénuement complet où se trouvait la municipalité. Ils insistèrent sans doute auprès des pouvoirs publics, car, quelques jours après, un secours était accordé par l'Assemblée nationale. Le district, qui s'en était réservé l'emploi, décida la construction de six chemins aux environs de Versailles, où seraient employés cinq cents ouvriers, dont trois cents demeurant en cette ville. La municipalité désigna d'abord les pères de six enfants et plus, puis ceux de cinq, de quatre, etc.

On espérait que ce soulagement calmerait les esprits, mais on fut informé, le 12 janvier 1791, qu'un grand nombre d'ouvriers n'avaient pas paru aux ateliers de Bougival et de Vaucresson; que des mutineries s'étaient produites et que les sept chasseurs de Lorraine chargés de la surveillance, depuis le 5 janvier précédent, étaient débordés. Le mécontentement, cause de cette effervescence, provenait de ce que les tâches avaient été fixées sans tenir compte des difficultés du sol, ce qui les rendait tellement inégales que, sur certains lots, les meilleurs ouvriers n'arrivaient pas à gagner plus de 10 à 12 sols par jour, le prix de la toise cube remuée étant payé 40 livres. Sur d'autres points, les travaux avaient été donnés à des entrepreneurs qui n'admettaient qu'un petit nombre d'ouvriers du pays ou ne leur offraient qu'un prix dérisoire; enfin, les habitants de la campagne se croyant maîtres, étant chez eux, se soulevaient contre les ouvriers de la ville et les chassaient des chantiers.

Pour prévenir tous ces conflits, la municipalité demanda que la somme proportionnelle à lui revenir fût dorénavant versée dans sa caisse et employée par ses soins.

Il fut ainsi procédé pour l'emploi de 7,200 livres allouées le 28 floréal an III (1). L'administration communale eut seulement

(1) Le même jour, Versailles reçut en outre, sur les 310 millions à partager entre tous les districts, une somme de 7,200 livres pour neuf cents vieillards, soit 8 livres pour chacun.

Digitized by Google

à faire parvenir au district un procès-verbal décrivant les travaux à exécuter.

Vers cette époque, les administrateurs des maisons de charité créèrent une sorte de filature à domicile, qui avait l'avantage de permettre à l'ouvrier d'accepter, sans rien perdre de sa dignité, l'assistance qu'on lui offrait, puisqu'il ne recevait qu'en donnant une valeur égale de main-d'œuvre. Sans doute, c'était rendre entrepreneur une administration charitable qui, risquant seulement l'argent des autres et n'ayant besoin d'aucun bénéfice, pouvait faire une concurrence mortelle à l'industrie privée. Cependant, aux moments de grandes misères, il faudrait, pour soulager l'infortune générale, utiliser ainsi les ressources qui se rencontrent dans chaque commune.

Or donc, le comité établi pour la gestion du revenu des indigents, disposant d'une certaine quantité de petits rouets, les confiait, avec de la filasse, aux femmes pauvres de la ville; le fil fabriqué était tissé et ensuite vendu au profit de l'œuvre. Le commissaire chargé par la municipalité de l'examen et de la vérification des comptes indiqua, le 22 octobre 1793, que sa filature avait produit un bénéfice de 7,914 l. 18 s. 6 d.; il avait été payé, en outre, aux ouvrières 10,606 l. 19 s., comme valeur de leur main-d'œuvre.

Ces résultats excellents semblaient promettre longue vie à un établissement que le Conseil général de la commune regardait comme « une des ressources les plus fécondes pour alimenter les indigents en leur procurant un travail suffisant pour bannir l'oisiveté et tous les vices qu'elle enfante ».

Mais il aurait fallu que la Commission des subsistances et secours de la Convention nationale avançât à la ville les 50,000 francs qu'elle avait demandés pour soutenir la filature.

La Convention nationale n'accorda pas le subside, et notre malheureuse population ouvrière en fut réduite aux ressources presque nulles qu'offraient le commerce et l'industrie, presque ruinés, de la localité.

(A suivre.) L.-A. Gatin.

Digitized by Google

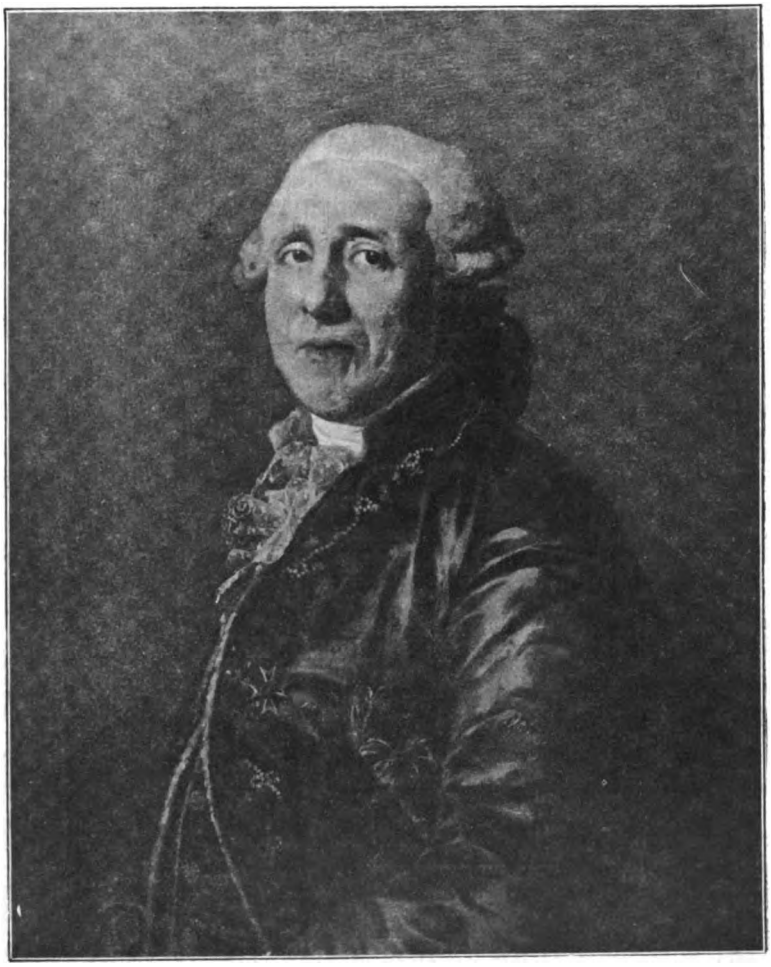

THIERRY DE VILLE-D'AVRAY. 16

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR

VILLE-D'AVRAY

DU XIIe AU XVIIIe SIÈCLE (1)

Le village de Ville-d'Avray, situé à 12 kilomètres au sud-ouest de Paris, entre Sèvres, Saint-Cloud et Versailles, a des origines assez vagues. Son vocable étonnait l'abbé Lebeuf qui, dans les vieux textes, ne l'avait jamais rencontré sous une forme latine (2). Il semble que cette localité, très tardivement constituée en paroisse, ne se composa tout d'abord que de quelques habitations groupées autour d'une demeure seigneuriale dont nous parlerons plus tard.

Le territoire était limité au nord par le parc de Saint-Cloud

(1) L'étude qu'on va lire avait été destinée par son auteur, feu M. Anatole de Barthélemy, au *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise*. C'est par suite d'un malentendu que ce travail, d'ailleurs si précieux pour nous, est venu entre nos mains. Nous avons été autorisés à le conserver; et nous ne saurions en exprimer trop vivement notre gratitude à la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise, aussi bien qu'à la famille de l'éminent académicien. M. de Barthélemy, étant décédé le 27 juin 1904, avant la publication de ces notes, n'a pu en revoir l'impression, qui a été soigneusement collationnée sur le manuscrit.

(2) Dès le XIIIe siècle, les textes donnent à ce village le nom de *Villedavrain*, plus tard *Villedavrée*. La première de ces désinences se retrouve aux environs : *Villecoublen*, *Villa-Coublay*, Villecoublay, aujourd'hui ferme sur le territoire de Velizy; *Villoflen*, Viroflay. Cette terminaison en *ain*, *en* permettrait de voir dans le second terme de ce vocable un nom propre de femme. En effet, Eva fait au cas oblique *Evain*, Berta *Bertain*, nonne *nonnain;* peut-être Villedavrain devrait son nom à sa plus ancienne propriétaire qui se serait appelée *Dagoverana*. Il ne faudrait donc pas se laisser aller à trouver dans le nom de Ville-d'Avray quelque autre vocable analogue, mais ayant philologiquement une tout autre origine. Je citerai, par exemple, le prieuré de la Fertéavrain, aujourd'hui la Ferté-Beauharnais (Loir-et-Cher), fondé au XIe siècle par Hervé, archidiacre de Sainte-Lucie d'Orléans, fils d'un *Avranus* ou *Havranus :* ce prieuré est nommé la *Ferteavrein*, la *Ferté-Avrain* du XIIIe au XVIIe siècle. Dans le recueil de chartes empruntées au Chartrier de Thouars, publié par Marchegay et Imbert, on trouve en 1524 Jacques *Avrain*, châtelain de Doué. Toutes ces formes ne peuvent être confondues avec le second terme du nom de notre village où se trouve un D qu'il ne faut pas perdre de vue.

Digitized by Google

et le chemin forestier de Versailles, le séparant de Marnes; à l'ouest, par la butte de Picardie jusqu'au carrefour de Fosse-Repose et Montreuil; au sud, par Viroflay, Chaville et Sèvres. Lors de l'établissement du cadastre, en 1808, une partie du territoire de l'ancienne paroisse fut échangée avec Sèvres, de manière à modifier ces limites à l'est et au sud. On peut considérer que la commune actuelle, sauf les légères modifications qui viennent d'être indiquées, représente la circonscription de la seigneurie, telle qu'elle paraît sur un plan dressé en 1726 pour les Célestins de Paris, alors seigneurs de Ville-d'Avray.

Du haut du coteau où étaient situés le château, l'ancienne église et les premières habitations, l'œil embrasse, dans toutes les directions, une immense étendue de forêts, répandues sur un terrain très accidenté et peuplées de fauves assez nombreux pour que, à la fin du XVIIIe siècle, les populations voisines se plaignissent des dégâts causés par les cerfs, les sangliers et autre gros gibier. Aussi ces bois étaient souvent parcourus par les meutes royales. Quelques avenues et carrefours rappellent par leurs noms les souvenirs d'exploits cynégétiques : *Le Grand-Veneur, Les Six-Chiens, Les Relais*, etc.; une partie du village, voisine des étangs, à l'ouest, avait encore conservé à une date peu éloignée la dénomination de *La Chasse* (1).

L'ensemble de ces chasses constituait *les Plaisirs du Roi;* elles étaient surveillées par de nombreux gardes, plusieurs domiciliés à Ville-d'Avray (2).

Les *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par M. Guiffrey dans la collection des *Documents inédits*, relatent, de 1681 à 1683, plusieurs acquisitions faites pour assurer les chasses royales :

(1) Un tableau de Carle Vernet, au Musée du Louvre, représente un bat-l'eau de cerf dans l'étang neuf de Ville-d'Avray. On y remarque le duc de Berry prenant les ordres du comte d'Artois, son père, tandis que les piqueurs, les hommes de vénerie et les chiens s'éparpillent au milieu des étendoirs et des blanchisseuses qui, affolées, ramassent leur linge en grande hâte.

Les *Comptes des bâtiments du Roi* (2, V, p. 26) mentionnent au 30 mai 1706 : « A Jacques Le Chat, marinier, pour trois bateaux qu'il a voiturés de Paris dans les étangs de Ville-d'Avray et de Porchefontaine, pour la commodité de la chasse, 130 livres .»

(2) Les registres d'état civil mentionnent, en 1788, les noms de gardes des Plaisirs domiciliés à Ville-d'Avray : François Fouché, Louis Vallerand, Pierre-Martin Roche, Cl. Claude, Jérôme Buard. Notons aussi un ingénieur des fontaines artificielles du Roi, Lintelaer, en 1634.

Digitized by Google

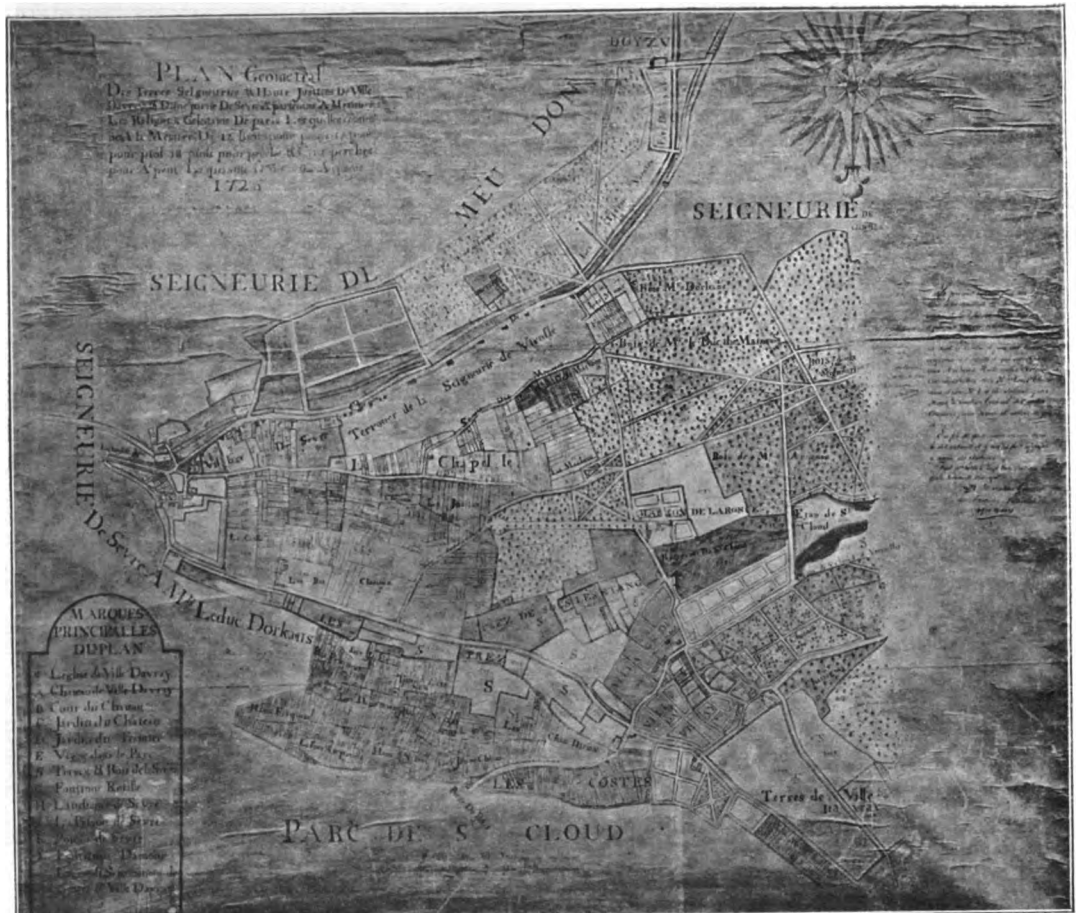

Plan des Célestins en 1726.

Digitized by Google

Digitized by Google

Du sieur de Satteville	1	arpent	12	perches	280 l.	
De Nicolas Vincent	3	—	1/3	—	1,006 l.	15 s.
De Dominois	2	—	50	—	867 l.	
De la veuve Brisson.	11	—	»	—	3,300 l.	
De Cl. Villette, sieur de la Ronce. .	1	—	39	—	345 l.	15 s.
De la veuve Fr. Galland	40	—	25	—	11,775 l.	
De Jean Carrier, sieur de la Brosse.	27	—	58	—	8,619 l.	10 s.
De la cure de Ville-d'Avray	1	—	94	—	165 l.	
De Jouy	»	—	33	—	107 l.	5 s.

Le passage suivant du cahier de la paroisse de Ville-d'Avray, du 14 avril 1789, rédigé par son délégué, le sieur Domain, qui fut plus tard l'un des habitants désignés pour former l'administration municipale, présente assez exactement l'état de la paroisse. On remarque, à l'article 3, combien les propriétés particulières, presque toutes résidences de plaisance, avaient, en dehors des forêts, diminué la portion du territoire réservé à l'agriculture et au vignoble. Que dirait aujourd'hui le sieur Domain en suivant ces longues murailles qui délimitent tristement les rues du village, clôturant des parcs devant lesquels les vignes et les champs labourés ont disparu; et aussi ces nombreuses villas avec leurs jardins plus ou moins spacieux qui semblent, chaque année, sortir du sol? La villégiature de la banlieue de Paris diffère de la véritable campagne par cette tendance que, dans la première, chacun semble dominé par le désir de s'isoler et de se cacher aux regards des passants. C'est peut-être un sentiment de citadins habitués, dans la ville, à se soustraire le plus possible à la curiosité des voisins.

« Attendu : 1° que la paroisse de Villedavray est située sur les Plaisirs de Sa Majesté et que les champs sont considérablement dévastés par le gibier, les habitants, pour la présence notamment des bêtes fauves, demandent qu'il soit établi un mur à prendre de l'encognure des jardins de la Ronce, du côté de l'étang neuf, et se continue en droite ligne au champ de la Source; que les bois qui se trouveront en dehors des murs soient arrachés et que le terrain soit donné à rente ou vendu aux habitants; 2° notre territoire, depuis dix ans, se trouve tellement circonscrit que nos bras restent oisifs, faute de terrain à cultiver, par la quantité d'enclos qui ont été faits; nous demandons notamment qu'il ne soit plus permis de faire aucune clôture sans la permission préalable de la paroisse; 3° nous sup-

Digitized by Google

plions que tout le terrain qui avoisine les étangs jusqu'au pied de la butte de Picardie soit abandonné à la paroisse de Ville-davray à titre de communaux; qu'il soit permis aux blanchisseurs qui forment une forte partie du commerce de la paroisse de pouvoir étendre leur linge dans le voisinage des étangs; 4° les habitants demandent la destruction des capitaineries et du gibier (1). »

Si la plus grande partie du territoire de Ville-d'Avray était forestière, dans la direction de Marnes il y avait des terres arables; à l'est, vers Sèvres, deux coteaux, les *Côtes d'argent* et *d'or*, étaient plantés en vignes surveillées par des messiers armés de hallebardes; leurs récoltes n'avaient qu'un renom local, elles disparurent complètement.

La grande industrie du pays était le blanchissage, favorisé par les étangs et les nombreuses sources qui s'échappaient des coteaux (2).

Ville-d'Avray se compose aujourd'hui de maisons situées sur les routes de Saint-Cloud à Versailles et de Sèvres à Marnes, qui se coupent à un certain point, devant l'église actuelle, où elles forment un carrefour. La première de ces routes traversait le parc de Saint-Cloud, et à la sortie, en 1726, passait à droite et à gauche au milieu de vignes, jusqu'à sa rencontre avec la seconde; c'est seulement vers 1830 que quelques habitations vinrent la border (3). La seconde route rejoignait la voie de Normandie, aujourd'hui route nationale n° 185. Jusque dans ces dernières années, on y croisait, la nuit, des troupeaux de bœufs destinés à l'alimentation de Paris. Cette voie quittait Sèvres par une côte étroite et rapide; elle fut redressée en 1789 et bordée d'arbres, telle qu'on la voit aujourd'hui. Dans un rapport fait au Roi, le seigneur de Ville-d'Avray note qu'à cet effet il a

(1) Thénard, *Les Cahiers des paroisses et communautés, accompagnés de quelques cahiers des curés.* Versailles, imp. E. Aubert, 1889.

(2) Les anciens titres mentionnent principalement les fontaines de Dompmarie, de Ragueneau, des Vignes, de Renard.

(3) Le plan de 1744 porte quelques habitations sur la route de Versailles; sur celui de 1786, on constate que, pendant la seconde moitié du XVIIIe siècle, Ville-d'Avray s'était singulièrement développé; on peut attribuer ce fait à l'attrait pittoresque du site, au plaisir de la chasse, qui tentaient les amateurs de villégiature, et surtout au voisinage entre Paris et Versailles, séjour de la Cour.

Digitized by Google

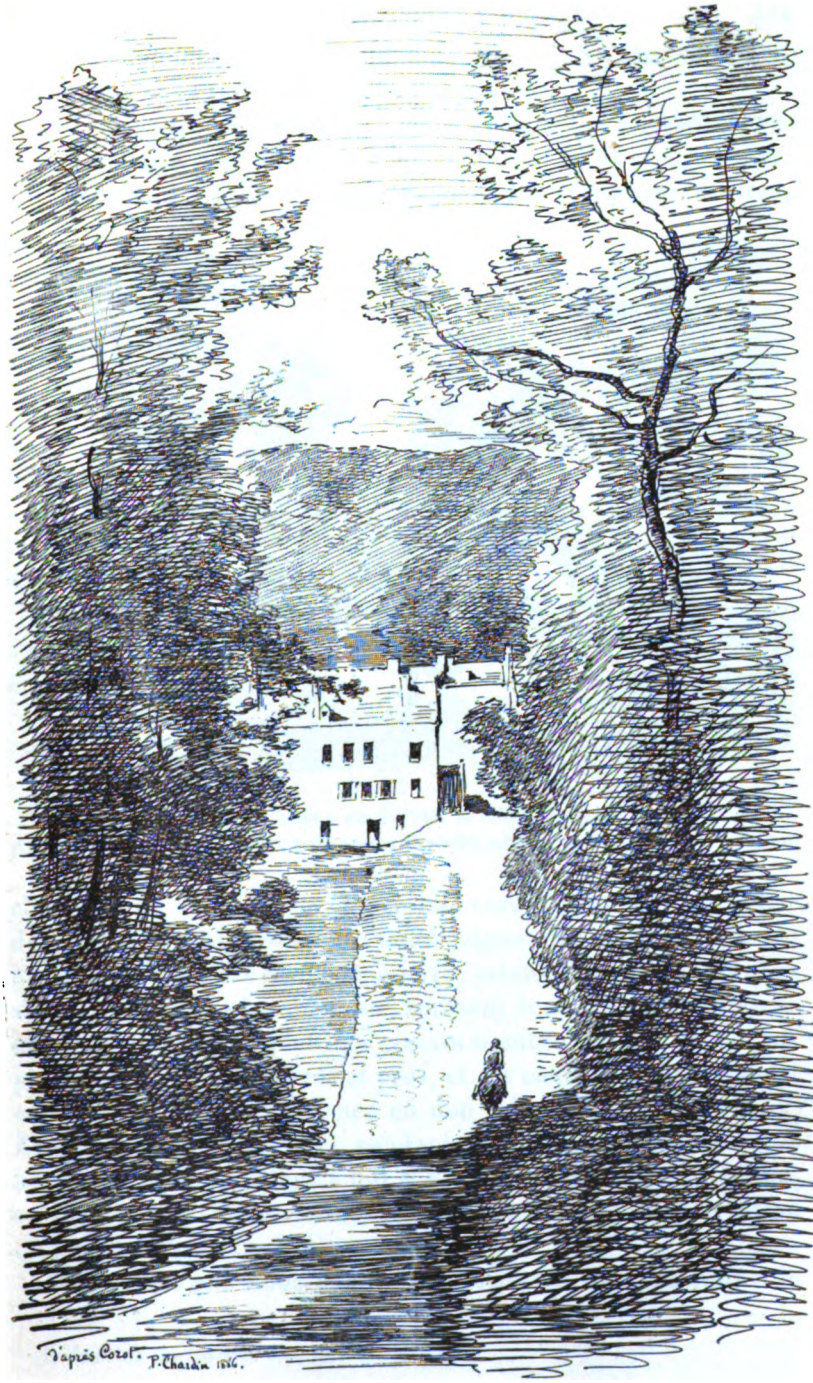

Vue de la Chaussée des Etangs de Ville-d'Avray.
(P. Chardin, 1886, d'après un dessin de Corot.)

Digitized by Google

Digitized by Google

payé, sur les fonds du Garde-Meuble, 7,496 l. 8 s. aux Ponts et Chaussées et 19,627 l. 12 s. à l'entrepreneur.

Ville-d'Avray ne paraît que deux fois, à ma connaissance, dans l'histoire générale de la région, au xve et au xviie siècles. Un aveu de 1443, de Philippe Bryant, alors seigneur du lieu,

Vue de la rue de Sèvres, à Ville-d'Avray.
(Actuellement, la rue de droite s'appelle avenue Gambetta, celle de gauche, chemin des Vallières.)

constate que le village et la paroisse eurent beaucoup à souffrir des guerres; « au dessus de l'hôtel seigneurial soulloit avoir un pressoir auquel, par avant la guerre, estoient ou sont tenus plusieurs vignes d'icelui terrouer, apresent tout descheu et tourné en non valleur ». De plus, un certain nombre de redevances sur plusieurs héritages, terres et prés, et les cens étaient également « cheuz en ruyne et tournez en non valleur par ces guerres ». Au 21 janvier 1649 (c'était pendant la Fronde), Dubuisson-Aubouay parle d'un village « qui a été brûlé derrière Saint-Cloud, entre Sèvres et Vaucresson, dont on a vu le feu à Paris et dit-on que c'est Villedavray (1) ».

Maintenant que nous connaissons l'aspect topographique du

(1) *Journal des Guerres civiles*, t. Ier, p. 127.

Digitized by Google

pays, nous allons rappeler, en arrivant par la route de Sèvres, les souvenirs qui sont attachés aux plus anciennes maisons du village; puis nous monterons au château. Je ne veux pas énumérer tous les personnages connus qui ont habité plus ou moins temporairement Ville-d'Avray, artistes, littérateurs, hommes politiques; la liste en serait trop longue, même en se bornant à un siècle en arrière; je me bornerai à noter quelques faits sans dépasser le premier quart du XIXe siècle.

Le promeneur qui montait la route de Sèvres en 1726 et en 1744 ne voyait, à sa droite et à sa gauche, que des champs, des vignes et des prés jusqu'au point où cette route rencontre celle de Versailles. Arrivé au carrefour, il rencontrait, à gauche, une prairie de 3 arpents appartenant à la cure, où fut construite, en 1789, l'église actuelle, par le dernier seigneur de Ville-d'Avray, après la suppression de l'ancienne église, tombée en ruine. Le pré, situé au lieu dit Reverdy, avait été acquis le 21 mai 1769 au moyen d'un échange avec le Roi, auquel on abandonnait 2 arpents et 20 perches de bois près du pavillon de Fosse-Repose. La première pierre fut posée solennellement le 11 juillet 1789; elle contenait une boîte en bois de cèdre renfermée dans un coffre en plomb; dans la boîte étaient deux plaques en cuivre portant en latin et en français le souvenir de la fondation, plus une médaille en vermeil aux armes du fondateur. Le coffre fut scellé dans une cavité pratiquée dans une pierre de taille du portail, à la onzième assise au-dessus du parquet. Le 24 pluviôse an II (14 janvier 1794), la municipalité descella la pierre, s'empara du coffret dont le contenu fut estimé quatre écus de 6 livres (1).

Derrière l'église, n° 2 de la rue de Sèvres, était le presbytère, construit en même temps que celle-ci. Il fut acquis de la Nation le 16 fructidor an IX (3 septembre 1801), par J.-B. Gumy, et

(1) Le projet de la façade et les plans de la nouvelle église sont conservés aux Archives Nationales, Z, 7745, doss. 51, avec la date du 13 novembre 1788. On n'y voit pas le nom de l'architecte, le sieur Arnaudin, mais le plan est signé par Thierry, baron de Ville-d'Avray, et par Malaret, archidiacre de Josas; le 25 mars 1790, le sieur Marquet, entrepreneur, reconnaissait que tous les mémoires avaient été acquittés, et, le 14 septembre, M. Thierry faisait abandon de tout ce qu'il avait dépensé pour la construction de l'église et du presbytère. Le Roi, à défaut des fonds des économats, avait accordé 115,897 l. 13 s. sur la recette des fonds du Garde-Meuble ne provenant pas du Trésor royal. (*Rapport de M. Thierry, commissaire général de la maison de Sa Majesté*, février 1790.)

Digitized by Google

Premier projet de l'Eglise de Ville-d'Avray.

D'après l'original approuvé le 13 novembre 1788, par M. Thierry, baron de Ville-d'Avray, et de Malaret, archidiacre de Josas.

(Arch. Nat^les, Z, 7745. Dossier 51. — Projet modifié lors de l'exécution en 1789.)

Digitized by Google

Digitized by Google

passa ensuite à Claude-René Jubé, puis à sa fille Marie-Julie, épouse de Antoine-Marcel Arnault de Sartrouville. Cet immeuble devint une maison de campagne complétée par un parc formé de biens provenant de la cure et de la fabrique, acquis nationalement.

Arrivés au croisement des rues de Sèvres et de Versailles, nous tournons à gauche et, toujours à gauche, nous trouvons, n° 3, une propriété qui, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait à Louise-Adélaïde Duquesnoy, veuve de Blaise de Méliand, conseiller d'Etat, qui l'avait achetée en 1778 de la succession d'un sieur Lebrun, qui la détenait depuis 1772. A cette propriété attenait un jardin dont le fond dépendait de la seigneurie de Ville-d'Avray, mais M. Thierry en avait abandonné la jouissance viagère à Mme de Méliand (1). Celle-ci la vendit, le 24 floréal an IV (13 mai 1796), à la demoiselle Marie-Claudine-Anne Lolotte; puis elle passa au sieur Mahault, le 22 thermidor an IX (31 août 1801), à la dame Jeandel (1806), à Denis-Pascal Rolland, ancien banquier (1812). C'est sur le nom de ce dernier que s'établit une légende locale d'après laquelle Mme Roland aurait habité Ville-d'Avray; nous trouverons un peu plus loin une légende semblable. La même année, l'immeuble dont nous nous occupons était vendu à Jean-Louis Pitaux, bijoutier de Paris; se succédèrent ensuite : Mme Riant (1825); le sieur Mignon (1828); enfin, en 1830, le célèbre sculpteur Jean-Jacques Pradier, membre de l'Institut. La maison qui existe encore aujourd'hui fut construite par Pradier; celle qui fut habitée par Mme de Méliand a été démolie il y a quelques années; elle s'élevait un peu plus loin et sa porte charretière est actuellement bouchée. On a des dessins de cette maison.

Immédiatement après, nous arrivons à une maison, très agrandie et modifiée ensuite, construite par Jacob-Nicolas

(1) Moreau, dans ses *Mémoires* publiés par M. C. Hermelin, parle du caractère enjoué de cette dame à propos d'une fête donnée à Versailles chez Mme de Donissan. C'est elle qui, en 1789, avertit Moreau des menaces proférées contre lui et des dangers qui le menaçaient à Ville-d'Avray. En 1679, on voit le nom de Maximilien-François de Méliand figurer comme parrain dans les registres paroissiaux; en 1728, Marie Le Bret, comme fondée de procuration d'Antoine-François Méliand, conseiller d'Etat, intendant de Flandre, vendait un petit terrain, rue Saint-Louis-du-Marais, à Joseph Pâris-Duverney, conseiller d'Etat, fondateur de l'Ecole militaire.

Digitized by Google

Moreau, vers 1766 (1). Dans ses *Mémoires*, il parle de Mlle Jubert du Thil, qui mourut chez lui, à Sèvres, « pendant que je bâtissait à Villedavray ».

Il habitait sa petite propriété une partie de l'année; la proximité de Versailles lui permettait de vaquer à ses fonctions (2). Il pouvait aussi faire de fréquentes visites, à Sèvres, à la princesse d'Armagnac, qui le recevait dans son intimité; parfois, elle venait le trouver dans sa maison de Ville-d'Avray. Moreau, en 1774, revenait à pied de dîner chez cette dame, lorsqu'il apprit la mort du Roi; il lui offrit de se retirer dans sa petite maison pour lui éviter la vue du convoi de Louis XV. Un peu auparavant, dans la côte de Picardie, alors qu'il rentrait à Versailles, il aperçut le prince de Conti qui, prévenu à Saint-Cloud de l'agonie du Roi, accourait en toute hâte faire sa soumission.

Moreau (3) fut marié deux fois : d'abord, en 1759, avec Henriette-Marguerite de Coulange, qui, par les Polastron, l'apparenta à la duchesse Jules de Polignac; puis, en 1767, avec Marie-

(1) Moreau fut conseiller à la Cour des Comptes, Aides et Finances de Provence, historiographe de France, premier conseiller de Monsieur, frère du Roi (depuis Louis XVIII), et secrétaire de ses commandements, enfin bibliothécaire de la reine Marie-Antoinette.

(2) Cette propriété, très modeste, composée principalement d'une maison et d'un jardin, fut vendue par Moreau au sieur Prevost, qui l'augmenta considérablement en y comprenant plusieurs parcelles achetées à huit personnes, parmi lesquelles figurent Cécile-Marguerite Lemoine, veuve du baron de Ville-d'Avray, et Armand Thierry, son fils; il s'agissait probablement du jardin dont le seigneur de Ville-d'Avray avait laissé la jouissance à Mme de Méliand. Le sieur Prevost vendit le domaine à Mme Rutgera-Johanna Delille, femme divorcée de Jean Walkenaer, qui l'aliéna en 1813 à Jacques-Ambroise Legeay; celui-ci augmenta encore le domaine, ses héritiers le possèdent toujours. Outre sa maison et son jardin, Moreau possédait aussi 12 perches 1/2 de vignes aux Brosses, 10 perches 1/2 et 29 perches 5/10es aux Côtes, 28 perches 2/10es, plus un pré de 3 arpents 10 perches, au-dessus de l'Etang.

(3) Je n'ai pas à faire ici la biographie bien connue de Moreau. Il suffit de rappeler que ce paisible janséniste, royaliste convaincu, opposé aux nouvelles idées qui amenèrent la Révolution, occupa une place considérable dans la société contemporaine. Il la conquit par son infatigable aptitude au travail, la part prise par lui aux affaires publiques, son égale valeur comme homme politique et érudit. Sa bibliographie, rédigée par lui-même, est un témoignage éloquent en sa faveur. On ne saurait avoir trop de reconnaissance envers Moreau pour l'immense service rendu par lui à l'érudition, grâce au zèle heureux qu'il mit à former la collection de copies qui porte son nom à la Bibliothèque Nationale. Il est parvenu à réunir et à sauver des documents d'archives dont, peu après, les troubles révolutionnaires dispersaient et anéantissaient les originaux.

Nous ne devons pas oublier que, pendant son séjour à Ville-d'Avray, Moreau publia un recueil de poésies sous le titre de : *Pot-Pourri de Ville-d'Avray.*

Digitized by Google

Louise O'Neill, d'origine irlandaise (1). Nous verrons dans un instant qu'à la fin du XVIIIe siècle, Ville-d'Avray avait reçu une colonie d'Irlandais.

Outre les relations que Moreau avait à Sèvres, à Versailles, et qui fréquentaient sa petite maison, il trouva à Ville-d'Avray

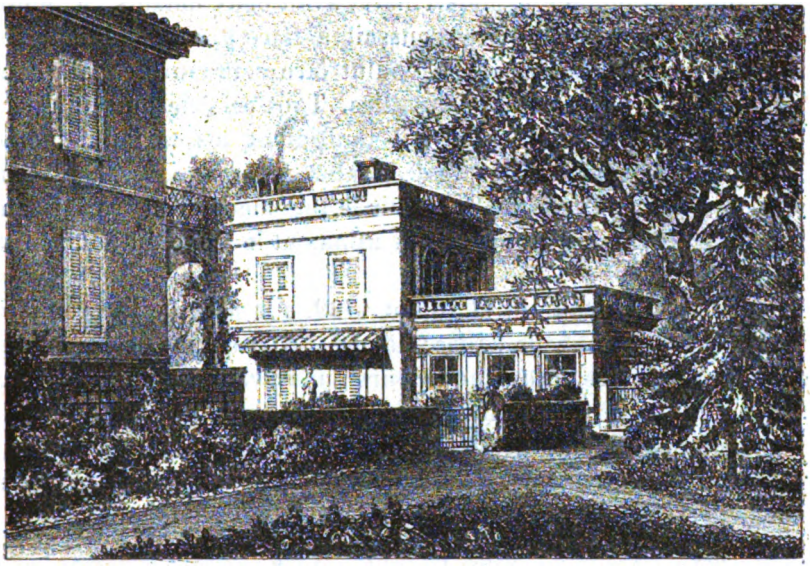

Maison de Pradier.
(Regnier del, Lith. de Engelmann. Champin, lith.)

même un cercle d'amis choisis : M. Le Breton des Chapelles, M. l'abbé de Morambert et son gendre, M. Denormandie, dont les noms reviendront plus loin, Mme de Méliand, enfin M. Thierry, baron de Ville-d'Avray, avec lequel il était dans une intimité qui ne se refroidit qu'en 1788, lorsque Moreau, profondément religieux et dévoué à la monarchie, crut s'apercevoir que Thierry, comme beaucoup d'autres, se laissait persuader

(1) Les registres paroissiaux mentionnent, au 24 décembre 1781, le décès de Marie-Thérèse O'Lavery, veuve de Jean O'Neill, lieutenant au régiment de Dillon, âgée de quatre-vingt-deux ans. Les témoins sont : J. Moreau, son gendre; Louis-Gatien Le Breton des Chapelles, lieutenant-colonel d'infanterie, et Joseph Valcourt, secrétaire de Moreau. Dans ces mêmes registres, j'ai relevé les noms de Jean O'Connor et de Jérémie O'Murphy, capitaines d'infanterie; de Daniel O'Balen, capitaine au régiment de Fitz-James, mort à Ville-d'Avray en 1744. Je note encore, au nombre des témoins du mariage de Hélène-Geneviève O'Donoghen, Thomas O'Crowlley, conseiller ès droit de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

par les apôtres des idées nouvelles qui devaient faire monter le Roi à l'échafaud. Thierry était le type de l'homme honnête, obligeant et charitable; faisant le plus noble usage de la très grande fortune acquise par lui, il était la providence de Ville-d'Avray. Sa femme et Mme Moreau rivalisaient de zèle pour secourir les indigents. Mais Thierry avait deux défauts : d'abord, une grande vanité qui le poussait à faire grand, oubliant ses origines assez modestes. Il voulut être seigneur féodal, haut justicier, roi en un petit Versailles. Tout cela ne nuisait à personne, excepté à lui-même; il multipliait les envieux, même parmi ceux qui lui devaient le plus de reconnaissance. Son second défaut fut de ne pas avoir le jugement droit, se laissant persuader par les utopistes qui minaient le trône au nom de la liberté.

Moreau assistait, le 11 juillet 1789, à la pose de la première pierre de la nouvelle église; là, on lui confirma les menaces proférées contre lui quelques jours auparavant par un député du Tiers qui traversait le village. Il partit en toute hâte le 16 juillet, abandonnant ses papiers et sa bibliothèque : sur le chemin de Versailles, il rencontra le baron de Ville-d'Avray, fuyant également; celui-ci ne vit pas son ancien ami, que, du reste, il n'avait averti ni du danger, ni de son départ.

Moreau se retira à Chambourcy, terre achetée par lui en 1773, 100,000 livres, au vicomte de l'Hôpital.

Traversons maintenant la ruelle de la Ronce; son nom rappelle un hameau dont il ne reste aujourd'hui qu'une maison; nous arrivons devant le n° 7 de la rue de Versailles, où se trouve la porte d'un domaine qui portait autrefois le nom de Clinchamp (1).

Au commencement du XVIIe siècle, Clinchamp était à Jehan de

(1) En 1655 et en 1679, une maison de Ville-d'Avray avait pour propriétaire Pierre de Clinchamp ou Clinchant, « concierge des Tuilleries et chef de la fruiterie du Roi ».

Auprès de la maison principale de Clinchamp se trouvait, contiguë à la ruelle de la Ronce, une propriété composée d'une maison avec ses dépendances, qui fut jointe au domaine principal en 1806, au prix de 14,000 francs, par V.-A. Arnault. A la fin du XVIe siècle, elle appartenait à Henri Thierry, jardinier du Roi. Cette propriété fut partagée entre ses enfants en 1716; l'une de ses filles, Elisabeth, épousa Tobie Tornore, l'un des Cent-Suisses de la Garde du corps du Roi; leur fils, Pierre, maréchal des logis commandant la 2e compagnie de gendarmes d'Orléans, fut capitaine de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Digitized by Google

Montreuil, avocat au Parlement; le 19 juillet 1624, les Célestins, alors seigneurs de Ville-d'Avray, transigeaient avec Jehan de Montreuil, au sujet de cens dus depuis vingt-neuf ans sur sept travées de maisons et cinq quartiers de jardins au lieu dit Jardin-au-Bourrelier; il l'avait eu par échange de Pierre Goyant, bourgeois de Paris (1). Jeanne Chastaigner, sa veuve, et Jean, leur fils, conseiller d'Etat, vendirent Clinchamp en 1626, à Gabriel Moulin, conseiller et trésorier de France et de Marie-Louise de Gonzague, reine de Pologne. Gabriel Moulin eut de sa femme, Catherine Lebart, une fille du même nom qu'elle, qui épousa Pierre Mignot, procureur au Grand Conseil. Devenue veuve, et d'accord avec son fils, Gabriel, abbé de Bellevaux, elle vendit Clinchamp en juillet 1664, à François Galland, sieur Dusert, maître à danser de la Reine.

Fr. Galland ne jouit pas longtemps de sa nouvelle acquisition. Pour une dette de 1,200 livres, contractée envers Guillaume Raynal, « maître pour les exercices de la danse du Dauphin », son créancier obtint un décret, et Clinchamp fut mis en adjudication (2). L'acquéreur était un gentilhomme irlandais, Florence O'Donoghen, d'abord maréchal des logis de la compagnie des gendarmes anglais, qui se qualifiait chevalier des ordres royaux de France et d'Angleterre. Nous reviendrons sur sa famille, à propos du domaine de la Ronce.

A la mort de Florence O'Donoghen, vers 1749, Clinchamp échut dans les partages à Jean-Joseph, son fils, capitaine au Royal-Ecossais, puis colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. En 1763, il vendit la propriété, avec le banc qu'il avait à l'église, à Jean-Claude Duval, docteur en médecine, chirurgien ordinaire de la Dauphine; celui-ci s'en défaisait en 1786, en faveur de Jean-Baptiste-Louis Labé de Morambert, trésorier des secours aux communautés de filles religieuses réunis aux édifices sacrés, qui décéda au commencement de septembre 1790 (3). Son

(1) Arch. Nat., S, 3794.

(2) Nous avons vu que la veuve de Fr. Galland, en 1682, vendit au Roi une certaine quantité de bois.

(3) Son acte de décès et d'inhumation est du 6 septembre. Les témoins sont : Louis-Valentin Denormandie, procureur des Comptes à Paris; Marc-Antoine Thierry, « cy-devant baron de Ville-d'Avray, et François Musnier, cy-devant de Montengis, lieutenant de grenadiers de la Garde nationale ». M. de Morambert

Digitized by Google

gendre, L.-V. Denormandie, posséda Clinchamp de 1790 à 1804, et ses héritiers, à sa mort, le vendirent alors à Georges Lenoir, horloger, dont les fils, Dominique et Pierre, le cédèrent pour 22,000 livres à Antoine-Vincent Arnault.

Arnault, l'un des poètes les plus féconds de l'école classique, né en 1766, fit preuve d'une certaine inconstance dans sa vie civile. Tour à tour attaché à la maison du comte de Provence, puis rallié à Napoléon, sous lequel il remplit des fonctions administratives, il fut nommé membre de l'Institut en 1799, chef de division de l'instruction publique au ministère de l'Intérieur, conseiller et secrétaire de l'Université. Pendant les Cent-Jours, il se laissa porter à la députation, ce qui, au retour du Roi, le fit exiler et rayer de l'Institut; rentré en 1819, il reprit sa place à l'Académie française dix ans après et en fut nommé secrétaire perpétuel. Arnault vendit Clinchamp en 1824, à Ferreol Bonnemaison, chevalier de la Légion d'honneur, alors qu'il était tenu de réaliser des fonds pour éteindre une dette de 70,400 livres. Quatre ans plus tard, la propriété était adjugée à Pierre-Sulpice Lefèvre des Vallières, administrateur des messageries royales.

Arnault eut deux femmes : Elisabeth-Alexandrine de Forges, dont deux fils; demoiselle Marie-Sophie de Bonneuil, dont une fille, Julie-Joséphine, décédée à Ville-d'Avray le 29 août 1806.

La maison de Clinchamp, disparue, a été remplacée dans le premier tiers du XVIIIe siècle par une construction moderne, sur les indications de M. des Vallières : de l'ancien domaine il ne reste qu'une modeste construction achetée par Arnault à la famille Thierry ; il est à remarquer que, sous le règne de Louis-Philippe, la rue de Versailles, sur ce point, fut singulièrement modifiée par suite de rectifications faites à la route royale.

Avant d'aller plus loin dans la rue de Versailles, il faut nous arrêter à un domaine qui confine Clinchamp et dont les souvenirs se relient intimement à cette dernière propriété : je veux parler de la Ronce.

La Ronce est un manoir, voisin du hameau de ce nom, cons-

laissait un fils mineur, Jean-Baptiste de Morambert, officier au régiment de Limousin-Infanterie. Elisabeth de Morambert épousa Louis-Valentin Denormandie, dont elle eut quatre filles : Elisabeth, Louise, Agathe et Pauline; elle divorça en 1798 « pour incompatibilité d'humeur »; en 1804, elle était remariée à Claude Meusnier.

Digitized by Google

truit dans une partie de la forêt de Fosse-Repose. On n'en trouve pas mention avant le commencement du XVIIe siècle. La disparition des archives du Domaine relatives à Sèvres ne permet pas de remonter plus haut. Ce manoir appartenait alors à Claude Villette, écuyer, conseiller du Roi et de ses finances, receveur-payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, et à Marie de Raincy, sa femme. Claude Villette se qualifiait sieur de la Ronce et de Savy. En 1652, il s'était rendu acquéreur de l'hôtel du Colombier, dont il sera question plus loin, qu'il céda en 1664 à Jean Heurtault.

Le domaine de la Ronce se trouvait sur la limite des paroisses de Sèvres et de Ville-d'Avray, de telle sorte que la maison et ses dépendances étaient sur le territoire de la première, et les jardins, sur celui de la seconde. Cet état de choses subsista jusqu'en 1808, époque à laquelle le cadastre rectifia les circonscriptions de ces deux communes. En 1660, Cl. Villette achetait la fontaine située entre les deux étangs, dont l'un, l'étang Royer, lui appartenait, l'autre aux Célestins; quinze ans après, il avait arrondi sa propriété en acquérant de ces derniers cinq pièces de terre chargées d'un cens annuel de 75 livres; ce cens fut racheté en 1792, au prix de 1,500 livres, par le ci-devant baron de Ville-d'Avray, représentant alors les Célestins. En 1673, Cl. Villette avait fait un autre échange de prés avec ces religieux.

En 1699, la Ronce fut saisie sur Jean-Baptiste-Armand Villette, fils de Claude, qui se qualifiait également sieur de la Ronce; le bien fut adjugé alors à Mile O'Crowlley, gentilhomme irlandais, capitaine-lieutenant des gendarmes anglais, oncle, par sa femme, de Florence O'Donoghen, que nous venons de voir établi à Clinchamp depuis 1665.

Mile O'Crowlley, en 1676, guidon de la compagnie des gendarmes anglais, faisait reconnaître ses armoiries par le héraut d'armes d'Irlande en 1698; il était, en 1689, sous-lieutenant, quand son chef, M. de la Goutte, fut, pour raison de santé, obligé de quitter le service et de vendre sa charge; O'Crowlley l'acheta 82,000 livres, après avoir cédé sa sous-lieutenance au prix de 75,000 livres; le Roi, qui lui portait grand intérêt, parfit la différence. En 1690, O'Crowlley était blessé légèrement dans un duel avec le sieur de Henchin, son guidon. Devenu infirme, il

Digitized by Google

songea à la retraite et, en avril 1691, vendait sa charge au sieur de Bethomas, au prix de 100,000 livres, plus une pension de 2,000 livres pour lui-même et de 1,000 livres pour sa femme, Victoire de Gordon, sœur de Georges, duc de Gordon, pair d'Ecosse. Lorsque la Ronce fut mise en adjudication, O'Crowlley en fit l'acquisition, attiré sans doute dans le village par la présence de son neveu Jean-Florence O'Donoghen. Il mourut en 1700, laissant 6,000 livres au collège des Ecossais.

Jean-Florence O'Donoghen, neveu et héritier de Mile O'Crowlley, appartenait à une famille qui prétendait descendre des anciens rois de Munster. Il était le second fils de Owen O'Donoghen, seigneur de Kilpernen, et de Marguerite de Houloghun. Naturalisé Français en 1695, il fut premier maréchal des logis des gendarmes irlandais au service du Roi, puis colonel de cavalerie, maître de camp, chevalier de Saint-Louis; il servit en Italie. Le Roi, en 1712, lui avait reconnu le titre de marquis de la Ronce et Clinchamp. De sa femme Anne-Louise Urguhart de Meldrun, morte en 1745, enterrée à Saint-Jacques du Haut-Pas, il eut : *Jean-Joseph;* Marie-Eléonore, épouse de Daniel O'Callaghan, capitaine de cavalerie au régiment de Fitz-James, mort à Ville-d'Avray le 10 août 1744 et inhumé dans le chœur de l'église; Hélène, morte en 1737; Edouard, capitaine au régiment de Rothe, mort le 26 janvier 1742, inhumé dans la même église; Hélène-Geneviève, épouse de Jacques Long (1), capitaine au régiment irlandais de Clare, décédée en 1741 et inhumée dans la même église; Geoffroi, capitaine au régiment d'Edimbourg, au service de l'Espagne; Florent, officier au régiment de Rothe; Catherine-Brigitte, épouse de Thomas Traut, lieutenant au régiment de Sewendot.

En 1702, il demandait à être payé de 603 livres, prix de 2 arpents de bois pris pour la route de Fosse-Repose.

(1) L'acte de mariage, en 1740, mentionne Jacques Long, écuyer, capitaine au régiment irlandais de Clare, fils de Thomas, écuyer, seigneur de Monthelon, et de Hélène M.-Carty, marié avec Hélène-Geneviève O'Donoghen, fille de Florence, maréchal de camp de cavalerie, chevalier des ordres royaux de France et d'Angleterre, et de Louise-Hélène Meldrun. Les témoins sont : Edouard O'Donoghen, capitaine au régiment de Rothe; Geoffroi O'Donoghen, capitaine au régiment de dragons d'Edimbourg, au service d'Espagne; N. O'Colleham, capitaine de cavalerie; Thomas O'Crowlley, conseiller ès droit de la Grande-Bretagne. (Arch. de la Mairie.)

Digitized by Google

Jean-Joseph, qualifié marquis de la Ronce, né à Sèvres le 19 mars 1719 (la Ronce était alors un écart de Sèvres), fut d'abord cadet au régiment de Rothe, ensuite Walsh (1737); plus tard, capitaine au Royal-Ecossais (1744). Il fit la campagne de Flandre, où il assista à tous les sièges; blessé à celui de Tournai, il s'embarqua à Dunkerque, passa en Ecosse avec son régiment, assista au siège de Stirling, au combat d'Ivernoury, et fut encore blessé à la bataille de Falkick. De retour en France, il prit part au siège de Maëstricht. Chevalier de Saint-Louis, après avoir été réformé en 1762 comme colonel d'infanterie, avec une pension de 1,500 livres, il se retira à Romorantin, où il mourut en 1782, laissant un fils, Joseph-Ambroise. Jean-Joseph paraît, malgré son titre, s'être désintéressé du domaine de la Ronce, qui resta indivis entre lui et ses frères et sœurs, cohéritiers de Jean-Florence.

A la mort de Mile O'Crowlley, l'aspect de l'habitation principale n'était pas très différent de l'état actuel, mais les dépendances ont subi, dans la suite, de sérieuses modifications. Le dernier propriétaire n'avait pas cessé d'embellir sa résidence et, le 13 novembre 1697, une autorisation de l'archevêché lui avait permis d'avoir un oratoire, qui disparut alors que la propriété passait à des détenteurs si peu curieux d'avoir une chapelle, que l'oratoire fut transformé en fournil.

C'est Florence O'Donoghen, héritier de Mile O'Crowlley, qui fut le créateur de la longue avenue conduisant de la maison principale au chemin qui porte aujourd'hui le nom de Des Vallières : « L'avenue de la Ronce, devant la maison, qui va de la porte de la maison jusqu'au rond qui la termine, ledit rond formé par plusieurs bornes; ladite avenue formée de terrains existant entre les arbres et trois pieds de chaque côté. Cette avenue, réservée par le sieur O'Donoghen, jadis propriétaire, sur les terrains vendus par lui à Jacques Roussel, écuyer, secrétaire du Roi, le 26 mars 1752. »

A la fin du XVIIIe siècle, un état des lieux mentionne : « Une maison, appelée la Ronce, consistant en plusieurs corps de logis joints ensemble, cour, basse-cour, étang servant d'abreuvoir en bas de celle-ci, logement pour le jardinier, remises, écuries, granges, étables, bûcher, fournil, où il y avait ci-devant une chapelle, pressoir et colombier; jardins, potagers, fruitiers,

Digitized by Google

vergers, le tout clos de murs; plus un petit jardin planté d'arbres fruitiers, tant en espaliers qu'à haute tige, aussi clos de murs, dont le second mur, du côté de Clinchamp, forme la séparation avec celui de Clinchamp. »

Edouard O'Donoghen et les autres cohéritiers de Florence affermèrent la Ronce, le 27 mars 1741, à Samuel Gombert, bourgeois de Paris, moyennant 600 livres de rente pendant les sept premières années et 650 pendant les années suivantes.

On a vu plus haut que de la Ronce, au-dessous de la basse-cour, dépendait un étang appelé l'étang Gilet; il était grevé d'une servitude à cause des eaux de Saint-Cloud, auxquelles il devait fournir 2 pieds 1/2 d'eau. Lorsque le duc d'Orléans voulut user de son droit, qui, selon lui, existait depuis 1680, Gombert reclama 400 livres de diminution sur son bail et en obtint 200 par sentence du 6 avril 1744. Les héritiers O'Donoghen, appelés en garantie, contestèrent les prétentions du duc d'Orléans, alléguant que celui-ci n'avait usé des eaux que par une *tolérance déférente*. Gombert se retourna alors vers le duc, réclamant 400 livres de dommages-intérêts si celui-ci voulait persister à user de son droit plus ou moins contestable. Le différend se termina en 1748, moyennant que le duc d'Orléans s'engageât à faire le curage de l'étang, à entretenir la chaussée et à payer 2,000 livres à Gombert et aux héritiers O'Donoghen.

En 1757, Jean-Joseph O'Donoghen vendait la maison de la Ronce à Charles Dezert, concierge de la princesse de Conti (1), et, en 1774, les héritiers assez nombreux de celui-ci, ne voulant

(1) En 1724, Florence O'Donoghen avait déjà vendu à Jean Daix, vigneron, moyennant une rente de 25 livres, 50 perches sises aux lieux dits La Machine et La Chapelle; sa situation financière laissait peut-être à désirer. Il paraît que sa succession laissait apercevoir des besoins d'argent. En 1740, ses héritiers aliénaient 50 autres perches, terres et vignes, situées au lieu dit Le Goulot, à Joseph Guillot, suisse de la Reine à la grille du parc, au prix de 15 livres de rente; plus un demi-arpent, également terre et vigne, au même lieu, moyennant 15 livres de rente, à Pierre Luce, vigneron. Après avoir passé aux mains de divers propriétaires, ces biens furent acquis en 1785 par François Lagery, acheteur des biens et rentes de Jean-Joseph O'Donoghen. Lagery, avocat au Parlement, prévôt de Montlhéry, subdélégué de l'Intendance de Paris, se qualifiait simplement homme de loi, en 1793. Déjà, depuis 1775, Fr. Lagery avait 84 perches, sur Sèvres, à la Justice et aux Hauts-Clozeaux, qu'il cédait pour une rente de 29 l. 8 s. à Pierre Combault. Ces terres lui avaient été vendues par Pierre Desplasses, écuyer, avocat au Parlement, seigneur de Montgobert, conseiller du Roi, trésorier général, payeur des rentes de l'Hôtel de Ville, notaire honoraire au Châtelet, au nom et comme créancier-syndic et directeur des autres créanciers de Jean-Joseph O'Donoghen.

Digitized by Google

pas rester dans l'indivision, mirent le domaine en vente (1). Il fut adjugé à Pierre Combault, avocat au Parlement, qui en avait déjà acquis les deux tiers en traitant directement avec deux groupes des intéressés.

Pierre Combault mourut à la Ronce le 20 juin 1785, laissant deux fils : Julien-Pierre, conseiller au Châtelet et au Présidial, puis conseiller à la Cour des Aides, décédé en 1810, et Pierre, conseiller-secrétaire du Roi. Les deux frères jouirent en commun de l'héritage paternel; le second devint seul propriétaire après la mort de son frère. C'est pendant que la Ronce fut dans cette famille, c'est-à-dire jusqu'en 1830, que ce domaine fut constitué tel qu'il est aujourd'hui.

Nous avons vu Pierre I, en 1775, reprendre de Fr. Lagery des terres sur Sèvres, précédemment retranchées du domaine; en 1803, le 18 prairial (7 juin), par échange avec l'Etat, il acquérait 5 h. 65 a. 79 c. de bois, qui formaient hache sur son clos. Son fils, en 1820, par un nouvel échange, abandonnait le bois Bizet (commune de Marnes) pour avoir 8 h. 20 a. du bois de la Ronce, faisant partie de la forêt de Fosse-Repose, ainsi que d'un terrain à étendre le linge (2).

En 1823, P. Combault partagea ce terrain avec Amb. Legeay, de manière à régulariser leurs propriétés respectives; c'est à ce moment que fut ouvert le chemin reliant la ruelle de la Ronce au chemin des Vallières, limitant les deux domaines. Le 5 avril 1830, Pierre Combault vendit la Ronce à J.-Elie Camusat, et ses descendants en sont encore aujourd'hui propriétaires.

Ces terres, situées dans la censive du Roi, à cause de son domaine de Versailles, auquel celui de Sèvres était réuni, sont ainsi limitées : « La veuve et héritiers Cochin du côté de Sèvres; au midi, le chemin qui conduit de Sèvres aux bois du Roi et à Versailles; à l'ouest, un chemin vert tendant de la route de Sèvres à Ville-d'Avray aux mêmes bois. »

(1) Ces héritiers étaient : Julie Dezert, épouse de Christophe Marin, maître d'hôtel de Ferdinand de Rohan-Guéménée, archevêque de Bordeaux; Marie, épouse de P.-R. Gruel, maître perruquier à Paris; Marguerite, épouse de Jacques Lallier, porteur de chaise de la Dauphine; Marie-Anne, épouse de Louis Dabancout, piqueur du comte de Noailles; Jeanne, épouse de Jean Latour, garçon de fourrière du comte de Provence, et Marie-Elisabeth.

(2) Cette nouvelle acquisition est ainsi délimitée : « A l'est, au nord et au nord-ouest, des terres et vignes à plusieurs particuliers et le mur de clôture du sieur Legeay; à l'ouest, le chemin descendant de Ville-d'Avray à la Ronce, passant sur la chaussée de l'étang Gilet; au midi, le chemin sortant du bois allant à Sèvres et qui, prolongé, se nommait le chemin de la Procession. »

Digitized by Google

Revenons maintenant à la rue de Versailles; depuis la grille de la Ronce jusqu'aux étangs, il n'y a plus à noter qu'une maison entourée d'un beau parc, qui appartint au peintre Corot. Cette propriété fut créée à la fin du XVIIIe siècle, sur un terrain partie inculte, partie en pré, par le sieur Thirria de Grandpré, qui, pour plaire à une dame, fit en quelques mois transfigurer ces lieux sauvages tels que nous les voyons encore à cette heure; c'est la propriété de M. Lemerre, l'éditeur bien connu. Vis-à-vis cette maison, sur le bord de l'étang, une fontaine monumentale rappelle le souvenir de Corot.

Traversons ensuite la rue de Versailles pour suivre le côté droit qui, jusqu'à l'ancienne rue de l'Eglise, dite aussi Grande-Rue, aujourd'hui rue Fontenelle, ne présente qu'une suite de maisons assez modernes, ne révélant aucun souvenir. Toutefois, nous mentionnerons, au 10 juin 1755, sur cette route même, la naissance de Louis-Pierre, fils naturel de Gabriel-Louis de Neuville, marquis de Villeroy, colonel du régiment lyonnais, lieutenant général pour le Roi du Lyonnais, du Forez et du Beaujolais (1). La mère, domiciliée rue Poissonnière, se nommait Etiennette-Perrine Marquis. Cet enfant fut déclaré par son parrain, Michel Péan, maître en chirurgie, dont la femme fut marraine. — Nous arrivons donc à la rue Fontenelle, que nous monterons tout à l'heure.

Au coin de cette rue était une maison désignée sous le nom de Saint-Nicolas; un peu plus haut, au n° 4, l'immeuble qui y était est remplacé depuis peu d'années par une construction moderne. L'ancienne maison, à la fin du XVIIIe siècle, appartenait à Claude Quirot, maître chirurgien; les héritiers de celui-ci la vendirent, en 1802, à Pierre Paganel, qui y ajouta une grange et un cellier dépendant de la maison Saint-Nicolas; au commencement du XIXe siècle, l'ancienne habitation servit d'école publique.

Originaire de Villeneuve-d'Agen, P. Paganel était curé de Noaillac lorsque, en 1789, il fut élu député à l'Assemblée législative, puis à la Convention nationale, où il vota la mort de Louis XVI, avec sursis. Il se maria, fut nommé, sous l'Empire,

(1) Gabriel-Louis-François de Neuville, marquis, puis duc de Villeroy, avait épousé, le 13 janvier 1747, Jeanne-Louise-Constance, fille de Louis-Marie-Auguste duc d'Aumont. Il fut guillotiné le 28 avril 1794.

Digitized by Google

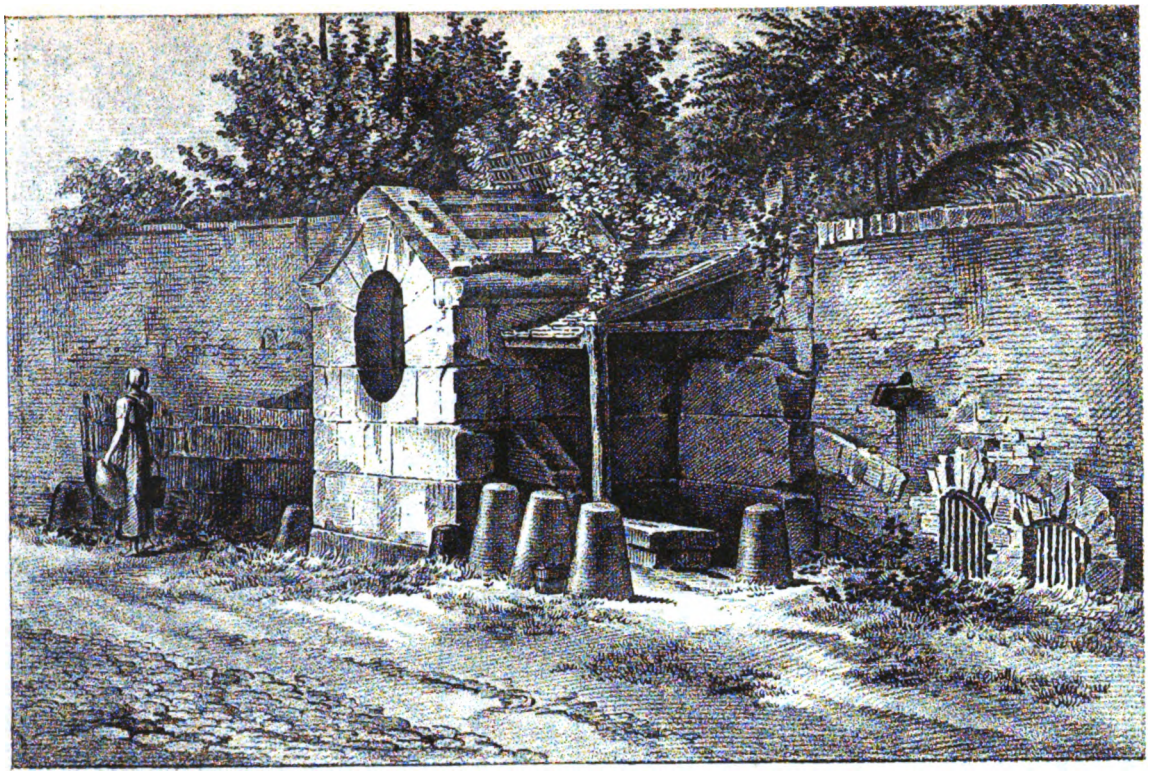

Fontaine du Roi, à Ville-d'Avray.
(Mme Marchand, delt et sculpt.)

Digitized by Google

Digitized by Google

chef de division à la Chancellerie et accepta les fonctions de maire de Ville-d'Avray, qu'il conserva de 1811 à 1816. A cette dernière date, forcé, comme régicide, de prendre le chemin de l'exil, il vendit sa maison, se retira en Belgique et mourut à Liège en 1824. Avant d'être maire, le 5 septembre 1808, il avait obtenu l'autorisation de faire inhumer dans son jardin le corps de Zoé, fille de M. Sohier de Villemur, inspecteur des télégraphes. Des personnes âgées ont conservé le souvenir de ce fait ainsi que du lilas blanc planté sur cette sépulture.

Continuant la rue de Versailles, nous longeons un long mur dépendant de l'hôtel du Colombier, quelquefois des Pressoirs, et nous arrivons à la route de Marnes.

Le Colombier, avec la Ronce, est l'une des plus anciennes maisons de Ville-d'Avray; elle était située dans la censive de la seigneurie, c'est-à-dire des Célestins, qui, le 26 mai 1599, la baillaient à rente, avec faculté de rachat, ainsi que les terres qui en dépendaient à la Chicotterie et au bois Marion, à Nicolas Martin, archer des gardes du Roi, sous la conduite de M. de Fontenay, prévôt de l'Hôtel; Jean Martin, dit la Martinière, céda le Colombier à Etienne Le Roy, conseiller et aumônier du Roi, chanoine de la Sainte-Chapelle, en 1620; sept ans après, cette propriété passait à Antoine Le Meillier, tailleur et valet de chambre du Roi; puis, en 1632, à Françoise Robin, veuve de Jean Lintelaer, ingénieur du Roi et de ses fontaines artificielles. Celle-ci, en 1644, accepta de Jean Pottier, écuyer, seigneur de Marais, conseiller et maître d'hôtel du Roi, une rente de 333 l. 6 s. 8 d., rachetable pour 6,000 livres, à lui constituée par Robert Godefroi, conseiller du Roi, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, son beau-frère; en échange, Françoise Robin bailla le Colombier à Jean Pottier. Cette rente avait été transférée à Claude Villette, seigneur de la Ronce et de Savy, par Robert Levasseur et Marie Lintelaer, sa femme, héritière de Fr. Robin, et la maison ayant été mise en vente en 1652, Cl. Villette s'en rendit propriétaire. En 1664, il céda le Colombier à Jean Heurtault, seigneur de Heurteval, l'un des gardes du corps de la feue Reine, et reçut en échange 2 arpents et 20 perches de bois, plus 195 l. 8 s. 2 d. de rente que le nouveau propriétaire avait sur René Dessus-le-Moutier, conseiller au bailliage et siège présidial de Senlis. Jean Heurtault donna le Colombier, avec le

Digitized by Google

mobilier, à sa fille Marguerite qui, en 1687, le vendit à Michel Le Bel, ancien valet de chambre du Roi et concierge du château de Versailles. Ce bien passa ensuite, en 1715, à Emmanuel Baudouin, conseiller du Roi, contrôleur des ventes de la ville de Paris; puis à Louis-Gatien Le Breton des Chapelles, chevalier de Saint-Louis,

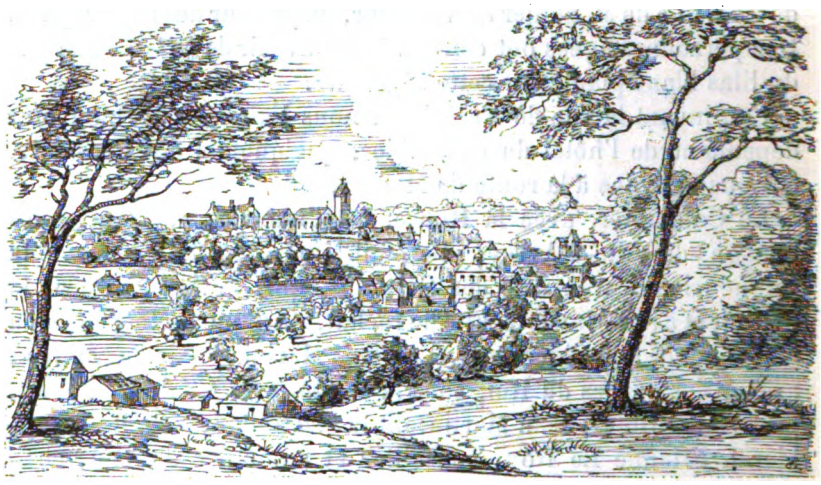

Vue de Ville-d'Avray avec son ancienne église.

maréchal de camp, et, en 1791, à Geneviève-Marguerite Boucart, épouse de David-Etienne Rouillé de l'Estang, administrateur de la Trésorerie nationale; elle était alors séparée de biens. En l'an III, elle était divorcée et remariée à François Crottet, juge à Paris (1).

Ici, traversant la route de Marnes, nous quittons la rue de Versailles pour entrer dans la rue de Saint-Cloud; ces deux chemins, jadis, étaient désignés sous le nom de « Grand Chemin

(1) Lors de la Révolution, M. Le Breton des Chapelles fut tellement effrayé, qu'il s'enfuit précipitamment sans faire connaître le lieu de son refuge. Mme de l'Estang, qui lui devait encore 40,000 livres sur son prix d'acquisition, et ne sachant où le trouver, demandait, en 1792, acte de son intention d'acquitter sa dette.

C'est chez Mme de l'Estang, qui n'était pas encore devenue Mme Crottet, que fut arrêté, en novembre 1793, Pierre de Coëtnempren, comte de Kersaint, vice-amiral. Lui aussi avait été séduit par les idées nouvelles; affilié aux clubs des Jacobins et des Feuillants, puis membre de la Convention et de l'Assemblée nationale, il vota pour la réclusion de Louis XVI jusqu'à la paix et périt sur l'échafaud le 4 décembre 1793.

Digitized by Google

de Versailles ». A gauche, en haut du coteau, on suit le mur du parc du château construit par Thierry à la fin du XVIIIe siècle. Les maisons qui forment cette rue, à droite et à gauche, sont de construction très moderne, et les plus anciennes datent à peine de quatre-vingts ans; elles ont remplacé les vignes qui existaient sur tout le coteau. Nous n'avons à signaler qu'un petit édicule, connu sous le nom de *Fontaine du Roi*, situé aujourd'hui en contre-bas de la route par suite des rectifications opérées sur cette voie. Cette fontaine a son histoire.

Dès le XVIIIe siècle, la question de l'eau potable à l'usage du palais de Versailles avait fait multiplier les recherches aux environs; c'est à Vaucresson et à Ville-d'Avray que les ingénieurs découvrirent les meilleures sources. Les *Comptes des bâtiments du Roi*, de 1684 à 1687, mentionnent assez fréquemment les dépenses faites pour la recherche des eaux, le nivellement de la fontaine de Ville-d'Avray, l'établissement et l'entretien de l'aqueduc qui amenait les eaux de Fosse-Repose dans l'avant-cour du palais de Versailles (1).

On transportait jusqu'à Compiègne, lorsque la Cour y résidait, l'eau de Ville-d'Avray, ainsi que le relate une lettre écrite, en 1771, par l'abbé Bergier, aumônier de la comtesse de Provence : « Comme le fond du sol de Compiègne est de la craye, l'eau des puits est blanchâtre et très malsaine; on en apporte pour la bouche du Roi de la Ville-d'Avray près de Versailles;

(1) *Comptes des bâtiments du Roi*, publiés par M. Guiffrey, t. 2 :

1684. « A celui qui conduit les eaux de Ville-d'Avray à Versailles, 2,000 livres; au même, pour la recherche des eaux bonnes à boire, 6,900 livres; au sieur De la Hire, tant pour ses soins que pour son remboursement des dépenses qu'il a faites pour le nivellement de la fontaine de Ville-d'Avray et de celle de Vaucresson, 300 livres; à Jean Choin, qui s'est cassé la jambe en travaillant à la recherche des eaux de Ville-d'Avray, 30 livres. »

1685. « A Samson, entrepreneur, sur les ouvrages de maçonnerie et de fouilles de terre pour amener les eaux bonnes de Ville-d'Avray à Versailles, 10,393 livres; à Jean Dumont, inspecteur aux aqueducs près Ville-d'Avray, appointements du 1er décembre 1684 au dernier avril passé, à 900 livres par an, 400 livres. »

1686. « Maçonnerie, fouilles de terre pour amener les eaux bonnes à boire de Ville-d'Avray à Versailles, 21,616 l. 15 s. »

1687. « A Bergeron, le jeune, entrepreneur de la maçonnerie qu'il fait sous les aqueducs des eaux de Ville-d'Avray, 1,000 livres; à Samson, entrepreneur, acompte des conduites de grès qu'il pose dans l'aqueduc, depuis Fosse-Repose jusqu'à l'avant-cour de Versailles, pour les eaux de Ville-d'Avray, 7,300 livres. »

Digitized by Google

heureusement, j'ai trouvé moyen d'en avoir; elle est claire, légère et très bonne (1). »

En 1793, l'eau de la Fontaine du Roi est apportée aux prisonniers du Temple. « Comme ma mère, écrit Madame Royale, qui n'avoit jamais bu que de l'eau, ne pouvoit supporter celle de la Seine parce qu'elle lui faisoit du mal, nous priâmes les municipaux de lui faire porter de l'eau de Ville-d'Avray, qui passait tous les jours au Temple; ils y consentirent et prirent un arrêté en conséquence, mais il arriva un autre de leurs collègues qui s'y opposa. » Il est permis de penser, d'après la relation de la femme du guichetier, que la Reine en eut à la Conciergerie (2).

La Bibliothèque Nationale possède un plan de la Fontaine du Roi, dressé le 29 avril 1733; l'aspect n'a pas sensiblement changé. Deux sources sont captées et coulent dans un réservoir destiné à la consommation du Roi; on y accédait, à gauche, par un escalier. Un filet d'eau, à l'usage du public, sortait à droite et aboutissait à un robinet auquel on descendait par quelques marches.

Revenons maintenant sur nos pas, vers la Grande-Rue, d'abord rue de l'Eglise, et aujourd'hui rue Fontenelle; gravissons-la, bien qu'elle soit un peu escarpée, elle nous conduira sur l'emplacement de l'ancien château à qui Ville-d'Avray doit son origine. Jadis, cette rue était bordée de nombreuses et modestes maisons qui, peu à peu, ont disparu avec leurs jardins, absorbées par des propriétés plus importantes formées de leurs petites unités; passons rapidement en revue quelques habitations qui ont survécu et auxquelles se rattachent des souvenirs.

Nous nous sommes arrêtés un instant devant la maison qui remplace (n° 4) celle qu'habita Paganel, qui fut, ainsi que Crottet, maire de Ville-d'Avray. Au n° 7, nous trouvons une maison

(1) Pingaud, *Procès-Verbaux de la Société historique de Compiègne*, 1897, p. 203. Trois ans plus tard, dans les *Dépenses de la maison du comte de Provence*, publiées par M. J.-A. Blanchet (Paris, Lechevallier, 1897, p. 23), nous lisons : « Aux officiers d'échansonnerie, pour aller à Ville-d'Avray chercher l'eau pour le Prince, à raison de 2 livres par jour, 182 l. 10 s.; aux garçons d'échansonnerie, pour aller pareillement à l'eau de Ville-d'Avray, pour le service de M. le premier maître d'hôtel et celui des tables, à raison de 250 livres par an et par quartier, 62 l. 10 s. »

(2) *Bibliothèque des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, Didot, in-12, p. 154. Récit de Mme Bault, femme du guichetier de la Conciergerie, p. 222 (même recueil).

Digitized by Google

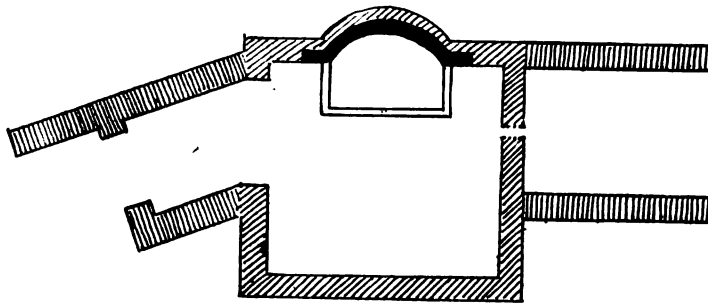

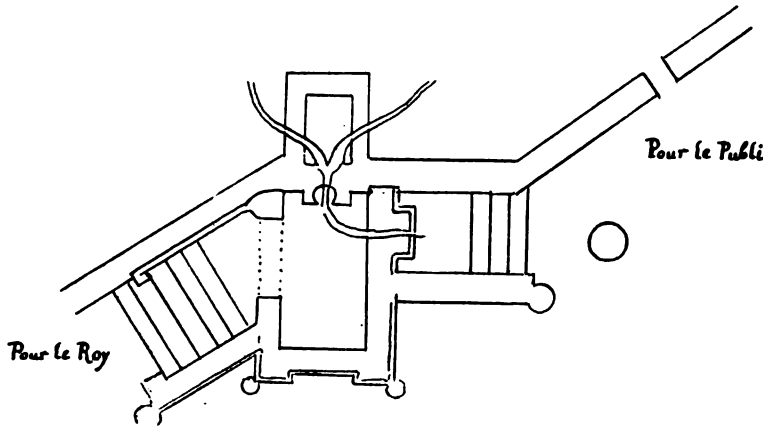

Fontaine à l'entrée de Ville-d'Avré, du côté de la porte du Parc de Saint-Cloud.

L'eau de ce lieu, qu'on dit être une source, sert à l'usage de S. M. comme pour le public. La partie colorée de noir était ce qui composait cy-devant la Fontaine. Le rouge (1) qui forme à présent le corps de cette fontaine a été construit depuis cette année. Les murs qui sont colorés d'un rouge moins fort (2) servent pour un des côtés de passage, et de l'autre d'endroit où le public recevra de l'eau par un tuyau de communication qui sera à la place où il est marqué dans ce plan par deux petites lignes ponctuées.

J'ay levé ce plan le 29 avril 1733. On travaillait à cette fontaine qui n'était point encore ragréée et dont le passage n'était point encore couvert.

Signé : Bon.

(Bibliothèque Nationale.)

(1) Ici, le rouge a été remplacé par des lignes inclinées.

(2) Ici, le rouge clair a été remplacé par des lignes verticales.

Digitized by Google

Digitized by Google

qui a peu changé depuis le temps où elle fut construite pour servir de presbytère, au milieu du XVIIe siècle. En 1666, le curé de Ville-d'Avray se plaignait de ne pas avoir un logis habitable. Ses dépendances ont été singulièrement diminuées, 10 a. 02 c. au lieu de 52 a. 40 c. annexés au parc du château du *Monastère*, ainsi nommé parce qu'il remplace le prieuré des Célestins. Primitivement, le presbytère et ses jardins et vergers étaient limités, au nord, par la rue de l'Eglise, et, au sud, par la ruelle du Cimetière, dite aussi des Processions, aujourd'hui disparue; celle-ci prenait au coin de la propriété n° 7 et, contournant le presbytère, allait aboutir à la place devant le portail de l'église (1).

Le presbytère fut acheté nationalement le 3 vendémiaire an V (21 février 1797), au prix de 6,300 livres, par le sieur Pissot; les jardins et dépendances, par le sieur Gumy, au prix de 8,100 livres. Le 22 mars 1804, le presbytère vint, par acquisition, à Jacques-Guillaume Grange Fontenelle, qui l'augmenta en achetant quelques propriétés voisines. Ses héritiers, en 1828, vendirent à Mme Catherine Robillard, veuve de Antoine-Honoré Lemoine, d'où il passa à M. Bourlon, alors propriétaire du domaine du Monastère, qui opéra le retranchement considérable signalé plus haut. Grange Fontenelle, qui résida dans cette propriété pendant vingt-quatre ans, fit à la commune de Ville-d'Avray un legs considérable; par reconnaissance, la municipalité donna son nom à la rue qui bordait sa demeure (2).

L'analogie des noms causa une confusion singulière entre ce modeste philanthrope et Bernard Bovier de Fontenelle, auteur des *Dialogues des Morts* et des *Entretiens sur la pluralité des mondes*. Sans faire attention aux soixante et onze années écoulées depuis la mort du secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et celle de Grange Fontenelle, on n'hésita pas à placer à Ville-

(1) Louis-Antoine Martin, maçon, fit construire un petit hangar sur un terrain faisant partie d'un passage conduisant ci-devant à l'église, dans l'angle formé par le mur-pignon de la maison (n° 5) et le mur de terrasse du parterre de Mme Lemoine.

(2) Vapereau (*Dictionnaire des Littératures*, p. 1801) note que, sans ressources et chargé de dettes, Bernardin de Saint-Pierre se retira à Ville-d'Avray en 1766, y loua une chambre chez le curé, y mit en ordre ses observations et ses souvenirs de voyages. En 1768, ayant obtenu un brevet de capitaine-ingénieur, il partit pour l'île de France.

Digitized by Google

d'Avray plusieurs épisodes de la vie du premier. Ce fut imprimé et réimprimé plusieurs fois.

Montons au n° 9; nous trouvons un pavillon qui appartenait en 1792 à Fr. Lepagneur de la Malemaison; dans l'espace de huit années, les propriétaires changèrent fréquemment. On y voit passer Jean-Laurent de Bureau, Jean-Joseph-Henri Villeneuve, le comte Ant.-Fr. Andreassy, qui y passa trois mois avant de se rendre à son ambassade d'Angleterre. Il eut pour successeur François Lay, dit Lays, célèbre chanteur, jusqu'en 1824. En 1831, nous y trouvons une dame Delaunnet, qui n'était autre que Sophie-Victoire-Reine de Beauvau-Tigny-Craon, divorcée de son premier mari Henri Rolland et remariée alors à un officier de gendarmerie.

Ce pavillon que Lay avait embelli est sur l'emplacement de l'ancien cimetière que nous côtoyons jusqu'à la rue du Monastère, jadis du Cimetière. La rue Fontenelle se prolonge jusqu'au sommet de la colline, limitée à gauche par une propriété qui forme une sorte de bastion et sur laquelle nous reviendrons; à droite, par les jardins et dépendances de la propriété formée par M. Marquis, vers 1840. Ces terrains occupent une superficie assez considérable et sont situés sur l'emplacement de plusieurs maisons, avec jardins, appartenant à divers particuliers d'anciennes familles du village : les Daumains, les Vallerant, les Poyer. Le comte Andreassy habita l'une de ces maisons disparues avant de s'établir au presbytère, de 1801 à 1813. Une autre de ces habitations, en 1786, appartenait à Pierre-Guillaume Sanzede, seigneur de Roquefeuil, et à Jeanne Chouan, sa femme.

(A suivre.) A. DE BARTHÉLEMY.

Digitized by Google

SEDAINE A SAINT-PRIX[1]

ACHAT D'UNE MAISON A SAINT-PRIX.
LE VILLAGE, LES PARISIENS. — SOIRÉES AU CHATEAU.
DEUX LETTRES AU COMTE D'ANGIVILLER.
« RICHARD CŒUR-DE-LION ». — GRÉTRY ET L'INVENTION DE LA POUDRE.

Occasion ou prétexte de sa générosité, l'impératrice Catherine avait payé à Sedaine ce qu'on a appelé « les pièces russes » un prix magnifique. Il reçut, par les mains de Grimm, le plus dévoué et le plus ingénieux des amis, 12,000 livres pour *Raimond V,* et 8,000 pour *Journaliste.* L'argent gagné vite se dépense de même, dit-on. Il n'en alla pas de la sorte avec Sedaine. Toutefois, le poète s'accorda un certain prélèvement; un peu de fantaisie diminua l'épargne du père de famille. Sur la remise de Saint-Pétersbourg, il acheta une maisonnette à Saint-Prix. Et là, sans doute, il a le mieux goûté la douceur du présent de Catherine. Emploi lointain et imprévu!

I

Qu'était-ce que Saint-Prix? Les dictionnaires géographiques de l'époque répondent vaguement : un village de l'Ile-de-France, situé dans le diocèse et l'élection de Paris. Avec cette remarque, parfois, que le peuple des environs a beaucoup de dévotion envers le patron de l'église paroissiale dudit lieu. Des images de piété, destinées à entretenir la vogue du pèlerinage, portaient cette désignation moins administrative et plus claire : « Saint-Prix, dans la vallée de Montmorency. » Ajoutez : à près de cinq lieues de Paris. Faute d'équipage, il fallait prendre, pour y

(1) Fragment d'une étude sur Sedaine.

Digitized by Google

aller, la voiture publique de Taverny, qui ne desservait exactement, comme on l'imagine, que les localités au bord de la route. Les voyageurs à destination de Saint-Prix étaient laissés, ainsi qu'on disait, à hauteur du village, à « l'Ormeteau », — changé aujourd'hui en « Gros-Noyer », — et il leur restait un tiers de lieue à faire à pied pour en gravir la pente. On y pouvait venir en promenade, de Montmorency, par exemple, ou de la forêt voisine, comme fit Jean-Jacques Rousseau, peut-être avec Mme d'Houdetot, ou, quelques années plus tard, Bosc, le naturaliste ami de Mme Roland. Mais c'était un voyage pour un habitant du Louvre, bourgeois vieillissant, sédentaire et peu fortuné : je veux dire pour Sedaine.

Qui lui fit connaître ce pays? On peut répondre assurément : Dufort, le futur comte de Cheverny, alors introducteur des ambassadeurs et seigneur de Saint-Leu (1). La terre qu'il y avait héritée de son père, ancien maître des Comptes, comprenait un parc de 44 hectares, couvrant le versant occidental de la colline « qui joint Montlignon à Saint-Leu », partie sur le terroir de Saint-Leu, partie sur celui de Saint-Prix; le château lui-même était à cheval sur les deux finages. On y pouvait accéder par un chemin prolongeant la grande rue de Saint-Prix vers l'emplacement de l'ancienne église du village voisin, car, Saint-Leu s'étant abaissé vers la plaine, comme Taverny, au cours des siècles, son église, isolée, et ruinée en particulier par la Fronde, avait été démolie et reconstruite, en 1690, au milieu du nouveau bourg. Le chemin de la vieille église, qu'on appelait aussi « la route haute » de Saint-Prix à Saint-Leu, par opposition avec « la route basse », qui contournait le mur inférieur du parc, — à peu près comme l'unique route de nos jours, — mettait l'habitation seigneuriale à 300 mètres de la place principale de Saint-Prix, dite place de la Croix. Ce château, succédant au vieux castel de Leumont, avait été bâti, dans les premières années du XVIIIe siècle, par un traitant, Lorieul de la Noue, qui, sorti de rien, fit une grosse fortune et une banqueroute retentissante. C'était un édifice important, à en juger par les dimensions du

(1) Auguste Rey, *le Château de Leumont d'après les Mémoires inédits de J.-N. Dufort*. Paris, Champion, 1884, in-8°. — Robert de Crèvecœur, *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI et sur la Révolution, par J.-N. Dufort, comte de Cheverny*, Paris, 1886, 2 vol. in-8°.

Digitized by Google

plan que nous possédons et le nombre des hôtes qu'il pouvait héberger, et placé en face du plus bel horizon.

J'insiste sur Dufort, qui a joué un grand rôle dans la vie de Sedaine. Demeuré orphelin de bonne heure, il usa joyeusement de sa jeunesse, à la ville et à la campagne; dépensant, à Paris, un peu plus sa santé et, à Saint-Leu, un peu plus sa fortune, si bien qu'il échappa à grand'peine à une double ruine. Quand il se maria, le 23 avril 1755, il avait rompu le matin seulement avec Mme B..., la femme d'un fermier général. Il était « maigre, harassé, hors de combat ». Le peuple, voyant ce couple entrer à Saint-Eustache, disait : « Voilà une trop jolie mariée pour un jeune homme qui se meurt. » Il épousait Anne-Marie-Edme Le Gendre, fille d'un ancien président de la Chambre des comptes. La jeunesse le soutint; les sombres pronostics des gens de la Halle ne se réalisèrent pas. Les eaux de Barèges et un tour de France le guérirent d'une crise de « vapeurs ». Il revint à Saint-Leu, et y reprit une vie d'un faste croissant, à laquelle Sedaine fut associé bientôt. Les journées se passaient d'ordinaire en promenades à cheval, où Mme Dufort, belle et parée, conduisait, soit dans la forêt de Montmorency, soit dans le bois de Boissy, ou sur les hauteurs de Sannois, des petites troupes de huit à dix cavaliers, parmi lesquels les ambassadeurs de Russie, de Prusse, d'Autriche; le comte de Stahremberg louait une campagne à Épinay.

Le soir, on est encouragé par le silence de la Chevrette, — déserte pendant le voyage de Mme d'Épinay à Genève, — à relever le sceptre de la comédie, qu'elle abandonne; on lui emprunte une partie de sa troupe et de son public, et son répertoire, auquel on ajoute le nouvel opéra-comique. Dufort ne se lasse pas de jouir des succès de sa femme, et de lui en préparer l'occasion :

Si l'on peut dire que ma femme eût un goût décidé, c'était pour jouer la comédie. Douée d'une mémoire prodigieuse, elle avait, quoique sans amour-propre, la confiance qu'elle réussirait. Je fis donc arranger le théâtre provisoire que j'avais construit jadis pour jouer des parades. Il devint un théâtre en règle, et la comédie et les opéras comiques, car c'était le ton du jour, y furent représentés avec succès. On débuta par *le Glorieux* et *Blaise le Savetier*; ils furent si bien exécutés que cela fit du bruit et qu'à la seconde représentation toute la salle se trouva remplie; il y avait des voitures dans les avenues, comme à la porte des spectacles de Paris. Sedaine et Philidor, les

Digitized by Google

auteurs de *Blaise le Savetier*, me firent demander la permission d'assister à la représentation. La Borde, mon ami, si bon musicien, qui avait loué une maison à Soisy, avait un rôle; Bacquencourt faisait Blaise; ma femme, Blaisine; on ne parlait que de son jeu. Tout ce qu'il y avait d'amateurs de théâtre, artistes ou gens du monde, briguait des invitations. Cet été fut brillant et fort cher, car, les jours de spectacle, j'avais plus de cinquante personnes à souper.

Quelle bonne fortune de s'essayer à l'opéra-comique sous les yeux et avec les conseils de celui qui venait d'en donner un type nouveau! Sedaine fut évidemment la plus précieuse recrue gagnée parmi la société voisine. L'amitié que lui voua Dufort débuta, comme l'amour souvent, par un coup de foudre. Il revient sur ce sujet :

Ce fut l'époque où je fis connaissance de Sedaine; je n'eus pas causé une heure avec lui que je l'invitai à passer quelques jours à Saint-Leu. Il accepta très franchement. Les spectacles étaient interrompus; nous passâmes huit jours avec lui, Mme de Moussy, alors veuve, Saint-Marc et quelques autres, dans un commerce délicieux (1). Tel fut le commencement d'une amitié durable. Depuis 1758 jusqu'à cette année 1795, il n'y a eu aucune interruption ni aucun nuage dans cette amitié. Les temps malheureux de la Révolution m'ont fait jeter au feu un tas de lettres philosophiques qu'il m'avait écrites, et que je destinais à la postérité.

Rappelons, en passant, que Dufort, arrêté à temps sur le penchant de la ruine, vendit sa charge d'introducteur des ambassadeurs en 1764, Saint-Leu l'année suivante, en même temps qu'il achetait Cheverny, où il vécut sans autre train que celui qui convenait à un lieutenant général du Blésois. Les deux amis se revirent souvent, goûtant les douceurs d'une hospitalité réciproque. Cependant, quand Sedaine était l'hôte du seigneur de Saint-Leu, et, parmi les bruits de fête, voulait jouir d'un peu de solitude, il dut, maintes fois, diriger ses pas vers le plus proche village, qui était Saint-Prix, vers la place de la Croix, d'où l'on découvrait une autre belle partie d'horizon. — Saint-Prix, sous la Révolution, s'appela Bellevue-la-Forêt. — Cette image s'imprima dans son souvenir, puis y fut ravivée, j'imagine, par les perspec-

(1) Mme Girault de Moussy — Mlle Félix avant son mariage — était une cousine très appréciée de Dufort. — « Le chevalier de Razins, marquis de Saint-Marc, dit Dufort (*Mémoires*, I, 29), connu dans la littérature par l'opéra d'*Adèle de Ponthieu* et plusieurs pièces fugitives, était toujours de nos parties. » Il fut officier aux gardes-françaises et membre de l'Académie des Belles-Lettres.

Digitized by Google

tives aperçues de la Chevrette, si bien qu'il rêvait peut-être depuis vingt ans de la retraite où il s'installa le jour que nous dirons.

Voyez dans Saint-Prix un bourg paisible de cinq cents habitants, — paisible, sauf les jours de pèlerinage, — et où domine naturellement l'ouvrier de la terre : fermier, laboureur, vigneron, jardinier. Des artisans, un petit commerce, une petite industrie s'y juxtaposent; les boulangers et les maçons, en nombre supérieur aux besoins de la population. Ajoutez quelques gardes, maître et maîtresse, — car il y a deux écoles, — chirurgien, tabellion, le curé et son vicaire. Un village, en ce temps-là, isolé quelquefois par la difficulté des communications, avait besoin d'un organisme plus complet que de nos jours. La petite industrie dont j'ai parlé suit les métiers réputés du voisinage, et vit de cette modeste concurrence : les femmes surtout, qui imitent la dentelle de Chantilly, vendent des objets de pèlerinage comme à Argenteuil, prennent des nourrissons comme à Montmorency; les hommes font du pain comme à Gonesse.

Le tableau s'achèvera par un dénombrement aussi rapide des propriétaires ecclésiastiques et parisiens, en tête desquels le seigneur. Le village, avec ses deux rues à angle droit, a la forme d'une croix, dont une branche, posée horizontalement à mi-côte, va de Montlignon à Saint-Leu, et l'autre suit la pente de la colline et tend vers Ermont. Les propriétés d'agrément en occupent les quatre extrémités. Au pied de la hauteur, on rencontre, après une belle ferme du Temple, dépendant de Cernay, le château, ou, comme on dit le plus souvent, le château de Rubelle, du nom du hameau où il s'élève. Le maître en est François-Nicolas Le Bas du Plessis, seigneur de Saint-Prix, Rubelle, la Grange-Rubelle et Maubuisson, dans la vallée de Montmorency, officier aux gardes-françaises, chevalier de Saint-Louis. Au point de vue des origines : fils d'un officier au régiment de Dauphin-Etranger, petit-fils d'un trésorier de l'extraordinaire des guerres, arrière-petit-fils d'un intelligent Berrichon, qui fonda la fortune et la noblesse de sa famille. Celui-ci, simple et obscur Le Bas, venu d'Ivoy à Paris, en 1634, pour être commis dans les bureaux de la trésorerie qui appartint plus tard à l'un de ses fils, fut secrétaire de Mazarin, premier commis des finances, puis conseiller du Roi, trésorier des ponts et chaussées de Cham-

Digitized by Google

pagne et reçu secrétaire du Roi en 1665. Ses fils — sans parler d'un trésorier des troupes du Roi à Strasbourg, célibataire, et d'un oratorien — s'appelèrent de Montargis, de Girangy et du Plessis. L'auteur de la branche du Plessis, le trésorier de l'extraordinaire des guerres, eut treize enfants; l'un d'eux, l'officier de cavalerie Nicolas, fut attiré à Saint-Prix par son mariage avec la fille d'un conseiller au Châtelet, Rossignol, seigneur de la Grange-Rubelle (1).

Son fils hérita de cet aïeul un domaine important, dont la partie d'agrément et l'habitation étaient situées en face du château, à gauche de la montée de Saint-Prix. Il acquit, d'autre part, en 1773, la seigneurie avec le fief et la maison de Rubelle, et la portion du fief de Maubuisson, sise au même village : une terre en somme d'environ 70 hectares (2). D'autres biens lui appartenaient sur les terroirs voisins, par exemple ceux qu'il avait achetés, en 1767, à Montlignon, du chevalier de Launey, un frère d'armes, né comme lui en 1740, promu sous-lieutenant aux gardes-françaises en 1761 comme lui, le futur gouverneur de la Bastille, le dernier (3). Vous trouverez encore du Plessis qualifié seigneur de Rochefort et de Dourdan, mais dans une autre province. Sa femme, Louise-Catherine Choart de Magny-Saint-Loup, fille de Louis Choart, receveur des finances de la généralité de Bordeaux, avait été un beau parti. Il vendit, en émigration, ses diamants pour 60,000 livres, dont les revenus le firent vivre, et il abandonna, à sa rentrée en France, le capital à Louis XVIII. Il habitait, à Paris, son hôtel, rue Saint-Louis-au-Marais, n° 16, au coin de la rue du Parc-Royal, voisin de ceux de son beau-père et de ses amis de Flesselles et de Launey (4).

(1) Bibl. nat., Mss, Cabinet des titres. — Supplém. au t. IX du P. Anselme par Potier de Courcy, 1re partie, p. 684 et suiv. — Auguste Rey, *la Fin de l'ancien régime à Saint-Prix*, Paris, 1881, in-8°.

(2) La superficie s'en distribuait ainsi : terres, 32 hectares; bois, 16 hectares; jardin du château, 11 hectares; ancien jardin Rossignol, 8 hectares 1/2; jardin du Filassier, 1 hectare; jardin du Colombier, 1/5e d'hectare; bois enclos, 2/3 d'hectare. Le total est un peu supérieur à 69 hectares.

(3) Ces biens, advenus à de Launey par héritage de sa mère, née Charlotte-Renée Aubry d'Armanville, comprenaient la maison appelée seigneuriale, avec un enclos de 10 hectares, et bois et terres d'environ 34 hectares. (Archives de Seine-et-Oise et archives de Montlignon.)

(4) Voici ses états de services : second enseigne le 22 août 1756; premier en-

Digitized by Google

Mais quittons Rubelle, où nous reviendrons, pour monter à Saint-Prix, et même, passant le carrefour, jusqu'à l'église, qui est au point culminant de l'agglomération. Il y avait, à côté et en face du vieux moutier, deux prieurés : le prieuré de Saint-Prix, membre de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, et le prieuré de Notre-Dame-du-Bois-Saint-Père, dépendant de l'abbaye de Saint-Victor de Paris. L'un des titulaires ne résidait point; tous deux louaient leurs maisons, quand ils avaient preneurs : le moine de Saint-Victor se réservant, au second étage de la sienne, un gîte où il menait, de toute façon, la vie la plus étroite. On appelait le premier le prieur blanc; le second, le prieur noir, à cause de la couleur de leur robe (1). Allons à l'est du village; du côté de Montlignon habitaient les Petit des Landes, des cousins du seigneur, derniers représentants d'une dynastie de magistrats à la Chambre des comptes, propriétaires du beau domaine de la Terrasse. Presque en face, le président des Monnaies Sulpice d'Albert occupait, depuis 1773, l'ancien rendez-vous de chasse des Vendôme. A l'ouest enfin, du côté de Saint-Leu, un autre président des Monnaies, Droïn, a remplacé Dufort. A l'endroit où la basse route de Saint-Leu s'embranche sur la grande rue, — prolongée, nous le savons, par le chemin de la vieille église, — un élargissement de cette route forme une sorte de place dont il a été déjà question. Une croix, qu'on appelait jadis « la croix de ville », pour la distinguer de celles qui s'élevaient aux carrefours des voies rurales, en occupe le centre, et lui a donné son nom. Trois habitations la bordent, — l'une avec l'intervalle d'un jardin, — et elles subsistent de nos jours, ornées de leur fronton banal, où les architectes des XVIIe et XVIIIe siècles voyaient évidemment une marque de noblesse; le château de Rubelle et celui de la Terrasse en étaient également décorés; c'était la mode et le bel air.

seigne le 19 février 1759; sous-lieutenant le 1er février 1761; lieutenant le 16 février 1777; rang de mestre de camp le 18 mai 1783; capitaine en second des grenadiers le 29 février 1784; capitaine de la compagnie colonelle le 22 mai 1787. (Archives du Ministère de la Guerre.)

(1) Pendant six ans au moins, le prieuré noir fut loué à Bigrel de Grandclos, consul de France en Amérique. Il y eut, en février 1780, un enfant, mort en septembre; sa femme y mourut en juillet 1781. — Le prieuré blanc eut pour locataire, à partir de 1780, un procureur au Châtelet de Paris, Maximilien Pichon, que nous reverrons plus loin.

Digitized by Google

Groupe curieux, celui des propriétaires de nos trois maisons : en face de la route de Saint-Leu, un moine, le prieur du Bois-Saint-Père, dont le jardin aboutissait là; à gauche, un avocat au Parlement, auquel succédera une danseuse; à droite, un poète. Le poète est Sedaine, qu'il faut que nous voyions s'installer.

II

La maisonnette qu'il acheta des roubles de Catherine, le 18 mai 1780, — devant Dupré, notaire à Paris, — n'était qu'une bicoque, à peine de meilleure apparence que les logis rustiques qui l'avoisinaient, habitée elle-même par des paysans, avant une dame de Pauly, que Sedaine remplaça (1) : Marie-Jeanne Barbichon, veuve de Pierre-Adrien de Pauly, qui fut baron du Saint-Empire, capitaine au régiment de Saxe, aide-major général de l'infanterie. Élevé avec le maréchal de Saxe, il avait suivi sa fortune sans trouver occasion de s'enrichir. Le comte de Bentheim, — que nous retrouverons, — plus tard colonel du même régiment, qui prit son nom, demandait pour lui, en 1751, une pension de retraite, en des termes où paraît la détresse (2). L'intéressé était mort en 1762, quand sa veuve échoua à Saint-Prix; elle y passa dix-huit ans. Sedaine lui racheta sa maison toute meublée pour 4,000 liv., les meubles comptés dans ce prix pour 1,200; une rente perpétuelle de 5 livres, à payer à la fabrique de Saint-Prix, était à la charge de l'acheteur.

L'état de lieux est court : au rez-de-chaussée, « un bouge ou cuisine basse » et une salle; au premier étage, deux chambres, un grenier au-dessus, escalier dans œuvre, cave et toit à porcs, le tout couvert de tuiles. Une cour et un jardin y sont attenants; la cour, close de murs, renferme un puits; le jardin contient environ un demi-quartier; un petit terrain de 8 à 10 perches s'y ajoute, ce qui porte la superficie non bâtie à 20 ou 22 perches, ou, en style moderne, à 700 mètres environ. Les voisins sont, à droite et à gauche, des paysans, les Groizy et les Chauvricourt, et, par derrière, M. Rigault, que nous connaîtrons plus

(1) Titres de propriété.

(2) Archives du Ministère de la Guerre.

Digitized by Google

tard, possesseur en partie d'un clos Filassier, dont le seigneur de Saint-Prix a le reste. Le nouveau propriétaire doubla environ son jardin, en 1782, par l'acquisition de 25 perches du clos Filassier; c'est peu après le second présent de Catherine et la mort de Mme Seriny, sa belle-mère. Il eut alors un domaine d'un sixième d'hectare; il attendra jusqu'en 1792 pour restaurer la maison, la surélever, la flanquer d'un logis neuf.

Oh! la modeste campagne! On a bien lu : Sedaine, pendant douze ans, établit femme et enfants, et lui-même, dans une salle, une cuisine, deux chambres et un grenier; trois enfants survenus en treize ans de mariage. Et déjà le père avait dépassé la soixantaine; la mère, Suzanne-Charlotte Seriny, la quarantaine. Il n'a été donné que renseignements faux, et par Jal surtout, dont l'exactitude est vantée, à propos de l'état civil de cette famille; c'est pourquoi j'y insisterai. Une fille, Jeanne-Suzanne, avait près de treize ans en 1780, étant née le 30 août 1767; un fils, du 9 novembre 1770, Anastase-Henri, venait après, ayant neuf ans et demi; une fille, Anastase-Suzanne, appelée en famille Agathe, était la cadette; elle était née le 11 septembre 1778, âgée par conséquent de vingt mois (1). Elle seule aurait suffi pour remplir de bruit la maison et le jardin. Où le poète se réfugiait-il pour penser et pour écrire?

Dans les lignes suivantes de ses *Récapitulations*, Bouilly l'a peint en promenade : « Je m'asseyais à côté du bon Sedaine, soit dans une chaumière, soit sur le bord d'un ruisseau, où nous respirions un air pur et libre, et bientôt les accords de la lyre populaire nous entouraient de la gaie et brillante jeunesse des environs. » Mais où placer cette scène, si elle se passa quelque part? On se prend à craindre, en lisant de pareilles phrases, qu'elles ne soient écrites que pour le son qu'elles rendent, et vaines et vides comme des paroles de romance. Bouilly s'est, d'ailleurs, singulièrement trompé sur l'estime où le compagnon qu'il se donne aurait tenu ses talents, se croyant, comme il dit, « son élève chéri, celui des jeunes auteurs qui savait le mieux le

(1) Jal a mentionné un second fils, Anastase-Michel, que Mme de Vandeul paraît n'avoir pas connu, que la famille existante ignore, et dont je n'ai trouvé de traces nulle part. Il lui attribue comme date de naissance — erreur bizarre! — celle de la seconde fille, que j'ai relevée dans son acte de décès, à Hérouville. La date de naissance de la fille aînée m'a été fournie par l'état civil de Tours, où elle est morte.

Digitized by Google

comprendre ». Combien il était loin de compte! Un mot est resté du « bon Sedaine » sur Bouilly : « Cet homme fait puer la vertu! »

Sedaine fréquenta le château; on a là-dessus des traditions. La famille du Plessis, après avoir partagé deux mois, chaque été, entre Magny près de Meaux et la Petite-Fortelle en Brie, avait l'habitude d'en donner trois à Saint-Prix : le temps de la chasse et des vendanges. Elle comprenait, avec le seigneur et sa femme, un fils, Charles, qui servira, comme son père, dans les gardes-françaises (1), et deux filles, Catherine et Adélaïde, qui seront, l'une Mme de la Selle, l'autre la baronne de Mandat. Quelques hôtes, des parents surtout, se groupaient à l'entour. Le plus assidu était le comte d'Agay, beau-frère de M. du Plessis, et dont la brillante carrière administrative eut pour couronnement l'intendance de Picardie. Quatre enfants l'accompagnaient : un de ses fils épousera Catherine-Thérèse-Philippine de Launey, la fille du gouverneur de la Bastille (2); et une de ses filles, Laurent de Villedeuil, qui fut ministre de Louis XVI (3). Mme Roland connut d'Agay pendant son séjour à Amiens; elle l'appelait « le Doguin », par manière de calembour, dans sa correspondance avec son mari, et se targuait de lui refuser sa porte, sauf à retrouver le nom de l'intendant et le chemin de son antichambre, pour la fameuse sollicitation des lettres de noblesse (4). D'Agay fit un établissement tardif dans la vallée de Montmorency, en achetant, le 16 mars 1790, une maison aux environs de la Chevrette, avec un domaine de 16 arpents, pour le prix de 41,000 livres.

Autres parents, familiers de Rubelle : le cousin Charles-Jean Petit des Landes, maître des Comptes déjà nommé, et ses sœurs, Mmes de Brainville et de Vaux, habitants de la Terrasse. Parenté très éloignée, cousinage au dixième degré, établi, au sommet de l'échelle, par le drapier Jean Lempereur, dont le fils, François, partisan frappé par la chambre de justice qui con-

(1) Né le 13 février 1767, il fut enseigne surnuméraire, le 21 avril 1782; enseigne, le 29 février 1784; sous-lieutenant en second, le 23 décembre 1787. (Archives du Ministère de la Guerre.)

(2) Contrat du 6 février 1786.

(3) Contrat du 11 avril 1777.

(4) Perroud, *Lettres de Mme Roland*, Paris, 2 vol. in-8°, 1900-1902.

Digitized by Google

damna Fouquet, laissa dans son hoirie, encore brillante, le fief de la Grange-Rubelle, acquis par échange du président de Hodicq en 1647 (1).

Les Maleissye étaient de très proches voisins et amis, seigneurs de Maugarny, dont le beau parc, sis à Margency et à Montlignon, confine à Eaubonne. Deux frères, le marquis Antoine-Charles — qui sera guillotiné par erreur — et le comte Charles-Philibert, y avaient succédé à leur mère, une Barillon. Tous deux, plus âgés que du Plessis de dix à douze ans, servaient dans les gardes-françaises quand lui-même y entra. Le cadet, connu davantage sous le nom du chevalier de Maleissye, démissionna en 1777, et mourut l'année suivante. Il avait eu en partage Maugarny, où sa veuve demeura avec leurs deux filles (2). Sedaine dut la retrouver avec un vif plaisir à Rubelle, et renouer ou continuer avec elle des relations qui remontaient plus haut que son mariage : fille d'un maître des requêtes, elle avait signé à son contrat, sous le nom de Marie-Claire Silva. Elle était destinée au triste choix de la Chabeaussière, en deuxièmes noces.

Le même cercle enfin s'ouvrait à quelques poètes : à Delille, jadis professeur à Amiens, et reçu à l'intendance; au comte de Tressan, venant de Franconville; au voisin Sedaine.

De l'entretien de la compagnie des du Plessis, aux soirs d'automne, maint sujet m'a été rapporté par un de ses petits-fils. Par exemple : l'histoire de contrebandiers cachés et affamés au château de la Chasse, et dont les deux chefs vinrent demander au curé de Saint-Prix, dans le secret du confessionnal, de leur procurer des vivres; les séjours de La Fontaine au château de Magny, chez les Choart, ancêtres de Mme du Plessis, et l'origine de sa querelle avec Jean Choart (ou Chouart), si maltraité dans *le Mort et le Curé;* l'invasion d'une bande de sangliers poursuivis et affolés, qui traversèrent le parc et le salon de Rubelle; les scandales des deux châteaux de Saint-Leu, l'un habité par le

(1) De Jean Lempereur descendirent, d'un côté : François Lempereur, Ruau d'Anserville, Rossignol, Nicolas Le Bas du Plessis et son fils François-Nicolas; de l'autre côté : Marguerite, femme de Jacques Petit des Landes, et, en ligne masculine dès lors, Gilbert, César, Charles-François, Charles-Jean.

(2) Archives du Ministère de la Guerre. — A. Tardieu, *les Tardieu de Maleissye*, Clermont-Ferrand, 1895, in-4°, 48 p. — De Maleissye, *Mémoires d'un officier aux gardes-françaises*, Paris, 1897, in-8°. — Archives de Margency.

Digitized by Google

président Droïn, pourvu d'armoiries depuis 1765, et vivant en liaison irrégulière; l'autre par Mme de Genlis, la gouvernante-maîtresse « qui fait, dit Mme Roland, des livres et autre chose », et que nos chasseurs s'amusaient à effrayer par des salves de coups de fusil, quand ils l'apercevaient en promenade près de ses clôtures. Il y avait aussi, parfois, des lectures de Sedaine.

Il était goûté; mais on écartait de la conversation la politique, et du programme *le Philosophe sans le savoir*. On aimait peu ce noble, philosophe et le sachant trop, et se targuant avec complaisance de vivre en cosmopolite et si peu noblement. Mais *le Déserteur* avait vu croître son succès avec les années; il avait fait pleurer la cour et la ville, à la fois la duchesse de Chartres et Mme de Genlis, qui, à vrai dire, avait pris sa revanche de cet accès de sensibilité, en riant aux larmes, — autres larmes, — de ce vers :

Mourir n'est rien; c'est notre dernière heure,

sans se souvenir que Sedaine avait pu lire dans Chaulieu, auquel on l'a quelquefois comparé :

Mourir est simplement le terme de la vie (1).

A Saint-Prix, avec cette pièce encore, Sedaine émut toute la maison, du salon à l'office furtivement entr'ouverte, des officiers à leurs brosseurs. Un domestique du châtelain n'eut de cesse, après cela, qu'il n'eût acheté une de ces pendules, fort à la mode, qui représentaient une scène du *Déserteur*. Et quelles suites lointaines de cette soirée! Vers le milieu du dernier siècle, sa fille, alors très âgée, et voulant disposer de ce qu'elle avait, alla rechercher en province une petite-fille de M. du Plessis, et lui apporta, comme son bien le plus précieux, la pendule qu'elle avait héritée de son père. Elle pria la famille qu'elle rejoignait après un fort long temps d'accepter son présent, à la condition que la pendule ne serait pas vendue, et qu'elle-même pourrait la revenir voir tous les ans. Un billet placé sous le globe fut l'instrument de ce petit traité, qu'on observa religieusement. La donatrice renouvela jusqu'à sa mort son pèlerinage annuel vers le cher souvenir de son père, de Sedaine et de Saint-Prix. La vogue du *Déserteur* en bronze doré dura autant que celle de la pièce. Une pen-

(1) « Épître à la duchesse de Bouillon. »

Digitized by Google

dule de ce genre a été décrite par Balzac, dans *la Vieille Fille* (1). Lamartine estimait que l'illustration d'une œuvre de l'esprit par l'art populaire en était la consécration la plus touchante et la plus glorieuse.

On doit bien penser que Sedaine, en villégiature à Saint-Prix, quoique fréquentant de riches voisins, ne s'y endormait pas dans les mêmes loisirs. La libéralité de Catherine avait achevé de le mettre au-dessus du besoin, mais non pas au large. Il n'en continua pas moins sa vie laborieuse et économe; ses succès de théâtre et de salon ne le dispensaient pas du terre à terre de la lutte quotidienne, et de défendre ses positions ici et là : auteur, il lui fallait se faire jouer; académicien, se faire payer. Deux problèmes, dont les difficultés le talonnèrent à Saint-Prix même.

Le 10 octobre 1782, au lendemain peut-être des applaudissements du château, il écrivait au ministre Amelot, pour se plaindre du retard apporté à la représentation de deux pièces qui avaient été, de la part du comité de l'Opéra, dès le 4 mai, l'objet de la résolution suivante : « MM. Sedaine et Monsigny sont venus au comité pour y faire la lecture de deux poèmes mis en musique : le premier intitulé *Philémon et Baucis*, le second, *Pagamin* [*de Monègue?*]. Ces deux œuvres ont paru dignes de la réputation de leurs auteurs, et pourront être mises en répétition vers le mois d'octobre. » Sedaine, cette époque venue, n'entendant parler de rien, rappelle au ministre l'engagement du comité, le compte à tenir, suivant ses propres instructions, de la célébrité et des succès antérieurs des auteurs. Monsigny (il dit n'oser parler de lui-même) n'a rien donné qui n'ait réussi : « La preuve actuelle serait fournie par *la Reine de Golconde*, seul ouvrage d'auteurs vivants (il parle de lui tout de même) qui ait seize années de date, et qui se soutienne après les Gluck et les Piccini. » Il y a lieu, d'autre part, de se hâter, à cause d'une opération de la cataracte que Monsigny doit subir bientôt. Qu'adviendrait-il si le musicien manquait à la répétition d'un ouvrage préparé depuis douze ans? Et, après tous ces arguments, cette excuse : « Si je n'étais pas en vacances à la campagne [à Saint-Prix], je n'aurais pas pris la liberté de vous écrire, et je

(1) Le motif « se composait de onze personnages, ayant chacun quatre pouces de hauteur : au fond, le déserteur sortait de sa prison, entre des soldats; sur le devant, la jeune femme évanouie lui montrait sa grâce ».

Digitized by Google

vous aurais présenté moi-même ce mémoire. » Le comité, aux répétitions, revenant sur son impression première, ne fut satisfait ni du poème, ni de la musique. Monsigny abandonna sa partition à Sedaine, qui chargea de la retoucher Désaugiers, médiocre compositeur, incapable d'en faire rien de mieux. Par un destin bizarre, le poème seul de *Pagamin* a survécu, et seule la musique de *Philémon* (1).

Second sujet de soucis : les retards du Trésor envers lui et l'Académie. Voici encore une lettre, que j'ai tout lieu de croire écrite de Saint-Prix et inédite, et où se révèle, d'une façon intéressante, l'étroitesse de la situation de Sedaine. Elle fut adressée au comte d'Angiviller, le 23 avril 1783 :

Monsieur le comte,

En quoi puis-je avoir confiance, si ce n'est dans le brevet du Roi qui me fait secrétaire perpétuel de son Académie? Il mande et ordonne au directeur général de me faire jouir des émoluments et appointements attachés à cette place.

Sept années entières se sont écoulées sans que j'aie reçu mes droits de présence; ils montent à 5,500 livres, somme considérable pour un père de famille dont la place n'a d'appointements que 1,200 livres, sans y comprendre cependant ces droits de présence.

Je n'ai point, comme les autres académiciens, la ressource des travaux des bâtiments. Si quelque bien de famille n'aidait à me soutenir, mes modiques appointements et émoluments ne pourraient me faire vivre, et, s'ils ne sont pas payés, que puis-je devenir?

Je vous demande très sincèrement pardon d'avoir mis, Monsieur, sous vos yeux les propres termes de mon brevet; je n'ai voulu en cela que justifier mon droit à la demande que j'ai l'honneur de vous faire. D'ailleurs, j'en appelle à votre justice, et j'implore votre protection.

Je suis avec un profond respect, etc...

J.-M. Sedaine.

La lettre originale, que j'ai sous les yeux, porte cette annotation, émanée des bureaux du comte d'Angiviller sans doute : « 22 avril, répondu qu'il sera payé en mai, l'assignat décidé depuis longtemps étant au point de se réaliser. »

(1) Voir un article de la *Revue internationale de Musique* (année 1898, p. 546), par M. Henri de Curzon, auteur de la découverte des documents qui lui en ont fourni le sujet. La représentation d'une pièce du nom de *Pagamin* au théâtre lyrique des Amis de la Patrie paraît lui avoir échappé. Mme de Vandeul a signalé, parmi les pièces laissées par Sedaine en portefeuille, *Pagamin de Monègue*. Le théâtre des Amis de la Patrie n'est autre que le théâtre Louvois, ainsi appelé de 1794 à 1796.

Digitized by Google

Mais le secrétaire perpétuel satisfait insiste, avant l'automne, pour que l'Académie elle-même obtienne payement de droits de présence fort arriérés. Il écrit, le 20 août, au même personnage, et faisant allusion à la visite déjà ancienne d'un comptable de l'administration, qui était venu vérifier l'importance des débets :

S'il m'avait demandé un éclaircissement sur leur titre, il vous aurait épargné, Monsieur le comte (car je connais la bonté de votre cœur), il vous aurait épargné de m'imputer une faute, ou à moi de rougir de l'avoir faite.

Pour prouver ma bonne foi dans cette affaire, j'ai l'honneur de vous envoyer ce que l'Académie m'a permis de lui lire à sa dernière séance.

L'Académie a nommé des commissaires pour rédiger les observations que vous lui faites l'honneur de lui demander, et elle les fera sans doute avec le même esprit qui a animé ses prédécesseurs.

Louis XIV leur fit écrire de ne pas s'assembler, parce qu'il ne pouvait payer *comptant* les droits de présence *aux présents*, et ils demandèrent au Roi la grâce de s'assembler sans y prétendre.

Le 30 avril 1694, la lettre du surintendant leur permet de s'assembler, quoique (dit cette lettre) ils ne doivent pas être payés *de leur assistance présentement*.

La France, alors, était aussi malheureuse qu'elle est fortunée en 1783.

Je suis avec un profond respect, etc...

J.-M. Sedaine.

Le coup d'aiguillon, l'appréciation téméraire par quoi termine le secrétaire perpétuel déplurent, comme on en est averti par cette annotation marginale : « Le 24 août, M. le D[irecteur] G[énéral des Bâtiments du Roi] a répondu par une lettre à laquelle il a ajouté, de sa main, un post-scriptum mesuré, sur l'indécence du ton du sieur Sedaine. » Je suppose que c'est à cette observation que celui-ci répliquait, à son tour, dans la lettre qu'un catalogue de M. Noël Charavay analyse comme suit : « Curieuse lettre, écrite [au comte d'Angiviller] en qualité de secrétaire de l'Académie d'Architecture, où il s'excuse de ne pas lui avoir parlé avec assez de réserve. »

Une grande compensation fut *Richard Cœur-de-Lion*, donné le 21 octobre 1784, et qui allait lui rouvrir une veine de bonheur. A l'histoire si connue de cet événement littéraire j'ajouterai un épisode. Grétry, que les applaudissements avaient évidemment grisé, écrivait à son collaborateur, deux jours après la première représentation, cette lettre, conservée dans la famille de Sedaine : « Mon ami, tout Paris fait un dénouement pour *Richard*. On ne lui donne pas moins que le succès du *Mariage de Figaro*, si le

Digitized by Google

Roi était délivré d'une manière triomphante, et par un coup de théâtre qui frappât les spectateurs. J'y ai donc rêvé aussi, de mon côté, et voici ce que je viens vous proposer, et qu'il serait très facile de réaliser pendant l'enrouement de Philippe [l'acteur qui jouait le rôle de Richard]... » Suit un projet de remaniement confus et peu intéressant, où le coup de théâtre désiré par Grétry se prépare comme suit, avec un doute historique gênant : « On entendra derrière le théâtre deux ou trois coups de canon (ou un roulement de tambour), quoique la poudre ne fût (peut-être) pas inventée. » Sedaine en dut sourire. Sans tambour ni canon, — prématuré, — *Richard* allait lui assurer la reprise de possession de la scène italienne, et la conquête prochaine d'un fauteuil à l'Académie, et, entre temps, faire monter aux lèvres du Roi ce refrain joyeux :

Quand les bœufs
Vont deux à deux,
Le labourage en va mieux.

En attendant cette lamentation tragique de la cour, prélude de la détresse des journées d'octobre :

O Richard ! ô mon Roi !
L'univers t'abandonne...

La vie de Sedaine, comme celle des personnages de théâtre, est pleine de changements et de contrastes, où son historien est obligé de le suivre. Repassant donc dans la coulisse, c'est-à-dire revenant pour un instant à sa modeste villégiature, je ne ferai guère que signaler sa présence à Saint-Prix en 1785. Il y marie sa femme de chambre avec un voisin du Louvre (1), il y négocie, pour le prix de 600 livres, la vente du livret de *Richard Cœur-de-Lion,* se réservant le droit de le joindre à une édition de ses œuvres complètes. Et puis, l'année suivante, il nous tirera du côté de l'Académie.

Auguste Rey.

(1) Geneviève-Thérèse Ménétra, veuve Bourlier, âgée de quarante-six ans, épousa, le 6 juin, Pierre Lacour, âgé de quarante ans. La même fut marraine, le 12 octobre 1786, avec Jacques Fié, serrurier à Saint-Prix, d'un enfant de Silvain Philippon, maçon du même lieu. (Archives communales de Saint-Prix.)

Digitized by Google

VERSAILLES

PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

II

Les Habitants (*Suite*).

Ici, alors comme aujourd'hui, pas de grands ateliers, pas d'usines travaillant pour l'extérieur. Les documents du temps révèlent l'existence d'une brasserie sise avenue de Paris, de deux amidonneries installées, l'une rue Contrat-Social (1), l'autre à l'extrémité de la rue Sainte-Victoire, et enfin d'une fabrique de chandelles et bougies, qui dut être très prospère sous l'ancienne monarchie. C'était elle qui fournissait le Château, toujours bien pourvu, si on en juge par son dépôt de bougies du Pavillon des Nourrices (2), situé rue des Bons-Enfants (3), lequel était encore comble en 1791. Déjà fort éprouvée par la transformation des réverbères, cette fabrique avait presque complètement éteint ses fourneaux au départ de la Cour, son plus gros consommateur.

Il y avait aussi la manufacture de dentelles et de blondes, établie pour l'instruction des jeunes filles pauvres de Versailles et des environs. Cette maison, sise avenue de Saint-Cloud, 36,

(1) Rue des Chantiers.

(2) Assemblée municipale, 9 février 1791. — M. Couturier a dit que le sieur Chauvin, garçon blanchisseur du linge de la Reine, demeurant dans le Pavillon des Nourrices, rue des Bons-Enfants, avait pratiqué un petit grenier dans lequel il serre le foin pour la nourriture de son cheval; que de la manière dont les choses sont disposées, le foin se trouve très voisin d'une cheminée échauffée journellement par un grand feu; que le danger est d'autant plus grand, que très près de ce grenier est le dépôt des bougies destinées à l'éclairage du Château.

(3) Rue du Peintre-Lebrun.

Digitized by Google

avait à sa tête une dame Lesure, qui prétendit avoir eu jusqu'à cent élèves. Cependant, il ne paraît pas téméraire d'affirmer que les sacrifices faits par le Roi en faveur de cet établissement ne profitaient guère qu'à la directrice. Et, en effet, la manufacture, fondée en 1776, avait quatorze années d'existence quand fut effectué le recensement de 1790, et nous n'avons vu figurer aux listes nominatives qu'une ouvrière en dentelles, Mlle Souillier, boulevard du Roi, 3. Il ne nous a pas paru possible de considérer comme élèves de Mme Lesure trois raccommodeuses de dentelles, dont la profession n'a aucune analogie avec la fabrication des dentelles et surtout des blondes.

Les résultats obtenus étaient donc plus qu'insuffisants, si l'on considère que la manufacture recevait du Roi, tous les ans, 3,000 livres et 8 cordes de bois (1).

Bien plus intéressante fut la tentative des frères Galleran, vaguemestres de la maison du Roi, c'est-à-dire entrepreneurs des roulages de la Cour; ils créèrent, rue des Mauvais-Garçons (2), une fabrique de draps dont les moulins à foulon étaient mus par une chute d'eau qu'alimentaient les réservoirs Gobert. Autorisé par acte du 13 frimaire an II, cet établissement donna un instant les plus grandes espérances. « Le rapporteur, est-il dit dans un procès-verbal des séances du Conseil général (3) de la commune, après avoir rendu compte au Conseil des progrès vraiment surprenants et inattendus résultant de la manufacture établie par le citoyen Galleran, malgré la disette d'eau, observe que, dans cet instant, plus de cinq cents individus, de tous sexes et de tout âge, sont occupés dans ses ateliers.

« Il fait encore observer au Conseil que lorsque le citoyen Lefebvre aura joint ses lumières et ses connaissances au zèle du citoyen Galleran, que, dans quatorze ou quinze mois, quatre à cinq mille personnes pourront trouver dans cet établissement le travail et l'existence... »

Cependant, cette fabrique, malgré l'appui très vif que lui accorda la municipalité, végéta quelques années, pour disparaître complètement vers 1800.

(1) Voir Laurent Hanin, t. II, p. 118.

(2) Rue Corneille, puis rue Saint-Martin, n° 11 (couvent des Augustines).

(3) 2 septembre 1793.

Digitized by Google

Enfin, il nous est impossible de ne pas dire au moins quelques mots de la manufacture d'armes créée au Grand-Commun, conformément à la loi de l'an II (1), et dont la direction fut confiée à Boutet, arquebusier habile de Versailles.

Par les encouragements que lui donna le Gouvernement, cet établissement « est parvenu au point le plus brillant. Des artistes distingués y furent appelés : il y vint des ouvriers de toutes les parties de la France; il en arriva une colonie du pays de Liège. Jusqu'à 1,200 y ont été occupés à la fois, et elle a fourni plus de 50,000 fusils ou carabines par an pendant la guerre. Les armes de luxe y ont été portées à une perfection qui a étonné (2)... ».

Cet éloge ne paraîtra pas exagéré à qui se rappelle les armes admirables exposées en si grand nombre dans divers pavillons (3) de notre dernière Exposition universelle. En Versaillais con-

(1) Elle fut pompeusement inaugurée le 7 octobre 1793 : « Auparavant cette inauguration, dit le procès-verbal, les représentants du peuple, les membres des corps administratifs et judiciaires, ont pris le signe de la liberté qui leur a été offert par le citoyen Benezet; tous, coiffés du bonnet rouge et ayant des tabliers, sont entrés dans les ateliers où ils ont trouvé les ouvriers prêts à se mettre en activité et dans le même uniforme que celui qui vient d'être décrit.

« Tout à coup, une partie des assistants s'arme des marteaux de Vulcain, les autres de forets, de tarauds, celui-ci d'un rabot, celui-là d'un ciseau; tous, en chantant des hymnes patriotiques, forgent le fer et travaillent aux armes qui doivent punir les tyrans et les despotes qui veulent porter atteinte à la liberté, à la souveraineté du peuple.

« Le bruit redoublé des marteaux, le feu ardent des forges, les chants énergiques des travailleurs rendent cette cérémonie auguste et vraiment républicaine. A la fin de chaque chant, les cris réitérés de : Vive la République! Vive la Montagne! terminent le travail et les hymnes. »

(2) *Le Cicerone de Versailles* (Bibliothèque de la Ville, ILj, 28).

(3) On voyait notamment :

Au Pavillon espagnol. — Un nécessaire d'armes où l'on remarquait une carabine à un coup ainsi décrite au catalogue : « Le canon maté bleui est incrusté d'or au tonnerre et orné d'étoiles d'or dans sa longueur. La batterie en acier poli et incrusté d'or. Les garnitures sont en argent ciselé et doré, le bois est plaqué d'ornements en or. Epoque du premier Empire (appartenant au comte Oropesa). »

Au Pavillon des forêts, chasses, pêches, etc. — Un glaive français ayant appartenu à Eugène de Beauharnais (appartenant aux ducs Nicolas et Georges de Leuchtenberg). Trois paires de pistolets offerts par Napoléon Ier à Alexandre Ier (appartenant à l'empereur de Russie). Fusil à canons tournants (appartenant à l'empereur de Russie). Carabine et pistolets offerts par la ville de Paris au général comte Ostensacken (appartenant à l'empereur de Russie), etc., etc.

Au Pavillon des armées. — Masse et hache d'armes des mameluks de la Garde impériale (collection d'Orville). Mousqueton et carabine d'honneur donnés par le Directoire à Macdonald. Pistolets qu'avait Napoléon à Friedland. Fusil et sabre d'honneur donnés par le Directoire au général Lefèvre. Glaive de Cour et sabre en acier bruni (récompense nationale, collection Bollet), etc., etc.

Digitized by Google

vaincu, nous nous arrêtions longuement, et quand il nous fallait partir, c'était toujours en déplorant de ne pouvoir prendre au moins l'image de tant de merveilles que nul, peut-être, ne reverra plus réunies à nos portes en aussi grand nombre.

Pillée par les Prussiens après les Cent-Jours, cette manufacture, qui avait été transférée à l'angle des rues de la Pompe (1) et des Bons-Enfants (2), disparut dès le commencement du règne de Louis XVIII. Ce n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir glorieux dans le passé, mais c'est une espérance pour l'avenir, puisqu'il nous est permis de dire : Versailles, ayant été, peut redevenir le siège d'une industrie importante et prospère.

*
* *

Si la fabrique de draps des frères Galleran n'eut qu'une existence éphémère, si la manufacture d'armes installée au Grand-Commun dut sombrer malgré ses brillants succès, ces deux établissements furent en pleine prospérité précisément aux heures les plus pénibles de la Révolution française. On peut penser que c'est, en partie du moins, à l'un et à l'autre que Versailles dut de connaître à nouveau le mouvement et la vie et d'espérer enfin des jours meilleurs. Leurs nombreux travailleurs, appelés et retenus dans nos murs, durent s'approvisionner chez les négociants et les industriels de la ville, qu'ils sauvèrent, bien qu'ils ne fussent pas toujours d'accord avec eux.

Pierre Crosson, ouvrier de la manufacture d'armes, se trouve, le 2 fructidor an III, devant le bureau de conciliation de la justice de paix. Il avait été cité par le sieur Loudieu, cordonnier, rue Aristide (3), n° 16, qui l'invitait à prendre livraison d'une paire de souliers et à en payer le prix.

Crosson résista, déclarant qu'il ne pouvait prendre les souliers présentés par le citoyen Loudieu parce qu'il les avait commandés beaucoup plus décolletés et plus longs, afin de pouvoir mettre du coton au bout.

Mais la cause essentielle de notre renaissance fut la guerre, qui,

(1) Rue Carnot.

(2) Rue du Peintre-Lebrun.

(3) Rue d'Anjou.

Digitized by Google

rapidement, prit une ampleur jusqu'alors inconnue. Quantité de demi-brigades nouvelles devenant indispensables, il fallut, pour les former, mobiliser des hommes et confectionner l'habillement, l'équipement, les armes et le matériel que ne contenaient pas les magasins royaux, presque complètement vides. Les rangs des travailleurs s'éclaircirent rapidement, car, sans ouvrage, sans ressources et sans pain, la foule préférait les risques du champ de bataille aux tortures de la faim. De toutes parts, d'ailleurs, et par tous les moyens, on encourageait les enrôlements volontaires en maintenant partie de leur traitement aux employés (1); en allouant des secours aux familles des hommes sous les drapeaux (2); en s'occupant avec sollicitude des enfants dont le père tombait au champ d'honneur (3).

Cependant, ces stimulants, s'ils provoquaient et soutenaient les bonnes volontés, eussent été impuissants à compléter les effectifs régimentaires. Comme on n'avait aucune illusion en haut lieu, à chaque levée, les communes étaient avisées du nombre

(1) 13 septembre 1793. — Granger, commis externe des contributions de la municipalité, admis dans un bataillon, obtint qu'une partie de son traitement lui serait servie, comme on avait fait lorsque précédemment il partit pour la Vendée.

1er messidor an III. — Le Conseil général de la commune arrête qu'il sera délivré à la citoyenne Girard, munie des pouvoirs de son fils, ci-devant employé dans les bureaux de la municipalité et servant actuellement dans l'armée du Nord, 25 livres par mois, tant qu'il sera dans les armées de la République.

(2) 17 octobre 1793. — On alloue 30 sols par jour à la citoyenne Mauguin, dont le fils, revenu de la Vendée, est compris dans la réquisition des nouveaux défenseurs de la Patrie. Cette somme est plus élevée que celle donnée d'ordinaire, mais la citoyenne Mauguin est âgée de soixante-deux ans et paralytique; on veut qu'elle puisse avoir quelqu'un qui la soigne comme le faisait son fils.

Par application du décret du 18 juillet 1793, Versailles reçut de l'Etat 34,000 livres, qui furent ainsi réparties entre les sections chargées de distribuer aux familles des volontaires :

1re	section.	2,063 l.	9 s.	3 d.
2e	—	1,194	7	1
3e	—	4,317	6	6
4e	—	1,285	13	2
5e	—	2,614	16	1
7e	—	3,222	17	8
8e	—	1,159	5	6
9e	—	7,807	2	7
10e	—	2,977	14	10
11e	—	1,907	1	8
12e	—	2,558	12	8
13e	—	3,059	»	»

(3) Ils furent placés aux Enfants de la Patrie, adoptés par des citoyens généreux, ou bien ils obtinrent des dotations provenant de bons recueillis dans les sections et dont le montant fut placé sur leur tête à la caisse Lafarge.

Digitized by Google

d'hommes qu'elles devaient fournir. Les municipalités, puissamment aidées par les sections, agissant ensuite, arrivaient, soit par persuasion, soit par des tirages au sort, à recruter les contingents assignés. Plus on s'éloignait du premier appel, plus les difficultés étaient grandes, car les ouvriers demeurés en leurs foyers trouvaient aisément à se caser; ceux qui avaient un métier utilisable pour la préparation à la guerre furent constamment occupés et souvent mis en état de réquisition permanente. Le huitième jour du deuxième mois de l'an II, les sections invitèrent les ouvriers « pouvant être utilisés pour la fabrication des cuirs à se faire inscrire au local de l'hôtel de Bouillon, afin de concourir aux travaux qui seront ordonnés pour le service de la République ».

On avait fondé dans l'ancien chenil divers ateliers de clouterie et de sellerie où furent retenus beaucoup des anciens employés de la vénerie. Leurs services devenaient tellement utiles et les travaux auxquels on les occupait si importants, que la municipalité fut priée par la Commission d'approvisionnements de les exempter des services extraordinaires de la Garde nationale ou tout au moins de n'en commander qu'un ou deux à la fois.

Le 17 octobre 1793, les administrateurs du département firent connaître que, le dimanche suivant, il serait procédé à une distribution d'ouvrages destinés à l'habillement des volontaires; avis était donné que la préférence serait accordée aux ouvriers le plus en état de bien faire et aux patriotes manquant de travail.

Il devait être bien facile de trouver pour chacun une tâche en rapport avec ses aptitudes, car on n'avait ni chemises (1), ni gilets, ni bonnets de police, ni guêtres, ni tentes (2), ni chaussures (3).

Le 9 nivôse an II, les cordonniers furent mis en réquisition pour travailler pendant ledit mois uniquement pour le compte de la République. Ils durent se rendre, dans les vingt-quatre

(1) En mars 1793, on avait fabriqué chez Lajouski, entrepreneur de cette ville, deux mille deux cent cinquante-cinq chemises pour les volontaires.

(2) Desenty et Frioud, entrepreneurs, occupèrent quatre cents ouvriers à la confection des tentes.

(3) Une paire de souliers se payait alors 9 livres. En 1792, on acceptait des souliers en paiement des contributions. — Le dixième jour du deuxième mois de l'an II, chaque cordonnier fut tenu de fournir au moins cinq paires de souliers par décade.

Digitized by Google

heures, à l'atelier désigné, sous peine d'être considérés comme suspects.

Les charpentiers, les serruriers étaient occupés à tout ce qui intéressait l'artillerie. On avait installé, jusque dans la cour de la Maison commune, des appareils d'essai pour les essieux des voitures destinées aux transports militaires.

Quand, en octobre 1793, il fut décidé que le vaste établissement de Saint-Cyr serait transformé en hôpital militaire, on réquisitionna tous les menuisiers de Versailles. La mise en place du mobilier fut effectuée par des travailleurs bénévoles qui, de Versailles, se rendaient chaque jour à Saint-Cyr.

Si nous voulons connaître en détail tout ce qui fut fait alors dans l'intérêt de la défense nationale, écoutons ce que dit à la Convention, le 17 mai 1794, un député du district de Versailles :

« Représentants du peuple, les intrigues, les crimes et les forfaits sont tôt ou tard punis. Votre justice en a tiré vengeance et déjà nous vous en félicitons. Nos victoires poursuivent maintenant ceux de la tyrannie. Ses méprisables satellites mordent à chaque instant la poussière. Les tyrans eux-mêmes n'échapperont point à l'héroïsme de nos guerriers. Des républicains français ne souffriront jamais que des trônes insultent impunément à l'égalité qui fait la base du gouvernement libre qu'ils ont adopté.

« Guerre glorieuse au dehors, guerre utile au dedans.

« L'Administration m'envoie vous faire part de ses succès pour l'une et pour l'autre.

« Le sol de notre arrondissement, qui devait produire le foudre exterminateur des féroces ennemis de notre liberté sainte et chérie, était ingrat; l'industrie, jointe au courage de nos communes, a vaincu et surmonté l'inexpérience et toutes les difficultés. Je vous offre l'échantillon de huit milliers de salpêtre. Dans cet instant, la totalité marche à pas de charge à la commission des poudres.

« Ce n'est pas tout, notre manufacture d'armes et deux autres établissements séparés concourent à cette exploitation précieuse; ils peuvent comme nous faire offrande à la Patrie.

« Il fallait que le salpêtre sortant des entrailles de la terre fût allié au charbon; vingt mille bottes de l'espèce de bois propres ont été coupées sur-le-champ; elles brûlent. En voici l'essai.

Digitized by Google

« A cet alliage qui compose la foudre, nous y joignons pour la lancer 128,484 livres de métaux et 25,322 livres de plomb, qui porteront la terreur et la mort aux esclaves qui voudraient encore souiller la terre de la liberté.

« L'orgueilleux habitant de la Tamise ose-t-il tenter de nous surprendre par d'infâmes attentats? Douze à treize cent mille pieds cubes de bois de construction se dirigent de nos foyers vers nos ports, et les arbres qui dérobaient à la pudeur les plaisirs coupables d'une famille corrompue vont annoncer aux partisans de la royauté le sort qui les attend.

« Des monceaux de cendres provenant des débris de ces bois va naître la potasse.

« Nos braves défenseurs n'ont plus à craindre une affreuse nudité. Pour les revêtir, plus de trente-trois mille effets d'habillement et d'équipement, dont douze mille paires de souliers, bien confectionnés, sont partis. Un autre va les suivre.

« Je viens encore de déposer 2 marcs, 2 gros et 10 grains d'or, 4,504 livres 12 sols 3 deniers, qui fourniront à nos soldats intrépides les moyens de payer ce dont ils auront besoin sur les terres de l'esclavage où ce métal, inutile à des républicains, est adoré.

« Un orgueil scandaleux, une avidité sans bornes, un fanatisme insensé, avaient amassé ces richesses pour satisfaire à leurs crimes; qu'elles servent aujourd'hui au triomphe de la justice et de la vertu.

« Ces envois sont indépendants de plus considérables qui ont eu lieu successivement.

« La loi sur la levée extraordinaire des chevaux et voitures s'est exécutée avec la rapidité de l'éclair; le rassemblement est fait.

« Le sang de nos frères a coulé; leurs blessures glorieuses ont touché la sensibilité de notre cœur. Qu'ils viennent à Versailles, ces braves guerriers, les bras de la reconnaissance leur sont ouverts. Huit cents matelas, huit cent quinze couvertures, trois cents paires de draps, deux cent soixante-dix couchettes, cent quatre-vingts sommiers, du vieux linge et de la charpie provenant des biens nationaux, des émigrés, des dons de nos communes et sections, et non de la liste civile, les attendent pour leur donner le repos et tout le soulagement qu'ils méritent.

Digitized by Google

« Si, pour le dehors et le dedans, nous avons rempli un devoir bien cher à notre cœur, notre surveillance, après avoir fait disparaître les traces de l'iniquité, a déjà mis près de trois mille indigents en jouissance des terres du tyran et des émigrés (1), à titre d'arrentement, et cependant la vente des meubles des émigrés s'élève au-dessus de 1,200 livres ; celle des biens-fonds à près d'un million. La vente du mois prochain excédera cette somme. (*On applaudit.*)

« La mention honorable du zèle des citoyens de Versailles est décrétée (2). »

Les citoyens de Versailles ne manquaient en effet ni d'activité, ni de zèle, ni de foi dans l'avenir. Malgré les événements critiques, dès l'an III, les propriétaires songent à réparer leurs immeubles, les négociants commencent à améliorer leurs installations. Ainsi nous trouvons, notamment le 21 thermidor an III, un sieur Aubusson qui, décidé à faire décorer la façade de sa boutique, demande les alignements dont il a besoin.

Aussi quand, en 1795, la récolte ayant été bonne, l'abondance reparut sur les marchés, il ne fallut que peu de mois pour que toutes les misères parussent à peu près oubliées.

La lettre suivante, écrite au *Journal de Seine-et-Oise*, le 25 pluviôse an VII, mérite d'être rapportée dans son entier, car, en confirmant l'impression que nous rendions tout à l'heure, elle donne quelques détails sur la manière dont on vivait à

(1) Les archives de la Préfecture (série L 1x) possèdent un arrêté du 23 mars 1793, relatif aux terres incultes à donner par bail aux indigents; nous en extrayons le considérant ci-après qui explique le but que voulait atteindre la Convention :

« Considérant qu'il est important pour l'avantage de la Nation de faire cesser la scandaleuse inertie de ces terrains; qu'en les divisant par petites portions et en les distribuant aux habitants des campagnes, pour les cultiver moyennant un prix évalué d'après les localités, l'intérêt public se trouve joint à celui des cultivateurs; considérant, d'ailleurs, que cette distribution de terrain au plus grand nombre de cultivateurs possible en fera autant de surveillants qui garantiront les bois de toute dévastation, et qu'avec beaucoup d'activité, il sera encore possible d'obtenir cette année quelque fruit de ces terrains; considérant, en outre, que cette location par petite partie, désirée depuis longtemps, en attachant les cultivateurs au sort de la Patrie, fera perdre tout espoir aux contre-révolutionnaires. »

Cet arrêté est signé : A. Benoît, Guffray et Charles, députés, commissaires de la Convention nationale dans les départements de Seine-et-Oise et d'Eure-et-Loir. Un recensement de prairial an II évalue à 754 arpents 80 perches les terres vagues et en friche dans l'étendue de la commune de Versailles à cette époque.

(2) *Gazette nationale*, 18 floréal an II, p. 928.

Digitized by Google

Versailles au lendemain des souffrances nées de la famine et de la Terreur :

« Décadi dernier, les affiches annoncent un spectacle intéressant et son ouverture à 5 h. 1/2 précises; je m'y rends; mais quel fut mon étonnement, le spectacle ne commença qu'après 7 heures, et ne put finir qu'à 11 heures du soir. Ainsi le public fut trompé dans son attente et beaucoup de citoyens manifestèrent leur mécontentement. En bonne foi, quel put être le motif d'un pareil désheurement? Voudrait-on se modeler sur Paris? Mais ne sait-on pas la différence qu'il y a dans la manière de vivre entre les citoyens de Paris et ceux de Versailles? Là, les grandes affaires se prolongent jusqu'à 5 heures, on ne dîne pas auparavant; les hommes riches et les plus désœuvrés en ont pris l'habitude par imitation. D'ailleurs, les réverbères qui éclairent Paris, les voitures de place que l'on peut s'y procurer mettent à l'abri de toute inquiétude. Ici, au contraire, point de riches à imiter; toutes les affaires, tous les dîners sont terminés à 5 heures (1); la ville n'est plus éclairée, on n'y trouve pas de voitures de place; les rues sont solitaires; le spectacle finit donc à une heure indue. L'on conçoit la foule d'abus qui en peuvent résulter (2). »

La municipalité (3), reconnaissant l'exactitude des raisons invoquées, arrêta qu'à l'avenir les représentations théâtrales devraient finir au plus tard à 9 h. 1/2. C'était l'heure où d'ordinaire chacun était dans son lit.

*
* *

A aucune époque peut-être on ne fut plus avide de plaisirs qu'au cours de la Révolution française. On aimait l'éloquence, on adorait le jeu (4); la danse était aussi en grand honneur; on

(1) Le journaliste ajoutait : « Cette assertion est d'autant plus vraie que les spectacles se donnent plus fréquemment les décadis. »

(2) Lettre au *Journal de Seine-et-Oise* sur les spectacles à Versailles (25 pluviôse an VII).

(3) La municipalité surveillait attentivement les théâtres. Depuis le 26 mars 1791, un officier municipal assistait à chaque représentation.

(4) Malgré la surveillance de la Garde nationale, il y avait des jeux de hasard : roulette, loto, biribi, installés dans nombre d'établissements publics tenant billards. La rue était surveillée par des compères, et quand la Garde nationale arrivait, les

Digitized by Google

rencontrait des bals un peu partout (1); enfin, c'était avec un empressement joyeux que l'on courait aux spectacles de tous genres.

Le grand Théâtre eut souvent ses portes fermées, en 1789 et en 1790, mais, sur l'invitation de la municipalité, la réouverture eut lieu à l'occasion des élections générales de 1790, et depuis cette époque de nombreuses représentations y furent données comme de nos jours, par des acteurs venant de Paris.

L'Opéra, actuellement salle des séances du Sénat, fut abandonné comme théâtre, mais, au contraire, la petite salle située dans l'aile nord du palais de Louis XIII fut ouverte au public après avoir été concédée à un sieur Lenoir (2). Cette salle, disait l'acte de concession, « qui servait autrefois aux plaisirs du tyran, à l'avenir sera consacrée au plaisir des pauvres sans-culottes... ». Et, en effet, ceux-ci pouvaient y entrer gratuitement. Mais, beaucoup plus assoiffés d'écus que de scènes dramatiques, ces pauvres sans-culottes, prétextant que les bourgeois se rendaient les premiers dans la salle et s'emparaient des meilleures places; que ceux qui venaient ensuite comme sans-culottes « ne l'étaient ni au moral, ni au physique »; que les vrais sans-culottes, quand ils se présentaient à leur tour, ne trouvaient plus à se placer,

joueurs se dispersaient. Il ne semble pas que l'on fût assez sévère. Quand les délinquants étaient surpris, la police saisissait les enjeux, mais se contentait le plus souvent de renvoyer les gens après admonestation.

(1) Rue des Missionnaires, le maître de l'établissement avait en outre l'autorisation de donner de l'artifice de table, mais sans feu élevé. Un vaux-hall national fut autorisé au coin de la rue Champ-Lagarde et de la rue des Condamines, à la charge d'une garde suffisante pour assurer le bon ordre.

Des sociétés de jeunes gens organisaient des bals, où l'on se montrait parfois un peu difficile quant à la tenue des danseurs. « Le 20 frimaire an VIII, le bal de la Société de Quintidi, nous apprend le *Journal de Seine-et-Oise*, a été troublé le 15 de ce mois, par l'arrivée d'un jeune militaire en bottes. Les commissaires chargés de surveiller l'exécution du règlement, qui ne permet pas de se présenter avec des bottes, l'ont vivement invité de se retirer. Sa résistance a fait cesser tout à coup les plaisirs. Le bal a été interrompu et on paraît craindre que cette scène n'en éloigne les jeunes personnes, qui ne s'y rendaient que pour le plaisir de la danse. » Peut-être y a-t-il eu de l'indiscrétion à interdire les bottes, dans un temps où cette chaussure soignée, et devenue une sorte de luxe, est assez généralement en usage. Nous abandonnons cette réflexion aux auteurs du règlement.

(2) Elle fut louée en 1794 à un sieur Lenoir, qui en changea les dispositions pour augmenter le nombre des places.

Quelques années plus tard, les comédiens français devinrent concessionnaires de cette scène, sur laquelle débutaient tous les postulants au titre de membre de l'illustre compagnie.

Digitized by Google

exposèrent qu'il vaudrait bien mieux faire payer tout le monde et attribuer le prix de la location aux véritables titulaires (1).

Le décadi 5 nivôse an IX, il y eut à Versailles trois spectacles différents : comédie française (2), sauteurs espagnols (3), exercices équestres (4), et l'on assure que les recettes furent satisfaisantes pour chaque directeur.

Des chants patriotiques étaient de rigueur à toutes les soirées, et dans les premières années de la République les directeurs se conformaient avec empressement à cette prescription (5). Les journaux se faisaient un devoir de le relater et c'était parfois en termes plaisants qu'ils accomplissaient cette tâche. Le 10 brumaire an VIII, on avait donné *Andromaque*, et la feuille locale, dans son compte rendu, s'exprime ainsi : « Il était difficile, après l'enthousiasme que les spectateurs venaient d'éprouver, qu'ils fussent accessibles à un nouveau plaisir dans la représentation des *Folies amoureuses*. Cette pièce, usée par le temps et devenue étrangère à nos mœurs, a été cependant en quelque sorte rajeunie par des couplets inspirés à un citoyen de cette commune et dans lesquels il a célébré avec finesse nos victoires sur le général russe et sur les Anglais. » Heureux directeur, qui avait sous la main un homme assez habile pour amener finement dans les *Folies amoureuses* l'armée républicaine, Souwarow et l'Angleterre ; mais on est indulgent quand on est enthousiasmé par la victoire.

(1) Il y eut en outre à Versailles des petites salles particulières, rue des Vieux-Coches, chez un sieur Vital-Anglade, rue Satory, n° 63; enfin, des sociétés d'amateurs, la Société d'Emulation, par exemple.

(2) Assez souvent, une célébrité parisienne venait charmer le public versaillais, qui put applaudir notamment : la Raucourt, Talma, Mlle Georges, la citoyenne Vestris. Garat, professeur au Conservatoire, se fit entendre dans un concert donné au profit d'un artiste.

(3) Le 27 fructidor an X, on annonça un spectacle composé de trois pièces et suivi d'expériences physiques, où le secret des anciens mages serait connu d'après les procédés du célèbre Cagliostro, tels que : la Mort sortant de son tombeau, où l'on verrait plusieurs figures vivantes..., la Nonne sanglante..., puis la danse des lions, des momies, des démons et des squelettes.

(4) Franconi était en nos murs à la fin de messidor an VII, où sa présence est marquée par un accident : « La fin du spectacle a manqué d'être funeste à plusieurs spectateurs. Tout se borna heureusement à une attaque de nerfs qu'eut une mère, craignant que son jeune enfant ne fût écrasé par la chute d'un gradin.

(5) Plus tard, il fallut les rappeler à l'observance de cette prescription souvent négligée.

Digitized by Google

Cependant, le public versaillais se montrait parfois impitoyable et ne se gênait pas pour manifester son mécontentement. Le 13 nivôse an III, le citoyen Lenoir, administrateur général du Théâtre national de Versailles, écrivit aux citoyens composant le Comité révolutionnaire de cette ville : « Accoutumés à faire notre devoir, nous ne demandons pas d'éloges, nous trouvons notre récompense dans notre cœur... Mais voir des artistes exposés aux insultes de quelques cabaleurs, leurs jours en danger par une méchanceté combinée... comme établissement public, les autorités constituées nous doivent protection... et nous la réclamons... des marrons jetés... des tessons de bouteilles dans les corridors... l'écrou d'une roue de la voiture enlevé et la voiture se renversant à deux pas... personne de blessé, heureusement (1) ...»

Le maire intervint parfois lui-même et il le fit de façon peu ordinaire, à nos yeux du moins, notamment en 1795. Une représentation tumultueuse ayant eu lieu, le premier magistrat de la cité se rendit au théâtre, et avant le lever du rideau, debout dans sa loge, sans doute, il harangua les spectateurs : « Ceux qui agissent ainsi, dit-il en substance, mériteraient d'être expulsés d'un lieu où les honnêtes citoyens viennent se délasser et où ne doivent pas être admis ceux qui se livrent au vice et à la licence »; puis s'adressant aux acteurs qui s'étaient certainement groupés sur le devant de la scène pour l'entendre : « Les citoyens de Versailles, leur dit-il, en recherchant vos talents, seront toujours jaloux de reconnaître en vous des hommes ayant le désir de mériter l'estime et les applaudissements des spectateurs républicains. » Pour sanctionner la petite mercuriale, l'agent national, qui était présent, fit lecture du règlement sur la police du théâtre, et le spectacle, commençant ensuite, put se terminer dans le plus grand calme. On n'eut donc pas encore besoin de faire appel au détachement d'infanterie chargé de la garde intérieure du théâtre.

Cependant, ce soir-là, notre salle de spectacle contenait à coup sûr des Versaillais de situations diverses, qui, tels les membres unis d'une grande famille, écoutent respectueusement, sans protestation, les remontrances du patriarche. Les priva-

(1) Archives de Seine-et-Oise, LI — Io.

Digitized by Google

tions, la famine, les terreurs subies côte à côte, presque en commun, ont rapproché les distances ; il n'y a plus, à l'heure où nous sommes, que des hommes qui, plus ou moins éprouvés, mais également résolus à regagner le terrain perdu, se sont remis courageusement à l'œuvre. Ils ont senti, comme tant de fois nos ancêtres au lendemain des heures cruelles, que le salut n'est et ne peut être que dans la discipline, le labeur et la persévérance : Saluons ces vaillants lutteurs, ces travailleurs opiniâtres ; c'est en eux que sont accumulées les forces vives de la Nation. Leur misère, leurs souffrances mêmes, que nous déplorons, sont le mal nécessaire, le stimulant puissant, le ressort irrésistible qui, à tout moment, fait jaillir le sang nouveau, dont la transfusion incessante assure à la Patrie jeunesse et vigueur éternelles.

(A suivre.) L.-A. GATIN.

Digitized by Google

UNE ÉMEUTE A L'ÉTANG

EN L'AN VI

Le gouvernement du Directoire avait cru trouver dans les institutions décadaires un moyen d'affermir son pouvoir; elles n'eurent d'autre effet que de le rendre plus impopulaire et ne profitèrent qu'à ses ennemis. Dans la plupart des départements, les populations rurales s'y montrèrent généralement hostiles. Il en fut tout au moins ainsi dans le département de Seine-et-Oise. Le canton de Saint-Germain *extra muros* était un de ceux où les autorités rencontrèrent le plus de résistance.

Ce canton, qui fut supprimé dès le début du Consulat, avait pour chef-lieu le Pecq (1). Les membres de l'administration municipale (2), comme la majeure partie des habitants, étaient loin d'avoir des tendances révolutionnaires. A en juger par les délibérations contenues dans le seul registre de cette époque qui ait été conservé (3), ils s'efforçaient de bien gérer les affaires du canton, en écartant, autant qu'il dépendait d'eux, les questions politiques. Invités à signaler ceux d'entre eux qui seraient coupables de négligence ou de prévarication, et à fournir des renseignements sur l'état des esprits, ils chargèrent, le 5 brumaire an V, leur président de répondre : la situation politique est tranquille; les citoyens ne se laissent point égarer par les intrigants; tous les membres de l'administration sont exacts à remplir leur devoir. Cette appréciation parut peut-être, en haut

(1) Il comprenait, indépendamment du Pecq, les communes suivantes : la Bretèche, Chavenay, Chatou, Croissy, l'Etang, Feucherolles, Fourqueux, Lanluetz, Mareil, Maisons, le Mesnil, Saint-Nom. L'Etang-la-Ville fait aujourd'hui partie du canton de Marly-le-Roi.

(2) On sait que la Constitution de l'an III avait, sauf pour les communes d'au moins cinq mille habitants, substitué aux municipalités communales des municipalités de canton composées d'un président choisi dans tout le canton et des agents municipaux de chaque commune.

(3) Archives départementales de Seine-et-Oise, L III m.

Digitized by Google

lieu, trop empreinte d'optimisme; ce dédain des intrigants dut certainement devenir suspect lors du coup d'Etat du 18 fructidor an V.

Une des premières préoccupations du Gouvernement, après sa victoire, fut de donner de l'éclat aux fêtes nationales et décadaires. Sans attendre les instructions que le ministre de l'Intérieur, Letourneux, était sur le point d'adresser à ce sujet, le commissaire du Directoire près l'administration municipale fit observer, dès la séance du premier jour complémentaire an V, que, depuis longtemps, les fêtes républicaines étaient célébrées avec trop peu de pompe dans le canton, ajoutant « qu'il est du devoir de l'administration d'employer tous les moyens convenables pour rendre à ces institutions toute la solennité nécessaire pour ramener l'esprit public et y faire participer le peuple ».

Pressentant sans doute les difficultés qui surgiraient, voulant en tout cas dégager leur responsabilité, les administrateurs s'en remirent au commissaire du soin de faire les convocations en vue de la prochaine fête, qui devait être celle de la fondation de la République. Malheureusement, l'enthousiasme de la population était moins grand que le zèle du commissaire du Directoire. Le 1er vendémiaire an VI, les membres de l'administration municipale se réunissent dans la salle de leurs séances; au moment où ils vont se mettre solennellement en marche, le commandant de la garde nationale leur annonce qu'aucun des hommes qu'il avait convoqués pour escorter le cortège ne s'est présenté. Immédiatement, le commissaire requiert que des mesures soient prises pour prévenir le retour d'un pareil scandale et demande qu'on poursuive les gardes nationaux qui négligent le service pour lequel ils sont commandés. Les administrateurs acquiescent, prennent un arrêté en ce sens; mais force leur est bien de se passer d'escorte; ils renoncent même à faire, en pareil état, une « tournée » dans les rues du Pecq, en revenant à leur lieu de réunion.

Le 30 vendémiaire suivant, il y eut une fête funèbre en l'honneur du général Hoche. A l'heure fixée, les fonctionnaires arrivèrent pour se joindre aux membres de l'administration. Le citoyen Desjardins, qui avait été désigné pour commander le détachement de la garde nationale, était présent. Quel ne dut pas être l'étonnement des assistants lorsque, au lieu de le voir

Digitized by Google

prendre le commandement, ils l'entendirent déclarer qu'il avait bien été nommé capitaine, mais qu'il n'avait jamais accepté les fonctions que lui avaient conférées les suffrages de ses concitoyens! On décida de ne pas même former, cette fois, de cortège et de se borner à célébrer la cérémonie presque à huis clos dans la salle des séances.

Quoique les habitants fussent plutôt responsables de ce double contretemps que l'administration municipale, on ne doit pas s'étonner qu'elle ait été bientôt dénoncée comme hostile au Gouvernement et comprise dans une de ces hécatombes alors si fréquentes. Par un arrêté du Directoire exécutif, en date du 16 pluviôse an VI, le président fut remplacé; dix agents municipaux, sur treize, furent destitués, ainsi que six adjoints. A la séance du 30 pluviôse, le commissaire donna lecture de cet arrêté. Les administrateurs qu'atteignait la mesure directoriale se retirèrent dignement après avoir affirmé « qu'ils ne se sentent point coupables d'aucun des motifs qui ont dirigé l'arrêté du Directoire ».

A peine installés, les membres de l'administration municipale nommés en remplacement de ceux qui avaient été destitués trouvèrent l'occasion de justifier le choix dont ils avaient été l'objet, en donnant une preuve de leur zèle patriotique. Le 14 ventôse, le président faisait part à ses collègues « d'un délit des plus graves » qui venait d'être commis dans la commune du Pecq. L'arbre de la Liberté avait été pelé à la hauteur de huit pieds. Séance tenante, on arrête de répondre à cette manifestation séditieuse par la plantation d'un autre arbre qui sera faite, le 21 ventôse, « avec toute la solennité dont cette cérémonie est susceptible ». L'administration y assistera en costume; tous les fonctionnaires publics et tous les agents salariés seront invités; on convoquera non seulement les gardes nationaux, mais encore un détachement des troupes de Saint-Germain. Cette fois, le programme paraît avoir été complètement rempli.

Quelques jours après, le 30 ventôse, la fête de la Souveraineté du Peuple fut célébrée au Pecq, sur la place du Champ-de-Mars, avec une pompe inconnue jusque-là. Des musiciens, exécutant le *Chant du Départ*, marchaient en tête du cortège, qui comprenait un détachement de troupes de ligne et de gardes nationaux, un groupe de jeunes filles et de jeunes épouses, un autre

Digitized by Google

groupe formé de vieillards, précédé de quatre jeunes gens portant des bannières. Aux membres de l'administration s'étaient joints les fonctionnaires, les notaires, les instituteurs et leurs élèves. Des gardes nationaux formaient la haie de chaque côté. Après avoir traversé triomphalement la commune et franchi le pont du Pecq, on arriva au lieu de la fête. Autour de l'autel de la Patrie, qui y avait été dressé, les jeunes gens plantèrent leurs bannières, et les élèves chantèrent des hymnes patriotiques. Tout se passa avec le plus grand ordre; l'administration avait, du reste, choisi un certain nombre de citoyens comme maîtres de cérémonies. La dépense s'éleva à 49 francs 6 sols, dont 6 francs pour les baguettes que les vieillards tenaient à la main.

L'empressement fut moins grand à la fête de la Reconnaissance, célébrée en prairial. Bien que l'administration n'eût rien négligé « pour devenir l'interprète de la Nation auprès des défenseurs de la Patrie dont le sang a coulé pour l'affermissement de la liberté, ainsi qu'auprès des parents qui ont péri dans les combats victimes de leur dévouement », elle eut le regret de constater certaines abstentions. Plusieurs gardes forestiers ne s'y étaient pas rendus; quatre communes n'avaient pas envoyé de détachements de gardes nationaux. Il fut arrêté qu'on inviterait les gardes forestiers à se montrer à l'avenir plus exacts, et que les agents municipaux des communes dont les gardes nationaux avaient fait défaut devraient « déduire les motifs de ce manque de respect aux institutions républicaines ».

Si les fêtes nationales étaient célébrées avec plus d'éclat que par le passé, l'état des esprits n'avait pas changé dans le canton. En germinal, une assemblée primaire fut tenue pour la désignation des électeurs qui devraient prendre part, à Versailles, à la nomination des membres du Conseil des Cinq-Cents et du Conseil des Anciens. Les partisans de la précédente municipalité y disposèrent d'une forte majorité; ils choisirent exclusivement parmi eux les membres du Bureau. La minorité, se voyant hors d'état de lutter, fit scission et alla à Mareil tenir une autre réunion. Le nombre des citoyens qui prirent part au vote dans celle-ci fut de 83 seulement, tandis que 201 avaient voté au Pecq; ce qui n'empêcha pas l'assemblée électorale de Versailles, dans sa séance du 24 germinal, d'exclure les électeurs nommés au Pecq

Digitized by Google

et d'admettre ceux désignés par la fraction scissionnaire de Mareil.

Un autre fait montre quelles difficultés la municipalité rencontrait dans l'exercice de ses fonctions. A la séance du 25 prairial, les commissaires chargés de la réorganisation de la garde nationale firent savoir qu'ils avaient été dans la nécessité d'indiquer les candidats aux grades d'officiers et de sous-officiers pour huit communes dans lesquelles ils n'avaient pu parvenir à réunir les citoyens appelés à procéder aux élections.

L'administration municipale ne devait pas tarder à se heurter à une hostilité encore plus vive. Un arrêté du Directoire du 14 germinal an VI avait, en attendant le vote des lois décadaires, édicté une série de prescriptions et de prohibitions relatives à la stricte exécution du calendrier républicain. L'article 12 de cet arrêté interdisait aux directeurs de spectacles de donner des représentations les dimanches et jours de fêtes de l'ancien calendrier, à moins de concordance avec un jour de fête nationale ou avec un décadi. L'article 13 contenait la même interdiction en ce qui concernait « les bals, feux d'artifice et autres rassemblements ouverts au public ». Dès le 5 floréal, les administrateurs municipaux de Saint-Germain *extra muros* prenaient un arrêté en six articles pour assurer l'observation du décadi dans le canton. Ils le complétaient, le 25 prairial, en fixant, par un autre arrêté, les dates des « foires et assemblées », qui avaient lieu habituellement les jours fériés de l'ancien régime. Le 10 thermidor avait été désigné comme jour de « la réunion qui se tenait ordinairement à l'Etang pour la fête de la ci-devant sainte Anne ».

En l'an VI, le 10 thermidor correspondait au samedi de l'ancien calendrier. Conformément à l'arrêté municipal du 25 prairial, les habitants célébrèrent ce jour-là leur antique fête patronale; le lendemain se trouvant être un dimanche, ils ne purent résister au désir de prolonger la fête. Voulurent-ils en même temps saisir une occasion de « narguer les autorités constituées », comme le prétendit l'administration municipale? Quoi qu'il en soit, toutes les précautions avaient été prises en vue de l'agitation qui pouvait se produire. L'agent municipal de l'Etang était le citoyen Prieur, nommé le 16 pluviôse en remplacement du citoyen Blondeau. Le commissaire du Directoire vint s'installer dans sa maison,

Digitized by Google

afin de pouvoir donner sur place les ordres nécessaires; un détachement de vétérans nationaux fut envoyé de Saint-Germain pour prêter main-forte en cas de besoin.

Ces mesures n'étaient pas superflues. Le matin, les vétérans parvinrent sans peine à empêcher les marchands de faire leurs étalages sur la voie publique. Mais, à cinq heures du soir, il y eut « une réunion considérable de personnes des deux sexes », et les patrouilles, qui parcouraient la commune, furent impuissantes à empêcher les danses de commencer. Le commissaire du Directoire était décidé à employer tous les moyens pour réprimer une telle infraction. Il invita Prieur à se transporter sur la place où les danses avaient lieu. Celui-ci se mit à la tête de la force armée; il semble qu'il ait eu peu d'ascendant sur la population, car il ne put, même avec l'aide de la troupe, disperser les danseurs.

La résistance eut bientôt le caractère d'une véritable rébellion. Trois habitants, les frères Desfosses, en avaient pris la direction; le commissaire ordonna de les arrêter. Loin d'effrayer la foule, cet ordre l'excita davantage. Plusieurs vétérans furent frappés et foulés aux pieds. Deux des frères Desfosses purent cependant être arrêtés et conduits devant le commissaire. Cette arrestation « ne fit qu'augmenter la fureur des séditieux, qui se portèrent vers le lieu où on avait amené les jeunes gens arrêtés et menaçaient de les arracher des mains des autorités ». Le commissaire du Directoire prit alors une résolution, qui n'était peut-être pas très opportune en présence de l'attitude de la population; il fit battre la générale pour réunir la garde nationale. Le capitaine Lemoine et quatre gardes nationaux seulement répondirent à cet appel. On ne put triompher de l'émeute qu'en faisant venir un renfort de troupes de Saint-Germain.

Non seulement les trois frères Desfosses furent, à raison de leur participation à l'attroupement du 11 thermidor, traduits devant le tribunal correctionnel de Saint-Germain-en-Laye et condamnés à l'emprisonnement et à l'amende, mais encore l'attitude de la garde nationale dans cette journée fut signalée à l'administration centrale du département. Une première lettre lui fut adressée, le 15 thermidor, par les administrateurs municipaux; l'exposé des faits ayant paru trop sommaire, l'administration centrale leur demanda un compte rendu détaillé qu'ils envoyèrent sans retard. Le 13 fructidor, elle prenait un arrêté

Digitized by Google

par lequel, après avoir constaté que, « nonobstant l'appel fait aux bons citoyens de donner force à la loi... la garde nationale de l'Etang est restée dans la plus coupable inaction », elle décidait que le dossier serait transmis à l'accusateur public près le tribunal criminel et au ministre de la Police générale (1).

On ne trouve, dans les registres de l'administration centrale, aucun renseignement sur la suite donnée à cette affaire, soit par le tribunal criminel, soit par le ministre de la Police. Ce n'est pas dans celui de l'administration de Saint-Germain *extra muros* qu'il en faudrait chercher; il n'y est pas même fait mention de l'émeute de l'Etang.

L'intervention de la force armée, le 11 thermidor, avait rétabli l'ordre matériel dans cette commune, mais n'y avait pas produit l'apaisement des esprits. Le 15 fructidor suivant, le citoyen Cochois, assesseur du juge de paix, demeurant à l'Etang, comparut devant l'administration municipale au Pecq, à raison d'une dénonciation envoyée contre lui. On lui reprochait d'avoir tenu des propos tendant à empêcher la célébration du décadi, d'avoir excité plusieurs citoyens à se reposer les ci-devant dimanches et jours fériés, et enfin de s'être permis de couvrir le placard de l'arrêté municipal du 25 prairial concernant les fêtes patronales. L'accusation semblait grave, puisqu'elle était dirigée contre un fonctionnaire et qu'il s'agissait d'une commune qui venait d'être si troublée. Les administrateurs, craignant sans doute que leur sévérité ne fût une nouvelle cause d'excitation, se montrèrent très indulgents. L'inculpé ne nia qu'en partie les propos qui lui étaient imputés ; il prétendit qu'il s'était cru en droit de couvrir une affiche que l'agent municipal avait fait apposer sur un volet de sa maison. Le président invita Cochois à se montrer à l'avenir plus circonspect; et, se contentant de la promesse qu'il fit « de se comporter d'une manière plus convenable à un républicain », l'administration passa à l'ordre du jour.

L'agent municipal de l'Etang, Prieur lui-même, n'était pas à l'abri des soupçons. Il fut dénoncé au Directoire, qui refusa de le laisser traduire devant les tribunaux. Après avoir, dans la séance du 1er vendémiaire an VII, donné lecture de l'arrêté du Directoire, le président de l'administration municipale tint à

(1) Archives départementales, L 1 m.

Digitized by Google

rendre hommage à son civisme et « à la pureté de ses intentions ».

L'application des lois décadaires du 17 thermidor et du 13 fructidor an VI rendit la tâche des administrateurs plus ardue encore. Dans cette même séance du 1er vendémiaire an VII, ils avaient décidé que les réunions décadaires auraient lieu jusqu'à nouvel ordre dans l'ancienne église du Pecq, et qu'ils y assisteraient en costume; mais, connaissant les sentiments d'un grand nombre de leurs concitoyens, ils eurent soin d'ajouter : « Il sera commandé une force armée pour maintenir l'ordre et le respect qu'exige une cérémonie auguste tendant à célébrer une institution qui doit resserrer les liens de la fraternité entre tous les Français. »

Les cérémonies décadaires du Pecq furent moins augustes que l'arrêté municipal pourrait le faire supposer. Il n'y eut pas, comme dans d'autres communes, de discours solennels; on se bornait à lire les lois, à célébrer les mariages; après quoi, le président faisait réciter par quelques élèves divers passages de la Constitution.

Les fonctionnaires, les instituteurs et leurs élèves étaient seuls forcés de se rendre à ces réunions, auxquelles la population pouvait sans risque se montrer plus ou moins indifférente. Il en était autrement des dispositions concernant le repos des décadis et des jours de fêtes nationales. Tous les habitants étaient tenus de se soumettre aux interdictions légales sous peine de se voir poursuivre. On trouve, dans les délibérations de l'administration municipale de Saint-Germain *extra muros*, la preuve de leur hostilité persistante. Le procès-verbal de la séance du 18 brumaire an VII constate que, « dans plusieurs communes, au mépris de la loi du 17 thermidor, on continue de travailler les jours de décadis, et que, dans d'autres communes, on danse et on joue publiquement les ci-devant fêtes et dimanches ». Les agents municipaux reconnaissaient ainsi que la loi n'était pour ainsi dire pas observée. Se sentant hors d'état d'obtenir par la persuasion l'application des lois décadaires dans leurs communes et craignant de se rendre odieux en y dressant des procès-verbaux, ils suggérèrent de faire constater les délits non par l'agent municipal de la commune, mais par des agents municipaux d'autres communes du canton, qui agiraient à titre de *commis-*

Digitized by Google

saires étrangers. De cette façon, les agents municipaux ne seraient jamais dans l'obligation de poursuivre leurs propres administrés. La proposition fut soutenue par le commissaire du Directoire et immédiatement transformée en un arrêté.

Cette séance du 18 brumaire an VII est la dernière dont le registre rend compte. Nous ne pouvons donc savoir si ce procédé héroïque suffit à vaincre la résistance d'une population aussi réfractaire. Il est permis d'en douter; et il n'est pas téméraire de penser que les habitants du canton de Saint-Germain *extra muros* n'éprouvèrent point de profonds regrets en apprenant, l'année suivante, qu'un général dont le nom était populaire venait de dissoudre les deux Conseils qui avaient voté les lois décadaires et de renverser le Gouvernement qui les avait appliquées avec une si impolitique opiniâtreté.

E. Tambour.

Digitized by Google

FÊTE CÉLÉBRÉE DANS LE PARC DE SAINT-CLOUD

EN SOUVENIR

DE LA CHUTE DE ROBESPIERRE

(27 Juillet 1797)

Lorsque Robespierre fut arrivé à l'apogée de sa puissance par l'infâme loi du 22 prairial, présentée à la Convention par Couthon, son ami, il traînait à sa suite une nombreuse clientèle faisant partie de différents clubs affiliés aux Comités de Salut public et de Sûreté générale, laquelle était composée d'ambitieux, d'habiles, de sectaires, d'audacieux sans scrupules et même de prudents, le tout formant un *bloc* composé d'éléments disparates, sur lequel il comptait pour affermir sur des bases inébranlables son pouvoir despotique et sanguinaire. Mais au moment où il croyait être le maître et à l'abri de toute défection, il se produisit dans cet ensemble hétérogène une large fissure qui amena la fin de sa dictature dans des conditions les plus tragiques.

En effet, par sa personnalité absorbante, ses agissements des plus autoritaires, sa morgue hautaine et ses visées d'aspirant au pontificat d'une nouvelle religion, il s'était aliéné les membres du Comité de Sûreté générale, qui le jalousaient et dont la plupart avaient préconisé le culte de la Raison en opposition à celui de l'Etre suprême, tels que Tallien, Vadier, Vouland, Billaud-Varennes, Amar, Collot d'Herbois, Fouché, Louis (du Bas-Rhin) et autres jacobins de marque, qui opérèrent la révolution du 9 Thermidor, préparée par eux dès le mois de juin 1794.

Bien que cette révolution eût pour auteurs des hommes laissant à désirer sous le rapport des mœurs et de la probité, des besogneux, voire même des égorgeurs, elle fut accueillie avec enthousiasme par tous les citoyens et par l'armée, parce qu'elle

Digitized by Google

débarrassa la France d'un des plus grands tyrans des temps modernes et ouvrit les portes des prisons à dix mille innocents qui y étaient enfermés et qui croyaient n'en sortir que pour être conduits à l'échafaud.

La chute imprévue de cet homme néfaste, qui avait été pendant quinze mois adoré et encensé par le peuple asservi aux nombreux comités révolutionnaires qui rayonnaient en maîtres sur tout le territoire, et qui n'avaient d'autre objectif que la lâche et basse délation, qui est le propre de tout gouvernement despotique, qui ne se maintient que par l'espionnage, la corruption et la confiscation de toutes les libertés, fut terrible pour son parti et produisit dans le pays une réaction telle que son nom fut voué à l'exécration de la postérité, même par ses obligés. En voici la preuve.

Le 5 mai 1793, la Convention, sur la demande de Robespierre, décréta que le domaine de Saint-Cloud, devenu propriété nationale, serait à l'avenir conservé et entretenu aux dépens de la République pour servir aux jouissances du peuple et former un établissement utile à l'agriculture. Par un rapprochement saisissant et digne de remarque, le 9 thermidor an VII, la ville de Saint-Cloud, qui avait été robespierriste au point qu'elle fournit un membre au tribunal révolutionnaire (1), oubliant les services que Robespierre lui avait rendus, donna dans le parc, en présence de toutes les autorités civiles et militaires de l'arrondissement, une fête célébrée en souvenir de sa chute, ainsi que le constate le procès-verbal signé des membres de la municipalité (2).

Or, comme cette pièce curieuse est restée inconnue aux historiens de la ville de Saint-Cloud (3), nous la croyons assez importante pour être publiée, en ce sens qu'elle démontre avec la plus grande évidence la versatilité et l'ingratitude des hommes, qui, de gaieté de cœur ou plutôt par intérêt, brûlent le lendemain ce qu'ils ont adoré la veille.

Paul Pinson.

(1) Le citoyen Renard, greffier de la justice de paix.

(2) Ce document fait partie de notre collection.

(3) M. Georges Darney, dans son histoire de *Saint-Cloud*, publiée à la fin de 1903, n'en a pas connaissance. On sait que les archives de cette commune ont été brûlées en 1870.

Digitized by Google

L'an cinquième de la République française une et indivisible, le 9 thermidor, une heure après midi, l'administration municipale se réunit dans le lieu ordinaire de ses séances avec les juges de paix de l'arrondissement, leurs acesseurs et leurs greffiers, les receveurs des Domaines nationaux et de l'Enregistrement, les inspecteurs des maisons nationales, les instituteurs et institutrices des écoles primaires, la gendarmerie nationale à la résidence de Sèvres, un peloton de la compagnie des militaires invalides en station à Saint-Cloud, un autre peloton de la compagnie des militaires invalides en station à Meudon.

A deux heures, le cortège se met en marche dans l'ordre déterminé par le président de l'administration municipale; la gendarmerie nationale ouvre la marche; les autorités constituées et employés s'avancent entre les deux pelotons de militaires invalides; un capitaine de la garde nationale sédentaire, avec quelques gardes nationaux, ferme la marche.

Arrivé au lieu indiqué pour la célébration de la fête, à l'entrée du parc national de Saint-Cloud, le cortège se range autour d'une simple éminence d'où le président prononce le discours suivant :

« Citoyens,

« Les 9 et 10 thermidor nous rappellent une époque à jamais mémorable par la chute et le châtiment trop longtems retardés des hommes vils et barbares qu'avoient couvert la France de sang et de dévastations. Il est résulté de cet événement une conséquence sentie par tous les Français pénétrés de leur propre dignité et jaloux de la gloire de leur patrie; c'est la certitude que nous avons tous qu'aucun homme, qu'aucune autorité illégale ne parviendront de pouvoir à nous asservir ou à s'élever avec succès au-dessus de nos loix.

« Les trophées du 14 juillet ont annoncé que les Français vouloient la liberté, ceux du 9 thermidor ont prouvé qu'ils en étoient dignes; les différentes luttes qui se sont élevées depuis n'ont servi qu'à nous convaincre plus fortement que les Français ne sont pas plus disposés à relever les lugubres remparts de la Bastille qu'à rétablir le tribunal atroce des monstres punis le 10 thermidor.

« A l'histoire seule appartiendra la recherche impartiale des

Digitized by Google

causes et des mobiles de la Révolution et de ses divers événemens. Pour nous, après en avoir partagé les dangers, après avoir admiré ses prodiges, gémi sur ses fureurs, nous ne nous aveuglerons pas sur des résultats glorieux que nos ennemis mêmes ne pourront s'empêcher de nous envier.

« Les Français ont détruit un gouvernement arbitraire dont plusieurs siècles sembloient avoir consacré la puissance et la durée; ils ont anéanti une tyrannie plus odieuse qui s'étoit élevée sur les débris de la monarchie renversée; enfin, nous avons vaincu et dissout cette coalition formidable, qui sembloit devoir nous écraser. Le prix de tant de travaux et de victoires doit être le bonheur que nous procurera certainement une Constitution qui, en garantissant la liberté individuelle, la libre jouissance des propriétés et l'égalité devant la loi, est assez forte pour contenir les différens pouvoirs dans les limites qui leur sont prescrites ou pour punir les insensés qui tenteroient d'asservir leur patrie.

« Concitoyens, après avoir porté vos regards sur les divers événemens et sur les résultats de notre révolution, le devoir de vos magistrats est de vous exhorter à conserver les sentimens de concorde et de tolérance mutuelle qui paraissent animer tous les habitans de notre canton. Cette union et le bon esprit qui vous dirige sembleroient devoir rendre inutile toute exhortation à cet égard; mais il est peut-être nécessaire que, dans les circonstances actuelles, le langage des fonctionnaires publics contraste fortement avec le langage plein de fiel et d'exaspération de cette foule d'écrivains périodiques, qui, sous quelque étendart que les aye jetté leur intolérance ou leur cupidité, semblent appeler au combat leurs concitoyens qui, au moment de l'action, chercheroient peut-être en vain ces hommes si prompts, si ardens à emboucher la trompette de la discorde.

« Il est pour tous les citoyens amis de l'ordre un point de ralliement certain et qui fera leur force, c'est la Constitution qu'ils ont acceptée et qui porte en elle le soutien de ceux qui s'y conformeront et le châtiment des brigands usurpateurs qui tenteroient de la détruire. Quant aux différentes opinions politiques et religieuses que chacun de nous adopte ou rejette suivant l'inspiration de sa conscience, c'est un domaine indépendant des hommes et des loix dans lequel nous ne pouvons être troublés

Digitized by Google

tant qu'un sentiment de justice et d'équité nous fera respecter dans les autres cette indépendance morale qui appartient à tous. Que ces principes bien sentis, que les expressions qu'ils nous ont inspirées nous tiennent lieu de la solennité et de l'éclat digne de l'époque que nous célébrons aujourd'huy. La concorde et l'union seront toujours le plus bel ornement des fêtes nationales. »

Après ce discours, le président invite la troupe à se raffraîchir dans un lieu indiqué à cet effet. Après un léger raffraîchissement, le cortège se reforme et se met en marche dans le même ordre pour reconduire l'administration au lieu de ses séances, où le président vote des remerciemens à la troupe.

Dont et du tout avons dressé le présens procès-verbal que nous avons signé lesdits jour et an que d'autre part.

GÉRARD, président; PERRIER, agent municipal; LAROQUE, agent municipal; BAUQUIER, agent municipal.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE

DE

L'HISTOIRE DE VERSAILLES ET DE SEINE-ET-OISE

ANNÉE 1904 [1].

ALMANACH de Versailles pour 1904 (*31e année*). — Cerf, éditeur, 59, rue Duplessis, Versailles.

ANNUAIRE de Seine-et-Oise pour 1904, *publié sous les auspices de l'Administration préfectorale et encouragé par le Conseil général.* Cerf, imprimeur de la Préfecture, 59, rue Duplessis, Versailles, et Librairie centrale de Seine-et-Oise, 1 vol. in-8°, Paris.

ANNUAIRE du Tout-Versailles pour 1904. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux, Versailles.

BULLETIN de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France (*31e année*). Recueil bimensuel. — Champion, in-8°, 9, quai Voltaire, Paris.

COMMISSION DES ANTIQUITÉS ET DES ARTS DU DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-OISE. Liste et adresses des membres; procès-verbaux des séances; notices et inventaires (XXIVe volume). — Cerf, 1904, in-8°, 59, rue Duplessis, Versailles.

COÜARD (Emile), archiviste du département de Seine-et-Oise. — Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790. Seine-et-Oise. — Archives civiles, série D, articles 1-455, 1 vol. in-4° de L-403 p.— Cerf, imprimeur de la Préfecture, 1904, 59, rue Duplessis, Versailles.

(1) Tout ouvrage d'intérêt local dont il nous est envoyé un exemplaire est l'objet d'un compte rendu fait par un membre de la Société en séance ordinaire et figure, s'il porte le millésime de l'année courante, dans la *Bibliographie* annuelle *de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.*

Digitized by Google

HAUSSONVILLE (Le comte D') et G. **HANOTAUX**, de l'Académie française. — Souvenirs sur Mme de Maintenon. — Mme de Maintenon à Saint-Cyr. — Dernières lettres à Mme de Caylus, avec une introduction par le comte d'Haussonville. — Calmann-Lévy, 1 vol. in-8°, Paris.

NOLHAC (Pierre DE). — Louis XV et Mme de Pompadour, d'après des documents inédits. — Calmann-Lévy, 1904, 1 vol. in-16, Paris.

PÉRATÉ (André). — Les Villes d'art célèbres : Versailles. — H. Laurens, éditeur, 6, rue de Tournon, Paris.

TERRADE (Albert). — La Guillotine et ses différents emplacements à Versailles. — Petit in-8° à très petit nombre, L. Bernard, édit. Versailles.

TERRADE (Albert) et **ALLORGE** (Henri). — Le général Ordonneau (1770-1855). — Ouvrage orné de 6 gravures et de 3 cartes (campagne de France, 1814). — Emile-Paul, 1904, 1 vol. in-8°, Paris.

THIERS. — Notes et souvenirs de M. Thiers (1870-1873). — Calmann-Lévy, éditeur, 1 vol. gr. in-8°, 3, rue Auber, Paris.

VERSAILLES ILLUSTRÉ, organe de l'Association artistique et littéraire. Revue mensuelle (9e *année*). — Bernard, in-4°, Versailles.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

Félix Nogaret (1740-1831), par M. P. Fromageot..... 1 et 137
Le Chateau de la Chevrette et Mme d'Epinay, par M. A. Rey. (*Fin.*)..... 22
L'Election du premier Maire de Versailles en 1790, par M. H. Simon..... 63
Versailles pendant la Révolution, par M. L.-A. Gatin..... 81, 224, 293
Le Chateau de Versailles et Napoléon Ier, par M. C. Stryienski..... 134
Les Evénements de 1815 a Thiverval, par M. L. Risch..... 152
Documents inédits sur Mlle de La Vallière, tirés des Minutes du notaire royal de Saint-Germain-en-Laye, par M. Ch. Bonnet..... 161
Le Théatre de Versailles et la Montansier, par M. P. Fromageot..... 177
Dernières années de Madame Elisabeth a Versailles (1781-1789), par M. J. Fennebresque..... 205
Notes historiques sur Ville-d'Avray, du XIIe au XVIIIe siècle, par M. A. de Barthélemy, de l'Institut..... 241
Sedaine a Saint-Prix, par M. A. Rey..... 277
Une Emeute a l'Etang en l'an VI, par M. E. Tambour..... 307
Fête célébrée dans le Parc de Saint-Cloud, en souvenir de la chute de Robespierre (27 juillet 1797), par M. P. Pinson..... 316
Bibliographie de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise. Année 1904. 321

GRAVURES

Grille du Chateau de la Chevrette..... 22
Portrait de Coste, premier Maire élu de Versailles..... 71
Buste de Nogaret..... 145
Plan du domaine de Madame Elisabeth a Montreuil..... 209
Portrait de Thierry de Ville-d'Avray..... 241
Plan des Célestins de Ville-d'Avray en 1726..... 245
Vue de la Chaussée des Etangs de Ville-d'Avray..... 249
La rue de Sèvres, a Ville-d'Avray..... 251
Premier projet de l'Eglise de Ville-d'Avray..... 253
Maison de Pradier, a Ville-d'Avray..... 257
Fontaine du Roi, a Ville-d'Avray..... 267
Vue de Ville-d'Avray avec son ancienne Eglise..... 270
Plan de la Fontaine du Roi a Ville-d'Avray..... 273

Versailles. — Imprimerie Aubert, 6, avenue de Sceaux.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

Digitized by Google

3 2044 105 530 463

Digitized by Google